



PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU INC.

1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada

Le 20 septembre 2022

Cher actionnaire,

Vous êtes cordialement invité à assister à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de Produits forestiers Résolu Inc., une société du Delaware (la « Société »), qui aura lieu par voie de webdiffusion en direct le 31 octobre 2022, à 10 h (heure de l'Est), à l'adresse <https://web.lumiagm.com/295854943> (y compris toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, l'« assemblée extraordinaire »). L'assemblée extraordinaire a pour objet d'examiner aux fins de vote les propositions concernant le projet d'acquisition de la Société par Domtar Corporation, une société du Delaware (la « société mère » ou « Domtar »), membre du groupe de Karta Halten B.V., une société à responsabilité limitée fermée constituée sous le régime des lois des Pays-Bas (« Karta Halten »), et par Paper Excellence B.V., une société à responsabilité limitée fermée constituée sous le régime des lois des Pays-Bas (« Paper Excellence », et avec Domtar et Karta Halten, les « parties mères ») au prix de 20,50 \$ par action, en espèces, ainsi qu'un droit conditionnel à la valeur contractuel (chacun, un « DCV ») par action, qui accorde à son porteur une partie de certains remboursements futurs de dépôts de droits estimatifs sur le bois d'œuvre résineux.

Le 5 juillet 2022, la Société a conclu une convention et plan de fusion (dans sa version éventuellement modifiée ou complétée, la « convention de fusion ») avec Domtar, Terra Acquisition Sub Inc., une société du Delaware et une filiale en propriété exclusive de Domtar (la « filiale visée par la fusion »), Karta Halten et Paper Excellence. Selon les modalités et sous réserve des conditions de la convention de fusion, la filiale visée par la fusion fusionnera avec la Société (la « fusion ») et sera absorbée par celle-ci, la société issue de la fusion devenant une filiale en propriété exclusive de Domtar. À l'assemblée extraordinaire, la Société vous demandera d'adopter la convention de fusion.

À l'heure d'effet de la fusion, chaque action ordinaire de la Société qui est émise et en circulation immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion (autre que (i) les actions appartenant à la Société ou à ses filiales, Domtar ou la filiale visée par la fusion et (ii) les actions détenues par les actionnaires ayant le droit d'exiger des droits d'évaluation à l'égard de ces actions, conformément à l'article 262 de la *General Corporation Law* du Delaware, immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion et ayant dûment exercé ces droits), sera automatiquement annulée et cessera d'exister, et chaque porteur de ces actions cessera d'avoir des droits à l'égard de ces actions, sauf le droit de recevoir 20,50 \$ par action, en espèces, sans intérêts, sous réserve des retenues d'impôt applicables, et un DCV par action.

Conformément au DCV, les actionnaires recevront les remboursements reçus sur environ 500 millions de dollars de dépôts de droits estimatifs sur le bois d'œuvre résineux payés par la Société jusqu'au 30 juin 2022, y compris les intérêts reçus sur ces dépôts, déduction faite de certains frais ainsi que des impôts et taxes et des retenues d'impôt applicables. Le montant des distributions sur les DCV et le moment où les distributions seront effectuées seront déterminés ultimement selon les modalités du règlement du différend sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis et selon le moment où ce règlement prendra effet. Les modalités du règlement et le moment où il prendra effet sont incertains. Les DCV ne seront pas négociables et seront assujettis à des interdictions sur le transfert.

La circulaire de sollicitation de procurations qui accompagne la présente lettre contient des renseignements plus précis sur l'assemblée extraordinaire, la convention de fusion, la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion. L'assemblée extraordinaire se tiendra dans un format d'assemblée virtuelle seulement, par voie de webdiffusion en direct, sans lieu d'assemblée physique. Veuillez suivre les instructions qui se trouvent sur votre carte de procuration et/ou sur votre formulaire d'instructions de vote et les instructions subséquentes. Vous devriez lire attentivement la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe et la convention de fusion reproduite à l'[Annexe A](#).

Le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») a examiné attentivement et pris en compte les modalités et conditions de la convention de fusion, de la fusion et des autres opérations envisagées par la convention de fusion. Par un vote unanime, le conseil a (i) déterminé que les modalités de la convention de fusion et des opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, sont équitables pour la Société et ses actionnaires et sont dans leur intérêt, (ii) déterminé qu'il est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires de conclure la convention de fusion et déclaré qu'il est souhaitable que la Société signe la convention de fusion, (iii) approuvé la signature et la remise par la Société de la convention de fusion, l'exécution par la Société de ses engagements et ententes contenus dans la convention de fusion et la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans la convention de fusion, et (iv) résolu de recommander aux actionnaires de la Société d'approuver l'adoption de la convention de fusion. **Par conséquent, le conseil recommande à l'unanimité que vous votiez « EN FAVEUR » de la proposition d'adopter la convention de fusion.**

Votre vote est important. Que vous prévoyiez ou non assister virtuellement à l'assemblée extraordinaire et quel que soit le nombre d'actions dont vous êtes propriétaire, il est important que vous examiniez attentivement la proposition d'adopter la convention de fusion et que vous votiez sur celle-ci. Nous vous encourageons à voter rapidement. La fusion ne pourra avoir lieu si la convention de fusion n'est pas adoptée par les actionnaires détenant la majorité des actions ordinaires en circulation de la Société donnant le droit de voter sur cette question. **Si vous ne votez pas, cela aura le même effet qu'un vote « CONTRE » la proposition d'adopter la convention de fusion.**

Après avoir lu la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe, n'oubliez pas d'exercer rapidement les droits de vote rattachés à vos actions en remplissant, en signant et en datant la carte de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint et en retournant le tout dans l'enveloppe affranchie fournie ou en votant par téléphone ou par Internet en suivant les instructions figurant sur la carte de procuration ou sur le formulaire d'instructions de vote ci-joint. Si vous détenez des actions par l'entremise d'un compte auprès d'une banque, d'un courtier, d'une fiducie ou d'un autre intermédiaire, veuillez suivre les instructions que vous recevrez d'eux pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Nous vous remercions à l'avance de votre soutien continu et de l'attention que vous porterez à l'objet des présentes.

Le président du conseil,



Duncan K. Davies

Le président et chef de la direction,



Rémi G. Lalonde

Ni la Securities and Exchange Commission des États-Unis ni aucune autorité en valeurs mobilières d'un État n'a approuvé ou désapprouvé la fusion ou les autres opérations envisagées par la convention de fusion, ne s'est prononcée sur le bien-fondé ou le caractère équitable de la fusion ou des autres opérations envisagées par la convention de fusion ni ne s'est prononcée sur la pertinence ou l'exactitude de l'information présentée dans la présente lettre ou dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Toute déclaration à l'effet contraire est une infraction criminelle.

La circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe est datée du 20 septembre 2022 et a initialement été envoyée par la poste aux actionnaires de la Société le 20 septembre 2022 ou vers cette date. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars américains.



PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU INC.

1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui aura lieu virtuellement par Internet le 31 octobre 2022

Aux actionnaires de Produits forestiers Résolu Inc.,

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de Produits forestiers Résolu Inc., une société du Delaware (la « Société »), aura lieu par voie de webdiffusion en direct le 31 octobre 2022, à 10 h (heure de l'Est), à l'adresse <https://web.lumiagm.com/295854943> (y compris toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, l'« assemblée extraordinaire ») aux fins suivantes :

1. examiner une proposition d'adopter la convention et plan de fusion portant la date du 5 juillet 2022 et voter à son égard (dans sa version éventuellement modifiée ou complétée de nouveau, la « convention de fusion »), intervenue entre la Société, Domtar Corporation, une société du Delaware (la « société mère » ou « Domtar »), Terra Acquisition Sub Inc., une société du Delaware et une filiale en propriété exclusive de Domtar (la « filiale visée par la fusion »), Karta Halten B.V., une société à responsabilité limitée fermée constituée sous le régime des lois des Pays-Bas (« Karta Halten ») et Paper Excellence B.V., une société à responsabilité limitée fermée constituée sous le régime des lois des Pays-Bas (avec Domtar et Karta Halten, les « parties mères »), suivant laquelle la filiale visée par la fusion fusionnera avec la Société et sera absorbée par celle-ci (la « fusion »), la Société devenant par suite de la fusion une filiale en propriété exclusive de Domtar;
2. examiner une proposition visant à approuver, par un vote consultatif non contraignant, la rémunération qui pourrait être payée ou devenir payable aux hauts dirigeants visés de la Société et qui a été établie en fonction de la fusion ou qui s'y rapporte, et voter à l'égard de cette proposition.

Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 19 octobre 2022 ont le droit d'être convoqués à l'assemblée extraordinaire et d'y voter. L'assemblée extraordinaire se tiendra dans un format d'assemblée virtuelle seulement, par voie de webdiffusion en direct, sans lieu d'assemblée physique. Vous pourrez écouter, voter et soumettre des questions à partir de n'importe quel endroit éloigné doté d'une connexion Internet. Vous pouvez participer en ligne en ouvrant une session à l'adresse <https://web.lumiagm.com/295854943> et en saisissant le numéro de contrôle à 11, 12 ou 16 chiffres inscrit sur votre carte de procuration ou sur votre formulaire d'instructions de vote et le mot de passe suivant de l'assemblée : *resolute2022*. Veuillez suivre les instructions indiquées sur votre carte de procuration et/ou votre formulaire d'instructions de vote et les instructions subséquentes.

Au moins 10 jours avant la date de l'assemblée extraordinaire, une liste des actionnaires de la Société habiles à voter à l'assemblée extraordinaire sera mise à la disposition des actionnaires de la Société pour inspection à toute fin pertinente à l'assemblée extraordinaire pendant les heures normales d'ouverture, au 1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada.

Pour en savoir plus sur l'assemblée extraordinaire, la convention de fusion, la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion, veuillez consulter la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe et la convention de fusion reproduite à l'Annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe.

Le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») a examiné attentivement et pris en compte les modalités et conditions de la convention de fusion, de la fusion et des autres opérations envisagées par la convention de fusion. Par un vote unanime, le conseil a (i) déterminé que les modalités de la convention de fusion et des opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, sont équitables pour la Société et ses actionnaires et sont dans leur intérêt, (ii) déterminé qu'il est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires de conclure la convention de fusion et déclaré qu'il est souhaitable que la Société signe la convention de fusion, (iii) approuvé la signature et la remise par la Société de la convention de fusion, l'exécution par la Société de ses engagements et ententes contenus dans la convention de fusion et la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans la convention de fusion, et (iv) résolu de recommander aux actionnaires de la Société d'approuver l'adoption de la convention de fusion.

Le conseil recommande à l'unanimité que, à l'assemblée extraordinaire, vous votiez « EN FAVEUR » de la proposition d'adopter la convention de fusion et « EN FAVEUR » de l'approbation, par un vote consultatif non contraignant, de la rémunération qui pourrait être payée ou devenir payable aux hauts dirigeants visés de la Société et qui a été établie en fonction de la fusion ou qui s'y rapporte.

Pour vous assurer que vos actions soient représentées à l'assemblée extraordinaire, que vous prévoyiez y assister ou non virtuellement, veuillez remplir votre bulletin de vote et signer et poster la carte de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint dès que possible. Vous trouverez une enveloppe-réponse qui ne requiert aucun affranchissement si elle est postée aux États-Unis ou au Canada. Vous pouvez aussi voter par téléphone ou par Internet. Des instructions concernant chacune de ces façons de voter sont fournies sur la carte de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint. Si vous votez par téléphone ou par Internet, vos instructions de vote doivent être reçues au plus tard à 23 h 59 (heure de l'Est), la veille de l'assemblée extraordinaire. Votre procuration est sollicitée par le conseil et les autres participants désignés dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe.

Si vous avez des questions au sujet de la fusion ou sur la façon de soumettre votre procuration, ou si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires de la présente circulaire de sollicitation de procurations ou de la carte de procuration ou du formulaire d'instructions de vote ci-joint, veuillez communiquer avec notre agent de sollicitation des procurations, D.F. King & Co, Inc., au numéro sans frais 877 283-0318.

Si vous ne retournez pas votre procuration, ne votez pas par téléphone ou par Internet ou ne participez pas virtuellement à l'assemblée extraordinaire, vos actions ne seront pas comptabilisées afin de déterminer s'il y a quorum à l'assemblée extraordinaire, ce qui aura le même effet qu'un vote « CONTRE » la proposition d'adopter la convention de fusion.

Par ordre du conseil d'administration,

La secrétaire,



Stéphanie Leclaire
Le 20 septembre 2022, Montréal (Québec) Canada

Veuillez voter aujourd'hui — Votre vote est important

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES MODALITÉS.....	1
Les parties.....	1
La fusion.....	2
DCV.....	2
Comment voter.....	3
Recommandation du conseil; raisons justifiant la recommandation d’adopter la convention de fusion.....	4
Avis de notre conseiller financier.....	5
Données sur les cours et les dividendes.....	5
Certains effets de la fusion.....	5
Conséquences si la fusion n’est pas réalisée.....	5
Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société.....	6
Intérêts des administrateurs et hauts dirigeants dans la fusion.....	8
Conditions de la fusion.....	9
Approbations réglementaires.....	10
Financement de la fusion.....	11
Restrictions concernant la sollicitation de propositions d’acquisition.....	12
Obligation du conseil à l’égard de sa recommandation.....	13
Résiliation de la convention de fusion.....	14
Frais; indemnité de résiliation.....	15
Droits d’évaluation.....	17
Litiges liés à la fusion.....	17
Convention de vote et de soutien.....	18
Principales incidences fiscales fédérales américaines de la fusion.....	18
Principales incidences fiscales fédérales canadiennes de la fusion.....	18
Renseignements supplémentaires.....	18
FOIRE AUX QUESTIONS SUR L’ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE ET LA FUSION.....	19
MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	29
PARTIES À LA FUSION.....	31
La Société.....	31
La société mère.....	31
Filiale visée par la fusion.....	31
Karta Halten.....	31
Paper Excellence.....	31
L’ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE.....	33
Date, heure et lieu de l’assemblée extraordinaire.....	33
Objet de l’assemblée extraordinaire.....	33
Recommandation du conseil.....	33
Date de référence et quorum.....	33
Vote requis aux fins d’approbation.....	34
Effet des abstentions et des voix non exercées par le courtier.....	34
Comment voter.....	35
Révocation de procurations.....	35
Ajournements et reports.....	36
Sollicitation de procurations.....	36
Liste des actionnaires.....	36
Questions et autres renseignements.....	37
PROPOSITION 1 : ADOPTION DE LA CONVENTION DE FUSION.....	38
PROPOSITION 2 : PROPOSITION CONSULTATIVE NON CONTRAIGNANTE RELATIVE À LA	
RÉMUNÉRATION.....	39
LA FUSION.....	40
Aperçu.....	40
Contexte de la fusion.....	40
Recommandation du conseil.....	47
Raisons justifiant la recommandation d’adopter la convention de fusion.....	48

Informations financières prospectives.....	52
Avis de CIBC World Markets Corp.....	56
Intérêts des administrateurs et des hauts dirigeants dans la fusion	64
Certains effets de la fusion.....	75
Conséquences de la non-réalisation de la fusion.....	75
Financement de la fusion	76
Convention de vote et de soutien	78
Principales incidences fiscales fédérales américaines de la fusion	79
Principales incidences fiscales fédérales canadiennes de la fusion.....	84
Questions relatives au droit canadien des valeurs mobilières	87
Approbations réglementaires requises pour la fusion	88
Litiges liés à la fusion	90
LA CONVENTION ET LE PLAN DE FUSION.....	91
DROITS D'ÉVALUATION	123
COURS ET DONNÉES SUR LES DIVIDENDES	128
ACTIONNARIAT.....	130
AUTRES QUESTIONS	132
PROPOSITIONS FUTURES DES ACTIONNAIRES	133
LIVRAISON PAR MÉNAGE DES DOCUMENTS DE PROCURATIONS.....	134
OÙ TROUVER DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS	135
Annexe A - Convention et plan de fusion	A-1
Annexe B - Avis de CIBC World Markets Corp.....	B-1
Annexe C - Article 262 de la General Corporation Law de l'État du Delaware	C-1
Annexe D - Convention de vote et de soutien.....	D-1

SOMMAIRE DES MODALITÉS

Le présent sommaire souligne certains renseignements figurant ailleurs dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, mais pourrait ne pas contenir tous les renseignements qui sont importants pour vous en ce qui concerne la fusion. Veuillez lire attentivement la présente circulaire de sollicitation de procurations au complet ainsi que les Annexes qui y sont jointes et les autres documents qui y sont mentionnés pour mieux comprendre les questions qui seront examinées à l'assemblée extraordinaire. De plus, la présente circulaire de sollicitation de procurations intègre par renvoi des renseignements commerciaux et financiers importants au sujet de Produits forestiers Résolu Inc. Vous pouvez obtenir gratuitement les renseignements intégrés par renvoi dans la présente circulaire de sollicitation de procurations en suivant les instructions fournies à la rubrique « Où trouver de plus amples renseignements ». À moins que le contexte n'exige une interprétation différente, lorsque nous utilisons les termes « Société », « nous », « nos » ou « notre », nous désignons Produits forestiers Résolu Inc. Dans le présent sommaire, nous avons ajouté des renvois à certaines pages, qui vous amèneront à une description plus détaillée des sujets présentés ci-après.

Les parties (voir la page 31)

Produits forestiers Résolu Inc. (la « Société »), une société du Delaware, est un chef de file mondial du secteur des produits forestiers offrant une grande variété de produits, notamment de la pâte commerciale, du papier tissu, des produits du bois et du papier, qui sont commercialisés dans plus de 60 pays. La Société possède ou exploite quelque 40 installations, ainsi que des actifs de production d'électricité aux États-Unis et au Canada. La Société a fait certifier, par des experts indépendants, la totalité des terrains forestiers sous sa gestion, conformément à des normes d'aménagement forestier durable reconnues à l'échelle internationale. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de New York (la « NYSE ») et de la Bourse de Toronto (la « TSX ») et se négocient sous le symbole « RFP ». Les principaux bureaux de la direction de la Société sont situés au 1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada, et son numéro de téléphone est le 514 875-2160.

Domtar Corporation, une société du Delaware (la « société mère » ou « Domtar »), est une filiale en propriété exclusive de Pearl Excellence Holdco L.P, une société en commandite du Delaware et un fournisseur de premier plan d'une vaste gamme de produits à base de fibres, notamment le papier de communication, de spécialité et d'emballage, la pâte commerciale et les non-tissés à couche appliquée par jet d'air. À la réalisation de la fusion, Domtar sera la société mère immédiate de la Société. Les principaux bureaux de la direction de Domtar sont situés au 234 Kingsley Park Drive, Fort Mill (Caroline du Sud) 29715 et son numéro de téléphone est le 803 802-7500.

Karta Halten B.V., une société à responsabilité limitée fermée constituée sous le régime des lois des Pays-Bas, inscrite au registre du commerce néerlandais (*handelsregister*) sous le numéro 81050348 (« Karta Halten »), est une filiale en propriété exclusive de First Management Limited, une société à responsabilité limitée fermée par actions de Hong Kong. Le bureau principal de Karta Halten est situé au De Cuserstraat 91, Second Building, 1081 CN Amsterdam, Pays-Bas, et son numéro de téléphone est le 31-20-2402511.

Paper Excellence B.V., une société à responsabilité limitée fermée constituée sous le régime des lois des Pays-Bas et inscrite au registre du commerce néerlandais (*handelsregister*) sous le numéro 34297750 (« Paper Excellence », et avec Domtar et Karta Halten, les « parties mères »), est une filiale en propriété exclusive de Fortune Everich Sdn Bhd., une société à responsabilité limitée fermée par actions de Malaisie (« Fortune »). Paper Excellence, en collaboration avec Karta Halten, fabrique de la pâte à papier, du papier d'impression et d'écriture, du papier journal, du papier d'emballage et du papier de spécialité. Le siège social de Paper Excellence est situé au 2nd Floor, 3600 Lysander Lane, Richmond (C.-B.) Canada V7B 1C3 et son bureau officiel est situé au De Cuserstraat 91, Second Building, 1081 CN Amsterdam, Pays-Bas. Le numéro de téléphone de Paper Excellence est le 604 247-4400. Pour de plus amples renseignements, allez au <https://paperexcellence.com/>. Les renseignements fournis sur le site Web de Paper Excellence ne font pas partie de la présente circulaire de sollicitation de procurations et n'y sont pas intégrés par renvoi ou par toute autre mention du site Web de Paper Excellence dans la présente circulaire de sollicitation de procurations.

Terra Acquisition Sub Inc., une société du Delaware (la « filiale visée par la fusion »), est une filiale en propriété exclusive de Domtar. La filiale visée par la fusion a été créée le 21 juin 2022 expressément pour les besoins de la fusion et des autres opérations envisagées par la convention de fusion et n'exerce aucune autre activité. À la réalisation

de la fusion, la filiale visée par la fusion fusionnera avec la Société et sera absorbée par celle-ci, la Société devenant l'entité issue de la fusion, et la filiale visée par la fusion cessera d'exister. Le bureau principal de la filiale visée par la fusion est situé au 2nd Floor, 3600 Lysander Lane, Richmond (C.-B.) Canada V7B 1C3, et son numéro de téléphone est le 604 247-4400.

La fusion (voir la page 40)

La Société, Domtar, la filiale visée par la fusion, Karta Halten et Paper Excellence ont conclu une convention et plan de fusion portant la date du 5 juillet 2022 (dans sa version éventuellement modifiée ou complétée, la « convention de fusion »). Selon les modalités et sous réserve des conditions de la convention de fusion, la filiale visée par la fusion fusionnera avec la Société (la « fusion »), et la société issue de la fusion (la « société issue de la fusion ») deviendra une filiale en propriété exclusive de Domtar. La convention de fusion est reproduite à l'Annexe A de la présente circulaire de sollicitation de procurations. Nous vous encourageons à lire attentivement la convention de fusion au complet, car il s'agit du principal document régissant la fusion.

Au moment de la prise d'effet de la fusion (l'« heure d'effet »), chaque action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale de 0,001 \$ par action, qui est émise et en circulation immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion (autre que (i) les actions appartenant à la Société ou à ses filiales, Domtar ou la filiale visée par la fusion et (ii) les actions détenues par les actionnaires qui peuvent exiger des droits d'évaluation à l'égard de ces actions, conformément à l'article 262 de la *General Corporation Law* du Delaware (la « DGCL »), immédiatement avant l'heure d'effet, et qui ont dûment exercé ces droits), sera automatiquement annulée et cessera d'exister, et chaque porteur de ces actions cessera d'avoir des droits à l'égard de ces actions, sauf le droit de recevoir 20,50 \$ par action, en espèces, sans intérêts (la « contrepartie initiale par action aux termes de la fusion ») et un droit conditionnel à la valeur contractuel (chacun, un « DCV », et avec la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion, la « contrepartie aux termes de la fusion ») par action, sous réserve des retenues d'impôt applicables.

Après la réalisation de la fusion, la Société cessera d'être une société cotée en bourse et deviendra une filiale en propriété exclusive de Domtar.

DCV (voir la page 96)

Chaque DCV est une obligation directe de Domtar et donne à son porteur le droit de recevoir une quote-part de tous les montants, le cas échéant, reçus par la Société ou l'une de ses filiales (ou, après l'heure d'effet, Domtar ou l'une de ses filiales), ou par tout cessionnaire autorisé du droit de recevoir ces montants (chacun, un « bénéficiaire visé ») à tout moment après la date de la convention de fusion, à l'égard des dépôts en espèces effectués par la Société ou ses filiales auprès du Trésor des États-Unis au plus tard le 30 juin 2022 pour les droits compensateurs et antidumping estimés sur les entrées de produits de bois d'œuvre résineux d'origine canadienne exportés aux États-Unis (les « dépôts de droits estimatifs »), y compris les intérêts payés par une autorité gouvernementale applicable à cet égard (les « remboursements visés »), desquels ont été déduits (sans double emploi) (i) le montant des frais raisonnables et documentés (y compris les frais de l'agent des DCV (au sens ci-après) et du représentant des DCV (au sens ci-après), mais à l'exclusion, pour éviter toute ambiguïté, des taxes et impôts engagés après l'heure d'effet et au moment de toute distribution applicable des remboursements visés nets (au sens ci-après), par Domtar ou ses filiales dans le cadre de l'administration des DCV et qui n'avaient pas été appliquées auparavant pour réduire les remboursements visés nets et (ii) certaines taxes et certains impôts supplémentaires en espèces découlant de la réception des remboursements visés (les « remboursements visés nets »).

Les DCV ne représenteront pas un droit de participation ou de propriété dans la société issue de la fusion, la filiale visée par la fusion, les parties mères ou un membre de leur groupe (ou une autre personne) et ne seront pas représentés par des certificats ou d'autres instruments. Les DCV ne comportent aucun droit de vote ni ne donnent droit à des dividendes, et aucun intérêt ne sera perçu sur les montants payables sur les DCV à leurs porteurs. Les obligations de Domtar aux termes des DCV constituent des obligations non garanties et non subordonnées de Domtar ayant égalité de rang avec toutes les obligations non garanties et non subordonnées de Domtar.

Les DCV ne peuvent être vendus, cédés, transférés, mis en gage ou grevés de quelque manière que ce soit, à l'exception des transferts effectués par voie testamentaire ou sans testament, par fiducie non testamentaire ou testamentaire, lorsque le DCV doit être transmis aux bénéficiaires au décès du fiduciaire, conformément à une

ordonnance du tribunal, par effet de la loi ou dans le cadre de la dissolution, de la liquidation ou de la résiliation d'une société ou autre entité qui en est le porteur.

Avant la clôture de la fusion (la « clôture »), la Société choisira un représentant des DCV (qui sera raisonnablement acceptable pour Domtar) (qui peut être une personne physique, un comité de personnes ou une personne morale) (le « représentant des DCV ») qui sera chargé de s'assurer que Domtar, ses filiales et tout bénéficiaire visé respectent leurs obligations à l'égard des remboursements visés et des DCV et de les faire respecter, au nom des porteurs de DCV.

Avant l'heure d'effet, Domtar désignera une banque ou une société de fiducie reconnue à l'échelle nationale (l'« agent des DCV ») qui est raisonnablement acceptable pour la Société pour agir comme agent des droits conditionnels à la valeur pour les porteurs de DCV dans le cadre de la fusion et détenir les remboursements visés nets conformément à la convention de fusion.

Si le bénéficiaire visé reçoit un remboursement visé avant l'heure d'effet, la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion sera majorée comme il est décrit dans la convention de fusion. Si la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion est majorée à l'heure d'effet de la fusion ou juste avant, la Société déposera, ou fera déposer, auprès de l'agent payeur ou de l'agent chargé de la paie concerné, selon le cas, des espèces dont le montant total correspond au total des remboursements nets visés imputés à l'augmentation de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion, lequel montant sera distribué dans le cadre de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion conformément aux dispositions de la convention de fusion.

L'assemblée extraordinaire (voir la page 33)

L'assemblée extraordinaire se tiendra virtuellement par voie de webdiffusion en direct le 31 octobre 2022, à 10 h (heure de l'Est), à l'adresse <https://web.lumiagm.com/295854943> (y compris toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, l'« assemblée extraordinaire »). Vous pourrez écouter, voter et soumettre des questions à partir de n'importe quel endroit éloigné doté d'une connexion Internet. Il n'y aura pas d'emplacement physique. Vous pouvez participer en ligne en ouvrant une session à l'adresse <https://web.lumiagm.com/295854943> et en saisissant le numéro de contrôle à 11, 12 ou 16 chiffres inscrit sur votre carte de procuration ou sur votre formulaire d'instructions de vote et le mot de passe suivant de l'assemblée : *resolute2022*. À l'assemblée extraordinaire, vous serez invité notamment à voter en faveur de la proposition d'adopter la convention de fusion. Voir la rubrique « L'assemblée extraordinaire », qui commence à la page 33, pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assemblée extraordinaire, y compris la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la Société.

Actionnaires habiles à voter; nombre de voix requis pour adopter la convention de fusion (voir la page 33)

Vous pourrez voter à l'assemblée extraordinaire si vous étiez un porteur inscrit d'actions ordinaires de la Société à la fermeture des bureaux le 19 septembre 2022, soit la date de référence pour l'assemblée extraordinaire (la « date de référence »). Vous aurez droit à une voix pour chaque action ordinaire de la Société qui vous appartient à la date de référence. À la date de référence, il y avait 76 811 811 actions ordinaires de la Société émises et en circulation, qui donnent le droit de voter à l'assemblée extraordinaire. L'adoption de la convention de fusion exige le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société donnant le droit de voter sur cette question.

Comment voter (voir la page 35)

Les actionnaires inscrits peuvent voter de plusieurs façons : (i) par procuration en remplissant une carte de procuration ou un formulaire d'instructions de vote et en le postant dans l'enveloppe affranchie fournie, (ii) par procuration en composant un numéro sans frais, (iii) par procuration par Internet ou (iv) en assistant à l'assemblée extraordinaire et en votant virtuellement. Veuillez consulter votre carte de procuration, votre formulaire d'instructions de vote ou les renseignements fournis par votre banque, votre courtier, votre fiduciaire ou autre intermédiaire pour connaître les options qui vous sont offertes. Les installations de vote par téléphone et par Internet pour les actionnaires inscrits fermeront à 23 h 59 (heure de l'Est) le jour précédant l'assemblée extraordinaire.

Si vous souhaitez voter par procuration et que vos actions sont détenues par l'entremise d'une banque, d'un courtier, d'une fiducie ou d'un autre intermédiaire, vous devez suivre les instructions de vote qui vous sont fournies par votre banque, votre courtier, votre fiducie ou votre autre intermédiaire. À moins que vous ne leur donniez des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la Société, votre banque, votre courtier, votre fiducie ou autre intermédiaire ne pourra pas exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de l'une ou l'autre des propositions.

Si vous souhaitez voter virtuellement à l'assemblée extraordinaire et que vos actions sont détenues au nom d'une banque, d'un courtier ou d'un autre porteur inscrit, vous devez obtenir une procuration réglementaire, signée en votre faveur, par la banque, le courtier ou autre porteur inscrit vous autorisant à voter à l'assemblée extraordinaire. Si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit, vous devez obtenir une procuration réglementaire auprès de votre institution intermédiaire et communiquer avec notre agent des transferts à proxy@astfinancial.com, au moins cinq jours ouvrables avant le 31 octobre 2022, pour avoir un numéro de contrôle qui vous permettra de vous joindre à l'assemblée et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

N'ENVOYEZ PAS VOS CERTIFICATS D' ACTIONS AVEC VOTRE CARTE DE PROCURATION OU VOTRE FORMULAIRE D'INSTRUCTIONS DE VOTE.

Une lettre d'envoi contenant des instructions pour la remise des certificats représentant les actions ordinaires de la Société sera postée aux actionnaires si la fusion est réalisée.

Pour de plus amples renseignements sur la procédure de remise de votre procuration, voir la rubrique « L'assemblée extraordinaire — Comment voter », qui commence à la page 35, et la rubrique « L'assemblée extraordinaire — Sollicitation de procurations », qui commence à la page 36. Si vous avez d'autres questions au sujet de la fusion ou sur la manière de soumettre votre procuration, ou si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires de la présente circulaire de sollicitation de procurations ou de la carte de procuration ou du formulaire d'instructions de vote ci-joint, veuillez appeler notre agent de sollicitation des procurations, D.F. King & Co, Inc., au numéro sans frais 877 283-0318.

Recommandation du conseil; raisons justifiant la recommandation d'adopter la convention de fusion (voir la page 47)

Le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») a examiné attentivement les modalités et conditions de la convention de fusion, de la fusion et des autres opérations envisagées par la convention de fusion. Par un vote unanime, le conseil a (i) déterminé que les modalités de la convention de fusion et des opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, sont équitables pour la Société et ses actionnaires et sont dans leur intérêt, (ii) établi qu'il est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires de conclure la convention de fusion et déclaré qu'il est souhaitable que la Société signe la convention de fusion, (iii) approuvé la signature et la remise par la Société de la convention de fusion, l'exécution par la Société de ses engagements et ententes figurant dans la convention de fusion et la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans la convention de fusion et (iv) résolu de recommander aux actionnaires de la Société d'approuver l'adoption de la convention de fusion. **Par conséquent, le conseil recommande à l'unanimité que, à l'assemblée extraordinaire, vous votiez « EN FAVEUR » de la proposition d'adopter la convention de fusion et « EN FAVEUR » de l'approbation, par un vote consultatif non contraignant, de la rémunération qui pourrait être payée ou devenir payable aux hauts dirigeants visés de la Société et qui a été établie en fonction de la fusion ou qui s'y rapporte.**

Pour un exposé sur les facteurs importants que le conseil a pris en compte pour en arriver à ses conclusions, voir la rubrique « La fusion — Raisons justifiant la recommandation d'adopter la convention de fusion », qui commence à la page 48. De plus, lorsque vous prenez connaissance de la recommandation du conseil à l'égard de la convention de fusion, vous devez savoir que certains de nos administrateurs et de nos hauts dirigeants ont des intérêts qui peuvent différer de ceux des actionnaires de la Société en général ou en avoir d'autres. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « La fusion — Intérêts des administrateurs et des hauts dirigeants dans la fusion », qui commence à la page 64.

Avis de notre conseiller financier (voir la page 56)

Le 5 juillet 2022, CIBC World Markets Corp. (« CIBCWM ») a présenté verbalement au conseil son avis, qui a ultérieurement été confirmé par écrit, suivant lequel, à la date de cet avis et sur le fondement et sous réserve des hypothèses formulées, des procédures suivies, des questions examinées ainsi que des réserves et des limites de la portée de l'examen entrepris par CIBCWM, qui sont présentées dans l'avis écrit, la contrepartie aux termes de la fusion que les porteurs d'actions ordinaires de la Société devraient recevoir dans le cadre de la convention de fusion est équitable, d'un point de vue financier, pour ces derniers, ainsi qu'il est établi dans cet avis et décrit plus en détail à la rubrique « La fusion — Avis de CIBC World Markets Corp. », qui commence à la page 56.

Le texte intégral de l'avis écrit de CIBCWM destiné au conseil, daté du 6 juillet 2022, qui contient notamment les hypothèses formulées, les procédures suivies, les questions examinées ainsi que les réserves et les limites de la portée de l'examen effectué par CIBCWM pour la présentation de son avis, est reproduit à l'Annexe B de la présente circulaire de sollicitation de procurations et est intégré à celle-ci en totalité. CIBCWM a fourni son avis au conseil à titre d'information et pour l'aider à examiner la fusion. L'avis de CIBCWM ne prétend pas être, ni ne constitue, un avis ou une recommandation quant à la façon dont les porteurs d'actions ordinaires de la Société devraient voter lors d'une assemblée des actionnaires qui est tenue dans le cadre de la fusion. Le sommaire de l'avis de CIBCWM contenu dans la présente circulaire de sollicitation de procurations est présenté entièrement sous réserve du texte intégral de l'avis de CIBCWM.

Pour une description plus détaillée, voir la rubrique de la présente circulaire de sollicitation de procurations intitulée « La fusion — Avis de CIBC World Markets Corp. », qui commence à la page 56.

Données sur les cours et les dividendes (voir la page 128)

Les actions ordinaires de la Société sont négociées à la NYSE et à la TSX sous le symbole « RFP ». Le 5 juillet 2022, dernier jour de bourse avant l'annonce publique de la fusion, le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la NYSE était de 12,49 \$ par action et le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la TSX était de 16,23 \$ CA par action. Le 19 septembre, jour de bourse le plus récent avant la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, le cours de clôture des actions ordinaires de la Société était de 20,36 \$ par action à la NYSE et de 27,00 \$ CA par action à la TSX. Vous êtes prié d'obtenir les cours du marché en vigueur pour les actions ordinaires de la Société lorsque vous envisagez d'approuver ou non la proposition d'adopter la convention de fusion.

Certains effets de la fusion (voir la page 75)

À la réalisation de la fusion, la filiale visée par la fusion fusionnera avec la Société et sera absorbée par celle-ci selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans la convention de fusion. En tant que société issue de la fusion, la Société continuera d'exister après la fusion comme une filiale en propriété exclusive de Domtar.

Après la réalisation de la fusion, les actions ordinaires de la Société ne seront plus négociées à la NYSE, à la TSX ou sur un autre marché public. De plus, l'inscription des actions ordinaires de la Société aux termes de la *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1934 »), sera résiliée et nous nous attendons à ce que la Société cesse d'être un émetteur assujéti dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). De plus, la Société cessera d'être une société ouverte et ne sera plus tenue de produire des rapports périodiques et autres auprès de la SEC et des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Conséquences de la non-réalisation de la fusion (voir la page 75)

Si la proposition d'adopter la convention de fusion n'obtient pas l'approbation requise des actionnaires de la Société ou si la fusion n'est pas réalisée pour un autre motif, vous ne recevrez aucune contrepartie de Domtar ou de la filiale visée par la fusion pour vos actions ordinaires de la Société. La Société demeurera plutôt une société ouverte et un émetteur assujéti dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada et auprès de la SEC et les actions ordinaires de la Société continueront d'être (i) inscrites aux termes de la Loi de 1934 et (ii) inscrites à la cote de la NYSE et à la cote de la TSX et négociées à ces bourses.

De plus, à la résiliation de la convention de fusion dans certaines circonstances, la Société serait tenue de payer à Domtar une indemnité de résiliation de 40 millions de dollars (l'« indemnité de résiliation de la Société »). Si la Société ou Domtar résilie la convention de fusion parce que l'approbation des actionnaires de la Société (au sens de la rubrique « La convention et le plan de fusion — Conditions de la fusion », qui commence à la page 116) n'a pas été obtenue, la Société pourrait être tenue de rembourser à Domtar et à la filiale visée par la fusion les frais raisonnables et documentés ainsi que les frais qu'elles ont engagés dans le cadre des opérations envisagées par la convention de fusion, dont le montant ne doit pas dépasser 10 millions de dollars. Pour en savoir plus, voir la rubrique « La convention et le plan de fusion — Frais; indemnité de résiliation », qui commence à la page 119.

Si (i) la convention de fusion est résiliée par la Société ou par Domtar parce que la fusion n'a pas été réalisée au plus tard à la date limite prévue ci-après et si, à ce moment, (A) les seules conditions de clôture qui n'ont pas été remplies ou qui n'ont pas fait l'objet d'une renonciation (autres que celles qui, selon leurs modalités, ne doivent être remplies qu'à la clôture et qui peuvent l'être) ont trait à (x) une autorisation aux termes des lois sur la concurrence ou (y) un obstacle juridique relevant des lois sur la concurrence ou si (B) la Société aurait pu résilier la convention de fusion parce que (x) Domtar n'a pas réalisé la fusion après le respect des conditions de clôture ou (y) un obstacle juridique rend la fusion illégale ou impose une condition lourde (au sens de la rubrique « — Approbations réglementaires », qui commence à la page 10), dans chaque cas relativement aux lois sur la concurrence; ou si (ii) la convention de fusion est résiliée par la Société en raison (A) d'un manquement non corrigé de la part de Domtar à une déclaration ou à un engagement ou (B) de l'omission de Domtar de réaliser la fusion après le respect des conditions de clôture, alors, dans chaque cas, la Société a le droit de recevoir de Domtar une indemnité de résiliation de 80 millions de dollars (l'« indemnité de résiliation de la société mère »), décrite à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Frais; indemnité de résiliation », qui commence à la page 119. Si la convention de fusion est résiliée dans des circonstances qui font en sorte que l'indemnité de résiliation de la société mère est payable à la Société, sous réserve du droit à une exécution en nature prévu à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Exécution en nature », qui commence à la page 122, et sauf dans le cas d'un manquement délibéré (étant entendu que, si Domtar et la filiale visée par la fusion n'ont pas commis un manquement important à leurs déclarations, garanties, engagements ou ententes figurant dans la convention de fusion, tout manquement de la part de Domtar ou de la filiale visée par la fusion à réaliser la clôture en raison d'un problème financier n'est pas, en soi, réputé être un manquement délibéré), le paiement de l'indemnité de résiliation de la société mère sera l'unique recours que la Société, ses filiales et leurs parties apparentées respectives pourront exercer contre Domtar, la filiale visée par la fusion, les parties apparentées à Domtar et les parties fournissant le financement par emprunt pour les pertes et dommages subis du fait que les opérations envisagées par la convention de fusion ou les lettres d'engagement de financement par emprunt (au sens de la rubrique « La fusion — Financement de la fusion », qui commence à la page 76) n'ont pas été réalisées ou pour toute inexécution aux termes de celles-ci ou autrement et, sur paiement de ce montant, ni la Société, ses filiales ni aucune autre partie apparentée à la Société ne pourront recouvrer d'autres dommages-intérêts ou faire valoir un autre recours pour les pertes ou les dommages subis relativement à la convention de fusion, aux lettres d'engagement de financement par emprunt ou aux opérations prévues par celles-ci (y compris le financement par emprunt) (au sens de la rubrique « — Financement de la fusion », qui commence à la page 11). Par « lois sur la concurrence », on entend la *Sherman Antitrust Act*, dans sa version modifiée, la *Clayton Antitrust Act*, dans sa version modifiée, la *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976*, dans sa version modifiée (la « Loi HSR »), la *Federal Trade Commission Act*, dans sa version modifiée, la *Loi sur la concurrence* (Canada), dans sa version modifiée, et toutes les autres lois qui sont conçues pour interdire, restreindre ou réglementer les mesures ayant pour objet ou effet la monopolisation, la diminution de la concurrence ou la limitation du commerce.

Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société (voir la page 94)

Options d'achat d'actions de la Société

La convention de fusion prévoit les conditions suivantes, qui s'appliquent immédiatement avant l'heure d'effet :

- Les options d'achat d'actions ordinaires de la Société en cours et non exercées (acquises ou non) (chacune, une « option d'achat d'actions de la Société ») sont automatiquement annulées (aux présentes, les options ou attributions « acquises » désignent des options ou attributions dont les droits sont acquis);
- Chaque option d'achat d'actions de la Société est convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, égal au produit (A) du nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette option d'achat d'actions

de la Société, multiplié par (B) l'excédent, le cas échéant, de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion sur le prix d'exercice par action de cette option d'achat d'actions de la Société et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société visée par cette option d'achat d'actions de la Société.

Il est entendu que, si le prix d'exercice d'une option d'achat d'actions de la Société est égal ou supérieur à la contrepartie aux termes de la fusion, cette option d'achat d'actions de la Société sera annulée, sans qu'une somme soit payable à son égard, et elle cessera de produire ses effets.

Unités d'actions de négociation restreinte

La convention de fusion prévoit les conditions suivantes, qui s'appliquent immédiatement avant l'heure d'effet :

- Toutes les attributions en cours d'unités d'actions de négociation restreinte de la Société (les « UANR de la Société »), autres que les unités d'actions de négociation restreinte de la Société attribuées à compter de novembre 2022 conformément à la convention de fusion si la clôture n'a pas encore eu lieu à ce moment (les « UANR de 2022 ») (acquises ou non, y compris les équivalents de dividendes correspondants), sont automatiquement annulées;
- Chaque UANR de la Société est convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, égal (A) au nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes aux UANR de la Société, multiplié par (B) la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société visée par cette UANR de la Société.

Unités d'actions liées au rendement

La convention de fusion prévoit les conditions suivantes, qui s'appliquent immédiatement avant l'heure d'effet :

- Toutes les attributions en cours d'unités d'actions liées au rendement de la Société (les « UAR de la Société »), autres que les unités d'actions liées au rendement de la Société attribuées à compter de novembre 2022 conformément à la convention de fusion si la clôture n'a pas encore eu lieu à ce moment (les « UAR de 2022 ») (acquises ou non, y compris les équivalents de dividendes correspondants), deviennent pleinement acquises et chaque UAR de la Société est annulée;
- Chaque UAR de la Société est convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, conformément aux modalités de la convention de fusion, égal (A) au nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à ces UAR de la Société, multiplié par (B) la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société assujettie à cette UAR de la Société.

Afin de déterminer le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à chaque UAR de la Société en cours immédiatement avant l'heure d'effet : (i) pour toute tranche d'UAR de la Société à l'égard de laquelle la période de rendement était terminée à la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette tranche sera fixé d'après le niveau de rendement réel atteint pour la période de rendement applicable, selon ce que le conseil a déterminé avant la date de clôture; (ii) pour toute tranche d'UAR de la Société pour laquelle la période de rendement n'avait pas encore commencé à la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette tranche sera fixé en supposant que le niveau de rendement cible a été atteint. Afin de déterminer le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à chaque UAR de la Société en cours immédiatement avant l'heure d'effet relativement à toute tranche d'UAR de la Société pour laquelle la période de rendement avait commencé mais n'était pas terminée à la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette tranche sera établi comme suit : (A) en ce qui concerne la tranche d'UAR de la Société acquises en fonction du rendement total pour les actionnaires ou du rendement du capital, le plus élevé des deux niveaux suivants : le niveau de rendement cible ou le niveau de rendement réel atteint à la date de clôture (en tenant compte de la contrepartie aux termes de la fusion) selon ce que le conseil a déterminé, et (B) en ce qui concerne la tranche d'UAR de la Société acquises en fonction d'un autre paramètre, le niveau de rendement cible.

Attributions de 2022

La convention de fusion prévoit les conditions suivantes, qui s'appliquent immédiatement avant l'heure d'effet :

- Chaque UAR de 2022 et chaque UAS de 2022 (collectivement, les « attributions de 2022 ») sont automatiquement annulées;
- Chaque attribution de 2022 sera convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, égal (A) au nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes aux attributions de 2022, multiplié par (B) la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société visée par cette attribution de 2022; toutefois, les montants payables à l'égard de l'attribution de 2022 ne seront pas payés plus tôt et demeurent assujettis à la période d'acquisition des droits initiale prévue par la convention relative aux attributions régissant l'attribution de 2022, sous réserve d'une acquisition par anticipation dans le cas de certaines résiliations admissibles comme il est prévu dans la convention relative aux attributions applicable.

Le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à chaque UAR de 2022 en cours immédiatement avant l'heure d'effet est déterminé comme il est indiqué ci-dessus à la rubrique « Unités d'actions liées au rendement ».

Unités d'actions différées

La convention de fusion prévoit les conditions suivantes, qui s'appliquent immédiatement avant l'heure d'effet :

- Toutes les unités d'actions différées de la Société (acquises ou non, y compris les équivalents de dividendes correspondants) (une « UAD de la Société ») en cours immédiatement avant l'heure d'effet sont automatiquement annulées;
- Chaque UAD de la Société est convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, égal (A) au nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes aux UAD de la Société, multiplié par (B) la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société assujettie à cette UAD de la Société.

Voir la rubrique « La convention et le plan de fusion — Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société », qui commence à la page 94, pour en savoir plus sur le moment où les paiements à l'égard des attributions de titres de capitaux propres de la Société seront effectués dans le cadre de la fusion.

Intérêts des administrateurs et hauts dirigeants dans la fusion (voir la page 64)

En examinant la recommandation du conseil qui vous invite à voter « **EN FAVEUR** » de la proposition d'adopter la convention de fusion, vous devez savoir que certains de nos administrateurs et de nos hauts dirigeants ont des intérêts qui peuvent différer de ceux des actionnaires de la Société en général ou en avoir d'autres. La description de ces intérêts est présentée à la rubrique « La fusion — Intérêts des administrateurs et des hauts dirigeants dans la fusion », qui commence à la page 64. Le conseil était au courant de ces intérêts et en a tenu compte lorsqu'il a approuvé la convention de fusion et formulé sa recommandation aux actionnaires de la Société. Ces intérêts pourraient éventuellement comprendre les droits suivants :

- droit à l'acquisition par anticipation et au règlement des attributions de titres de capitaux propres de la Société en cours à l'heure d'effet;
- droit à des indemnités de départ et/ou à des prestations possibles aux termes de contrats de travail et/ou d'ententes en cas de changement de contrôle préexistants intervenus avec la Société et de la politique en matière d'indemnités de départ de la Société à l'égard du chef de la direction et des subordonnés directs;
- droit à des primes de maintien en poste relativement à la fusion;
- droit au maintien des indemnités et de la couverture d'assurance aux termes de la convention de fusion.

Conditions de la fusion (voir la page 116)

Les obligations respectives de la Société, de Domtar et de la filiale visée par la fusion à réaliser la fusion sont assujetties au respect des conditions suivantes ou à leur renonciation (dans la mesure permise par les lois applicables) au plus tard à la date de clôture de la fusion (la « date de clôture ») :

- La Société doit avoir obtenu, à une assemblée des actionnaires de la Société, le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires de la Société émises et en circulation qui permet d'approuver et d'adopter la fusion et la convention de fusion (l'« approbation des actionnaires de la Société »);
- Le délai d'attente (et toute prolongation de celui-ci) relativement aux dépôts de documents aux termes des lois sur la concurrence devant être effectués aux États-Unis doit avoir pris fin ou être expiré, et les approbations, consentements ou autorisations, selon le cas, qui sont requis relativement aux opérations envisagées par la convention de fusion conformément aux dépôts de documents aux termes des lois sur la concurrence effectués au Canada et dans certains autres territoires doivent avoir été obtenus, ou le délai d'attente dans ces territoires doit avoir pris fin ou être expiré;
- Aucune loi ou ordonnance (qu'elle soit temporaire, provisoire ou permanente) promulguée, introduite, appliquée, adoptée, émise ou rendue applicable à la fusion par une autorité gouvernementale et qui est en vigueur ne doit empêcher, prescrire, prohiber ou rendre illégales la réalisation de la fusion ou les autres opérations envisagées par la convention de fusion.

De plus, les obligations de Domtar et de la filiale visée par la fusion de réaliser la fusion sont assujetties au respect des conditions suivantes ou à leur renonciation (dans la mesure permise par les lois applicables) au plus tard à la date de clôture de la fusion :

- Les déclarations et les garanties de la Société (avec certaines exceptions pour les inexactitudes minimales, peu importantes ou qui n'ont aucune incidence défavorable importante sur la Société) doivent être exactes;
- La Société doit avoir exécuté ou respecté, à tous égards importants, les engagements et les obligations aux termes de la convention de fusion qu'elle devait avoir exécutés ou respectés au plus tard à la clôture de la fusion;
- Il ne doit s'être produit aucune incidence défavorable importante et aucune ne doit subsister depuis le 5 juillet 2022;
- La Société doit avoir remis à Domtar et à la filiale visée par la fusion une attestation signée par un haut dirigeant de la Société confirmant, au nom de la Société, que les conditions décrites dans les trois points précédents ont été remplies;
- Aucune omission à obtenir certaines approbations ou autorisations ou certains consentements précisés ne doit s'être produite, aucune condition ou exigence de concessions ne doit avoir été imposée à l'égard de ces approbations, consentements et autorisations et les autorités concernées ne doivent pas avoir résilié certains droits de la Société et de ses filiales qui seraient, dans chaque cas, importants et défavorables pour la valeur de la Société (une « mesure défavorable particulière »).

De plus, l'obligation de la Société de réaliser la fusion est également assujettie au respect des conditions suivantes ou à leur renonciation (dans la mesure permise par la convention de fusion ou par les lois applicables) au plus tard à la date de clôture de la fusion :

- Les déclarations et les garanties de Domtar et de la filiale visée par la fusion (avec certaines exceptions pour les inexactitudes qui ne sont pas importantes ou qui, individuellement ou dans l'ensemble, n'empêcheraient pas ni ne retarderaient indûment la réalisation de la fusion ni n'empêcheraient Domtar ou la filiale visée par la fusion de s'acquitter de leurs obligations aux termes de la convention de fusion) doivent être exactes;
- Les parties mères et la filiale visée par la fusion doivent avoir exécuté ou respecté, à tous égards importants, les engagements et les obligations aux termes de la convention de fusion qu'elles devaient avoir exécutés ou respectés au plus tard à la clôture;

- Domtar doit avoir remis à la Société une attestation signée par un haut dirigeant de Domtar confirmant, au nom de Domtar, que les conditions décrites dans les deux points précédents ont été remplies.

Approbations réglementaires (voir la page 88)

Les obligations respectives de Domtar, de la filiale visée par la fusion et de la Société aux termes de la convention de fusion à réaliser la fusion sont assujetties aux conditions suivantes :

- Tout délai (ou sa prolongation) applicable aux opérations envisagées par la convention de fusion aux termes de la Loi HSR doit avoir été résilié ou être expiré;
- Selon le cas :(i) un certificat de décision préalable (« CDP ») doit avoir été délivré conformément au paragraphe 102(1) de la *Loi sur la concurrence* (Canada), dans sa version modifiée (la « Loi sur la concurrence ») à l'égard des opérations envisagées par la convention de fusion et ce CDP ne doit pas avoir été modifié ou révoqué avant la clôture; (ii) l'obligation de donner l'avis requis doit avoir fait l'objet d'une renonciation aux termes de l'alinéa 113c) de la Loi sur la concurrence et, à moins que Domtar n'y ait renoncé à son entière appréciation, Domtar a été avisée par écrit par le commissaire de la concurrence aux termes de la Loi sur la concurrence, ou par toute personne à qui a été délégué le pouvoir d'agir au nom du commissaire (le « commissaire »), que le commissaire n'avait pas, à ce moment, l'intention de présenter une demande conformément à l'article 92 de la Loi sur la concurrence à l'égard des opérations envisagées par la convention de fusion (une « lettre de non-intervention »), et la lettre de non-intervention ne doit pas avoir été modifiée ou révoquée avant la clôture; ou (iii) les délais applicables prévus à l'article 123 de la Loi sur la concurrence doivent être expirés ou avoir pris fin et, à moins que Domtar n'y ait renoncé à son entière appréciation, Domtar doit avoir reçu une lettre de non-intervention du commissaire;
- Les approbations, consentements ou autorisations requis doivent avoir été obtenus ou les délais d'attente prévus dans les lois sur la concurrence de certains autres territoires doivent être expirés, ou avoir pris fin, ou avoir fait l'objet d'une renonciation.

Les obligations respectives de Domtar et de la filiale visée par la fusion aux termes de la convention de fusion à réaliser la fusion sont également assujetties au fait qu'il ne doit s'être produit aucune mesure défavorable particulière et qu'il ne doit en subsister aucune.

La Société et les parties mères ont convenu, selon les modalités et sous réserve des conditions de la convention de fusion, de collaborer avec les autres parties et de faire ce qui suit (et de s'assurer que les membres de leurs groupes respectifs en fassent autant) en déployant des efforts raisonnables en ce sens :

- préparer, en collaboration avec les autres parties, tous les documents permettant d'effectuer les dépôts, avis, requêtes, déclarations, inscriptions, soumissions d'information et demandes nécessaires, convenables ou souhaitables et autres documents et les déposer, dès qu'il raisonnablement possible de le faire, auprès d'une autorité gouvernementale ou d'un autre tiers;
- obtenir et maintenir les approbations, consentements, inscriptions, permis, autorisations et autres confirmations devant être obtenus auprès d'une autorité gouvernementale ou d'un autre tiers;
- collaborer avec les employés, les représentants des employés ou autres tiers afin de respecter les exigences en matière d'information, de consultation et d'avis, qui, dans chaque cas, sont nécessaires, convenables ou souhaitables pour réaliser la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion et pour que celles-ci prennent effet.

À cette fin, les parties mères doivent prendre (et faire en sorte que les membres de leurs groupes respectifs prennent) des mesures pour éviter ou éliminer tous les obstacles qu'une autorité gouvernementale pourrait invoquer en ce qui concerne les opérations envisagées par la convention de fusion de manière à ce que la clôture puisse avoir lieu dès qu'il est raisonnablement possible et, dans tous les cas, au plus tard à la date limite, notamment les mesures qui suivent :

- présenter une défense dans le cadre d'une procédure judiciaire portant sur le bien-fondé d'une action devant un tribunal, un organisme ou autre instance par une personne, y compris une autorité gouvernementale, en

vue de retarder, d'empêcher, d'éviter, de prescrire ou de prohiber autrement les opérations envisagées par la convention de fusion;

- ne prendre aucune mesure après la date de la convention de fusion, y compris acquérir des actifs qui pourraient raisonnablement empêcher ou retarder considérablement la réalisation de la fusion ou des autres opérations envisagées par la convention de fusion ou leur nuire considérablement, notamment obtenir une permission, une approbation ou un consentement auprès d'une autorité gouvernementale devant être obtenu avant la clôture ou faire en sorte que ces permissions, approbations et consentements ne puissent pas être obtenus;
- éviter le prononcé d'une ordonnance permanente, provisoire ou temporaire qui retarderait, limiterait, empêcherait, prescrirait ou prohiberait par ailleurs la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, ou faire annuler cette ordonnance, y compris pour offrir et convenir de vendre, de louer ou d'aliéner des actifs, droits, gammes de produits, catégories d'actifs ou d'entreprises ou autres activités ou intérêts connexes des parties mères ou d'une de leurs filiales (y compris, après la clôture, la Société et ses filiales), octroyer une licence à leur égard ou les détenir distinctement en attendant qu'ils soient aliénés, et procéder rapidement à leur vente, à leur location, à l'octroi d'une licence à leur égard, à leur aliénation ou à leur détention distincte; toutefois, les parties mères ne sont pas tenues d'accepter un dessaisissement ou autre recours, ou de réaliser les opérations envisagées par la convention de fusion aux termes d'une convention de détention distincte, qui : (i) n'est pas conditionnel à la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, ou (ii) entraînerait, ou pourrait raisonnablement entraîner, la vente, le dessaisissement, la location, le transfert ou l'aliénation d'actifs, de licences, d'activités, de droits, de gammes de produits, d'entreprises ou d'intérêts connexes de la Société, des parties mères ou d'un membre de leur groupe, autres que les actifs de la société mère en Ontario, l'octroi d'une licence à leur égard, ou d'autres charges ou recours ou engagements comportementaux (une « condition lourde »). Le terme « actifs de la société mère en Ontario » désigne tous les droits sur l'ensemble des actifs corporels et incorporels, biens et entreprises appartenant aux parties mères ou utilisés ou détenus par celles-ci, ou s'y rapportant, dans chaque cas en vue d'être utilisés exclusivement dans l'usine de pâte des parties mères située à Dryden, en Ontario ou dans l'usine de pâtes et papiers située à Espanola, en Ontario, ou se rapportant exclusivement à ces usines, y compris, dans chaque cas, pour éviter toute ambiguïté, les contrats d'achat de fibres de bois et les contrats avec les clients à cet égard, avec les services de transition habituels.

Pour obtenir la description des obligations respectives de Domtar, de la filiale visée par la fusion et de la Société aux termes de la convention de fusion relativement aux approbations réglementaires, voir la rubrique « La fusion — Approbations réglementaires requises pour la fusion », qui commence à la page 88 et à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Efforts pour réaliser la fusion », qui commence à la page 109.

Financement de la fusion (voir la page 76)

Domtar et certaines filiales de Domtar ont obtenu des engagements de financement par emprunt dont le capital total peut atteindre 1,500 milliard de dollars auprès (i) de Barclays Bank PLC, de la Banque de Montréal, de Wells Fargo Bank, de la Banque Royale du Canada et de U.S. Bank et (ii) de CoBank, ACB, ainsi qu'auprès de certains membres de leur groupe (les « parties aux engagements de financement par emprunt ») selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans les lettres d'engagement de financement par emprunt, dont le produit sera utilisé par Domtar pour réaliser la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion et aux autres fins décrites dans les lettres d'engagement de financement par emprunt. Le financement par emprunt de 1,500 milliard de dollars comprend (A) un prêt-relais garanti de premier rang de 400 millions de dollars sur sept ans (le « prêt-relais garanti de premier rang »), (B) un prêt à terme du système de crédit agricole de 500 millions de dollars sur sept ans (le « prêt à terme ») et (C) des engagements plus élevés de 600 millions de dollars aux termes de la facilité de prêt renouvelable adossée à des créances de 400 millions de dollars actuelle de Domtar, qui vient à échéance le 30 novembre 2026 (la « facilité PAC augmentée », la facilité existante ainsi augmentée, la « facilité PAC », avec le prêt à terme et le prêt-relais garanti de premier rang sont appelés le « financement par emprunt »). Les obligations des parties aux engagements de financement par emprunt de fournir le financement par emprunt comportent certaines modalités et conditions habituelles qui sont énoncées dans les lettres d'engagement de financement par emprunt en question. Le prêt à terme et le prêt-relais garanti de premier rang devraient avoir égalité de rang avec le prêt à terme et les billets garantis existants de Domtar.

Les engagements de financement par emprunt aux termes des lettres d'engagement de financement par emprunt expirent cinq jours ouvrables après la dernière date limite de la convention de fusion (soit le 5 avril 2023 (sous réserve d'une prolongation)) ou, si elle est antérieure, a) la date à laquelle la convention de fusion est résiliée conformément à ses modalités et/ou b) la date de réalisation de la fusion et du paiement de la contrepartie aux termes de celle-ci et des opérations connexes (étant entendu que cette date ne doit pas être antérieure à leur réalisation) avec ou sans le financement ou l'utilisation des facilités en question. La documentation définitive régissant le financement par emprunt n'a pas été finalisée et, par conséquent, les modalités réelles du financement par emprunt peuvent différer de celles décrites ci-dessus.

En plus des engagements de financement par emprunt, le 5 juillet 2022, Domtar a obtenu un engagement de financement par capitaux propres auprès d'un membre de son groupe (l'« engagement de financement par capitaux propres ») suivant lequel le membre du groupe a accepté de fournir un financement par capitaux propres d'un montant maximal de 500 millions de dollars relativement à la réalisation de la fusion et des autres opérations envisagées par la convention de fusion. L'obligation du membre du groupe de fournir le financement par capitaux propres conformément à l'engagement de financement par capitaux propres est assujettie, entre autres conditions, à la réalisation presque simultanée de la fusion aux conditions énoncées dans la convention de fusion.

Domtar et la filiale visée par la fusion s'attendent à ce que le produit total du financement par capitaux propres engagé aux termes de l'engagement de financement par capitaux propres et du financement par emprunt engagé aux termes des lettres d'engagement de financement par emprunt, avec l'encaisse de Domtar et de la Société, soit suffisant pour effectuer la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion, y compris le refinancement de la totalité de la dette actuelle de la Société.

Restrictions concernant la sollicitation de propositions d'acquisition (voir la page 104)

Comme il est décrit plus en détail dans la présente circulaire de sollicitation de procurations et énoncé dans la convention de fusion, la Société a convenu, entre autres, de ne pas faire ce qui suit :

- solliciter, entreprendre, faciliter ou encourager sciemment une demande de renseignements, une proposition ou une offre, ou la présentation d'une proposition ou d'une offre qui constitue une proposition d'acquisition visant la Société (au sens de la rubrique « La convention et le plan de fusion — Restrictions concernant la sollicitation de propositions d'acquisition », qui commence à la page 104), ou qui pourrait raisonnablement mener à une telle proposition d'acquisition;
- entreprendre, conclure ou poursuivre des discussions ou des négociations concernant une proposition d'acquisition visant la Société ou y participer autrement, prendre part, contribuer ou participer à de telles discussions ou négociations ou à des efforts ou tentatives de faire une proposition d'acquisition visant la Société, faciliter sciemment ces discussions, négociations, tentatives ou efforts, permettre que l'accès à ses biens ainsi qu'à ses livres et registres ou fournir des renseignements confidentiels se rapportant à la Société ou à l'une de ses filiales, dans le cadre d'une proposition d'acquisition visant la Société (sauf entamer des discussions avec les parties ayant fait une proposition d'acquisition visant la Société et leurs représentants uniquement dans le but d'apporter certains éclaircissements);
- approuver, appuyer ou recommander, ou proposer publiquement d'approuver, d'appuyer ou de recommander, une proposition d'acquisition visant la Société ou soumettre une telle proposition au vote des actionnaires de la Société;
- conclure une convention d'acquisition de rechange (au sens de la rubrique « La convention et le plan de fusion — Restrictions concernant la sollicitation de propositions d'acquisition », qui commence à la page 104);
- soumettre une proposition d'acquisition visant la Société au vote des actionnaires de la Société;
- prendre une mesure pour dispenser un tiers ou une opération des restrictions sur les regroupements d'entreprises (au sens donné au terme *business combinations* à l'article 203 de la DGCL ou de toute loi sur les offres publiques d'achat (dans chaque cas dans la mesure où une telle loi s'applique à la Société), ou faire en sorte que ces restrictions, ou toute disposition restrictive d'une disposition contre les offres

publiques d'achat dans les certificats de constitution ou les règlements administratifs de la Société, ne s'appliquent pas à cette personne ou à cette opération.

La Société aura le droit d'accorder des renonciations à une disposition de statu quo ou à une disposition similaire et de ne pas la faire exécuter, si cette disposition a pour effet d'interdire à la contrepartie de faire une proposition d'acquisition visant la Société non sollicitée conformément à la convention de fusion.

Avant que la Société obtienne l'approbation des actionnaires à l'égard de la proposition de fusion :

- Si la Société reçoit une proposition d'acquisition visant la Société de bonne foi qui ne découle pas d'une violation des obligations de non-sollicitation et que le conseil détermine de bonne foi, après avoir consulté les conseillers financiers externes et les conseillers juridiques externes de la Société, que cette proposition est une proposition supérieure ou pourrait raisonnablement donner lieu à telle proposition supérieure (au sens de la rubrique « La convention et le plan de fusion — Restrictions concernant la sollicitation de propositions d'acquisition », qui commence à la page 104), et que le défaut de prendre les mesures suivantes serait vraisemblablement incompatible avec les obligations fiduciaires du conseil aux termes des lois applicables, la Société peut, à la demande de la personne qui fait la proposition d'acquisition visant la Société, lui fournir des renseignements confidentiels sur la Société et ses filiales et entreprendre des discussions ou des négociations avec elle portant sur cette proposition d'acquisition visant la Société ou prendre part à telles discussions ou négociations, sous réserve des modalités de la convention de fusion;
- La Société peut, sous réserve du respect de certaines obligations énoncées dans la convention de fusion, notamment le paiement d'une indemnité de résiliation à Domtar ainsi que les avis et les droits d'égalier habituels, résilier la convention de fusion pour conclure une convention définitive concernant une proposition supérieure conformément à la convention de fusion.

Obligation du conseil à l'égard de sa recommandation (voir la page 107)

Le conseil a recommandé à l'unanimité aux actionnaires de la Société de voter « EN FAVEUR » de la proposition visant à approuver la fusion et à adopter la convention de fusion. Sauf ce qui est décrit ci-après, la Société a convenu que la présente circulaire de sollicitation de procurations inclura la recommandation du conseil aux actionnaires de la Société de donner leur approbation.

Toutefois, dans certaines circonstances, le conseil peut modifier une recommandation de la Société (au sens de la rubrique « La convention et le plan de fusion — Obligation du conseil à l'égard de sa recommandation », qui commence à la page 107) avant d'obtenir l'approbation des actionnaires de la Société en réponse à une proposition supérieure qui n'a pas été révoquée et qui ne découle pas d'un manquement aux obligations de non-sollicitation de la Société. Dans ce cas, la Société doit aviser Domtar de la proposition d'acquisition visant la Société dans les 24 heures de sa réception (y compris du nom du tiers ainsi que des modalités et conditions de la proposition) et donner d'abord à Domtar un préavis écrit d'au moins quatre jours ouvrables de son intention d'agir et de négocier de bonne foi avec elle, et ce, dans les quatre jours ouvrables suivant la remise de cet avis au sujet d'une proposition révisée de Domtar concernant les modalités de la fusion (à condition que Domtar veuille bien négocier). Si la proposition supérieure sur laquelle repose le changement de recommandation de la Société est considérablement modifiée, la Société doit donner un nouvel avis à Domtar et une nouvelle période de négociation de deux jours ouvrables commencera avec elle. Si, à la fin de cette période de quatre ou deux jours ouvrables, selon le cas, le conseil détermine de bonne foi, après avoir consulté les conseillers juridiques externes et les conseillers financiers externes de la Société, que la proposition supérieure sur laquelle repose le changement de recommandation de la Société demeure toujours une proposition supérieure et que le fait de ne pas modifier la recommandation de la Société serait vraisemblablement incompatible avec ses obligations fiduciaires aux termes des lois applicables, le conseil peut modifier une recommandation de la Société.

Le conseil peut également modifier une recommandation de la Société dans certaines circonstances en réponse à un événement imprévu (au sens de la rubrique « La convention et le plan de fusion — Obligation du conseil à l'égard de sa recommandation », qui commence à la page 107). La Société doit d'abord donner à Domtar un préavis écrit d'au moins quatre jours ouvrables de son intention d'agir ainsi, lui fournir une description raisonnablement détaillée de l'événement imprévu et négocier de bonne foi avec elle pendant les quatre jours ouvrables suivant la remise de cet avis au sujet de toute proposition révisée de Domtar concernant les modalités de la fusion (à condition que Domtar veuille

bien négocié). Si, à la fin de cette période de quatre jours ouvrables, le conseil détermine de bonne foi, après avoir consulté les conseillers juridiques externes de la Société, que l'événement imprévu justifie toujours un changement de recommandation et que l'omission d'agir serait vraisemblablement incompatible avec les obligations fiduciaires des administrateurs aux termes des lois applicables, le conseil peut alors modifier la recommandation de la Société.

Résiliation de la convention de fusion (voir la page 117)

La convention de fusion peut être résiliée avant l'heure d'effet dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- par consentement mutuel écrit de la Société et de Domtar;
- par Domtar ou par la Société si, selon le cas :
 - l'heure d'effet n'est pas survenue au plus tard le 5 avril 2023 (la « date limite »), sous réserve d'une prolongation automatique au 5 juillet 2023, et que les seules conditions n'ayant toujours pas été remplies ou n'ayant pas fait l'objet d'une renonciation (sauf celles qui, de par leurs modalités, ne doivent être remplies qu'à la clôture et peuvent l'être) ont trait à une autorisation aux termes des lois sur la concurrence, à un obstacle juridique relevant des lois sur la concurrence ou à un obstacle issu de mesures défavorables particulières. Si la période de commercialisation du financement par emprunt a commencé mais n'est pas terminée à la date limite, celle-ci est automatiquement, sans intervention de la part d'aucune des parties, reportée à 15 jours ouvrables après la date limite prévue de la période de commercialisation. Malgré ce qui précède, une partie ne pourra pas se prévaloir du droit de résiliation de la convention de fusion au titre de la présente disposition si elle manque à l'une des dispositions de la convention de fusion et que ce manquement empêche l'heure d'effet de la fusion de survenir avant la date limite;
 - une loi ou une ordonnance définitive et sans appel des autorités gouvernementales compétentes vient limiter, prescrire, interdire ou rendre illégale de façon permanente la réalisation de la fusion, ou vient imposer une condition lourde (au sens ci-dessus); il est entendu que la partie qui cherche à résilier la convention de fusion aux termes de la présente disposition doit avoir rempli ses obligations à tous égards importants au titre de l'engagement sur les mesures réglementaires décrit à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Efforts pour réaliser la fusion », qui commence à la page 109;
 - après une assemblée extraordinaire (ou sa reprise en cas d'ajournement ou de report), les actionnaires de la Société n'ont pas approuvé la fusion proposée;
- par Domtar si, selon le cas :
 - avant l'obtention de l'approbation des actionnaires, le conseil modifie sa recommandation conformément à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Obligation du conseil à l'égard de sa recommandation », qui commence à la page 107;
 - la Société a manqué à ses déclarations, garanties, engagements ou ententes aux termes de la convention de fusion, ou a omis de les exécuter, manquement ou omission qui (i) entraînerait le défaut de remplir certaines conditions de clôture de la fusion énoncées à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Conditions de la fusion », qui commence à la page 116, et (ii) ne peut être ou n'a pas été corrigé dans les 30 jours suivant l'avis écrit de Domtar informant la Société du manquement (une « résiliation par manquement de la Société »), étant entendu que Domtar ne doit pas avoir elle-même manqué à ses déclarations, garanties, engagements ou ententes aux termes de la convention de fusion, manquement qui entraînerait le défaut de remplir certaines conditions de clôture de la fusion;
- par la Société si, selon le cas :
 - Domtar ou la filiale visée par la fusion a manqué à ses déclarations, garanties, engagements ou ententes aux termes de la convention de fusion, ou a omis de les exécuter, manquement ou omission qui (i) entraînerait le défaut de remplir certaines conditions de clôture de la fusion énoncées à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Conditions de la fusion », qui commence à la page 116, et (ii) ne peut être ou n'a pas été corrigé dans les 30 jours suivant l'avis écrit de la Société informant Domtar du manquement (une « résiliation par manquement de la société mère »), étant

entendu que la Société ne doit pas avoir elle-même manqué à ses déclarations, garanties, engagements ou ententes aux termes de la convention de fusion, manquement qui entraînerait le défaut de remplir certaines conditions de clôture de la fusion;

- avant la réception de l'approbation des actionnaires de la Société :
 - le conseil autorise la Société à conclure une convention d'acquisition de rechange à la suite d'une proposition supérieure, dans la mesure permise par les modalités et conditions de la convention de fusion et sous réserve de celles-ci;
 - presque simultanément à la résiliation de la convention de fusion, la Société conclut une convention d'acquisition de rechange à la suite d'une proposition supérieure;
 - antérieurement ou parallèlement à la résiliation, la Société paie à Domtar l'indemnité de résiliation applicable, décrite à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Frais; indemnité de résiliation », qui commence à la page 119;
- (i) l'ensemble des conditions de clôture de la fusion énoncées à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Conditions de la fusion », qui commence à la page 116, sont et demeurent remplies (sauf celles qui, de par leurs modalités, ne doivent être remplies qu'à la date de clôture, à condition qu'elles puissent l'être si la clôture a lieu ou que la Société y ait renoncé par écrit), (ii) la Société a irrévocablement confirmé par avis écrit à Domtar qu'elle est prête, disposée et habile à réaliser la fusion, et (iii) Domtar et la filiale visée par la fusion ne réalisent pas la fusion dans les cinq jours ouvrables suivant la date de clôture prévue dans la convention de fusion ou, si cette date est postérieure, la date où la confirmation est reçue.

Les parties à la convention de fusion y ont aussi reconnu et convenu que Domtar a l'obligation de faire en sorte que le financement par capitaux propres soit obtenu, la Société ayant droit à l'exécution en nature pour faire appliquer les modalités de l'engagement de financement par capitaux propres par Domtar, et de faire en sorte que le financement par capitaux propres soit obtenu et que Domtar procède à la clôture de la fusion, seulement si (i) l'ensemble des conditions de clôture de la fusion sont remplies ou ont fait l'objet d'une renonciation par la partie qui y est habilitée (sauf celles qui, de par leurs modalités, ne doivent être remplies qu'à la date de clôture, à condition qu'elles puissent l'être si la clôture a lieu ou que la Société y ait renoncé par écrit), (ii) la Société a irrévocablement confirmé par écrit à Domtar qu'elle est prête à réaliser la fusion, étant entendu que la Société n'aura pas droit à l'exécution en nature à l'égard de Domtar pour le paiement de la contrepartie aux termes de la fusion et des opérations envisagées par la convention de fusion et des frais connexes si a) la période de commercialisation est terminée, b) le défaut de paiement de Domtar découle d'un échec de financement par emprunt, et c) Domtar et la filiale visée par la fusion n'ont pas manqué de façon importante à leurs déclarations, garanties, ententes ou engagements aux termes de la convention de fusion. Pour de plus amples renseignements sur les droits de la Société à l'exécution en nature, voir la rubrique « La convention et le plan de fusion — Exécution en nature », qui commence à la page 122.

Frais; indemnité de résiliation (voir la page 119)

La Société doit payer à Domtar une indemnité de résiliation de 40 millions de dollars si, selon le cas :

- Domtar résilie la convention de fusion si le conseil prend l'une ou l'autre des mesures suivantes avant d'avoir obtenu l'approbation des actionnaires de la Société : (i) retirer, modifier ou assortir de réserves ou autrement proposer publiquement de retirer, modifier ou assortir de réserves, d'une façon défavorable à Domtar, sa recommandation aux actionnaires de la Société d'approuver la fusion et d'adopter la convention de fusion, (ii) omettre d'inclure la recommandation de la Société (au sens de la rubrique « La convention et le plan de fusion — Obligation du conseil à l'égard de sa recommandation », qui commence à la page 107), dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, (iii) adopter, approuver, recommander, avaliser ou déclarer opportune une proposition d'acquisition visant la Société, ou proposer publiquement de le faire, (iv) omettre, si une proposition d'acquisition visant la Société assimilable à une offre publique d'achat ou d'échange des actions ordinaires en circulation de la Société est présentée conformément à la *Rule 14d-2* de la Loi de 1934 (par une entité autre que Domtar ou un membre de son groupe), de recommander aux actionnaires de la Société, dans les 10 jours ouvrables suivant la présentation, de rejeter l'offre publique d'achat ou d'échange, (v) omettre, si une proposition d'acquisition visant la Société est présentée publiquement (et non révoquée publiquement), de

recommander publiquement le rejet de cette proposition dans les 10 jours ouvrables suivant la demande de Domtar (étant entendu que Domtar ne peut faire une telle demande plus d'une fois par proposition d'acquisition visant la Société ou modification importante de celle-ci présentée publiquement (et non révoquée publiquement), (vi) omettre de réaffirmer publiquement la recommandation de la Société dans les trois jours ouvrables après la demande écrite de Domtar à la suite de toute déclaration publique de la Société ou d'un de ses représentants exprimant l'opposition aux opérations envisagées par la convention de fusion;

- la Société résilie la convention de fusion parce que (i) le conseil l'autorise à conclure une convention d'acquisition de rechange à la suite d'une proposition supérieure, dans la mesure permise par les modalités et conditions de la convention de fusion et sous réserve de celles-ci; (ii) presque simultanément à la résiliation de la convention de fusion, la Société conclut une convention d'acquisition de rechange à la suite d'une proposition supérieure; (iii) antérieurement ou parallèlement à la résiliation, la Société paie à Domtar l'indemnité de résiliation applicable;
- la Société ou Domtar résilie la convention de fusion parce que l'approbation des actionnaires de la Société n'a pas été obtenue ou parce que l'opération n'a pas été réalisée avant la date limite et (i) avant la résiliation, une proposition d'acquisition visant la Société a été présentée au conseil ou à la Société et annoncée publiquement et n'a pas été révoquée et (ii) dans les 12 mois suivant la résiliation, la Société conclut une convention définitive à l'égard d'une proposition d'acquisition visant la Société ou réalise une proposition d'acquisition visant la Société (que ce soit ou non une proposition d'acquisition comme celle dont il est question dans la clause (i) ci-dessus). Dans ce cas, la Société doit payer à Domtar l'indemnité de résiliation moins toute somme remboursée précédemment à Domtar ou à la filiale visée par la fusion pour les frais raisonnables et documentés engagés relativement aux opérations envisagées par la convention de fusion comme il est décrit ci-après, étant entendu que, pour l'application de la définition de « proposition d'acquisition visant la Société », dans le présent paragraphe, toute mention de « 20 % » doit être remplacée par « 50 % ».

Si la convention de fusion est résiliée (i) par la Société ou Domtar parce que la fusion n'est pas réalisée au plus tard à la date limite et a) que les seules conditions de clôture qui n'ont pas été remplies ou fait l'objet d'une renonciation (sauf celles qui, de par leurs modalités, ne doivent être remplies qu'à la clôture et peuvent l'être) sont liées (x) à l'autorisation des autorités sur la concurrence ou (y) à un obstacle juridique relevant des lois sur la concurrence, ou b) que la Société aurait pu résilier la convention de fusion à cause (x) de l'omission de Domtar de réaliser la fusion à la suite du respect des conditions de clôture ou (y) d'un obstacle juridique rendant la fusion illégale ou imposant une condition lourde, dans chaque cas relativement aux lois sur la concurrence, (ii) par la Société parce que a) Domtar ou la filiale visée par la fusion n'a pas remédié au manquement à une déclaration ou à un engagement, b) Domtar ou la filiale visée par la fusion a omis de réaliser la fusion à la suite du respect des conditions de clôture, auxquels cas Domtar doit payer à la Société une indemnité de résiliation de 80 millions de dollars. Si la convention de fusion est résiliée dans ces circonstances qui font en sorte que Domtar doit payer une indemnité de résiliation à la Société, sous réserve du droit de la Société à l'exécution en nature décrit à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Exécution en nature », qui commence à la page 122, et sauf dans le cas d'un manquement délibéré (étant entendu que, si Domtar et la filiale visée par la fusion ne sont pas autrement en manquement important à leurs déclarations, garanties, engagements ou ententes aux termes de la convention de fusion, l'omission par Domtar et la filiale visée par la fusion de réaliser la clôture, même si elle découle d'un échec de financement, ne constitue pas en soi un manquement délibéré), le paiement de l'indemnité de résiliation de la Société constitue le recours unique et exclusif de la Société, de ses filiales et de leurs parties liées respectives à l'encontre de Domtar, de la filiale visée par la fusion, des parties liées à Domtar et des parties à l'origine du financement par emprunt pour les pertes ou dommages découlant de l'échec des opérations envisagées par la convention de fusion ou les lettres d'engagement de financement par emprunt, ou du manquement à ces documents ou de l'omission de les exécuter. Au paiement de ces frais, ni la Société, ni ses filiales, ni aucune autre partie liée ne peuvent réclamer de dommages-intérêts ou d'autre redressement pour les pertes ou dommages subis relativement à la convention de fusion, aux lettres d'engagement de financement par emprunt ou aux opérations qui y sont envisagées (y compris le financement par emprunt).

La Société doit payer à Domtar les frais raisonnables et documentés que celle-ci et la filiale visée par la fusion ont engagés relativement à la convention de fusion et qui sont envisagés par celle-ci, jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars, si la Société ou Domtar résilie la convention de fusion parce que l'assemblée de la Société (ou sa reprise en cas d'ajournement ou de report) s'est conclue par un vote sur la fusion où l'approbation des

actionnaires de la Société n'a pas été obtenue, auquel cas l'indemnité de résiliation de la Société n'est pas exigible. Si l'indemnité de résiliation de la Société devient exigible par la suite, elle sera réduite du montant des frais remboursés.

En général, les frais relatifs à la convention de fusion sont à la charge de la partie qui les a engagés, que l'opération soit réalisée ou non, sauf dans les cas suivants : (i) Domtar est responsable de l'entière responsabilité des droits de dépôt applicables aux dépôts aux termes de la Loi HSR et au dépôt de tout avis ou autre document exigé au titre des lois sur la concurrence étrangères applicables; (ii) Domtar ou la société issue de la fusion se charge de régler les droits de transfert, documentaires, de timbre, d'inscription et autres taxes et impôts similaires applicables au transfert d'actions de la Société au titre de la fusion.

Droits d'évaluation (voir la page 123)

La loi du Delaware prévoit, pour les porteurs inscrits d'actions ordinaires de la Société, des droits d'évaluation relativement à la fusion, étant entendu que les porteurs doivent respecter l'ensemble des conditions stipulées à l'article 262 de la DGCL. Le porteur inscrit d'actions ordinaires de la Société qui demande une évaluation comme il se doit et qui se conforme à toutes les exigences applicables de la loi du Delaware (un « actionnaire dissident ») renonce à la contrepartie aux termes de la fusion et reçoit plutôt un paiement en espèces correspondant à la juste valeur de ses actions visées par l'évaluation dans le cadre de la fusion. La juste valeur est établie par la Court of Chancery de l'État du Delaware (la « cour de la chancellerie du Delaware ») à la suite d'un processus d'évaluation. Les actionnaires dissidents ne connaîtront pas la juste valeur au moment où ils décideront de soumettre ou non leurs actions à une évaluation. Le montant final que recevra l'actionnaire aux termes de l'évaluation pourrait être supérieur, égal ou inférieur au montant auquel il aurait eu droit aux termes de la convention de fusion. Pour une description détaillée des droits d'évaluation des actionnaires ordinaires de la Société et de la procédure à suivre pour les exercer, voir la rubrique « Droits d'évaluation », qui commence à la page 123.

Pour exercer ses droits à l'évaluation, l'actionnaire inscrit de la Société doit faire parvenir à la Société une demande d'évaluation écrite avant le vote sur la proposition d'adopter la convention de fusion à l'assemblée extraordinaire, voter contre la proposition d'adopter la convention de fusion, détenir les actions ordinaires de la Société jusqu'à l'heure d'effet de la fusion et respecter la procédure de l'article 262 de la DGCL. La Société informe sans délai Domtar de toute demande d'évaluation qu'elle reçoit à l'égard d'actions ordinaires de la Société, du retrait d'une telle demande et de tout autre document ou instrument qu'elle reçoit relativement à l'application de l'article 262 de la DGCL ou à une demande ou réclamation d'un actionnaire s'y rattachant. Avant l'heure d'effet, la Société ne peut pas, sans le consentement écrit préalable de Domtar, effectuer un paiement, ni consentir ou offrir un règlement, à l'égard d'une telle demande, ou convenir d'agir en ce sens. Domtar a le droit de participer, d'encadrer et de mener les négociations et procédures qui ont trait à ces demandes. Le non-respect strict des procédures établies dans la loi du Delaware peut entraîner la déchéance des droits d'évaluation. Les dispositions de l'article 262 de la DGCL concernant les droits d'évaluation sont reproduites intégralement à l'Annexe C de la présente circulaire de sollicitation de procurations. Vous êtes invité à les lire attentivement et intégralement.

Litiges liés à la fusion (voir la page 90)

Le 31 août 2022, une plainte a été déposée relativement à la convention de fusion devant la Cour de district des États-Unis pour le district Sud de New York, intitulée *Carter v. Resolute Forest Prods.*, No. 22-07466 (S.D.N.Y.). Il est notamment allégué dans la plainte que la circulaire de sollicitation de procurations provisoire que la Société a déposée dans le cadre de la fusion omettait certains renseignements importants relatifs à la fusion en contravention des paragraphes 14(a) et 20(a) de la Loi de 1934. La plainte a pour but, entre autres, d'obliger la Société à publier une déclaration de rectification afin de corriger ces déclarations fausses, trompeuses et incomplètes.

La Société ne peut pas prévoir l'issue de cette poursuite. Toutefois, elle croit que les allégations sont sans fondement. La Société et les défendeurs individuels ont l'intention de se défendre vigoureusement contre cette plainte et toute autre poursuite intentée subséquemment.

D'autres poursuites liées ou attribuables à la convention de fusion et aux opérations qui y sont envisagées pourraient être intentées à l'avenir. Si des plaintes semblables sont déposées, la Société n'annoncera pas nécessairement ce dépôt en l'absence d'allégations d'importance nouvelles ou différentes.

Convention de vote et de soutien (voir la page 78)

Au moment de la signature de la convention de fusion, Domtar et Hamblin Watsa Investment Counsel Ltd., une société canadienne (« Fairfax »), à titre de gestionnaire de placements et/ou de fondé de pouvoir autorisé à l'égard des actions ordinaires de la Société appartenant à certains actionnaires (les « actionnaires de Fairfax »), ont conclu une convention de vote et de soutien (la « convention de vote et de soutien »). Aux termes de la convention de vote de soutien, sous réserve des conditions et suivant les modalités qui y sont indiquées, Fairfax s'engage, entre autres choses, à exercer les droits de vote rattachés à toutes les actions de la Société dont Fairfax, ses actionnaires et les membres de leur groupe contrôlés sont les propriétaires véritables (les « actions visées ») à la date de référence, à toute assemblée des actionnaires de la Société, pour voter (i) en faveur de la proposition d'adopter la convention de fusion, de la fusion et des autres opérations envisagées par la convention de fusion; (ii) en faveur de tout ajournement ou report recommandé par la Société à l'égard de toute assemblée d'actionnaires dans la mesure permise ou requise par la convention de fusion; (iii) contre toute proposition d'acquisition visant la Société; (iv) contre toute convention de fusion ou fusion (autre que la convention de fusion et la fusion), tout regroupement, consolidation, vente d'actifs importants, réorganisation, restructuration du capital, dissolution ou liquidation de ou par la Société; et (v) contre toute proposition, action ou entente soumise aux actionnaires de la Société qui vise à (A) entraver, contrecarrer, gêner, retarder, reporter, empêcher ou compromettre autrement de façon importante la fusion ou les autres opérations envisagées par la convention de fusion ou (B) entraîner la non-réalisation de l'une des conditions préalables énoncées dans la convention de fusion.

La convention de vote et de soutien est reproduite à l'Annexe D de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

Principales incidences fiscales fédérales américaines de la fusion (voir la page 79)

La réception d'espèces et de DCV en échange d'actions ordinaires de la Société à l'issue de la fusion constitue une opération imposable pour l'application de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis. Comme le droit fédéral américain entourant le traitement fiscal des DCV est flou, le montant du gain ou de la perte que vous constatez ainsi que le moment et la nature du gain ou de la perte sont incertains. Vous devriez donc consulter vos conseillers fiscaux pour connaître les incidences fiscales (y compris l'application et l'effet de toute loi sur l'impôt sur le revenu ou autre loi fiscale étatique ou locale américaine ou loi fiscale d'un autre pays), selon votre situation particulière, qu'aura l'échange de vos actions ordinaires de la Société à l'issue de la fusion. Voir la rubrique « La fusion — Principales incidences fiscales fédérales américaines de la fusion », qui commence à la page 79, pour de plus amples renseignements sur les principales incidences fiscales fédérales américaines de l'échange de vos actions ordinaires de la Société à l'issue de la fusion.

Principales incidences fiscales fédérales canadiennes de la fusion (voir la page 84)

La réception d'espèces et de DCV en échange d'actions ordinaires de la Société à l'issue de la fusion constitue une opération imposable pour l'application de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada. Comme les incidences fiscales fédérales canadiennes de la réception, de la détention et de l'aliénation de DCV ne sont pas tout à fait claires, les actionnaires devraient consulter leurs conseillers fiscaux pour analyser leur situation particulière. Voir la rubrique « La fusion — Principales incidences fiscales fédérales canadiennes de la fusion », qui commence à la page 84, pour de plus amples renseignements sur les principales incidences fiscales fédérales canadiennes de l'échange de vos actions ordinaires de la Société à l'issue de la fusion.

Renseignements supplémentaires (voir la page 135)

Pour de plus amples renseignements sur la Société, veuillez consulter les rapports périodiques et autres renseignements qu'elle dépose auprès de la SEC. L'information est accessible à la salle de consultation de la SEC et sur le site Web de la SEC (www.sec.gov).

FOIRE AUX QUESTIONS SUR L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE ET LA FUSION

Cette foire aux questions est conçue pour répondre brièvement à quelques questions courantes sur la fusion et l'assemblée extraordinaire. Elle pourrait toutefois ne pas répondre à toutes les questions qui vous importent comme actionnaire de la Société. Voir les renseignements détaillés fournis ailleurs dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, dans ses Annexes et dans les documents qui y sont mentionnés.

Q : Pourquoi ai-je reçu cette circulaire de sollicitation de procurations?

R : Le 5 juillet 2022, la Société a conclu avec les parties mères une convention de fusion qui prévoit l'acquisition de la Société par Domtar en contrepartie d'un montant en espèces de 20,50 \$ par action, sans intérêts, et d'un DCV par action, sous réserve des retenues d'impôt applicables. Vous recevez la présente circulaire parce que le conseil sollicite des procurations en appui à la proposition d'adopter la convention de fusion et d'approuver les autres propositions connexes qui seront soumises au vote à l'assemblée extraordinaire.

Q : En tant qu'actionnaire de la Société, que vais-je recevoir à l'issue de la fusion?

R : Si la fusion a lieu, vous aurez droit à un montant en espèces de 20,50 \$, sans intérêts, et à un DCV, sous réserve des retenues d'impôt applicables, pour chaque action ordinaire de la Société dont vous êtes propriétaire immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion, à moins que vous n'ayez dûment exercé et régularisé vos droits d'évaluation prévus à l'article 262 de la DGCL relativement à ces actions.

Q : Que recevront les porteurs d'options d'achat d'actions de la Société à l'issue de la fusion?

R : Immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion, chaque option d'achat d'actions de la Société toujours en cours et non exercée (acquise ou non acquise) sera automatiquement annulée et convertie en droit de recevoir, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un paiement en espèces, sans intérêts, égal au produit (A) du nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette option d'achat d'actions et (B) de tout excédent, le cas échéant, de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion sur le prix d'exercice de cette option d'achat d'actions et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société qui fait l'objet de cette option d'achat d'actions.

Toutefois, si le prix d'exercice par action est égal ou supérieur à la contrepartie aux termes de la fusion, l'option d'achat d'actions de la Société sera annulée sans contrepartie.

Pour de plus amples renseignements sur le traitement des attributions de titres de capitaux propres en cours de la Société, voir la rubrique « La convention et le plan de fusion — Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société », qui commence à la page 94.

Q : Que recevront les porteurs d'UANR de la Société à l'issue de la fusion?

R : Immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion, chaque UANR de la Société toujours en cours (acquise ou non acquise, y compris tout équivalent de dividendes correspondant), à l'exception des UANR de 2022, sera annulée et convertie en droit de recevoir, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un paiement en espèces, sans intérêts, égal au produit (A) du nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette UANR et (B) de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société qui fait l'objet de cette UANR.

Pour de plus amples renseignements sur le traitement des attributions de titres de capitaux propres en cours de la Société, voir la rubrique « La convention et le plan de fusion — Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société », qui commence à la page 94.

Q : Que recevront les porteurs d'UAR de la Société à l'issue de la fusion?

R : Immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion, chaque UAR de la Société toujours en cours (acquise ou non acquise, y compris tout équivalent de dividendes correspondant), à l'exception des UAR de 2022, deviendra

entièrement acquise et sera annulée et convertie en droit de recevoir, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un paiement en espèces, sans intérêts, égal au produit (A) du nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette UAR et (B) de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société qui fait l'objet de cette UAR.

Le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à une UAR de la Société sera déterminé (1) selon le rendement réel obtenu durant la période de rendement applicable à toute portion de cette UAR de la Société dont la période de rendement était terminée à la date de clôture de la fusion; (2) en présumant l'obtention du rendement cible pour toute portion de cette UAR de la Société dont la période de rendement n'avait pas encore débuté à la date de clôture de la fusion; et (3) pour toute portion de cette UAR de la Société dont la période de rendement avait commencé mais n'était pas terminée à la date de clôture, selon (x) le rendement cible ou le rendement réel, s'il est plus élevé, pour la portion de cette UAR de la Société qui s'acquiert en fonction du rendement total pour les actionnaires ou du rendement du capital et (y) le rendement cible pour toute portion de cette UAR de la Société qui s'acquiert en fonction d'un autre paramètre.

Pour de plus amples renseignements sur le traitement des attributions de titres de capitaux propres en cours de la Société, voir la rubrique « La convention et le plan de fusion — Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société », qui commence à la page 94.

Q : Que recevront les porteurs d'attributions de 2022 à l'issue de la fusion?

R : Immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion, chaque attribution de 2022 (le cas échéant) sera automatiquement annulée et convertie en droit de recevoir, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un paiement en espèces, sans intérêts, égal au produit (A) du nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette attribution et (B) de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société qui fait l'objet de cette attribution de 2022. Cela dit, les montants payables au titre d'une attribution de 2022 ne s'acquiescent pas par anticipation et demeurent soumis aux modalités d'acquisition prévues dans la convention d'attribution applicable. Une acquisition par anticipation est toutefois possible dans le cas de certaines cessations d'emploi admissibles si la convention d'attribution applicable le prévoit.

Toute UANR ou UAR attribuée en novembre 2022 ou après, conformément à la convention de fusion et dans la mesure où la fusion n'a pas encore eu lieu, est considérée comme une attribution de 2022.

Le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à une UAR de 2022 de la Société sera déterminé (1) selon le rendement réel obtenu durant la période de rendement applicable à toute portion de cette UAR de 2022 dont la période de rendement était terminée à la date de clôture de la fusion; (2) en présumant l'obtention du rendement cible pour toute portion de cette UAR de 2022 dont la période de rendement n'avait pas encore débuté à la date de clôture de la fusion; et (3) pour toute portion de cette UAR de 2022 dont la période de rendement avait commencé mais n'était pas terminée à la date de clôture, selon (x) le rendement cible ou le rendement réel, s'il est plus élevé, pour la portion de cette UAR de 2022 qui s'acquiert en fonction du rendement total pour les actionnaires ou du rendement du capital et (y) le rendement cible pour toute portion de cette UAR de 2022 qui s'acquiert en fonction d'un autre paramètre.

Pour de plus amples renseignements sur le traitement des attributions de titres de capitaux propres en cours de la Société, voir la rubrique « La convention et le plan de fusion — Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société », qui commence à la page 94.

Q : Que recevront les porteurs d'UAD de la Société à l'issue de la fusion?

R : Immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion, chaque UAD de la Société toujours en cours (acquise ou non acquise, y compris tout équivalent de dividendes) sera automatiquement annulée et convertie en droit de recevoir, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un paiement en espèces, sans intérêts, égal au produit (A) du nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette UAD et (B) de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société qui fait l'objet de cette UAD.

Pour de plus amples renseignements sur le traitement des attributions de titres de capitaux propres en cours de la Société, voir la rubrique « La convention et le plan de fusion — Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société », qui commence à la page 94.

Q : Quelles sont les principales incidences fiscales fédérales américaines de la fusion?

R : La réception d'espèces et de DCV en échange de vos actions ordinaires de la Société à l'issue de la fusion constitue une opération imposable pour l'application de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis. Comme le droit fédéral américain entourant le traitement fiscal des DCV est flou, le montant du gain ou de la perte que vous constatez ainsi que le moment et la nature du gain ou de la perte sont incertains. Vous devriez donc consulter vos conseillers fiscaux pour connaître les incidences fiscales (y compris l'application et l'effet de toute loi sur l'impôt sur le revenu ou autre loi fiscale, étatique ou locale américaine ou loi fiscale d'un autre pays), selon votre situation particulière, qu'aura l'échange de vos actions ordinaires de la Société à l'issue de la fusion. Voir la rubrique « La fusion — Principales incidences fiscales fédérales américaines de la fusion », qui commence à la page 79, pour de plus amples renseignements sur les principales incidences fiscales fédérales américaines de l'échange de vos actions ordinaires de la Société à l'issue de la fusion.

Q : Quelles sont les principales incidences fiscales fédérales canadiennes de la fusion?

R : La réception d'espèces et de DCV en échange de vos actions ordinaires de la Société à l'issue de la fusion constitue une opération imposable pour l'application de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada. Comme les incidences fiscales fédérales canadiennes de la réception, de la détention et de l'aliénation de DCV ne sont pas tout à fait claires, les actionnaires devraient consulter leurs conseillers fiscaux pour analyser leur situation particulière. Voir la rubrique « La fusion — Principales incidences fiscales fédérales canadiennes de la fusion », qui commence à la page 84, pour de plus amples renseignements sur les principales incidences fiscales fédérales canadiennes de l'échange de vos actions ordinaires de la Société à l'issue de la fusion.

Q : Où et quand se tiendra l'assemblée extraordinaire des actionnaires?

R : L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société se tiendra par Internet le 31 octobre 2022 à 10 h (heure de l'Est), à l'adresse <https://web.lumiagm.com/295854943>. Tout se déroulera exclusivement par webdiffusion en direct; aucune assemblée physique n'aura lieu. Les actionnaires de la Société pourront assister à l'assemblée extraordinaire sur le site Web à cet effet. Si vous souhaitez y assister et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions, vous aurez besoin du numéro de contrôle à 11, 12 ou 16 chiffres et du mot de passe suivant : `resolute2022`. Vous ne pouvez pas enregistrer l'assemblée extraordinaire ni y distribuer quoi que ce soit sans l'approbation de la Société.

Q : Comment puis-je participer à l'assemblée extraordinaire en ligne?

R : L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société se déroulera entièrement en ligne. Vous ne pourrez pas y assister en personne. Si vous étiez le porteur inscrit d'actions ordinaires de la Société à la fermeture des bureaux le 19 septembre 2022, vous pouvez assister à l'assemblée en allant à l'adresse <https://web.lumiagm.com/295854943>, puis en inscrivant le numéro de contrôle à 11, 12 ou 16 chiffres figurant sur votre carte de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote et le mot de passe suivant : `resolute2022`.

Si vous étiez le porteur véritable d'actions ordinaires de la Société à la date de référence, vous devez vous inscrire d'avance pour participer virtuellement à l'assemblée extraordinaire. Pour ce faire, vous devez obtenir une procuration réglementaire de votre maison de courtage, banque, société de fiducie ou autre intermédiaire. Si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit, vous devrez obtenir une procuration réglementaire de votre intermédiaire et écrire à notre agent des transferts à l'adresse proxy@astfinancial.com, au moins cinq jours ouvrables avant le 31 octobre 2022, pour avoir un numéro de contrôle qui vous permettra de vous joindre à l'assemblée et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Q : Comment puis-je poser des questions avant et pendant l'assemblée extraordinaire en ligne?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit ou un porteur véritable, vous pourrez poser des questions en accédant au centre virtuel à l'adresse <https://web.lumiagm.com/295854943> à compter de 9 h (heure de l'Est) le 31 octobre 2022. Vous devrez entrer votre numéro de contrôle et le mot de passe suivant : *resolute2022*. Puis, vous devrez cliquer sur l'icône de message dans le coin supérieur droit de la page. Pour retourner à la page principale, cliquez sur l'icône « i » en haut de l'écran. Nous vous encourageons à poser vos questions avant le début de l'assemblée.

Les questions appropriées liées aux points à l'ordre de jour de l'assemblée extraordinaire (c.-à-d. les propositions faisant l'objet d'un vote) obtiendront réponse dès que possible après l'assemblée extraordinaire à l'adresse https://www.pfresolu.com/Investisseurs/Assemblees_des_actionnaires/.

Des renseignements supplémentaires concernant la capacité des actionnaires de poser des questions pendant l'assemblée extraordinaire, ainsi que d'autres documents concernant l'assemblée extraordinaire, seront accessibles à l'adresse <https://web.lumiagm.com/295854943>.

Q : Quelle technologie dois-je utiliser pour assister à l'assemblée extraordinaire en ligne?

R : L'assemblée extraordinaire se tiendra sur une plateforme compatible avec tous les navigateurs (Internet Explorer, Firefox, Chrome et Safari) et tous les appareils (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, tablettes et téléphones cellulaires) dont les logiciels et les plugiciels pertinents sont à jour. Assurez-vous d'avoir une connexion Internet fiable à l'endroit où vous avez l'intention de participer à l'assemblée extraordinaire. Connectez-vous longtemps d'avance et vérifiez vos réglages audio avant le début de l'assemblée extraordinaire pour bien entendre le son.

Du soutien technique sera offert au centre virtuel à l'adresse <https://web.lumiagm.com/295854943>, ou par téléphone au 877 283-0324, à compter de 8 h (heure de l'Est) le 31 octobre 2022 jusqu'à la clôture de l'assemblée extraordinaire.

Q : Qui a le droit de voter à l'assemblée extraordinaire?

R : Seuls les porteurs inscrits d'actions ordinaires de la Société à la fermeture des bureaux le 19 septembre 2022, la date de référence pour l'assemblée extraordinaire, ont le droit de recevoir les présents documents de procuration et de voter à l'assemblée. Pour chacune des propositions présentées dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, vous aurez droit à un vote par action ordinaire de la Société que vous détenez à la date de référence.

Q : Quelles propositions seront soumises au vote à l'assemblée extraordinaire?

R : À l'assemblée extraordinaire, vous devrez vous pencher et vous prononcer sur les propositions suivantes :

- l'adoption de la convention de fusion;
- l'approbation, par un vote consultatif non contraignant, de la rémunération qui pourrait être payée ou devenir payable aux hauts dirigeants visés de la Société relativement à la fusion, conformément à la rubrique « La fusion — Intérêts des administrateurs et des hauts dirigeants dans la fusion », qui commence à la page 64.

Q : Quelle est la majorité requise pour chacune des propositions?

R : La proposition d'adopter la convention de fusion requiert le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société habiles à voter sur cette question. Une abstention ou un non-vote (p. ex. si vous ne demandez pas à votre courtier, banque ou autre intermédiaire d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions) aura l'effet d'un vote « CONTRE » la proposition d'adopter la convention de fusion.

L'approbation de la proposition consultative non contraignante sur la rémunération requiert le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée extraordinaire et habiles à voter sur cette question. Bien que le conseil prévoit tenir compte du résultat, ce vote n'est que consultatif; il ne lie ni la Société, ni Domtar, ni leurs filiales respectives. Ainsi, si les actionnaires de la Société adoptent la convention de fusion et que la fusion a lieu, la

rémunération s'y rattachant sera payable aux hauts dirigeants visés de la Société conformément à leurs conventions et ententes de rémunération, que la proposition ait été approuvée ou non. Une abstention aura l'effet d'un vote « CONTRE » la proposition.

La Société ne peut pas lever ou reporter l'assemblée extraordinaire ni changer la date de référence, sauf a) avec le consentement de Domtar; b) dans la mesure où les lois applicables l'exigent; c) si, au moment initialement prévu de l'assemblée, le nombre de porteurs d'actions ordinaires de la Société présents virtuellement ou représentés par procuration n'atteint pas le quorum requis; ou d) pour permettre la sollicitation de votes supplémentaires si cela est nécessaire afin d'obtenir l'approbation des actionnaires de la Société à l'assemblée.

Q : Quelles sont les recommandations du conseil pour chacune des propositions?

R : Après mûre réflexion, le conseil a conclu à l'unanimité que les opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion elle-même, sont dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires. C'est pourquoi il recommande à l'unanimité que vous votiez « EN FAVEUR » de la proposition d'adopter la convention de fusion et « EN FAVEUR » de la proposition consultative non contraignante sur la rémunération.

Pour connaître les facteurs qui ont amené le conseil à recommander l'adoption de la convention de fusion, voir la rubrique « La fusion — Raisons justifiant la recommandation d'adopter la convention de fusion », qui commence à la page 48. En outre, au moment de considérer la recommandation du conseil quant à la convention de fusion, vous devez être conscient que certains administrateurs et hauts dirigeants ont des intérêts qui diffèrent de ceux de l'ensemble des actionnaires de la Société ou qui s'y ajoutent. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « La fusion — Intérêts des administrateurs et des hauts dirigeants dans la fusion », qui commence à la page 64.

Q : Certains actionnaires de la Société ont-ils déjà convenu d'appuyer l'adoption de la convention de fusion?

R : Simultanément à la signature de la convention de fusion, Domtar et Fairfax ont conclu la convention de vote et de soutien par laquelle Fairfax a convenu, notamment et sous réserve des modalités de cette convention, d'exercer les droits de vote rattachés à toutes les actions de la Société dont Fairfax, ses actionnaires et les membres de leurs groupes contrôlés sont les propriétaires véritables (i) « EN FAVEUR » de l'adoption de la convention de fusion, de la fusion et des autres opérations envisagées par la convention de fusion; (ii) « EN FAVEUR » de tout ajournement ou report recommandé par la Société à l'égard de toute assemblée d'actionnaires dans la mesure permise ou requise par la convention de fusion; (iii) contre toute proposition d'acquisition visant la Société; (iv) contre toute convention de fusion ou fusion (autre que la convention de fusion et la fusion), tout regroupement, consolidation, vente d'actifs importants, réorganisation, restructuration du capital, dissolution ou liquidation de ou par la Société; et (v) contre toute proposition, action ou entente qui vise à entraver, contrecarrer, gêner, retarder, reporter, empêcher ou compromettre autrement de façon importante la fusion ou les autres opérations envisagées par la convention de fusion. Fairfax a déclaré dans la convention de vote et de soutien que ses actionnaires et elle sont les propriétaires véritables (ayant le droit de vote et/ou le pouvoir de gestion des investissements) de 30 548 190 actions ordinaires de la Société, qui représentent environ 39,8 % des 76 796 897 actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 5 juillet 2022 (à l'exclusion des actions nouvelles). La convention de vote et de soutien sera résiliée à la première des éventualités suivantes : a) l'entente mutuelle de Domtar et de Fairfax, b) l'heure d'effet, c) la résiliation de la convention de fusion conformément à ses modalités, d) la formulation, par le conseil, d'un changement de recommandation autorisé de la Société en réponse à une proposition supérieure ou à un événement imprévu aux termes de la convention de fusion, e) une modification de la convention de fusion qui réduit ou altère la forme de la contrepartie aux termes de la fusion sans le consentement de Fairfax ou f) la survenance de la date limite.

Q : Suis-je tenu d'assister à l'assemblée extraordinaire?

R : Non. Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions sans assister à l'assemblée extraordinaire virtuelle sur le site Web pertinent. En effet, vous pouvez voter par la poste, par téléphone ou par Internet en suivant les procédures indiquées ci-après.

Q : Combien d'actions faut-il pour atteindre le quorum?

R : Les porteurs du tiers des droits de vote rattachés aux actions ordinaires émises et en circulation de la Société qui sont habiles à voter doivent être présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée extraordinaire pour que soit atteint le quorum nécessaire à l'examen des propositions. À la fermeture des bureaux à la date de référence, il y avait 76 811 811 actions ordinaires de la Société en circulation. Si vous êtes un actionnaire de la Société à la fermeture des bureaux à la date de référence et que vous votez par la poste, par téléphone, par Internet ou virtuellement à l'assemblée extraordinaire, vous ferez partie du quorum. Si vous détenez des actions ordinaires de la Société par l'entremise d'un intermédiaire (banque, courtier, fiducie ou autre intermédiaire) et que vous fournissez des instructions de vote à cet intermédiaire, vos actions seront comptabilisées dans le calcul du quorum. Si vous détenez des actions ordinaires de la Société par l'entremise d'un intermédiaire (banque, courtier, fiducie ou autre intermédiaire) et que vous ne lui fournissez pas d'instructions de vote, vos actions ne seront pas comptabilisées dans le calcul du quorum.

Toutes les actions ordinaires de la Société détenues par des actionnaires présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée extraordinaire qui sont habiles à voter, sans égard à la façon dont les droits de vote rattachés à ces actions seront exercés ou à toute procuration signifiant la volonté de l'actionnaire de s'abstenir de voter, seront comptabilisées dans le calcul du quorum. En l'absence de quorum, l'assemblée extraordinaire pourrait être ajournée.

Q : Pourquoi me demande-t-on de participer à un vote consultatif non contraignant sur la rémunération qui pourrait être payée ou devenir payable aux hauts dirigeants visés de la Société relativement à la fusion?

R : En juillet 2010, la SEC a adopté des règles qui obligent les sociétés à tenir un vote consultatif non contraignant sur l'approbation de certaines rémunérations qui pourraient être payées ou devenir payables à leurs hauts dirigeants visés relativement à des opérations comme la fusion. Ainsi, conformément aux règles énoncées à l'article 14A de la Loi de 1934, la Société fournit à ses actionnaires l'occasion de participer à un vote consultatif non contraignant sur la rémunération qui pourrait être payée ou devenir payable aux hauts dirigeants visés de la Société relativement à la fusion. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Proposition 2 : Proposition consultative non contraignante relative à la rémunération », qui commence à la page 39.

Q : Que se passera-t-il si les actionnaires de la Société n'approuvent pas la proposition consultative non contraignante sur la rémunération?

R : Le vote sur l'approbation de la proposition consultative non contraignante sur la rémunération et celui sur l'adoption de la convention de fusion sont deux votes distincts. L'approbation de la proposition consultative non contraignante sur la rémunération n'est pas une condition de réalisation de la fusion; il s'agit d'un vote consultatif qui ne lie ni la Société, ni Domtar, ni leurs filiales respectives. Ainsi, si les actionnaires de la Société adoptent la convention de fusion et que la fusion a lieu, la rémunération s'y rattachant sera payable aux hauts dirigeants visés de la Société conformément à leurs conventions et ententes de rémunération, que la proposition ait été approuvée ou non.

Q : Que dois-je faire pour l'instant?

R : Après avoir lu attentivement le contenu de la présente circulaire de sollicitation de procurations et de ses Annexes, veuillez exercer dès que possible les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la Société de l'une des façons décrites ci-après. Vous avez droit à un vote par action ordinaire de la Société dont vous êtes propriétaire à la date de référence.

Q : Comment puis-je exercer les droits de vote rattachés à mes actions?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez voter de différentes façons :

- par la poste : Quand vous aurez reçu votre carte de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, veuillez le remplir, le signer, le dater et le retourner dans l'enveloppe préaffranchie qui l'accompagne;

- par téléphone : Vous pouvez voter en appelant le numéro sans frais inscrit sur la carte de procuration;
- par Internet : Vous pouvez voter par Internet à l'adresse https://vote.proxyonline.com/RFP/17782/?locale=fr_CA. Les procédures de vote par Internet sont conçues pour vérifier l'identité des actionnaires, permettre aux actionnaires d'exercer leurs droits de vote, puis confirmer que leurs instructions ont bien été enregistrées. Vous pourrez voter 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, mais votre procuration reçue de cette façon devra l'être au plus tard à 23 h 59 (heure de l'Est) le 30 octobre 2022;
- à l'assemblée en ligne : Vous pouvez voter à l'assemblée extraordinaire en y assistant et en suivant les consignes fournies à l'adresse <https://web.lumiagm.com/295854943>.

Si vous êtes un porteur véritable, vous pouvez voter de différentes façons :

- par la poste : Si vous voulez recevoir une version papier du formulaire d'instructions de vote, communiquez avec votre maison de courtage, banque, société de fiducie ou autre intermédiaire;
- par téléphone : Vous pouvez voter en appelant le numéro sans frais inscrit sur le formulaire d'instructions de vote fourni par votre maison de courtage, banque, société de fiducie ou autre intermédiaire;
- par Internet : Vous pouvez voter par Internet à l'adresse indiquée dans les instructions fournies sur le formulaire d'instructions de vote de votre intermédiaire. Les procédures de vote par Internet sont conçues pour vérifier l'identité des actionnaires, permettre aux actionnaires d'exercer leurs droits de vote, puis confirmer que leurs instructions ont bien été enregistrées;
- à l'assemblée en ligne : Si vos actions sont détenues par une maison de courtage, une banque, une société de fiducie ou un autre intermédiaire, vous en êtes le porteur véritable. En tant que porteur véritable, vous êtes convié à l'assemblée extraordinaire en ligne. Comme le porteur véritable n'est pas un actionnaire inscrit, vous ne pourrez pas exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée extraordinaire à moins d'obtenir une procuration réglementaire de votre intermédiaire vous y autorisant. Voir la rubrique « Comment puis-je participer à l'assemblée extraordinaire en ligne? », qui commence à la page 21, pour de plus amples renseignements sur l'obtention d'une procuration réglementaire.

Si vous transmettez votre procuration par téléphone ou par Internet, vos instructions de vote doivent être reçues au plus tard à 23 h 59 (heure de l'Est) la veille de l'assemblée extraordinaire.

Le fait de transmettre votre procuration par la poste, par téléphone ou par Internet ne vous empêche pas de voter virtuellement à l'assemblée extraordinaire. Même si vous prévoyez assister à cette assemblée virtuelle, vous êtes invité à transmettre une procuration par la poste, par téléphone ou par Internet pour assurer la représentation de vos actions ordinaires de la Société à l'assemblée.

Si vous retournez votre carte de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote signé et daté sans cocher les cases indiquant votre vote, vous voterez automatiquement « **EN FAVEUR** » de l'adoption de la convention de fusion et « **EN FAVEUR** » de la proposition consultative non contraignante sur la rémunération.

Q : Si mes actions sont détenues par une banque, un courtier, une fiducie ou un autre intermédiaire, cet intermédiaire exercera-t-il en mon nom les droits de vote rattachés à mes actions?

R : Votre banque, courtier, fiducie ou autre intermédiaire ne pourra PAS exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la Société à l'assemblée extraordinaire à moins que vous lui fournissiez des instructions de vote. Pour en fournir, suivez les consignes de votre banque, courtier, fiducie ou autre intermédiaire. Vous pourriez être en mesure de voter par téléphone ou par Internet si votre intermédiaire offre cette possibilité.

Q : Que se passera-t-il si je ne transmets pas d'instructions de vote à ma banque, mon courtier, ma fiducie ou mon autre intermédiaire?

R : Votre banque, courtier, fiducie ou autre intermédiaire ne pourra PAS exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la Société si vous ne lui fournissez pas d'instructions de vote. Comme l'adoption de la convention de fusion requiert le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires en circulation de la Société, le défaut de fournir des instructions de vote à votre intermédiaire aura l'effet d'un vote

« CONTRE » la proposition d'adopter la convention de fusion. En outre, vos actions ne seront pas comptabilisées dans le calcul du quorum fondé sur le nombre d'actions ordinaires de la Société dont les porteurs assistent à l'assemblée extraordinaire.

Q : Puis-je changer mon vote après avoir transmis ma carte de procuration ou mon formulaire d'instructions de vote par la poste, par téléphone ou par Internet?

R : Oui. Vous pouvez révoquer votre procuration ou changer votre vote à tout moment avant la tenue du vote à l'assemblée extraordinaire.

Vous pouvez révoquer votre procuration en transmettant un avis de révocation signé, dont la date est ultérieure à celle de la procuration, à la secrétaire de la Société à l'adresse suivante : Produits forestiers Résolu Inc., 1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada. Vous pouvez également la révoquer ou changer votre vote en transmettant une autre procuration par téléphone ou par Internet conformément aux instructions fournies sur la carte de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint. Vous pouvez aussi transmettre, pour les mêmes actions ordinaires de la Société, une nouvelle carte de procuration ou un nouveau formulaire d'instructions de vote dont la date est ultérieure. Si vous votez en remplissant, signant, datant et retournant la carte de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint, notez et conservez le numéro de contrôle qui y figure au cas où vous décideriez ultérieurement de révoquer votre procuration ou de changer votre vote par téléphone ou par Internet. Enfin, vous pouvez révoquer ou modifier votre procuration en participant à l'assemblée extraordinaire et au vote virtuellement. Sachez toutefois que votre procuration ne sera pas révoquée ou modifiée si vous assistez à l'assemblée extraordinaire sans y voter. Si vous détenez des actions ordinaires de la Société par l'entremise d'une banque, d'un courtier, d'une fiducie ou d'un autre intermédiaire, communiquez avec cet intermédiaire pour savoir comment révoquer ou modifier votre procuration.

Si vous avez demandé à un intermédiaire d'exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions, vous devez suivre les instructions de cet intermédiaire pour changer votre vote.

Pour toutes les procurations dûment transmises que nous recevons avant l'assemblée extraordinaire et qui ne seront ni révoquées ni modifiées avant la tenue du vote, les droits de vote seront exercés selon les instructions fournies ou, en l'absence d'instructions, « EN FAVEUR » de chacune des propositions.

Q : Pourquoi ai-je reçu plusieurs cartes de procuration ou formulaires d'instructions de vote?

R : Si vous avez reçu plus d'une carte de procuration ou d'un formulaire d'instructions de vote, c'est parce que vous détenez des actions ordinaires de la Société inscrites dans plus d'un compte. Par exemple, si vous détenez des actions avec votre conjoint, en tant que fiduciaire ou en tant que dépositaire pour un mineur, vous recevrez, et vous devrez signer et retourner, une carte de procuration ou un formulaire d'instructions de vote distinct pour ces actions puisque leur propriété est inscrite sous une forme différente. Pour exercer tous vos droits de vote, vous devez donc transmettre vos procurations en remplissant et en postant l'ensemble des cartes de procuration ou formulaires d'instructions de vote reçus, ou en procédant par téléphone ou par Internet avec les numéros de contrôle inscrits sur chaque carte ou formulaire.

Q : Que se passera-t-il si je transfère mes actions ordinaires de la Société avant l'assemblée extraordinaire?

R : La date de référence de l'assemblée extraordinaire est antérieure à la date prévue de la fusion. Si vous êtes propriétaire d'actions ordinaires de la Société à la fermeture des bureaux à la date de référence, mais que vous les transférez avant l'assemblée extraordinaire, vous aurez le droit de voter à l'assemblée, mais la contrepartie aux termes de la fusion sera payée à la personne qui détiendra les actions immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion.

Q : Puis-je exercer des droits de dissidence ou des droits d'évaluation relativement à la fusion?

R : Oui. Pour exercer vos droits d'évaluation, vous devez respecter les exigences de l'article 262 de la DGCL. Aux termes de la loi du Delaware, les porteurs inscrits d'actions ordinaires de la Société qui ne votent pas en faveur de la proposition d'adopter la convention de fusion ont le droit de demander que la Cour de la chancellerie du

Delaware se prononce sur la juste valeur de leurs actions si la fusion a lieu. Les droits d'évaluation peuvent être exercés uniquement par les porteurs qui font parvenir à la Société une demande d'évaluation écrite avant le vote sur la proposition d'adopter la convention de fusion à l'assemblée extraordinaire et qui respectent les procédures et les exigences de l'article 262 de la DGCL, lesquelles sont résumées dans la présente circulaire de sollicitation de procurations. Le montant de l'évaluation pourrait être supérieur, égal ou inférieur au montant auquel un actionnaire aurait droit aux termes de la convention de fusion. L'article 262 de la DGCL est reproduit à l'[Annexe C](#) de la présente circulaire de sollicitation de procurations. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Droits d'évaluation », qui commence à la page 123.

Q : Si je détiens mes actions sous forme de certificats, dois-je transmettre mes certificats d'actions maintenant?

R : Non. Peu après la fusion, les porteurs d'actions ordinaires de la Société les détenant sous forme de certificats recevront une lettre d'envoi comprenant des instructions écrites détaillées sur le retour de leurs certificats d'actions. Vous devrez alors retourner vos certificats conformément aux instructions pour recevoir la contrepartie aux termes de la fusion. **N'ENVOYEZ PAS VOS CERTIFICATS D' ACTIONS POUR L'INSTANT.**

Q : J'ai des attributions de titres de capitaux propres de la Société. Dois-je faire quelque chose maintenant?

R : Non. Pour l'instant, vous n'avez rien à faire relativement à vos attributions de titres de capitaux propres de la Société. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « La convention et le plan de fusion — Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société », qui commence à la page 94.

Q : Quelle est la date prévue de la fusion?

R : Domtar et nous voulons procéder à la fusion dès que possible. Nous prévoyons actuellement que la fusion aura lieu dans la première moitié de 2023, mais nous ne pouvons dire avec certitude si et quand les conditions de clôture de la fusion seront respectées ou, dans la mesure où cela est permis, feront l'objet d'une renonciation. La fusion ne pourra avoir lieu tant que ces conditions, y compris l'adoption de la convention de fusion par les actionnaires de la Société et l'obtention de certaines approbations des autorités de réglementation, ne seront pas respectées (ou, dans la mesure où cela est permis, ne feront pas l'objet d'une renonciation). Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « La convention et le plan de fusion — Conditions de la fusion », qui commence à la page 116.

Q : Que se passera-t-il si la fusion n'a pas lieu?

R : Si l'adoption de la convention de fusion n'est pas approuvée par les porteurs de la majorité des actions ordinaires en circulation de la Société qui sont habiles à voter sur cette question, ou si la fusion n'a pas lieu pour toute autre raison, vous ne recevrez aucune contrepartie de Domtar ni de la filiale visée par la fusion pour vos actions ordinaires de la Société. La Société restera plutôt une société ouverte et un émetteur assujéti dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada et auprès de la SEC, et les actions ordinaires de la Société seront toujours (i) inscrites aux termes de la Loi de 1934 et (ii) inscrites et négociées à la TSX et à la NYSE. Nous nous attendons à ce que la direction continue d'exploiter l'entreprise comme elle est exploitée actuellement et à ce que les porteurs d'actions ordinaires de la Société continuent d'être exposés aux mêmes risques et occasions que ceux actuellement associés à la propriété de leurs actions.

En outre, en cas de résiliation de la convention de fusion dans certaines circonstances, la Société serait tenue de payer à Domtar une indemnité de résiliation de 40 millions de dollars. En cas de résiliation de la convention de fusion dans certaines circonstances, Domtar serait tenue de payer à la Société une indemnité de résiliation de 80 millions de dollars. Si la Société ou Domtar résilie la convention de fusion parce qu'elle n'obtient pas l'approbation des actionnaires de la Société, la Société pourrait être tenue de payer à Domtar tous les frais raisonnables et documentés que Domtar a engagés relativement à la fusion, jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « La fusion — Conséquences de la non-réalisation de la fusion », qui commence à la page 75.

Q : Qui sollicite mon vote?

R : C'est le conseil d'administration de la Société qui sollicite votre procuration et c'est la Société qui paiera le coût de cette sollicitation. La sollicitation de procurations se fera en collaboration avec D.F. King & Co, Inc., qui recevra environ 24 500 \$ et aura droit au remboursement de frais précis engagés pour ce mandat et pour d'autres services-conseils relatifs à l'assemblée extraordinaire. La sollicitation se fera d'abord par la poste. Les formulaires de procuration et les documents connexes pourront également être distribués aux porteurs véritables d'actions ordinaires de la Société par l'entremise de courtiers, de dépositaires ou d'autres parties semblables, qui auront droit au remboursement des frais raisonnables engagés. La sollicitation pourra aussi se faire en personne ou par téléphone, courrier électronique ou autre moyen électronique par D.F. King & Co, Inc. ou, sans rémunération supplémentaire, par les parties mères ou la filiale visée par la fusion et certains administrateurs, dirigeants et employés de la Société, des parties mères ou de la filiale visée par la fusion.

Q : Où puis-je trouver les résultats du vote tenu à l'assemblée extraordinaire?

R : La Société entend annoncer les résultats provisoires du vote pendant l'assemblée extraordinaire, puis publier les résultats définitifs dans un rapport occasionnel sur formulaire 8-K qui sera déposé auprès de la SEC après l'assemblée. Tous les rapports déposés par la Société auprès de la SEC sont publics.

Q : Où puis-je trouver plus de renseignements sur la Société?

R : La Société dépose des rapports périodiques, des circulaires de sollicitation de procurations et d'autres renseignements auprès de la SEC. Vous pouvez lire et photocopier tout document déposé auprès de la SEC en vous rendant à la salle de consultation située au 100 F Street, N.E., Washington, D.C. 20549. Pour de plus amples renseignements sur la salle de consultation, veuillez appeler la SEC au 1 800 SEC-0330. Nos documents déposés auprès de la SEC sont également publiés sur le site Web de la SEC, au www.sec.gov. Pour plus d'information sur les renseignements que vous pouvez obtenir, voir la rubrique « Où trouver de plus amples renseignements », qui commence à la page 135.

Q : Qui peut répondre à mes questions?

R : Si vous avez d'autres questions sur la fusion, si vous avez besoin d'aide pour transmettre une procuration ou exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la Société ou si vous voulez des exemplaires supplémentaires de la présente circulaire de sollicitation de procurations ou de la carte de procuration ou du formulaire d'instructions de vote ci-joint, veuillez communiquer avec notre agent de sollicitation de procurations :



D.F. King & Co, Inc.
48 Wall Street, 22nd Floor
New York (New York) 10005
Numéro à frais virés pour les banques et courtiers : 212 269-5550
Numéro sans frais pour les autres appels : 877 283-0318
Courriel : RFP@dfking.com

Si vous détenez vos actions par l'entremise d'une banque, d'un courtier, d'une fiducie ou d'un autre intermédiaire, veuillez appeler aussi cet intermédiaire pour de plus amples renseignements.

MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans la présente circulaire de sollicitation de procurations qui ne sont ni des résultats financiers publiés ni d'autres renseignements historiques de la Société constituent des « énoncés prospectifs », au sens donné au terme *forward-looking statements* dans la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Sont des énoncés prospectifs, notamment, les énoncés concernant les avantages potentiels de l'opération proposée entre la Société et Domtar Corporation; le rendement et les perspectives à venir des activités, de la performance et des occasions de la Société; la capacité des parties de réaliser l'opération proposée et le moment prévu de sa réalisation; et toute hypothèse sous-jacente à ces énoncés. Les énoncés prospectifs se caractérisent par l'utilisation de termes comme « peut », « doit », « s'attend à », « croit », « prévoit », « prédit », « continue », « entend », « améliore », « contribue », « tente », « se positionne », « maintient », « demeure », « augmente », « projette de », « progresse », « construit », « poursuit », « planifie », « grandit », « permet », « voit », « bonifie », « cherche », « fournit », « génère », « crée », « appuie », « estime », « propulse », « agit » ou « maximise », par l'emploi du futur ou du conditionnel ou par l'usage de termes semblables indiquant qu'il est question d'événements éventuels ou d'incidences potentielles sur les activités ou les actionnaires de la Société.

Le lecteur ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, qui ne garantissent nullement le rendement à venir. Ces énoncés sont fondés sur les hypothèses, les croyances et les attentes actuelles de la direction, qui impliquent divers risques et incertitudes sur le plan des affaires pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement. Les risques et incertitudes pouvant entraîner un écart important entre le rendement, la situation financière et les résultats d'exploitation futurs réels de la Société et ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans la présente circulaire de sollicitation de procurations comprennent, sans s'y limiter exclusivement : l'incertitude entourant le moment de l'opération proposée; le risque que l'opération proposée n'ait pas lieu ou soit retardée; la possibilité que la Société reçoive des offres ou des propositions d'acquisition concurrentes; la possibilité que certaines conditions ou toutes les conditions de réalisation de l'opération proposée ne soient pas respectées ou ne fassent pas l'objet d'une renonciation, par exemple si l'opération n'est pas approuvée par les autorités gouvernementales concernées (ou si elle est approuvée sous réserve de certaines conditions, limites ou restrictions); la survenance de tout événement, changement ou autre circonstance qui entraînerait la résiliation de la convention de fusion, notamment dans des circonstances qui obligerait la Société à payer une indemnité de résiliation ou d'autres frais; l'incapacité d'obtenir un remboursement des droits sur le bois d'œuvre résineux, voire du tout; l'effet de l'imminence de l'opération proposée sur la capacité de la Société de maintenir en poste ses employés clés ou d'en engager d'autres, sur sa capacité de maintenir des relations avec ses clients, ses fournisseurs et ses autres partenaires d'affaires, sur ses activités en général ou sur le cours de ses actions; le risque que la direction soit moins attentive aux activités courantes de la Société; l'effet de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la Société et les conditions économiques qui en découlent; l'évolution du domaine des médias non imprimés, y compris les changements dans les habitudes des consommateurs, et l'efficacité de la réponse de la Société à cette évolution; une rude concurrence dans le secteur des produits forestiers; toute incapacité de proposer des produits certifiés conformes aux normes mondialement reconnues d'aménagement forestier et de chaîne de contrôle; toute incapacité de mettre en œuvre avec succès les stratégies de la Société en vue d'augmenter sa capacité de réaliser des bénéfices; l'éventuelle incapacité d'intégrer avec succès les entreprises acquises à la Société ou de concrétiser les avantages escomptés des acquisitions ou des dessaisissements ou d'autres opérations ou projets stratégiques, y compris la perte de synergies à la suite de dessaisissements; l'incertitude ou les changements des conditions économiques aux États-Unis, au Canada ou dans d'autres pays dans lesquels la Société vend ses produits, y compris les effets des pandémies; les conditions économiques et politiques mondiales; la nature hautement cyclique du secteur des produits forestiers; toute difficulté à obtenir du bois ou de la fibre de bois à des prix favorables, voire du tout; l'impact de l'inflation sur le prix des biens et services, y compris les variations du coût de l'énergie achetée et d'autres matières premières; toute perte de clients importants et l'exposition au risque de crédit des comptes débiteurs qui en résulte; les risques physiques, financiers, réglementaires, transitoires et de litige associés aux conditions météorologiques mondiales, régionales et locales et aux changements climatiques; les risques financiers, de litige, de responsabilité et de réputation associés à la communication d'information en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »); toute interruption des opérations ou hausse des coûts de main-d'œuvre en raison de conflits de travail ou de problèmes de santé et de sécurité au travail; les difficultés dans les relations avec les employés de la Société ou celles liées au fait d'attirer des employés et de les maintenir en poste, et les pénuries de main-d'œuvre; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des activités ou de la livraison des produits de la Société, notamment en raison d'épidémies de santé publique et de pénuries de main-d'œuvre; les perturbations des systèmes de technologie de l'information de la Société, y compris les incidents de cybersécurité et de confidentialité; les risques liés au fonctionnement et à la transition du système d'applications existant; toute publicité

négative, même si elle est injustifiée; les fluctuations des devises; toute hausse du niveau des cotisations requises aux régimes de retraite de la Société, y compris en raison de toute augmentation du montant de leur sous-financement; la capacité de la Société de maintenir des ressources en capital adéquates pour répondre à tous ses besoins en capitaux substantiels; les modalités des dettes impayées de la Société, qui pourraient restreindre les activités actuelles et futures de la Société; les hausses des taux d'intérêt et les changements liés au taux interbancaire offert à Londres (le « TIOL » ou « LIBOR »), qui pourraient avoir une incidence sur les emprunts de la Société aux termes de ses facilités de crédit; les pertes non couvertes par l'assurance; les coûts de fermeture supplémentaires et la dépréciation des actifs à long terme ou la dépréciation de l'achalandage ou les charges d'amortissement accéléré; tout besoin de comptabiliser des provisions supplémentaires pour moins-value à l'encontre des actifs d'impôt différé comptabilisés de la Société ou toute limitation de l'utilisation par la Société de certains attributs fiscaux; le fait que les exportations de la Société d'un pays vers un autre pays deviennent ou demeurent soumises à des droits, des exigences de dépôt en espèces, des taxes à la frontière, des quotas ou d'autres recours ou restrictions commerciales; les droits compensateurs et antidumping sur les importations aux États-Unis de la grande majorité des produits de bois d'œuvre résineux de la Société fabriqués dans ses scieries canadiennes; tout défaut de se conformer aux lois ou règlements de manière générale; toute responsabilité supplémentaire en matière d'environnement ou de santé et sécurité; toute violation des lois sur le commerce, des contrôles à l'exportation ou d'autres lois relatives aux ventes et aux activités internationales de la Société; les résultats défavorables des procédures judiciaires, des réclamations et des enquêtes gouvernementales, des enquêtes et d'autres litiges dans lesquels la Société est impliquée; les actions des porteurs d'un pourcentage important des actions ordinaires de la Société; et les autres risques et incertitudes décrits à la partie I, point 1A, portant sur les facteurs de risques du rapport annuel sur formulaire 10-K de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, du rapport trimestriel sur formulaire 10-Q de la Société pour le trimestre clos le 31 mars 2022 et du rapport trimestriel sur formulaire 10-Q de la Société pour le trimestre clos le 30 juin 2022, et exacerbés par la pandémie de COVID-19, notamment les mesures adoptées par les gouvernements et leurs incidences économiques, les perturbations des marchés et les changements dans les habitudes des consommateurs en 2021 (voir la rubrique intitulée « Où trouver de plus amples renseignements », à la page 135).

Tous les énoncés prospectifs que renferme la présente circulaire de sollicitation de procurations sont expressément visés par les mises en garde contenues ou mentionnées dans cette rubrique et dans les autres documents déposés par la Société auprès de la SEC et des autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société n'a aucune obligation d'actualiser ou de réviser l'information prospective en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf dans la mesure où la loi l'y oblige.

Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « La fusion — Informations financières prospectives », qui commence à la page 52.

PARTIES À LA FUSION

La Société

Produits forestiers Résolu Inc., une société du Delaware, est un chef de file mondial du secteur des produits forestiers offrant une grande variété de produits, notamment de la pâte commerciale, du papier tissu, des produits du bois et des papiers. La Société possède ou exploite quelque 40 installations ainsi que des actifs de production d'électricité aux États-Unis et au Canada. Elle commercialise ses produits dans plus de 60 pays, et tous les terrains forestiers sous sa gestion ont été certifiés conformes, par des experts indépendants, à au moins une norme d'aménagement forestier durable reconnue mondialement. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la NYSE et de la TSX sous le symbole « RFP ».

Nous avons notre bureau de direction principal au 1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada. Notre numéro de téléphone est le 514 875-2160, et notre site Web est le www.pfresolu.com. Le contenu de notre site Web ne fait pas partie de la présente circulaire de sollicitation de procurations et n'y est pas intégré par renvoi par la mention ci-dessus ou toute mention connexe contenue dans les présentes.

D'autres renseignements supplémentaires sur la Société se trouvent dans ses documents publics, qui sont intégrés par renvoi à la présente circulaire de sollicitation de procurations. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Où trouver de plus amples renseignements », qui commence à la page 135.

La société mère

Domtar Corporation, une société du Delaware, est une filiale en propriété exclusive de Pearl Excellence Holdco L.P. et un fournisseur de premier plan d'une vaste gamme de produits à base de fibres, notamment le papier de communication, de spécialité et d'emballage, la pâte commerciale et les non-tissés à couche appliquée par jet d'air. À l'issue de la fusion, Domtar sera la société mère immédiate de la Société.

Domtar a son bureau de direction principal au 234 Kingsley Park Drive, Fort Mill, South Carolina 29715. Son numéro de téléphone est le 803 802-7500, et son site Web est le www.domtar.com/fr. Le contenu du site Web de Domtar ne fait pas partie de la présente circulaire de sollicitation de procurations et n'y est pas intégré par renvoi par la mention ci-dessus ou toute autre mention connexe contenue dans les présentes.

Filiale visée par la fusion

Terra Acquisition Sub Inc., une société du Delaware, est une filiale en propriété exclusive de Domtar. Elle a été constituée le 21 juin 2022 expressément en vue de la fusion et des autres opérations envisagées par la convention de fusion; elle ne mène aucune autre activité. À la réalisation de la fusion, la filiale visée par la fusion fusionnera avec la Société et sera absorbée par celle-ci, et elle cessera d'exister. La Société sera l'entité issue de la fusion. La filiale visée par la fusion a son siège social au 2nd Floor, 3600 Lysander Lane, Richmond (Colombie-Britannique) V7B 1C3, Canada. Son numéro de téléphone est le 604 247-4400.

Karta Halten

Karta Halten B.V., une société à responsabilité limitée fermée constituée sous le régime des lois des Pays-Bas et inscrite au registre du commerce néerlandais (*handelsregister*) (numéro 81050348), est une filiale en propriété exclusive de First Management Limited, une société à responsabilité limitée fermée par actions de Hong Kong. Karta Halten a son bureau principal au De Cuserstraat 91, Second Building, 1081 CN Amsterdam, aux Pays-Bas. Son numéro de téléphone est le 31-20-2402511.

Paper Excellence

Paper Excellence B.V., une société à responsabilité limitée fermée constituée sous le régime des lois des Pays-Bas et inscrite au registre du commerce néerlandais (*handelsregister*) (numéro 34297750), est une filiale en propriété exclusive de Fortune. Paper Excellence, en collaboration avec Karta Halten, fabrique de la pâte à papier, du papier

d'impression et d'écriture, du papier journal, du papier d'emballage et du papier de spécialité. Pour de plus amples renseignements, consultez le site <https://paperexcellence.com/>. Le contenu du site Web de Paper Excellence ne fait pas partie de la présente circulaire de sollicitation de procurations et n'y est pas intégré par renvoi ni par toute mention connexe contenue dans les présentes. Paper Excellence a son siège social au 2nd Floor, 3600 Lysander Lane, Richmond (Colombie-Britannique) V7B 1C3, Canada. Son numéro de téléphone est le 604 247-4400. Son bureau principal est situé au De Cuserstraat 91, Second Building, 1081 CN Amsterdam, aux Pays-Bas.

L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Nous fournissons la présente circulaire de sollicitation de procurations parce que le conseil sollicite des procurations en vue de l'assemblée extraordinaire et de toute autre assemblée dûment convoquée après l'ajournement ou le report de l'assemblée extraordinaire.

Date, heure et lieu de l'assemblée extraordinaire

L'assemblée extraordinaire se tiendra virtuellement par webdiffusion en direct le 31 octobre 2022, à 10 h (heure de l'Est), à l'adresse <https://web.lumiagn.com/295854943>.

Objet de l'assemblée extraordinaire

À l'assemblée extraordinaire, les actionnaires inscrits de la Société devront se pencher et se prononcer sur les propositions :

- l'adoption de la convention de fusion par laquelle, sous réserve du respect de certaines conditions précisées ou de la renonciation à celles-ci, la filiale visée par la fusion fusionnera avec la Société, sera absorbée par celle-ci et cessera d'exister, et la Société sera l'entité issue de la fusion et deviendra une filiale en propriété exclusive de Domtar;
- l'approbation, par un vote consultatif non contraignant, de la rémunération qui pourrait être payée ou devenir payable aux hauts dirigeants visés de la Société relativement à la fusion, conformément à la rubrique « La fusion — Intérêts des administrateurs et des hauts dirigeants dans la fusion », qui commence à la page 64.

Recommandation du conseil

- Le conseil a examiné soigneusement les modalités de la convention de fusion, de la fusion et des autres opérations envisagées par la convention de fusion et y a mûrement réfléchi. Par un vote unanime, le conseil a (i) déterminé que les modalités de la convention de fusion et des opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, sont équitables pour la Société et ses actionnaires et sont dans leur intérêt, (ii) déterminé qu'il est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires de conclure la convention de fusion et déclaré qu'il est souhaitable que la Société signe la convention de fusion, (iii) approuvé la signature et la remise par la Société de la convention de fusion, l'exécution par la Société de ses engagements et ententes contenus dans la convention de fusion et la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans la convention de fusion, et (iv) résolu de recommander aux actionnaires de la Société d'approuver l'adoption de la convention de fusion. Ainsi, le conseil recommande à l'unanimité que vous votiez « **EN FAVEUR** » de la proposition d'adopter la convention de fusion.
- Le conseil recommande aussi à l'unanimité que vous votiez « **EN FAVEUR** » de la proposition consultative non contraignante sur la rémunération.

Date de référence et quorum

Chaque porteur inscrit d'actions ordinaires de la Société à la fermeture des bureaux le 19 septembre 2022, la date de référence pour l'assemblée extraordinaire, a le droit d'être avisé de l'assemblée et d'y voter. Vous avez droit à un vote par action ordinaire de la Société dont vous êtes propriétaire à la date de référence. À la date de référence, il y avait 76 811 811 actions ordinaires de la Société émises et en circulation donnant le droit de voter à l'assemblée extraordinaire. Les porteurs du tiers des droits de vote rattachés aux actions émises et en circulation de la Société qui sont habiles à voter doivent être présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée extraordinaire pour que le quorum soit atteint.

Si vous êtes un actionnaire inscrit de la Société et que vous votez par la poste, par téléphone, par Internet ou virtuellement à l'assemblée extraordinaire, vos actions ordinaires de la Société seront comptabilisées dans le calcul du quorum. Si vous détenez des actions ordinaires de la Société par l'entremise d'un intermédiaire (banque, courtier,

fiducie ou autre intermédiaire) et que vous lui fournissez des instructions de vote, vos actions seront comptabilisées dans le calcul du quorum. Si vous détenez des actions par l'entremise d'un intermédiaire (banque, courtier, fiducie ou autre intermédiaire) et que vous ne lui fournissez pas d'instructions de vote, vos actions ne seront pas comptabilisées dans le calcul du quorum.

Toutes les actions ordinaires de la Société détenues par des actionnaires inscrits qui sont présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée extraordinaire et qui sont habiles à voter à l'assemblée, sans égard à la façon dont les droits de vote rattachés à ces actions seront exercés ou à toute abstention, seront comptabilisées dans le calcul du quorum. En l'absence de quorum, l'assemblée extraordinaire pourrait être ajournée.

Vote requis aux fins d'approbation

Proposition d'adoption de la convention de fusion. La proposition d'adopter la convention de fusion requiert le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société habiles à voter sur cette question.

Proposition consultative non contraignante sur la rémunération. L'approbation de la proposition consultative non contraignante sur la rémunération requiert le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires de la Société présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée extraordinaire et habiles à voter sur cette question. Ce vote n'est que consultatif; il ne lie ni la Société, ni Domtar, ni leurs filiales respectives. Ainsi, si les actionnaires de la Société adoptent la convention de fusion et que la fusion a lieu, la rémunération s'y rattachant sera payable aux hauts dirigeants visés de la Société conformément à leurs conventions ou ententes de rémunération, que la proposition ait été approuvée ou non.

La Société ne peut pas reporter ou ajourner l'assemblée extraordinaire, sauf a) avec le consentement de Domtar; b) si, au moment initialement prévu de l'assemblée, le nombre de porteurs d'actions ordinaires de la Société présents virtuellement ou représentés par procuration et habiles à voter n'atteint pas le quorum requis; c) dans la mesure où les lois applicables l'exigent; ou d) pour permettre la sollicitation de votes supplémentaires si cela est nécessaire afin d'obtenir l'approbation des actionnaires de la Société à l'assemblée.

Effet des abstentions et des voix non exercées par le courtier

La proposition d'adopter la convention de fusion requiert le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires en circulation de la Société habiles à voter sur cette question. Par conséquent, une omission ou une abstention aura l'effet d'un vote « CONTRE » la proposition.

L'approbation de la proposition consultative non contraignante sur la rémunération requiert le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires de la Société présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée extraordinaire et habiles à voter sur cette question. Une abstention aura donc l'effet d'un vote « CONTRE » la proposition.

La Société ne peut pas reporter ou ajourner l'assemblée extraordinaire, sauf a) avec le consentement de Domtar; b) si, au moment initialement prévu de l'assemblée, le nombre de porteurs d'actions ordinaires de la Société présents virtuellement ou représentés par procuration et habiles à voter n'atteint pas le quorum requis; c) dans la mesure où les lois applicables l'exigent; ou d) pour permettre la sollicitation de votes supplémentaires si cela est nécessaire afin d'obtenir l'approbation des actionnaires de la Société à l'assemblée.

Au titre des règles de la NYSE, l'ensemble des propositions de la présente circulaire de sollicitation de procurations sont des questions extraordinaires, ce qui veut dire qu'il ne peut y avoir de voix non exercées par les courtiers à l'assemblée extraordinaire. Les voix non exercées par le courtier lorsque des droits détenus par une banque, un courtier, une fiducie ou un autre intermédiaire sont représentés à une assemblée mais que l'intermédiaire n'a reçu aucune instruction de vote du propriétaire véritable ne peuvent pas être exercées à leur gré sur des propositions particulières mais le peuvent sur d'autres. Par conséquent, si vos actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire, votre banque, courtier, fiducie ou autre intermédiaire ne pourra PAS, à moins que vous ne lui fournissiez des instructions de vote, exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la Société sur

quelque proposition que ce soit et vos actions ne seront pas comptabilisées pour déterminer s'il y a quorum. Comme la proposition d'adopter la convention de fusion requiert le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires en circulation de la Société, le défaut de fournir des instructions de vote à votre banque, courtier, fiducie ou autre intermédiaire aura l'effet d'un vote « CONTRE » la proposition d'adopter la convention de fusion. Comme l'approbation de la proposition consultative non contraignante sur la rémunération requiert le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires de la Société présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée extraordinaire et habiles à voter sur cette question et parce que votre banque, courtier, fiducie ou autre intermédiaire ne peut pas voter à son gré sur ces propositions, l'omission de donner des instructions de vote n'aura aucun effet sur l'approbation de ces propositions.

Comment voter

Les actionnaires peuvent voter par procuration au moyen d'une carte de procuration ou d'un formulaire d'instructions de vote à poster dans l'enveloppe préaffranchie, ou encore au moyen du numéro sans frais ou d'Internet. Pour plus d'information sur les options qui vous sont offertes pour voter, lisez la carte de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ou l'information que votre banque, courtier, fiducie ou autre intermédiaire vous a fournie. Le droit de voter par téléphone ou par Internet des actionnaires inscrits se termine à 23 h 59 (heure de l'Est) la veille de l'assemblée extraordinaire.

Si vous transmettez votre procuration par la poste, par téléphone ou par Internet sans indiquer « EN FAVEUR », « CONTRE » ou « ABSTENTION » quant aux propositions qui font l'objet d'un vote, les votes afférents à vos actions seront exercés en faveur de la proposition. Si vous indiquez « ABSTENTION », vous voterez automatiquement « CONTRE » la proposition. **Si vous voulez voter par procuration et que vos actions sont détenues par une banque, un courtier, une fiducie ou un autre intermédiaire, vous devez suivre les instructions de vote qui vous sont fournies par cet intermédiaire.** Si vous ne lui fournissez pas d'instructions de vote, votre banque, courtier, fiducie ou autre intermédiaire ne pourra pas exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la Société à l'égard des propositions.

Si vous voulez voter virtuellement à l'assemblée extraordinaire et que vos actions sont détenues au nom d'une banque, d'un courtier ou d'un autre porteur inscrit, vous devez obtenir une procuration réglementaire signée en votre faveur vous autorisant à voter à l'assemblée extraordinaire. Si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit, vous devrez obtenir une procuration réglementaire de votre intermédiaire et écrire à notre agent des transferts à l'adresse proxy@astfinancial.com, au moins cinq jours ouvrables avant le 31 octobre 2022, pour avoir un numéro de contrôle qui vous permettra de vous joindre à l'assemblée et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Ne pas soumettre de procuration ou ne pas voter de l'une ou l'autre des façons décrites plus haut aura l'effet d'un vote « CONTRE » la proposition d'adopter la convention de fusion et n'aura aucun effet sur l'approbation de la proposition consultative non contraignante sur la rémunération.

Si vous avez des questions sur la façon de voter ou de donner des instructions de vote, veuillez appeler notre agent de sollicitation de procurations, D.F. King & Co, Inc., au 877 283-0318 (sans frais).

N'ENVOYEZ PAS VOS CERTIFICATS D' ACTIONS AVEC VOTRE CARTE DE PROCURATION OU VOTRE FORMULAIRE D'INSTRUCTIONS DE VOTE. Une lettre d'envoi comprenant des instructions sur la remise des certificats d'actions ordinaires de la Société sera postée aux actionnaires si la fusion est menée à bien.

Révocation de procurations

La procuration d'un actionnaire peut être révoquée à tout moment avant la tenue du vote à l'assemblée extraordinaire, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- en transmettant une autre procuration ou d'autres instructions de vote par téléphone ou par Internet conformément aux instructions fournies sur la carte ou le formulaire ci-joint;

- en transmettant un avis de révocation signé, dont la date est ultérieure à celle de la procuration, à la secrétaire de la Société à l'adresse suivante : 1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada;
- en transmettant, pour les mêmes actions ordinaires de la Société, une nouvelle carte de procuration ou un nouveau formulaire d'instructions de vote dont la date est ultérieure;
- en participant à l'assemblée extraordinaire et au vote virtuel (la simple présence à l'assemblée extraordinaire ne révoque pas, par elle-même, une procuration; il faut voter virtuellement à l'assemblée).

Si vous détenez des actions ordinaires de la Société par l'entremise d'une banque, d'un courtier, d'une fiducie ou d'un autre intermédiaire, communiquez avec cet intermédiaire pour savoir comment révoquer ou modifier votre procuration.

Ajournements et reports

Bien que ce ne soit pas prévu à l'heure actuelle, l'assemblée extraordinaire peut être ajournée ou reportée, à une ou plusieurs reprises, à une date ou une heure ultérieure, s'il y a lieu, notamment pour la sollicitation de procurations supplémentaires à l'appui de la proposition d'adopter la convention de fusion.

Que le quorum soit atteint ou non, l'assemblée extraordinaire peut être ajournée par la personne qui la préside ou par le vote affirmatif de porteurs de la majorité des actions ordinaires de la Société présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée extraordinaire et habiles à voter sur cette question. L'assemblée ajournée peut se tenir sans autre préavis que l'annonce à l'assemblée extraordinaire, sauf si elle se tient plus de 30 jours après ou si, après l'ajournement, une nouvelle date de référence est établie pour l'assemblée ajournée. Le cas échéant, un avis est remis à chaque actionnaire inscrit ayant droit de vote à l'assemblée extraordinaire.

La Société ne peut pas reporter ou ajourner l'assemblée extraordinaire, sauf a) avec le consentement de Domtar; b) si, au moment initialement prévu de l'assemblée, le nombre de porteurs d'actions ordinaires de la Société présents virtuellement ou représentés par procuration et habiles à voter n'atteint pas le quorum requis; c) dans la mesure où les lois applicables l'exigent; ou d) pour permettre la sollicitation de votes supplémentaires si cela est nécessaire afin d'obtenir l'approbation des actionnaires de la Société à l'assemblée.

Sollicitation de procurations

La Société sollicite la carte de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint pour le conseil, et c'est la Société qui paiera le coût de cette sollicitation. Outre les demandes par la poste, la Société et ses administrateurs, dirigeants et employés pourront également solliciter des procurations en personne, par téléphone ou par des moyens électroniques. Ces personnes ne sont pas rémunérées pour cela.

La Société a retenu les services de D.F. King & Co, Inc. pour appuyer au fil du processus de sollicitation. La Société paiera à D.F. King & Co, Inc. environ 24 500 \$ et remboursera certains frais précis engagés. La Société a aussi convenu d'indemniser D.F. King & Co, Inc. pour diverses responsabilités et divers frais liés à la sollicitation de procurations ou en découlant (sous réserve de certaines exceptions).

La Société demandera aux banques, courtiers, fiducies ou autres intermédiaires de faire parvenir les documents de sollicitation de procurations aux propriétaires véritables des actions ordinaires de la Société qu'ils détiennent. La Société remboursera les frais administratifs et postaux usuels que les banques, courtiers, fiducies ou autres intermédiaires auront engagés pour l'acheminement des documents de sollicitation de procurations aux propriétaires véritables.

Liste des actionnaires

Au moins 10 jours avant la date de l'assemblée extraordinaire, une liste des actionnaires de la Société habiles à voter à l'assemblée extraordinaire sera mise à la disposition des actionnaires de la Société pour

inspection à toute fin pertinente à l'assemblée extraordinaire pendant les heures normales d'ouverture, au 1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada.

Questions et autres renseignements

Si vous avez d'autres questions sur la fusion ou sur la soumission de procurations, ou si vous voulez d'autres exemplaires de la circulaire de sollicitation de procurations ou de la carte de procuration ou du formulaire d'instructions de vote ci-joint, veuillez appeler notre agent de sollicitation de procurations, D.F. King & Co, Inc., au 877 283-0318 (sans frais).

PROPOSITION 1 : ADOPTION DE LA CONVENTION DE FUSION

Rappelons que les actionnaires de la Société examineront la proposition d'adopter la convention de fusion, puis voteront sur celle-ci. Vous devriez lire attentivement l'intégralité de la présente circulaire de sollicitation de procurations pour avoir toute l'information sur la convention de fusion et sur la fusion. Vous devriez notamment lire l'intégralité de la convention de fusion, qui est reproduite à l'Annexe A des présentes. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « La fusion », qui commence à la page 40, et la rubrique « La convention et le plan de fusion », qui commence à la page 91.

Le conseil recommande à l'unanimité que les actionnaires votent « EN FAVEUR » de l'adoption de la convention de fusion.

Si vous produisez une carte de procuration ou un formulaire d'instructions de vote dûment signé sans y donner d'instructions, les votes correspondants seront exercés « EN FAVEUR » de la proposition.

L'approbation de la proposition d'adopter la convention de fusion requiert le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires en circulation de la Société habiles à voter sur cette question.

PROPOSITION 2 : PROPOSITION CONSULTATIVE NON CONTRAIGNANTE RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION

Aux termes de l'article 14A de la Loi de 1934, qui a été promulgué en vertu de la loi *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010*, nous sommes tenus d'offrir aux actionnaires l'occasion de voter en vue d'approuver, sur une base consultative non contraignante, la rémunération qui peut être payée ou devenir payable aux hauts dirigeants visés de la Société et qui découle de la fusion ou y est autrement reliée, telle que présentée à la rubrique « La fusion — Intérêts des administrateurs et des hauts dirigeants dans la fusion — Rémunération au titre du parachute doré », qui commence à la page 71, incluant le tableau intitulé « Paiements au titre du parachute doré » et les notes de bas de page qui l'accompagnent. Les actionnaires de la Société se voient donc offrir la possibilité d'émettre un vote consultatif sur de tels paiements et la Société demande que ses actionnaires adoptent la résolution suivante, sur une base consultative non contraignante :

« IL EST PROPOSÉ que les actionnaires de Produits forestiers Résolu Inc. approuvent, sur une base consultative non contraignante, la rémunération qui peut être payée ou devenir payable aux hauts dirigeants visés de Produits forestiers Résolu Inc. et qui découle de la fusion ou y est autrement reliée, telle que présentée, en application du paragraphe 402(t) du *Regulation S-K*, à la rubrique « La fusion — Intérêts des administrateurs et des hauts dirigeants dans la fusion — Rémunération au titre du parachute doré », qui commence à la page 71 (laquelle divulgation comprend le tableau de la rémunération au titre du parachute doré requis aux termes du paragraphe 402(t) du *Regulation S-K*). »

Comme il s'agit d'un vote consultatif, cette proposition ne lie pas la Société, le conseil, le comité des ressources humaines et de la rémunération/des candidatures et de la gouvernance non plus que Domtar, ni aucune des filiales de la Société ou de Domtar, et l'approbation de cette proposition n'est pas une condition de la réalisation de la fusion. Puisque la rémunération des hauts dirigeants liée à la fusion devant être payée en rapport avec cette dernière repose sur les conditions de la convention de fusion ainsi que sur des ententes contractuelles conclues avec les hauts dirigeants visés, cette rémunération sera payable, quel que soit le résultat du présent vote consultatif, si la convention de fusion est adoptée et si la fusion est réalisée (sous réserve des seules conditions contractuelles qui lui sont applicables).

Le conseil recommande à l'unanimité aux actionnaires de la Société de voter « EN FAVEUR » de la proposition consultative non contraignante sur la rémunération.

Si vous retournez une carte de procuration ou un formulaire d'instructions de vote dûment signé, mais n'inscrivez pas d'instructions sur cette carte ou sur ce formulaire, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la Société représentées par cette carte de procuration ou ce formulaire d'instructions de vote seront exercés « **EN FAVEUR** » de la proposition consultative non contraignante sur la rémunération.

L'approbation de la proposition consultative non contraignante sur la rémunération nécessite le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires de la Société présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée extraordinaire et habiles à voter sur cette question. Le vote n'a cependant qu'un caractère consultatif et ne lie donc pas la Société ou Domtar non plus que l'une de leurs filiales respectives, et, si la convention de fusion est adoptée par les actionnaires de la Société et que la fusion est réalisée, la rémunération qui découle de la fusion ou y est autrement reliée sera payable à nos hauts dirigeants visés conformément aux conditions de leurs accords et ententes de rémunération, même si cette proposition n'est pas approuvée.

LA FUSION

Aperçu

La Société demande l'adoption, par les actionnaires de la Société, de la convention de fusion conclue par la Société le 5 juillet 2022 avec Domtar, la filiale visée par la fusion, Karta Halten et Paper Excellence. Selon les modalités de la convention de fusion, sous réserve du respect des conditions spécifiées ou de la renonciation à celles-ci, la filiale visée par la fusion fusionnera avec la Société, qui l'absorbera. La Société survivra à la fusion en tant que filiale en propriété exclusive de Domtar. Le conseil a approuvé la convention de fusion et recommande à l'unanimité aux actionnaires de la Société de voter « EN FAVEUR » de la proposition d'adopter la convention de fusion.

À l'heure d'effet de la fusion, chaque action ordinaire de la Société émise et en circulation immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion (si ce n'est (i) des actions appartenant à la Société ou à ses filiales, à Domtar ou à la filiale visée par la fusion et (ii) des actions détenues par des actionnaires qui ont le droit d'exiger et ont dûment exercé des droits d'évaluation à l'égard de ces actions conformément à l'article 262 de la DGCL immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion) sera automatiquement annulée et cessera d'exister et chaque porteur de telles actions cessera d'avoir des droits à l'égard de celles-ci, si ce n'est le droit de recevoir 20,50 \$ par action, en espèces, sans intérêts, et un droit conditionnel à la valeur (DCV) par action, sous réserve de toute retenue d'impôt applicable.

Après la réalisation de la fusion, la Société cessera d'être une société cotée en bourse et deviendra une filiale en propriété exclusive de Domtar. Après la réalisation de la fusion, les actions ordinaires de la Société ne seront plus négociées à la NYSE, à la TSX ou sur tout autre marché public. De plus, l'inscription des actions ordinaires de la Société aux termes de la Loi de 1934 sera résiliée et nous prévoyons que la Société cessera d'être un émetteur assujéti dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada et auprès de la SEC; la Société ne sera plus une société ouverte et ne sera plus tenue de déposer des rapports périodiques et autres auprès de la SEC ou des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Contexte de la fusion

Dans le cadre de l'examen et de l'évaluation continus par la Société de ses objectifs et plans stratégiques à long terme, le conseil et la direction de la Société examinent et évaluent périodiquement les activités et le rendement financier de la Société, ainsi que les conditions générales du secteur, car ils pourraient avoir une incidence sur ces objectifs et plans stratégiques. Cet examen porte notamment sur les occasions de regroupement d'entreprises, d'acquisition, d'aliénation d'installations ou de gammes de produits, de restructuration et d'autres solutions financières et stratégiques, ainsi que sur les défis que la Société pourrait devoir relever lorsqu'elle réalise ses objectifs et plans stratégiques.

Le 24 janvier 2022, M. Rémi G. Lalonde, président et chef de la direction de la Société, et M. Peter Wardhana, chef mondial des fusions et acquisitions de Groupe Paper Excellence, ont tenu une première conversation par vidéoconférence au sujet d'un certain nombre d'actifs de la Société qui pourraient constituer des acquisitions intéressantes pour Paper Excellence.

Le 16 février 2022, MM. Lalonde et Wardhana se sont entretenus par vidéoconférence. Au cours de cette conversation, M. Wardhana a informé M. Lalonde que Paper Excellence serait intéressée à acquérir la Société dans le cadre d'une opération négociée en contrepartie de 18,00 \$ par action. M. Wardhana a ajouté que Paper Excellence avait retenu les services de conseillers pour l'opération éventuelle et obtenu une lettre très sérieuse concernant le financement de cette opération.

Le 16 février 2022, la Société a reçu une proposition écrite non contraignante datée du 16 février 2022 de Paper Excellence (l'« offre de février 2022 »), qui proposait que Paper Excellence fasse l'acquisition des actions ordinaires de la Société en circulation dans le cadre d'une opération en espèces au prix de 18,00 \$ par action, qui représentait une prime de 49 % par rapport au cours de clôture des actions de la Société le 15 février 2022 à la NYSE, soit 12,08 \$.

Plus tard, les 16 et 17 février 2022, la direction de la Société a informé les membres du conseil de l'offre de février 2022 et organisé une réunion du conseil pour le 18 février 2022. Toujours le 16 février 2022, la Société a

informé Paul, Weiss, Rifkind, Wharton & Garrison LLP (« Paul Weiss »), ses conseillers juridiques américains, Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. (« Stikeman »), ses conseillers juridiques canadiens, et CIBCWM, ses conseillers financiers, de l'offre de février 2022.

Le 18 février 2022, le conseil a organisé une réunion par vidéoconférence à laquelle ont assisté des représentants de CIBCWM et de Paul Weiss pour discuter de l'offre de février 2022, des prochaines étapes possibles et d'autres éléments. Au cours de cette réunion, la direction de la Société a fait une présentation sur Paper Excellence et l'acquisition récente de Domtar Corporation et présenté une analyse financière provisoire de l'opération proposée. Un représentant de Paul Weiss a passé en revue avec le conseil les obligations fiduciaires des administrateurs dans le contexte d'une opération éventuelle et discuté avec le conseil de considérations juridiques et procédurales provisoires. À l'issue de pourparlers et de délibérations sur le sujet, le conseil a demandé à la direction de la Société d'actualiser le plan financier de la Société ainsi que ses prévisions financières et son analyse des solutions de rechange stratégiques pour faciliter l'examen par le conseil de l'offre de février 2022. Le conseil a demandé à M. Lalonde d'aviser Paper Excellence que le conseil consultait ses conseillers afin d'évaluer cette proposition, à laquelle il répondrait en temps opportun.

Le 24 février 2022, le conseil a tenu une réunion ordinaire. Au cours de cette réunion, des représentants de Paul Weiss et de CIBCWM, le conseil, ses conseillers et la direction de la Société ont discuté plus à fond de l'offre de février 2022. Les représentants de CIBCWM ont examiné avec le conseil l'analyse provisoire de l'offre de février 2022 et un aperçu des autres acquéreurs éventuels. Le conseil, ses conseillers et la direction de la Société ont discuté des difficultés à trouver d'autres acheteurs pour l'ensemble de la Société, compte tenu de sa gamme de produits diversifiée, de son empreinte géographique et de certains passifs liés aux employés. Le conseil a demandé à la direction de la Société et à CIBCWM de continuer à travailler sur le plan financier et les prévisions financières de la Société ainsi que sur l'analyse afin d'en faciliter l'examen par le conseil.

Le 1^{er} mars 2022, M. Lalonde s'est entretenu au téléphone avec M. Wardhana et l'a informé que la Société avait retenu les services de conseillers et qu'elle examinait l'offre de février 2022 dans le contexte de l'actualisation de son analyse financière et stratégique interne et qu'elle donnerait dans les prochaines semaines une réponse à Paper Excellence à l'égard de son offre.

Le 3 mars 2022, M. Duncan K. Davies, président du conseil de la Société, s'est entretenu au téléphone avec le propriétaire et fondateur de Paper Excellence et avec M. Wardhana, ce qui a permis aux parties de discuter d'un échéancier pour une opération éventuelle. Au cours de cette conversation, M. Davies a informé les représentants de Paper Excellence que le conseil prenait au sérieux l'offre de février 2022 et que la Société répondrait à cette offre lorsqu'elle en aurait terminé l'analyse.

Le 9 mars 2022, des représentants de CIBCWM ont organisé une vidéoconférence avec des représentants de Barclays PLC (« Barclays »), conseillers financiers de Paper Excellence. Au cours de cet entretien, les parties ont présenté leurs points de vue respectifs sur les prochaines étapes et discuté du temps dont la Société avait besoin pour examiner une opération éventuelle, ainsi que les plans de Paper Excellence à l'égard du financement de l'opération.

Le 11 mars 2022, le conseil a tenu une réunion par vidéoconférence à laquelle ont assisté des membres de la direction de la Société. Au cours de cette réunion, MM. Lalonde et Davies ont informé les administrateurs de leurs conversations avec les représentants de Paper Excellence et des conversations de CIBCWM avec Barclays. Toujours au cours de cette réunion, M. Bradley Martin, administrateur de la Société et vice-président, Investissements stratégiques de Fairfax Financial Holdings Limited (« Fairfax »), le plus important actionnaire de la Société, a fait savoir que Fairfax était favorable à l'étude de l'offre de février 2022.

Le 17 mars 2022, M. Lalonde s'est entretenu au téléphone avec M. Wardhana au sujet du processus de vente en cours de Domtar concernant son usine de pâte à papier de Kamloops.

Le 22 mars 2022, le conseil a organisé une réunion par vidéoconférence à laquelle ont participé des membres de la direction de la Société et des représentants de Paul Weiss et de CIBCWM. Au cours de cette réunion, les représentants de CIBCWM ont examiné avec le conseil une analyse financière provisoire du plan stratégique de la Société en regard de l'offre de février 2022. Le conseil, ses conseillers et la direction de la Société ont discuté longuement de l'analyse financière, des modalités de l'offre de février 2022 et des stratégies de collaboration avec

Paper Excellence. À l'issue de pourparlers et de délibérations sur le sujet, le conseil a décidé d'indiquer à Paper Excellence que la Société lui fournirait des informations financières choisies si Paper Excellence signait une entente de confidentialité comportant une disposition de statu quo et a précisé que Paper Excellence devrait augmenter le prix de son offre pour pouvoir consulter plus de documents dans le cadre d'un contrôle diligent. M. Lalonde en a discuté avec M. Wardhana lors d'une conversation téléphonique le 23 mars 2022 et, au cours de celle-ci, M. Wardhana a confirmé que Paper Excellence serait d'accord pour signer une entente de confidentialité et qu'elle était réceptive aux suggestions de la Société quant aux éléments pouvant contribuer à accroître la valeur de l'entreprise par rapport à celle prévue dans l'offre de février 2022.

De plus, à la réunion, le conseil a désigné MM. Davies, Martin et Randall Benson, un autre administrateur de la Société, pour former un groupe de travail informel qui servirait de point de contact devant orienter la direction. Les membres du groupe de travail se sont réunis à quelques reprises avec les membres de la direction et les conseillers de la Société au fil des interactions de la Société avec Paper Excellence pour faire le point et discuter de certaines questions.

Le 31 mars 2022, Paper Excellence et la Société ont signé une entente de confidentialité unidirectionnelle qui contenait une disposition usuelle de statu quo et une disposition de retrait au moment de l'amorce de certaines opérations d'acquisition ou du début de certaines offres d'achat ou d'échange ainsi qu'une disposition de non-sollicitation courante. Par la suite, la Société a permis à Paper Excellence de consulter certains renseignements dans le cadre du contrôle diligent.

Au cours des jours qui ont suivi, la Société a fourni aux représentants de Paper Excellence les informations financières choisies et, à la demande du conseil, les représentants de CIBCWM ont avisé les représentants de Barclays que le conseil s'attendait à ce que, compte tenu des documents fournis, Paper Excellence soumette une nouvelle proposition comportant un prix d'achat beaucoup plus élevé que celui mentionné dans l'offre de février 2022.

Le 8 avril 2022, des représentants de Barclays se sont entretenus au téléphone avec des représentants de CIBCWM et ont annoncé que Paper Excellence soumettrait au conseil une proposition révisée au prix de 20,50 \$ par action. En réponse aux affirmations faites par les représentants de CIBCWM en faveur d'une nouvelle augmentation de prix, Barclays a répondu que Paper Excellence estimait que sa proposition révisée offrait une pleine valeur, qu'une autre augmentation était peu probable et que cette augmentation, le cas échéant, serait en cents plutôt qu'en dollars.

Le 11 avril 2022, la Société a reçu de Paper Excellence une proposition écrite non contraignante révisée (l'« offre d'avril 2022 »), qui proposait un prix de 20,50 \$ par action en espèces, soit une prime de 70 % par rapport au cours de clôture des actions de la Société le 15 février 2022 à la NYSE, soit 12,08 \$, et une prime de 67 % par rapport au cours de clôture de l'action de la Société le 11 avril 2022 à la NYSE, soit 12,26 \$. L'offre d'avril 2022 comprenait également les sources de financement proposées et l'utilisation prévue des fonds par Paper Excellence.

Plus tard le 11 avril 2022, le conseil a tenu une réunion à laquelle ont participé des représentants de Paul Weiss et de CIBCWM pour discuter notamment de l'offre d'avril 2022, de la stratégie et des prochaines étapes éventuelles. Les représentants de CIBCWM ont passé en revue avec le conseil son analyse actualisée des solutions de rechange stratégiques. CIBCWM a présenté au conseil une liste d'autres acquéreurs éventuels, et le conseil, ses conseillers et la direction de la Société ont discuté des difficultés à trouver un autre acquéreur éventuel qui souhaiterait acheter la Société compte tenu de sa gamme de produits, car les acquéreurs éventuels les plus probables pour les activités forestières de la Société ne seraient probablement pas intéressés à acquérir les autres gammes de produits de la Société. Les participants ont également discuté de la difficulté à conclure une opération avec des sociétés de capital-investissement, compte tenu de l'important passif de la Société lié aux employés. Le conseil, ses conseillers et la direction de la Société ont discuté longuement des avantages possibles de rechercher d'autres contreparties éventuelles ainsi que des risques que présente une telle recherche, y compris le risque de fuites, les risques inhérents au fait de communiquer des renseignements confidentiels à d'autres acteurs stratégiques dans le domaine d'activité de la Société et les risques de perturbation supplémentaire des activités de la Société dans le cadre d'un processus élargi. À l'issue de pourparlers et de délibérations sur le sujet, le conseil a conclu à l'unanimité que la Société devait communiquer de façon non exclusive avec Paper Excellence et ses conseillers, notamment en leur permettant d'effectuer un contrôle diligent et en leur remettant un projet de convention de fusion, et a demandé à CIBCWM de le faire savoir à Paper Excellence.

Toujours le 11 avril 2022, à l'issue de pourparlers et de délibérations sur le sujet, le conseil a approuvé à l'unanimité les modalités de ses relations avec CIBCWM. Ces relations ont été officialisées dans une lettre de mandat datée du 20 juin 2022.

Le 12 avril 2022, les représentants de CIBCWM ont indiqué aux représentants de Barclays que le conseil avait décidé que Paper Excellence pourrait avoir accès aux documents de contrôle diligent, mais qu'il s'attendait à ce qu'elle trouve plus de valeur puisqu'elle avait accès à la direction et aux documents de contrôle diligent. Barclays a avisé CIBCWM qu'elle devait parler de nouveau avec Paper Excellence au sujet de cette attente, car Paper Excellence estimait que la pleine valeur avait été offerte dans l'offre d'avril 2022.

Le 13 avril 2022, les représentants de Barclays ont informé les représentants de CIBCWM que Paper Excellence participerait au processus de contrôle diligent détaillé et réitéré le fait qu'ils avaient présenté une pleine valeur équitable et qu'il y avait peu de marge de manœuvre, voire aucune.

Le 14 avril 2022, les représentants de CIBCWM se sont entretenus au téléphone avec les représentants de Barclays pour discuter des prochaines étapes compte tenu de l'offre d'avril 2022.

Le 20 avril 2022, les représentants de la Société et les représentants de Paper Excellence, ainsi que leurs conseillers respectifs, ont organisé une vidéoconférence pour discuter d'un projet de calendrier pour une opération éventuelle et de l'importance de donner priorité à cette opération.

Le 23 avril 2022, le conseil a tenu une réunion par vidéoconférence à laquelle ont participé les membres de la direction de la Société ainsi que les représentants de CIBCWM et de Paul Weiss. Au cours de cette réunion, M. Lalonde a fait le point avec les administrateurs sur les progrès réalisés à l'égard de l'opération proposée, y compris la réunion du 20 avril et le travail accompli par la Société et ses conseillers. De plus, lors de cette réunion, la direction de la Société a analysé et approfondi les principales modalités d'un projet de convention de fusion qui seraient présentées à Paper Excellence et certaines informations financières qui lui seraient fournies. Le conseil a discuté des modalités du projet de convention de fusion, y compris les dispositions qui permettraient au conseil de recevoir des offres concurrentielles non sollicitées pour la Société après l'annonce de l'opération et des solutions de rechange.

Le 28 avril 2022, l'équipe de haute direction de la Société a fait une présentation commerciale aux représentants de Paper Excellence.

Toujours le 28 avril 2022, la Société a ouvert une salle de données virtuelle, à laquelle les représentants de Paper Excellence et ses conseillers pouvaient accéder. Cette salle de données virtuelle comprenait une salle sécurisée à laquelle Paper Excellence et ses conseillers n'auraient accès qu'à la signature d'une entente concernant cette salle. Le même jour, Paul Weiss a envoyé le projet de convention de fusion à Latham & Watkins LLP, les conseillers juridiques américains de Paper Excellence (« Latham »).

Au cours des semaines qui ont suivi, les parties et leurs conseillers ont négocié certaines modalités des conventions relatives à l'opération et échangé des projets de ces conventions.

Le 11 mai 2022, Paper Excellence et la Société ont conclu une convention usuelle concernant la salle sécurisée, et Paper Excellence et ses conseillers ont pu accéder à cette salle peu de temps après.

Le 16 mai 2022, Latham a envoyé une version annotée du projet de convention de fusion à Paul Weiss. De plus, ce jour-là, les représentants de Paul Weiss se sont entretenus par vidéoconférence avec les représentants de Latham pour discuter des dépôts réglementaires requis relativement à l'opération et de l'approche prévue à l'égard de ces dépôts dans la convention de fusion.

Le 24 mai 2022, l'équipe de direction de la Société ainsi que ses conseillers juridiques et financiers ont rencontré en personne certains représentants de Paper Excellence et de Barclays. Certains représentants de Paper Excellence et ses conseillers ont également participé par vidéoconférence.

Le 25 mai 2022, M. Lalonde s'est entretenu au téléphone avec M. Wardhana. Au cours de cette conversation, M. Wardhana a réitéré l'intérêt de Paper Excellence à réaliser une opération avec la Société. MM. Lalonde et Wardhana ont également discuté des éléments du contrôle diligent questionnés et de points commerciaux et proposé un calendrier pour la signature d'une convention définitive, l'annonce publique et l'approche éventuelle en matière de communications.

Le 26 mai 2022, le conseil a tenu une réunion ordinaire à laquelle ont également participé des représentants de CIBCWM et de Paul Weiss. Le conseil et ses conseillers ont abordé les progrès du contrôle diligent de Paper Excellence ainsi que divers facteurs et éléments susceptibles de faire évoluer à la hausse ou à la baisse le prix d'offre proposé par Paper Excellence. À l'issue de pourparlers et de délibérations sur le sujet, le conseil a décidé de rappeler à Paper Excellence l'importance d'agir rapidement afin de réduire les risques liés à la réalisation de l'opération. Le 28 mai 2022, M. Lalonde a transmis ce message par courriel à M. Wardhana.

Le 30 mai 2022, M. Lalonde s'est entretenu au téléphone avec M. Wardhana et M. Lalonde a de nouveau insisté sur l'échéancier proposé par le conseil et l'importance d'agir rapidement.

Le 31 mai 2022, M. Lalonde s'est entretenu au téléphone avec M. Patrick Loulou, vice-président du conseil et chef de la stratégie de Paper Excellence, afin de discuter des prochaines étapes devant mener à la signature d'une convention définitive et à une annonce publique.

Le 1^{er} juin 2022, MM. Lalonde et Loulou se sont rencontrés en personne pour échanger leurs points de vue provisoires concernant les possibilités d'intégration des sociétés après l'opération.

Entre le 28 mai et le 3 juin 2022, Paul Weiss et Stikeman, d'une part, et Latham et McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques canadiens de Paper Excellence, d'autre part, ont échangé des projets de la convention de fusion et eu plusieurs entretiens téléphoniques pour en analyser les modalités.

Le 4 juin 2022, Latham a envoyé à Paul Weiss un projet de convention de vote et de soutien, que Paper Excellence a proposé à Fairfax de signer dans le cadre de l'opération éventuelle. Par la suite, Latham a envoyé ce projet à Torys LLP (« Torys »), conseillers juridiques de Fairfax.

Le 8 juin 2022, le conseil a tenu une réunion par vidéoconférence à laquelle ont participé les représentants de CIBCWM, de Paul Weiss et de Stikeman pour discuter de l'état de l'opération éventuelle avec Paper Excellence, des stratégies visant à majorer le prix d'offre proposé par Paper Excellence et des points questionnés dans le projet de convention de fusion et dans d'autres documents liés à l'opération. M. Lalonde a rappelé qu'un appel téléphonique était prévu pour le lendemain dans le but initial de régler tous les points questionnés dans les négociations sur la fusion, mais que les progrès à l'égard de plusieurs sujets n'étaient pas assez avancés pour que cet entretien ait lieu. Les représentants de CIBCWM ont présenté au conseil un aperçu de l'analyse financière en cours de préparation par la direction de la Société avec CIBCWM, en faisant remarquer (bien que l'avis sur le sujet ne serait pas fourni avant la fin du processus) que le prix de 20,50 \$ par action de l'offre d'avril 2022 se situait dans la fourchette de valeurs des actions présentée dans l'analyse financière provisoire. Les participants ont analysé en détail les éléments de l'analyse financière qui favoriseraient une augmentation de la valeur de l'opération, ou qui s'y opposeraient, et discuté du fait que le conseil estimait que les parties devaient unir leurs efforts pour annoncer une opération au plus tard le 20 juin 2022, et ce, afin de faciliter les pourparlers concernant les droits provinciaux canadiens et avant que les fonctionnaires du gouvernement partent pour les vacances d'été. Au cours de cet entretien, M. Martin a informé le conseil que Fairfax était d'avis que la Société devait essayer d'obtenir un prix de 25,00 \$ et que Fairfax n'était pas prête à appuyer un prix plus bas. Le conseil, ses conseillers et la direction de la Société ont analysé en profondeur les conséquences d'une proposition à 25,00 \$ l'action, y compris le risque que la proposition puisse amener Paper Excellence à mettre fin aux pourparlers. Par suite de cet entretien, les administrateurs ont exprimé leur appui à MM. Lalonde et Davies, qui proposaient un prix de 25,00 \$ par action et un échéancier permettant de signer une entente au plus tard le 20 juin 2022.

Au cours de la même réunion, le conseil a également discuté avec ses conseillers du fait qu'il avait reçu, le 3 juin 2022, une indication d'intérêt non contraignante, verbale et non sollicitée de la part d'une contrepartie éventuelle, que nous appelons la partie A, laquelle indication d'intérêt a par la suite été transmise par écrit dans une lettre datée du 13 juin 2022 et dans laquelle la partie A proposait d'acquérir la totalité des activités de la Société, sauf

ses entreprises de bois et de papier tissu, dans une opération proposée évaluée à une fourchette de 0,9 à 1,1 milliard de dollars, laquelle fourchette excluait explicitement le passif de la Société lié aux employés. Le conseil a tenu compte du fait que l'opération proposée reflétait une valeur d'entreprise totale qui correspondait à la pleine valeur d'entreprise mentionnée dans la proposition de Paper Excellence ou qui était inférieure à celle-ci, mais que cela exigerait une exécution beaucoup plus complexe et que le fait de conserver les entreprises de bois et de papier tissu dans une société ouverte indépendante poserait des difficultés. À l'issue de pourparlers et de délibérations sur le sujet, le conseil a déterminé que la proposition de la partie A ne se traduirait probablement pas par une plus grande valeur pour les actionnaires que l'opération avec Paper Excellence et qu'elle nécessiterait un délai d'exécution beaucoup plus long qui ne pourrait pas être mené en parallèle avec l'opération avec Paper Excellence. Le conseil a décidé de continuer d'envisager la proposition de la partie A tout en maintenant les négociations avec Paper Excellence.

Le 8 juin 2022, les représentants de CIBCWM et de Barclays se sont entretenus par téléphone. Au cours de cette conversation, les représentants de CIBCWM ont informé Barclays que MM. Davies et Lalonde discuteraient d'un prix plus élevé lorsqu'ils s'adresseraient à Paper Excellence.

Le 9 juin 2022, MM. Lalonde et Davies ont tenu une réunion par vidéoconférence avec M. Wardhana et ont informé ce dernier de la position du conseil concernant le fait que le prix de l'opération devait être augmenté à 25,00 \$ l'action et que les parties devaient envisager de faire une annonce d'ici le 20 juin 2022. M. Wardhana a répondu que Paper Excellence n'avait pas prévu augmenter son prix de nouveau et qu'il était incertain qu'elle serait disposée à continuer les pourparlers portant sur une opération éventuelle avec la Société compte tenu de ces attentes.

Le 14 juin 2022, les représentants de Paul Weiss, de CIBCWM, de Stikeman et de la direction de la Société ont tenu une réunion par vidéoconférence afin de discuter de l'état de l'opération éventuelle et de la documentation s'y rapportant et ont souligné l'absence d'interaction avec Paper Excellence depuis le 9 juin 2022.

Le 15 juin 2022, les représentants de Barclays et de CIBCWM se sont entretenus par vidéoconférence. Le représentant de Barclays a expliqué que des discussions avaient eu lieu avec Paper Excellence pour savoir si elle répondrait ou non à la proposition antérieure faite par la Société ou mettrait fin aux pourparlers, sur le fait que des préoccupations avaient été soulevées dans le cadre du contrôle diligent qui justifieraient une diminution du prix par rapport à l'offre de 20,50 \$ et sur la décision de présenter une « meilleure proposition définitive ». Barclays a alors présenté, au nom de Paper Excellence, une proposition révisée qui prévoyait le même prix de 20,50 \$ par action en espèces que celui offert auparavant, auquel s'ajoutait un droit conditionnel à la valeur qui permettrait aux actionnaires de la Société de recevoir des remboursements de dépôts effectués à l'égard des droits sur le bois d'œuvre résineux payés par la Société au Trésor des États-Unis en date du 30 juin 2022 (l'« offre de juin 2022 »). Les représentants de Barclays ont fait savoir qu'ils estimaient que le DCV représentait une valeur supplémentaire substantielle en sus de la tranche en espèces de la contrepartie aux termes de la fusion. Le représentant de Barclays a réitéré le fait que l'offre de juin 2022 représentait la meilleure proposition définitive de Paper Excellence et que, si elle n'était pas satisfaisante, Paper Excellence mettrait fin aux négociations. Barclays a également fait remarquer à CIBCWM que Latham communiquerait avec Paul Weiss concernant une proposition sur les questions de réglementation.

Le 16 juin 2022, les représentants de Latham ont contacté les représentants de Paul Weiss pour obtenir d'autres éclaircissements au sujet de l'offre de juin 2022. Le même jour, Paul Weiss, CIBCWM, Stikeman et la direction de la Société ont organisé une réunion par vidéoconférence pour discuter du fonctionnement et des conséquences des DCV proposés dans l'offre de juin 2022.

Également le 16 juin 2022, M. Lalonde s'est entretenu au téléphone avec M. Wardhana pour clarifier certaines modalités concernant l'offre de juin 2022 afin que M. Lalonde puisse transmettre clairement les modalités de l'offre au conseil.

Le 17 juin 2022, le conseil a tenu une réunion par vidéoconférence à laquelle ont participé les représentants de CIBCWM et de Paul Weiss pour discuter de l'offre de juin 2022, de la stratégie et des prochaines étapes éventuelles. Les représentants de CIBCWM ont passé en revue avec le conseil une analyse des DCV proposés et de leur valeur possible pour les actionnaires. Les membres de la direction de la Société et Paul Weiss ont ensuite examiné d'autres modalités juridiques importantes de la proposition de Paper Excellence. Le conseil, ses conseillers et la direction de la Société ont discuté longuement de l'offre révisée de Paper Excellence et de la façon d'y répondre. M. Martin a souligné le fait que Fairfax était satisfaite de l'augmentation de la valeur par l'ajout du DCV et convaincue qu'aucune

valeur supplémentaire ne serait obtenue auprès de Paper Excellence dans le cadre des négociations. Le conseil a discuté des risques de prolonger de nouveau les négociations, notamment à la lumière de l'important mouvement à la baisse des marchés de titres de capitaux propres et de titres de créance s'étant produit depuis que les parties avaient entrepris leurs discussions, des autres modalités favorables de la convention de fusion et des opinions des participants au sujet de la valeur découlant des DCV qui pourrait bénéficier aux actionnaires. À l'issue de pourparlers et de délibérations sur le sujet, le conseil a autorisé la direction de la Société à communiquer avec Paper Excellence relativement à une opération éventuelle et à l'aviser que la Société était prête à procéder selon le prix plus élevé proposé dans l'offre de juin 2022, mais que certaines modalités juridiques devaient être résolues en sa faveur. M. Lalonde en a touché un mot à M. Wardhana au téléphone le 19 juin 2022 et a discuté avec lui des prochaines étapes en vue de régler les points questionnés.

Le 20 juin 2022, les représentants de Latham ont envoyé aux représentants de Paul Weiss d'autres modifications à la convention de fusion pour tenir compte de la proposition de Paper Excellence quant aux questions réglementaires prévues dans la convention de fusion.

Aussi, le 20 juin 2022, MM. Lalonde et Davies ont rencontré les représentants de Paper Excellence pour discuter de l'offre de juin 2022 et négocier les points questionnés.

Le 21 juin 2022, MM. Lalonde et Davies ont rencontré en personne MM. Wardhana et Loulou pour d'autres pourparlers et négociations sur les points questionnés ainsi que pour des pourparlers sur la stratégie de communication proposée.

Le 22 juin 2022, les représentants de la Société ont rencontré en personne les représentants de Paper Excellence pour poursuivre les pourparlers et les négociations concernant la contre-proposition de Paper Excellence compte tenu des entretiens de la veille.

Au cours des jours suivants, les parties ont échangé divers projets de la convention de fusion ainsi que des documents et des annexes se rapportant à l'opération et ont continué d'en négocier les modalités.

Le 26 juin 2022, M. Lalonde a rencontré en personne MM. Wardhana et Loulou pour poursuivre les pourparlers et les négociations sur les points questionnés et discuter des prochaines étapes.

Le 27 juin 2022, Paper Excellence et la Société ont signé une entente de confidentialité unidirectionnelle usuelle afin que la Société et ses conseillers puissent effectuer un contrôle diligent inversé précis à l'égard de Paper Excellence et des membres de son groupe.

Le 28 juin 2022, les représentants de Paul Weiss et de Latham ont tenu une réunion par vidéoconférence pour analyser et négocier les derniers points questionnés dans le projet de convention de fusion, notamment certaines dispositions réglementaires et dispositions concernant les employés.

Les 28 et 29 juin 2022, Paper Excellence a visité certains sites de la Société.

Le 30 juin 2022, M. Davies s'est entretenu au téléphone avec M. Wardhana pour examiner les derniers points questionnés ainsi que discuter de l'état de l'opération éventuelle et du moment de sa réalisation.

Toujours le 30 juin 2022, M. Lalonde s'est entretenu au téléphone avec M. Wardhana au sujet des derniers points commerciaux questionnés.

Au cours des jours suivants, les parties ont échangé divers projets de la convention de fusion ainsi que des documents et des annexes se rapportant à l'opération et continué d'en négocier les modalités.

Le 3 juillet 2022, le conseil a organisé une réunion par vidéoconférence à laquelle ont assisté les membres de la direction de la Société et les représentants de CIBCWM et de Paul Weiss. M. Lalonde a informé les administrateurs de l'état des négociations depuis le dernier entretien téléphonique avec le conseil et discuté des principaux points questionnés qui restaient à régler. Un représentant de Paul Weiss a accompagné le conseil dans le cadre d'une

discussion sur les modalités de la convention de fusion et les points questionnés et passé en revue les obligations fiduciaires du conseil. Les représentants de CIBCWM ont discuté de l'exercice de contrôle diligent inversé qui a été effectué à l'égard de Paper Excellence et des membres de son groupe. Après une longue discussion entre les participants, le conseil a demandé à ses conseillers et à la direction de la Société de procéder aux négociations finales afin de régler les dernières questions liées à l'opération.

Le 4 juillet 2022, M. Lalonde a rencontré en personne M. Wardhana pour examiner et négocier les derniers points questionnés, laquelle discussion s'est poursuivie par téléphone le matin du 5 juillet 2022. De plus, pendant les journées des 4 et 5 juillet 2022, les conseillers juridiques respectifs des parties ont échangé divers projets de la convention de fusion ainsi que des documents et annexes se rapportant à l'opération et ont continué d'en négocier les dernières modalités questionnées.

Dans l'après-midi du 5 juillet 2022, une réunion du conseil a eu lieu par vidéoconférence, à laquelle étaient présents des membres de la direction de la Société et des représentants de CIBCWM et de Paul Weiss. Au cours de la réunion, les membres de la direction de la Société et Paul Weiss ont passé en revue les modalités de la convention de fusion, y compris les règlements obtenus au cours des jours précédents à l'égard des derniers points questionnés. Les représentants de CIBCWM ont examiné l'analyse financière des opérations faite par CIBCWM et présenté un avis verbal, qui a été confirmé par la suite par écrit, suivant lequel, en date du 5 juillet 2022 et sur le fondement et sous réserve des hypothèses formulées, des procédures suivies, des questions examinées ainsi que des réserves et des limites de la portée de l'examen effectué par CIBCWM, comme il est décrit dans son avis écrit, la contrepartie aux termes de la fusion que les actionnaires de la Société devraient recevoir conformément aux modalités de la convention de fusion était équitable, d'un point de vue financier, pour ces porteurs d'actions ordinaires de la Société. Par suite d'une longue discussion, le conseil a, à l'unanimité, (i) déterminé que les modalités de la convention de fusion et les opérations envisagées par celle-ci, y compris la fusion, sont équitables pour la Société et ses actionnaires et sont dans leur intérêt, (ii) déterminé qu'il est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires de conclure la convention de fusion et déclaré qu'il est souhaitable que la Société signe la convention de fusion, (iii) approuvé la signature et la remise par la Société de la convention de fusion, l'exécution par la Société de ses engagements et ententes y figurant et la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, selon les modalités et sous réserve des conditions qui y sont énoncées, et (iv) résolu de recommander aux actionnaires de la Société d'approuver l'adoption de la fusion.

Plus tard, le 5 juillet 2022, la Société, les parties mères et la filiale visée par la fusion ont signé la convention de fusion et les autres ententes accessoires, selon le cas, et, le matin du 6 juillet 2022, avant l'ouverture des marchés boursiers des États-Unis et du Canada, la Société et la société mère ont publié un communiqué conjoint annonçant l'opération.

Recommandation du conseil

À l'assemblée extraordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2022, après mûre réflexion, incluant des discussions approfondies avec la direction de la Société et ses conseillers juridiques et financiers, le conseil a, à l'unanimité :

- déterminé que les conditions de la convention de fusion et les opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, sont équitables pour la Société et ses actionnaires et sont dans leur intérêt;
- déterminé qu'il est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires et déclaré souhaitable que la Société conclue la convention de fusion;
- approuvé la signature et la remise par la Société de la convention de fusion, l'exécution par la Société de ses engagements et ententes contenus dans la convention de fusion et la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, selon les conditions de la convention de fusion et sous réserve de celles-ci;
- résolu de proposer aux actionnaires de la Société d'approuver l'adoption de la convention de fusion.

Raisons justifiant la recommandation d'adopter la convention de fusion

Dans le cadre de son évaluation de la convention de fusion, de la fusion et des autres opérations envisagées par la convention de fusion, le conseil a consulté ses conseillers juridiques externes, ses conseillers financiers et la direction de la Société.

Dans le cadre de sa recommandation aux actionnaires de la Société de voter en faveur de l'adoption de la convention de fusion, le conseil a examiné de nombreux facteurs positifs en lien avec la convention de fusion, la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion, notamment les facteurs importants suivants (qui ne sont pas nécessairement présentés par ordre d'importance relative) :

- les cours récents et historiques des actions ordinaires de la Société, leur volatilité et l'information concernant les opérations sur celles-ci, y compris la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion de 20,50 \$, qui représente une prime considérable par rapport aux derniers cours de clôture et historiques des actions de la Société :
 - d'environ 64 % par rapport au cours de clôture des actions de la Société le 5 juillet 2022, dernier jour de bourse complet avant l'annonce publique de la fusion;
 - d'environ 53 % par rapport au cours de clôture des actions moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours le 5 juillet 2022, dernier jour de bourse complet avant l'annonce publique de la fusion;
- le fait que la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion de 20,50 \$ (qui représente une partie importante de la contrepartie aux termes de la fusion globale) est versée en espèces, ce qui procure de la certitude, de la valeur immédiate et de la liquidité aux actionnaires de la Société et leur permet de réaliser la valeur de leur participation dans la Société sans avoir à assumer le risque commercial et le risque lié à l'exécution à long terme;
- le fait que la contrepartie aux termes de la fusion comprenne un DCV par action, ce qui donne aux actionnaires de la Société l'occasion de réaliser de la valeur supplémentaire sur les paiements futurs au titre des dépôts de droits estimatifs;
- le fait que, après un vaste processus de négociation d'une durée de cinq mois, la Société a été en mesure d'augmenter la valeur de l'offre de Paper Excellence, qui est passée d'une contrepartie initiale proposée aux termes de la fusion de 18,00 \$ en espèces par action, à un seuil auquel le conseil a été convaincu d'avoir obtenu la valeur la plus élevée possible auprès de Papier Excellence;
- la conviction du conseil que, à l'heure actuelle, la contrepartie aux termes de la fusion est plus favorable aux actionnaires de la Société que la valeur éventuelle qui pourrait découler de solutions raisonnables de rechange pour la Société (y compris la solution consistant à demeurer une société ouverte autonome avec les risques et les incertitudes y étant liés, celle consistant à vendre une ou plusieurs de ses activités et d'autres solutions stratégiques de rechange dont la Société pourrait se prévaloir en qualité de société ouverte autonome) et que, compte tenu des risques importants liés à l'exécution de ces solutions de rechange stratégiques et de leur potentiel financier limité, l'opération et la contrepartie aux termes de la fusion représentent la meilleure perspective raisonnable à la disposition de la Société en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires;
 - ces risques liés à l'exécution du plan stratégique autonome et les répercussions éventuelles de ces facteurs sur les cours futurs des actions ordinaires de la Société, sont notamment les suivants :
 - l'environnement commercial général et les répercussions des conditions économiques générales sur le secteur des produits forestiers, y compris le déclin soutenu de la demande de papier en raison du virage opéré en faveur des outils numériques et de la publicité en ligne, l'échec possible de l'atterrissage en douceur de l'économie en raison des pressions inflationnistes qui pourraient mener à une réduction des produits d'exploitation et des marges bénéficiaires et avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation de la Société, la volatilité des prix du bois, de la pâte et des produits de papier, la difficulté d'obtenir un rendement constant des activités d'exploitation de papier tissu et les incertitudes se rapportant aux passifs de la Société liés aux employés et attribuables aux

fluctuations des taux d'intérêt, à la volatilité des marchés boursiers et au rendement des investissements;

- le paysage concurrentiel, notamment en lien avec l'incertitude subie par la Société et le secteur des produits forestiers dans son ensemble, et l'impact de l'inflation sur le prix des biens et services, y compris les variations des coûts de l'énergie, de la main-d'œuvre et d'autres matières premières achetées, l'incertitude quant à la question de savoir si les exportations de la Société d'un pays vers un autre deviendront ou demeureront soumises à des droits de douane, à des exigences de dépôts en espèces, à des taxes à la frontière, à des quotas ou à d'autres recours ou restrictions commerciales, ainsi que les modifications de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique d'expédition, et les répercussions éventuelles de ces facteurs sur les cours futurs des actions ordinaires de la Société et sur la capacité de celle-ci à réaliser son plan stratégique autonome si elle demeure une société ouverte autonome;
- les coûts et les charges supplémentaires liés au statut de société ouverte;
- le point de vue du conseil, élaboré en collaboration avec la direction et les conseillers financiers de la Société, selon lequel la complexité des domaines d'activité dans lesquels la Société évolue et les passifs liés aux employés ont limité considérablement le bassin d'acheteurs éventuels ayant l'intérêt et la capacité financière de participer à une opération qui, selon toute attente raisonnable, devrait permettre aux actionnaires de la Société d'obtenir une valeur supérieure à celle de la contrepartie aux termes de la fusion;
- le point de vue du conseil selon lequel l'opération fournit un degré de certitude raisonnable d'être menée à bien, compte tenu, entre autres, du nombre limité de conditions de clôture prévues dans la convention de fusion, de l'absence de vote obligatoire des actionnaires de Domtar en vue d'approuver l'opération, de l'engagement de financement par capitaux propres pris par un membre du groupe de Domtar, des engagements de financement par emprunt pris par des prêteurs envers Domtar, des engagements pris par Domtar dans la convention de fusion relativement à l'obtention des autorisations des autorités de réglementation nécessaires et à l'indemnité de résiliation inversée payable par Domtar en cas d'échec de financement ou de défaut d'obtenir les autorisations des autorités de réglementation;
- le fait que le conseil a établi, en collaboration avec ses conseillers, que l'indemnité de résiliation payable par la Société (qui représente environ 2,5 % de la contrepartie aux termes de la fusion en espèces globale) et les dispositions sur le remboursement des frais sont raisonnables, compte tenu, entre autres, des avantages de la fusion pour les actionnaires de la Société, du montant relativement peu élevé de cette indemnité de résiliation par rapport aux indemnités de résiliation négociées dans des opérations semblables et de la probabilité qu'une si faible indemnité n'ait pas d'effet dissuasif sur les propositions d'acquisition concurrentes;
- l'avis verbal de CIBCWM, qui a été présenté au conseil le 5 juillet 2022 et qui lui a été confirmé ultérieurement par écrit, suivant lequel, en date du 5 juillet 2022 et sur le fondement et sous réserve des hypothèses formulées, des procédures suivies, des questions examinées ainsi que des réserves et des limites de la portée de l'examen entrepris par CIBCWM, qui sont présentées dans l'avis écrit, la contrepartie aux termes de la fusion que les porteurs d'actions ordinaires de la Société devraient recevoir dans le cadre de la convention de fusion est équitable, d'un point de vue financier, pour ces derniers, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « La fusion — Avis de CIBC World Markets Corp. », qui commence à la page 56;
- le fait qu'une lettre d'engagement de financement par emprunt a été fournie par : (i) Barclays Bank PLC, la Banque de Montréal, Wells Fargo Bank, la Banque Royale du Canada et U.S. Bank et (ii) CoBank, ACB, dans chaque cas avec certains membres de leurs groupes, à Domtar pour le plein montant du financement par emprunt nécessaire à l'opération, et que Domtar est tenue de déployer des efforts raisonnables en vue d'obtenir un financement par emprunt de rechange aux termes de la convention de fusion si tout ou partie du financement engagé devient indisponible pour quelque raison que ce soit;

- la solide réputation commerciale et les ressources financières considérables de Domtar ainsi que l'absence de conditions de financement portant sur la réalisation de l'opération et le paiement de la contrepartie aux termes de la fusion;
- le fait que Fairfax, porteur d'environ 39,8 % des actions ordinaires de la Société, a accepté de conclure la convention de vote et de soutien décrite à la rubrique « — Convention de vote et de soutien », qui commence à la page 78, et que la convention de vote est résiliée à la résiliation de la convention de fusion ou au changement défavorable de la recommandation du conseil, comme il est envisagé précédemment;
- le fait que Domtar s'est engagée dans la convention de fusion à déployer des efforts raisonnables en vue de réaliser la fusion, y compris à prendre certaines mesures afin d'obtenir l'approbation de l'opération par les autorités de réglementation, sous réserve des limites portant sur les dessaisissements ou la prise d'autres mesures qui, dans tous les cas, imposeraient une condition lourde (décrite plus en détail à la rubrique « La fusion — Approbations réglementaires requises pour la fusion », qui commence à la page 88);
- la possibilité pour la Société de demander l'exécution en nature dans certaines circonstances prévues par la convention de fusion afin de prévenir les manquements, y compris, si le financement par emprunt de Domtar est disponible, de faire exécuter l'obligation qui incombe à Domtar de forcer sa source de financement par capitaux propres à financer sa contribution, comme il est prévu par la convention de fusion et par l'engagement de financement par capitaux propres;
- la possibilité pour la Société de prendre part à des négociations ou à des pourparlers avec un tiers qui a présenté une proposition d'acquisition de rechange non sollicitée avant l'obtention de l'approbation des actionnaires de la Société, à l'égard de laquelle le conseil établit, après avoir consulté les conseillers financiers externes et les conseillers juridiques externes de la Société, que cette proposition est une proposition supérieure ou pourrait raisonnablement donner lieu à une telle proposition supérieure et que le défaut de procéder ainsi serait vraisemblablement incompatible avec les obligations fiduciaires du conseil aux termes des lois applicables;
- la possibilité pour le conseil de modifier sa recommandation avant que l'approbation des actionnaires de la Société soit obtenue afin de donner suite à une proposition supérieure ou à un événement imprévu qui n'est pas lié à une proposition d'acquisition ou de résilier la convention de fusion en faveur d'une proposition supérieure, sous réserve du pouvoir de Domtar de proposer des ajustements aux modalités et aux conditions de la convention de fusion et du versement d'une indemnité de résiliation de 40 millions de dollars à Domtar;
- le fait que la convention de fusion exige que, en cas de non-réalisation de la fusion dans certaines circonstances, y compris un échec de financement ou l'imposition d'une condition lourde à Domtar par une autorité de réglementation, Domtar verse une indemnité de résiliation inversée de 80 millions de dollars à la Société (environ 5 % de la contrepartie aux termes de la fusion en espèces globale);
- le recours possible aux droits d'évaluation prévus par la DGCL dans le cadre de la fusion;
- le fait que la convention de fusion contienne des modalités usuelles et découle de négociations menées sans lien de dépendance par la Société et ses conseillers professionnels et que la définition d'« incidence défavorable importante sur la Société » comprend de nombreuses exceptions usuelles et est généralement interprétée de façon très rigoureuse par les tribunaux.

Afin de prendre les décisions et de formuler les recommandations décrites précédemment, le conseil, en collaboration avec ses conseillers juridiques, ses conseillers financiers et la direction de la Société, a examiné les risques et les facteurs négatifs éventuels en lien avec la convention de fusion, la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion, notamment les facteurs importants suivants (qui ne sont pas nécessairement présentés par ordre d'importance relative) :

- le fait que les remboursements qui entraîneront le paiement des DCV pourraient ne pas être obtenus et que, s'ils ne sont pas obtenus, aucun paiement ne sera effectué aux termes des DCV et aussi que les DCV ne peuvent être vendus, cédés, transférés, donnés en gage ou grevés, sous réserve d'exceptions limitées, et qu'ils ne seront pas inscrits auprès de la SEC ou à la cote d'une bourse;

- le fait que les obligations de paiement relatives aux DCV constituent des obligations ordinaires non garanties de Domtar et que les porteurs de DCV seront exposés, relativement à la capacité financière future de Domtar d'exécuter ses obligations aux termes des DCV, à des risques identiques à ceux des créanciers ordinaires non garantis de Domtar;
- le fait que les actionnaires de la Société n'auront pas de droits de participation continus dans la société issue de la fusion après la fusion, à savoir qu'ils cesseront de participer à la croissance ou aux bénéfices futurs éventuels de la Société et de tirer parti des augmentations de valeur éventuelles des actions ordinaires de la Société;
- le risque que les conditions de clôture de l'opération ne soient pas respectées, y compris pour l'une des raisons suivantes : (i) les actionnaires de la Société ne votent pas en faveur de l'adoption de la convention de fusion; (ii) Domtar n'obtient pas les autorisations des autorités de réglementation et d'autres autorisations nécessaires à l'opération;
- les risques liés à l'obligation de procéder à des dépôts aux termes des lois sur la concurrence et d'obtenir des consentements et des approbations de la part des autorités de réglementation aux États-Unis, au Canada et dans certains autres territoires;
- la possibilité que la fusion puisse être reportée ou ne pas avoir lieu du tout (pour des raisons liées à la réglementation ou d'autres raisons), et les répercussions défavorables d'un tel événement sur la Société et ses activités;
- le temps nécessaire à la réalisation de l'opération, y compris le fait que la clôture de l'opération dépend de facteurs échappant au contrôle de la Société et de Domtar;
- le fait que l'obligation de collaboration financière de la Société avec Domtar est considérable et qu'il est possible que Domtar ne soit pas en mesure d'obtenir tout ou partie du financement par emprunt envisagé par l'engagement de financement par emprunt;
- le fait que, si les conditions de clôture sont remplies mais que le financement par emprunt est indisponible, le seul recours de la Société (autre que pour manquement délibéré) sera l'indemnité de résiliation inversée de 80 millions de dollars (environ 5 % de la contrepartie aux termes de la fusion en espèces globale);
- le fait que Paper Excellence et certains des membres de son groupe sont des entités non américaines dont les actifs sont situés principalement dans des territoires non américains et la difficulté éventuelle d'intenter une poursuite fructueuse contre ces entités en cas de violation par Domtar et par les membres de son groupe de l'engagement de financement par capitaux propres;
- l'interruption possible des activités de la Société qui pourrait découler de l'annonce de la fusion et le détournement de l'attention de la direction des activités quotidiennes de l'entreprise qui pourrait en résulter;
- la possibilité que l'opération ne se réalise pas et les conséquences éventuelles de sa non-réalisation, y compris sur le cours des actions ordinaires de la Société, sur le taux d'attrition des employés et sur l'obligation qui incombera à la Société de payer ses propres frais en lien avec la convention de fusion; les répercussions négatives éventuelles du détournement de l'attention de la direction et des employés qui se seront occupés de faire progresser l'opération, même si celle-ci ne se réalise pas; et les répercussions négatives éventuelles pour la Société qui aura respecté ses engagements aux termes de la convention de fusion avant que l'opération échoue, y compris l'effet éventuel de cet échec sur les activités et les clients de la Société et ses relations avec ses fournisseurs et ses vendeurs;
- le fait que certains des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société pourraient avoir certains intérêts ou obtenir certaines prestations en cas de changement de contrôle qui diffèrent de ceux des autres actionnaires de la Société et qui s'ajoutent à ceux-ci (voir la rubrique « La fusion — Intérêts des administrateurs et des hauts dirigeants dans la fusion », qui commence à la page 64);
- certaines modalités de la convention de fusion, notamment :
 - le fait que la Société est dans l'impossibilité de solliciter des propositions d'acquisition de rechange dans l'attente de la convention de fusion;

- le remboursement des frais jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars que la Société sera tenue de payer à Domtar si les actionnaires de la Société n'adoptent pas la convention de fusion à l'assemblée extraordinaire;
- le fait qu'il ne sera pas possible de se prévaloir de l'indemnité de résiliation inversée dans tous les cas de résiliation de la convention de fusion (auquel cas la Société ne pourra être dédommagée qu'en situation de manquement délibéré aux termes de la convention de fusion) et que, dans certaines circonstances, la Société pourrait être tenue de payer une indemnité de résiliation de 40 millions de dollars à Domtar;
- les restrictions applicables aux activités de la Société jusqu'à la réalisation de l'opération (ou la résiliation de la convention de fusion), qui pourraient empêcher la Société de saisir les occasions stratégiques importantes susceptibles de se présenter avant la clôture de l'opération ou l'obliger à retarder le moment de s'en saisir, portant ainsi préjudice à ses actionnaires, en particulier si la fusion n'est pas réalisée;
- l'obligation imposée à la Société et à Domtar d'obtenir des autorisations des autorités de réglementation et d'autres autorisations aux États-Unis, au Canada et dans certains autres territoires afin de réaliser l'opération;
- le fait que la convention de fusion limite les mesures que Domtar est tenue de prendre afin d'obtenir les autorisations des autorités de réglementation et les autres autorisations dans le cadre de l'opération;
- le fait que Domtar ne sera pas tenue de réaliser la fusion dans certaines circonstances, y compris si les mesures qu'elle est tenue de prendre afin d'obtenir l'autorisation des autorités de réglementation lui imposent une condition lourde, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « La fusion — Approbations réglementaires requises pour la fusion », qui commence à la page 88;
- le fait que la fusion devrait être une opération imposable pour les actionnaires de la Société.

Le conseil croit que, dans l'ensemble, les avantages potentiels de l'opération proposée pour la Société et ses actionnaires l'emportent sur les risques et les incertitudes de celle-ci, dont bon nombre sont mentionnés précédemment. Toutefois, le conseil a réalisé qu'aucune garantie ne pouvait être donnée au sujet des résultats futurs, y compris les résultats examinés ou attendus décrits dans les facteurs énumérés précédemment. Les facteurs examinés par le conseil et tous les autres renseignements de la présente rubrique sont de nature prospective et, par conséquent, devraient être lus sous réserve des facteurs mentionnés à la rubrique « Mise en garde relative aux énoncés prospectifs », qui commence à la page 29.

L'analyse qui précède de l'information et des facteurs pris en compte par le conseil ne prétend pas être exhaustive, mais comprend les facteurs importants examinés par le conseil. Compte tenu de la grande diversité de facteurs dont il a tenu compte dans le cadre de son évaluation de l'opération et de la complexité de ces facteurs, le conseil n'a pas jugé possible de quantifier, ni n'a quantifié, tous les facteurs particuliers qu'il a examinés pour parvenir à sa conclusion et à sa recommandation et ne leur a pas attribué une pondération relative. De plus, chaque administrateur pourrait avoir attribué une pondération différente à chaque facteur. Le conseil n'a pas cherché à prendre une décision précise sur la question de savoir si un facteur, ou l'un de ses aspects particuliers, justifiait ou ne justifiait pas sa décision finale. Le conseil a fondé sa recommandation sur la totalité de l'information présentée, y compris les facteurs décrits précédemment.

Informations financières prospectives

Au vu du caractère imprévisible des hypothèses sous-jacentes et des estimations inhérentes à la préparation d'informations financières prospectives, la Société ne divulgue pas publiquement, de manière générale, de projections détaillées quant à sa situation financière ou ses résultats d'exploitation prévus. Cependant, dans le cours normal de ses fonctions, la direction de la Société a préparé certaines informations financières prospectives pour les exercices 2022 à 2026. Dans le cadre de l'évaluation de la fusion par le conseil, la direction de la Société a mis à jour les informations financières prospectives afin de rendre compte, notamment, des conditions commerciales et économiques actualisées (y compris une perspective mise à jour des prix des marchandises). Ces informations financières prospectives non

publiques et non auditées ont été mises à la disposition de CIBC World Markets Corp. (CIBCWM) et présentées par la direction de la Société au conseil lors de la réunion du conseil du 5 juillet 2022; il s'agit des seules informations financières prospectives approuvées par le conseil aux fins d'utilisation en toute confiance par CIBCWM pour réaliser ses analyses financières résumées ci-après à la rubrique « — Avis de CIBC World Markets Corp. », qui commence à la page 56. CIBCWM renvoie aux informations financières prospectives qui ont été approuvées par le conseil, aux fins d'utilisation et de référence par celle-ci en rapport avec de telles analyses, par les termes « informations financières prospectives ». Aucune de ces informations financières prospectives n'est destinée à faire l'objet d'une divulgation publique. Un sommaire des informations financières prospectives n'est inclus dans la présente circulaire de sollicitation de procurations que parce que les informations financières prospectives ont été mises à la disposition du conseil et de CIBCWM. Les informations financières prospectives ne sont pas incluses dans la présente circulaire de sollicitation de procurations pour inciter tout actionnaire à prendre une quelconque décision d'investissement à l'égard de la fusion, y compris s'agissant de demander ou non des droits d'évaluation à l'égard des actions ordinaires de la Société.

Les informations financières prospectives n'ont pas été mises à jour ou révisées pour rendre compte des informations ou des résultats postérieurs à la date de leur préparation ou à la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Les informations financières prospectives sont des énoncés prospectifs. Parmi les facteurs importants susceptibles d'affecter les résultats réels et d'empêcher que les informations financières prospectives puissent se concrétiser figurent les risques et incertitudes décrits ci-après. Bien que les informations financières prospectives soient présentées avec une mesure de spécificité numérique, elles témoignent de nombreuses estimations et hypothèses faites par la Société en ce qui concerne le rendement du secteur, les conditions commerciales, économiques, réglementaires, relatives au marché et financières et d'autres événements futurs, ainsi que de questions propres aux activités de la Société, qui sont toutes difficiles ou impossibles à prévoir avec précision, plusieurs d'entre elles échappant de surcroît au contrôle de la Société. Les informations financières prospectives témoignent d'hypothèses quant à certaines décisions commerciales potentielles qui sont susceptibles de changer. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, les informations financières prospectives incluent des hypothèses concernant la dynamique du marché du papier, qui est incertaine et tributaire de la réduction future de la consommation et de la capacité à venir, des changements du marché de la pâte en raison, entre autres choses, de la demande, des interruptions pour entretien et du réapprovisionnement en Chine, de l'évolution des marchés des produits du bois résultant, entre autres, de la disponibilité de la fibre en Amérique du Nord, des augmentations et des fermetures de capacités de sciage, des discussions et de la résolution potentielle se rapportant au différend nord-américain sur le bois d'œuvre résineux, des variations dans les mises en chantier de logements et des budgets voués à la réparation et à la rénovation ainsi que de l'évolution du prix des matières premières et des coûts de transport. Les informations financières prospectives reflètent également les prix de référence futurs des marchandises fondés sur des sources tierces qui peuvent ne pas devenir réalité.

Les informations financières prospectives couvrent une période de plusieurs années et, de par leur nature même, ces informations deviennent moins fiables d'année en année. Les informations financières prospectives ont été préparées de manière autonome sans tenir compte de la fusion. Les informations financières prospectives ne tiennent de surcroît pas compte d'une éventuelle non-réalisation de la fusion et ne doivent pas être considérées comme exactes ou encore valables dans un tel contexte.

De l'avis de la direction de la Société, les informations financières prospectives ont été préparées sur une base raisonnable et témoignaient des meilleures estimations et des meilleurs jugements dont disposait la direction de la Société à ce moment. Ces informations ne constituent pas pour autant des faits et il convient de ne pas les considérer comme étant nécessairement indicatives des résultats futurs. Les informations financières prospectives reflètent à de nombreux égards des jugements subjectifs et des hypothèses et sont donc susceptibles de multiples interprétations et révisions périodiques fondées sur l'expérience réelle et l'évolution des affaires. Ainsi, les informations financières prospectives sont des informations prospectives et elles sont exposées à de nombreux risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats prévus dans les informations financières prospectives, parmi lesquels figurent l'effet de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la Société et les conditions économiques qui en découlent; l'évolution du domaine des médias non imprimés, y compris les changements dans les habitudes des consommateurs, et l'efficacité de la réponse de la Société à cette évolution; une rude concurrence dans le secteur des produits forestiers; toute incapacité de proposer des produits certifiés conformes

aux normes mondialement reconnues de gestion forestière et de chaîne de contrôle; toute incapacité de mettre en œuvre avec succès les stratégies de la Société en vue d'augmenter sa capacité de réaliser des bénéfices; l'éventuelle incapacité d'intégrer avec succès les entreprises acquises ou de concrétiser les avantages escomptés des acquisitions ou des dessaisissements ou d'autres opérations ou projets stratégiques, y compris la perte de synergies à la suite de dessaisissements; l'incertitude ou les changements des conditions politiques ou économiques aux États-Unis, au Canada ou dans d'autres pays dans lesquels la Société vend ses produits, y compris les effets des pandémies; les conditions économiques et politiques mondiales; la nature hautement cyclique du secteur des produits forestiers; toute difficulté à obtenir du bois ou de la fibre de bois à des prix favorables, voire du tout; l'impact de l'inflation sur le prix des biens et services, y compris les variations du coût de l'énergie achetée et d'autres matières premières; toute perte de clients importants et l'exposition au risque de crédit des comptes débiteurs qui en résulte; les risques physiques, financiers, réglementaires, transitoires et de litige associés aux conditions météorologiques mondiales, régionales et locales et aux changements climatiques; les risques financiers, de litige, de responsabilité et de réputation associés à la communication d'information en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG); toute interruption des opérations ou hausse des coûts de main-d'œuvre en raison de conflits de travail ou de problèmes de santé et de sécurité au travail; les difficultés dans les relations avec les employés ou liées au fait d'attirer des employés et de les maintenir en poste, et les pénuries de main-d'œuvre; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des activités ou de la livraison des produits, notamment en raison d'épidémies de santé publique et de pénuries de main-d'œuvre; les perturbations des systèmes de technologie de l'information de la Société, y compris les incidents de cybersécurité et de confidentialité; les risques liés au fonctionnement et à la transition du système d'applications existant; toute publicité négative, même si elle est injustifiée; les fluctuations des devises; toute hausse du niveau des cotisations requises aux régimes de retraite, y compris en raison de toute augmentation du montant de leur sous-financement; la capacité de la Société de maintenir des ressources en capital adéquates pour répondre à tous ses besoins en capitaux substantiels; les modalités de nos dettes impayées, qui pourraient restreindre les activités actuelles et futures de la Société; les hausses des taux d'intérêt et les changements liés au taux LIBOR, qui pourraient avoir une incidence sur les emprunts de la Société aux termes de ses facilités de crédit; les pertes non couvertes par l'assurance; les coûts de fermeture supplémentaires et la dépréciation des actifs à long terme ou la dépréciation de l'achalandage ou les charges d'amortissement accéléré; tout besoin de comptabiliser des provisions supplémentaires pour moins-value à l'encontre des actifs d'impôt différé comptabilisés de la Société ou toute limitation de l'utilisation par la Société de certains attributs fiscaux; le fait que les exportations de la Société d'un pays vers un autre pays deviennent ou demeurent soumises à des droits, des exigences de dépôt en espèces, des taxes à la frontière, des quotas ou d'autres recours ou restrictions commerciales; les droits compensateurs et antidumping sur les importations aux États-Unis de la grande majorité des produits de bois d'œuvre résineux de la Société fabriqués dans ses scieries canadiennes; tout défaut de se conformer aux lois ou règlements de manière générale; toute responsabilité supplémentaire en matière d'environnement ou de santé et sécurité; toute violation des lois sur le commerce, des contrôles à l'exportation ou d'autres lois relatives aux ventes et aux activités internationales de la Société; les résultats défavorables des procédures judiciaires, des réclamations et des enquêtes gouvernementales, des enquêtes et d'autres litiges dans lesquels la Société est impliquée; les actions des porteurs d'un pourcentage important des actions ordinaires de la Société; et les autres risques et incertitudes potentiels décrits dans les rapports de la Société déposés auprès de la SEC, dont certains ont été exacerbés par la pandémie de COVID-19, y compris les réponses gouvernementales et les impacts économiques connexes, les perturbations du marché et les changements qui en résultent dans les habitudes des consommateurs. Rien ne garantit que les informations financières prospectives deviendront réalité ou que les résultats réels ne seront pas significativement supérieurs ou inférieurs aux prévisions. De plus, les informations financières prospectives seront affectées par la capacité de la Société d'atteindre ses buts, objectifs et cibles stratégiques au cours des périodes applicables. Les informations financières prospectives ne peuvent donc pas être considérées comme une garantie des résultats d'exploitation futurs, et ces informations ne doivent pas être considérées comme telles.

L'inclusion d'informations financières prospectives ne doit pas être considérée comme une indication du fait que la Société, CIBCWM, l'un des membres de leurs groupes, dirigeants, administrateurs, conseillers ou autres représentants respectifs ou toute personne ayant reçu ces informations les a déjà considérées ou les considère désormais comme une prévision fiable des événements futurs, et ces informations ne doivent pas être considérées ainsi. L'inclusion des informations financières prospectives figurant aux présentes ne doit pas être considérée comme une admission ou une déclaration par la Société qu'elle considère ces informations financières prospectives comme des informations importantes. L'inclusion d'informations financières prospectives dans la présente circulaire de sollicitation de procurations ne doit pas être considérée comme une indication que les informations financières prospectives seront nécessairement prédictives d'événements futurs réels compte tenu des risques et incertitudes inhérents associés à de telles prévisions à long terme. Aucune déclaration n'est faite par la Société ou toute autre

personne concernant les informations financières prospectives ou le rendement final de la Société par rapport à ces informations. Les informations financières prospectives doivent être évaluées, le cas échéant, conjointement avec les états financiers historiques et les autres informations sur la Société contenues dans ses documents publics déposés auprès de la SEC. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Où trouver de plus amples renseignements », qui commence à la page 135. **À la lumière des facteurs susmentionnés et des incertitudes inhérentes aux informations financières prospectives, les actionnaires de la Société sont invités à ne pas se fier indûment, le cas échéant, aux informations financières prospectives.**

Les informations financières prospectives incluses dans le présent document ont été préparées par la direction de la Société et relèvent de sa seule responsabilité. Ces informations financières prospectives n'ont pas été préparées en vue d'être divulguées au public ou de se conformer aux principes comptables généralement reconnus, aux directives publiées de la SEC concernant les projections ou aux directives établies par l'American Institute of Certified Public Accountants ou par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la préparation et la présentation des informations financières prospectives. Ni le cabinet d'experts-comptables indépendant enregistré de la Société ni aucun autre comptable indépendant n'ont compilé, examiné ou exécuté de procédures à l'égard des informations financières prospectives, ni n'ont, non plus que CIBCWM, exprimé un avis ou toute autre forme d'assurance quant à ces informations financières prospectives, aux hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées ou à leur caractère réalisable.

Certaines des informations financières prospectives sont des « mesures financières non conformes aux PCGR », c'est-à-dire des mesures du rendement financier qui ne sont pas calculées conformément aux directives publiées par la SEC concernant les projections ou les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (les « PCGR »). Ces mesures financières non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées comme pouvant se substituer aux mesures financières conformes aux PCGR et elles peuvent être différentes des mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par d'autres sociétés. Il existe en outre des limites inhérentes aux mesures financières non conformes aux PCGR, car elles excluent des frais et des crédits qui doivent être inclus dans une présentation conforme aux PCGR. Par conséquent, ces mesures financières non conformes aux PCGR doivent être prises en compte conjointement avec les mesures financières préparées conformément aux PCGR et non en guise d'alternative à celles-ci.

Sous réserve de ce qui précède, on trouvera ci-après un sommaire des informations financières prospectives :

Informations financières prospectives

<i>(en millions)</i>	2022E	2023E	2024E	2025E	2026E
Produits d'exploitation	3 866 \$	3 563 \$	3 545 \$	3 424 \$	3 277 \$
BAIIA après dépôts en espèces pour les droits ⁽¹⁾	713 \$	450 \$	380 \$	385 \$	275 \$
Dépenses en immobilisations	134 \$	172 \$	163 \$	144 \$	112 \$
Flux de trésorerie disponibles sans effet de levier ⁽²⁾	587 \$	272 \$	217 \$	218 \$	178 \$

(1) Le terme « BAIIA après dépôts en espèces pour les droits » désigne le bénéfice (en tenant compte des frais de vente, des frais généraux et des frais administratifs de l'entreprise) avant les charges d'intérêts, la provision pour impôts sur le revenu, la dépréciation et l'amortissement après déduction des dépôts en espèces pour les droits compensateurs et antidumping.

(2) Le terme « flux de trésorerie disponibles sans effet de levier » désigne la différence entre le BAIIA après dépôts en espèces pour les droits et les impôts en espèces estimatifs (après déduction de l'avantage des crédits d'impôt), les dépenses en immobilisations et les autres éléments de flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles sans effet de levier sont une mesure financière non conforme aux PCGR et ne sont pas destinés à représenter ni à être utilisés comme substituts du bénéfice d'exploitation et du bénéfice net en tant que mesure du rendement opérationnel ou des flux de trésorerie d'exploitation en tant que mesure de la liquidité.

Les projections financières n'ont pas été mises à jour ou révisées pour rendre compte des informations ou des résultats postérieurs à la date de leur préparation ou à la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

LA SOCIÉTÉ N'ENTEND PAS METTRE À JOUR OU AUTREMENT RÉVISER LES INFORMATIONS FINANCIÈRES PROSPECTIVES OU LES PARTIES SPÉCIFIQUES PRÉSENTÉES POUR RENDRE COMPTE DE CIRCONSTANCES POSTÉRIEURES À LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA SURVENANCE D'ÉVÉNEMENTS FUTURS, MÊME DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ IL SERAIT DÉMONTRÉ QUE L'UNE OU L'ENSEMBLE DES HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES SONT ERRONÉES.

Avis de CIBC World Markets Corp.

Les services de CIBCWM ont été retenus par la Société afin que celle-ci agisse à titre de conseiller financier et rende un avis financier en rapport avec une opération potentielle avec les parties mères. La Société a retenu les services de CIBCWM pour agir à titre de conseiller financier sur la foi de l'expérience de CIBCWM dans le cadre d'opérations similaires à la fusion, de ses qualifications, de son expertise, de sa réputation et de sa connaissance de la Société, de ses activités et des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités. Le 5 juillet 2022, CIBCWM a rendu son avis de vive voix, lequel a ensuite été confirmé par écrit au conseil. CIBCWM estime que, à la date de cet avis, sur le fondement et sous réserve des hypothèses formulées, des procédures suivies, des questions examinées, des réserves exprimées et des limites sur la portée de l'examen entrepris par celle-ci telles qu'énoncées dans l'avis écrit de CIBCWM, la contrepartie aux termes de la fusion à recevoir par les porteurs d'actions ordinaires de la Société aux termes de la convention de fusion est équitable, d'un point de vue financier, pour ces porteurs d'actions ordinaires de la Société.

Le texte intégral de l'avis écrit soumis par CIBCWM au conseil, daté du 6 juillet 2022, qui énonce, notamment, les hypothèses formulées, les procédures suivies, les questions examinées, ainsi que les réserves exprimées et les limites de la portée de l'examen entrepris par CIBCWM pour rendre son avis, est reproduit à l'Annexe B. CIBCWM a fourni son avis pour éclairer le conseil et aider celui-ci dans le cadre de son examen de la fusion. L'avis de CIBCWM n'était pas destiné à constituer, et ne constitue pas, un avis ou une recommandation quant à la façon dont les porteurs d'actions ordinaires de la Société devraient voter à toute assemblée des actionnaires devant se tenir en rapport avec la fusion. Le sommaire de l'avis de CIBCWM inclus dans la présente circulaire de sollicitation de procurations doit être lu à la lumière du texte intégral de l'avis de CIBCWM.

Aux fins de la formulation de l'avis décrit ci-dessus et de l'exécution des analyses financières connexes, CIBCWM a notamment tenu compte de ce qui suit :

- un projet, daté du 4 juillet 2022, de la convention de fusion (qui inclut les conditions des DCV);
- un projet, daté du 4 juillet 2022, de la convention de vote et de soutien conclue par Hamblin Watsa Investment Counsel Ltd., en sa qualité de gestionnaire de fonds et/ou de porteur autorisé de la procuration visant les actions de la Société détenues par la Fairfax Financial Holdings Limited et les membres de son groupe;
- les états financiers audités de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020;
- les états financiers intermédiaires non audités de la Société pour les trimestres clos les 31 mars 2021 et 2022;
- certaines informations internes financières, opérationnelles, commerciales et d'autre nature préparées ou fournies par la direction de la Société, y compris les prévisions pour la Société préparées par la direction de la Société, telles qu'elles ont été approuvées par la Société aux fins d'utilisation par CIBCWM (les « prévisions »);
- les cours déclarés et l'activité de négociation des actions de la Société;
- certaines statistiques de négociation sur le marché public et des informations financières pertinentes des entités publiques;

- certaines statistiques financières et des informations financières pertinentes concernant des opérations précédentes pertinentes;
- toutes autres informations, analyses, enquêtes et discussions jugées nécessaires ou appropriées au vu des circonstances.

CIBCWM a également pris part à des discussions avec certains membres de la direction de la Société concernant les activités commerciales antérieures et actuelles de la Société, son rendement financier et ses perspectives d'avenir. CIBCWM a également : examiné le prix déclaré et l'activité de négociation des actions ordinaires de la Société; comparé certaines informations financières et boursières de la Société avec des informations similaires de certaines autres sociétés dont les titres sont cotés en bourse; examiné les modalités financières de certains regroupements d'entreprises récents dans le secteur des produits forestiers et dans d'autres secteurs; effectué d'autres études et analyses; et tenu compte de tels autres facteurs, selon ce qu'elle a jugé approprié.

Pour formuler son avis, CIBCWM s'est, avec la permission du conseil, fiée à l'exhaustivité, à l'exactitude et à la fidélité de la présentation de tous les renseignements, données, avis, opinions et déclarations en matière financière, juridique, réglementaire, fiscale, comptable, actuarielle et d'autre nature obtenus de sources publiques, fournis par la Société ou autrement obtenus dans le cadre de son mandat et a tenu pour acquises cette exhaustivité, cette exactitude et cette fidélité de la présentation. CIBCWM n'a pas été invitée à vérifier de manière indépendante l'exactitude, l'exhaustivité ou la fidélité de la présentation de ces renseignements, données, avis, opinions et déclarations ni n'a tenté de le faire. Avec la permission du conseil, CIBCWM a tenu pour acquises l'exactitude et la fidélité de la présentation des états financiers historiques et des autres données financières, comptables, actuarielles et opérationnelles qui lui ont été fournies sur la Société et elle s'est appuyée sur ces états financiers et autres données dans ses analyses financières. Avec la permission du conseil, CIBCWM a tenu pour acquis que les prévisions et les budgets qui lui avaient été fournis concernant la Société et sur lesquels elle s'est appuyée pour ses analyses financières avaient été raisonnablement préparés sur des bases témoignant des hypothèses, estimations et jugements les plus raisonnables de la direction de la Société alors disponibles.

CIBCWM n'a pas mené d'évaluation indépendante des actifs ou des passifs (ni d'actifs ou de passifs éventuels, dérivés ou hors bilan) de la Société ou de l'une de ses filiales et n'a reçu aucune évaluation de ce type. CIBCWM a tenu pour acquis que tous les consentements et approbations gouvernementaux, réglementaires ou autres nécessaires à la réalisation de la fusion seront obtenus sans aucun effet négatif sur les avantages attendus de la fusion de quelque manière que ce soit qui puisse être importante pour son analyse. CIBCWM a tenu pour acquis que toutes les déclarations et garanties contenues dans le projet de convention de fusion étaient correctes à la date de son avis et que la fusion serait réalisée selon les modalités énoncées dans la convention de fusion, sans renonciation ou modification d'aucune modalité ou condition dont l'effet serait d'une quelconque manière important pour son analyse. CIBCWM a également tenu pour acquis que tous les projets de documents susmentionnés étaient des versions exactes, à tous égards importants, de la forme définitive de ces documents.

CIBCWM n'était pas autorisée à solliciter, et n'a pas sollicité, d'intérêt de la part d'une partie relativement à une acquisition, à un regroupement d'entreprises ou à une autre opération extraordinaire impliquant la Société. L'avis de CIBCWM n'a pas porté sur la décision commerciale sous-jacente de la Société de réaliser la fusion non plus que sur le bien-fondé relatif de la fusion par rapport à toute solution stratégique de rechange qui pourrait s'offrir à la Société; il n'a pas non plus abordé de questions juridiques, réglementaires, fiscales ou comptables. CIBCWM n'a pas exprimé de point de vue, et son avis n'a pas porté, sur toute autre modalité ou tout autre aspect de la convention de fusion ou de la fusion ou sur toute modalité ou tout autre aspect de toute autre entente ou de tout autre instrument envisagé par la convention de fusion ou conclu ou modifié en relation avec la fusion, ou le caractère équitable du montant ou de la nature de toute rémunération à payer ou payable à l'un ou l'autre des dirigeants, administrateurs ou employés de la Société.

L'avis de CIBCWM s'est nécessairement fondé sur les marchés boursiers, sur les conditions économiques et générales et les conditions financières prévalant à la date de l'avis et sur les conditions et perspectives, financières et autres, de la Société telles qu'elles ont été déclarées à CIBCWM dans ses discussions avec la direction de la Société. CIBCWM n'a accepté aucune obligation de mettre à jour, de réviser ou de réaffirmer son avis et a expressément décliné toute responsabilité d'agir en ce sens en raison de circonstances, de faits nouveaux ou d'événements survenant après la date de son avis.

On trouvera ci-après un sommaire des analyses financières importantes fournies par CIBCWM au conseil en rapport avec la formulation de l'avis décrit ci-dessus. Toutefois, le sommaire suivant ne prétend pas être une description complète des analyses financières effectuées par CIBCWM et l'ordre des analyses décrites ne représente pas l'importance relative ou le poids accordé à ces analyses par CIBCWM. Certains sommaires des analyses financières comprennent des renseignements présentés sous forme de tableaux. Les tableaux doivent être lus conjointement avec le texte intégral de chaque sommaire et ils ne constituent pas, à eux seuls, une description complète des analyses financières de CIBCWM. Sauf indication contraire, les informations quantitatives suivantes, dans la mesure où elles sont fondées sur des données de marché, se fondent sur des données de marché telles qu'elles existaient au plus tard le 1^{er} juillet 2022 et ne sont pas nécessairement révélatrices des conditions actuelles du marché.

Sommaire des analyses financières

Évaluation du DCV. La contrepartie aux termes de la fusion consiste en droit de recevoir (i) une somme de 20,50 \$ en espèces et (ii) un DCV. Le DCV représente le droit de recevoir des remboursements sur les dépôts de droits estimatifs sur le bois d'œuvre résineux payés par la Société jusqu'au 30 juin 2022 (la valeur de ces dépôts étant d'environ 500 millions de dollars), y compris les intérêts sur ceux-ci, déduction, faite de certains frais et des taxes, impôts et retenues applicables. La valeur sera ultimement déterminée par les modalités et le moment de la résolution du différend portant sur le bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis. En l'absence d'un accord ou d'une autre résolution, les actionnaires n'auront droit à aucun produit du DCV. Tout remboursement des droits déposés après le 30 juin 2022 ne fera pas partie du DCV.

La direction est d'avis qu'il est raisonnable de supposer que pourrait survenir, dans l'avenir, un règlement permettant de recouvrer une partie ou la totalité des droits compensateurs qui ont été déposés. La direction ne peut attribuer une probabilité, une valeur ou un moment à un tel recouvrement. La direction note que, lors du précédent règlement de tels droits en 2006, environ 80 % des droits déposés ont été recouverts. Cependant, rien ne garantit qu'il y ait un recouvrement dans l'avenir. Ainsi, pour estimer une fourchette potentielle des valeurs du DCV, CIBCWM a tenu pour acquise une fourchette comprise entre 0 % et 80 % des droits récupérés à la fin de 2026, fourchette à laquelle il est fait référence dans la présente circulaire par la formule « probabilités estimatives du DCV ».

Compte tenu de la valeur nominale de 500 millions de dollars des droits sur le bois d'œuvre au 30 juin 2022 et des probabilités estimatives du DCV et en appliquant le coût estimatif moyen pondéré du capital de la Société, les DCV ont une valeur actualisée estimative pouvant atteindre 2,94 \$ par action (la « valeur actualisée estimative du DCV »), de sorte que la valeur estimative de la contrepartie aux termes de la fusion serait comprise entre 20,50 \$ par action et 23,44 \$ par action, représentant la tranche supérieure de la contrepartie aux termes de la fusion.

Analyse de sociétés comparables cotées en bourse. CIBCWM a réalisé une analyse de sociétés comparables cotées en bourse, exercice qui a pour objet de déterminer la valeur implicite d'une entreprise en comparant celle-ci à des entreprises similaires qui sont cotées en bourse. CIBCWM a examiné et comparé, à l'aide d'informations accessibles au public, certaines informations financières futures de la Société avec les informations financières futures correspondantes, les ratios et les multiples du marché public d'autres sociétés présentant certaines caractéristiques similaires à celles de la Société (les « sociétés comparables »). Aux fins de cette analyse, CIBCWM a analysé les multiples du ratio de la valeur d'entreprise (la « VE ») sur le BAIIA pour l'exercice 2022, sur le fondement des estimations consensuelles de FactSet, des sociétés comparables suivantes :

- Canfor Corporation;
- Interfor Corporation;
- Mercer International Inc.;
- Norske Skog ASA;
- Sappi Limited;
- Sylvamo;
- West Fraser Timber Co. Ltd.

L'examen des sociétés cotées en bourse montre que les multiples de négociation dans le secteur se situent, sur le fondement du ratio VE/BAIIA 2022E, dans une fourchette comprise entre 1,1x et 5,7x. Les multiples sont fortement tributaires du segment industriel dans lequel ces entreprises exercent leurs activités, les entreprises comparables actives dans le segment du bois d'œuvre affichant les multiples les plus bas.

Les sociétés comparables ouvertes sélectionnées variaient considérablement en fonction de leur taille, des risques commerciaux, des perspectives de croissance, de la géographie ainsi que des tendances en vigueur du marché. Se fondant sur son expérience et sur son jugement professionnel et tenant notamment compte (i) des multiples observés pour les sociétés comparables ouvertes énumérées ci-dessus, (ii) des différentes caractéristiques commerciales, financières et opérationnelles des entreprises et (iii) des activités et produits de la Société et des poids relatifs de ses différents segments, CIBCWM a appliqué une fourchette du multiple du ratio VE/BAIIA 2022E comprise entre 2,2x et 2,7x au BAIIA de la Société pour les 12 mois clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 713 millions de dollars, tel que fourni par la direction de la Société. CIBCWM a calculé la valeur par action de la Société en se fondant sur la valeur d'entreprise, moins la dette financière, le déficit de la caisse de retraite (après déduction des actifs d'impôt) et les intérêts minoritaires, plus la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en apportant les ajustements jugés appropriés. CIBCWM a également calculé la valeur par action de la Société, incluant la valeur actualisée du recouvrement des dépôts de droits estimatifs au 30 juin 2022, évalués par la direction de la Société à 500 millions de dollars, ainsi que le total des droits dont on prévoit qu'ils devraient être déposés au 31 décembre 2026 (la fin de la période de prévision), estimé à 850 millions de dollars. Les hypothèses de recouvrement retenues sont identiques à celles qui ont servi à calculer la composante DCV de la contrepartie aux termes de la fusion.

En se fondant sur cette analyse, CIBCWM a calculé une fourchette de valeurs estimatives par action ordinaire de la Société comme suit, par rapport à la contrepartie aux termes de la fusion de 20,50 \$ en espèces (sans tenir compte de tout paiement potentiel du DCV) et à la tranche supérieure de la contrepartie aux termes de la fusion de 23,44 \$, incluant la valeur actualisée estimative du DCV.

	Valeur par action de la Société	
	(basse)	(haute)
Hors droits.....	7,80 \$	12,13 \$
Incluant les droits déposés au 30 juin 2022.....	7,80 \$	15,07 \$
Incluant les droits déposés jusqu'en 2026.....	7,80 \$	17,12 \$

Comme aucune société dont il a été tenu compte dans l'analyse des sociétés comparables cotées en bourse n'est identique à la Société, le sommaire ci-dessus et les analyses financières sous-jacentes ont fait intervenir des considérations et des jugements concernant les différences de caractéristiques financières et opérationnelles et d'autres facteurs susceptibles d'affecter la valeur boursière ou d'autres valeurs des entreprises auxquelles la Société a été comparée. Dans l'évaluation de sociétés comparables, CIBCWM a formulé des jugements et des hypothèses concernant le rendement du secteur, les conditions commerciales générales, économiques, du marché et financières, et d'autres aspects, dont bon nombre échappent au contrôle de la Société, comme l'incidence de la concurrence sur les activités de la Société et le secteur en général, la croissance du secteur et l'absence de tout changement important défavorable dans la situation financière et les perspectives de la Société ou du secteur ou des marchés financiers en général.

Analyse des opérations précédentes — CIBCWM a réalisé une analyse des opérations précédentes qui a pour objet de déterminer la valeur implicite d'une entreprise en se fondant sur les modalités financières accessibles au public de certaines opérations précédentes. CIBCWM a comparé les statistiques accessibles au public de certaines opérations survenues depuis 2011 avec des opérations portant sur une valeur d'entreprise supérieure à 150 millions de dollars visant des entreprises dont CIBCWM estimait que leurs activités étaient similaires à certains égards à celles de la Société ou à certains aspects de celles-ci selon le jugement professionnel et l'expérience de CIBCWM. Pour ces opérations, CIBCWM a examiné le ratio de la VE de l'opération au BAIIA des 12 derniers mois (les « DDM ») précédant la date de l'annonce de l'opération en question (ce ratio, le « multiple VE/BAIIA DDM »), sur le fondement

des informations financières accessibles au public. Parmi les opérations examinées par CIBCWM aux fins de cette analyse figurent les suivantes :

Date de l'annonce	Acquéreur	Cible
Décembre 2021	BillerudKorsnas AB	Verso Corporation
Novembre 2021	Interfor Corporation	EACOM Timber Corporation
Mai 2021	West Fraser Timber Co. Ltd.	Angelina Forest Products Lumber Mill
Avril 2021	Interfor Corporation	Quatre scieries de Georgia-Pacific Wood Products LLC et de GP Wood Products LLC
Décembre 2019	Produits forestiers Résolu Inc.	Trois scieries de Conifex Timber Inc.
Août 2019	Sappi Limited	Rayonier Advanced Materials (usine de Matane)
Octobre 2018	Pixelle Specialty Solutions LLC	Entreprise Glatfelter Corporation Specialty Paper
Août 2018	ND Paper LLC, une filiale en propriété exclusive de Nine Dragons Paper (Holdings) Limited	Opérations papetières aux États-Unis de Catalyst Paper Corporation
Mai 2018	Conifex Timber Inc.	Deux scieries de BW SLC Holdings, LLC, un membre du groupe de Blue Wolf Capital Partners LLC et les actionnaires minoritaires de Caddo River Forest Products, LLC
Juillet 2017	West Fraser Timber Co. Ltd.	Gilman Companies Sawmills
Mai 2017	Rayonier Advanced Materials Inc.	Tembec Inc.
Mai 2016	International Paper	Usines de pâte à papier de Weyerhaeuser Company
Février 2014	Interfor Corporation	Tolleson Lumber Company
Janvier 2014	Verso Corporation	NewPage Holdings Inc.
Mars 2013	Kelso & Company, LP	EACOM Timber Corporation
Novembre 2011	Produits forestiers Résolu Inc.	FibreK Inc.

L'examen des données montre que les opérations précédentes ont été réalisées selon des multiples compris dans une fourchette de 1,0x à 8,4x par rapport aux 12 derniers mois précédant leur annonce. Les multiples des opérations précédentes varient selon le segment du secteur et le moment de leur survenue au fil du cycle.

Les opérations précédentes sélectionnées variaient considérablement en fonction de la taille de l'entreprise, des risques commerciaux, des perspectives de croissance, de la géographie ainsi que des tendances en vigueur du marché. Se fondant sur son expérience et sur son jugement professionnel et tenant notamment compte (i) des multiples observés pour les opérations précédentes énumérées ci-dessus, (ii) des différentes caractéristiques commerciales, financières et opérationnelles des entreprises visées par ces opérations par rapport à celles de la Société, (iii) des tendances en vigueur du marché au chapitre de l'évaluation et du rendement des entreprises dans le secteur de la Société au moment de chaque opération par rapport aux tendances en vigueur du marché et (iv) des produits et services

de la Société et des poids relatifs de ses différents segments, CIBCWM a accordé davantage d'importance aux opérations récentes, notamment dans le segment du bois d'œuvre. CIBCWM a appliqué une fourchette du multiple du ratio VE/BAIIA DDM comprise entre 2,6x et 3,1x au BAIIA de la Société pour les 12 mois clos le 31 mars 2022 s'élevant à 790 millions de dollars (ajusté pour tenir compte de certains éléments non récurrents ou d'éléments non comptabilisés pour l'ensemble des 12 mois dans les résultats réels), telle qu'elle a été fournie par la direction de la Société. CIBCWM a calculé la valeur par action de la Société en se fondant sur la valeur d'entreprise, moins la dette financière, le déficit de la caisse de retraite (après déduction des actifs d'impôt) et les intérêts minoritaires, plus la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en apportant les ajustements jugés appropriés. CIBCWM a également calculé la valeur par action de la Société en incluant la valeur actualisée du recouvrement des dépôts de droits estimatifs au 30 juin 2022, estimés à 500 millions de dollars, ainsi que le total des droits dont on prévoit qu'ils devraient être déposés au 31 décembre 2026 (la fin de la période de prévision), estimé à 850 millions de dollars. Les hypothèses de recouvrement retenues sont identiques à celles qui ont servi à calculer la composante DCV de la contrepartie aux termes de la fusion.

En se fondant sur cette analyse, CIBCWM a calculé une fourchette de valeurs estimatives par action ordinaire de la Société comme suit, par rapport à la contrepartie aux termes de la fusion de 20,50 \$ en espèces (sans tenir compte de tout paiement potentiel du DCV) et à la tranche supérieure de la contrepartie aux termes de la fusion de 23,44 \$, incluant la valeur actualisée estimative du DCV.

	Valeur par action de la Société	
	(basse)	(haute)
Hors droits.....	15,60 \$	20,40 \$
Incluant le recouvrement des droits estimatifs déposés au 30 juin 2022.....	15,60 \$	23,32 \$
Incluant les droits déposés jusqu'en 2026.....	15,60 \$	25,37 \$

Aucune société ou opération dont il a été tenu compte dans l'analyse des opérations précédentes n'est identique à la Société ou à la fusion. Dans l'évaluation des opérations précédentes, CIBCWM a formulé des jugements et des hypothèses concernant le rendement du secteur, les conditions commerciales générales, économiques, du marché et financières, et d'autres aspects, dont bon nombre échappent au contrôle de la Société, comme l'incidence de la concurrence sur les activités de la Société et le secteur en général, la croissance du secteur et l'absence de tout changement important défavorable dans la situation financière et les perspectives de la Société ou du secteur ou des marchés financiers en général.

Analyse des flux de trésorerie actualisés. CIBCWM a effectué une analyse des flux de trésorerie actualisés, dont l'objet est d'établir la valeur implicite d'une entreprise en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie disponibles sans effet de levier futurs estimatifs et la valeur finale d'une entreprise. CIBCWM a calculé une fourchette de valeurs par action ordinaire de la Société sur le fondement d'une estimation des flux de trésorerie disponibles futurs sans effet de levier pour le reste de l'exercice 2022 (à compter du 1^{er} avril 2022) et chacun des exercices de 2023 à 2026 figurant dans les informations financières prospectives. Bien que les taux de croissance puissent être plus ou moins élevés au cours d'une année donnée, CIBCWM a ensuite calculé une valeur finale pour la Société en appliquant une fourchette de taux de croissance à l'infini aux flux de trésorerie disponibles sans effet de levier estimatifs pour 2026 allant de -1,0 % à 1,0 %. CIBCWM a sélectionné cette gamme de taux de croissance à l'infini en se fondant sur son jugement professionnel et son expérience dans le secteur. La fourchette de taux de croissance à l'infini retenue témoigne du caractère cyclique potentiel du rendement des segments de la Société, de la baisse séculaire de la demande que connaît le segment du papier et d'autres facteurs, dans chaque cas, au cours de périodes postérieures à 2026. La valeur finale est fondée sur le BAIIA final tel que déterminé en collaboration avec la direction. Les flux de trésorerie disponibles sans effet de levier de la Société témoignent du bouclier fiscal fourni par les actifs d'impôt de la Société et CIBCWM a inclus la valeur actualisée estimative du solde restant des actifs d'impôt à la fin de la prévision dans l'analyse des flux de trésorerie actualisés.

Les flux de trésorerie disponibles sans effet de levier estimatifs et la fourchette des valeurs finales ont ensuite été actualisés aux valeurs courantes en date du 31 mars 2022 en retenant la convention de milieu d'exercice et une fourchette de taux d'actualisation comprise entre 11,25 % et 12,25 %. La fourchette de taux d'actualisation a été sélectionnée en fonction de l'analyse par CIBCWM du coût moyen pondéré du capital pour la Société, en tenant

compte des structures de capital cibles, du rendement des billets du Trésor des États-Unis, des coefficients bêtas avec et sans effet de levier de la Société et des sociétés cotées en bourse sélectionnées, de la prime de risque du marché, des taux d'imposition, d'autres facteurs appropriés de même que du jugement professionnel et de l'expérience de CIBCWM.

Sur le fondement de cette analyse, CIBCWM a calculé la valeur par action de la Société en se fondant sur la valeur d'entreprise, moins la dette financière, le déficit de la caisse de retraite (après déduction des actifs d'impôt) et les intérêts minoritaires, plus la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en apportant les ajustements jugés appropriés. CIBCWM a également calculé la valeur par action de la Société en incluant la valeur actualisée du recouvrement des dépôts de droits estimatifs au 30 juin 2022, estimée à 500 millions de dollars, ainsi que le total des droits dont on prévoit qu'ils devraient être déposés au 31 décembre 2026 (la fin de la période de prévision), estimé à 850 millions de dollars. Les hypothèses de recouvrement retenues sont identiques à celles qui ont servi à calculer la composante DCV de la contrepartie aux termes de la fusion.

CIBCWM a calculé une fourchette de valeurs estimatives par action ordinaire de la Société comme suit, par rapport à la contrepartie aux termes de la fusion de 20,50 \$ en espèces (sans tenir compte de tout paiement potentiel du DCV) et à la tranche supérieure de la contrepartie aux termes de la fusion de 23,44 \$, incluant la valeur actualisée estimative du DCV.

	Valeur par action de la Société	
	(basse)	(haute)
Hors droits.....	17,14 \$	19,93 \$
Incluant le recouvrement des droits estimatifs déposés au 30 juin 2022.....	17,14 \$	22,86 \$
Incluant les droits déposés jusqu'en 2026.....	17,14 \$	24,91 \$

Renseignements généraux

La préparation d'un avis sur le caractère équitable est un processus complexe qui ne se prête pas nécessairement à une analyse partielle ou à une description sommaire. Pour formuler son avis, CIBCWM a tenu compte du résultat de toutes ses analyses dans leur ensemble et n'a pas attribué de poids particulier à une analyse ou à un facteur qu'elle a pris en compte. CIBCWM estime que le fait de sélectionner une partie de ses analyses sans tenir compte de toutes les analyses dans leur ensemble offrirait une vue incomplète du processus sous-tendant ses analyses et son avis. CIBCWM peut, de surcroît, avoir accordé à diverses analyses et facteurs plus ou moins de poids qu'à d'autres analyses et facteurs et peut avoir jugé diverses hypothèses plus ou moins probables que d'autres. La fourchette des évaluations résultant de toute analyse particulière décrite ci-dessus ne doit donc pas être considérée comme l'avis de CIBCWM quant à la valeur réelle de la Société.

Pour réaliser ses analyses, CIBCWM a formulé de nombreuses hypothèses concernant le rendement du secteur, les conditions commerciales générales, économiques, du marché et financières, et d'autres aspects, dont bon nombre échappent au contrôle de la Société.

CIBCWM a réalisé les analyses décrites ci-dessus uniquement dans le cadre de son examen du caractère équitable, d'un point de vue financier, de la contrepartie aux termes de la fusion à recevoir par les porteurs d'actions ordinaires de la Société et dans le contexte de la présentation au conseil de son avis daté du 6 juillet 2022. Ces analyses ne prétendent pas être des évaluations et ne reflètent pas nécessairement les prix auxquels les entreprises ou les titres peuvent réellement être vendus. Les analyses fondées sur des prévisions de résultats futurs ne sont pas nécessairement indicatives des résultats futurs réels, lesquels peuvent être significativement plus ou moins favorables que ne le laissent entrevoir ces analyses. Étant donné que ces analyses sont intrinsèquement sujettes à incertitude, puisqu'elles se fondent sur de nombreux facteurs ou événements qui échappent au contrôle des parties ou de leurs conseillers respectifs, ni la Société, ni CIBCWM, ni quiconque n'assume de responsabilité dans l'éventualité où les résultats futurs seraient considérablement différents de ceux prévus.

La contrepartie aux termes de la fusion a été déterminée à la suite de négociations sans lien de dépendance entre la Société et les parties mères et a été approuvée par le conseil. CIBCWM a agi à titre de conseiller financier du

conseil au cours de ces négociations, mais n'a cependant pas recommandé de contrepartie particulière à la Société ou au conseil, ni formulé l'avis qu'une contrepartie en particulier constituait la seule contrepartie appropriée pour la fusion. De plus, l'avis de CIBCWM n'a pas porté sur le bien-fondé relatif de la fusion par rapport à toute autre opération commerciale de rechange, et il n'exprime aucun avis ou recommandation quant à la façon dont les porteurs d'actions ordinaires de la Société devraient voter à toute assemblée des actionnaires devant être tenue en rapport avec la fusion.

L'avis de CIBCWM et sa présentation au conseil ont été l'un des nombreux facteurs pris en compte par le conseil pour décider d'approuver la signature, la livraison et l'exécution par la Société de la convention de fusion et des opérations envisagées par celle-ci. Par conséquent, les analyses décrites ci-dessus ne doivent pas être considérées comme déterminantes de l'opinion du conseil quant à la contrepartie aux termes de la fusion prévue par la convention de fusion ou à la question de savoir si le conseil aurait été disposé à accepter des contreparties différentes. L'avis de CIBCWM a été approuvé par un comité composé de professionnels de la banque d'investissement et d'autres professionnels de CIBCWM, conformément à sa pratique habituelle.

La Société a choisi CIBCWM pour qu'elle agisse à titre de conseiller financier compte tenu de l'expérience dont elle jouit à l'égard d'opérations similaires à la fusion, de ses qualifications, de son expertise et de sa réputation, ainsi que de sa connaissance de la Société, de ses activités et des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités. CIBCWM appartient en propriété exclusive à la Banque Canadienne Impériale de Commerce qui, avec les membres de son groupe (collectivement, la « CIBC »), est une institution financière à services complets exerçant une gamme complète d'activités de banque d'investissement, de banque d'affaires, de banque d'entreprise et de courtage en valeurs mobilières. La CIBC offre des prêts, des produits structurés, des services bancaires d'investissement et des services-conseils financiers aux gouvernements, aux entreprises et aux institutions. De plus, la CIBC a un portefeuille de négociation actif exclusif qui négocie pour son compte des titres émis par un large éventail de sociétés ouvertes. Dans le cours normal de ses activités et toujours sous réserve du respect des lois sur les valeurs mobilières applicables, la CIBC peut fournir, organiser ou souscrire du financement pour la Société, détenir des positions acheteur ou vendeur, négocier ou autrement effectuer des opérations pour son propre compte ou pour le compte des clients de la CIBC, sur titres de créance ou de capitaux propres ou sur titres dérivés connexes de la Société, de Domtar, des parties mères ou des membres de leurs groupes respectifs.

Aux termes de sa lettre de mandat datée du 20 juin 2022, CIBCWM a fourni à la Société des services-conseils financiers et un avis, décrit dans la présente rubrique et reproduit dans la présente circulaire de sollicitation de procurations à l'Annexe B, en rapport avec la fusion. En guise de rémunération pour les services-conseils financiers de CIBCWM, la Société a accepté de lui payer des honoraires, dont une partie importante dépend de la conclusion de la fusion, d'environ 20 millions de dollars (les « honoraires relatifs à l'opération de CIBCWM »). En guise de rémunération pour la production d'un avis financier au conseil par CIBCWM, la Société lui a payé des honoraires équivalant à 1,5 million de dollars, lesquels seront déduits des honoraires relatifs à l'opération de CIBCWM payables si la fusion est réalisée. De plus, la Société a convenu d'indemniser CIBCWM et les membres de son groupe, et leurs administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs et toute autre personne, le cas échéant, contrôlant CIBCWM ou l'un des membres de son groupe, contre les pertes, réclamations, dommages ou responsabilités, y compris certaines responsabilités aux termes des lois fédérales sur les valeurs mobilières se rapportant au mandat de CIBCWM, et de rembourser certains frais liés à cette indemnisation.

Au cours des deux années précédant la date de son avis, CIBCWM et les membres de son groupe ont fourni des services-conseils financiers et de financement à la Société et ont reçu des honoraires liés à la prestation de tels services d'une valeur totale d'environ 1 à 3 millions de dollars. Au cours des deux années précédant la date de son avis, CIBCWM et les membres de son groupe n'ont reçu aucune rémunération de l'une quelconque des parties mères pour la prestation de services-conseils financiers ou de financement. De plus, au cours des deux dernières années, la CIBC a agi, et agit actuellement, à titre de prêteur de la Société et de certains des membres de son groupe. CIBCWM pourrait également chercher à fournir des services-conseils financiers et de financement à la Société ou aux parties mères et aux membres de leurs groupes respectifs à l'avenir et s'attendrait à recevoir des honoraires pour la prestation de tels services.

Intérêts des administrateurs et des hauts dirigeants dans la fusion

Les membres du conseil et nos hauts dirigeants ont divers intérêts dans la fusion décrits dans la présente rubrique et ceux-ci peuvent venir s'ajouter aux intérêts des actionnaires de la Société de manière générale ou en différer. Il importe de garder ce fait à l'esprit lors de la prise en compte de la recommandation du conseil relativement à l'adoption de la convention de fusion. Les membres du conseil étaient conscients de ces intérêts et en ont tenu compte lors de l'approbation de la convention de fusion et lorsqu'ils ont formulé leur recommandation invitant les actionnaires de la Société à adopter la convention de fusion. Ces intérêts sont décrits ci-après et dans la rubrique « La convention et le plan de fusion — Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société », qui commence à la page 94.

Bien que MM. Yves Laflamme et Jacques P. Vachon ne soient plus des hauts dirigeants de la Société à la date du présent dépôt, ils ont été hauts dirigeants pendant un certain temps après le début de l'exercice 2021. Par conséquent, toute référence, dans la présente rubrique, à un haut dirigeant en général ou aux hauts dirigeants, collectivement, englobe MM. Laflamme et Vachon, sauf indication contraire.

M. Bradley Martin est vice-président, Investissements stratégiques de Fairfax Financial Holdings Limited. Voir la rubrique « — Questions relatives au droit canadien des valeurs mobilières », qui commence à la page 87, en ce qui concerne certains intérêts de Fairfax.

Certaines hypothèses

Sauf indication contraire expresse, aux fins de la quantification du paiement et des avantages potentiels décrits dans la présente rubrique, les hypothèses suivantes, ainsi que celles décrites dans les notes de bas de page du tableau intitulé « Paiements au titre du parachute doré » ci-après, ont été posées :

- Le prix pertinent des actions ordinaires de la Société est de 20,50 \$ par action (sans tenir compte de tout paiement potentiel du DCV), soit le prix fixe par action devant être reçu par les actionnaires de la Société au titre de la contrepartie aux termes de la fusion pour leurs actions ordinaires de la Société;
- L'heure d'effet est le 13 septembre 2022, soit la date présumée de l'heure d'effet uniquement aux fins de la divulgation dans la présente rubrique (l'« heure d'effet présumée »);
- L'emploi de chaque haut dirigeant de la Société, autre que MM. Laflamme et Vachon, prend fin sans « motif valable » ou à la suite de la démission du haut dirigeant pour « motif sérieux » (respectivement au sens de la politique en matière de cessation d'emploi de la Société applicable au chef de la direction et aux subordonnés directs), dans chaque cas, immédiatement après l'heure d'effet présumée;
- Les fonctions de chaque administrateur non salarié de la Société prennent fin immédiatement après l'heure d'effet présumée.

Traitement des attributions de titres de capitaux propres en cours

Options d'achat d'actions de la Société

La convention de fusion prévoit que, immédiatement avant l'heure d'effet :

- toutes les options d'achat d'actions de la Société alors en cours sont automatiquement annulées;
- chacune de ces options d'achat d'actions de la Société est convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, égal au produit (A) du nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette option d'achat d'actions de la Société et (B) de l'excédent, le cas échéant, de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion par rapport au prix d'exercice par action de cette option d'achat d'actions de la Société et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société visée par de telles options d'achat d'actions de la Société.

Dans le cas où le prix d'exercice de toute option d'achat d'actions de la Société est égal ou supérieur à la contrepartie aux termes de la fusion, cette option d'achat d'actions de la Société est annulée, sans qu'aucune contrepartie ne soit payable à son égard, et n'a plus aucune force ni aucun effet.

Toutes les options d'achat d'actions de la Société détenues par nos hauts dirigeants étaient entièrement acquises et exerçables avant la signature de la convention de fusion. Les hauts dirigeants suivants détenaient de telles options acquises : M^{me} Lori Kilgour (10 291); M. John Lafave (38 708); M. Rémi Lalonde (11 211); M^{me} Stéphanie Leclaire (11 809); M. Daniel Ouellet (3 233). Aucune autre option d'achat d'actions de la Société ne devrait être attribuée avant la clôture. Nos administrateurs non salariés ne détiennent aucune option d'achat d'actions de la Société.

Unités d'actions de négociation restreinte

La convention de fusion prévoit que, immédiatement avant l'heure d'effet :

- toutes les UANR de la Société alors en cours, autres que les UANR de 2022 (qu'elles soient acquises ou non et incluant les équivalents de dividendes correspondants) sont automatiquement annulées;
- chacune de ces UANR de la Société est convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, égal au produit (A) du nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette UANR de la Société et (B) de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société visée par de telles UANR de la Société.

À l'heure d'effet présumée, tous nos hauts dirigeants, autres que MM. Laflamme et Vachon, détiennent des UANR de la Société non acquises. Les UANR de la Société de M. Vachon sont entièrement acquises et M. Laflamme ne détient pas d'UANR de la Société. Nos administrateurs non salariés, autres que M^{me} Dolan, ne détiennent aucune UANR de la Société.

Unités d'actions liées au rendement

La convention de fusion prévoit que, immédiatement avant l'heure d'effet :

- toutes les UAR de la Société alors en cours, autres que les UAR de 2022, deviennent entièrement acquises, et chacune de ces UAR de la Société est annulée;
- chacune de ces UAR de la Société est convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, conformément aux modalités de la convention de fusion, égal au produit (A) du nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette UAR de la Société et (B) de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société visée par de telles UAR de la Société.

Aux fins de la détermination du nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à chaque UAR de la Société en cours immédiatement avant l'heure d'effet : (i) pour toute partie de toute UAR de la Société pour laquelle la période de rendement est terminée à la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette partie est déterminé en fonction du niveau réel de rendement obtenu pour la période de rendement applicable, selon ce que détermine le conseil avant la date de clôture; et (ii) pour toute partie de toute UAR de la Société pour laquelle la période de rendement n'a pas encore débuté à la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette partie est déterminé en tenant pour acquis que le niveau de rendement cible est atteint. Aux fins de la détermination du nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à chaque UAR de la Société en cours immédiatement avant l'heure d'effet à l'égard de toute partie de toute UAR de la Société pour laquelle la période de rendement a commencé mais n'est pas terminée à la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette partie est déterminé en fonction de ce qui suit : (A) en ce qui concerne la partie des UAR de la Société qui s'acquièrent en fonction du rendement total pour l'actionnaire ou du rendement du capital, celui qui, du niveau de rendement cible et du niveau de rendement réel atteint à la date de clôture (en tenant compte de la contrepartie aux termes de la fusion) selon ce que détermine le conseil, est le plus élevé et (B) en ce qui concerne la partie des UAR de la Société acquises en application de tout autre paramètre, le niveau de rendement cible.

À l'heure d'effet présumée, tous nos hauts dirigeants, autres que MM. Laflamme et Vachon, détiennent des UAR de la Société non acquises. MM. Laflamme et Vachon détiennent des UAR de la Société acquises. Nos administrateurs non salariés ne détiennent aucune UAR de la Société.

Attributions de 2022

La convention de fusion prévoit que, immédiatement avant l'heure d'effet :

- les attributions de 2022, pour autant qu'il y en ait, sont automatiquement annulées;
- chacune de ces attributions de 2022 est convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, égal au produit (A) du nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette attribution de 2022 et (B) de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société visée par une telle attribution de 2022; le tout à condition que les montants payables au titre de l'attribution de 2022 ne soient pas devancés, demeurent soumis à l'acquisition initiale prévue dans la convention régissant l'attribution de 2022 et demeurent payables après la date d'acquisition applicable, sous réserve d'une acquisition par anticipation dans le contexte de certaines cessations d'emploi admissibles, tel qu'il est prévu dans la convention d'attribution applicable.

Le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à chaque UAR de 2022 en cours immédiatement avant l'heure d'effet est déterminé comme il est indiqué ci-dessus à la rubrique « Unités d'actions liées au rendement ».

À l'heure d'effet présumée, aucun de nos hauts dirigeants ne détient d'attribution de 2022. Aucun de nos administrateurs non salariés ne détient d'attribution de 2022.

Unités d'actions différées

La convention de fusion prévoit que, immédiatement avant l'heure d'effet :

- toutes les UAD de la Société en cours immédiatement avant l'heure d'effet sont automatiquement annulées;
- chacune de ces UAD de la Société est convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, égal au produit (A) du nombre total d'actions ordinaires de la Société alors sous-jacentes à cette UAD de la Société et (B) de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société visée par de telles UAD de la Société.

À l'heure d'effet présumée, tous les administrateurs non salariés actuels de la Société détiennent des UAD de la Société (ou, dans le cas de M^{me} Dolan, des UANR de la Société). Aucun haut dirigeant ne détient d'UAD de la Société.

Traitement des attributions de titres de capitaux propres en cours — Tableaux récapitulatifs

Administrateurs non salariés

Le tableau suivant présente le produit en espèces que chaque administrateur non salarié recevrait à l'égard des attributions de titres de capitaux propres en cours détenues par chacun de ces administrateurs à l'heure d'effet présumée, conformément au traitement des attributions de titres de capitaux propres en cours de la Société décrites ci-dessus et dans la rubrique « La convention et le plan de fusion — Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société », qui commence à la page 94. La Société est de plus autorisée à effectuer des attributions régulières d'UAD ou d'UANR de la Société à ses membres non salariés du conseil conformément à ce que prévoit son programme de rémunération des administrateurs, comme il est indiqué dans la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la Société, y compris des attributions trimestrielles d'UAD et d'UANR de la Société à l'égard des montants de rémunération en espèces différée (la valeur globale de ces attributions trimestrielles d'UAD et d'UANR de la Société étant actuellement de 81 250 \$ par trimestre), à condition que ces attributions d'UAD ou d'UANR de la

Société ne soient réglées qu'en espèces et en droit de recevoir des DCV conformément à la convention de fusion si l'heure d'effet survient et soient traitées comme le prévoit la convention de fusion. Les nombres d'unités et les valeurs en dollars ont été arrondis au nombre entier le plus proche. La rémunération différée prévue aux termes du régime de rémunération différée des administrateurs externes de la Société est payée sous la forme d'un certain nombre d'UAD ou d'UANR de la Société qui témoignent d'un incitatif supplémentaire de 10 % (les « unités d'actions assorties d'une prime »). Toutes les UAD et les UANR de la Société détenues par nos administrateurs non salariés sont entièrement acquises au moment de leur attribution, mais les unités d'actions assorties d'une prime sont acquises à hauteur d'un tiers le 31 mars des trois premières années civiles suivant l'année au cours de laquelle elles sont créditées, une acquisition automatique à hauteur de 100 % survenant toutefois en cas de cessation des fonctions au conseil pour toute raison autre qu'un motif sérieux. En l'absence de fusion, les UAD et les UANR de la Société attribuées à un administrateur non salarié seraient réglées en espèces (i) le 15 décembre de l'année civile suivant l'année civile marquant la cessation des fonctions de l'administrateur, ou (ii) si l'administrateur est assujéti à l'article 409A du *Internal Revenue Code of 1986* des États-Unis, dans sa version modifiée (le « Code »), alors dès que possible sur le plan administratif après la cessation de ses fonctions au conseil. À l'heure d'effet présumée, tous les administrateurs non salariés actuels détiennent des UAD ou des UANR de la Société.

Tableau récapitulatif des attributions de titres de capitaux propres des administrateurs non salariés

<u>Administrateur non salarié</u>	<u>Nombre d'UAD/UANR de la Société⁽¹⁾</u>	<u>Valeur des UAD/UANR de la Société (\$) ⁽¹⁾</u>
Randall C. Benson	173 129	3 549 415
Suzanne Blanchet.....	55 304	1 133 732
Duncan K. Davies	28 707	588 494
Jennifer C. Dolan	25 061	513 751
Bradley P. Martin.....	525 409	10 770 885
Alain Rhéaume.....	138 156	2 832 198
Michel S. Rousseau.....	138 156	2 832 198

(1) Les valeurs inscrites dans ces colonnes représentent le nombre d'UAD en cours de la Société (si ce n'est de M^{me} Dolan, qui détient des UANR de la Société) détenues par chaque administrateur non salarié à l'heure d'effet présumée (qu'elles soient ou non acquises et incluant tout équivalent de dividendes correspondant) et la valeur des paiements en espèces qui seraient effectués à l'égard de ces UAD et UANR de la Société immédiatement après l'heure d'effet présumée. Pour chaque administrateur non salarié, la valeur du paiement en espèces est égale au produit du nombre de ces UAD et UANR de la Société et de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion de 20,50 \$.

Hauts dirigeants

Le tableau suivant présente le produit en espèces que chacun de nos hauts dirigeants recevrait à l'égard des attributions de titres de capitaux propres de la Société détenues par ceux-ci à l'heure d'effet présumée, y compris à l'égard des attributions pouvant être acquises avant la réalisation de la fusion advenant l'achèvement du service continu et/ou la réalisation préalable des objectifs de rendement applicables, dans les deux cas, que la fusion survienne ou non. Les nombres d'unités et les valeurs en dollars ont été arrondis au nombre entier le plus proche. Aucune valeur n'a été incluse en ce qui concerne les options d'achat d'actions de la Société détenues par nos hauts dirigeants, car ces options d'achat d'actions de la Société ont été acquises en totalité avant l'heure d'effet présumée.

Tableau récapitulatif des attributions de titres de capitaux propres des hauts dirigeants

Haut dirigeant	Nombre d'UANR de la Société⁽¹⁾	Valeur des UANR de la Société (\$) ⁽¹⁾	Nombre d'UAR de la Société⁽²⁾	Valeur des UAR de la Société (\$) ⁽²⁾	Estimation de la contrepartie totale en espèces (\$) ⁽²⁾
Sylvain A. Girard	41 058	841 689	46 308	949 314	1 791 003
Lori Kilgour.....	60 593	1 242 157	82 406	1 689 323	2 931 480
John Lafave	85 909	1 761 135	120 389	2 467 975	4 229 110
Rémi G. Lalonde	237 391	4 866 516	308 030	6 314 615	11 181 131
Stéphanie Leclair	33 832	693 556	47 649	976 805	1 670 361
Patrice Minguez.....	121 508	2 490 914	170 783	3 501 052	5 991 966
Daniel Ouellet.....	72 919	1 494 840	104 283	2 137 802	3 632 642
Hugues Simon	57 176	1 172 108	67 569	1 385 165	2 557 273
Richard Tremblay.....	100 769	2 065 765	141 052	2 891 566	4 957 331

- (1) Les valeurs inscrites dans ces colonnes représentent le nombre d'UANR de la Société en cours détenues par chaque haut dirigeant à l'heure d'effet présumée et la valeur des paiements en espèces qui seraient effectués à l'égard de ces UANR de la Société immédiatement après l'heure d'effet présumée. Pour chaque haut dirigeant, la valeur du paiement en espèces est égale au produit du nombre de ces UANR de la Société et de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion de 20,50 \$. M. Vachon détient 94 440 UANR de la Société qu'il a précédemment reçues et qui ont été acquises en raison de son départ de la Société et non du fait de la fusion. La valeur des UANR de la Société de M. Vachon est d'environ 1,93 million de dollars. M. Laflamme ne détient pas d'UANR de la Société à l'heure d'effet présumée.
- (2) Les valeurs inscrites dans ces colonnes représentent le nombre d'UAR de la Société en cours détenues par chaque haut dirigeant à l'heure d'effet présumée et la valeur des paiements en espèces qui seraient effectués à l'égard de ces UAR de la Société immédiatement après l'heure d'effet présumée en tenant pour acquis un paiement au niveau de rendement cible. Pour chaque haut dirigeant, la valeur du paiement en espèces est égale au produit du nombre de ces UAR de la Société et de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion de 20,50 \$. Le nombre d'UAR de la Société détenues par chaque haut dirigeant qui seraient acquises à l'heure d'effet présumée a été déterminé en tenant pour acquis un paiement aux niveaux de rendement cibles jusqu'à concurrence de la limite du régime d'actionnariat, soit 200 000 actions par année. Selon l'heure d'effet réelle de la fusion, il est possible que le nombre d'UAR de la Société réellement acquises soit supérieur ou inférieur aux nombres indiqués dans le tableau ci-dessus en fonction du rendement réel obtenu. À la date des présentes, le comité des ressources humaines et de la rémunération/des candidatures et de la gouvernance du conseil n'a pas déterminé les niveaux de rendement réels atteints pour toute mesure de rendement à l'égard de la période de rendement de 2022 pour chacune des UAR de la Société attribuées en 2019, 2020 et 2021. À l'heure d'effet et conformément à ce que prévoit la convention de fusion, le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à chaque UAR de la Société détenue par chaque haut dirigeant est déterminé selon : (i) le niveau de rendement réel atteint pour la période de rendement applicable pour toute partie d'une telle UAR de la Société pour laquelle la période de rendement est terminée à la date de clôture de la fusion; (ii) l'hypothèse de l'atteinte du niveau de rendement cible pour toute partie de toute UAR de la Société pour laquelle la période de rendement n'a pas encore débuté à la date de clôture de la fusion; et (iii) pour toute partie des UAR de la Société à l'égard desquelles la période de rendement a commencé mais n'est pas encore terminée à la date de clôture, (x) le niveau le plus élevé entre le niveau de rendement cible et le niveau de rendement réel à l'égard de la partie de l'UAR de la Société acquise en fonction du rendement total pour l'actionnaire ou du rendement du capital et (y) le niveau de rendement cible à l'égard de toute partie de l'UAR de la Société acquise en fonction de tout autre paramètre. MM. Laflamme et Vachon détiennent respectivement 424 014 et 132 331 UAR acquises de la Société qu'ils ont chacun déjà reçues et qui ont été acquises en raison du départ de chacune de ces personnes de la Société et non du fait de la fusion. La valeur des UAR de la Société de MM. Laflamme et Vachon est de 8,2 millions de dollars et d'environ 2,71 millions de dollars, respectivement, compte tenu de la limite de paiement individuelle du régime d'actionnariat fixée à 200 000 actions par année.

Les montants suivants représenteraient le paiement potentiel supplémentaire maximal pour de telles UAR de la Société : M. Girard (949 314 \$), M^{me} Kilgour (1 689 323 \$), M. Lafave (2 467 975 \$), M. Lalonde (6 314 615 \$), M^{me} Leclaire (976 805 \$), M. Minguez (3 501 052 \$), M. Ouellet (2 137 802 \$), M. Simon (1 385 165 \$), M. Tremblay (2 891 566 \$), M. Laflamme (0 \$) et M. Vachon (2 712 786 \$).

Programme de cessation d'emploi

Politique en matière de cessation d'emploi applicable au chef de la direction et aux subordonnés directs

De pair avec la convention de fusion, la Société a approuvé et distribué à chacun de ses hauts dirigeants des ententes (chaque entente individuelle prenant la forme d'une « lettre de cessation d'emploi ») qui rehaussent et précisent les droits de ces hauts dirigeants aux termes de la politique en matière de cessation d'emploi de la Société applicable au chef de la direction et aux subordonnés directs (les « SD ») (la « politique en matière de cessation d'emploi applicable au chef de la direction et aux SD »). Pour éviter toute ambiguïté, MM. Laflamme et Vachon ne recevront pas de lettre de cessation d'emploi. La politique en matière de cessation d'emploi applicable au chef de la direction et aux SD prévoit des indemnités de départ et des avantages sociaux en cas de cessation des fonctions d'un haut dirigeant au sein de la Société (i) sans « motif valable » ou (ii) par le haut dirigeant pour un « motif sérieux » (au sens de la politique en matière de cessation d'emploi applicable au chef de la direction et aux SD et de la lettre de cessation d'emploi) advenant un « changement de contrôle » (au sens de la politique en matière de cessation d'emploi applicable au chef de la direction et aux SD), dans chaque cas sous réserve de la signature et de la non-révocation d'une quittance générale des réclamations comprenant des engagements de non-concurrence et certaines clauses restrictives, par le haut dirigeant.

Conformément à la politique en matière de cessation d'emploi applicable au chef de la direction et aux SD, dans sa version modifiée par la lettre de cessation d'emploi, si un haut dirigeant (autre que MM. Laflamme et Vachon) est congédié sans motif valable ou démissionne pour un motif sérieux trois mois avant ou 24 mois après un changement de contrôle, ce haut dirigeant a le droit de recevoir :

(i) 104 semaines de « rémunération admissible » (au sens de la politique en matière de cessation d'emploi applicable au chef de la direction et aux SD, dans sa version en vigueur à la date de la cessation d'emploi et telle que modifiée par la lettre de cessation d'emploi).

Si le haut dirigeant a reçu moins de deux primes incitatives annuelles au titre du régime incitatif à court terme de la Société immédiatement avant sa cessation d'emploi depuis qu'il est devenu un haut dirigeant admissible aux termes de la politique en matière de cessation d'emploi applicable au chef de la direction et aux SD, la définition de « rémunération admissible » doit être interprétée comme faisant référence au salaire de base annuel en vigueur à la date de cessation d'emploi et à celle qui est la plus élevée : (x) de la dernière prime incitative payée au haut dirigeant, le cas échéant, aux termes du régime ou du programme incitatif applicable ou (y) de la prime incitative cible du haut dirigeant pour l'année au cours de laquelle survient cette cessation d'emploi, le cas échéant. Si une prime incitative payée pendant moins d'une année complète est incluse, le montant de cette prime sera annualisé. Dans tous les cas, le montant de la prime utilisé pour déterminer la rémunération admissible continuera d'être assujéti à un maximum de 125 % de la prime incitative cible du haut dirigeant pour l'année au cours de laquelle survient la cessation d'emploi;

(ii) une prime au prorata aux termes du régime incitatif à court terme en espèces de 2022 de la Société auquel participe le haut dirigeant durant l'année au cours de laquelle survient la cessation d'emploi, sans égard à toute autre période minimale de service applicable requise au cours de l'année de la cessation d'emploi;

(iii) le paiement ou le remboursement par la Société aux hauts dirigeants américains de primes correspondant à 18 mois de couverture continue aux termes des régimes d'assurance de la Société en application de la *Consolidated Omnibus Budget Reconciliation Act of 1985*.

Cette indemnité de départ sera payable (i) à tout haut dirigeant assujéti à l'article 409A du Code, sous la forme d'un montant forfaitaire dès que possible après que le haut dirigeant aura signé la quittance générale des réclamations comprenant des engagements de non-concurrence et certaines clauses restrictives, et qu'aura expiré la période de sept jours de révocation de cette convention, mais au plus tard 45 jours après la fin de l'année de la cessation d'emploi du haut dirigeant et (ii) aux hauts dirigeants canadiens, sous la forme d'un montant forfaitaire, si ce n'est du fait qu'en

Ontario les huit premières semaines d'indemnité seront payées sous la forme d'une continuation du salaire assortie d'une couverture complète en ce qui a trait aux avantages sociaux et à la retraite, dans les deux cas sous réserve des ententes habituelles en matière de partage des coûts.

Ententes avec les hauts dirigeants

Contrats de travail conclus avec les hauts dirigeants

La Société est partie à un contrat de travail et à une convention de changement de contrôle avec M. Lalonde. Conformément à ces ententes, s'il est mis fin à l'emploi de M. Lalonde dans les 24 mois suivant un « changement de contrôle » (au sens de sa convention de changement de contrôle) sans « motif valable », ou si M. Lalonde démissionne pour un « motif sérieux » (au sens de sa convention de changement de contrôle), M. Lalonde recevra ce qui suit (les paiements indiqués aux clauses (i) à (iv) ci-après étant payables sous la forme d'un montant forfaitaire unique, dès que possible mais en aucun cas plus de 60 jours après sa cessation d'emploi) :

- (i) 2,5 fois le salaire de base en vigueur à la date de cessation d'emploi;
- (ii) 2,5 fois la somme qui, (1) de la moyenne des deux dernières primes incitatives payées ou (2) de 125 % de sa prime incitative cible pour l'année de cessation d'emploi, est la moins élevée;
- (iii) 2,5 fois les cotisations maximales que la Société aurait pu payer (indépendamment des circonstances réelles) en son nom dans le cadre du régime enregistré de retraite à cotisations définies des employés canadiens non syndiqués et du programme différentiel de rémunération différée pour l'exercice au cours duquel survient la date de sa cessation d'emploi;
- (iv) 15 175 \$ au titre des services de reclassement individuel;
- (v) l'admissibilité à l'assurance maladie et à l'assurance vie fournies par la Société, les primes étant payables aux taux alors en vigueur pour les hauts dirigeants, jusqu'à la première des éventualités suivantes : 36 mois après la date de sa cessation d'emploi ou la date à laquelle il devient couvert par les régimes d'assurance maladie et d'assurance vie d'un autre employeur;
- (vi) conformément à ce que prévoit le régime incitatif à court terme, dans le cas d'une cessation d'emploi le 1^{er} juillet ou après, le paiement au prorata de l'attribution incitative pour l'année de la cessation d'emploi.

En cas de changement de contrôle, nonobstant toute disposition contraire figurant au régime d'actionnariat applicable ou dans toute convention d'attribution, les attributions de titres de capitaux propres en cours de M. Lalonde seront immédiatement acquises dans la mesure où elles ne l'ont pas déjà été et, après que la convention de fusion aura pris effet, continueront d'être détenues, dans tous ces cas, nonobstant toute modalité contraire figurant aux régimes d'actionnariat applicables, selon les mêmes modalités et conditions que s'il continuait d'être employé par la Société, tant qu'il ne viole pas les engagements prévus aux termes de son contrat d'emploi. Si l'emploi de M. Lalonde prend fin sans « motif valable » ou s'il démissionne pour « motif sérieux » dans les 24 mois suivant un changement de contrôle, ses engagements relatifs à la non-concurrence, à la non-sollicitation de clients et d'employés, à la non-interférence avec les fournisseurs, de même que ses engagements relatifs à l'interdiction de prendre certaines mesures liées à une fusion ou à une autre opération de regroupement d'entreprises, cesseront de s'appliquer à la date de sa cessation d'emploi.

Lettres d'offre d'emploi conclues avec MM. Girard, Lafave, Minguez, Ouellet, Simon et Tremblay ainsi qu'avec M^{mes} Kilgour et Leclaire

La Société est partie à une lettre d'offre d'emploi avec MM. Girard, Lafave, Minguez, Ouellet, Simon et Tremblay ainsi qu'avec M^{mes} Kilgour et Leclaire. L'acquisition des attributions de titres de capitaux propres en cours n'est pas automatiquement devancée pour les hauts dirigeants visés, si ce n'est de M. Lalonde. Le comité des ressources humaines et de la rémunération/des candidatures et de la gouvernance de la Société a le pouvoir

discrétionnaire de déterminer le traitement des attributions de titres de capitaux propres aux hauts dirigeants visés autres que M. Lalonde en cas de cessation d'emploi avec ou sans changement de contrôle.

Régime incitatif annuel

Si l'heure d'effet survient avant le paiement de tout montant impayé aux termes du régime incitatif à court terme en espèces de l'exercice 2022 de la Société, Domtar doit faire ce qui suit, ou doit faire en sorte que les membres de son groupe (y compris la société issue de la fusion et les membres de son groupe) fassent ce qui suit : (i) payer, au moment où la Société et ses filiales auraient habituellement fait ces paiements incitatifs, une prime à tous les employés admissibles de la Société immédiatement avant l'heure d'effet (chacun, un « employé subsistant ») participant à un régime de la Société qui est un régime incitatif à court terme en espèces pour l'exercice 2022, prime qui n'est pas inférieure au montant gagné par cet employé subsistant mais qui ne lui est pas payé à la date de clôture de chacun de ces régimes, selon ce qui est déterminé et payé selon les modalités et sous réserve des conditions du régime de la Société applicable, et (ii) dans la mesure où l'heure d'effet survient au cours de l'année civile 2022, maintenir les régimes incitatifs en espèces à court terme en vigueur pour le reste de l'année civile 2022 selon les mêmes modalités et conditions et selon les mêmes cibles et mesures de rendement que celles en vigueur pour cette année.

Dans la mesure où la Société a adopté un régime incitatif à court terme en espèces pour l'exercice 2023, Domtar doit payer ou faire en sorte que les membres de son groupe (y compris la société issue de la fusion et ses filiales) paient, au moment où la Société et ses filiales auraient habituellement payé ces primes, une prime à chaque employé subsistant admissible qui participe à chacun de ces régimes de la Société qui n'est pas inférieure au montant gagné par cet employé subsistant mais qui ne lui est pas payé à la clôture aux termes de chaque régime de la Société, telle que déterminée et payée selon les modalités et sous réserve des conditions du régime applicable de la Société.

Attributions annuelles de titres de capitaux propres

Domtar et la Société conviennent que, dans la mesure où l'heure d'effet n'est pas survenue au plus tard le 15 novembre 2022, la Société sera autorisée à attribuer des UANR et des UAR de la Société dans le cours normal des activités conformément à la pratique passée à ses dirigeants et autres employés (y compris dans le cadre de ses attributions annuelles et des attributions aux personnes nouvellement embauchées ou promues) qui sont essentiellement similaires aux attributions d'UANR et d'UAR de 2021 de la Société (y compris, notamment, en ce qui concerne le moment de survenue des attributions et leur importance), en apportant des ajustements raisonnables appropriés pour ce qui concerne les UAR de la Société afin de rendre compte des changements appropriés se rapportant à certains paramètres de rendement qui ne conviendraient pas pour une société fermée ou pour la Société si la clôture ne devait pas survenir, à condition que ces attributions d'UANR et d'UAR de la Société soient réglées uniquement en espèces et par un droit de recevoir des DCV conformément à ce que prévoit la convention de fusion si l'heure d'effet survient. De telles attributions d'UANR et d'UAR de la Société réalisées après la date de la convention de fusion qui demeurent en cours immédiatement avant l'heure d'effet seront traitées conformément à ce que prévoit la convention de fusion pour les attributions de 2022 détenues par les hauts dirigeants de la Société à compter de l'heure d'effet, comme il est décrit à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société », qui commence à la page 94.

Primes de maintien en poste

En rapport avec la convention de fusion, la Société peut établir une réserve de maintien en poste d'un montant ne dépassant pas 2 millions de dollars au total, les montants étant payables aux participants désignés au plus tard à la première des éventualités suivantes : (i) 45 jours après l'heure d'effet, sous réserve que le participant visé demeure employé par la Société ou ses filiales jusqu'à l'heure d'effet ou (ii) à une date à déterminer par la Société à sa discrétion après toute résiliation de la convention de fusion avant l'heure d'effet. À la date des présentes, la Société a conclu avec Sylvain A. Girard et Stephanie Leclaire une lettre de prime de maintien en poste, aux termes de laquelle M. Girard pourrait recevoir une prime de 345 577 \$ et M^{me} Leclaire, une prime de 420 131 \$.

Rémunération au titre du parachute doré

Conformément au paragraphe 402(t) de la *Regulation S-K*, les tableaux ci-après (et les notes de bas de page qui les accompagnent) présentent les montants estimatifs de la rémunération que chacun des hauts dirigeants visés de la

Société pourrait recevoir et qui sont fondés sur la fusion ou y sont liés autrement. Cette rémunération est qualifiée de « rémunération au titre du parachute doré » selon les règles de divulgation applicables de la SEC et, dans la présente rubrique, nous employons ce terme pour décrire la rémunération liée à la fusion payable aux hauts dirigeants visés de la Société. Cette rémunération liée à la fusion est assujettie à un vote consultatif non contraignant des actionnaires de la Société, comme il est indiqué à la proposition 2 de la présente circulaire de sollicitation de procurations. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Proposition 2 : Proposition consultative non contraignante relative à la rémunération », qui commence à la page 39.

Les montants indiqués ci-après sont des estimations des montants qui seraient payables aux hauts dirigeants visés de la Société selon les hypothèses décrites à la rubrique « — Certaines hypothèses » ci-dessus. Ces estimations se fondent sur de multiples hypothèses qui peuvent ou non se vérifier, y compris sur les hypothèses décrites dans la présente circulaire de sollicitation de procurations qui concernent la cessation d'emploi du haut dirigeant visé sans motif valable ou sa démission pour un motif sérieux immédiatement après l'heure d'effet présumée. Certaines des hypothèses se fondent sur des informations qui ne sont pas actuellement disponibles et, par conséquent, les montants réels, le cas échéant, devant être reçus par un haut dirigeant visé peuvent différer de manière importante des montants indiqués ci-après. Tous les montants en dollars indiqués ci-après ont été arrondis au nombre entier le plus proche.

<u>Nom</u>	<u>Espèces (\$) ⁽²⁾</u>	<u>Titres de capitaux propres (\$) ⁽³⁾</u>	<u>Avantages indirects/ Avantages (\$) ⁽⁴⁾</u>	<u>Total (\$) ⁽⁴⁾</u>
Sylvain A. Girard	2 264 099	1 791 003	14 547	4 429 649
Rémi G. Lalonde	4 104 190	11 181 131	439 006	15 724 327
Hugues Simon	2 323 100	2 557 273	14 547	4 894 920
Richard Tremblay	2 048 830	4 957 331	27 134	7 033 295
Yves Laflamme ⁽¹⁾	—	8 200 000	—	—
Jacques P. Vachon ⁽¹⁾	—	4 648 806	—	—

- (1) Bien que leurs emplois à titre de hauts dirigeants de la Société aient pris fin le 28 février 2021 et le 31 décembre 2021, respectivement, MM. Laflamme et Vachon continuent d'être des hauts dirigeants visés de la Société conformément à l'alinéa 402(a)(3)(ii) du *Regulation S-K* pris en applicable de la Loi de 1934, puisqu'ils figuraient chacun dans le tableau récapitulatif de la rémunération de la dernière circulaire de sollicitation de procurations de la Société, déposée auprès de la SEC le 14 avril 2022. MM. Laflamme et Vachon ne recevront aucune autre indemnité ni aucun autre avantage compensatoire dans le cadre de la fusion ou lié à celle-ci si ce n'est des espèces qu'ils pourraient recevoir en tant que porteurs de titres de capitaux propres de la Société aux termes de la convention de fusion. Pour éviter toute ambiguïté, les valeurs qui figurent dans ces rangées témoignent des attributions de titres de capitaux propres que MM. Laflamme et Vachon ont déjà reçues et qui ont été acquises en raison de leur départ de la Société, et non du fait de la fusion.
- (2) Les montants indiqués dans cette colonne représentent la valeur globale des indemnités de départ en espèces payables aux termes de la politique en matière de cessation d'emploi applicable au chef de la direction et aux SD ou, dans le cas de M. Lalonde, de sa convention de cessation d'emploi en cas de changement de contrôle applicable, dans le cadre d'une cessation d'emploi admissible à l'heure d'effet présumée. Les indemnités de départ en espèces sont chacune égales (i) à 24 mois du salaire de base annuel du haut dirigeant (30 mois pour M. Lalonde) (en vigueur à l'heure d'effet présumée, en supposant que la cessation d'emploi survient à cette date), le paiement étant fait sous la forme d'un montant forfaitaire, et (ii) a) à 2 fois la prime moyenne du haut dirigeant au cours des deux dernières années, ou le montant modifié prévu aux termes de la lettre de cessation d'emploi (2,5 fois pour M. Lalonde aux termes de sa convention de cessation d'emploi en cas de changement de contrôle), le paiement étant fait sous la forme d'un montant forfaitaire, plus b) une prime calculée au prorata des jours de service réels au cours de l'exercice 2022, payable en même temps que l'indemnité de départ est payable mais, quoi qu'il en soit, au plus tard le 15 mars de l'année civile suivant l'année de la cessation d'emploi. Aux fins de la détermination de la prime au prorata, nous avons tenu pour acquis que le rendement réel est égal au niveau cible à l'heure d'effet présumée. Ces indemnités de départ en espèces sont des paiements à « double déclenchement » (c'est-à-dire qu'ils sont chacun conditionnels à la fois à la réalisation de la fusion et à une cessation d'emploi admissible dans les (x) 3 mois précédant ou 24 mois suivant la fusion, ou (y) 24 mois suivant la fusion pour M. Lalonde aux termes de sa convention de changement de contrôle). Les sommes indiquées dans cette colonne

comprennent aussi la prime de maintien en poste payable à M. Girard, qui est un paiement « à déclenchement unique » (c'est-à-dire qu'il est conditionnel uniquement à la réalisation de la fusion et au maintien de l'emploi jusqu'à la date de la clôture et non à la cessation ultérieure de son emploi après l'heure d'effet présumée). De plus, ces paiements sont conditionnels à la signature et à la non-révocation d'une quittance générale des réclamations et à la signature d'une convention de non-concurrence (sauf pour les paiements faits à M. Lalonde aux termes de sa convention de changement de contrôle). MM. Laflamme et Vachon n'auraient droit à aucune indemnité de départ en espèces dans le cadre de la fusion, leurs services au sein de la Société ayant pris fin respectivement le 28 février 2021 et le 31 décembre 2021.

Nom	Indemnité de salaire (\$)	Prime de cessation d'emploi (\$)	Prime au prorata (\$)	Prime de maintien en poste (\$)	Total
Sylvain A. Girard	896 603	1 067 494	314 425	345 577	2 624 099
Rémi G. Lalonde	1 831 463	1 758 914	513 813	—	4 104 190
Hugues Simon	907 905	1 096 806	318 389	—	2 323 100
Richard Tremblay.....	795 634	974 179	279 017	—	2 048 830
Yves Laflamme	—	—	—	—	—
Jacques P. Vachon.....	—	—	—	—	—

- (3) Les montants indiqués dans cette colonne représentent la valeur des UANR et des UAR de la Société non acquises détenues par les hauts dirigeants visés qui sont ou seront entièrement acquises à l'heure d'effet présumée et annulées en échange d'un paiement en espèces, comme il est décrit à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société », qui commence à la page 94, et quantifié plus en détail dans le tableau suivant. Les paiements décrits dans cette note de bas de page sont des paiements « à déclenchement unique » (c'est-à-dire qu'ils sont conditionnels uniquement à la réalisation de la fusion et au maintien de l'emploi jusqu'à la date de la clôture et non à la cessation d'emploi ultérieure du haut dirigeant visé après l'heure d'effet présumée). Selon l'heure d'effet réelle de la fusion, il est possible que les valeurs des titres de capitaux propres indiquées dans les tableaux ci-dessus et ci-après soient supérieures ou inférieures selon le rendement réel.

Nom	UANR de la Société (\$) a)	UAR de la Société (\$) b)	Total
Sylvain A. Girard	841 689	949 314	1 791 003
Rémi G. Lalonde	4 866 516	6 314 615	11 181 131
Hugues Simon	1 172 108	1 385 165	2 557 273
Richard Tremblay.....	2 065 765	2 891 566	4 957 331
Yves Laflamme	—	8 200 000	8 200 000
Jacques P. Vachon.....	1 936 020	2 712 786	4 648 806

- a) Les montants indiqués dans cette colonne représentent la valeur des UANR de la Société non acquises en cours détenues par MM. Lalonde, Girard, Simon et Tremblay qui seront acquises et payées lors de la fusion. Ces montants ont été déterminés en multipliant le nombre d'UANR non acquises détenues par chaque haut dirigeant visé par la contrepartie aux termes de la fusion de 20,50 \$ par action à l'heure d'effet présumée. Toutes les UANR de la Société en cours de M. Laflamme ont été acquises le 28 février 2021, dans le cadre de sa cessation d'emploi, et ont été réglées conformément aux modalités de sa convention de cessation d'emploi avec la Société. Par conséquent, M. Laflamme ne détient aucune UANR non acquise de la Société à l'heure d'effet présumée. Toutes les UANR de la Société en cours de M. Vachon ont été acquises le 31 décembre 2021, à l'occasion de son départ à la retraite.
- b) Les montants indiqués dans ces colonnes représentent le nombre d'UAR de la Société non acquises en cours détenues par chaque haut dirigeant actuel et ancien, à l'heure d'effet présumée, et la valeur des paiements en espèces qui seraient effectués à l'égard de ces UAR de la Société immédiatement après l'heure d'effet présumée supposent un paiement au niveau de rendement cible jusqu'au maximum de 200 000 actions par an prévu au régime d'actionnariat. Pour chaque haut dirigeant, la valeur du

paiement en espèces est égale au produit du nombre de ces UAR de la Société et de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion de 20,50 \$. Le nombre d'UAR de la Société détenues par chaque haut dirigeant qui seraient acquises à l'heure d'effet présumée a été déterminé en supposant un paiement au niveau de rendement cible. Selon l'heure d'effet réelle de la fusion, il est possible que le nombre d'UAR de la Société réellement acquises soit supérieur ou inférieur aux nombres indiqués dans le tableau ci-dessus en fonction du rendement réel obtenu. À la date des présentes, le comité des ressources humaines et de la rémunération/des candidatures et de la gouvernance du conseil n'a pas déterminé les niveaux de rendement réels atteints pour tout paramètre de rendement à l'égard de la période de rendement de 2022 pour chacune des UAR de la Société attribuées en 2019, 2020 et 2021. À l'heure d'effet et conformément à ce que prévoit la convention de fusion, (i) pour toute partie d'une UAR de la Société pour laquelle la période de rendement est terminée à la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette partie sera déterminé en fonction du niveau réel de rendement atteint pour la période de rendement applicable, selon ce que détermine le conseil avant la date de clôture; et (ii) pour toute partie de toute UAR de la Société à l'égard de laquelle la période de rendement n'a pas encore débuté à la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette partie sera déterminé en supposant que le niveau de rendement cible est atteint. S'agissant de déterminer le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à chaque UAR de la Société en cours immédiatement avant l'heure d'effet à l'égard de toute partie de toute UAR de la Société pour laquelle la période de rendement a commencé mais n'est pas terminée à la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette partie sera déterminé comme suit : (A) en ce qui concerne la partie des UAR de la Société qui s'acquèrent en fonction du rendement total pour l'actionnaire ou du rendement du capital, celui qui, du niveau de rendement cible ou du niveau de rendement réel obtenu à la date de clôture (en tenant compte de la contrepartie aux termes de la fusion) selon ce que détermine le conseil, est le plus élevé, et (B) en ce qui concerne la partie des UAR de la Société qui s'acquèrent aux termes de tout autre paramètre, le niveau de rendement cible.

- (4) Les montants indiqués dans cette colonne représentent la valeur (i) du remboursement par la Société d'une partie du coût du maintien de la couverture en matière de soins de santé et d'assurance vie pour une période de 36 mois pour M. Lalonde; (ii) du remboursement par la Société de 18 mois de primes de couverture de continuation aux termes de la *Consolidated Omnibus Budget Reconciliation Act of 1985* pour M. Tremblay; (iii) du paiement de la Société aux termes du programme différentiel de rémunération différée pour M. Lalonde; (iv) de l'estimation raisonnable des frais engagés relativement aux services de reclassement pour ces hauts dirigeants visés.

Nom	Couverture de soins de santé et d'assurance vie (\$)	Programme différentiel (\$)	Services de reclassement (\$)	Total
Sylvain A. Girard.....	—	—	14 547	14 547
Rémi G. Lalonde.....	24 944	399 515	14 547	439 006
Hugues Simon.....	—	—	14 547	14 547
Richard Tremblay	21 334	—	5 800	27 134
Yves Laflamme.....	—	—	—	—
Jacques P. Vachon	—	—	—	—

Indemnisation et assurance des administrateurs et dirigeants

La convention de fusion prévoit que, pendant une période d'au moins sept ans après l'heure d'effet de la fusion, Domtar indemnifiera ou fera en sorte que la société issue de la fusion et ses filiales indemnisent chaque administrateur ou dirigeant ancien et actuel de la Société ou de l'une de ses filiales dans la mesure permise par la loi et comme il est prévu dans leurs certificats de constitution respectifs, leurs règlements administratifs (ou documents organisationnels comparables) ou toute politique ou convention d'indemnisation à laquelle la Société ou l'une de ses filiales est légalement liée telle qu'en vigueur à la date de la convention de fusion, et telle que mise à la disposition de Domtar par la Société avant la date de la convention de fusion.

La convention de fusion prévoit également que des polices d'assurance de la responsabilité des administrateurs et dirigeants de garantie subséquente couvrant les actes ou omissions survenus avant la réalisation de la fusion à l'égard des personnes couvertes par les polices d'assurance de la responsabilité des administrateurs et dirigeants de la Société

et de ses filiales avant la réalisation de la fusion, selon des modalités, des conditions, des conservations et des niveaux de couverture au moins aussi favorables aux assurés que ceux des polices actuelles de la Société, seront obtenues et couvriront une période d'au moins sept ans après l'heure d'effet. Toutefois, Domtar et la société issue de la fusion ne sont pas tenues d'obtenir une police dont la prime annuelle dépasse 300 % du montant total actuel de la prime annuelle de la Société. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « La convention et le plan de fusion — Indemnisation; assurance des administrateurs et dirigeants », qui commence à la page 111.

Certains effets de la fusion

Si la proposition d'adopter la convention de fusion est approuvée par les porteurs de la majorité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société habiles à voter sur cette question et que les autres conditions de clôture de la fusion sont remplies ou (dans la mesure autorisée par la loi applicable) font l'objet d'une renonciation, la filiale visée par la fusion fusionnera avec la Société et sera absorbée par celle-ci selon les conditions énoncées dans la convention de fusion. À titre de société issue de la fusion, la Société continuera d'exister après la fusion en tant que filiale en propriété exclusive de Domtar.

Après la réalisation de la fusion, tous les droits de participation de la Société seront la propriété véritable de Domtar et aucun des actionnaires actuels de la Société n'aura, aux termes de la fusion, de droit de propriété sur la Société ou ne sera actionnaire de la Société, de la société issue de la fusion ou de Domtar. En conséquence, les actionnaires actuels de la Société ne bénéficieront plus d'aucune hausse de la valeur ni ne supporteront le risque d'une quelconque baisse de la valeur des actions ordinaires de la Société. Après la fusion, Domtar bénéficiera de toute hausse de la valeur de la Société et assumera également le risque de toute baisse de la valeur de celle-ci.

À l'heure d'effet, chaque action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale de 0,001 \$ par action, qui est émise et en circulation immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion (si ce n'est (i) des actions appartenant à la Société ou aux membres de son groupe, à Domtar ou à la filiale visée par la fusion et (ii) des actions détenues par des actionnaires qui ont le droit d'exiger et ont dûment exercé des droits d'évaluation à l'égard de ces actions conformément à l'article 262 de la DGCL immédiatement avant l'heure d'effet) sera automatiquement annulée et cessera d'exister et chaque porteur de ces actions cessera d'avoir des droits à l'égard de celles-ci, à l'exception du droit de recevoir 20,50 \$ par action, en espèces, sans intérêts, et un DCV contractuel par action, sous réserve de toute retenue d'impôt applicable.

Pour de plus amples renseignements concernant les effets de la fusion sur les attributions de titres de capitaux propres en cours de la Société, voir la rubrique « Intérêts des administrateurs et des hauts dirigeants dans la fusion », qui commence à la page 64, et la rubrique « La convention et le plan de fusion — Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société », qui commence à la page 94.

Les actions ordinaires de la Société sont actuellement enregistrées aux termes de la Loi de 1934 et se négocient à la NYSE et à la TSX sous le symbole « RFP ». Après la réalisation de la fusion, les actions ordinaires de la Société ne seront plus négociées à la NYSE, à la TSX ou sur tout autre marché public. De plus, l'inscription des actions ordinaires de la Société aux termes de la Loi de 1934 prendra fin et nous prévoyons que la Société cessera d'être un émetteur assujéti dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada et auprès de la SEC; de plus, la Société ne sera plus une société ouverte et ne sera plus tenue de déposer des rapports périodiques et autres auprès de la SEC ou des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Lorsqu'elle cessera d'être un émetteur assujéti dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, la Société ne sera plus tenue de déposer publiquement les documents d'information continue devant être déposés par un émetteur assujéti aux termes du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

Conséquences de la non-réalisation de la fusion

Si la proposition d'adopter la convention de fusion ne reçoit pas l'approbation requise des actionnaires de la Société, ou si la fusion n'est pas réalisée pour toute autre raison, vous ne recevrez aucune contrepartie de Domtar ou de la filiale visée par la fusion pour vos actions ordinaires de la Société. La Société demeurera plutôt une société ouverte et un émetteur assujéti dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada et auprès de la SEC et les actions ordinaires de la Société continueront d'être (i) inscrites aux termes de la Loi de 1934 et (ii) inscrites et négociées à la NYSE et la TSX. Nous prévoyons que notre direction exercera ses activités d'une manière similaire à

celle dont elle les exerce aujourd'hui et que les porteurs d'actions ordinaires de la Société continueront d'être exposés aux mêmes risques et occasions qu'aujourd'hui en ce qui concerne les actions ordinaires de la Société dont ils sont propriétaires. Si la fusion n'est pas réalisée, il ne peut y avoir d'assurance quant à l'effet de ces risques et occasions sur la valeur future des actions ordinaires de la Société, y compris le risque que leur cours puisse baisser dans la mesure où leur cours actuel témoigne de l'hypothèse du marché que la fusion sera réalisée. Si la proposition d'adopter la convention de fusion n'est pas approuvée par les porteurs de la majorité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société habiles à voter sur cette question ou si la fusion n'est pas réalisée pour toute autre raison, rien ne garantit que toute autre opération que nous jugeons acceptable nous sera proposée ou que nos activités, nos perspectives ou nos résultats d'exploitation n'en souffriront pas.

De plus, advenant la résiliation, dans certaines circonstances, de la convention de fusion, la Société serait tenue de payer à Domtar une indemnité de résiliation de 40 millions de dollars. Si la Société ou Domtar résilie la convention de fusion en raison de l'incapacité d'obtenir l'approbation des actionnaires de la Société (au sens de la rubrique « La convention et le plan de fusion — Conditions de la fusion », qui commence à la page 116), la Société pourrait être tenue de rembourser à Domtar et à la filiale visée par la fusion leurs frais raisonnables et documentés engagés en rapport avec les opérations envisagées par la convention de fusion à hauteur d'un montant ne dépassant pas 10 millions de dollars. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « La convention et le plan de fusion — Frais; indemnité de résiliation », qui commence à la page 119.

Si (i) la convention de fusion est résiliée par la Société ou Domtar parce que la fusion n'est pas réalisée au plus tard à la date limite décrite ci-après et que, à ce moment, (A) les seules conditions de clôture qui n'ont pas été remplies ou auxquelles il n'a pas été renoncé (sauf celles qui, de par leurs modalités, ne doivent être remplies qu'à la clôture et peuvent l'être) sont celles qui concernent (x) l'autorisation aux termes des lois sur la concurrence ou (y) un obstacle juridique relevant des lois sur la concurrence ou (B) la Société aurait pu résilier la convention de fusion en raison (x) du défaut de Domtar de réaliser la fusion après avoir rempli les conditions de clôture ou (y) d'un obstacle juridique rendant la fusion illégale ou imposant une condition lourde, dans chaque cas relativement aux lois sur la concurrence, ou si (ii) la convention de fusion est résiliée par la Société en raison (A) du manquement non corrigé par Domtar à une déclaration ou à un engagement ou (B) de l'incapacité de Domtar à réaliser la fusion après avoir rempli les conditions de clôture, alors, dans chaque cas, la Société a le droit de recevoir de Domtar le paiement d'une indemnité de résiliation de la société mère de 80 millions de dollars, comme il est décrit à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Frais; indemnité de résiliation », qui commence à la page 119. Si la convention de fusion est résiliée dans des circonstances dans lesquelles l'indemnité de résiliation de la société mère est payable à la Société, sous réserve du droit à une exécution en nature comme il est décrit à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Exécution en nature », qui commence à la page 122, et sauf en cas de manquement délibéré (étant entendu que, si Domtar et la filiale visée par la fusion ne sont pas autrement en manquement important quant à tout engagement, déclaration, garantie ou entente contenu dans la convention de fusion, tout manquement de la part de Domtar et de la filiale visée par la fusion de réaliser la clôture du fait d'un échec de financement ne doit pas en soi être considéré comme un manquement délibéré), le paiement de l'indemnité de résiliation de la société mère constituera le seul et unique recours de la Société, de ses filiales et de toutes leurs parties liées respectives à l'encontre de Domtar, de la filiale visée par la fusion, des parties liées à Domtar et des parties qui sont à l'origine du financement par emprunt pour toutes les pertes et tous les dommages subis à la suite de l'échec des opérations envisagées par la convention de fusion ou des lettres d'engagement de financement par emprunt devant être réalisées ou pour un manquement ou un défaut d'exécution aux termes de celles-ci ou autrement, et après paiement de ce montant, ni la Société, ni l'une quelconque de ses filiales, ni aucune autre partie liée à la Société ne cherchera à récupérer tout autre dommage-intérêt ou à se prévaloir de tout autre recours à l'égard des pertes ou des dommages subis en rapport avec la convention de fusion, les lettres d'engagement de financement par emprunt ou les opérations envisagées par celles-ci (y compris le financement par emprunt).

Financement de la fusion

Domtar et certaines de ses filiales ont reçu des engagements de financement par emprunt des parties à l'engagement de financement par emprunt. Domtar et la filiale visée par la fusion s'attendent à ce que le produit total du financement par emprunt ainsi que le produit du financement par capitaux propres et les fonds en caisse de Domtar et de la Société suffisent à réaliser la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion, y compris le refinancement de toute la dette existante de la Société.

Bien que les obligations de Domtar et de la filiale visée par la fusion de réaliser la fusion aux termes de la convention de fusion ne soient assujetties à aucune condition de financement, le défaut de Domtar ou de la filiale visée par la fusion d'obtenir une partie de ce financement visé par un engagement (ou d'un financement de rechange) est susceptible d'entraîner l'incapacité de réaliser la fusion, auquel cas Domtar pourrait être obligée de payer à la Société une indemnité de résiliation de la société mère de 80 millions de dollars, comme il est décrit à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Frais; indemnité de résiliation », qui commence à la page 119.

Financement par emprunt

Domtar et certaines de ses filiales ont obtenu des engagements de financement par emprunt pour un montant en capital total pouvant atteindre 1,500 milliard de dollars pour la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion, dont le produit sera utilisé pour réaliser la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion en plus de servir à toutes les autres fins énoncées dans les lettres d'engagement de financement par emprunt, y compris le paiement d'une partie de la contrepartie globale aux termes de la fusion, le remboursement ou le refinancement de toute dette impayée de la Société et de ses filiales nécessaire en rapport avec la fusion de même que le paiement de tous les frais et d'une partie des frais raisonnablement susceptibles d'être engagés dans le cadre de la fusion et des autres opérations envisagées par la convention de fusion. Le financement par emprunt de 1,500 milliard de dollars se compose (A) du prêt-relais garanti de premier rang de 400 millions de dollars, (B) du prêt à terme de 500 millions de dollars et (C) de la facilité PAC augmentée de 600 millions de dollars. Le prêt à terme et le prêt-relais garanti de premier rang devraient être de rang égal au prêt à terme et aux billets garantis existants de Domtar.

Les parties à l'engagement de financement par emprunt se sont engagées à fournir un financement par emprunt dont le montant, les modalités et les conditions sont énoncés (A) en ce qui concerne les engagements liés à la facilité PAC augmentée et au prêt-relais garanti de premier rang, dans une version modifiée et reformulée de la lettre d'engagement de financement par emprunt datée du 4 août 2022 (la « lettre d'engagement de financement par emprunt relative au prêt-relais garanti de premier rang et à la facilité PAC »), intervenue entre Barclays Bank PLC, la Banque de Montréal, Wells Fargo Bank, la Banque Royale du Canada, U.S. Bank et Domtar, et (B) en ce qui concerne l'engagement relatif au prêt à terme, dans une lettre d'engagement de financement par emprunt datée du 5 juillet 2022 (la « lettre d'engagement de financement par emprunt relative au prêt à terme agricole » et, avec la lettre d'engagement de financement par emprunt relative au prêt-relais garanti de premier rang et à la facilité PAC, les « lettres d'engagement de financement par emprunt »), intervenue entre CoBank, ACB et Domtar Paper Company, LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, et Domtar A.W. LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware.

Les engagements de financement par emprunt aux termes des lettres d'engagement de financement par emprunt expirent à la date qui survient cinq jours ouvrables après la dernière date limite de la convention de fusion (soit le 5 avril 2023 (sous réserve d'une prolongation)) ou, si elle est antérieure, a) à la date à laquelle la convention de fusion est résiliée conformément à ses modalités et/ou b) à la date de réalisation de la fusion et de paiement de la contrepartie y afférente et des opérations connexes (mais pas, pour éviter toute ambiguïté, avant la réalisation) avec ou sans financement ou prise d'effet des facilités applicables. La version définitive des documents régissant le financement par emprunt n'a pas été arrêtée et, par conséquent, les modalités réelles du financement par emprunt pourraient différer de celles qui précèdent.

Les obligations des parties à l'engagement de financement par emprunt de fournir le financement par emprunt aux termes des lettres d'engagement de financement par emprunt sont soumises à certaines conditions habituelles.

Financement par capitaux propres

Domtar a obtenu un engagement de financement par capitaux propres, aux termes duquel un membre du groupe de Domtar a accepté de fournir un financement par capitaux propres visé par un engagement d'un montant pouvant atteindre 500 millions de dollars, dont le produit sera utilisé par Domtar (i) pour réaliser la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion ou (ii) pour financer tout jugement d'un tribunal compétent qui est un jugement définitif et sans appel en faveur de la Société contre l'une des parties mères ou la filiale visée par la fusion résultant (A) d'un manquement (ou, par suite de la résiliation valide de la convention de fusion, d'un manquement délibéré) à la convention de fusion par l'une des parties mères ou la filiale visée par la fusion ou (B) de toutes les mesures prises ou omises par les membres du groupe des parties mères qui seraient réputées constituer un

manquement aux engagements des parties mères et de la filiale visée par la fusion lié aux questions relatives aux employés ou des engagements réglementaires des parties mères, dans chaque cas comme si les parties mères avaient pris ou omis de telles mesures. Les obligations du membre du groupe de fournir le financement par capitaux propres conformément à l'engagement en ce sens sont soumises, entre autres conditions, à la réalisation presque simultanée de la fusion selon les modalités énoncées dans la convention de fusion. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « La convention et le plan de fusion — Conditions de la fusion », qui commence à la page 116.

Convention de vote et de soutien

Le sommaire des dispositions importantes de la convention de vote et de soutien présenté ci-après et ailleurs dans la présente circulaire de sollicitation de procurations est donné entièrement sous réserve du texte intégral de la convention de vote et de soutien, reproduite dans la présente circulaire de sollicitation de procurations à l'Annexe D et qui y est intégré par renvoi. Ce sommaire ne prétend pas être complet et peut ne pas contenir tous les renseignements sur la convention de vote et de soutien qui sont importants pour vous. Nous vous incitons à lire attentivement la convention de vote et de soutien dans son intégralité.

La convention de vote et de soutien est décrite dans la présente circulaire de sollicitation de procurations et reproduite à l'Annexe D uniquement pour vous fournir des informations sur ses modalités et conditions et non pour fournir d'autres informations factuelles sur Domtar, Fairfax ou leurs activités respectives.

Simultanément à la signature de la convention de fusion, Domtar et Fairfax ont conclu la convention de vote et de soutien.

Conformément à ce que prévoit la convention de vote et de soutien, Fairfax a convenu irrévocablement et inconditionnellement, sauf disposition expresse contraire dans celle-ci, notamment, qu'à toute assemblée des actionnaires de la Société, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, ou dans toute autre circonstance dans laquelle le vote, le consentement ou toute autre approbation des actionnaires de la Société sont demandés, que Fairfax a) se présentera à cette assemblée ou fera autrement en sorte que ses actions visées soient prises en compte aux fins de l'établissement d'un quorum et exercera les droits de vote rattachés à toutes ces actions visées; ou b) si une mesure doit être prise par consentement écrit en lieu et place d'une assemblée d'actionnaires, signera et remettra un consentement écrit couvrant toutes ces actions visées (si elle est habilitée à voter à cet égard) pour voter (i) en faveur de la proposition d'adopter la convention de fusion, de la fusion et des autres opérations envisagées par la convention de fusion; (ii) en faveur de tout ajournement ou report recommandé par la Société à l'égard de toute assemblée d'actionnaires dans la mesure permise ou requise par la convention de fusion; (iii) contre toute proposition d'acquisition visant la Société; (iv) contre toute convention de fusion ou fusion (autre que la convention de fusion et la fusion), tout regroupement, consolidation, vente d'actifs importants, réorganisation, restructuration du capital, dissolution ou liquidation de ou par la Société; et (v) contre toute proposition, action ou entente soumise aux actionnaires de la Société qui vise (A) à entraver, contrecarrer, gêner, retarder, reporter, empêcher ou compromettre autrement de façon importante la fusion ou les autres opérations envisagées par la convention de fusion ou (B) à entraîner la non-réalisation de l'une des conditions préalables énoncées dans la convention de fusion.

Aux termes de la convention de vote et de soutien, sous réserve de certaines exceptions, Fairfax a convenu, avant la date d'expiration (au sens ci-après), de ne pas transférer, donner en gage, hypothéquer, grever, céder ou autrement aliéner (que ce soit par vente, fusion, consolidation, liquidation, dissolution, dividende ou distribution ou autrement) l'une ou l'autre des actions visées ou la propriété véritable de celles-ci.

Aux termes de la convention de vote et de soutien, Fairfax a convenu en son nom et au nom de ses employés et des membres de son groupe que, sous réserve de certaines exceptions, ils ne prendraient, directement ou indirectement, aucune mesure qui violerait la disposition de non-sollicitation de la convention de fusion, comme si Fairfax et ses employés et les membres de son groupe étaient considérés comme des « représentants » de la Société aux termes de la convention de fusion.

La convention de vote et de soutien contient également des dispositions établissant que Fairfax a accepté, en son nom et au nom de tout autre propriétaire véritable des actions visées, de renoncer à l'exercice de tout droit d'évaluation ou d'autres droits de dissidence qu'ils pourraient avoir dans le cadre de la fusion.

La convention de vote et de soutien sera résiliée à la première des éventualités suivantes (la « date d'expiration ») : a) l'entente mutuelle de Domtar et de Fairfax, b) l'heure d'effet, c) la résiliation de la convention de fusion conformément à ses modalités, d) la formulation, par le conseil, d'un changement de recommandation autorisé de la Société en réponse à une proposition supérieure ou à un événement imprévu aux termes de la convention de fusion (comme il est décrit à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Obligation du conseil à l'égard de sa recommandation », qui commence à la page 107), e) une modification de la convention de fusion qui réduit ou altère la forme de la contrepartie aux termes de la fusion sans le consentement de Fairfax, ou f) la survenance de la date limite.

Au 5 juillet 2022, Fairfax et les actionnaires de Fairfax étaient propriétaires véritables d'un total de 30 548 190 actions ordinaires de la Société, qui représentent environ 39,8 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, compte tenu des 76 796 897 actions ordinaires de la Société émises et en circulation au 5 juillet 2022 (à l'exception des actions nouvelles et des actions détenues par les filiales de la Société).

Principales incidences fiscales fédérales américaines de la fusion

On trouvera ci-après un exposé traitant des conséquences importantes de la fusion sur l'impôt fédéral américain sur le revenu pour les actionnaires de la Société dont les actions ordinaires de la Société sont converties en droit de recevoir des espèces et des DCV dans le cadre de la fusion. Ce sommaire est fondé sur les dispositions du Code, les règlements du Trésor américain pris en application de celui-ci et leurs interprétations administratives et judiciaires, chacun en vigueur à la date des présentes, et qui sont tous susceptibles d'être modifiés, éventuellement avec effet rétroactif. Nous n'avons pas demandé, et nous n'avons pas l'intention de demander, une décision de l'Internal Revenue Service (l'« IRS ») ou l'avis de conseillers juridiques à l'égard des déclarations faites et des conclusions tirées dans le sommaire qui suit, et aucune garantie ne peut être donnée que l'IRS adhérera aux opinions exprimées aux présentes, ou qu'un tribunal ne fera pas droit à une contestation par l'IRS en cas de litige.

Ce sommaire ne s'applique qu'aux actionnaires qui détiennent leurs actions ordinaires de la Société sous forme d'« immobilisations » (*capital assets*) au sens de l'article 1221 du Code (généralement, des biens détenus à des fins d'investissement). Ce sommaire n'aborde pas tous les aspects de l'impôt fédéral américain sur le revenu qui peuvent être pertinents pour un actionnaire au vu de sa situation particulière, ou qui peuvent s'appliquer aux actionnaires faisant l'objet d'un traitement spécial aux termes des lois fédérales américaines sur l'impôt sur le revenu (p. ex., les sociétés d'investissement réglementées, les fiducies de placement immobilier, les sociétés étrangères contrôlées, les sociétés d'investissement étrangères passives, les coopératives, les banques et certaines autres institutions financières, les compagnies d'assurance, les organismes exonérés d'impôt, les régimes de retraite, les actionnaires qui détiennent des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire de sociétés de personnes ou d'autres entités ou succursales pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu, les porteurs américains (au sens ci-après) dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain, les négociants en valeurs mobilières ou en devises étrangères, les négociants qui évaluent leurs titres au prix du marché, les expatriés et les anciens résidents à long terme des États-Unis, les actionnaires détenant des actions ordinaires de la Société dans le cadre d'une opération sur double option, de couverture, de vente implicite ou de conversion, les actionnaires tenus de comptabiliser un revenu ou un gain à l'égard de la fusion au plus tard lorsque ce revenu ou ce gain doit être déclaré dans des états financiers applicables, les actionnaires qui exercent leurs droits d'évaluation dans le cadre de la fusion et les actionnaires qui ont reçu leurs actions ordinaires de la Société dans le cadre d'opérations compensatoires, à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions accordées à des employés, de droits d'achat d'actions ou de droits à la plus-value d'actions, sous forme d'actions subalternes ou autrement à titre de rémunération). En outre, cet exposé ne traite pas des incidences fiscales découlant de la contribution fiscale au régime Medicare sur le revenu net de placement ou de l'impôt minimum de remplacement, non plus que des incidences fiscales aux termes des lois étatiques, locales ou non américaines ou des lois fédérales américaines autres que celles qui concernent l'impôt fédéral américain sur le revenu.

Dans le présent sommaire, le terme « porteur américain » désigne un propriétaire bénéficiaire ou véritable propriétaire d'actions ordinaires de la Société qui, pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu, est : (i) une personne physique qui est citoyenne ou résidente des États-Unis, (ii) une société ou une entité considérée comme une société pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu, créée ou organisée aux termes des lois des États-Unis, de l'un de ses États ou du District de Columbia, (iii) une succession dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, quelle qu'en soit la source, ou (iv) une fiducie, si (A) un tribunal des États-Unis est en mesure d'exercer une supervision principale sur l'administration de la fiducie et une ou plusieurs « personnes des États-Unis » (au sens donné au terme *United States persons* à l'alinéa 7701(a)(30) du Code) ont le

pouvoir de contrôler toutes les décisions importantes de la fiducie ou (B) la fiducie a valablement choisi d'être traitée comme une personne des États-Unis pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu.

Dans le présent sommaire, le terme « porteur non américain » désigne un propriétaire bénéficiaire d'actions ordinaires de la Société qui n'est pas un porteur américain et n'est pas une société de personnes pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu.

Si une société de personnes, une autre entité ou un arrangement considéré comme une société de personnes pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu détient des actions ordinaires de la Société, le traitement fiscal de ses associés ou membres dépend généralement du statut de l'associé ou du membre et des activités de la société de personnes. En conséquence, les sociétés de personnes ou autres entités ou arrangements traités comme des sociétés de personnes pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu qui détiennent des actions ordinaires de la Société ainsi que les associés ou membres de ces entités ou arrangements sont priés de consulter leurs conseillers fiscaux en ce qui concerne les incidences fiscales fédérales américaines de la fusion qui leur sont propres.

Étant donné que les circonstances individuelles peuvent différer, chaque actionnaire devrait consulter ses propres conseillers fiscaux quant à l'applicabilité et à l'effet des règles décrites ci-après et aux effets fiscaux particuliers de la fusion pour lui, y compris sur le plan de l'application et de l'effet de l'impôt minimum de remplacement, de tout impôt fédéral américain, des lois fiscales étatiques, locales et non américaines et de toutes les conventions fiscales applicables.

Incidences fiscales pour les porteurs américains

L'échange d'actions ordinaires de la Société contre des espèces et des DCV aux termes de la fusion constitue une opération imposable pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu. Le montant du gain ou de la perte qu'un porteur américain comptabilise ainsi que le moment, voire la nature, d'une partie de ce gain ou de cette perte dépendent du traitement fiscal fédéral américain des DCV, aspect à l'égard duquel il existe une grande incertitude. Il n'est généralement pas possible de se prévaloir de la méthode de la constatation en fonction des encaissements pour déclarer tout gain attribuable à la réception d'un DCV pour ce qui concerne la disposition d'actions ordinaires de la Société aux termes de la fusion, car les actions ordinaires de la Société sont négociées sur un marché boursier établi.

La réception de DCV dans le cadre de la fusion peut être traitée comme faisant partie d'une « opération fermée » ou d'une « opération ouverte » pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu. Il n'existe aucune autorité traitant directement de la question de savoir si les droits de paiement conditionnels présentant des caractéristiques semblables aux droits aux termes d'un DCV doivent être traités comme des « opérations ouvertes » ou des « opérations fermées » et cette question est intrinsèquement de nature factuelle. Aux termes des règlements du Trésor américain traitant des obligations de paiement conditionnelles analogues aux DCV, si la juste valeur marchande des DCV est « raisonnablement vérifiable », un porteur américain doit traiter l'opération comme une « opération fermée » et inclure la juste valeur marchande des DCV à titre de contrepartie supplémentaire reçue dans le cadre de la fusion aux fins de la détermination du gain ou de la perte. D'autre part, si la juste valeur marchande des DCV ne peut être raisonnablement établie, un porteur américain doit traiter l'opération comme une « opération ouverte » aux fins de la détermination du gain ou de la perte. Ces règlements du Trésor prévoient que ce n'est que dans des cas « rares et extraordinaires » que la valeur des obligations de paiement conditionnelles ne peut être raisonnablement établie.

Domtar et la Société ont l'intention d'agir de manière cohérente à l'égard du traitement en tant qu'« opération fermée », y compris en collaborant avec l'agent payeur pour envoyer à chaque porteur américain concerné le formulaire 1099-B de l'IRS témoignant de la détermination, par la Société, de la juste valeur marchande des DCV émis dans le cadre de la fusion. Les points de vue de Domtar et de la Société (de même que la juste valeur marchande attribuée aux DCV à l'heure d'effet) et les mesures qu'elles prennent ne sont pas déterminants en ce qui concerne le traitement fiscal ou la juste valeur marchande des DCV et ne lient pas l'IRS quant au traitement fiscal de la réception des DCV d'un porteur américain ou à la juste valeur marchande des DCV.

Les rubriques qui suivent traitent des incidences fiscales fédérales américaines de la fusion si l'échange d'actions ordinaires de la Société contre des espèces et des DCV dans le cadre de la fusion est traité comme une opération fermée ou, sinon, comme une opération ouverte. Les porteurs américains sont priés de consulter leurs

propres conseillers fiscaux relativement à la qualification appropriée de la réception des DCV et à la qualification de leur échange d'actions ordinaires de la Société dans le cadre de la fusion comme une « opération fermée » ou une « opération ouverte ».

Traitement en tant qu'opération fermée. Aux termes du traitement en tant qu'« opération fermée » pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu, un porteur américain qui reçoit des espèces et des DCV en échange d'actions ordinaires de la Société dans le cadre de la fusion comptabilise généralement un gain ou une perte en capital pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu d'un montant égal à la différence, le cas échéant, entre (i) la somme (x) du montant en espèces reçu et (y) de la juste valeur marchande (déterminée à l'heure d'effet) des DCV reçus et (ii) la valeur fiscale rajustée pour le porteur américain des actions ordinaires de la Société échangées dans le cadre de la fusion. Il peut exister de nombreuses méthodes pour déterminer la juste valeur marchande d'un DCV et il se peut que la valeur de négociation des actions ordinaires de la Société soit prise en compte au même titre que d'autres facteurs pour effectuer cette détermination. Tout gain ou toute perte en capital comptabilisé est un gain ou une perte en capital à long terme si la période de détention par un porteur américain de ces actions ordinaires de la Société dépasse un an. Les gains en capital à long terme de certains porteurs américains qui ne sont pas des sociétés, y compris des particuliers, sont généralement assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu à des taux préférentiels. La déductibilité des pertes en capital est assujettie à certaines limites. Le gain ou la perte est généralement déterminé séparément pour chaque bloc d'actions ordinaires de la Société (c'est-à-dire les actions ordinaires de la Société acquises au même coût dans le cadre d'une seule opération) échangées dans le cadre de la fusion.

La valeur fiscale rajustée initiale d'un DCV reçu par un porteur américain dans le cadre de la fusion est égale à la juste valeur marchande de ce DCV à l'heure d'effet, telle qu'elle est déterminée pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu. La période de détention d'un DCV débute le lendemain de la date de clôture de la fusion.

La nature de tout gain, de tout revenu ou de toute perte comptabilisé à l'égard d'un paiement reçu au titre d'un DCV est incertaine. Il est possible que les paiements reçus à l'égard d'un DCV jusqu'à concurrence de la valeur fiscale rajustée du DCV d'un porteur américain puissent être traités comme un rendement non imposable de valeur fiscale rajustée du DCV pour un porteur américain, tout montant reçu au-delà de ce montant de base étant traité comme un gain provenant de la disposition du DCV, sauf dans la mesure où une partie de ce paiement doit être traitée comme des intérêts théoriques, comme il est décrit ci-après. Dans la mesure nécessaire pour prendre position, Domtar et la Société ont l'intention de traiter tout paiement effectué à l'égard d'un DCV d'une manière conforme à ce qui précède, mais la position de Domtar et de la Société n'est pas déterminante en ce qui concerne le traitement fiscal de ces paiements et ne lie pas l'IRS. En supposant que cette méthode de déclaration soit correcte, le gain sera un gain en capital à long terme si le porteur américain a détenu le DCV pendant plus d'un an au moment de ce paiement. En outre, un porteur américain peut comptabiliser une perte dans la mesure de la valeur fiscale rajustée restante du DCV pour le porteur américain au moment de la résolution de toutes les éventualités restantes associées au DCV (voire à l'abandon de ce DCV). Les paiements relatifs à un DCV pourraient également être traités comme des paiements relatifs à la vente d'un bien immobilisé ou d'un revenu ordinaire. Les porteurs américains sont priés de consulter leurs propres conseillers fiscaux en ce qui concerne la qualification des paiements reçus au titre des DCV.

Traitement en tant qu'opération ouverte. Aux termes du traitement en tant qu'« opération ouverte » pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu, la juste valeur marchande des DCV n'est pas traitée comme une contrepartie supplémentaire pour les actions ordinaires de la Société au moment où les DCV sont reçus dans le cadre de la fusion et le porteur américain n'aura pas de valeur fiscale à l'égard des DCV. Le porteur américain tient plutôt compte des paiements associés aux DCV lorsqu'ils sont effectués ou réputés effectués conformément à la méthode habituelle de comptabilisation du porteur américain pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu. Une partie de ces paiements est traitée comme des intérêts théoriques, comme il est décrit ci-après, et le solde, en général, comme une contrepartie supplémentaire à la disposition des actions ordinaires de la Société. Les paiements en espèces du fait de la fusion, plus la partie des paiements associés aux DCV non traités comme des intérêts théoriques aux termes de l'article 483 du Code, sont généralement d'abord appliqués à la valeur fiscale rajustée pour un porteur américain des actions ordinaires de la Société échangées dans le cadre de la fusion. Un porteur américain comptabilise alors un gain en capital dans la mesure où la somme de toute trésorerie reçue du fait de la fusion et de la partie des paiements reçus au titre des DCV non traités comme théoriques dépasse le montant de la valeur fiscale rajustée pour le porteur américain des actions ordinaires de la Société échangées aux termes de la fusion. Un porteur

américain reconnaît une perte en capital dans la mesure de toute base restante après le recouvrement de base décrit dans la phrase précédente, bien qu'il soit possible que ce porteur américain ne soit pas en mesure de comptabiliser une telle perte avant la résolution de toutes les éventualités associées aux DCV, voire l'abandon, par ce porteur américain, de ses DCV. Un tel gain ou une telle perte en capital est un gain ou une perte à long terme si la période de détention par un porteur américain de ces actions ordinaires de la Société dépasse un an. Les gains en capital à long terme de certains porteurs américains qui ne sont pas des sociétés, y compris des particuliers, sont généralement assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu à des taux préférentiels. La déductibilité des pertes en capital est assujettie à certaines limites. Le gain ou la perte est généralement déterminé séparément pour chaque bloc d'actions ordinaires de la Société (c'est-à-dire les actions ordinaires de la Société acquises au même coût en une seule opération) échangées dans le cadre de la fusion.

Intérêts théoriques. Si un paiement relatif à un DCV est effectué plus d'un an après la date de clôture, une partie du paiement peut être traitée comme des intérêts théoriques qui constituent un revenu ordinaire pour un porteur américain. Si une partie d'un paiement effectué à l'égard d'un DCV est traitée comme des intérêts théoriques, le montant de ces intérêts théoriques est déterminé au moment où ce paiement est effectué et devrait généralement être égal à l'excédent (i) du montant du paiement à l'égard des DCV sur (ii) la valeur actualisée de ce montant à la date de clôture, calculée en utilisant le taux fédéral applicable pour le mois civil qui inclut la date de clôture comme taux d'actualisation. Un porteur américain doit inclure dans son revenu imposable les intérêts théoriques en utilisant la méthode de comptabilisation habituelle de cet actionnaire pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu.

Incidences fiscales pour les porteurs non américains

Tout gain réalisé par un porteur non américain lors de l'échange d'actions ordinaires de la Société dans le cadre de la fusion n'est généralement pas assujetti à l'impôt fédéral américain sur le revenu, sauf si :

- (i) le gain est effectivement lié à un commerce ou à une entreprise américaine de ce porteur non américain (et, si un traité applicable le prévoit, est également attribuable à un établissement stable maintenu par ce porteur non américain aux États-Unis), auquel cas le porteur non américain est généralement imposé de la même manière que le serait un porteur américain (comme il est décrit ci-dessus à la rubrique « — Incidences fiscales pour les porteurs américains »). Toutefois, si le porteur non américain est une société étrangère, un impôt supplémentaire sur les bénéfices de succursale peut s'appliquer à un taux de 30 % (ou à un taux conventionnel applicable inférieur) sur ses revenus et bénéfices effectivement liés qui ne sont pas réinvestis aux États-Unis pour l'année d'imposition, sous réserve de certains ajustements;
- (ii) le porteur non américain est une personne physique étrangère non résidente qui est présente aux États-Unis pendant 183 jours ou plus au cours de l'année d'imposition de la date de clôture et certaines autres conditions sont remplies, auquel cas le porteur non américain peut être assujetti à un impôt fédéral américain sur le revenu de 30 % (ou à un impôt à taux réduit aux termes d'une convention fiscale applicable) sur ce gain, lequel montant peut être compensé par certaines pertes en capital de source américaine du porteur non américain (même si le particulier n'est pas considéré comme un résident des États-Unis), à condition que le porteur non américain ait produit en temps opportun des déclarations de revenus fédérales américaines à l'égard de ces pertes;
- (iii) au moment de la fusion, la Société est une « société d'opérations immobilières américaine » (*United States real property holding corporation*) (une « USRPHC ») au sens de l'alinéa 897(c)(2) du Code ou a été une USRPHC à tout moment au cours de la plus courte de (x) la période de cinq ans se terminant à la date de clôture et (y) la période de détention du porteur non américain en ce qui concerne les actions ordinaires de la Société, ce porteur non américain détenant (réellement ou implicitement) plus de cinq pour cent de la juste valeur marchande totale des actions ordinaires en circulation de la Société à tout moment au cours de la période applicable. La Société estime que, à compter de l'heure d'effet, la Société n'aura été une USRPHC à aucun moment au cours de la période de cinq ans se terminant à la date de celle-ci.

En règle générale, si des paiements sont effectués à un porteur non américain relativement à un DCV plus d'un an après la date de la fusion, ce porteur non américain peut être assujetti à une retenue à la source au taux de 30 % (ou à un taux conventionnel inférieur) de la partie de tels paiements traités comme des intérêts théoriques (comme il est

indiqué ci-dessus sous « — Incidences fiscales pour les porteurs américains — Intérêts théoriques »), à moins que ce porteur non américain établisse son droit à l'exonération ou à un taux réduit de retenue aux termes d'une convention fiscale applicable en fournissant la documentation appropriée (généralement, le formulaire W-8BEN ou W-8BEN-E de l'IRS ou tout autre formulaire W-8 de l'IRS applicable) aux agents chargés de la retenue concernés. Bien que Domtar et la Société aient l'intention de traiter les paiements sur les DCV comme non assujettis à la retenue, sauf en ce qui concerne les intérêts théoriques, parce que le traitement fiscal des DCV et des paiements aux termes de ceux-ci est incertain, rien ne garantit qu'un agent chargé de la retenue concerné en fasse de même. En conséquence, il se peut qu'un agent chargé de la retenue concerné retienne des montants supplémentaires sur les paiements à un porteur non américain à l'égard des DCV, à moins que ce porteur non américain fasse valoir une exonération ou un taux réduit de retenue comme il est décrit dans la phrase qui précède immédiatement. Les porteurs non américains sont priés de consulter leurs propres conseillers fiscaux au sujet de cette retenue et de toute exonération ou réduction disponible à cet égard.

Déclaration d'informations, retenue d'impôt de réserve et FATCA

La déclaration d'informations s'applique généralement aux paiements à un actionnaire aux termes de la fusion à moins que cet actionnaire ne soit exempté de la déclaration d'informations et, le cas échéant, démontre correctement son admissibilité à une telle exemption. En outre, les paiements relatifs à un DCV peuvent faire l'objet d'une déclaration d'informations et d'une retenue d'impôt de réserve. Tout paiement à un porteur américain qui est assujetti à la déclaration d'informations est généralement également assujetti à une retenue d'impôt de réserve, à moins que ce porteur américain ne fournisse la documentation appropriée (généralement, le formulaire W-9 de l'IRS) à l'agent chargé de la retenue concerné certifiant que, entre autres choses, son numéro d'identification fiscale est correct ou parvient autrement à faire valoir une exonération. Certains actionnaires (y compris les sociétés) ne sont généralement pas assujettis à la retenue d'impôt de réserve. La retenue d'impôt de réserve n'est pas un impôt supplémentaire. Tout montant retenu aux termes des règles sur les retenues d'impôt de réserve peut généralement servir en tant que remboursement ou crédit sur l'impôt fédéral américain sur le revenu d'un porteur américain si les renseignements requis sont fournis correctement et en temps opportun par ce porteur américain à l'IRS.

Les règles en matière de déclaration d'informations et de retenue d'impôt de réserve qui s'appliquent aux paiements à un actionnaire aux termes de la fusion ne s'appliquent généralement pas aux paiements à un porteur non américain si ce porteur non américain certifie sous peine de parjure ou de sanctions qu'il n'est pas un ressortissant américain (généralement en fournissant un formulaire W-8BEN ou W-8BEN-E de l'IRS ou un autre formulaire W-8 de l'IRS applicable) ou fait autrement valoir une exemption. Les porteurs non américains doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux pour déterminer quel formulaire W-8 de l'IRS est approprié.

Comme il est indiqué ci-dessus, Domtar et la Société ont l'intention d'envoyer à chaque porteur américain un formulaire 1099-B de l'IRS traitant la fusion comme une « opération fermée » pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu. Par conséquent, les porteurs américains qui traitent la fusion comme une « opération ouverte » pour l'application de l'impôt fédéral américain sur le revenu sont priés de consulter leurs propres conseillers fiscaux quant à la manière de déclarer avec exactitude leur revenu sous le régime d'une « opération ouverte ».

Aux termes des dispositions de la *Foreign Account Tax Compliance Act* du Code, des directives connexes du Trésor américain et des ententes intergouvernementales connexes (la « FATCA »), Domtar ou un autre agent chargé de la retenue concerné sera tenu de retenir l'impôt à un taux de 30 % sur la partie des paiements liés aux DCV déclarés comme intérêts théoriques si un porteur non américain ne respecte pas les exigences de certification prescrites. Comme il est indiqué ci-dessus, le traitement fiscal des DCV et des paiements qui en découlent est incertain, et il se peut qu'un agent chargé de la retenue concerné soit tenu de retenir des montants supplémentaires au titre de la FATCA sur les paiements relatifs aux DCV. En général, aucune retenue de ce type n'est requise à l'égard d'une personne qui fournit en temps opportun des certifications établissant une exemption de retenue FATCA sur un formulaire W-8 de l'IRS valide. Un porteur non américain peut être en mesure de demander un crédit ou un remboursement du montant retenu dans certaines circonstances. Chaque porteur non américain devrait consulter ses propres conseillers fiscaux en ce qui concerne l'application des dispositions FATCA aux DCV et aux paiements qui en découlent.

LE PRÉSENT EXPOSÉ N'EST FOURNI QU'À TITRE D'INFORMATION GÉNÉRALE ET N'A PAS VALEUR DE CONSEILS EN MATIÈRE FISCALE. CHAQUE ACTIONNAIRE EST PRIÉ DE CONSULTER SES PROPRES CONSEILLERS FISCAUX EN CE QUI CONCERNE LES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES

AMÉRICAINES LIÉES À LA FUSION À LA LUMIÈRE DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES DE CET ACTIONNAIRE ET DE TOUTES LES CONSÉQUENCES DÉCOULANT DES LOIS FISCALES FÉDÉRALES AMÉRICAINES AUTRES QUE SUR LE REVENU, DES LOIS DE TOUT ÉTAT, DES LOIS LOCALES, DE TOUTE AUTORITÉ FISCALE NON AMÉRICAINE OU DE TOUTE AUTRE CONVENTION FISCALE APPLICABLE.

Principales incidences fiscales fédérales canadiennes de la fusion

On trouvera ci-après un exposé traitant des incidences fiscales fédérales canadiennes importantes de la fusion pour les actionnaires de la Société dont les actions ordinaires de la Société sont converties en droit de recevoir des espèces et des DCV dans le cadre de la fusion. Ce sommaire est fondé sur les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et des règlements promulgués aux termes de celle-ci, dans leur version modifiée et en vigueur à la date des présentes, et sur la compréhension qu'a la Société des politiques administratives et des pratiques en matière de cotisation actuelles de l'Agence du revenu du Canada (ARC) publiées par écrit avant la date des présentes. Le présent sommaire tient compte de toutes les propositions spécifiques de modification de la Loi de l'impôt annoncées publiquement par ou au nom du ministre des Finances (Canada) avant la date des présentes (les « modifications proposées de la Loi de l'impôt ») et suppose que toutes les modifications proposées de la Loi de l'impôt seront promulguées sous la forme proposée. Toutefois, rien ne garantit que les modifications proposées à la Loi de l'impôt seront promulguées telles qu'elles sont proposées, ou pas du tout. Le présent sommaire ne tient pas compte des changements apportés à la loi, à la politique administrative ou aux pratiques en matière de cotisation, que ce soit par des mesures législatives, réglementaires, administratives ou judiciaires, ou n'anticipe pas autrement ceux-ci ni ne tient compte de la législation fiscale ou des incidences dans une province, un territoire ou une administration étrangère, qui peuvent différer de celles décrites aux présentes.

Le présent sommaire s'applique généralement aux actionnaires qui, Pour l'application de la Loi de l'impôt et à tout moment pertinent, détiennent des actions ordinaires et les DCV de la Société qu'ils reçoivent aux termes de la fusion en tant qu'immobilisations et traitent sans lien de dépendance avec, et ne sont pas affiliés à, la Société et les parties mères. On considère généralement que les actions ordinaires de la Société et les DCV constituent des immobilisations pour leur porteur à condition que celui-ci ne détienne pas ses actions ordinaires de la Société ou ses DCV dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise et ne les ait pas acquis dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations considérées être un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial.

Le présent sommaire ne s'applique pas à un actionnaire : (i) qui est une « institution financière » (au sens de la Loi de l'impôt), (ii) qui est une « institution financière déterminée » (au sens de la Loi de l'impôt), (iii) dont une participation est, ou dont les actions ordinaires ou les DCV de la Société sont, un « abri fiscal » (au sens de la Loi de l'impôt), (iv) qui a fait un choix conformément aux règles sur le choix de déclaration en monnaie fonctionnelle de la Loi sur l'impôt, (v) qui est une « société étrangère affiliée » (au sens de la Loi de l'impôt) d'un contribuable résidant au Canada, (vi) à l'égard duquel la Société ou l'une de ses sociétés affiliées est une « société étrangère affiliée » (au sens de la Loi de l'impôt) de cet actionnaire ou de toute personne qui a un « lien de dépendance » (au sens de la Loi de l'impôt) avec cet actionnaire ou (vii) qui a conclu un « arrangement de disposition factice » (au sens de la Loi de l'impôt) ou un « contrat dérivé à terme » (au sens de la Loi de l'impôt) à l'égard des actions ordinaires ou des DCV de la Société. **Chacun de ces actionnaires devrait consulter ses propres conseillers fiscaux eu égard à sa propre situation.** De plus, le présent sommaire ne s'applique pas aux personnes détenant des options d'achat d'actions de la Société, des UANR de la Société, des UAR de la Société, des attributions de 2022 et des UAD de la Société. **Chacune de ces personnes devrait consulter ses propres conseillers fiscaux eu égard à sa propre situation.**

Ce sommaire ne rend pas compte de toutes les incidences fiscales fédérales canadiennes. Il n'est que de nature générale et n'est pas destiné à avoir ni ne doit être interprété comme ayant valeur de conseils ou de déclarations de nature juridique, commerciale ou fiscale pour un actionnaire en particulier. **En conséquence, chaque actionnaire doit consulter ses propres conseillers juridiques et fiscaux quant à l'applicabilité et à l'effet des règles décrites ci-après et aux effets fiscaux particuliers de la fusion pour lui eu égard à sa situation particulière.**

Pour un actionnaire, les incidences fiscales fédérales canadiennes de la réception, de la détention et de la disposition de DCV et de la déclaration des montants s'y rapportant pour l'application de l'impôt fédéral canadien sur le revenu ne sont pas entièrement exemptes de doute. De plus, bien que la Société ait l'intention de déterminer la juste valeur marchande des DCV au moment de la fusion dans le contexte de certains dépôts requis, une telle détermination ne

lie pas l'Agence du revenu du Canada quant aux conséquences fiscales pour un actionnaire. Il peut exister de nombreuses méthodes de détermination de la juste valeur marchande d'un DCV et il se peut que la valeur marchande des actions ordinaires de la Société soit prise en compte, au même titre que d'autres facteurs, pour effectuer cette détermination. **Chaque actionnaire est prié de consulter ses propres conseillers en ce qui concerne la juste valeur marchande des DCV et les conséquences fiscales.**

Pour l'application de la Loi de l'impôt, tous les montants relatifs à l'acquisition, à la détention ou à la disposition d'actions ordinaires et de DCV de la Société doivent être exprimés en dollars canadiens. Les montants libellés en devises étrangères doivent être convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change cité par la Banque du Canada à la date à laquelle ces montants sont déterminés, ou tout autre taux de change jugé acceptable par l'Agence du revenu du Canada.

Actionnaires résidant au Canada

Cette partie du sommaire ne s'applique qu'à un actionnaire qui, à tout moment pertinent Pour l'application de la Loi de l'impôt et de tout traité ou convention fiscale applicable, est ou est réputé être un résident du Canada (un « actionnaire résident »).

Disposition d'actions

Un actionnaire résident qui procède à la disposition d'actions ordinaires de la Société aux termes de la fusion réalise un gain en capital (ou une perte en capital) dans la mesure où la contrepartie reçue par cet actionnaire, y compris les sommes en espèces et la juste valeur marchande totale des DCV au moment de la fusion, est supérieure (ou inférieure) au total du prix de base rajusté pour l'actionnaire résident des actions immédiatement avant la disposition et de tout coût de disposition raisonnable. Le traitement fiscal d'un tel gain ou perte en capital est décrit ci-après.

Réception, conservation et disposition de DCV

Le coût pour l'actionnaire résident d'un DCV reçu aux termes de la fusion est égal à la juste valeur marchande totale du DCV au moment de la fusion.

Un actionnaire résident qui procède à la disposition de ses DCV, y compris du fait de la résiliation des DCV une fois que toutes les obligations en matière de paiement prévues aux termes de ceux-ci ont été remplies, réalise un gain en capital (ou une perte en capital) dans la mesure où le produit de la disposition reçu par celui-ci est supérieur (ou inférieur) au total du prix de base rajusté pour l'actionnaire résident de ses DCV immédiatement avant la disposition et de tout coût de disposition raisonnable. Lorsqu'aucun paiement ne doit être effectué au titre des DCV, on considère qu'un actionnaire résident a disposé de ses DCV sans produit, auquel cas il réalise une perte en capital égale au prix de base rajusté des DCV. Le traitement fiscal d'un tel gain ou perte en capital est décrit ci-après.

Comme il est indiqué ci-dessus, les incidences du point de vue de l'impôt fédéral sur le revenu au Canada pour un actionnaire résident de la réception, de la détention et de la disposition des DCV ne sont pas entièrement exemptes de doute. Les actionnaires résidents doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux afin de déterminer si la réception des DCV et les paiements reçus aux termes des DCV doivent être déclarés d'une autre manière que celle décrite ci-dessus.

Imposition des gains et pertes en capital

L'actionnaire résident qui réalise un gain en capital ou subit une perte en capital comme il est décrit précédemment est en général tenu d'inclure dans son revenu pour l'année d'imposition de la disposition la moitié de ce gain en capital (un « gain en capital imposable ») et ne peut déduire que la moitié de cette perte en capital (une « perte en capital déductible ») des gains en capital imposables réalisés au cours de l'année, conformément aux règles détaillées de la Loi de l'impôt. Les pertes en capital déductibles qui dépassent les gains en capital imposables réalisés au cours d'une année d'imposition donnée peuvent être reportées rétrospectivement et appliquées pour réduire les gains en capital imposables au cours de l'une des trois années précédentes ou reportées de manière prospective et appliquées afin de réduire les gains en capital imposables de toute année subséquente, sous réserve des règles détaillées contenues dans la Loi de l'impôt et conformément à celles-ci.

L'actionnaire résident qui, tout au long de l'année d'imposition pertinente, est une « société privée sous contrôle canadien » (au sens de la Loi de l'impôt) ou une société privée sous contrôle canadien en substance peut être tenu de payer un impôt remboursable supplémentaire sur son « revenu de placement total » (au sens de la Loi de l'impôt), y compris les gains en capital imposables.

Le gain en capital réalisé ou la perte en capital subie par un particulier (y compris la plupart des fiducies) peut l'obliger à payer l'impôt minimum de remplacement prévu par la Loi de l'impôt.

Admissibilité au placement

Les RVC ne sont pas des placements admissibles aux termes de la Loi de l'impôt pour une fiducie régie par un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite, un régime de participation différée aux bénéfices, un régime enregistré d'épargne-invalidité, un régime enregistré d'épargne-études ou un compte d'épargne libre d'impôt. Par conséquent, de telles fiducies détenant les DCV ou, dans certains cas, le rentier, le porteur ou le souscripteur de celles-ci peuvent être assujettis à des pénalités fiscales du fait que la fiducie détient les DCV. Peuvent également en résulter d'autres conséquences fiscales négatives. **Chaque actionnaire résident est prié de consulter ses propres conseillers fiscaux pour obtenir des conseils sur toute mesure à prendre pour éviter de telles conséquences fiscales défavorables.**

Actionnaires ne résidant pas au Canada

Cette partie du sommaire ne s'applique qu'à un actionnaire qui, à tout moment pertinent Pour l'application de la Loi de l'impôt et de toute convention ou de tout traité fiscal applicable, n'est pas et n'est pas réputé être un résident du Canada, n'utilise pas ou ne détient pas et n'est pas réputé utiliser ou détenir des actions ordinaires ou des DCV de la Société dans une entreprise exploitée au Canada et n'exerce pas d'activité d'assurance au Canada et ailleurs (un « actionnaire non résident »).

Disposition d'actions et de DCV

Un actionnaire non résident n'est pas assujéti à l'impôt aux termes de la Loi de l'impôt sur tout gain en capital réalisé à la disposition d'actions ordinaires de la Société dans le cadre de la fusion ou à la disposition des DCV reçus dans le cadre de la fusion, à moins que ces actions ordinaires ou DCV de la Société ne constituent des « biens canadiens imposables » de l'actionnaire non résident Pour l'application de la Loi de l'impôt au moment de la disposition. On ne prévoit pas que les DCV constitueront un bien canadien imposable des actionnaires non résidents. En règle générale, les actions ordinaires de la Société ne constituent pas un bien canadien imposable d'un actionnaire non résident au moment de leur disposition, à condition que (i) à ce moment, les actions ordinaires de la Société soient inscrites à la cote d'une « bourse désignée » (au sens de la Loi de l'impôt), qui inclut la NYSE et la TSX, et que (ii) à aucun moment au cours de la période de 60 mois précédant immédiatement cette période il ne se soit avéré que les deux conditions suivantes ont été remplies : (A) l'actionnaire non résident, les personnes avec lesquelles l'actionnaire non résident a un lien de dépendance, une société de personnes dans laquelle l'actionnaire non résident ou une personne avec laquelle il a un lien de dépendance détiennent une participation directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés de personnes, ou l'actionnaire non résident, avec toutes ces personnes ou sociétés de personnes, détenaient 25 % ou plus des actions émises de toute catégorie de la Société, et (B) plus de 50 % de la juste valeur marchande des actions ordinaires de la Société provenaient directement ou indirectement d'une ou de toute combinaison de biens réels ou immeubles situés au Canada, d'« avoirs miniers canadiens », d'« avoirs forestiers » (respectivement au sens de la Loi de l'impôt) et d'options à l'égard de ces biens, voire d'intérêts ou de droits dans ceux-ci, ou, pour l'application du droit civil, de droits visant ces biens, qu'ils existent ou non. Nonobstant ce qui précède, les actions ordinaires de la Société peuvent être réputées être des biens canadiens imposables dans certaines circonstances précisées dans la Loi de l'impôt. Le traitement fiscal d'un tel gain ou perte en capital est décrit plus en détail ci-dessus.

Même si les actions ordinaires de la Société sont des biens canadiens imposables d'un actionnaire non résident au moment de la disposition, un gain en capital réalisé lors de la disposition de ces actions ordinaires de la Société peut être exonéré d'impôt aux termes d'un traité fiscal ou d'une convention fiscale applicable. **Chaque actionnaire non résident qui dispose d'un bien canadien imposable devrait consulter ses propres conseillers fiscaux en ce qui concerne toute exigence de déclaration canadienne qui en découle.**

La retenue d'impôt canadienne prévue aux termes de la partie XIII de la Loi de l'impôt ne devrait pas s'appliquer à la juste valeur marchande des DCV reçus par les actionnaires non résidents aux termes de la fusion ou si des paiements sont faits aux actionnaires non résidents aux termes des DCV.

Questions relatives au droit canadien des valeurs mobilières

La Société est un émetteur assujéti dans chacune des provinces et dans chacun des territoires du Canada et, par conséquent, elle est assujéti aux exigences du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (« Règlement 61-101 »).

Le Règlement 61-101 vise à réglementer certaines opérations afin d'assurer une égalité de traitement entre les porteurs de titres, exigeant généralement une divulgation accrue, l'approbation d'une majorité des porteurs de titres, excluant certaines parties intéressées ou liées et leurs alliés et, dans certains cas, des évaluations indépendantes. Les protections prévues aux termes du Règlement 61-101 s'appliquent, entre autres opérations, aux « regroupements d'entreprises » (au sens du Règlement 61-101) qui mettent fin aux intérêts des porteurs de titres de capitaux propres sans leur consentement (sans égard au fait que le titre de capitaux propres soit ou non remplacé par un autre titre). Le Règlement 61-101 prévoit que, dans certaines circonstances, lorsqu'une « personne apparentée » d'un émetteur (au sens du Règlement 61-101) a le droit de recevoir un « avantage accessoire » (au sens du Règlement 61-101) relativement à une opération, une telle opération peut être considérée comme un « regroupement d'entreprises » pour l'application du Règlement 61-101 et, par conséquent, cette personne apparentée sera une « personne intéressée » (au sens du Règlement 61-101). Une « personne apparentée » comprend un administrateur, un haut dirigeant et un actionnaire détenant plus de 10 % des actions émises et en circulation de l'émetteur ou des membres du groupe de ceux-ci.

Un « avantage accessoire » (au sens du Règlement 61-101) comprend tout avantage qu'une personne apparentée de la Société a le droit de recevoir, directement ou indirectement, par suite de la fusion, notamment une augmentation de salaire, un paiement forfaitaire, un paiement pour la remise de titres ou toute autre amélioration des avantages relatifs aux services à titre de salarié, d'administrateur ou de consultant de la Société. Le Règlement 61-101 exclut du sens de l'avantage accessoire un paiement par titre de capitaux propres dont le montant et la forme sont identiques à ce qu'ont droit de recevoir l'ensemble des porteurs de titres de la même catégorie au Canada, ainsi que certains avantages reçus uniquement au titre des services de la personne apparentée comme salarié ou administrateur de l'émetteur, d'une entité du même groupe que l'émetteur ou d'un successeur de l'entreprise de l'émetteur si les conditions suivantes sont remplies : a) l'avantage n'est pas accordé dans le but d'augmenter, pour tout ou partie, la valeur de la contrepartie payée à la personne apparentée pour les titres auxquels elle renonce dans le cadre de l'opération; b) l'octroi de l'avantage n'est pas, selon ses modalités, subordonné à la condition que la personne apparentée appuie l'opération d'une manière quelconque; c) tous les renseignements relatifs à l'avantage sont fournis dans le document d'information établi pour l'opération; et d) au moment où il est convenu de procéder à l'opération, la personne apparentée et les personnes avec lesquelles elle a des liens ont la propriété véritable de moins de 1 % des titres en circulation de chaque catégorie de titres de capitaux propres de l'émetteur, ou exercent une emprise sur ceux-ci.

Certains des hauts dirigeants de la Société peuvent recevoir une rémunération au titre du « parachute doré » et des primes de maintien en poste dans le cadre de la fusion, comme il est indiqué à la rubrique « La fusion — Intérêts des administrateurs et des hauts dirigeants dans la fusion », qui commence à la page 64. En outre, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société détiennent certaines attributions de titres de capitaux propres de la Société, dont l'acquisition sera devancée à la réalisation de la fusion, comme il est décrit à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société ». Étant donné qu'aucun administrateur ou haut dirigeant ne détient ni n'exerce de contrôle sur plus de 1 % des actions en circulation de la Société et que les autres conditions décrites au paragraphe précédent sont remplies, le conseil a déterminé que ces avantages sont exclus de la définition d'avantage accessoire pour l'application du Règlement 61-101.

Fairfax et les actionnaires de Fairfax sont les seuls actionnaires détenant collectivement plus de 10 % des actions émises et en circulation de la Société et qui seraient donc des personnes apparentées de la Société. Dans le cadre de la fusion, Fairfax et les actionnaires de Fairfax n'ont pas le droit de recevoir un « avantage accessoire » lié à la fusion puisqu'ils recevront une contrepartie par action identique en montant et en forme au droit des autres actionnaires de la Société. En outre, les actionnaires de Fairfax sont porteurs d'environ 45 000 000 \$ d'obligations de premier rang à 4,875 % en circulation de la Société et venant à échéance en 2026 (les « obligations de la Société »),

émises aux termes de l'acte constitutif, daté du 2 février 2021, conclu entre la Société, les garants de temps à autre parties à celui-ci et Wells Fargo Bank, National Association, en tant que fiduciaire, dans sa version amendée, reformulée, complétée ou autrement modifiée de temps à autre (l'« acte constitutif »). Fairfax, en sa qualité de gestionnaire de fonds et/ou de porteur de procuration autorisé à l'égard des billets de la Société détenus par les actionnaires de Fairfax, a conclu une renonciation datée du 5 juillet 2022 à l'acte constitutif par laquelle Fairfax a notamment accepté de renoncer au droit de faire acheter l'un des billets de la Société dont elle est propriétaire véritable, ou sur lequel elle exerce un contrôle ou une emprise, aux termes d'une offre de changement de contrôle qui doit être faite par la Société ou un tiers conformément à l'acte constitutif dans le cadre de la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, et de ne pas vendre ou transférer les obligations de la Société pendant une période déterminée.

Par conséquent, étant donné qu'aucune « personne apparentée » de la Société n'a le droit de recevoir, directement ou indirectement, par suite de la fusion, un avantage accessoire pour l'application du Règlement 61-101, la fusion ne constitue pas un regroupement d'entreprises pour l'application du Règlement 61-101.

Approbatons réglementaires requises pour la fusion

Les obligations respectives de Domtar, de la filiale visée par la fusion et de la Société aux termes de la convention de fusion pour donner effet à la fusion sont subordonnées :

- à l'annulation ou à l'expiration de toute période d'attente (ou prolongation de celle-ci) applicable aux opérations envisagées par la convention de fusion aux termes de la Loi HSR;
- à soit : (i) l'émission d'un certificat de décision préalable (CDP) aux termes du paragraphe 102(1) de la Loi sur la concurrence à l'égard des opérations envisagées par la convention de fusion, ce CDP n'ayant pas été modifié ou retiré avant la clôture; (ii) l'obligation de donner l'avis requis ayant fait l'objet d'une renonciation aux termes de l'alinéa 113c) de la Loi sur la concurrence et, à moins que Domtar n'y renonce à sa seule discrétion, Domtar ayant reçu une lettre de non-intervention de la part du commissaire, la lettre de non-intervention n'ayant pas été modifiée ou retirée avant la clôture; ou (iii) les périodes d'attente applicables aux termes de l'article 123 de la Loi sur la concurrence ont expiré ou ont été résiliées et, à moins que Domtar n'y renonce à sa seule discrétion, Domtar a reçu une lettre de non-intervention du commissaire;
- à l'obtention des approbations, consentements ou autorisations requis, ou l'expiration ou l'annulation des périodes d'attente aux termes des lois sur la concurrence de certaines autres administrations, ou la renonciation à ces périodes d'attente.

Les obligations respectives de Domtar et de la filiale visée par la fusion aux termes de la convention de fusion pour donner effet à la fusion sont également subordonnées au fait qu'il ne se soit pas produit et qu'il ne se produise pas de mesure défavorable particulière.

La Société et les parties mères ont convenu, selon les modalités et sous réserve des conditions de la convention de fusion, de collaborer avec les autres parties et de déployer (et de faire en sorte que les membres de leurs groupes respectifs déploient) des efforts raisonnables pour :

- préparer et produire, en consultation avec les autres parties, aussi rapidement que raisonnablement possible, auprès de toute autorité gouvernementale ou autre tiers, tous les documents nécessaires, convenables ou souhaitables, les avis, les pétitions, les déclarations, les enregistrements, les soumissions d'informations, les demandes et autres documents;
- obtenir et conserver toutes les approbations, tous les consentements, tous les enregistrements, toutes les inscriptions, tous les permis, toutes les autorisations et toutes les autres confirmations devant être obtenus auprès de toute autorité gouvernementale ou de tout autre tiers;
- collaborer pour répondre à toutes les exigences en matière d'information, de consultation et de notification avec les employés, les représentants des employés ou d'autres tiers, dans chaque cas, qui sont nécessaires, convenables ou souhaitables pour réaliser la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion et y donner effet.

À cette fin, les parties mères doivent prendre (et faire en sorte que les membres de leurs groupes respectifs prennent) des mesures pour éviter ou éliminer tous les obstacles qu'une autorité gouvernementale pourrait invoquer en ce qui concerne les opérations envisagées par la convention de fusion pour que la clôture puisse avoir lieu dès qu'il est raisonnablement possible et, dans tous les cas, au plus tard à la date limite, notamment les mesures qui suivent :

- présenter une défense dans le cadre d'une procédure judiciaire portant sur le bien-fondé d'une action devant un tribunal, un organisme ou autre instance par une personne, y compris une autorité gouvernementale, en vue de retarder, d'empêcher, d'éviter, de prescrire ou de prohiber autrement les opérations envisagées par la convention de fusion;
- ne prendre aucune mesure après la date de la convention de fusion, y compris acquérir des actifs qui pourraient raisonnablement empêcher ou retarder considérablement la réalisation de la fusion ou des autres opérations envisagées par la convention de fusion ou leur nuire considérablement, notamment obtenir une permission, une approbation ou un consentement auprès d'une autorité gouvernementale devant être obtenu avant la clôture ou faire en sorte que ces permissions, approbations et consentements ne puissent pas être obtenus;
- éviter le prononcé d'une ordonnance permanente, provisoire ou temporaire qui retarderait, limiterait, empêcherait, prescrirait ou prohiberait par ailleurs la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, ou faire annuler cette ordonnance, y compris pour offrir et convenir de vendre, de louer ou d'aliéner des actifs, droits, gammes de produits, catégories d'actifs ou d'entreprises ou autres activités ou intérêts connexes des parties mères ou d'une de leurs filiales (y compris, après la clôture, la Société et ses filiales), octroyer une licence à leur égard ou les détenir distinctement en attendant qu'ils soient aliénés, et procéder rapidement à leur vente, à leur location, à l'octroi d'une licence à leur égard, à leur aliénation ou à leur détention distincte; toutefois, les parties mères ne sont pas tenues d'accepter un dessaisissement ou autre recours, ou de réaliser les opérations envisagées par la convention de fusion aux termes d'une convention de détention distincte, qui : (i) n'est pas conditionnel à la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, ou (ii) entraînerait, ou pourrait raisonnablement entraîner, une condition lourde.

À tout moment avant ou après l'heure d'effet de la fusion, la Federal Trade Commission, la Division antitrust du ministère de la Justice, le Bureau de la concurrence Canada, d'autres autorités de la concurrence à l'extérieur des États-Unis et du Canada ou les procureurs généraux des États américains pourraient prendre des mesures aux termes des lois sur la concurrence applicables, y compris en cherchant à interdire la réalisation de la fusion, en approuvant conditionnellement la fusion à la cession des actifs de la Société ou de Domtar (y compris les membres de leurs groupes respectifs), en soumettant la réalisation de la fusion à des conditions réglementaires ou en se prévalant d'autres recours. Des parties privées peuvent également, dans certaines circonstances, s'employer à intenter une action en justice aux termes des lois sur la concurrence.

Les parties mères ont également convenu (i) de déployer tous les efforts raisonnables pour obtenir tout consentement dont l'échec entraînerait une mesure défavorable particulière et autrement d'éviter une mesure défavorable particulière, à condition qu'elles ne soient pas tenues de prendre de telles mesures qui auraient un effet défavorable qui serait néfaste et important pour la Société, et (ii) de ne prendre aucune mesure ni aucune position publique ou auprès de l'une des autorités compétentes à l'égard de certains droits de la Société et de ses filiales en ce qui concerne les plans futurs des parties mères envers les activités de la Société qui soient incompatibles avec certaines divulgations confidentielles faites par Domtar dans le cadre de la convention de fusion.

Bien que nous croyions que la Société et Domtar recevront les approbations et autorisations requises pour la fusion, la Société et Domtar pourraient ne pas obtenir les approbations réglementaires nécessaires pour réaliser la fusion. Sous réserve des modalités et conditions de la convention de fusion, chacune des parties a convenu de faire, et fait en sorte que les membres de leurs groupes respectifs fassent, de leur mieux pour déployer, ou faire déployer, toutes les mesures et pour faire, ou faire faire, toutes les choses nécessaires, convenables ou souhaitables aux termes de la loi applicable pour réaliser la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion et y donner effet aussi rapidement que raisonnablement possible, dans chaque cas sans l'imposition d'une condition lourde.

Outre les approbations réglementaires décrites ci-dessus, ni la Société ni Domtar n'ont connaissance de dépôts gouvernementaux ou réglementaires, d'approbations ou de consentements devant être faits ou obtenus, ou de périodes

d'attente devant expirer ou se terminer après le dépôt d'un dossier, avant la clôture de la fusion. Si les parties découvrent que d'autres dépôts, consentements, approbations ou périodes d'attente sont nécessaires, les parties chercheront à faire ces autres dépôts et à obtenir ces autres approbations.

Nous prévoyons actuellement obtenir toutes les approbations en matière de concurrence et les autres approbations réglementaires nécessaires à la réalisation de la fusion d'ici le premier semestre 2023. Cependant, rien ne garantit que toute période d'attente expirera ou que les consentements gouvernementaux ou réglementaires requis pourront être obtenus en temps opportun, le cas échéant.

Litiges liés à la fusion

Le 31 août 2022, une plainte a été déposée relativement à la convention de fusion devant la Cour de district des États-Unis pour le district Sud de New York, intitulée *Carter v. Resolute Forest Prods.*, No. 22-07466 (S.D.N.Y.). Il est notamment allégué dans la plainte que la circulaire de sollicitation de procurations provisoire que la Société a déposée dans le cadre de la fusion omettait certains renseignements importants relatifs à la fusion en contravention des paragraphes 14(a) et 20(a) de la Loi de 1934. La plainte a pour but, entre autres, d'obliger la Société à publier une déclaration de rectification afin de corriger ces déclarations fausses, trompeuses et incomplètes.

La Société ne peut pas prévoir l'issue de cette poursuite. Toutefois, elle croit que les allégations sont sans fondement. La Société et les défendeurs individuels ont l'intention de se défendre vigoureusement contre cette plainte et toute autre poursuite intentée subséquemment.

D'autres poursuites liées ou attribuables à la convention de fusion et aux opérations qui y sont envisagées pourraient être intentées à l'avenir. Si des plaintes semblables sont déposées, la Société n'annoncera pas nécessairement ce dépôt en l'absence d'allégations d'importance nouvelles ou différentes.

LA CONVENTION ET LE PLAN DE FUSION

Note explicative concernant la convention de fusion

Le sommaire des principales dispositions de la convention de fusion présenté ci-après et ailleurs dans la présente circulaire de sollicitation de procurations est donné entièrement sous réserve de la convention de fusion reproduite à l'Annexe A de la présente circulaire de sollicitation de procurations, laquelle convention y est intégrée par renvoi. Ce sommaire ne prétend pas être complet et il se peut qu'il ne contienne pas tous les renseignements au sujet de la convention de fusion qui sont importants pour vous. Nous vous encourageons à lire attentivement la convention de fusion dans son intégralité.

La convention de fusion est décrite dans la présente circulaire de sollicitation de procurations et reproduite à l'Annexe A que pour vous fournir des renseignements sur ses modalités et conditions et non pour fournir d'autres renseignements factuels concernant la Société, les parties mères, la filiale visée par la fusion ou leurs activités respectives. Ces renseignements se trouvent ailleurs dans la présente circulaire de sollicitation de procurations ou, en ce qui concerne la Société, dans les documents publics qu'elle dépose auprès : (i) de la SEC, disponibles sans frais sur le site Web de la SEC au www.sec.gov; (ii) des autorités canadiennes en valeurs mobilières, disponibles sans frais sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche au www.sedar.com. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Où trouver de plus amples renseignements », qui commence à la page 135.

Les déclarations, garanties et engagements de la Société, des parties mères et de la filiale visée par la fusion dans la convention de fusion sont faits, donnés et pris sous réserve d'importantes restrictions dont la Société, les parties mères et la filiale visée par la fusion ont convenu dans le cadre des négociations des conditions de la convention de fusion. Aux fins de votre examen des déclarations et des garanties contenues dans la convention de fusion et décrites dans le présent sommaire, il est notamment important de savoir que les déclarations et garanties ont été faites et données uniquement à l'avantage des parties à la convention de fusion et ont été négociées dans le but principal d'établir les circonstances dans lesquelles une partie à la convention de fusion peut avoir le droit de ne pas réaliser la fusion si les déclarations et garanties de l'autre partie se révèlent fausses, y compris par suite d'un changement de situation, et de répartir le risque entre les parties à la convention de fusion. Les déclarations et garanties peuvent aussi être assujetties à un critère contractuel d'importance relative différent de celui généralement applicable aux actionnaires et aux rapports et documents déposés auprès de la SEC et des autorités canadiennes en valeurs mobilières et certaines ont été faites ou données à la lumière de déclarations confidentielles faites par la Société qui ne sont pas reflétées dans la convention de fusion. Les déclarations et les garanties figurant dans la convention de fusion prendront fin après la réalisation de la fusion. De plus, les renseignements concernant l'objet des déclarations et garanties, qui ne prétendent pas être exactes à la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, peuvent avoir changé depuis la date de la convention de fusion et les faits nouveaux subséquents ou les nouveaux renseignements qui touchent une déclaration ou une garantie peuvent ou non avoir été inclus dans les rapports périodiques et occasionnels de la Société, dans la présente circulaire de sollicitation de procurations et dans d'autres documents déposés auprès de la SEC et des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour les raisons qui précèdent, les déclarations, garanties et engagements ou toute description de ces dispositions ne doivent pas être lus seuls, mais plutôt avec les renseignements fournis ailleurs dans la présente circulaire de sollicitation de procurations et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi.

Date de la convention de fusion

La convention de fusion a été signée par la Société, les parties mères et la filiale visée par la fusion le 5 juillet 2022 (la « date de la convention de fusion »).

Structure de la fusion; certificat de constitution; règlements administratifs; administrateurs et dirigeants

Aux termes et sous réserve des conditions énoncées dans la convention de fusion, et conformément à la DGCL, au moment de la fusion, la filiale visée par la fusion, une filiale en propriété exclusive directe de Domtar et une partie à la convention de fusion, sera fusionnée avec la Société, qui l'absorbera. À la suite de la fusion, la filiale visée par la fusion cessera d'exister en tant qu'entreprise distincte et la Société sera la société issue de la fusion et continuera d'exister en tant que filiale en propriété exclusive de Domtar.

Le certificat de constitution de la société issue de la fusion sera modifié à l'heure d'effet de la fusion pour correspondre à celui présenté à la pièce A de la convention de fusion et, dans sa version modifiée, sera le certificat de constitution de la société issue de la fusion jusqu'à ce qu'il soit éventuellement modifié conformément aux lois applicables. Les règlements administratifs de la filiale visée par la fusion, en vigueur immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion en la forme présentée en pièce B de la convention de fusion, seront les règlements administratifs de la société issue de la fusion jusqu'à ce qu'ils soient éventuellement modifiés conformément aux dispositions des règlements administratifs ou des lois applicables.

Les administrateurs de la filiale visée par la fusion immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion deviendront les premiers administrateurs de la société issue de la fusion, jusqu'à la première des éventualités suivantes à survenir, soit leur démission ou leur destitution, ou jusqu'à ce que leurs remplaçants respectifs soient dûment élus ou nommés et qualifiés, selon le cas. Les dirigeants de la Société immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion deviendront les premiers dirigeants de la société issue de la fusion, jusqu'à la première des éventualités suivantes à survenir, soit leur démission ou leur destitution, ou jusqu'à ce que leurs remplaçants respectifs soient dûment élus ou nommés et qualifiés, selon le cas.

Clôture; heure d'effet de la fusion

La clôture de la fusion aura lieu au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle toutes les conditions de la fusion auront été remplies ou, dans la mesure permise par la loi, auront fait l'objet d'une renonciation (à l'exception des conditions qui, par leur nature, ne peuvent être remplies qu'à la date de clôture de la fusion, mais sous réserve de la réalisation de ces conditions ou de la renonciation à celles-ci à la date de clôture de la fusion), étant entendu que, si la période de commercialisation relative au financement par emprunt de Domtar n'est pas commencée ou terminée à ce moment, la clôture de la fusion aura lieu à la première des éventualités suivantes : a) à une date au courant de la période de commercialisation précisée par Domtar, sur préavis d'au moins trois jours ouvrables à la Société, ou b) le troisième jour ouvrable suivant le dernier jour de la période de commercialisation, sous réserve, dans chaque cas, de la réalisation des conditions de la fusion ou de la renonciation à celles-ci (à l'exception des conditions qui, par leur nature, ne peuvent être remplies qu'à la date de clôture de la fusion, mais sous réserve de la réalisation de ces conditions ou de la renonciation à celles-ci à la date de clôture de la fusion), ou à tout autre moment convenu par Domtar et la Société. Voir la rubrique « — Conditions de la fusion », qui commence à la page 116, pour un exposé plus détaillé des conditions de clôture de la fusion. Voir la rubrique « — Période de commercialisation », qui commence à la page 92, pour une description plus détaillée de la période de commercialisation.

La fusion prendra effet au moment où le certificat de fusion aura été dûment déposé auprès du secrétaire de l'État du Delaware ou à tout autre moment dont Domtar et la Société conviennent et qu'elles précisent dans le certificat de fusion.

À l'heure actuelle, Domtar et la Société s'attendent à réaliser la fusion d'ici la fin du premier semestre de 2023, sous réserve de l'approbation des actionnaires de la Société, des approbations des autorités de réglementation et de la réalisation des autres conditions de clôture de la fusion ou de la renonciation à celles-ci.

Période de commercialisation

Aux termes de la convention de fusion, la Société a convenu de donner à Domtar et à la filiale visée par la fusion une période de 15 jours ouvrables consécutifs (la « période de commercialisation ») en vue d'obtenir le financement par emprunt nécessaire à la fusion avant d'être tenues de procéder à la clôture de la fusion. La convention de fusion définit la convention de commercialisation comme étant les 15 premiers jours ouvrables consécutifs (sous réserve de certaines dates d'interdiction d'opérations usuelles) à la fin de laquelle a) Domtar aura reçu certains renseignements précis sur la Société, décrits plus amplement dans la convention de fusion (les « renseignements relatifs au financement »), b) aucun obstacle juridique n'empêchera la fusion et toutes les conditions préalable aux obligations de réalisation de la fusion de Domtar et de la filiale visée par la fusion auront été réalisées ou auront fait l'objet d'une renonciation, et c) étant entendu (i) (x) que, en l'absence d'entente écrite entre les parties, la période de commercialisation ne débutera pas sans l'approbation des actionnaires de la Société et l'autorisation des autorités de réglementation, avant le 180^e jour suivant la date de la convention de fusion, (y) que, si la période de commercialisation n'est pas terminée avant (A) le 19 août 2022, elle ne débutera pas avant le 6 septembre 2022 et (B) le 22 décembre 2022, elle ne débutera pas avant le 3 janvier 2023 et (z) que le 5 septembre 2022,

le 24 novembre 2022 et le 25 novembre 2022 ne seront pas considérés comme des jours ouvrables pour les besoins de la période de commercialisation et (ii) que la période de commercialisation prendra fin à toute date antérieure à laquelle le financement par emprunt aura été réalisé; il est également entendu que si la Société, agissant de bonne foi, croit raisonnablement qu'elle a fourni les renseignements relatifs au financement et que la période de commercialisation a débuté, elle peut transmettre à Domtar un avis écrit à cet effet, auquel cas la période de commercialisation sera réputée avoir débuté à la date de cet avis sauf si Domtar, agissant de bonne foi, croit raisonnablement que la période de commercialisation n'a pas débuté et transmet à la Société, dans les trois jours ouvrables suivant la remise de l'avis de la Société, un avis écrit à cet effet (expliquant avec suffisamment de détails pourquoi Domtar croit que la période de commercialisation n'a pas débuté).

Incidences de la fusion

La convention de fusion prévoit que, à l'heure d'effet de la fusion, chaque action ordinaire émise et en circulation de la Société (à l'exception (i) des actions appartenant à la Société ou à ses filiales, Domtar ou la filiale visée par la fusion et (ii) des actions détenues par les actionnaires qui se sont dûment et valablement prévalus de leurs droits d'évaluation prévus par la loi à l'égard de ces actions conformément à l'article 262 de la DGCL) sera annulée et convertie automatiquement en droit de recevoir (A) la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (B) un DCV, dans chaque cas, sous réserve des retenues d'impôt applicables.

Si le bénéficiaire visé reçoit un remboursement visé avant l'heure d'effet, la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion sera majorée comme il est décrit dans la convention de fusion. Si la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion est majorée à l'heure d'effet de la fusion ou juste avant, la Société déposera, ou fera déposer, auprès de l'agent payeur ou de l'agent chargé de la paie concerné, selon le cas, des espèces dont le montant total correspond au total des remboursements nets visés imputés à l'augmentation de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion, lequel montant sera distribué dans le cadre de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion conformément aux dispositions de la convention de fusion.

Échange des certificats

À l'heure d'effet de la fusion ou immédiatement avant, Domtar déposera ou fera déposer auprès d'une banque ou d'une société de fiducie reconnue à l'échelle nationale désignée par Domtar et raisonnablement acceptable pour la Société (l'« agent payeur ») des fonds suffisants pour le paiement de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion payable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société.

Dès que possible après l'heure d'effet de la fusion et, dans tous les cas, au plus tard le cinquième jour ouvrable suivant la date de clôture, si vous détenez vos actions ordinaires de la Société sous forme de certificats, Domtar demandera à l'agent payeur de vous envoyer, à titre de porteur inscrit, une lettre d'envoi et des instructions indiquant les procédures de remise de vos certificats d'actions ordinaires de la Société en échange de la contrepartie aux termes de la fusion à laquelle vous avez droit. À la suite de la remise des certificats d'actions ordinaires de la Société (ou d'une déclaration sous serment en tenant lieu en cas de perte des certificats, comme il est décrit à la rubrique « — Certificats perdus, volés ou détruits », qui commence à la page 94), ainsi que de la lettre d'envoi dûment remplie et signée et de tout autre document que l'agent payeur peut raisonnablement exiger, à l'agent payeur aux fins d'annulation conformément aux instructions qui vous ont été fournies par celui-ci, vous aurez le droit de recevoir de l'agent payeur une somme en espèces égale à la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion multipliée par le nombre d'actions ordinaires de la Société qui étaient représentées par les certificats d'actions ordinaires de la Société que vous aurez remis (ou la déclaration sous serment en tenant lieu en cas de perte des certificats) et les actions ordinaires de la Société représentées par les certificats d'actions ordinaires de la Société que vous aurez remis (ou la déclaration sous serment en tenant lieu en cas de perte des certificats) seront annulées (sous réserve de vos droits relatifs aux DCV). Jusqu'à la remise dont il est question dans le présent paragraphe, chaque certificat d'action ordinaire de la Société sera réputé, après l'heure d'effet de la fusion, ne représenter que le droit de recevoir la contrepartie aux termes de la fusion. Aucun intérêt ne sera payé ni ne courra sur les sommes en espèces payables à la remise de certificats d'actions ordinaires de la Société. Si vous détenez vos actions ordinaires de la Société sous forme d'inscription en compte ou sans certificat, vous ne serez pas tenu de remettre une lettre d'envoi signée, étant entendu que les porteurs d'actions ordinaires de la Société inscrites en compte seront réputés avoir remis ces actions ordinaires de la Société à la réception par l'agent payeur d'un « message de l'agent » ou de toute autre preuve, le cas échéant, que

l'agent payeur peut raisonnablement exiger. Aucun intérêt ne sera payé ni ne courra sur les sommes en espèces payables à la remise d'actions ordinaires de la Société inscrites en compte.

Si vous détenez vos actions ordinaires de la Société sous forme de certificat, vous ne devez pas transmettre vos certificats à l'agent payeur sans une lettre d'envoi dûment remplie et signée et vous ne devez pas transmettre vos certificats avec le formulaire de procuration ci-joint.

L'agent payeur, les agents de la paie, l'agent des DCV, Domtar, la Société et la société issue de la fusion ainsi que les membres de leurs groupes auront le droit de déduire et de retenir de la contrepartie aux termes de la fusion toute somme devant être déduite ou retenue aux termes des lois applicables.

Certificats perdus, volés ou détruits

Si un de vos certificats d'actions ordinaires de la Société a été perdu, volé ou détruit, vous devrez fournir une déclaration sous serment à cet effet et, si Domtar ou l'agent payeur l'exige, déposer un cautionnement d'un montant raisonnable et usuel comme indemnité au titre de toute réclamation qui peut être faite contre Domtar, l'agent payeur ou la société issue de la fusion relativement à ces certificats d'actions ordinaires de la Société. Dès la remise de cette déclaration sous serment et de ce cautionnement, l'agent payeur vous paiera la contrepartie aux termes de la fusion qui aurait été payable en échange de vos certificats d'actions ordinaires de la Société perdus, volés ou détruits.

Traitement des attributions de titres de capitaux propres de la Société

Options d'achat d'actions de la Société

La convention de fusion prévoit les conditions suivantes, qui s'appliquent immédiatement avant l'heure d'effet :

- Les options l'achat d'actions de la Société en cours sont automatiquement annulées;
- Chaque option d'achat d'actions de la Société est convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, égal au produit (A) du nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette option d'achat d'actions de la Société, multiplié par (B) l'excédent, le cas échéant, de la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion sur le prix d'exercice par action de cette option d'achat d'actions de la Société et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société visée par cette option d'achat d'actions de la Société.

Si le prix d'exercice d'une option d'achat d'actions de la Société est égal ou supérieur à la contrepartie aux termes de la fusion, cette option d'achat d'actions de la Société sera annulée, sans qu'une somme soit payable à son égard, et elle cessera de produire ses effets.

Unités d'actions de négociation restreinte

La convention de fusion prévoit les conditions suivantes, qui s'appliquent immédiatement avant l'heure d'effet :

- Toutes les UARN en cours de la Société, autres que les UANR de 2022, sont automatiquement annulées;
- Chaque UANR de la Société est convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, égal (A) au nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes aux UANR de la Société, multiplié par (B) la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société visée par cette UANR de la Société.

Unités d'actions liées au rendement

La convention de fusion prévoit les conditions suivantes, qui s'appliquent immédiatement avant l'heure d'effet :

- Toutes les UAR en cours de la Société, autres que les UAR de 2022, deviennent pleinement acquises et chaque UAR de la Société est annulée;
- Chaque UAR de la Société est convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, conformément aux modalités de la convention de fusion, égal (A) au nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à ces UAR de la Société, multiplié par (B) la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société assujettie à cette UAR de la Société.

Afin de déterminer le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à chaque UAR de la Société en cours immédiatement avant l'heure d'effet : (i) pour toute tranche d'UAR de la Société à l'égard de laquelle la période de rendement était terminée à la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette tranche sera fixé d'après le niveau de rendement réel atteint pour la période de rendement applicable, selon ce que le conseil a déterminé avant la date de clôture; et (ii) pour toute tranche d'UAR de la Société pour laquelle la période de rendement n'avait pas encore commencé à la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette tranche sera fixé en supposant que le niveau de rendement cible a été atteint. Afin de déterminer le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à chaque UAR de la Société en cours immédiatement avant l'heure d'effet relativement à toute tranche d'UAR de la Société pour laquelle la période de rendement avait commencé mais n'était pas terminée à la date de clôture, le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à cette tranche sera établi comme suit : (A) en ce qui concerne la tranche d'UAR de la Société acquises en fonction du rendement total pour les actionnaires ou du rendement du capital, le plus élevé des deux niveaux suivants : le niveau de rendement cible ou le niveau de rendement réel atteint à la date de clôture (en tenant compte de la contrepartie aux termes de la fusion) selon ce que le conseil a déterminé; et (B) en ce qui concerne la tranche d'UAR de la Société acquises en fonction d'un autre paramètre, le niveau de rendement cible.

Attributions de 2022

La convention de fusion prévoit les conditions suivantes, qui s'appliquent immédiatement avant l'heure d'effet :

- Les attributions de 2022, s'il en est, sont automatiquement annulées;
- Chaque attribution de 2022 sera convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, égal (A) au nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes aux attributions de 2022, multiplié par (B) la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société visée par cette attribution de 2022; toutefois, les montants payables à l'égard de l'attribution de 2022 ne sont pas payés plus tôt et demeurent assujettis à la période d'acquisition des droits initiale prévue par la convention relative aux attributions régissant l'attribution de 2022 et demeurent payables après la date d'acquisition initiale applicable, sous réserve d'une acquisition par anticipation dans le cas de certaines résiliations admissibles comme il est prévu dans la convention relative aux attributions applicable.

Le nombre d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes à chaque UAR de 2022 en cours immédiatement avant l'heure d'effet est déterminé comme il est indiqué ci-dessus à la rubrique « Unités d'actions liées au rendement ».

Unités d'actions différées

La convention de fusion prévoit les conditions suivantes, qui s'appliquent immédiatement avant l'heure d'effet :

- Toutes les UAD de la Société en cours immédiatement avant l'heure d'effet sont automatiquement annulées;
- Chaque UAD de la Société est convertie en droit de recevoir de la société issue de la fusion, sous réserve des retenues d'impôt applicables, (i) un montant en espèces, sans intérêts, égal (A) au nombre total d'actions ordinaires de la Société sous-jacentes aux UAD de la Société, multiplié par (B) la contrepartie

initiale par action aux termes de la fusion et (ii) un DCV pour chaque action ordinaire de la Société assujettie à cette UAD de la Société.

DCV

Chaque DCV est une obligation directe de Domtar et donne à son porteur le droit de recevoir les remboursements visés nets. Les obligations de Domtar aux termes des DCV constituent des obligations non garanties et non subordonnées de Domtar ayant égalité de rang avec toutes les obligations non garanties et non subordonnées de Domtar.

Les DCV ne représenteront pas un droit de participation ou de propriété dans la société issue de la fusion, la filiale visée par la fusion, les parties mères ou un membre de leurs groupes respectifs (ou une autre personne) et ne seront pas représentés par des certificats ou d'autres instruments. Les DCV ne comportent aucun droit de vote ni ne donnent droit à des dividendes et aucun intérêt ne sera perçu sur les montants payables sur les DCV à leurs porteurs.

Les DCV ne peuvent être vendus, cédés, transférés, mis en gage ou grevés de quelque manière que ce soit, à l'exception des transferts effectués par voie testamentaire ou sans testament, par fiducie non testamentaire ou testamentaire, lorsque le DCV doit être transmis aux bénéficiaires au décès du fiduciaire, conformément à une ordonnance du tribunal, par effet de la loi ou dans le cadre de la dissolution, de la liquidation ou de la résiliation d'une société ou autre entité qui en est le porteur.

À compter de l'heure d'effet, Domtar fera ce qui suit, ou fera en sorte que la Société, ses filiales et les bénéficiaires visés fassent ce qui suit :

- déployer des efforts raisonnables pour obtenir des remboursements visés qui sont au moins conformes à ceux que la Société a déployés avant la clôture et des efforts au moins équivalents à ceux déployés par Domtar (ou tout autre bénéficiaire visé) pour obtenir d'autres paiements au titre des dépôts de droits estimatifs auxquels cette personne peut avoir droit;
- déployer des efforts raisonnables pour donner au représentant des DCV, à ses conseillers juridiques et à ses comptables un accès raisonnable aux livres et registres, ainsi qu'aux employés, à la direction et aux conseillers, dans chaque cas, de la société issue de la fusion, de Domtar et du bénéficiaire visé, selon le cas, et aux membres de leurs groupes respectifs, dans chaque cas, dans la mesure pertinente pour les remboursements visés, y compris en ce qui concerne les documents de fond et les rapports de fond ou la correspondance avec le Department of Commerce des États-Unis, toute autre autorité gouvernementale compétente ou tout autre organisme de négociation applicable, étant entendu que la société issue de la fusion, Domtar ou les membres de leurs groupes respectifs peuvent caviarder ou par ailleurs retenir les documents ou informations dans la mesure où ils contiennent des renseignements sensibles sur le plan de la concurrence, ou si leur communication est par ailleurs susceptible de porter atteinte au secret professionnel de l'avocat à leur égard;
- tenir le représentant des DCV raisonnablement informé de l'état actuel d'avancement de ce qui précède, notamment en l'informant rapidement de toutes les procédures de fond, de toute correspondance importante et de toutes les réunions et discussions de fond avec le Department of Commerce des États-Unis, toute autre autorité gouvernementale compétente ou tout autre organisme de négociation applicable, dans chaque cas au sujet des remboursements visés.

À compter de l'heure d'effet, Domtar et ses filiales (y compris la Société et ses filiales) et les autres bénéficiaires visés (x) ne transféreront pas, ni ne céderont, ni n'aliéneront par ailleurs des remboursements visés ou des droits relatifs à ceux-ci (à l'exception de l'octroi d'une sûreté conformément aux lettres d'engagement de financement par emprunt ou à d'autres ententes de financement de Domtar, ne limitant pas les paiements dus aux porteurs de DCV aux termes de la convention de fusion) et (y) ne renonceront pas (directement ou indirectement) à des droits aux remboursements visés ni ne concluront de règlement ou de compromis à cet égard, le tout sans le consentement écrit préalable du représentant des DCV (consentement qui ne doit pas être indûment refusé, retardé ou assujéti à des conditions). Si Domtar cesse d'être l'entité mère des entreprises historiques de Domtar et de la Société à la suite d'une restructuration de Domtar ou de ses filiales, l'entité mère détenant ces entreprises à la suite de cette restructuration doit garantir pleinement toutes les obligations de Domtar à l'égard des DCV ou assurer adéquatement leur prise en charge.

À compter de l'heure d'effet, au moins une fois par trimestre civil au cours duquel des remboursements visés ont été reçus (ou toute autre période que Domtar ou le représentant des DCV approuve par écrit, chacun agissant de bonne foi en vue de joindre efficacement les porteurs de DCV), Domtar remettra un avis écrit (un « avis de paiement des DCV ») au représentant des DCV fournissant des détails raisonnables et des pièces justificatives raisonnables faisant preuve de la bonne foi de Domtar et précisant, à cette date, le total des paiements reçus au titre des dépôts de droits estimatifs (y compris les intérêts payés), les remboursements visés totaux reçus, les remboursements visés nets totaux payables et les calculs de ces montants par Domtar, et elle déposera le montant établi de bonne foi de ces remboursements visés nets à cette date auprès de l'agent des DCV ou de l'agent de la paie, selon le cas, pour distribution aux porteurs de DCV.

Si le représentant des DCV s'oppose à une partie quelconque de l'avis de paiement des DCV, il doit, dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de l'avis de paiement des DCV, remettre un avis écrit à Domtar exposant de façon suffisamment détaillée ses objections (un « avis d'opposition »). Si le représentant des DCV ne remet pas d'avis d'opposition d'ici la fin de la période de 10 jours ouvrables, les calculs de l'avis de paiement des DCV seront considérés comme définitifs et contraignants. Si le représentant des DCV remet un avis d'opposition dans ce délai de 10 jours ouvrables, Domtar et le représentant des DCV doivent retenir les services d'un cabinet d'experts-comptables agréés qui tranchera ces objections dans les 10 jours ouvrables suivant le début de son mandat et dont la décision sera définitive et contraignante. La moitié des honoraires et des frais du cabinet d'experts-comptables agréés sera traitée comme des frais pour les besoins de l'établissement des remboursements visés nets et l'autre moitié sera payée par Domtar.

Dans les plus brefs délais, mais au plus tard 10 jours ouvrables après l'établissement définitif des remboursements visés nets susmentionnés, Domtar dépose (ou fait déposer) par virement bancaire en fonds immédiatement disponibles le montant des remboursements visés nets auprès de l'agent des DCV ou de l'agent de la paie, selon le cas, pour distribution aux porteurs de DCV, déduction faite des retenues d'impôts applicables, le cas échéant. Chaque DCV donne à son porteur le droit de recevoir un paiement correspondant au quotient :

- des remboursements visés nets (déduction faite des retenues au titre de la caisse de frais, au sens ci-après) sur
- le nombre de DCV alors en cours (qui sera réputé inclure, à cette date de paiement, (i) le nombre de DCV que les anciens porteurs d'actions ordinaires de la Société qui n'ont pas dûment remis leurs certificats d'actions ou leurs actions inscrites en compte aux fins d'échange et d'annulation à l'agent payeur auraient le droit de recevoir lors de cette remise et (ii) le nombre de DCV qui auraient été émis aux porteurs d'actions visées par l'évaluation si les actions ordinaires de la Société de ces porteurs avaient été converties en droit de recevoir la contrepartie initiale par action aux termes de la fusion, et l'agent des DCV paie à Domtar le montant qui aurait autrement été payé pour les DCV relatifs à ces actions visées par l'évaluation chaque fois que des montants sont payés aux porteurs des DCV.

L'agent payeur, les agents de la paie, l'agent des DCV, Domtar, la Société et la société issue de la fusion ainsi que les membres de leurs groupes respectifs auront le droit de déduire et de retenir des montants payables au titre des DCV les sommes devant être déduites ou retenues aux termes des lois applicables. Le consentement du porteur du DCV n'est pas nécessaire.

Représentant relatif aux DCV

Avant la clôture, la Société choisira un représentant des DCV qui sera raisonnablement acceptable pour Domtar et qui sera chargé de s'assurer que Domtar, ses filiales et tout bénéficiaire visé respectent leurs obligations à l'égard des remboursements visés et des DCV, et de les faire respecter, au nom des porteurs de DCV.

Le représentant des DCV, les membres, dirigeants, administrateurs, employés, gestionnaires, associés, porteurs de titres de capitaux propres, avocats ou mandataires du représentant des DCV ou les membres de son groupe (chacun une « personne visée par les DCV ») n'ont aucune obligation fiduciaire envers les porteurs de DCV ni ne sont responsables des mesures prises ou omises relativement aux DCV, à la convention de fusion ou aux opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, sauf en cas de fraude ou d'inconduite délibérée. Domtar indemniser le représentant des DCV et les autres personnes visées par les DCV contre les dommages, pertes,

réclamations ou responsabilités qu'ils ont subis (en cette qualité) en rapport avec les services du représentant des DCV, sauf dans la mesure où ces dommages, pertes, réclamations ou responsabilités résultent de la négligence grave, de l'inconduite délibérée ou de la fraude de cette personne visée par les DCV.

Les frais raisonnables et documentés du représentant des DCV, y compris les honoraires raisonnables documentés des conseillers juridiques et des comptables et la rémunération raisonnable du représentant des DCV (qu'il s'agisse de personnes physiques ou d'une personne morale), seront payés par Domtar et inscrits comme des frais aux fins de l'établissement des remboursements visés nets.

À la clôture, la Société transférera 500 000 \$ au représentant des DCV (la « caisse de frais »), que le représentant des DCV conservera dans un compte distinct en tant que mandataire des porteurs de DCV. La caisse de frais sera utilisée pour rembourser au représentant des DCV les frais découlant de son rôle à ce titre non remboursés par Domtar ou la Société. Le représentant des DCV pourra demander à Domtar ou à l'agent des DCV de payer dans la caisse de frais, au moyen de fonds autrement distribuables aux porteurs de DCV au titre des remboursements visés nets, des montants qu'il juge nécessaires, agissant de bonne foi, pour financer les frais qu'il a engagés ou qu'il prévoit engager dans l'exercice de son rôle de représentant des DCV, par un avis écrit transmis à Domtar, à la Société ou à l'agent des DCV, selon le cas, précisant les montants à payer et ces montants doivent être payés dans les cinq jours ouvrables suivant cet avis écrit.

Après l'heure d'effet, les porteurs d'au moins 35 % des DCV en cours selon le registre des DCV (au sens ci-après) peuvent apporter ensemble des modifications à l'égard du représentant des DCV, notamment en modifiant les membres, en augmentant ou en diminuant le nombre de membres, en nommant une personne morale (plutôt que des personnes physiques) à titre de représentant des DCV ou en remplaçant une personne morale comme représentant des DCV, à condition que le nouveau représentant des DCV soit raisonnablement acceptable pour Domtar.

Le représentant des DCV pourra, au nom des porteurs de DCV, faire appliquer les dispositions des DCV décrites dans la présente rubrique et régler ou négocier toute réclamation aux termes de ces dispositions ou conclure un compromis à leur égard. Les décisions, mesures ou instructions du représentant des DCV à l'égard des questions portant sur les DCV décrites dans la présente rubrique sont définitives et contraignantes pour tous les porteurs de DCV.

Agent des DCV

Avant l'heure d'effet, Domtar désignera un agent des DCV qui est raisonnablement acceptable pour la Société pour agir comme agent des droits conditionnels à la valeur pour les porteurs de DCV dans le cadre de la fusion et détenir les remboursements visés nets conformément à la convention de fusion.

L'agent des DCV tient un registre (le « registre des DCV ») aux fins de l'inscription des DCV et des transferts de DCV. Les DCV resteront toujours sous forme non certifiée et seront attestés par une entrée dans le registre des DCV.

Sous réserve des restrictions au transfert décrites ci-dessus, toute demande de transfert d'un DCV doit être faite par écrit et accompagnée d'un acte écrit de transfert sous une forme raisonnablement satisfaisante pour l'agent des DCV, dûment signé par le porteur du DCV, son avocat dûment autorisé par écrit, son représentant ou son ayant droit et exposant de manière suffisamment détaillée les circonstances de ce transfert. Sur réception de cet avis écrit, l'agent des DCV inscrira le transfert des DCV dans le registre des DCV. L'agent des DCV peut exiger le paiement d'une somme suffisante pour couvrir les droits ou autres impôts ou taxes ou encore charges gouvernementales imposés en rapport avec une telle inscription du transfert.

Le porteur d'un DCV peut à tout moment, à son gré, renoncer à tous ses droits restants dans un DCV en transmettant un avis écrit à l'agent des DCV.

Droits d'évaluation

Les actions ordinaires de la Société qui sont en circulation immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion et qui sont détenues par toute personne qui a le droit de demander et d'exercer dûment les droits d'évaluation à l'égard de ces actions conformément à l'article 262 de la *DGCL* ne seront pas converties en droit de recevoir la contrepartie aux termes de la fusion, mais les porteurs de ces actions (les « actions visées par l'évaluation ») auront droit au paiement de la juste valeur de ces actions. Si un porteur d'actions visées par l'évaluation ne parvient pas à se prévaloir du droit d'évaluation aux termes de l'article 262 de la *DGCL*, s'il y renonce par ailleurs, s'en retire ou le perd, le droit de ce porteur de recevoir la juste valeur de ses actions visées par l'évaluation deviendra caduc et ses actions visées par l'évaluation seront réputées avoir été converties, à l'heure d'effet de la fusion, en droit de ne recevoir que la contrepartie aux termes de la fusion et avoir été échangées uniquement contre celle-ci.

La Société avisera rapidement Domtar de toute demande d'évaluation des actions ordinaires de la Société, du retrait de ces demandes et de tout autre document ou instrument reçu, dans chaque cas, par la Société en lien avec l'article 262 de la *DGCL* ou des demandes ou réclamations d'actionnaires aux termes de cet article. Avant l'heure d'effet de la fusion, la Société ne pourra, sans le consentement écrit préalable de Domtar, effectuer aucun paiement relativement à une demande d'évaluation, de règlement ou d'offre de règlement. Domtar pourra participer à toutes les négociations et à toutes les procédures relatives aux demandes d'évaluation et les diriger.

Ajustements

Si, entre la date de la convention de fusion et l'heure d'effet de la fusion ou la résiliation valide de la convention de fusion, selon la première de ces éventualités à survenir, les actions ordinaires en circulation de la Société (ou les titres pouvant être convertis, échangés ou exercés en vue d'obtenir des actions ordinaires de la Société) sont changées en un nombre ou une catégorie d'actions différent en raison d'un reclassement, d'un fractionnement d'actions (y compris un regroupement d'actions), d'une restructuration du capital, d'un regroupement, d'un ajustement ou d'une autre opération analogue, ou encore en raison d'un dividende en actions, la contrepartie aux termes de la fusion sera rajustée de façon équitable afin de fournir à Domtar et aux porteurs d'actions ordinaires de la Société les mêmes effets économiques que ceux prévus par la convention de fusion avant cet événement.

Déclarations et garanties

La convention de fusion contient certaines déclarations et garanties usuelles, sous réserve de certaines exceptions dans la convention de fusion et des renseignements confidentiels communiqués par chaque partie à l'autre dans le cadre de la convention de fusion. Domtar, la filiale visée par la fusion et la Société ont fait et donné des déclarations et garanties portant notamment sur ce qui suit :

- l'organisation, le statut et les pouvoirs;
- le pouvoir de signer, de remettre et d'exécuter la convention de fusion, et sa signature et sa remise en bonne et due forme ainsi que sa force probante et exécutoire, de même que l'approbation nécessaire des actionnaires;
- la recommandation et l'approbation du conseil;
- les consentements, avis et approbations des entités gouvernementales et d'autres tiers relatifs à la signature, à la remise et à l'exécution de la convention de fusion;
- l'absence de conflits avec les documents constitutifs, les contrats et les lois applicables ou de violations de ceux-ci;
- la présente circulaire de sollicitation de procurations et l'exactitude des renseignements fournis en vue d'y être inclus;
- l'absence de certaines poursuites;
- la rémunération des courtiers payable relativement aux opérations envisagées par la convention de fusion.

La Société a fait et donné des déclarations et garanties supplémentaires portant notamment sur ce qui suit :

- la structure du capital de la Société;
- la propriété des filiales de la Société;
- les documents déposés auprès de la SEC, les contrôles internes et les opérations entre parties liées;
- les états financiers et les passifs non divulgués;
- l'absence de tout effet, changement, situation, fait, fait nouveau, occurrence ou événement constituant une incidence défavorable importante depuis le 31 mars 2022;
- l'exercice des activités de la Société depuis le 31 mars 2022;
- le respect des lois et des permis applicables;
- les questions immobilières, les droits de coupe, les droits d'usage d'eau et les sociétés détentrices de permis d'exploitation forestière durable;
- la propriété intellectuelle, la confidentialité et la sécurité des données ainsi que les questions relatives aux technologies de l'information;
- les questions fiscales, y compris les mesures prises aux termes de la *CARES Act* ou de lois ou décrets similaires concernant les mesures d'intervention contre le coronavirus;
- les avantages sociaux des employés et la conformité à l'*Employee Retirement Income Security Act of 1974*;
- les questions relatives à la main-d'œuvre;
- les questions environnementales;
- les contrats importants et les liens importants avec des clients ou des fournisseurs;
- l'avis des conseillers financiers de la Société;
- l'absence de toute loi anti-prise de contrôle applicable à la fusion;
- les opérations financières avec des entités visées par des sanctions;
- les questions relatives aux peuples autochtones;
- les questions relatives aux assurances.

Domtar et la filiale visée par la fusion ont fait et donné des déclarations et garanties supplémentaires portant notamment sur ce qui suit :

- les activités de la filiale visée par la fusion;
- le financement de la contrepartie aux termes de la fusion, y compris le caractère exécutoire des lettres d'engagement de financement par capitaux propres et par emprunt prévoyant l'engagement de fournir, respectivement, le financement par capitaux propres et le financement par emprunt à Domtar et à certaines de ses filiales, ainsi que le caractère suffisant du produit à décaisser aux termes des lettres d'engagement, de même que d'autres sources de financement à la disposition de Domtar et de certaines de ses filiales, pour payer la contrepartie globale aux termes de la fusion et les autres sommes à payer aux termes de la convention de fusion, ainsi que le caractère exécutoire des lettres d'engagement;
- la solvabilité de la Société après l'heure d'effet de la fusion;
- la propriété des actions ordinaires de la Société.

Les déclarations et garanties, qui cesseront d'avoir effet après la fusion (par conséquent, il n'y aura pas de recours postérieurs à la clôture en cas de violation), sont souvent assorties de critères d'« importance relative » ou de critères portant sur une « incidence défavorable importante sur la Société » (voir ci-après) et sont présentées sous

réserve de renseignements confidentiels communiqués à l'autre partie dans le cadre de la convention de fusion et, en ce qui concerne la Société, de certains renseignements figurant dans certains documents déposés auprès de la SEC jusqu'au cinquième jour ouvrable précédant la date de la convention de fusion.

Pour les besoins de la convention de fusion, « incidence défavorable importante sur la Société » désigne tout effet, changement, situation, fait, fait nouveau, occurrence ou événement qui, individuellement ou cumulativement, a eu ou serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière, les activités, les actifs, les passifs ou les résultats d'exploitation de la Société et de ses filiales, prises dans leur ensemble, mais à l'exclusion de tout effet, changement, situation, fait, fait nouveau, occurrence ou événement lié ou attribuable à ce qui suit :

- la conjoncture économique et politique générale des États-Unis ou de tout autre territoire étranger ou celle des marchés boursiers ou du crédit ou des marchés financiers, notamment les fluctuations des taux d'intérêt ou des taux de change;
- les changements dans les secteurs (y compris les fluctuations du cours des matières premières et des produits finis, les changements touchant le transport des marchandises, la logistique et la chaîne d'approvisionnement), les marchés ou les territoires géographiques dans lesquels la Société ou l'une de ses filiales exercent leurs activités, ainsi que les mesures prises en réponse à la COVID-19 ou en raison de celle-ci afin de respecter les lignes directrices, recommandations, lois et directives promulguées par toute autorité gouvernementale (les « mesures contre la COVID-19 »);
- tout déclenchement ou escalade d'hostilités, de guerre, de terrorisme ou de sabotage, ou tout autre changement géopolitique;
- une épidémie, une pandémie ou l'éclosion d'une maladie (y compris une pandémie de COVID-19), une catastrophe naturelle (y compris un ouragan, une tornade, une inondation ou un tremblement de terre) ou d'autres cas de force majeure;
- la modification des PCGR ou de leur interprétation, ou des changements des lois applicables, y compris des mesures contre la COVID-19;
- la prise de toute mesure expressément requise par la convention de fusion ou le défaut de prendre toute mesure expressément interdite par celle-ci, y compris la prise ou l'omission de toute mesure à la demande écrite préalable de Domtar ou de la filiale visée par la fusion;
- l'annonce publique réelle ou imminente de la convention de fusion ou de la fusion (y compris la perte ou la démission de dirigeants ou d'autres employés de la Société ou de ses filiales, ou encore la fin ou la réduction réelle ou éventuelle de la relation de la Société ou de l'une de ses filiales avec leurs clients, fournisseurs, distributeurs ou autres partenaires commerciaux en résultant);
- toute baisse des notes de crédit attribuées à la dette ou aux titres de créance de la Société;
- tout défaut d'atteindre les projections internes ou publiées relatives aux produits d'exploitation, aux bénéfices, aux budgets internes ou aux autres critères de rendement financier de la Société;
- les fluctuations du cours ou du volume de négociation des titres de la Société;
- toute poursuite ou réclamation intentée (ou imminente) par des actionnaires de la Société ou de Domtar (notamment au nom de la Société ou de Domtar), alléguant une violation des obligations fiduciaires des administrateurs de la Société en ce qui concerne la convention de fusion ou des lois sur les valeurs mobilières uniquement en rapport avec la fusion.

Toutefois, en ce qui concerne les questions décrites du premier au cinquième point ci-dessus (à l'exclusion de tout effet découlant de la COVID-19, de toute mesure contre la COVID-19 ou de tout effet lié à celles-ci), cet effet, ce changement, cette situation, ce fait, ce fait nouveau, cette occurrence ou cet événement peut être pris en compte dans la mesure où il a une incidence disproportionnée sur la Société et ses filiales, prises ensemble, par rapport à d'autres sociétés similaires dans les secteurs dans lesquels la Société et ses filiales exercent leurs activités. En outre, en ce qui concerne les effets décrits aux huitième, neuvième et dixième points, la cause sous-jacente de tout effet de ce type peut être prise en compte, dans la mesure où ils ne relèvent pas des éléments décrits du premier au septième point ci-dessus.

Engagements relatifs à l'exercice des activités par la Société avant la fusion

Dans la convention de fusion, la Société a pris certains engagements limitant l'exercice de ses activités entre la date de la convention de fusion et l'heure d'effet de la fusion ou la résiliation valide de la convention de fusion, selon la première de ces éventualités à survenir. En général, à l'exception de ce qui est expressément autorisé ou expressément prévu par la convention de fusion, de ce qui a déjà été déclaré par écrit par la Société, de ce qui a été convenu par écrit par Domtar (consentement qui ne doit pas être indûment refusé, retardé ou assujéti à des conditions), de ce qui découle de mesures prises raisonnablement et de bonne foi pour répondre à la COVID-19 ou de ce que requièrent les lois applicables, la Société fera ce qui suit et fera en sorte que chacune de ses filiales fasse ce qui suit : (i) exercer ses activités dans le cours normal à tous égards importants et conformément à la pratique antérieure et (ii) déployer des efforts raisonnables pour préserver sensiblement l'intégrité de son organisation commerciale actuelle, maintenir les relations existantes avec les clients, fournisseurs, distributeurs, créanciers, locateurs, employés et autres partenaires commerciaux importants de la Société ainsi que l'achalandage et garder en fonction les employés clés actuels de la Société et de ses filiales.

En outre, sous réserve de certaines exceptions, la Société a convenu de ne pas prendre, et de faire en sorte que ses filiales ne prennent pas, les mesures suivantes sans le consentement écrit préalable de Domtar (consentement qui ne doit pas être indûment refusé, retardé ou assujéti à des conditions) :

- modifier son certificat de constitution, ses statuts, ses règlements administratifs ou d'autres documents organisationnels semblables;
- réaliser un fractionnement, un regroupement ou un reclassement de titres ou une restructuration du capital de la Société ou d'une de ses filiales, racheter ou acquérir, ou offrir de racheter ou d'acquérir, ces titres, sous réserve de certaines exceptions;
- émettre, remettre, vendre, céder, donner en gage, attribuer, transférer, aliéner ou grever (à l'exception de certaines charges permises), ou autoriser que soient émis, remis, vendus, cédés, donnés en gage, attribués, transférés, aliénés ou grevés des titres de la Société ou d'une de ses filiales, sauf dans les contextes qui suivent : (i) les attributions trimestrielles régulières d'UAD de la Société aux administrateurs réalisées dans le cours normal des activités (conformément aux modalités et conditions particulières de la convention de fusion), (ii) l'émission d'actions ordinaires de la Société lors de l'exercice ou du règlement d'options d'achat d'actions, d'UANR, d'UAR ou d'UAD de la Société en cours à la date de la convention de fusion conformément à leurs conditions et (iii) l'émission de titres par une filiale de la Société en faveur de la Société ou de toute autre filiale en propriété exclusive de la Société, ou la modification des conditions de titres de la Société ou d'une de ses filiales;
- faire, ou s'engager à faire, des dépenses en immobilisations annuelles au cours des prochains exercices, sauf (i) dans le cours normal des activités, (ii) aux termes du budget des dépenses en immobilisations de 2022 de la Société, (iii) en ce qui concerne les budgets d'immobilisations annuels postérieurs à l'exercice 2022, les dépenses en immobilisations qui ne dépassent pas les sommes totales prévues au budget d'immobilisations de 2023 de la Société, (iv) les mesures raisonnables prises de bonne foi pour donner suite aux mesures contre la COVID-19, dont la valeur ne dépasse pas, dans l'ensemble, 10 millions de dollars, ou (v) les dépenses en immobilisations non prévues au budget ne dépassant pas, dans l'ensemble, 10 millions de dollars individuellement ou 30 millions de dollars au total par an;
- acquérir (par fusion, regroupement ou acquisition d'actions ou d'actifs) une participation ou par ailleurs investir dans une personne, ou toute division ou tout actif de celle-ci, moyennant une valeur ou un prix d'achat (y compris la contrepartie conditionnelle ou l'obligation de payer une contrepartie future) de plus de 5 millions de dollars (individuellement) ou 10 millions de dollars (dans l'ensemble), sauf (i) les acquisitions effectuées aux termes de contrats en vigueur à la date de la convention de fusion et qui ont été annoncées ou déclarées à Domtar avant la date de la convention de fusion et (ii) les achats de biens, de matières premières et d'équipement dans le cours normal des activités;
- vendre, céder, louer (à titre de locateur) ou par ailleurs transférer, abandonner, laisser prendre fin ou aliéner, omettre de maintenir, donner en gage ou grever des actifs, des biens ou des droits de la Société ou de ses filiales, ou concéder une licence sur ceux-ci, sauf certaines charges permises, ou encore (i) la vente d'inventaire ou encore de biens ou d'équipement personnels obsolètes ou périmés, (ii) la gestion et la

maintenance du portefeuille de propriété intellectuelle ou (iii) les licences de tiers non exclusives, le tout dans le cours normal des activités et conformément à la pratique antérieure;

- contracter, rembourser par anticipation ou refinancer toute dette ou garantie de dette ou en modifier les conditions, ou émettre des titres de créance, des bons de souscription ou d'autres droits permettant d'acquérir des titres de créance, ou encore prendre en charge, garantir, endosser ou encore devenir responsable des obligations d'une personne, sauf (i) les dettes intersociétales, (ii) aux termes de certaines facilités de crédit de la Société (x) pour les besoins du fonds de roulement, dans le cours normal des activités et (y) à certaines autres fins autorisées, d'un montant maximal de 10 millions de dollars, ou (iii) les lettres de crédit ou les cautionnements dans le cours normal des activités;
- modifier, à tout égard important, ou résilier un contrat important (sauf à son expiration ou aux termes d'une résiliation motivée), renoncer à des droits ou à des avantages aux termes d'un tel contrat, en donner quittance ou les céder, ou bien conclure un nouveau contrat qui, s'il avait été conclu avant la date de la convention de fusion, constituerait un contrat important, dans chaque cas autrement que dans le cours normal des activités et conformément aux pratiques antérieures, ou si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que cela nuise à la capacité de la Société et de ses filiales d'exercer leurs activités de la façon actuelle;
- outre ce qui est prévu aux termes des régimes de la Société, d'un contrat en vigueur à la date de la convention de fusion ou adopté ou modifié par la suite, de toute convention collective ou des lois applicables : (i) adopter, conclure, établir, résilier ou modifier de façon importante tout régime de la Société (ou tout régime ou arrangement qui aurait été un régime de la Société s'il avait été en vigueur à la date de la convention de fusion), exception faite des modifications courantes ou des renouvellements de régimes de la Société qui n'entraîneraient pas d'augmentation importante des prestations ou des coûts pour la Société et ses filiales, ou bien toute convention collective; (ii) payer par anticipation ou augmenter les paiements ou les prestations payables aux termes d'un régime de la Société; (iii) octroyer une attribution supplémentaire fondée sur des titres de capitaux propres aux termes des régimes fondés, notamment, sur des titres de capitaux propres de la Société ou permettre aux employés de recevoir une prime incitative en espèces payée sous la forme de titres de capitaux propres (sauf ce qui est prévu à la convention de fusion); (iv) accorder un prêt à un employé, un dirigeant, un administrateur, un consultant ou un autre mandataire de la Société ou de ses filiales ou augmenter la rémunération, la prime, l'indemnité de départ ou une autre prestation payable à ceux-ci, à l'exception des promotions ou des augmentations de salaire annuelles au mérite (et des augmentations de primes ou d'autres éléments de rémunération dans la mesure où elles sont liées au salaire de base et aux promotions ou augmentations annuelles de salaire au mérite), dans le cours normal des activités, si dans l'ensemble cela dépasse les montants totaux prévus au budget pour l'exercice 2022; (v) embaucher un employé (sauf pour pourvoir un poste vacant) ou congédier sans motif valable un employé qui occupe un poste équivalent ou supérieur à celui d'un vice-président ou d'un directeur général; (vi) accorder une indemnité de départ, une prime de changement de contrôle, de maintien en poste ou de cessation d'emploi ou d'autres prestations semblables à un employé, un dirigeant, un administrateur ou un consultant de la Société ou de ses filiales; (vii) augmenter considérablement le taux de financement ou de cotisation d'un régime de la Société; ou (viii) conclure un contrat de travail ou une autre convention semblable (ou modifier une convention existante) avec un employé pour un poste équivalent ou supérieur à celui d'un vice-président ou d'un directeur général;
- modifier les méthodes, principes, politiques, pratiques ou procédures de comptabilité financière, exception faite de ce qui est exigé par les PCGR, les règles de la SEC ou les lois applicables;
- faire, modifier ou révoquer un choix fiscal important, modifier une période comptable annuelle ou toute méthode importante de comptabilité fiscale, modifier une déclaration de revenus importante, présenter une demande de remboursement d'impôt important, conclure une convention de clôture importante, régler une réclamation d'impôts, une cotisation ou un audit fiscal d'importance, ou renoncer à des droits de demander un remboursement d'impôt important, sauf, dans chaque cas, si ces mesures sont prises dans le cours normal des activités, ou demander une décision, notamment écrite, à une autorité fiscale en ce qui concerne une somme importante pour l'application de l'impôt;
- adopter ou proposer publiquement un plan de liquidation complète ou partielle ou des résolutions prévoyant la liquidation ou la dissolution complète ou partielle de la Société ou d'une de ses filiales;

- régler ou proposer de régler toute poursuite concernant la Société ou l'une de ses filiales ou à l'encontre de celle-ci d'une somme supérieure à 5 millions de dollars (à l'exclusion des sommes payées par l'assurance et d'autres sommes non payées par la Société) ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle (i) empêche ou retarde considérablement la réalisation de la fusion ou des autres opérations envisagées par la convention de fusion ou (ii) entraîne une responsabilité pénale ou l'admission d'un acte répréhensible important ou un acte répréhensible important de la Société ou de l'une de ses filiales;
- déclarer, mettre de côté ou payer un dividende ou une autre distribution, ou établir une date de référence pour un dividende ou une autre distribution, à l'égard de titres de la Société ou d'une de ses filiales, sauf les distributions payées à la Société ou à une de ses filiales en propriété exclusive par une autre filiale en propriété exclusive directe ou indirecte de la Société;
- consentir un prêt, une avance ou un apport en capital à toute personne ou investir dans cette personne, y compris la garantie des obligations de cette personne, d'un montant supérieur à 5 millions de dollars au total, sauf à la Société ou à une de ses filiales en propriété exclusive directe ou indirecte, autre que dans le cours normal des activités, conformément à la pratique antérieure;
- commencer à exercer des activités dans un nouveau domaine d'activité;
- autoriser ou accepter la prise de l'une des mesures précitées, en décider ou s'y engager.

Restrictions concernant la sollicitation de propositions d'acquisition

Le 5 juillet 2022, la Société devait immédiatement faire ce qui suit et faire en sorte que ses filiales et leurs représentants respectifs fassent ce qui suit : (i) cesser les pourparlers ou les négociations avec une personne concernant une proposition d'acquisition visant la Société ou toute demande, proposition ou offre dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle entraîne une proposition d'acquisition visant la Société, y compris l'accès d'un tiers à une salle de données, et (ii) demander la remise ou la destruction des renseignements fournis par la Société ou en son nom à une personne aux termes de l'entente de confidentialité applicable. La Société a également accepté de prendre toutes les mesures demandées par Domtar et raisonnablement nécessaires pour faire valoir les droits de la Société aux termes des dispositions de toute entente de confidentialité applicable.

Sous réserve de la convention de fusion, la Société a en outre convenu de ne pas faire ce qui suit, de ne pas faire en sorte que ses filiales fassent ce qui suit et de ne pas autoriser ses représentants, ses filiales et leurs représentants à faire ce qui suit, directement ou indirectement :

- solliciter, entreprendre, faciliter ou encourager sciemment une demande de renseignements, une proposition ou une offre, ou la présentation d'une proposition ou d'une offre qui constitue une proposition d'acquisition visant la Société;
- entreprendre, conclure ou poursuivre des discussions ou des négociations concernant une proposition d'acquisition visant la Société ou y participer autrement, prendre part, contribuer ou participer à de telles discussions ou négociations ou à des efforts ou tentatives de faire une proposition d'acquisition visant la Société, faciliter sciemment ces discussions, négociations, tentatives ou efforts, permettre l'accès à ses biens ainsi qu'à ses livres et registres ou fournir des renseignements confidentiels se rapportant à la Société ou à l'une de ses filiales, dans le cadre d'une proposition d'acquisition visant la Société (sauf entamer des discussions avec les parties ayant fait une proposition d'acquisition visant la Société uniquement dans le but d'apporter certains éclaircissements);
- approuver, appuyer ou recommander, ou proposer publiquement d'approuver, d'appuyer ou de recommander, une proposition d'acquisition visant la Société ou soumettre une telle proposition au vote des actionnaires de la Société;
- conclure une lettre d'intention, une convention de fusion ou une autre convention analogue comportant une proposition d'acquisition visant la Société, sauf une entente de confidentialité comprenant des dispositions qui, dans l'ensemble, ne sont pas moins favorables pour la Société que celles contenues dans l'entente de confidentialité conclue avec Domtar (une « entente de confidentialité acceptable ») (chacune, une « convention d'acquisition de rechange »);

- soumettre une proposition d'acquisition visant la Société au vote des actionnaires de la Société;
- prendre une mesure pour dispenser un tiers ou une opération des restrictions sur les regroupements d'entreprises (au sens donné au terme business combinations à l'article 203 de la DGCL ou de toute loi sur les offres publiques d'achat (dans chaque cas dans la mesure où une telle loi s'applique à la Société), ou faire en sorte que ces restrictions, ou toute disposition restrictive d'une disposition contre les offres publiques d'achat dans les certificats de constitution ou les règlements administratifs de la Société, ne s'appliquent pas à cette personne ou à cette opération.

La Société aura le droit d'accorder des renoncations à une disposition de statu quo ou à une disposition similaire et de ne pas la faire exécuter, si cette disposition a pour effet d'interdire à la contrepartie de faire une proposition d'acquisition visant la Société non sollicitée conformément à la convention de fusion.

Avant que la Société obtienne l'approbation des actionnaires à l'égard de la proposition de fusion, si la Société reçoit une proposition d'acquisition visant la Société écrite de bonne foi qui ne découle pas d'une violation des obligations de non-sollicitation et que le conseil détermine de bonne foi, après avoir consulté les conseillers financiers externes et les conseillers juridiques externes de la Société, que cette proposition est une proposition supérieure ou pourrait raisonnablement donner lieu à telle proposition supérieure, et que le défaut de prendre les mesures suivantes serait vraisemblablement incompatible avec les obligations fiduciaires du conseil aux termes des lois applicables, la Société peut, à la demande de la personne qui fait la proposition d'acquisition visant la Société :

- fournir à cette personne, à ce groupe ou à leurs représentants des renseignements confidentiels sur la Société et ses filiales;
- entreprendre des discussions ou des négociations avec cette personne, ce groupe ou leurs représentants portant sur cette proposition d'acquisition visant la Société ou prendre part à telles discussions ou négociations.

En ce qui concerne toute proposition d'acquisition visant la Société :

- Avant de fournir des renseignements non publics au sujet de la Société ou de ses filiales à une personne, à un groupe ou à leurs représentants, ou presque simultanément, la Société est tenue de conclure une entente de confidentialité acceptable;
- Avant de fournir de tels renseignements non publics à cette personne, ou presque simultanément, la Société est tenue de transmettre ces renseignements non publics à Domtar;
- La Société ne doit pas payer ni s'engager à payer ou à faire payer, ni rembourser ou faire rembourser, les frais d'une personne, d'un groupe ou de leurs représentants relativement à une proposition d'acquisition visant la Société (ou à une demande, une proposition, une offre ou une autre démarche susceptible d'aboutir à une proposition d'acquisition visant la Société) sans d'abord obtenir le consentement écrit de Domtar;
- Les renseignements ou données sensibles sur le plan de la concurrence fournis à une personne, à un groupe ou à leurs représentants doivent être fournis dans une salle de données sécurisée distincte et sous réserve des arrangements habituels en matière d'équipe sécurisée concernant l'accès à ces renseignements ou données.

Malgré toute disposition contraire de la convention de fusion, la Société, ses filiales et leurs représentants peuvent dans tous les cas informer une autre personne ou un autre groupe qui a fait une proposition d'acquisition visant la Société des dispositions en matière de non-sollicitation de la convention de fusion.

La Société avisera rapidement Domtar (au plus tard dans les 24 heures après réception) de toute proposition d'acquisition visant la Société, de toute demande, proposition ou offre dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle mène à une proposition d'acquisition, ou de toute demande de renseignements non publics relatifs à la Société ou à ses filiales faite par une personne qui a présenté, ou pourrait vraisemblablement présenter, une proposition d'acquisition. Cet avis doit indiquer le nom de la personne ayant présenté une proposition d'acquisition visant la Société ou une demande, une proposition ou une offre visant une telle acquisition ainsi que les principales modalités et

conditions de la proposition ou de l'offre, ou la nature des renseignements demandés aux termes de cette demande, et comprendre des copies des principaux documents écrits remis relativement à cette proposition d'acquisition visant la Société (y compris tout document écrit qui constitue une offre, des exemplaires des projets de convention relative à la proposition d'acquisition visant la Société et tout document relatif aux sources de financement proposées par cette personne).

La Société doit (i) tenir Domtar raisonnablement informée au fur et à mesure (et au plus tard dans les 24 heures après réception) de tout changement ou de tout fait nouveau important concernant le statut et les modalités de toute proposition ou offre (y compris toute modification importante apportée à celle-ci, à sa portée ou à ses conditions importantes) et du statut des pourparlers et (ii) fournir à Domtar des copies non caviardées de tout document écrit remis à la Société en rapport avec ces changements ou faits nouveaux.

La Société peut, sous réserve du respect de certaines obligations énoncées dans la convention de fusion, notamment le paiement d'une indemnité de résiliation de la Société (au sens ci-après) à Domtar ainsi que les avis et les droits d'égaliser habituels, résilier la convention de fusion pour conclure une convention définitive concernant une proposition supérieure conformément à la convention de fusion. Voir la rubrique « Obligation du conseil à l'égard de sa recommandation », qui commence à la page 107.

Le terme « proposition d'acquisition visant la Société » désigne une offre, une proposition ou une indication d'intérêt (écrite ou non) d'une personne ou d'un groupe (exception faite de Domtar, de la filiale visée par la fusion ou des membres de leurs groupes) relative, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle donne lieu, dans le cadre d'une opération ou d'une série d'opérations connexes, à ce qui suit :

- la location, l'échange, le transfert, la vente ou autre aliénation, directement ou indirectement (y compris par fusion, regroupement, offre d'achat, offre d'échange, acquisition d'actions, acquisition d'actifs, échange d'actions ferme, regroupement d'entreprises, restructuration du capital, liquidation, dissolution, coentreprise ou opération analogue), d'activités ou d'actifs (y compris des participations dans des filiales) qui constituent ou représentent plus de 20 % des actifs, des produits d'exploitation ou du résultat net consolidés de la Société et de ses filiales prises dans leur ensemble, ou l'octroi d'une licence les visant;
- une fusion, un regroupement d'entreprises, un échange d'actions, une émission de titres, une vente de titres, une réorganisation, une restructuration du capital, une offre d'achat, une offre d'échange, une liquidation, une dissolution, un dividende extraordinaire ou une opération analogue concernant la Société ou l'une de ses filiales, aux termes de laquelle cette personne ou ce groupe (exception faite d'une personne ou d'un groupe qui serait déjà propriétaire de ce pourcentage à la date de la convention de fusion) aurait la propriété ou le contrôle, directement ou indirectement, de plus de 20 % des titres de capitaux propres en circulation ou des droits de vote de la Société;
- une combinaison des opérations susmentionnées.

Le terme « proposition supérieure » désigne une proposition d'acquisition écrite de bonne foi de la Société présentée par toute personne (sauf Domtar et ses filiales) (toute mention de « plus de 20 % » dans la définition de proposition d'acquisition visant la Société devant être remplacée par « plus de 50 % ») que le conseil juge être de bonne foi, après consultation des conseillers financiers externes et des conseillers juridiques externes de la Société, et qui (i) est raisonnablement susceptible d'être réalisée conformément à ses modalités et (ii) est plus favorable aux actionnaires de la Société, du point de vue financier, que les opérations envisagées par la convention de fusion, compte tenu des aspects juridiques, financiers (y compris les conditions de financement de toute proposition d'acquisition visant la Société), réglementaires, conditionnels, temporels ou autres de la proposition d'acquisition visant la Société, de la personne ou du groupe qui présente cette proposition d'acquisition visant la Société, des opérations envisagées par la convention de fusion, de toute modification des modalités de la convention de fusion irrévocablement consentie par écrit par Domtar en réponse à une telle proposition d'acquisition visant la Société, et de tous les autres facteurs que le conseil juge pertinents, agissant de bonne foi.

Obligation du conseil à l'égard de sa recommandation

Recommandation de la Société

Le conseil a recommandé à l'unanimité aux actionnaires de la Société de voter « EN FAVEUR » de la proposition visant à approuver la fusion et à adopter la convention de fusion. Sauf ce qui est décrit ci-après, la Société a convenu (i) que la présente circulaire de sollicitation de procurations inclurait la recommandation du conseil aux actionnaires de la Société de donner leur approbation (la « recommandation de la Société ») et (ii) que le conseil ne ferait pas ce qui suit :

- retirer, modifier ou assortir de conditions la recommandation de la Société ou proposer publiquement de le faire d'une manière défavorable pour Domtar;
- omettre d'inclure la recommandation de la Société dans la présente circulaire de sollicitation de procurations;
- adopter, approuver, recommander, endosser ou par ailleurs déclarer judicieuse toute proposition d'acquisition visant la Société ou proposer publiquement de le faire;
- si une proposition d'acquisition visant la Société structurée comme une offre publique d'achat ou une offre d'échange visant les actions ordinaires en circulation de la Société est lancée conformément à la Rule 14d-2 prise en application de la Loi de 1934 (autre que par Domtar ou un membre de son groupe), omettre de recommander aux actionnaires de la Société, dans les 10 jours ouvrables suivant ce lancement, de rejeter cette offre publique d'achat ou cette offre d'échange;
- omettre de recommander publiquement de rejeter une proposition d'acquisition visant la Société qui a été rendue publique (et qui n'a pas été retirée publiquement) dans les 10 jours ouvrables suivant la demande de Domtar (étant entendu que Domtar ne peut pas présenter une telle demande plus d'une fois pour chaque proposition d'acquisition visant la Société ou pour chaque modification importante rendue publique (et qui n'a pas été retirée publiquement));
- omettre de réaffirmer publiquement la recommandation de la Société dans les trois jours ouvrables suivant la demande écrite de Domtar à la suite d'une déclaration publique de la Société ou de l'un de ses représentants exprimant leur opposition aux transactions envisagées par la convention de fusion (avec les éléments susmentionnés, un « changement de recommandation de la Société »).

Changement de la recommandation de la Société permis dans certaines circonstances

Le conseil peut modifier la recommandation de la Société avant d'obtenir l'approbation des actionnaires de la Société en réponse à une proposition supérieure ou à un événement imprévu dans les circonstances suivantes, dans chaque cas sous réserve de l'avis usuel et du droit de Domtar de présenter une proposition équivalente :

- si la Société reçoit une proposition d'acquisition écrite de bonne foi visant la Société qui n'entraîne pas une violation des obligations décrites à la rubrique « — Restrictions concernant la sollicitation de propositions d'acquisition », qui commence à la page 104, si cette proposition n'est pas retirée avant la modification de la recommandation de la Société et si le conseil détermine, agissant de bonne foi, après avoir consulté les conseillers financiers et les conseillers juridiques externes de la Société, (i) que cette proposition d'acquisition visant la Société constitue une proposition supérieure et (ii) que le défaut de prendre une telle mesure serait vraisemblablement incompatible avec les obligations fiduciaires du conseil aux termes des lois applicables, le conseil peut alors modifier la recommandation de la Société, résilier la convention de fusion et payer simultanément l'indemnité de résiliation de la Société afin de conclure une convention d'acquisition de rechange relativement à cette proposition supérieure, mais seulement :
 - si la Société avise par écrit Domtar de son intention de prendre une telle mesure au moins quatre jours ouvrables avant de le faire, son avis devant indiquer, entre autres, l'identité de la personne qui fait la proposition supérieure et les principales modalités et conditions de l'offre supérieure ainsi qu'être accompagné des copies des principaux documents écrits remis relativement à cette proposition supérieure (y compris tout document écrit qui constitue une offre, des copies des projets de convention relative à la proposition supérieure et tout document relatif aux sources de financement proposées);

- si, pendant les quatre jours ouvrables suivant la livraison de cet avis, la Société négocie de bonne foi avec Domtar (dans la mesure où Domtar le demande) relativement à une proposition de modification des modalités de la fusion par Domtar, étant entendu que toute modification importante à une proposition supérieure sur laquelle la proposition de modification de la recommandation de la Société est fondée nécessitera un nouvel avis de modification de la recommandation de la Société et le lancement d'une nouvelle période de deux jours ouvrables;
- si, à la fin de cette période de quatre ou de deux jours ouvrables, selon le cas, le conseil a établi, agissant de bonne foi, après avoir consulté les conseillers juridiques externes et les conseillers financiers externes de la Société (et après avoir étudié les ajustements ou les modifications contraignants (acceptés par la Société) apportés aux modalités de la convention de fusion et proposés par écrit par Domtar), (i) que la proposition supérieure continue néanmoins d'être une proposition supérieure et (ii) que l'omission par le conseil de modifier la recommandation de la Société serait raisonnablement susceptible d'être incompatible avec ses obligations fiduciaires aux termes des lois applicables;
- en réponse à cet événement imprévu, si le conseil détermine, agissant de bonne foi, après avoir consulté les conseillers juridiques externes de la Société, que le défaut de prendre une mesure serait vraisemblablement incompatible avec les obligations fiduciaires des administrateurs aux termes des lois applicables, le conseil peut alors modifier la recommandation de la Société, mais seulement :
 - si la Société avise par écrit Domtar de son intention de prendre une telle mesure au moins quatre jours ouvrables avant de le faire, son avis devant donner une description raisonnablement détaillée de l'événement imprévu en question;
 - si, pendant les quatre jours ouvrables suivant la livraison de cet avis, la Société négocie de bonne foi avec Domtar (dans la mesure où Domtar le demande) relativement à une proposition de modification des modalités de la fusion par Domtar;
 - si, aux termes de cette période de quatre jours ouvrables, le conseil a établi, agissant de bonne foi, après avoir consulté les conseillers financiers et les conseillers juridiques externes de la Société, (i) que l'événement imprévu justifie toujours la modification de la recommandation de la Société et (ii) que l'omission par le conseil de modifier la recommandation de la Société serait raisonnablement susceptible d'être incompatible avec ses obligations fiduciaires aux termes des lois applicables.

Pour les besoins de la convention de fusion, « événement imprévu » désigne un événement, une modification ou un fait nouveau favorable pour la Société et ses filiales, prises dans leur ensemble :

- qui n'était pas connu ou raisonnablement prévisible par le conseil à la date de la convention de fusion;
- dont le conseil a pris connaissance avant d'obtenir l'approbation des actionnaires de la Société et qui ne découle pas d'une violation de la convention de fusion par la Société ou ses filiales;
- qui ne se rapporte pas (i) à une proposition d'acquisition visant la Société ou à toute question y afférente ou en découlant, ou (ii) aux fluctuations du cours ou du volume de négociation de l'action ordinaire de la Société ou au fait que la Société respecte ou dépasse les projections internes ou publiées (notamment par les analystes), les attentes, les budgets, les prévisions ou les estimations des produits d'exploitation, des bénéfices ou d'autres résultats financiers pour toute période donnée (étant entendu que la présente clause (ii) n'empêche pas que la cause sous-jacente de cette modification ou de ce fait constitue un événement imprévu ni n'a d'incidence sur cette détermination).

Efforts en vue d'obtenir l'approbation des actionnaires

La Société a convenu de tenir son assemblée extraordinaire et de déployer des efforts raisonnables pour obtenir l'approbation des actionnaires de la Société à l'égard de la fusion et de l'adoption de la convention de fusion et, à la demande de Domtar, de tenir celle-ci raisonnablement informée, au fur et à mesure, du processus de sollicitation de procurations en vue de l'assemblée extraordinaire (y compris des résultats provisoires). Par un vote unanime, le conseil a (i) déterminé que les modalités de la convention de fusion et des opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, sont équitables pour la Société et ses actionnaires et sont dans leur intérêt, (ii) déterminé

qu'il est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires de conclure la convention de fusion et déclaré qu'il est souhaitable que la Société signe la convention de fusion, (iii) approuvé la signature et la remise par la Société de la convention de fusion, l'exécution par la Société de ses engagements et ententes contenus dans la convention de fusion et la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, y compris la fusion, selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans la convention de fusion, et (iv) résolu de recommander aux actionnaires de la Société d'approuver l'adoption de la convention de fusion.

Efforts pour réaliser la fusion

Aux termes de la convention de fusion, la Société et les parties mères doivent déployer, et doivent faire en sorte que les membres de leurs groupes respectifs déploient, des efforts raisonnables pour prendre ou faire prendre toutes les mesures nécessaires ou souhaitables aux termes des lois applicables afin de réaliser la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- rédiger et déposer dans les 60 jours ouvrables suivant la date de la convention de fusion en ce qui concerne les documents déposés aux termes de la Loi HSR et de la Loi sur la concurrence et dès que raisonnablement possible aux termes des autres lois sur la concurrence, de concert avec les autres parties, tous les documents, avis, requêtes, déclarations, inscriptions, soumissions de renseignements, demandes et autres documents qu'il est nécessaire ou souhaitable de déposer auprès des autorités gouvernementales ou d'autres tiers;
- obtenir et conserver les approbations, consentements, inscriptions, permis, autorisations et autres confirmations qui doivent être obtenus d'une autorité gouvernementale ou d'un tiers;
- collaborer pour respecter toutes les exigences en matière d'information, de consultation et de notification avec les employés, les représentants des employés ou d'autres tiers.

Une description des principaux documents à déposer auprès des autorités de réglementation en vue de réaliser la fusion figure à la rubrique « La fusion — Approbations réglementaires requises pour la fusion », qui commence à la page 88. En ce qui concerne ces approbations réglementaires, la Société et les parties mères feront tous les dépôts nécessaires ou souhaitables auprès des autorités gouvernementales compétentes en vue de réaliser la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion aux termes des lois en matière de concurrence. Après avoir déposé ces documents, la Société et les parties mères répondront, et feront en sorte que les membres de leurs groupes respectifs répondent, dans les meilleurs délais raisonnables et souhaitables, aux demandes de renseignements ou autres demandes des autorités gouvernementales, ou fourniront les renseignements et les documents supplémentaires qui pourraient être demandés aux termes des lois sur la concurrence et/ou demandés par les autorités gouvernementales relativement aux documents déposés auprès de celles-ci.

Aux termes de la convention de fusion, la Société et les parties mères doivent déposer, ou faire déposer :

- les formulaires d'avis et de déclaration exigés par la Loi HSR au plus tard 60 jours ouvrables après la date de la convention de fusion;
- les documents exigés aux termes du paragraphe 114(1) de la Loi sur la concurrence (et Domtar déposera une demande de certificat de décision préalable conformément à l'article 102 de la Loi sur la concurrence) au plus tard 60 jours après la convention de fusion;
- les documents exigés aux termes des lois sur la concurrence d'autres territoires dès que raisonnablement possible.

Domtar a déposé une demande de certificat de décision préalable aux termes de la Loi sur la concurrence le 3 août 2022. Les parties comptent déposer les formulaires d'avis et de déclaration requis par la Loi HSR ainsi que les documents requis par la Loi sur la concurrence au plus tard le 28 septembre 2022, de même que les autres documents requis en matière de concurrence hors É.-U. au plus tard le 28 septembre 2022 ou aussi rapidement que raisonnablement possible par la suite. Nous prévoyons actuellement recevoir toutes les approbations en matière de concurrence pour réaliser la fusion d'ici le premier semestre de 2023. Nous ne pouvons toutefois pas donner de garantie quant au moment où ces approbations seront obtenues, le cas échéant.

Dans le cadre des efforts décrits dans la présente rubrique, les parties mères et la Société ont convenu de faire ce qui suit :

- collaborer et se consulter de bonne foi relativement aux dépôts ou soumissions auprès des autorités gouvernementales ou aux demandes de celles-ci, ainsi qu'en ce qui concerne toute enquête ou demande d'une autorité gouvernementale concernant les opérations envisagées par la convention de fusion;
- informer rapidement l'autre partie de ce qui suit (et, si elle le fait par écrit, lui fournir ce qui suit) : toute communication de fond qu'elle reçoit d'une autorité gouvernementale ou qu'elle transmet à celle-ci, ainsi que toute communication importante qu'elle reçoit ou donne dans le cadre d'une procédure aux termes des lois sur la concurrence applicables, dans chaque cas, concernant l'une des opérations envisagées par la convention de fusion;
- consulter l'autre partie avant de prendre une position importante dans le cadre de discussions avec une autorité gouvernementale ou de documents à déposer aux termes des lois applicables auprès de celle-ci en lien avec les opérations envisagées par la convention de fusion;
- permettre à l'autre partie d'examiner à l'avance les analyses, présentations, notes de service, mémoires, arguments, opinions et propositions décrits dans la présente rubrique, et de discuter à l'avance de ceux-ci et tenir compte de bonne foi des opinions connexes de l'autre partie;
- coordonner avec l'autre partie la préparation et l'échange de ces renseignements et fournir rapidement à l'autre partie (et à ses conseillers juridiques) des copies de tous les documents, présentations ou soumissions (ainsi qu'un sommaire des présentations orales) remis par cette partie à une autorité gouvernementale en lien avec la convention de fusion ou les opérations envisagées par la convention de fusion aux termes des lois applicables;
- sauf si les lois applicables ou les autorités gouvernementales compétentes l'interdisent : (1) ne pas participer à une réunion ou à une conversation de fond avec une autorité gouvernementale en ce qui a trait à la fusion en l'absence de l'autre partie, (2) donner à l'autre partie un préavis écrit raisonnable de toute réunion, conversation ou autre interaction, et (3) si les lois applicables ou les autorités gouvernementales compétentes interdisent à l'une des parties de participer à cette réunion ou à cette conversation, la partie qui y participe doit tenir la partie qui n'y participe pas au fait de la réunion, de la conversation ou de l'interaction.

Les parties mères ont convenu de prendre, et feront en sorte que les membres de leurs groupes respectifs prennent, des mesures pour éviter ou éliminer tous les obstacles qu'une autorité gouvernementale pourrait invoquer en ce qui concerne les opérations envisagées par la convention de fusion de manière à ce que la clôture puisse avoir lieu dès qu'il est raisonnablement possible et, dans tous les cas, au plus tard à la date limite, notamment les mesures qui suivent : (i) déployer rapidement des efforts raisonnables pour obtenir et maintenir les approbations, consentements, autorisations ou autres confirmations devant être obtenus des autorités gouvernementales, (ii) éviter le prononcé d'une ordonnance permanente, provisoire ou temporaire qui retarderait, limiterait, empêcherait, prescrirait ou prohiberait par ailleurs la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, ou faire annuler cette ordonnance, y compris (A) la déclaration par Domtar de sa volonté d'offrir et convenir de vendre, de louer ou d'aliéner des actifs, droits, gammes de produits, catégories d'actifs ou d'entreprises ou autres activités ou intérêts connexes des parties mères ou d'une de leurs filiales (y compris, après la clôture, la Société et ses filiales), octroyer une licence à leur égard ou les détenir distinctement en attendant qu'ils soient aliénés, et de procéder rapidement à leur vente, à leur location, à l'octroi d'une licence à leur égard, à leur aliénation ou à leur détention distincte (et la conclusion d'ententes avec l'autorité gouvernementale compétente et le respect d'ordonnances rendues par celle-ci donnant effet à ce qui précède) et (B) la déclaration par les parties mères de leur volonté de prendre toute autre mesure et de la réaliser rapidement (et la conclusion d'ententes avec l'autorité gouvernementale compétente et le respect d'ordonnances rendues par celle-ci donnant effet à une telle mesure), dans chaque cas, si la mesure est raisonnablement nécessaire ou souhaitable pour éviter, prévenir, éliminer ou supprimer la présentation, anticipée ou imminente, (x) d'une procédure par une autorité gouvernementale quelconque dans une instance quelconque ou (y) de toute ordonnance d'une autorité gouvernementale qui retarderait, limiterait, empêcherait, prescrirait ou prohiberait par ailleurs la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, et (iii) assurer une défense dans le cadre d'un litige sur le fond relativement à toute réclamation présentée par une personne, y compris une autorité gouvernementale, visant à retarder, limiter, empêcher, prescrire ou prohiber par ailleurs la réalisation des opérations envisagées par la convention

de fusion, et déployer rapidement des efforts raisonnables pour prendre, dans le cas où une ordonnance permanente, provisoire ou temporaire est entrée en vigueur ou est raisonnablement prévisible, dans toute procédure ou enquête de quelque nature que ce soit qui rendrait illégale la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion ou qui retarderait, limiterait, empêcherait, prescrirait ou prohiberait par ailleurs la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, toutes les mesures (y compris la demande en appel et l'émission d'un cautionnement) nécessaires pour s'opposer à l'ordonnance rendue, prévue ou imminente, l'annuler, la renverser, la modifier, la suspendre, la prévenir, l'éliminer ou la supprimer afin de permettre une telle réalisation selon un calendrier aussi proche que possible de celui prévu par la convention de fusion. Rien n'oblige les parties mères ou la Société à accepter un dessaisissement ou un autre recours, ou à réaliser la clôture des opérations envisagées par la convention de fusion aux termes d'une convention de détention distincte, qui : (I) n'est pas conditionnel à la réalisation des opérations envisagées par la convention de fusion, ou (II) qui constitue une condition lourde ou serait raisonnablement censé résulter en une telle condition. En outre, les parties mères ne prendront, et feront en sorte que les membres de leurs groupes respectifs ne prennent, aucune mesure après la date de la convention de fusion, y compris l'acquisition de tout actif (notamment l'acquisition de toute usine ou autre installation de production ou de fabrication), dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle entrave ou retarde considérablement la réalisation de la fusion ou des autres opérations envisagées par la convention de fusion, y compris l'obtention d'autorisations, d'approbations ou de consentements de toute autorité gouvernementale nécessaires avant la clôture.

Les parties mères ont également convenu : (i) de déployer des efforts raisonnables pour obtenir les consentements dont l'absence constituerait une mesure défavorable particulière et, par ailleurs, d'éviter la survenance d'une mesure défavorable particulière, à condition qu'elles ne soient pas tenues de prendre des mesures qui auraient une incidence défavorable importante sur la Société et (ii) de ne prendre aucune mesure ni aucune position publiquement ou avec une des autorités compétentes en ce qui concerne certains droits de la Société et de ses filiales quant aux plans futurs des parties mères à l'égard des activités de la Société qui serait incompatible avec certains renseignements confidentiels communiqués par Domtar dans le cadre de la convention de fusion.

Indemnisation; assurance des administrateurs et dirigeants

La convention de fusion prévoit que, pour une période d'au moins sept ans après l'heure d'effet de la fusion, Domtar indemniser ou fera indemniser par la société issue de la fusion et ses filiales chaque administrateur actuel ou ancien de la Société ou de ses filiales dans la mesure permise par la loi applicable et prévue par leurs certificats de constitution, leurs règlements administratifs (ou documents organisationnels comparables) ou leurs politiques ou conventions d'indemnisation applicables auxquels la Société ou ses filiales sont juridiquement liées à la date de la convention de fusion et qui sont mises à la disposition de Domtar par la Société avant la date de la convention de fusion.

La convention de fusion exige également que Domtar continue de faire appliquer, pour une période d'au moins sept ans après l'heure d'effet de la fusion, les dispositions sur la suppression de la responsabilité, l'indemnisation et l'avancement des frais contenues dans les certificats de constitution, les règlements administratifs et les documents organisationnels comparables de la société issue de la fusion et de chacune des filiales de la Société (ou les documents de leurs remplaçantes), dans tous les cas, dans leur version applicable immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion, et, au cours de cette période de sept ans, qu'elle ne modifie ni n'abroge ces dispositions d'une façon qui aurait un effet défavorable sur les droits y étant accordés à un particulier qui, immédiatement avant l'heure d'effet de la fusion, était alors un administrateur ou un dirigeant actuel ou ancien de la Société ou de ses filiales.

Au cours d'une période d'au moins sept ans après l'heure d'effet de la fusion, Domtar maintiendra ou fera maintenir en vigueur par la société issue de la fusion les polices d'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants de la Société (ou des polices de rechange comparables souscrites auprès d'un assureur dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'assureur actuel de la Société et dont les modalités, les conditions, les conservations et les niveaux de couverture sont au moins aussi favorables aux particuliers assurés que ceux des polices d'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants en vigueur de la Société sur des enjeux qui existent ou naissent avant l'heure d'effet de la fusion). Toutefois, Domtar et la société issue de la fusion ne sont pas tenues de faire des paiements de primes annuelles supérieurs à 300 % du montant actuel de la prime annuelle totale de la Société (le « plafond de la prime ») et, si cette couverture d'assurance ne peut être obtenue ou peut être obtenue seulement à une prime annuelle supérieure à ce pourcentage, Domtar souscrira ou fera souscrire par la société issue de la fusion la police d'assurance la plus avantageuse pour les administrateurs et dirigeants d'un montant qui ne

dépasse pas le plafond de la prime. Au gré de la Société ou de Domtar, avant l'heure d'effet de la fusion, la Société pourra faire l'achat d'une police de garantie subséquente payée d'avance de sept ans dont les modalités, les conditions, les conservations et les niveaux de couverture sont au moins aussi favorables aux particuliers assurés que ceux de ses polices d'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants en vigueur sur des enjeux qui existent ou naissent avant l'heure d'effet de la fusion en remplacement des obligations qui incombent à Domtar et à la société issue de la fusion d'obtenir et de conserver les polices d'assurance des administrateurs et des dirigeants décrites au présent paragraphe. Si cette police de garantie subséquente payée d'avance a été obtenue par la Société avant l'heure d'effet, la société issue de la fusion maintiendra cette police pleinement en vigueur, et Domtar la lui fera maintenir pleinement en vigueur, pendant toute sa durée et continuera d'honorer ses obligations y étant liées.

Questions relatives aux employés

La convention de fusion prévoit que, à compter de la date de clôture et jusqu'au 31 décembre 2023 (la « période de maintien en poste »), Domtar offre ou fait offrir par la société issue de la fusion et ses filiales à tous les employés demeurant en fonction :

- des niveaux de rémunération ou de salaire de base qui ne sont pas inférieurs à ceux fournis aux employés demeurant en fonction par la Société ou ses filiales immédiatement avant l'heure d'effet;
- des occasions d'obtenir des primes en espèces annuelles cibles qui ne sont pas moins favorables que les occasions d'obtenir des primes en espèces annuelles cibles qui leur sont offertes par la Société ou ses filiales immédiatement avant l'heure d'effet (à l'exclusion, toutefois : (i) de la valeur des occasions d'obtenir des primes en titres de capitaux propres ou d'autres primes incitatives à long terme ou (ii) des occasions de conversion de ces incitatifs en espèces en attributions de la Société);
- des avantages sociaux qui sont au moins aussi favorables (à l'exclusion, toutefois, de la valeur des occasions d'obtenir des primes en titres de capitaux propres, des attributions incitatives ou d'autres primes incitatives à long terme et toute rémunération transactionnelle, rémunération de maintien en poste ou de changement de contrôle attribuée ou payée : (A) dans le cadre de la signature et de la remise de la convention de fusion ou de la réalisation des opérations prévues dans le cadre de la convention de fusion ou (B) en lien avec les opérations qui suivent la clôture) que ceux qui s'appliquent à ces employés demeurant en fonction immédiatement avant la clôture;
- des indemnités de départ qui ne sont pas moins favorables que celles offertes en application des régimes, conventions, pratiques et politiques en cours (ou des avantages plus importants qui doivent être accordés compte tenu des reconnaissances prévues dans la convention de fusion).

La convention de fusion prévoit que, au cours d'une période qui commence à la date de clôture et se poursuit pendant deux ans par la suite, Domtar et la société issue de la fusion s'engagent à maintenir en vigueur tous les régimes, conventions, pratiques et politiques d'indemnités de départ qui sont applicables aux employés de la Société ou de ses filiales à la date de clôture.

Rien dans la convention de fusion n'est réputé obliger Domtar à offrir une rémunération différée ou une composante rémunératoire à prestations définies non admissible (autre que celle requise par la loi applicable ou par une convention collective) sous la même forme que celle offerte avant la date de clôture, tant que la valeur de pareille rémunération en vigueur avant l'heure d'effet est remplacée au cours de la période de maintien en poste d'une autre manière prévue aux présentes. Malgré ce qui précède, le traitement de la rémunération et des avantages et les modalités et conditions d'emploi offertes aux employés non syndiqués demeurant en fonction au Canada doivent être maintenus à des niveaux suffisants pour éviter le congédiement déguisé.

Le traitement de la rémunération et des avantages, ainsi que les modalités et conditions d'emploi accordées à tous les employés demeurant en fonction qui sont visés par une convention collective, sont offerts conformément à la convention collective applicable. À compter de l'heure d'effet, Domtar prend en charge et fait prendre en charge par la société issue de la fusion ou l'une de ses filiales les obligations prescrites par les conventions collectives jusqu'à leurs dates d'expiration respectives et traite les employés de l'unité de négociation visés par une convention collective conformément aux modalités de celle-ci, dans sa version éventuellement modifiée par ses parties. Certains syndicats

précisés sont les tiers bénéficiaires des obligations mentionnées dans la clause pertinente de la convention de fusion, comme l'exige la convention collective applicable.

Si l'heure d'effet tombe avant le paiement de montants impayés en application du régime de primes à court terme en espèces pour l'exercice 2022 de la Société, Domtar fait ou fait faire ce qui suit par les membres de son groupe (y compris la société issue de la fusion et ses filiales) : (i) payer, au moment où la Société et ses filiales font habituellement des paiements de primes, une prime à tous les employés admissibles demeurant en fonction qui participent à un régime de primes à court terme en espèces pour l'exercice 2022 de la Société, dont le montant n'est pas inférieur au montant gagné (mais non payé) en application de ce régime par l'employé demeurant en fonction à la date de clôture, selon un mode de calcul et de paiement conforme aux modalités du régime de la Société applicable, mais sous réserve des conditions de ce régime, (ii) dans la mesure où l'heure d'effet tombe au cours de l'année civile 2022, maintenir en vigueur les régimes incitatifs en espèces à court terme pour le reste de l'année civile 2022 selon des modalités et conditions et des cibles et mesures de rendement identiques à celles qui ont été fixées pour cette année.

Dans la mesure où la Société a adopté un régime de primes à court terme en espèces pour son exercice 2023, Domtar paie ou fait payer par les membres de son groupe (y compris la société issue de la fusion et ses filiales), au moment où la Société et ses filiales font habituellement des paiements de primes, une prime à tous les employés admissibles demeurant en fonction qui participent à ce régime de la Société, dont le montant n'est pas inférieur au montant gagné (mais non payé) par l'employé demeurant en fonction à la clôture en application de ce régime de la Société, selon un mode de calcul et de paiement conforme aux modalités du régime de la Société applicable, mais sous réserve des conditions de ce régime.

Après la date de clôture, Domtar, en collaboration avec le chef de la direction de la Société, adopte un régime incitatif à long terme destiné aux employés clés qui offre des incitatifs à long terme comparables à ceux qui leur étaient offerts avant la date de clôture.

En outre, à toutes fins utiles (à l'exclusion des charges liées aux régimes de retraite à prestations définies ou d'autres régimes qui proposent des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des prestations de retraite complémentaires, des prestations d'assurance maladie ou d'assurance vie à la retraite ou des régimes de rémunération différée, pour les employés demeurant en fonction et n'ayant pas droit à ces avantages immédiatement avant la clôture ou en application d'une convention collective), aux termes des régimes d'avantages sociaux des employés, des programmes et des arrangements établis ou proposés par Domtar et par les membres de son groupe auxquels les employés demeurant en fonction peuvent avoir le droit de participer après la clôture (les « nouveaux régimes d'avantages sociaux »), chaque employé demeurant en fonction se voit attribuer un nombre d'années de service identique à celui qui lui a été attribué par la Société immédiatement avant l'heure d'effet en application de régimes semblables ou comparables de la Société auxquels il participait immédiatement avant l'heure d'effet (sauf : (i) dans la mesure où les années de service attribuées entraînent un dédoublement des avantages ou de leur financement ou (ii) lorsque les nouveaux régimes d'avantages ou ententes de rémunération ne remplacent pas un régime de la Société et qu'il n'est pas obligatoire d'attribuer des années de service passées à l'employé). De plus, sans limiter la généralité de ce qui précède : (x) en ce qui concerne les nouveaux régimes d'avantages sociaux auxquels les employés demeurant en fonction pourraient avoir le droit de participer après la clôture, Domtar ou les membres de son groupe veillent (et déploient des efforts raisonnables pour s'assurer que le prestataire d'assurance tiers concerné veille) à ce que chaque employé demeurant en fonction ait immédiatement le droit d'y participer, sans délai d'attente, dans la mesure où la garantie accordée par ceux-ci remplace la garantie offerte par un régime de la Société semblable ou comparable à celui auquel cet employé demeurant en fonction était admis à participer immédiatement avant ce commencement de participation et (y) pour l'application de chaque nouveau régime d'avantages sociaux qui offre des avantages médicaux, dentaires, pharmaceutiques ou liés aux soins de la vue aux employés demeurant en fonction, Domtar veille (et déploie des efforts raisonnables pour s'assurer que le prestataire d'assurance tiers concerné veille) à ce que toutes les clauses d'exclusion des maladies préexistantes et les obligations d'être effectivement au travail de ce nouveau régime d'avantages sociaux fassent l'objet de renonciation à l'égard de l'employé demeurant en fonction et de ses personnes à charge couvertes, dans la mesure où ces exclusions ou obligations avaient fait l'objet de renonciation ou étaient inapplicables aux termes d'un régime de la Société semblable ou comparable auquel l'employé demeurant en fonction participait immédiatement avant la clôture. Domtar veille (et déploie des efforts raisonnables pour s'assurer que le prestataire d'assurance tiers concerné veille) à ce que les frais admissibles engagés par l'employé demeurant en fonction et ses personnes à charge couvertes au cours de la partie de l'année du régime de la Société qui prend fin à la

date de clôture soient pris en compte aux termes de ce nouveau régime d'avantages sociaux, aux fins du respect de toutes les obligations de franchise, de coassurance et de frais raisonnables maximums applicables à l'employé demeurant en fonction et à ses personnes à charge couvertes au cours de l'année du régime applicable, comme si ces montants avaient été payés conformément à ce nouveau régime d'avantages sociaux (sauf dans la mesure où ce paiement entraînerait un dédoublement des avantages ou de leur financement).

Autres engagements et ententes

La convention de fusion contient aussi certains autres engagements et ententes, y compris des engagements portant entre autres sur ce qui suit :

- la rédaction de la présente circulaire de sollicitation de procurations;
- les efforts raisonnables déployés par Domtar et par la filiale visée par la fusion pour prendre ou faire prendre toutes les mesures ou faire faire toutes les choses nécessaires à l'organisation, à l'obtention et à la réalisation du financement par emprunt (y compris, le cas échéant, d'un financement par emprunt de remplacement) au plus tard à l'heure à laquelle la clôture doit avoir lieu aux termes de la convention de fusion;
- l'obligation de Domtar de tenir la Société raisonnablement informée de l'état d'avancement du financement par emprunt et des faits nouveaux importants y étant liés, sur demande raisonnable de la Société, et de l'aviser sans délai (et, quoi qu'il en soit, dans les deux jours ouvrables) après que Domtar ait pris connaissance de l'une des circonstances suivantes : (i) une violation ou un défaut important de la part de Domtar, des membres de son groupe, d'une partie au financement par emprunt ou de toute autre partie aux lettres d'engagement de financement par emprunt ou à un document définitif lié au financement par emprunt (ou tout événement ou circonstance qui, avec ou sans avis, écoulement du temps, ou les deux, donnerait naissance à une telle violation ou à un tel défaut), (ii) la réception par Domtar d'un avis écrit de retrait imminent ou réel des lettres d'engagement de financement par emprunt ou du financement par emprunt, (iii) un différend important entre les parties aux lettres d'engagement de financement par emprunt ou aux documents définitifs liés au financement par emprunt qui, selon ce que croit Domtar de bonne foi, pourrait entraîner un défaut de financement par emprunt, et (iv) la croyance de bonne foi de Domtar que la totalité ou une partie du financement par emprunt nécessaire à la réalisation de la fusion ne sera pas obtenue au plus tard à l'heure d'effet de la fusion;
- le consentement donné par la Société à l'utilisation de tout ou partie des logos, des dénominations et des marques de commerce de ses filiales dans le cadre du financement par emprunt, pourvu que ces logos, dénominations et marques de commerce ne soient pas utilisés en vue de porter atteinte à la Société ou à ses filiales ou de les déprécier ou encore de porter atteinte à leur réputation ou à leur achalandage et dont l'utilisation n'aura pas un tel effet selon toute probabilité raisonnable, le tout sous réserve de son examen et de son consentement préalables (consentement qui ne peut être refusé ou retardé sans motif valable);
- les efforts raisonnables déployés par la Société et ses filiales pour proposer et faire proposer par leurs représentants respectifs la collaboration usuelle que Domtar peut raisonnablement demander dans le cadre de l'organisation du financement par emprunt, y compris la collaboration proposée à Domtar relativement au remboursement, notamment par anticipation, des billets de la Société ou à une offre publique d'achat ou de changement de contrôle visant les billets de la Société, et au remboursement, notamment par anticipation, aux termes de : (i) la convention de crédit datée du 22 mai 2015 (dans sa version modifiée, reformulée, complétée, remaniée ou par ailleurs modifiée, renouvelée ou remplacée à l'occasion), intervenue entre la Société, PF Résolu Canada Inc., certaines autres filiales de la Société en qualité d'emprunteurs ou de garants, divers prêteurs, Bank of America, N.A., en qualité d'agent administratif et d'agent de garantie américain, et Bank of America, N.A. (par l'entremise de sa succursale canadienne), en qualité d'agent administratif canadien, (ii) la facilité d'emprunt à terme avec déboursés différés garantie datée du 3 novembre 2020 (dans sa version modifiée, reformulée, complétée, remaniée ou par ailleurs modifiée, renouvelée ou remplacée à l'occasion), intervenue entre PF Résolu Canada Inc., filiale de la Société, en qualité d'emprunteur, et Investissement Québec en qualité de prêteur, (iii) la convention de crédit modifiée et reformulée datée du 28 octobre 2019 (dans sa version modifiée, reformulée, complétée, remaniée ou par ailleurs modifiée, renouvelée ou remplacée à l'occasion), intervenue entre la Société, certaines filiales américaines de la Société, en qualité d'emprunteurs et de garants, divers prêteurs et

American Agcredit, FLCA, en qualité d'agent administratif et d'agent de garantie, (iv) la convention de facilité de crédit modifiée et reformulée datée du 30 septembre 2015, intervenue entre PF Résolu Canada Inc., en qualité d'emprunteur, et la Banque Canadienne Impériale de Commerce, en qualité d'agent administratif et de premier prêteur à une facilité de crédit limitée de 100 000 000 \$ CA, et (v) la convention de facilité de crédit modifiée et reformulée datée du 30 septembre 2015, intervenue entre PF Résolu Canada Inc., en qualité d'emprunteur, et la Banque Canadienne Impériale de Commerce, en qualité d'agent administratif et de premier prêteur à une facilité de crédit limitée de 20 000 000 \$ CA (collectivement, les « facilités de crédit de la Société »), relativement aux billets de la Société et aux facilités de crédit, et la collaboration portant sur la résiliation des garanties et des sûretés connexes, ainsi que celle fournie dans le cadre des garanties, des « roulements » ou de la résiliation des lettres de crédit s'y rattachant (et la quittance et la mainlevée de toutes les charges et sûretés connexes), notamment au moyen de la remise des lettres de quittance usuelles ou des documents équivalents relativement aux facilités de crédit de la Société;

- les consultations qui interviennent entre Domtar et la Société dans le cadre des déclarations publiques relatives aux opérations envisagées par la convention de fusion;
- l'obligation qui incombe mutuellement à Domtar et à la Société d'aviser l'autre et de lui transmettre copie dans les meilleurs délais : a) des avis écrits d'une personne qui allègue que son approbation ou son consentement est ou pourrait être requis dans le cadre de la fusion ou d'autres opérations envisagées par la convention de fusion, b) des avis ou autres communications de la part d'une autorité gouvernementale ou d'une bourse dans le cadre de la fusion ou d'autres opérations envisagées par la convention de fusion, c) des instances ou enquêtes lancées ou imminentes contre Domtar, la filiale visée par la fusion ou la Société ou ses filiales qui pourraient, selon toute probabilité raisonnable, empêcher ou retarder considérablement la réalisation de la fusion ou des autres opérations envisagées par la convention de fusion ou entraîner la non-observation d'une condition de la fusion ou d) la survenance d'un événement qui empêcherait ou retarderait considérablement la réalisation de la fusion ou des autres opérations envisagées par la convention de fusion ou entraînerait la non-observation d'une condition de fusion ou qui aurait un tel effet selon toute probabilité raisonnable;
- la confidentialité et l'accès par Domtar à certaines informations au sujet de la Société;
- les efforts raisonnables déployés par Domtar et la Société pour s'assurer que les aliénations d'actions ordinaires de la Société (y compris de titres dérivés) réalisées par chacun des administrateurs et dirigeants de la Société à la suite des opérations envisagées par la convention de fusion fassent l'objet d'une dispense en vertu de la *Rule 16b-3* promulguée en application de la Loi de 1934;
- l'obligation de Domtar, avec la collaboration raisonnable de la Société, de prendre ou de faire prendre toutes les mesures et de faire ou de faire faire toutes les choses nécessaires, convenables ou souhaitables pour le compte de Domtar en vertu des lois et des règles applicables de la NYSE et de la TSX pour permettre la radiation par la société issue de la fusion des actions ordinaires de la Société inscrites à la cote de la NYSE et de la TSX et l'annulation de l'inscription des actions ordinaires de la Société et des autres titres de la société issue de la fusion en vertu de la Loi de 1934, et pour faire en sorte que la Société cesse d'être un émetteur assujéti dans chacun des territoires du Canada, dans tous les cas, dans les meilleurs délais après l'heure d'effet de la fusion;
- la transmission par la Société d'un avis écrit à Domtar de toute poursuite intentée par un actionnaire contre la Société ou ses filiales ou leurs administrateurs respectifs relativement à la convention de fusion, à la fusion ou à d'autres opérations envisagées par la convention de fusion, par lequel elle tient Domtar régulièrement informée, d'un point de vue raisonnable, de l'état d'avancement de la poursuite et qui donne à Domtar l'occasion de participer, aux frais de Domtar et sous réserve de l'entente de défense commune usuelle, à la défense ou au règlement de cette poursuite intentée par l'actionnaire (un tel règlement ne pouvant être négocié sans le consentement écrit préalable de Domtar); Domtar et la Société font collaborer leurs filiales et représentants respectifs à la défense ou au règlement de cette poursuite;
- les efforts raisonnables déployés par les parties afin d'empêcher qu'une loi sur les offres publiques d'achat devienne applicable à la fusion ou à d'autres opérations envisagées par la convention de fusion et, si une telle loi sur les offres publiques d'achat est ou devient applicable, leur engagement à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de la fusion et des autres opérations envisagées par la convention de

fusion dès qu'il sera raisonnablement possible de les prendre selon les modalités prévues par la convention de fusion et autrement afin d'éliminer ou de minimiser l'effet de cette loi sur les offres publiques d'achat sur la fusion et les autres opérations envisagées par la convention de fusion.

Conditions de la fusion

Les obligations respectives de la Société, de Domtar et de la filiale visée par la fusion de réaliser la fusion sont assujetties au respect des conditions suivantes ou à leur renonciation (dans la mesure permise par les lois applicables) au plus tard à la date de clôture de la fusion :

- La Société doit avoir obtenu, à une assemblée des actionnaires de la Société, le vote affirmatif des porteurs de la majorité des actions ordinaires de la Société émises et en circulation, qui permet d'approuver et d'adopter la fusion et la convention de fusion (l'« approbation des actionnaires de la Société »);
- Le délai d'attente (et toute prolongation de celui-ci) relativement aux dépôts de documents prévus par les lois sur la concurrence et devant être effectués aux États-Unis doit avoir pris fin ou être expiré, et les approbations, consentements ou autorisations, selon le cas, qui sont requis relativement aux opérations envisagées par la convention de fusion conformément aux dépôts de documents en vertu des lois sur la concurrence effectués au Canada et dans certains autres territoires doivent avoir été obtenus, ou le délai d'attente dans ces territoires doit avoir pris fin ou être expiré;
- Aucune loi ou ordonnance (qu'elle soit temporaire, provisoire ou permanente) promulguée, introduite, appliquée, adoptée, émise ou rendue applicable à la fusion par une autorité gouvernementale et qui est en vigueur ne doit empêcher, prescrire, prohiber ou rendre illégales la réalisation de la fusion ou les autres opérations envisagées par la convention de fusion.

De plus, les obligations de Domtar et de la filiale visée par la fusion de réaliser la fusion sont assujetties au respect des conditions suivantes ou à leur renonciation (dans la mesure permise par les lois applicables) au plus tard à la date de clôture de la fusion :

- Certaines déclarations et garanties de la Société portant sur la structure du capital sont véridiques et exactes à tous égards, autres que : (i) les inexactitudes minimales à la date de la convention de fusion et à la clôture (sauf si elles ont été expressément faites ou données à une date antérieure, auquel cas, à cette date antérieure), (ii) les déclarations et garanties de la Société portant sur l'existence juridique et les pouvoirs de l'entreprise, ses autorisations, les frais d'intermédiation, les lois anti-offres publiques d'achat et certaines déclarations et garanties portant sur la structure du capital dans la mesure où elles sont assorties de réserves au sujet de l'importance relative ou de l'« incidence défavorable importante sur la Société », sont véridiques et exactes à tous égards à la date de la convention de fusion et à la clôture, et, dans la mesure où elles ne sont pas assorties de réserves au sujet de l'importance relative ou de l'« incidence défavorable importante sur la Société », elles sont véridiques et exactes à tous égards importants à la date de la convention de fusion et à la clôture (dans chaque cas envisagé par la présente clause (ii) sauf dans la mesure où ces déclarations et garanties sont expressément faites ou données à une date antérieure, auquel cas, à cette date antérieure), (iii) les autres déclarations et garanties de la Société (autres que celles décrites dans les clauses (i) et (ii) qui précèdent) sont véridiques et exactes à tous égards (abstraction faite des réserves au sujet de l'importance relative ou de l'« incidence défavorable importante sur la Société » mentionnées aux présentes, sauf si ces réserves sont utilisées dans ces déclarations et garanties afin d'indiquer l'absence de certains changements) à la date de la convention de fusion et à la clôture (sauf si elles ont été expressément faites ou données à une date antérieure, auquel cas, à cette date antérieure); sauf si, dans le cas de la présente clause (iii), l'absence de véracité ou d'exactitude de ces déclarations et garanties n'a pas eu d'incidence défavorable importante sur la Société;
- La Société a exécuté et respecté, à tous égards importants, les engagements et obligations qu'elle est tenue d'exécuter et de respecter aux termes de la convention de fusion au plus tard à la clôture;
- Aucune incidence défavorable importante ne s'est produite ni ne subsiste depuis le 5 juillet 2022;
- La Société a remis à Domtar et à la filiale visée par la fusion une attestation signée par l'un de ses hauts dirigeants confirmant, au nom de la Société, que les conditions décrites dans les trois précédents points ont été remplies;

- Aucune mesure défavorable particulière n'a été prise ni ne subsiste.

De plus, l'obligation de la Société de réaliser la fusion est également assujettie au respect des conditions suivantes ou à leur renonciation (dans la mesure permise par la convention de fusion ou par les lois applicables) au plus tard à la date de clôture de la fusion :

- (i) Les déclarations et garanties de Domtar et de la filiale visée par la fusion portant sur l'existence juridique et les pouvoirs de l'entreprise, ses autorisations, les frais d'intermédiation, etc., dans la mesure où elles sont assorties de réserves au sujet de l'importance relative, sont véridiques et exactes à tous égards à la date de la convention de fusion et à la clôture et, si elles ne sont pas assorties de telles réserves, elles sont véridiques et exactes à tous égards importants à la date de la convention de fusion et à la clôture (dans chaque cas envisagé par la présente clause (i) sauf dans la mesure où ces déclarations et garanties sont expressément faites ou données à une date antérieure, auquel cas, à cette date antérieure); (ii) les autres déclarations et garanties de Domtar et de la filiale visée par la fusion (autres que celles décrites dans la clause (i) qui précède) sont véridiques et exactes à tous égards (abstraction faite des réserves au sujet de l'importance relative mentionnées aux présentes) à la date de la convention de fusion et à la clôture (sauf si elles ont été expressément faites ou données à une date antérieure, auquel cas, à cette date antérieure), sauf si, dans le cas de la présente clause (ii), l'absence d'exactitude et de véracité de ces déclarations et garanties n'aurait pas, individuellement ou dans l'ensemble, affecté, empêché ou retardé à un égard important la réalisation, par Domtar ou par la filiale visée par la fusion, de la fusion ou d'autres opérations envisagées par la convention de fusion;
- Les parties mères et la filiale visée par la fusion ont exécuté et respecté, à tous égards importants, les engagements et obligations qu'elles sont tenues d'exécuter et de respecter aux termes de la convention de fusion au plus tard à la clôture;
- Domtar a remis à la Société une attestation signée par l'un de ses hauts dirigeants qui déclare au nom de Domtar que les conditions décrites dans les deux précédents points ont été remplies.

Résiliation de la convention de fusion

La convention de fusion peut être résiliée avant l'heure d'effet dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- par consentement mutuel écrit de la Société et de Domtar;
- par Domtar ou par la Société si, selon le cas :
 - l'heure d'effet n'est pas survenue au plus tard à la date limite du 5 avril 2023, sous réserve d'une prolongation automatique au 5 juillet 2023, et que les seules conditions n'ayant toujours pas été remplies ou n'ayant pas fait l'objet d'une renonciation (sauf celles qui, de par leurs modalités, ne doivent être remplies qu'à la clôture et peuvent l'être) ont trait à une autorisation en vertu des lois sur la concurrence ou à un obstacle juridique relevant des lois sur la concurrence ou à un obstacle issu de mesures défavorables particulières. Si la période de commercialisation du financement par emprunt a commencé mais n'est pas terminée à la date limite, celle-ci est automatiquement, sans intervention de la part d'aucune des parties, reportée à 15 jours ouvrables après la date limite prévue de la période de commercialisation. Malgré ce qui précède, une partie ne pourra pas se prévaloir du droit de résiliation de la convention de fusion au titre de la présente disposition si elle manque à l'une des dispositions de la convention de fusion et que ce manquement empêche l'heure d'effet de la fusion de survenir avant la date limite;
 - une loi ou une ordonnance définitive et sans appel des autorités gouvernementales compétentes vient limiter, prescrire, interdire ou rendre illégale de façon permanente la réalisation de la fusion, ou vient imposer une condition lourde; il est entendu que la partie qui cherche à résilier la convention de fusion aux termes de la présente disposition doit avoir rempli ses obligations à tous égards importants au titre de l'engagement sur les mesures réglementaires décrit à la rubrique « — Efforts pour réaliser la fusion », qui commence à la page 109;
 - après une assemblée extraordinaire (ou sa reprise en cas d'ajournement ou de report), les actionnaires de la Société n'ont pas approuvé la fusion proposée;

- par Domtar si, selon le cas :
 - avant l'obtention de l'approbation des actionnaires, le conseil modifie sa recommandation conformément à la rubrique « — Obligation du conseil à l'égard de sa recommandation », qui commence à la page 107;
 - la Société a manqué à ses déclarations, garanties, engagements ou ententes aux termes de la convention de fusion, ou a omis de les exécuter, manquement ou omission qui (i) entraînerait le défaut de remplir certaines conditions de clôture de la fusion énoncées à la rubrique « — Conditions de la fusion », qui commence à la page 116, et (ii) ne peut être ou n'a pas été corrigé dans les 30 jours suivant l'avis écrit de Domtar informant la Société du manquement, étant entendu que Domtar ne doit pas avoir elle-même manqué à ses déclarations, garanties, engagements ou ententes aux termes de la convention de fusion, manquement qui entraînerait le défaut de remplir certaines conditions de clôture de la fusion;
- par la Société si, selon le cas :
 - Domtar ou la filiale visée par la fusion a manqué à ses déclarations, garanties, engagements ou ententes aux termes de la convention de fusion, ou a omis de les exécuter, manquement ou omission qui (i) entraînerait le défaut de remplir certaines conditions de clôture de la fusion énoncées à la rubrique « — Conditions de la fusion », qui commence à la page 116, et (ii) ne peut être ou n'a pas été corrigé dans les 30 jours suivant l'avis écrit de la Société informant Domtar du manquement, étant entendu que la Société ne doit pas avoir elle-même manqué à ses déclarations, garanties, engagements ou ententes aux termes de la convention de fusion, manquement qui entraînerait le défaut de remplir certaines conditions de clôture de la fusion;
 - avant la réception de l'approbation des actionnaires de la Société :
 - le conseil autorise la Société à conclure une convention d'acquisition de rechange à la suite d'une proposition supérieure, dans la mesure permise par les modalités et conditions de la convention de fusion et sous réserve de celles-ci;
 - presque simultanément à la résiliation de la convention de fusion, la Société conclut une convention d'acquisition de rechange à la suite d'une proposition supérieure;
 - antérieurement ou parallèlement à la résiliation, la Société paie à Domtar l'indemnité de résiliation applicable, décrite à la rubrique « — Frais; indemnité de résiliation », qui commence à la page 119;
 - (i) l'ensemble des conditions de clôture de la fusion énoncées à la rubrique « — Conditions de la fusion », qui commence à la page 116, sont et demeurent remplies (sauf celles qui, de par leurs modalités, ne doivent être remplies qu'à la date de clôture, à condition qu'elles puissent l'être si la clôture a lieu ou que la Société y ait renoncé par écrit), (ii) la Société a irrévocablement confirmé par avis écrit à Domtar qu'elle est prête, disposée et habile à réaliser la fusion, et (iii) Domtar et la filiale visée par la fusion ne réalisent pas la fusion dans les cinq jours ouvrables suivant la date de clôture prévue dans la convention de fusion ou, si cette date est postérieure, la date où la confirmation est reçue.

Effet de la résiliation

La convention de fusion deviendra nulle et sans effet en cas de résiliation par Domtar ou par la Société conformément à ses modalités, sans responsabilité ou obligation de la part d'une partie (ou d'un actionnaire, d'une personne en situation de contrôle, d'un administrateur, d'un dirigeant, d'un employé, d'un membre du même groupe ou d'un représentant de cette partie), autres que celles liées à ce qui suit : (i) l'entente de confidentialité conclue entre la Société et Domtar, (ii) les dispositions portant sur la communication au public de l'information sur les opérations qui y sont prévues, (iii) les dispositions portant sur l'indemnité de résiliation, et (iv) certaines autres dispositions, notamment l'effet de la résiliation, l'exécution en nature, la loi applicable et le territoire compétent; ces dispositions continueront de produire leurs effets après la résiliation; il est toutefois entendu que, sous réserve des limites portant sur l'exécution en nature et le territoire, la résiliation de la convention de fusion ne libérera pas les parties à l'égard des

dommages subis ou de la responsabilité engagée par une autre partie par suite de son manquement délibéré à la convention de fusion avant la résiliation ou de toute obligation de paiement d'une indemnité de résiliation ou de remboursement des frais décrits à la rubrique intitulée « — Frais; indemnité de résiliation », qui commence à la page 119.

Frais; indemnité de résiliation

La Société doit payer à Domtar une indemnité de résiliation de la Société qui s'élève à 40 millions de dollars si :

- Domtar résilie la convention de fusion avant l'obtention de l'approbation des actionnaires de la Société parce que le conseil prend l'une des décisions suivantes : (i) retirer, modifier ou assortir de réserves ou proposer par ailleurs publiquement de retirer, de modifier ou d'assortir de réserves la recommandation de la Société de manière défavorable à Domtar, (ii) omettre d'inclure la recommandation de la Société dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, (iii) adopter, approuver, recommander, avaliser ou déclarer par ailleurs souhaitable ou proposer publiquement d'adopter, d'approuver, de recommander, d'avaliser ou de déclarer autrement souhaitable toute proposition d'acquisition visant la Société, (iv) omettre de recommander le rejet par les actionnaires de la Société d'une proposition d'acquisition visant la Société qui est structurée comme une offre publique d'achat ou une offre publique d'échange des actions ordinaires en circulation de la Société et qui est lancée en application de la *Rule 14d-2* prise en application de la Loi de 1934 (par d'autres que Domtar ou un membre du groupe de Domtar), dans les 10 jours ouvrables qui suivent ce lancement, (v) omettre de recommander publiquement le rejet d'une proposition d'acquisition visant la Société qui a été rendue publique (et n'a pas été retirée publiquement) dans les 10 jours ouvrables qui suivent la demande de Domtar (pourvu que Domtar ne fasse pas une telle demande plus d'une fois relativement à cette proposition d'acquisition visant la Société ou à chacune des modifications importantes s'y rapportant (non retirées publiquement), (vi) omettre de confirmer publiquement la recommandation de la Société dans les trois jours ouvrables après que Domtar en a fait la demande écrite par suite d'une déclaration publique de la Société ou de ses représentants exprimant une opposition aux opérations envisagées par la convention de fusion;
- la Société résilie la convention de fusion parce que, avant d'obtenir l'approbation des actionnaires de la Société : (i) le conseil l'autorise à conclure une convention d'acquisition de rechange relativement à une proposition supérieure dans la mesure permise par la convention de fusion et sous réserve des modalités et des conditions de celle-ci; (ii) elle conclut une convention d'acquisition de rechange relativement à une proposition supérieure presque simultanément à la résiliation de la convention de fusion; (iii) avant la résiliation ou simultanément à la résiliation, la Société paie à Domtar l'indemnité de résiliation qu'elle est tenue de lui payer;
- la Société ou Domtar résilie la convention de fusion parce qu'elle n'a pas obtenu l'approbation des actionnaires de la Société ou que l'opération n'a pas été réalisée au plus tard à la date limite et que, (i) avant la résiliation, une proposition d'acquisition visant la Société a été présentée au conseil ou à la Société, a été annoncée publiquement et n'a pas été retirée, (ii) dans les 12 mois qui suivent la résiliation, la Société conclut une convention définitive relativement à une proposition d'acquisition visant la Société ou réalise une telle proposition d'acquisition (qu'il s'agisse ou non de la même proposition d'acquisition que celle mentionnée à la clause (i) ci-dessus); dans ces cas, la Société doit payer l'indemnité de résiliation de la Société à Domtar, déduction faite du remboursement des frais qu'elle lui a préalablement payés et, étant entendu que, aux fins de la définition de « proposition d'acquisition visant la Société » dans le présent point, les mentions « 20 % » sont remplacées par « 50 % ».

Si la convention de fusion est résiliée dans des circonstances où l'indemnité de résiliation de la Société est payable à Domtar, sous réserve du droit à l'exécution en nature décrit en détail à la rubrique « La convention et le plan de fusion — Exécution en nature », qui commence à la page 122, et autrement que dans le cas d'un manquement délibéré, le paiement de l'indemnité de résiliation de la Société constituera le seul et unique recours de Domtar, de la filiale visée par la fusion, des parties à l'origine du financement par emprunt et de leurs personnes liées contre la Société, ses filiales et leurs personnes liées respectives pour l'ensemble des pertes et des dommages subis par suite de l'échec des opérations dont la réalisation était prévue par la convention de fusion ou du manquement ou du défaut d'exécution s'y rapportant ou autrement et, au paiement de ce montant, ni Domtar, ni ses filiales, ni aucune autre personne liée à Domtar ne chercheront à recouvrer d'autres dommages-intérêts ou à faire valoir d'autres recours

relativement aux pertes ou aux dommages subis dans le cadre de la convention de fusion ou des opérations qui y sont prévues.

Domtar doit payer à la Société une indemnité de résiliation de la société mère qui s'élève à 80 millions de dollars dans l'un des cas suivants :

- La Société ou Domtar résilie la convention de fusion parce que la fusion n'est pas réalisée au plus tard à la date limite et que, à ce moment : a) les seules conditions de clôture qui n'ont pas été remplies ou n'ont pas fait l'objet de renonciation (sauf celles qui, de par leurs modalités, ne doivent être remplies qu'à la clôture et peuvent l'être) sont celles qui sont liées (x) à l'autorisation en vertu des lois sur la concurrence ou (y) à un obstacle juridique relevant des lois sur la concurrence, ou b) la Société aurait pu résilier la convention de fusion en raison (x) de la non-réalisation de la fusion par Domtar après que les conditions de clôture ont été remplies ou (y) d'un obstacle juridique qui rend la fusion illégale ou qui impose une condition lourde, dans chaque cas relativement aux lois sur la concurrence;
- La Société résilie la convention de fusion pour l'une des raisons suivantes : a) le manquement à une déclaration ou à un engagement de la part de Domtar ou de la filiale visée par la fusion, ou b) la non-réalisation de la fusion par Domtar et par la filiale visée par la fusion après que les conditions de clôture ont été remplies.

Si la convention de fusion est résiliée dans des circonstances où l'indemnité de résiliation de la société mère est payable à la Société, sous réserve du droit à l'exécution en nature et sauf dans les cas de manquement délibéré (il est convenu que, si Domtar et la filiale visée par la fusion ne contreviennent pas de façon importante à leurs déclarations, garanties, engagements ou ententes contenus dans la convention de fusion, l'omission de la part de Domtar et de la filiale visée par la fusion de réaliser la clôture qui est attribuable à un échec de financement n'est pas en soi réputée être un manquement délibéré), le paiement de l'indemnité de résiliation de la société mère constitue le seul et unique recours de la Société et de ses filiales contre Domtar, la filiale visée par la fusion, les parties liées à Domtar et les parties au financement par emprunt relativement à l'ensemble des pertes et des dommages subis par suite de l'échec des opérations dont la réalisation était prévue par la convention de fusion ou par les lettres d'engagement de financement par emprunt ou relativement au manquement ou au défaut d'exécution s'y rapportant ou autrement et, au paiement de ce montant, ni la Société, ni ses filiales, ni aucune autre personne liée à la Société ne chercheront à recouvrer d'autres dommages-intérêts ou à faire valoir d'autres recours relativement aux pertes ou aux dommages subis dans le cadre de la convention de fusion, des lettres d'engagement de financement par emprunt ou des opérations qui y sont prévues (y compris le financement par emprunt).

La Société ou Domtar ne sera en aucun cas autorisée ou habilitée à obtenir : a) l'exécution en nature et b) le paiement de l'indemnité de résiliation de la société mère ou de l'indemnité de résiliation de la Société, selon le cas.

Si la Société ou Domtar omet de payer l'indemnité de résiliation de la Société, l'indemnité de résiliation de la société mère ou le remboursement des frais, selon le cas, impayés en application de la convention de fusion et que l'autre partie, afin d'obtenir ce paiement, intente une poursuite qui entraîne un jugement contre la partie défaillante pour le montant impayé ou une partie de ce montant, alors, la partie défaillante doit payer à l'autre partie ses frais raisonnables et documentés (y compris les honoraires et débours d'avocat raisonnables) dans le cadre de cette poursuite, ainsi que les intérêts sur le montant dû entre la date à laquelle la demande de paiement a été présentée et la date du paiement, au taux annuel de 5 %, majoré du taux d'intérêt préférentiel publié dans le *Wall Street Journal* en vigueur à la date à laquelle le paiement a été demandé (ou à un taux inférieur qui est le taux maximal autorisé par la loi applicable). L'indemnité de résiliation de la Société ou l'indemnité de résiliation de la société mère, selon le cas, n'est en aucun cas payable plus d'une fois.

La Société doit rembourser à Domtar les frais raisonnables et documentés qu'elle-même et la filiale visée par la fusion ont engagés dans le cadre de la convention de fusion et des opérations qui y sont prévues jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 10 millions de dollars si la Société ou Domtar résilie la convention de fusion parce que les actionnaires de la Société n'approuvent pas l'opération et que, à ce moment, l'indemnité de résiliation de la Société n'est pas par ailleurs payable en raison de cette résiliation (le « remboursement des frais »). Si l'indemnité de résiliation de la Société devient ultérieurement payable, le remboursement des frais préalablement payés par la Société à Domtar sera déduit de l'indemnité de résiliation de la Société.

En règle générale, tous les frais engagés dans le cadre de la convention de fusion seront pris en charge par la partie qui les engage, que l'opération soit ou non réalisée, sauf que : (i) Domtar sera responsable de la totalité des frais, autres que les honoraires d'avocats de la Société, liés aux dépôts effectués en application de la Loi HSR et au dépôt des avis liés à d'autres documents en application de toute loi sur la concurrence étrangère applicable, et (ii) Domtar ou la société issue de la fusion prendra en charge les taxes de transfert, les impôts documentaires, les frais d'apposition de timbre, les droits d'inscription et d'autres impôts et taxes semblables imposés relativement à la fusion ou au transfert des actions ordinaires de la Société dans le cadre de la fusion.

Garantie des parties mères

La convention de fusion prévoit que Karta Halten et Paper Excellence garantissent solidairement, de façon absolue, inconditionnelle et irrévocable, en qualité de débiteurs principaux et non de caution, l'exécution, le paiement et le règlement intégral et rapide à l'échéance des engagements, des obligations et des ententes pris par Domtar et par la filiale visée par la fusion aux termes de la convention de fusion.

Modification et renonciation

La convention de fusion prévoit que, avant l'heure d'effet de la fusion, sous réserve de la loi applicable, les parties peuvent modifier la convention de fusion ou accorder une prolongation ou une renonciation en application de la convention de fusion moyennant une entente écrite ou, dans le cas d'une prolongation ou d'une renonciation, dans un acte écrit signé au nom de chaque partie; toutefois, les parties n'apporteront pas à la convention de fusion, après la réception de l'approbation des actionnaires par la Société, une modification exigeant une autre approbation de leur part sans leur approbation.

Absence de tiers bénéficiaires

Même si, en règle générale, la convention de fusion n'est pas censée conférer ni ne confère de droits ou recours à des personnes autres qu'à ses parties, elle prévoit des exceptions limitées en faveur : (i) du représentant des DCV relativement à certaines de ses dispositions, (ii) des prêteurs de Domtar et de leurs personnes liées relativement à certaines autres de ses dispositions, (iii) de tous les administrateurs et dirigeants actuels et anciens de la Société, qui conserveront leur garantie d'indemnisation, d'avancement des frais et d'assurance de la responsabilité après la réalisation des opérations, et (iv) de la Société pour le compte de chacun de ses actionnaires et porteurs d'attributions de titres de capitaux propres relativement à leur droit d'obtenir des dommages-intérêts en raison de la violation de la convention de fusion par Domtar ou par la filiale visée par la fusion et, pour le compte de chacun des actionnaires, des porteurs d'attributions de titres de capitaux propres et des porteurs de DCV de la Société, relativement à leur droit d'obtenir la contrepartie aux termes de la fusion et des distributions de remboursements visés nets, le cas échéant.

Loi applicable; territoire

La convention de fusion est régie par les lois de l'État du Delaware et interprétée conformément aux lois de l'État du Delaware, sans égard aux règles de conflits de lois qui auraient pour effet d'entraîner l'application des lois d'un autre État.

Les actions et instances liées ou attribuables à la convention de fusion ou aux opérations qui y sont prévues seront portées devant la Cour de la chancellerie du Delaware ou, cette dernière décline compétence dans une matière précise, devant un tribunal fédéral qui siège dans l'État du Delaware, ou, si la Cour de la chancellerie du Delaware et les tribunaux fédéraux qui siègent dans l'État du Delaware déclinent compétence dans une matière précise, devant tout tribunal de l'État du Delaware qui a compétence en la matière.

Malgré les deux derniers paragraphes de la présente rubrique, la convention de fusion prévoit que toute action ou instance intentée ou lancée contre les prêteurs de Domtar ou leurs personnes liées qui est attribuable ou liée à la convention de fusion, aux lettres d'engagement de financement par emprunt, au financement par emprunt ou aux opérations envisagées par la convention de fusion, par les lettres d'engagement de financement par emprunt ou par le financement par emprunt sera portée devant la Cour suprême de l'État de New York, comté de New York, ou, si la compétence exclusive est accordée aux tribunaux fédéraux, devant la Cour de district des États-Unis pour le district

Sud de New York, et cette instance judiciaire sera régie par les lois de l'État de New York et interprétée conformément à ces lois, sans égard aux règles de conflits de lois qui auraient pour effet d'entraîner l'application des lois d'un territoire autre que l'État de New York.

Exécution en nature

Les parties à la convention de fusion ont reconnu et convenu dans la convention de fusion que, au cas où une disposition de la convention de fusion n'est pas exécutée conformément à ses modalités particulières ou est par ailleurs inexécutée, il se produira un dommage irréparable à l'égard duquel elles n'auront pas de recours en justice adéquat. Par conséquent, la convention de fusion prévoit que, en plus de tous les autres recours auxquels elle pourrait avoir droit, chaque partie à la convention de fusion est autorisée à demander une ou plusieurs injonctions afin d'en prévenir les inexécutions réelles ou imminentes et d'en faire précisément appliquer les modalités et les dispositions, y compris l'obligation de réaliser la fusion, sans preuve de dommages réels ou autres. Les parties ont renoncé à exiger un cautionnement dans le cadre de ce recours.

Les parties à la convention de fusion ont en outre reconnu et convenu dans la convention de fusion que Domtar a l'obligation d'obtenir le financement par capitaux propres et que la Société aura le droit de se prévaloir de l'exécution en nature des modalités de l'engagement de financement par capitaux propres contre Domtar, d'obtenir le financement par capitaux propres et d'obliger Domtar à procéder à la clôture de la fusion, seulement si : (i) toutes les conditions de clôture de la fusion ont été remplies ou ont fait l'objet de renonciation par la partie qui a le droit d'y renoncer (sauf celles qui, de par leurs modalités, ne doivent être remplies qu'à la date de clôture, à condition qu'elles puissent l'être si la clôture a lieu ou que la Société y ait renoncé par écrit), et si (ii) la Société a irrévocablement confirmé par écrit à Domtar qu'elle est prête et en mesure de procéder à la clôture de la fusion, étant entendu qu'elle n'aura pas le droit de se prévaloir de l'exécution en nature contre Domtar afin d'effectuer le paiement de la contrepartie aux termes de la fusion, les paiements liés aux opérations envisagées par la convention de fusion et le paiement des frais connexes si : a) la période de commercialisation a pris fin, b) le défaut de Domtar d'effectuer ces paiements est lié à un échec de financement par emprunt, et c) Domtar et la filiale visée par la fusion ne contreviennent pas de façon importante à leurs déclarations, garanties, engagements ou ententes énoncés dans la convention de fusion.

DROITS D'ÉVALUATION

En vertu de la DGCL, vous pouvez faire valoir votre droit de dissidence relativement à la fusion et recevoir le paiement en espèces de la juste valeur de vos actions ordinaires de la Société établie par la Cour de la chancellerie du Delaware, majorée des intérêts, le cas échéant, établis par elle, au lieu de la contrepartie à laquelle vous auriez autrement droit aux termes de la convention de fusion. Ce droit est appelé « droit d'évaluation ». Les actionnaires qui choisissent d'exercer leurs droits d'évaluation doivent se conformer aux dispositions de l'article 262 de la DGCL afin de régulariser leurs droits. Il faut se conformer strictement à la procédure prévue par la loi afin de régulariser des droits d'évaluation en vertu de la loi du Delaware.

Le texte qui suit est un bref sommaire des dispositions importantes de la procédure prévue par la loi du Delaware qu'un actionnaire doit suivre afin de faire valoir son droit de dissidence relativement à la fusion et de régulariser ses droits d'évaluation. Toutefois, ce sommaire n'est pas un exposé complet de toutes les obligations applicables et il est donné entièrement sous réserve de l'article 262 de la DGCL, dont le texte intégral est reproduit à l'[Annexe C](#) de la présente circulaire de sollicitation de procurations et intégré par renvoi aux présentes. Le fait de ne pas suivre précisément la procédure décrite à l'article 262 de la DGCL pourrait entraîner la perte de vos droits d'évaluation ou la renonciation à ceux-ci. Sauf indication contraire, l'« actionnaire » désigne dans le présent sommaire le porteur inscrit d'actions ordinaires de la Société.

Les propriétaires véritables d'actions ordinaires de la Société qui ne sont pas aussi les porteurs inscrits de ces actions peuvent demander au propriétaire inscrit, comme un courtier, une banque ou un autre intermédiaire, de présenter la demande portant sur ces actions. Si les actions ordinaires de la Société sont détenues en propriété inscrite à titre fiduciaire, comme par un fiduciaire ou un dépositaire, c'est la personne qui exerce cette fonction qui doit signer la demande d'évaluation et, si les actions ordinaires de la Société sont détenues en propriété inscrite par plus d'une personne, par exemple en propriété indivise ou conjointe, la demande doit être signée par tous les copropriétaires. Le mandataire autorisé, y compris le mandataire autorisé de deux copropriétaires ou plus, peut signer la demande d'évaluation pour le compte d'un actionnaire inscrit; toutefois, le mandataire doit nommer les propriétaires inscrits et divulguer expressément que, en signant la demande, il agit en qualité de mandataire du propriétaire inscrit. Si un propriétaire inscrit, comme un courtier qui détient des actions ordinaires de la Société en qualité d'intermédiaire pour d'autres, exerce son droit d'évaluation relativement aux actions ordinaires de la Société détenues pour un ou plusieurs propriétaires véritables, sans exercer ce droit pour les autres propriétaires véritables, nous recommandons que la demande écrite énonce le nombre d'actions ordinaires de la Société pour lesquelles l'évaluation est souhaitée. Lorsque le nombre d'actions n'est pas expressément mentionné, nous présumerons que la demande vise toutes les actions détenues au nom du propriétaire inscrit. Si vous détenez vos actions ordinaires de la Société dans un compte de courtage ou au nom d'un autre intermédiaire et que vous souhaitez exercer vos droits d'évaluation, vous devriez consulter votre courtier ou autre intermédiaire afin d'établir les procédures appropriées en ce qui concerne la présentation de la demande d'évaluation par l'intermédiaire.

L'article 262 de la DGCL exige que les actionnaires qui peuvent se prévaloir de droits d'évaluation soient avisés au moins 20 jours avant l'assemblée des actionnaires au cours de laquelle ils voteront au sujet de la fusion dans le cadre de laquelle les droits d'évaluation seront disponibles. L'avis doit inclure une copie de l'article 262 de la DGCL. La présente circulaire de sollicitation de procurations constitue notre avis aux actionnaires de la Société au sujet de la disponibilité des droits d'évaluation dans le cadre de la fusion conformément à l'article 262 de la DGCL; à cet égard, un exemplaire du texte intégral de l'article 262 de la DGCL est reproduit à l'[Annexe C](#) des présentes. Si vous envisagez d'exercer vos droits d'évaluation, vous devriez lire attentivement le texte de l'article 262 de la DGCL qui est reproduit à l'[Annexe C](#) de la présente circulaire de sollicitation de procurations, puisque le défaut de se conformer en bonne et due forme et en temps voulu aux dispositions de l'article 262 de la DGCL entraînera la perte des droits d'évaluation qui vous sont accordés en vertu de la DGCL.

L'actionnaire qui souhaite exercer des droits d'évaluation devrait envisager de consulter ses conseillers juridiques avant de tenter d'exercer ces droits.

Si vous souhaitez exercer des droits d'évaluation relativement à vos actions ordinaires de la Société, vous devez vous conformer à chacune des conditions suivantes :

- Vous devez nous remettre une demande écrite d'évaluation de vos actions avant la tenue du vote lié à la fusion. Cette demande d'évaluation écrite doit s'ajouter à la procuration ou au vote contre l'approbation de la fusion et l'adoption de la convention de fusion ou à la décision d'abstention de voter s'y rapportant et s'en distinguer. Le vote contre la proposition ou le défaut de voter pour la proposition de fusion ne constitue pas en soi une demande d'évaluation au sens de l'article 262 de la DGCL. La demande doit nous informer raisonnablement de l'identité et de l'intention de l'actionnaire qui demande l'évaluation de ses actions. Le défaut de l'actionnaire de présenter une demande écrite avant la tenue du vote sur la fusion constituera une renonciation à ses droits d'évaluation;
- Vous ne devez pas voter en faveur ou consentir par écrit de voter en faveur de la proposition de fusion. Un vote en faveur de la proposition de fusion, au moyen d'une procuration soumise par courrier, par Internet, par téléphone ou virtuellement au cours de l'assemblée extraordinaire, constituera une renonciation à vos droits d'évaluation des actions relativement auxquelles le droit de vote est exercé et annulera les demandes écrites d'évaluation préalablement déposées. Les droits de vote rattachés à une procuration qui ne contient pas d'instructions de vote seront exercés, sauf révocation, en faveur de la proposition de fusion. Par conséquent, l'actionnaire qui vote par procuration et qui souhaite exercer ses droits d'évaluation doit voter contre la proposition de fusion ou s'abstenir de voter relativement à celle-ci;
- Vous devez continuer de détenir vos actions ordinaires de la Société entre la date de présentation de la demande et la date d'effet de la fusion. Par conséquent, l'actionnaire qui est un porteur inscrit d'actions ordinaires de la Société à la date à laquelle la demande d'évaluation écrite est présentée, mais qui transfère par la suite ses actions avant la date d'effet de la fusion perdra tout droit d'évaluation relativement à ces actions;
- Vous devez par ailleurs vous conformer aux procédures mentionnées à l'article 262 de la DGCL.

Si vous ne vous conformez pas à ces conditions et que la fusion est menée à bien, vous aurez le droit de recevoir la contrepartie aux termes de la fusion (sans intérêts et sous réserve des retenues d'impôt applicables), mais vous n'aurez pas de droits d'évaluation relativement à vos actions ordinaires de la Société.

Toutes les demandes d'évaluation présentées en application de l'article 262 de la DGCL doivent être adressées à la Société, à l'attention de Produits forestiers Résolu Inc., 1010, rue De la Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada, être remises avant la tenue du vote sur la convention de fusion à l'assemblée extraordinaire et être signées par le porteur inscrit des actions ordinaires de la Société ou pour son compte.

Dans les 10 jours qui suivent la date d'effet de la fusion, la Société, à titre de société issue de la fusion, doit donner un avis écrit de prise d'effet de la fusion à chacun des actionnaires qui ont déposé une demande écrite d'évaluation en bonne et due forme et qui n'ont pas voté en faveur de la convention de fusion et de la fusion. Dans les 60 jours suivant la date d'effet de la fusion, les actionnaires qui ont demandé une évaluation et qui n'ont pas lancé de procédure d'évaluation ni ne sont intervenus à la procédure en qualité de partie mise en cause ont le droit de retirer leur demande d'évaluation et d'accepter la contrepartie aux termes de la fusion (sans intérêts et sous réserve des retenues d'impôt applicables) précisée dans la convention de fusion en échange de leurs actions ordinaires de la Société; après ce délai, l'actionnaire peut retirer la demande d'évaluation seulement avec le consentement de la Société, à titre de société issue de la fusion. Dans les 120 jours suivant la date d'effet de la fusion, les actionnaires qui se sont conformés à l'article 262 de la DGCL auront le droit, sur présentation d'une demande écrite à la Société, à titre de société issue de la fusion, de recevoir une déclaration écrite qui fait état du nombre total d'actions dont les droits de vote s'y rattachant n'ont pas été exercés en faveur de la convention de fusion et de la fusion et relativement auxquelles des demandes de droits d'évaluation ont été reçues, ainsi que du nombre total de porteurs de ces actions. La personne qui est la propriétaire véritable d'actions ordinaires de la Société détenues dans une fiducie ayant droit de vote ou par un intermédiaire pour son compte peut, à son propre nom, déposer la demande décrite dans la phrase précédente. Cette déclaration écrite sera envoyée par la poste à l'actionnaire qui en fait la demande dans les 10 jours suivant la réception de la demande écrite par la Société, à titre de société issue de la fusion, mais au plus tard dans les 10 jours suivant l'expiration du délai de remise des demandes d'évaluation. Au plus tard dans les 120 jours qui suivent l'heure d'effet, la Société, à titre de société issue de la fusion, ou l'actionnaire qui s'est conformé à l'article 262 de la DGCL et qui a par ailleurs le droit d'exercer les droits d'évaluation peut déposer une requête auprès de la Cour de la chancellerie du Delaware, dans laquelle il demande l'établissement de la juste valeur des actions détenues par tous les actionnaires qui ont droit à l'évaluation. La personne qui est la propriétaire véritable d'actions ordinaires de la Société détenues dans

une fiducie ayant droit de vote ou par un intermédiaire pour son compte peut, en son propre nom, déposer la requête décrite dans la phrase précédente. Au dépôt de la requête par l'actionnaire, une copie de celle-ci est signifiée à la Société, à titre de société issue de la fusion. Si aucune requête n'est déposée dans ce délai de 120 jours, les droits d'évaluation seront perdus pour tous les porteurs d'actions qui avaient préalablement demandé l'évaluation de leurs actions. La Société, à titre de société issue de la fusion, n'a pas d'obligation de déposer pareille requête s'il y a des actionnaires dissidents. Par conséquent, le défaut de l'actionnaire de déposer une requête dans le délai prescrit pourrait annuler la demande d'évaluation écrite préalable de l'actionnaire. La Société n'a pas actuellement l'intention de déposer une requête en évaluation et les actionnaires qui cherchent à exercer leurs droits d'évaluation ne devraient pas présumer que la Société déposera pareille requête ou qu'elle lancera des négociations en lien avec la juste valeur des actions. Par conséquent, les actionnaires qui souhaitent faire évaluer leurs actions devraient prendre l'initiative de déposer les requêtes nécessaires à la régularisation de leurs droits d'évaluation dans les délais et de la manière prescrits dans l'article 262 de la DGCL.

Si une requête en évaluation est dûment déposée par un actionnaire et qu'une copie de la requête est remise à la Société, à titre de société issue de la fusion, la Société sera alors tenue, dans les 20 jours qui suivent la signification de la requête, de produire au registre de la chancellerie auprès duquel la requête a été déposée une liste des noms et adresses de tous les actionnaires qui ont demandé le règlement de leurs actions et avec lesquels la société issue de la fusion n'a pas conclu d'ententes portant sur la valeur de ces actions. Le registre de la chancellerie, sur demande de la Cour de la chancellerie du Delaware, doit donner un avis de l'heure et du lieu d'audience de la requête par courrier recommandé ou certifié à la société issue de la fusion et aux actionnaires inscrits sur la liste, à leurs adresses y étant mentionnées. Cet avis doit également être donné dans une ou plusieurs publications au moins une semaine avant le jour de l'audience, à savoir dans un journal à grand tirage publié par la ville de Wilmington, au Delaware, ou dans une publication jugée pertinente par la Cour de la chancellerie du Delaware. La forme des avis donnés par courrier et dans les publications doit être approuvée par la Cour de la chancellerie du Delaware, et les frais s'y rapportant seront pris en charge par la société issue de la fusion. À l'audience de la requête, la Cour de la chancellerie du Delaware décidera quels sont les actionnaires qui se sont conformés à l'article 262 de la DGCL et qui peuvent obtenir des droits d'évaluation. La Cour de la chancellerie du Delaware peut demander aux actionnaires qui ont fait une demande d'évaluation de leurs actions et qui détiennent des actions représentées par des certificats de soumettre leurs certificats d'actions au registre de la chancellerie afin d'y faire inscrire qu'une procédure d'évaluation est en cours; si un actionnaire ne se conforme pas à cette demande, la Cour de la chancellerie du Delaware pourrait rejeter l'instance en ce qui concerne l'actionnaire non conforme. Si, immédiatement avant la fusion, les actions appartenant à une catégorie ou à une série de titres relativement auxquels il est possible de se prévaloir de droits d'évaluation ont été inscrites à la cote d'une bourse de valeurs nationale, la Cour de la chancellerie du Delaware rejettera l'instance en ce qui concerne tous les porteurs de ces actions qui peuvent autrement obtenir des droits d'évaluation, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le nombre total d'actions qui permettent d'obtenir des droits d'évaluation excède 1 % des actions en circulation de la catégorie ou de la série admissible à l'évaluation, (ii) la valeur de la contrepartie fournie dans le cadre de la fusion pour ce nombre total d'actions excède 1 million de dollars ou (iii) la fusion a été approuvée en vertu des articles 253 ou 267 de la DGCL.

Après avoir déterminé quels sont les actionnaires qui ont droit à l'évaluation de leurs actions ordinaires de la Société, la Cour de la chancellerie du Delaware évaluera les actions et établira leur juste valeur, à l'exclusion de tout élément de valeur attribuable à la réalisation ou à la probabilité de réalisation de la fusion, majorée des intérêts, le cas échéant. Sauf si la Cour de la chancellerie du Delaware en décide autrement à son gré pour une raison valable qu'elle expose et sauf indication contraire de l'article 262 de la DGCL, les intérêts courus entre la date d'effet de la fusion et la date de paiement inscrite dans le jugement seront composés trimestriellement et courront à un taux de 5 % supérieur au taux d'escompte de la Réserve fédérale américaine (y compris toute majoration) établi à l'occasion au cours du délai compris entre la date d'effet de la fusion et la date de paiement inscrite dans le jugement. À tout moment avant l'inscription du jugement dans le cadre des procédures, la Société, à titre de société issue de la fusion, pourra payer à chaque actionnaire qui a droit à l'évaluation une somme en espèces, auquel cas les intérêts courront par la suite seulement sur la somme correspondant à : (i) la différence, le cas échéant, entre le montant payé et la juste valeur des actions établie par la Cour de la chancellerie du Delaware et (ii) les intérêts cumulés jusqu'alors, à moins qu'ils n'aient déjà été payés. Sur demande de la Société, à titre de société issue de la fusion, ou d'un actionnaire habile à participer à la procédure d'évaluation, la Cour de la chancellerie du Delaware peut, à son gré, procéder à l'instruction sur l'évaluation avant de prendre une décision finale portant sur les actionnaires qui ont droit à l'évaluation. Tout actionnaire dont le nom figure sur la liste déposée par la Société, à titre de société issue de la fusion, et qui a soumis sur demande ses certificats d'actions au registre de la chancellerie, peut pleinement participer à l'instance jusqu'à ce

qu'il soit établi définitivement qu'il n'a pas de droits d'évaluation en vertu de l'article 262 de la DGCL. Lorsque la juste valeur est établie, la Cour de la chancellerie du Delaware ordonnera à la Société, à titre de société issue de la fusion, de payer cette valeur, majorée des intérêts sur celle-ci, le cas échéant, aux actionnaires qui ont le droit de la recevoir, sur-le-champ dans le cas des porteurs d'actions sans certificats et, dans le cas des porteurs d'actions représentées par des certificats, à la remise à la Société des certificats représentant ces actions.

Afin d'établir la juste valeur des actions ordinaires de la Société et, le cas échéant, les intérêts, la Cour de la chancellerie du Delaware est tenue de prendre en compte tous les facteurs pertinents. Dans la décision *Weinberger v. UOP, Inc.*, la Cour suprême du Delaware a examiné les facteurs qui pourraient être pris en compte afin d'établir la juste valeur dans le cadre d'une procédure d'évaluation et a déclaré que [traduction] : « la preuve de la valeur par des techniques ou des méthodes qui sont généralement considérées acceptables dans la communauté financière et autrement admissibles devant un tribunal » devrait être examinée et que « le juste prix requiert évidemment l'étude de tous les facteurs pertinents qui concernent la valeur d'une société ».

La Cour suprême du Delaware a déclaré que, lors de sa prise de décision sur la juste valeur, elle doit examiner la valeur marchande, la valeur de l'actif, les dividendes, les bénéfices prévus, la nature de l'entreprise et d'autres faits qui pourraient être vérifiés à la date de la fusion et qui jettent un éclairage sur les perspectives d'avenir de la société issue de la fusion. L'article 262 de la DGCL dispose que la juste valeur [traduction] « exclut tout élément de valeur attribuable à la réalisation ou à la probabilité de réalisation de la fusion ». Dans sa décision *Cede & Co. v. Technicolor, Inc.*, la Cour suprême du Delaware a déclaré que cette exclusion est [traduction] « une exclusion restreinte [qui] ne couvre pas des éléments de valeur connus, mais s'applique plutôt seulement aux éléments de valeur spéculatifs qui sont attribuables à cette réalisation ou à cette probabilité de réalisation ». Dans la décision *Weinberger*, la Cour suprême du Delaware a également déclaré que [traduction] : « les éléments de valeur future, y compris la nature de l'entreprise, qui sont connus ou susceptibles d'être prouvés à la date de la fusion et qui ne relèvent pas de la spéculation pourraient être examinés ».

Vous devriez savoir que la juste valeur de vos actions ordinaires de la Société établie en vertu de l'article 262 de la DGCL pourrait être supérieure, égale ou inférieure à la valeur que vous avez le droit de recevoir selon les modalités de la convention de fusion et que l'avis d'une société bancaire d'investissement quant au caractère équitable, d'un point de vue financier, de la contrepartie payable dans le cadre d'une opération de vente comme la fusion n'est pas un avis sur la juste valeur donné en application de l'article 262 de la DGCL ni ne traite autrement de la juste valeur en application de cet article.

De plus, nous ne prévoyons pas offrir plus que la contrepartie par action établie dans le cadre de la fusion aux actionnaires qui exercent leurs droits d'évaluation et nous nous réservons le droit de déclarer que, dans le cadre d'une procédure d'évaluation et pour l'application de l'article 262 de la DGCL, la « juste valeur » d'une action ordinaire de la Société est inférieure à la contrepartie par action établie dans le cadre de la fusion.

La Cour de la chancellerie du Delaware pourrait imposer à la Société, à titre de société issue de la fusion, et aux actionnaires qui participent à la procédure d'évaluation de prendre en charge les coûts de la procédure d'évaluation, comme elle le juge équitable dans les circonstances. Sur demande d'un actionnaire, la Cour de la chancellerie du Delaware pourrait ordonner que la totalité ou une partie des frais engagés par un actionnaire dans le cadre de la procédure d'évaluation, y compris, notamment, les honoraires d'avocat raisonnables et les frais et débours d'experts, soient pris en charge au prorata de la valeur de toutes les actions qui donnent droit à l'évaluation. En l'absence d'ordonnance, chaque partie prend en charge ses propres frais. L'actionnaire qui a dûment réclamé et régularisé ses droits d'évaluation conformément à l'article 262 de la DGCL n'aura pas, après l'heure d'effet, le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux actions assujetties à la demande pour quelque objet que ce soit ou pour recevoir le paiement de dividendes ou de toute autre distribution relativement à ces actions, autre que le paiement de dividendes ou de toute autre distribution à une date de référence tombant avant l'heure d'effet; toutefois, si aucune requête en évaluation n'est déposée dans les 120 jours suivant la date d'effet de la fusion, ou si l'actionnaire remet un retrait écrit de sa demande d'évaluation et une acceptation des modalités de la fusion dans les 60 jours suivant la date d'effet de la fusion ou par la suite sur approbation écrite de la Société, alors son droit d'évaluation cessera. Aucune procédure d'évaluation qui se déroule devant la Cour de la chancellerie du Delaware ne sera rejetée relativement à un actionnaire sans l'approbation préalable de la Cour et l'approbation peut être conditionnelle aux modalités que celle-ci estime justes. Toutefois, l'actionnaire qui n'a pas lancé de procédure d'évaluation ni n'est intervenu à la procédure en qualité de partie mise en cause conservera le droit de retirer sa demande d'évaluation et d'accepter la contrepartie aux termes

de la fusion qu'il aurait obtenue (sans intérêts et sous réserve des retenues d'impôt applicables) en application de la convention de fusion dans les 60 jours suivant la date d'effet de la fusion.

Compte tenu de la complexité de l'article 262 de la DGCL, les actionnaires qui souhaitent faire valoir leur droit de dissidence relativement à la fusion et se prévaloir de leurs droits d'évaluation devraient consulter leurs conseillers juridiques.

COURS ET DONNÉES SUR LES DIVIDENDES

Renseignements sur les marchés

Les actions ordinaires de la Société sont négociées à la cote de la NYSE sous le symbole « RFP ». En date du 13 septembre 2022, 76 811 124 actions ordinaires de la Société étaient en circulation. Le tableau suivant illustre les cours extrêmes des actions ordinaires de la Société à la NYSE pour les premier, deuxième et troisième trimestres de l'exercice 2022 (jusqu'au 13 septembre 2022) et pour chacun de ses trimestres précédents de 2021, 2020 et 2019. Les actions ordinaires de la Société sont également négociées à la cote de la TSX sous le symbole « RFP ».

Exercice	Haut	Bas
2022		
Premier trimestre	16,56 \$	11,00 \$
Deuxième trimestre	17,11 \$	11,55 \$
Troisième trimestre (jusqu'au 13 septembre 2022).....	20,725 \$	12,75 \$
2021		
Premier trimestre	11,59 \$	6,31 \$
Deuxième trimestre	17,64 \$	10,53 \$
Troisième trimestre	13,22 \$	9,87 \$
Quatrième trimestre.....	15,32 \$	10,65 \$
2020		
Premier trimestre	4,65 \$	1,26 \$
Deuxième trimestre	2,71 \$	1,15 \$
Troisième trimestre	5,24 \$	2,11 \$
Quatrième trimestre.....	6,82 \$	4,36 \$
2019		
Premier trimestre	9,66 \$	7,40 \$
Deuxième trimestre	8,17 \$	6,03 \$
Troisième trimestre	7,33 \$	4,19 \$
Quatrième trimestre.....	4,85 \$	3,39 \$

Le 5 juillet 2022, soit le dernier jour de bourse avant l'annonce publique de la fusion, le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la NYSE était de 12,49 \$ l'action et le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la TSX était de 16,23 \$ CA l'action. Le 19 septembre 2022, soit le jour de bourse la plus rapproché précédant la présente circulaire de sollicitation de procurations, le cours de clôture des actions ordinaires de la Société était de 20,36 \$ l'action à la NYSE et de 27,00 \$ CA l'action à la TSX. Vous êtes prié de vous informer des cours des actions ordinaires de la Société les plus récents avant de prendre la décision éventuelle d'approuver la proposition d'adopter la convention de fusion.

Porteurs

À la fermeture des bureaux le 19 septembre 2022, date de référence de l'assemblée extraordinaire, 76 811 811 actions ordinaires de la Société détenues par environ 2 103 porteurs inscrits étaient émises et en circulation.

Dividendes

Nous n'avons pas déclaré ni payé de dividende sur nos actions ordinaires en 2019 ou en 2020. Même si nous n'avons pas actuellement l'intention de payer des dividendes réguliers sur nos actions ordinaires, nous avons déclaré un dividende spécial de 1,00 \$ par action aux porteurs de nos actions ordinaires en 2021. Des dividendes de 79 millions de dollars ont été payés aux actionnaires le 7 juillet 2021. Nous n'avons pas payé de dividendes en espèces sur les actions ordinaires de la Société jusqu'à présent en 2022.

Nous n'avons pas l'intention de payer des dividendes en espèces à nos actionnaires ordinaires dans un avenir prévisible. Selon les modalités de la convention de fusion, entre la date de la convention de fusion et l'heure d'effet ou, si elle est antérieure, la résiliation valable de la convention de fusion, nous ne pouvons pas payer de dividendes ou faire d'autres distributions aux actionnaires ordinaires de la Société sans le consentement écrit de Domtar.

ACTIONNARIAT

Le tableau suivant indique le nombre d'actions ordinaires de la Société détenues en propriété véritable par chacun des administrateurs et des hauts dirigeants visés de la Société et par tous les administrateurs et hauts dirigeants en tant que groupe, selon l'information dont dispose la Société en date du 13 septembre 2022. Aucune des actions dont il est question ci-après ne fait l'objet de couverture ou de mise en gage. L'adresse postale de chacune de ces personnes est a/s Produits forestiers Résolu Inc., 1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada.

	<u>Nombre d'actions ordinaires de la Société détenues en propriété véritable⁽¹⁾</u>	<u>Pourcentage d'actions ordinaires de la Société en circulation</u>
Randall C. Benson	35 177 ⁽²⁾	*
Suzanne Blanchet.....	13 300 ⁽³⁾	*
Duncan K. Davies	3 360 ⁽⁴⁾	*
Jennifer C. Dolan	50 039 ⁽⁵⁾	*
Sylvain A. Girard.....	2 451	*
Yves Laflamme.....	—	*
Rémi G. Lalonde.....	94 730 ⁽⁶⁾	*
Bradley P. Martin.....	65 101 ⁽⁷⁾	*
Alain Rhéaume.....	70 600 ⁽⁸⁾	*
Michael S. Rousseau.....	90 600 ⁽⁹⁾	*
Hugues Simon.....	8 441 ⁽¹⁰⁾	*
Richard Tremblay	109 127	*
Jacques P. Vachon	3 785	*
Tous les administrateurs et hauts dirigeants en tant que groupe	828 456	1,08 %

* Représente moins de 1 %.

(1) Comprend les actions ordinaires suivantes de la Société visées par des options d'achat d'actions, des UANR, des UAR ou des UAD de la Société qui font l'objet d'un règlement en actions ordinaires de la Société (y compris les équivalents de dividendes cumulés sous forme d'unités supplémentaires) qui peuvent être exercées et qui ont été acquises ou sont acquises dans les 60 jours suivant le 13 septembre 2022 :

	<u>UAD de la Société</u>	<u>UANR de la Société</u>	<u>UAR de la Société</u>	<u>Options d'achat d'actions de la Société</u>
Randall C. Benson.....	10 377	—	—	—
Suzanne Blanchet.....	—	—	—	—
Duncan K. Davies	—	—	—	—
Jennifer C. Dolan	—	—	—	—
Bradley P. Martin.....	65 101	—	—	—
Alain Rhéaume.....	70 600	—	—	—
Michael S. Rousseau.....	70 600	—	—	—
Sylvain A. Girard.....	—	—	—	—
Lori Kilgour	—	—	—	10 291
Rémi G. Lalonde.....	—	—	—	11 211
Stéphanie Leclaire.....	—	—	—	11 809
John Lafave.....	—	—	—	38 708
Patrice Minguez	—	—	—	—
Daniel Ouellet	—	—	—	3 233
Hugues Simon.....	—	—	—	—
Richard Tremblay	—	—	—	—

- (2) Comprend 24 800 actions ordinaires de la Société acquises sur le marché libre et détenues indirectement par l'intermédiaire de R&J Benson Investments Ltd. et 10 377 UAD réglées en actions.
- (3) Comprend 13 300 actions ordinaires de la Société acquises sur le marché libre.
- (4) Comprend 3 360 actions ordinaires de la Société acquises sur le marché libre.
- (5) Comprend 6 252 actions ordinaires de la Société acquises sur le marché libre.
- (6) Comprend 13 245 actions ordinaires de la Société acquises sur le marché libre et 11 211 actions ordinaires de la Société qui peuvent être acquises à l'exercice d'options d'achat d'actions de la Société acquises.
- (7) Représente 65 101 UAD de la Société acquises.
- (8) Représente 70 600 UAD de la Société acquises.
- (9) Représente 70 600 UAD de la Société acquises et 20 000 actions ordinaires de la Société acquises sur le marché libre.
- (10) Comprend 3 588 actions ordinaires de la Société acquises avant de se joindre à la Société en 2021.

Le tableau suivant indique le nombre d'actions ordinaires de la Société détenues en propriété véritable en date du 13 septembre 2022 par ceux qui, à notre connaissance, sont propriétaires de plus de 5 % des actions ordinaires de la Société.

<u>Nom du propriétaire véritable</u>	<u>Nombre d'actions ordinaires de la Société détenues en propriété véritable⁽¹⁾</u>	<u>Pourcentage d'actions ordinaires de la Société en circulation</u>
Fairfax Financial Holdings Limited ⁽¹⁾	30 548 190	39,8
Chou Associates Management Inc. ⁽²⁾	5 256 960	6,8
Dimensional Fund Advisors LP ⁽³⁾	4 477 965	5,8

- (1) Selon une Annexe 13D/A modifiée, déposée le 7 juillet 2022 par V. Prem Watsa, The Second 810 Holdco Ltd., The Second 1109 Holdco Ltd., The Sixty Two Investment Company Limited, 12002574 Canada Inc., Fairfax Financial Holdings Limited, FFHL Group Ltd., Fairfax (Barbados) International Corp., Wentworth Insurance Company Ltd., Brit Limited, Brit Insurance Holdings Limited, Brit Reinsurance (Bermuda) Limited, Fairfax (US) Inc., Crum & Forster Holdings Corp., United States Fire Insurance Company, The North River Insurance Company, Zenith National Insurance Corp., Zenith Insurance Company, TIG Insurance Company, Northbridge Financial Corporation, La Federated, Compagnie d'assurance du Canada, Northbridge General Insurance Corporation, Verassure Insurance Company, 1102952 B.C. Unlimited Liability Company, Allied World Assurance Company Holdings, Ltd., Allied World Assurance Company Holdings I, Ltd., Allied World Assurance Company, Ltd., Allied World Assurance Holdings (Ireland) Ltd., Allied World Assurance Holdings (U.S.) Inc., Allied World Insurance Company, AW Underwriters Inc., Allied World Specialty Insurance Company et CRC Reinsurance Limited. L'adresse de Fairfax Financial Holdings Limited est : 95 Wellington Street West, Suite 800, Toronto (Ontario) Canada M5J 2N7.
- (2) Selon une Annexe 13G déposée le 13 avril 2020 par Chou Associates Management Inc. et Stonetrust Commercial Insurance Co., Chou Associates Management Inc. déclare détenir en propriété véritable 4 571 960 actions et Stonetrust Commercial Insurance Co déclare détenir en propriété véritable 685 000 actions, et les deux déclarent détenir globalement un pouvoir exclusif de vote et d'aliénation sur 5 256 960 actions. L'adresse de Chou Associates Management Inc. est : 110 Sheppard Avenue East, North York (Ontario) Canada M2N 6Y8.
- (3) Selon une Annexe 13G déposée le 8 février 2022 par Dimensional Fund Advisors LP., Dimensional Fund Advisors LP déclare détenir un pouvoir de vote exclusif sur 4 391 576 actions et un pouvoir d'aliénation exclusif sur 4 477 965 actions. Ces 4 477 965 actions sont détenues globalement par des fonds, des fiducies collectives et des comptes distincts pour le compte desquels Dimensional Fund Advisors LP agit à titre de gestionnaire de placements ou de sous-conseiller. L'adresse de Dimensional Fund Advisors LP est : 6300 Bee Cave Road, Building One, Austin (Texas) 78746.

AUTRES QUESTIONS

En date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, le conseil n'a pas connaissance d'autres questions qui seront portées à l'attention de l'assemblée extraordinaire, autres que celles décrites aux présentes.

PROPOSITIONS FUTURES DES ACTIONNAIRES

La Société tiendra une assemblée annuelle en 2023 seulement si la fusion n'a pas déjà été réalisée au plus tard à la date normale de tenue de son assemblée annuelle de 2023 ou peu après. Si l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société a lieu, tout actionnaire admissible de la Société peut soumettre des points à inscrire à l'ordre du jour d'une assemblée à venir ou des candidatures à l'élection aux postes d'administrateur, s'il se conforme aux exigences des règles sur la sollicitation de procurations établies par la SEC et par les règlements administratifs de la Société, le cas échéant. Pour que son inclusion soit envisagée dans la circulaire de sollicitation de procurations et dans le formulaire de procuration liés à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société de 2023, la proposition ou la candidature au poste d'administrateur soumise par un actionnaire de la Société doit parvenir aux principaux bureaux de direction de la Société, situés au 1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada, au plus tard le 15 décembre 2022.

Si la fusion n'a pas lieu, les actionnaires admissibles de la Société qui souhaitent soumettre une proposition ou une candidature au poste d'administrateur à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2023 (mais sans l'inclure dans les documents de procurations) doivent remettre un avis écrit portant sur la proposition au secrétaire de la Société aux principaux bureaux de direction de la Société au plus tôt le 26 février 2023 et au plus tard le 28 mars 2023 et se conformer aux autres dispositions des règlements administratifs de la Société.

LIVRAISON PAR MÉNAGE DES DOCUMENTS DE PROCURATIONS

Si vous ou d'autres personnes qui résident à votre adresse postale êtes propriétaires d'actions ordinaires de la Société qui sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire, votre banque, votre courtier, une fiducie ou votre autre intermédiaire pourrait vous envoyer un avis mentionnant que votre ménage ne recevra qu'une circulaire de sollicitation de procurations pour chaque société dans laquelle vous détenez des actions par l'entremise du courtier ou de la banque. Cette pratique, connue sous le nom de « livraison par ménage », est conçue pour réduire nos coûts d'impression et nos frais postaux. Si vous ne répondez pas que vous ne voulez pas participer à la livraison par ménage, la banque, le courtier, la fiducie ou tout autre intermédiaire présumera que vous avez donné votre consentement et enverra seulement un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations à votre adresse. Vous pouvez révoquer votre consentement à la livraison par ménage en envoyant votre nom, le nom de votre maison de courtage et votre numéro de compte au secrétaire de la Société au 1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada. La révocation de votre consentement à la livraison par ménage prendra effet 30 jours après sa réception. Quoi qu'il en soit, si vous n'avez pas reçu d'exemplaire individuel de la présente circulaire de sollicitation de procurations, nous vous en ferons parvenir un sur demande écrite de votre part au secrétaire de la Société au 1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada ou par téléphone au 514 875-2160.

OÙ TROUVER DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Nous déposons des rapports annuels, trimestriels et occasionnels, des circulaires de sollicitation de procurations et d'autres renseignements auprès de la SEC et des commissions de valeurs mobilières canadiennes. La SEC a un site Web (www.sec.gov), sur lequel sont affichés les rapports, les circulaires de sollicitation de procurations et les prospectus et d'autres renseignements au sujet des inscrits, comme la Société, qui déposent des documents par voie électronique auprès d'elle. Les investisseurs et les porteurs de titres peuvent également obtenir sans frais des exemplaires des autres documents déposés sur le site Web des autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com. Vous pouvez également trouver des renseignements supplémentaires à notre sujet à l'adresse www.pfresolu.com.

Les déclarations figurant dans la présente circulaire de sollicitation de procurations ou dans les documents y étant intégrés par renvoi au sujet du contenu d'un contrat ou d'un autre document ne sont pas nécessairement complètes, et elles doivent être lues intégralement sous réserve du contrat ou du document déposé en pièce jointe auprès de la SEC. La SEC nous permet d'intégrer par renvoi dans la présente circulaire de sollicitation de procurations des documents que nous déposons auprès d'elle, ce qui signifie que nous pouvons vous communiquer des renseignements importants au moyen d'un renvoi à ces documents. Les renseignements intégrés par renvoi font partie de la présente circulaire de sollicitation de procurations. La présente circulaire de sollicitation de procurations et les renseignements que nous déposerons ultérieurement auprès de la SEC pourraient actualiser et remplacer les renseignements intégrés par renvoi. De la même manière, les renseignements que nous déposerons ultérieurement auprès de la SEC pourraient actualiser et remplacer les renseignements communiqués dans la présente circulaire de sollicitation de procurations. Nous intégrons également par renvoi les documents énumérés ci-après et les documents que nous déposons en application des paragraphes 13(a), 13(c) ou 15(d) ou de l'article 14 de la Loi de 1934 après la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations et avant la date de l'assemblée extraordinaire (étant entendu que nous n'intégrons pas les renseignements fournis à la SEC mais non déposés auprès de la SEC) :

- le rapport annuel de la Société sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, déposé le 1^{er} mars 2022;
- le rapport trimestriel de la Société sur formulaire 10-Q pour le trimestre clos le 31 mars 2022, déposé le 10 mai 2022;
- le rapport trimestriel de la Société sur formulaire 10-Q pour le trimestre clos le 30 juin 2022, déposé le 4 août 2022;
- les rapports courants de la Société sur formulaire 8-K déposés le 3 février 2022, le 8 février 2022, le 14 février 2022, le 1^{er} mars 2022, le 2 mars 2022, le 4 mars 2022, le 5 mai 2022, le 27 mai 2022, le 6 juillet 2022, le 7 juillet 2022 et le 4 août 2022.

Nous fournirons sans frais ces documents déposés sans frais, sur demande écrite ou verbale. Les demandes d'information peuvent être soumises par écrit à Produits forestiers Résolu Inc., 1010, rue De la Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada ou par téléphone au 514 875-2160.

Si vous souhaitez obtenir des documents de notre part, veuillez nous faire parvenir votre demande au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée extraordinaire, afin de les obtenir à temps.

LA PRÉSENTE CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS NE CONSTITUE PAS DANS UN TERRITOIRE UNE SOLLICITATION DE PROCURATIONS À L'INTENTION OU DE LA PART D'UNE PERSONNE À L'INTENTION OU DE LA PART DE LAQUELLE IL EST ILLÉGAL D'EFFECTUER UNE TELLE SOLLICITATION DANS CE TERRITOIRE. VOUS DEVRIEZ VOUS FIER UNIQUEMENT AUX RENSEIGNEMENTS CONTENUS OU INTÉGRÉS PAR RENVOI DANS LA PRÉSENTE CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS AFIN D'EXERCER LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOS ACTIONS À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE. NOUS N'AVONS AUTORISÉ PERSONNE À VOUS FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS QUI SONT DIFFÉRENTS DE CEUX QUI SONT PRÉSENTÉS DANS LA PRÉSENTE CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS. LA PRÉSENTE CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS EST DATÉE DU 20 SEPTEMBRE 2022. VOUS NE DEVRIEZ PAS PRÉSUMER QUE LES RENSEIGNEMENTS QUI Y SONT PRÉSENTÉS SONT EXACTS À UNE AUTRE DATE, ET LA DATE DE MISE À LA POSTE DE LA PRÉSENTE CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS AUX ACTIONNAIRES NE PERMET PAS DE TIRER DE CONCLUSION CONTRAIRE.

[Cette page a été intentionnellement laissée vierge]

Annexe A - Convention et plan de fusion - version originale anglaise

AGREEMENT AND PLAN OF MERGER

among

RESOLUTE FOREST PRODUCTS INC.,

DOMTAR CORPORATION,

and

TERRA ACQUISITION SUB INC.,

and

KARTA HALTEN B.V.

and

PAPER EXCELLENCE B.V.

Dated as of July 5, 2022

[Cette page a été intentionnellement laissée vierge]

TABLE OF CONTENTS

ARTICLE I

DEFINITIONS

Section 1.1	Definitions	A-2
Section 1.2	Table of Definitions	A-15
Section 1.3	Other Definitional and Interpretative Provisions	A-17

ARTICLE II

THE MERGER; EFFECT ON THE CAPITAL STOCK; PAYMENT

Section 2.1	The Merger	A-17
Section 2.2	Closing	A-17
Section 2.3	Effective Time	A-18
Section 2.4	Surviving Corporation Matters	A-18
Section 2.5	Effect of the Merger on Capital Stock of the Company and Merger Sub	A-18
Section 2.6	Certain Adjustments	A-19
Section 2.7	Appraisal Shares	A-19
Section 2.8	Payment for Company Common Stock	A-19
Section 2.9	Further Assurances	A-22
Section 2.10	Treatment of Company Awards	A-22
Section 2.11	Contingent Value Rights, CVR Agent and CVR Representative	A-23
Section 2.12	Efforts; Applicable Refund Payments Calculation and Payment Procedures	A-26
Section 2.13	Applicable Refund Payments Received Prior to the Effective Time	A-29
Section 2.14	Withholding	A-30
Section 2.15	FIRPTA Certificate	A-30

ARTICLE III

REPRESENTATIONS AND WARRANTIES OF THE COMPANY

Section 3.1	Corporate Existence and Power	A-31
Section 3.2	Corporate Authorization	A-31
Section 3.3	Governmental Authorization	A-31
Section 3.4	Non-Contravention	A-32
Section 3.5	Capitalization	A-32
Section 3.6	Subsidiaries	A-33
Section 3.7	SEC Filings; the Sarbanes-Oxley Act; Related Party Transactions	A-34
Section 3.8	Financial Statements	A-35
Section 3.9	Information Supplied	A-35
Section 3.10	Absence of Certain Changes	A-36
Section 3.11	No Undisclosed Material Liabilities	A-36
Section 3.12	Compliance with Laws and Court Orders; Governmental Authorizations	A-36
Section 3.13	Litigation	A-36
Section 3.14	Properties	A-37

Section 3.15	Harvesting Rights and Water Rights	A-38
Section 3.16	SFL Holdcos	A-38
Section 3.17	Intellectual Property	A-39
Section 3.18	Data Privacy and Security	A-39
Section 3.19	Taxes	A-40
Section 3.20	Employee Benefit Plans	A-41
Section 3.21	Employees; Labor Matters	A-44
Section 3.22	Environmental Matters	A-45
Section 3.23	Material Contracts	A-46
Section 3.24	Customers; Suppliers	A-47
Section 3.25	Finders' Fee, etc.	A-48
Section 3.26	Opinion of Financial Advisor	A-48
Section 3.27	Antitakeover Statutes	A-48
Section 3.28	Certain Business Practices	A-48
Section 3.29	Insurance	A-49
Section 3.30	Aboriginal Matters	A-49
Section 3.31	No Additional Representations; Acknowledgment	A-49

ARTICLE IV

REPRESENTATIONS AND WARRANTIES OF PARENT AND MERGER SUB

Section 4.1	Corporate Existence	A-49
Section 4.2	Corporate Power and Authorization; Merger Sub	A-50
Section 4.3	Governmental Authorization	A-50
Section 4.4	Non-Contravention	A-50
Section 4.5	Information Supplied	A-51
Section 4.6	Financing	A-51
Section 4.7	Solvency	A-52
Section 4.8	Litigation	A-52
Section 4.9	Share Ownership	A-52
Section 4.10	Finders' Fee, etc.	A-53
Section 4.11	No Additional Representations; Acknowledgment	A-53

ARTICLE V

COVENANTS OF THE COMPANY

Section 5.1	Conduct of the Company	A-53
Section 5.2	Proxy Statement	A-56
Section 5.3	Company Meeting	A-57

ARTICLE VI

COVENANTS OF PARENT AND MERGER SUB

Section 6.1	Obligations of Merger Sub	A-58
Section 6.2	Director and Officer Indemnification	A-58

Section 6.3	Employee Matters	A-59
Section 6.4	Conduct of Parent and Merger Sub	A-61

ARTICLE VII

COVENANTS OF PARENT AND THE COMPANY

Section 7.1	Reasonable Best Efforts; Regulatory Approvals	A-62
Section 7.2	Company Acquisition Proposals	A-65
Section 7.3	Financing	A-67
Section 7.4	Public Announcements	A-72
Section 7.5	Notices of Certain Events	A-72
Section 7.6	Access to Information	A-72
Section 7.7	Section 16 Matters	A-73
Section 7.8	Stock Exchange De-listing; Exchange Act Deregistration	A-73
Section 7.9	Stockholder Litigation	A-73
Section 7.10	Takeover Statutes	A-74

ARTICLE VIII

CONDITIONS TO THE MERGER

Section 8.1	Conditions to Obligations of Each Party	A-74
Section 8.2	Conditions to Obligations of Parent and Merger Sub	A-74
Section 8.3	Conditions to Obligations of the Company	A-75
Section 8.4	Frustration of Closing Conditions	A-75

ARTICLE IX

TERMINATION

Section 9.1	Termination	A-76
Section 9.2	Effect of Termination	A-77
Section 9.3	Termination Fees; Expenses	A-77

ARTICLE X

MISCELLANEOUS

Section 10.1	No Survival of Representations and Warranties	A-80
Section 10.2	Amendment and Modification	A-80
Section 10.3	Extension; Waiver	A-80
Section 10.4	Expenses and Transfer Taxes	A-80
Section 10.5	Company Disclosure Letter References	A-80
Section 10.6	Notices	A-81
Section 10.7	Counterparts	A-82
Section 10.8	Entire Agreement; No Third Party Beneficiaries	A-82
Section 10.9	Severability	A-82
Section 10.10	Assignment	A-82

Section 10.11 Guarantee	A-83
Section 10.12 Governing Law	A-83
Section 10.13 Enforcement; Exclusive Jurisdiction	A-84
Section 10.14 WAIVER OF JURY TRIAL	A-85
Section 10.15 No Recourse	A-85
Exhibit A Certificate of Incorporation of the Surviving Corporation	
Exhibit B By-Laws of the Surviving Corporation	
Exhibit C Voting and Support Agreement	

AGREEMENT AND PLAN OF MERGER

AGREEMENT AND PLAN OF MERGER (this “Agreement”), dated as of July 5, 2022, among Resolute Forest Products Inc., a Delaware corporation (the “Company”), Domtar Corporation, a Delaware corporation (“Parent”), and Terra Acquisition Sub Inc., a Delaware corporation and a wholly-owned subsidiary of Parent (“Merger Sub”), Karta Halten B.V., a private limited corporation organized under the laws of the Netherlands (“Terra 1”), and Paper Excellence B.V., a private limited company organized under the laws of the Netherlands (“Terra 2” and together with Parent and Terra 1, the “Parent Parties”). The Parent Parties, Merger Sub and the Company are referred to individually as a “Party” and collectively as “Parties”.

RECITALS

WHEREAS, the Company, Parent and Merger Sub desire to effect the acquisition of the Company by Parent through the merger of Merger Sub with and into the Company, with the Company surviving the merger as the surviving corporation (the “Merger”), in accordance with the General Corporation Law of the State of Delaware (the “DGCL”), pursuant to which each share of common stock, par value \$0.001 per share, of the Company (the “Company Common Stock”), shall be converted into the right to receive (i) \$20.50 in cash, without interest (the “Upfront Per Share Merger Consideration”) and (ii) one contractual contingent value right (each a “Contingent Value Right”, together with the Upfront Per Share Merger Consideration, the “Merger Consideration”), all upon the terms and subject to the conditions set forth herein;

WHEREAS, the board of directors of the Company (the “Company Board”) has unanimously (i) determined that the terms of this Agreement and the transactions contemplated hereby, including the Merger, are fair to, and in the best interests of, the Company and its stockholders, (ii) determined that it is in the best interests of the Company and its stockholders and declared it advisable to enter into this Agreement, (iii) approved the execution and delivery by the Company of this Agreement, the performance by the Company of its covenants and agreements contained herein and the consummation of the transactions contemplated by this Agreement, including the Merger, upon the terms and subject to the conditions contained herein, and (iv) resolved to recommend that the Company’s stockholders approve the adoption of this Agreement (the “Company Board Recommendation”);

WHEREAS, the boards of directors of Parent and Merger Sub have each unanimously approved this Agreement and declared it advisable for Parent and Merger Sub, respectively, to enter into this Agreement;

WHEREAS, concurrently with the execution and delivery of this Agreement and as an inducement to Parent’s willingness to enter into this Agreement, an affiliate of Fairfax Financial Holdings Limited, a stockholder of shares of Company Common Stock (“Fairfax”), is entering into a voting and support agreement in the form attached as Exhibit C hereto (the “Voting and Support Agreement”), pursuant to which, and subject to the terms and conditions thereof, among other things, it agrees to vote the shares of Company Common Stock beneficially owned by Fairfax in favor of the adoption of this Agreement and approval of the Merger at the Company Meeting; and

WHEREAS, the Parties desire to make certain representations, warranties, covenants and agreements specified herein in connection with this Agreement.

NOW, THEREFORE, in consideration of the foregoing and the representations, warranties, covenants and agreements contained herein, the Parties agree as set forth herein.

ARTICLE I
DEFINITIONS

Section 1.1 Definitions. As used herein, the following terms have the following meanings:

“ABL Credit Facility” means that certain Credit Agreement, dated as of May 22, 2015 (as amended, amended and restated, supplemented, restructured or otherwise modified, renewed or replaced from time to time), among the Company, Resolute FP Canada Inc., certain other subsidiaries of the Company as borrowers or guarantors, various lenders, Bank of America, N.A., as U.S. administrative agent and collateral agent, and Bank of America, N.A. (through its Canada branch), as Canadian administrative agent.

“Aboriginal Claims” means any and all claims, whether proven or unproven, by any Aboriginal Group in respect of: (i) rights, title or interests of any Aboriginal Group by virtue of its status as an Aboriginal Group; or (ii) treaty rights and includes any alleged or proven failure of the Crown to satisfy any of its duties to any claimant of any of the foregoing.

“Aboriginal Group” means any First Nation, Métis, or Inuit community, group or person, Indian Act band, tribal council, band council or other aboriginal group, person or organization in Canada or the United States of America.

“Acceptable Confidentiality Agreement” means a confidentiality agreement entered into after the date hereof that contains provisions that in the aggregate are no less favorable to the Company than those contained in the Confidentiality Agreement (provided that any such agreement need not contain any “standstill” or similar provisions) and that does not contain any provision that would prevent the Company from complying with its obligation to provide any disclosure to Parent required pursuant to Section 7.2.

“Affiliate” means, with respect to any Person, any other Person that directly or indirectly controls or is controlled by, or is under common control with, such Person. The term “control” (including its correlative meanings “controlled” and “under common control with”) shall mean possession, directly or indirectly, of power to direct or cause the direction of management or policies of a Person (whether through ownership of 50% or more of such Person’s securities or partnership or other ownership interests, or by Contract or otherwise). Fairfax and its Affiliates shall be deemed not to be Affiliates of the Company for any purposes under this Agreement.

“Anti-Corruption Laws” means (a) the U.S. Foreign Corrupt Practices Act of 1977 (15 U.S.C. § 78dd-1, et seq.), as amended, (b) the Corruption of Foreign Public Officials Act, S.C. 1998, c. 34 (Canada), as amended, (c) the U.K. Bribery Act 2010, as amended, and (d) all other anti-bribery, anti-corruption, anti-money-laundering and similar applicable Laws and Orders of each jurisdiction in which the Company or any of its Subsidiaries operate and in which any officer, director, Employee, agent and Affiliate thereof is acting or has acted on behalf of the Company or any of its Subsidiaries in the conduct of business involving the Company or any of its Subsidiaries.

“Anti-Money Laundering Laws” means anti-money laundering-related Laws and Orders applicable to the Company and any of its Subsidiaries and their respective operations from time to time, including the applicable financial recordkeeping and reporting requirements of the U.S. Currency and Foreign Transactions Reporting Act of 1970, as amended, or the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, S.C. 2000, c. 17 (Canada), as amended.

“Applicable Authority” means a Governmental Authority listed on Section 1.1(d)(i) or Section 1.1(d)(ii) of the Company Disclosure Letter.

“Applicable Recipient” means the Company or any of its Subsidiaries (or, after the Effective Time, Parent or any of its Subsidiaries) or any assignee thereof (as permitted herein) of rights to receive Applicable Refund Payments.

“Applicable Refund Payments” all amounts received by an Applicable Recipient at any time after the date hereof in respect of Deposits on Estimated Duties made by the Company or its Subsidiaries on or prior to June 30, 2022, (including interest paid by an applicable Governmental Authority in respect thereof), in each case to the extent that such payments are not applied to increase the Upfront Per Share Merger Consideration pursuant to Section 2.13(b); provided that in determining whether a payment received by the Applicable Recipient in respect of Deposits on Estimated Duties (including interest thereon) that is not identified with a particular date’s Deposits on Estimated Duties constitutes Applicable Refund Payments (to the extent the Applicable Recipient is entitled to receive Deposits on Estimated Duties other than Applicable Refund Payments), all amounts so received and not so identified shall be applied on a pro rata basis based on the aggregate Deposits on Estimated Duties to which such payment relates that have not been so identified with a particular date and the portion of such Deposits on Estimated Duties that were made on or prior to June 30, 2022.

“Beneficial Ownership Regulation” means 31 C.F.R. § 1010.230.

“Burdensome Condition” means the sale, divestiture, lease, license, transfer, disposal of or other encumbrance, behavioral remedy or commitment, or the holding separate of any assets, licenses, operations, rights, product lines, businesses or interests therein of the Company or the Parent Parties or any Affiliate thereof that are not the Parent Ontario Assets.

“Business Day” means any day that is not a Saturday, a Sunday or other day on which commercial banks in the City of New York, New York or Montreal, Quebec are authorized or required by Law to be closed.

“Canadian Securities Authorities” means the Autorité des marchés financiers and any other applicable securities commissions or securities regulatory authority of a province or territory of Canada.

“Canadian Securities Laws” means the Securities Act (Québec), and any other applicable Canadian provincial securities laws, rules and regulations and published policies thereunder.

“Closing Date” means the date on which the Closing occurs.

“Code” means the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended.

“Commissioner” means the Commissioner of Competition under the Competition Act or any Person delegated with the authority to act on behalf of the Commissioner of Competition.

“Company Acquisition Proposal” means any offer, proposal or indication of interest (whether or not in writing) from any Person or group (other than Parent or Merger Sub or any of their Affiliates) relating to, or that would reasonably be expected to lead to, whether in a single transaction or series of related transactions: (i) any direct or indirect lease, exchange, license, transfer, sale or other disposition (including by way of any merger, consolidation, amalgamation, tender offer, exchange offer, stock acquisition, asset acquisition, binding share exchange, business combination, recapitalization, liquidation, dissolution, joint venture or similar transaction) of businesses or assets (including equity interests in Subsidiaries) that constitute or account for more than 20% of the consolidated assets, revenue or net income of the Company and its Subsidiaries, taken as a whole; (ii) any merger, consolidation, amalgamation, share exchange, business combination, issuance of securities, sale of securities, reorganization, recapitalization, tender offer, exchange offer, liquidation, dissolution, extraordinary dividend or similar transaction involving the Company or any of its Subsidiaries pursuant to which any such Person or group (other than a Person or group that owns such amount or more as of the date hereof) would own or control, directly or indirectly, more than 20% of the outstanding equity interests or voting power in the Company; or (iii) any related combination of the foregoing.

“Company Adverse Recommendation Change” means any of the following actions by the Company Board or any committee thereof: (i) withdrawing, amending, changing, modifying or qualifying, or otherwise

proposing publicly to withdraw, amend, change, modify or qualify, in a manner adverse to Parent, the Company Board Recommendation, (ii) failing to include the Company Board Recommendation in the Proxy Statement, (iii) adopting, approving, recommending, endorsing or otherwise declaring advisable, or otherwise proposing publicly to adopt, approve, recommend, endorse or otherwise declare advisable, any Company Acquisition Proposal, (iv) if any Company Acquisition Proposal that is structured as a tender offer or exchange offer for the outstanding shares of Company Common Stock is commenced pursuant to Rule 14d-2 under the Exchange Act (other than by Parent or an Affiliate of Parent), failing to recommend, within ten Business Days after such commencement, against acceptance by the Company's stockholders of such tender offer or exchange offer, (v) if a Company Acquisition Proposal has been publicly disclosed (and not publicly withdrawn), failing to publicly recommend against such Company Acquisition Proposal within ten Business Days after the request of Parent (provided that Parent may not make any such request more than one time in respect of each such Company Acquisition Proposal or each publicly disclosed (and not publicly withdrawn) material modification thereto), or (vi) failing to publicly reaffirm the Company Board Recommendation within three Business Days after Parent so requests in writing following any public statement by the Company or any of its Representatives expressing opposition to the transactions contemplated hereby.

"Company Awards" means the Company DSUs, Company PSUs, Company RSUs and Company Stock Options.

"Company Balance Sheet" means the audited consolidated balance sheet of the Company and its Subsidiaries as of March 31, 2022 and the footnotes thereto set forth in the Company's quarterly report on Form 10-Q for the quarter ended March 31, 2022.

"Company Credit Facilities" means, collectively, the (i) ABL Credit Facility, (ii) Secured Delayed Draw Term Loan Facility, (iii) Senior Secured Credit Facility and (iv) the L/C Facilities.

"Company Disclosure Letter" means the disclosure letter delivered by the Company to Parent and Merger Sub in connection with, and upon the execution of, this Agreement.

"Company DSUs" means all awards of deferred stock units of the Company.

"Company Indenture" means the indenture, dated as of February 2, 2021, among the Company, the guarantors from time to time party thereto and Wells Fargo Bank, National Association, as trustee, as amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time.

"Company Material Adverse Effect" means any effect, change, condition, fact, development, occurrence or event that, individually or in the aggregate, has had, or would reasonably be expected to have, a material adverse effect on the financial condition, business, assets, liabilities or results of operations of the Company and its Subsidiaries, taken as a whole, excluding any effect, change, condition, fact, development, occurrence or event resulting from or arising out of (i) general economic or political conditions in the United States or any foreign jurisdiction or in securities, credit or financial markets, including changes in interest rates and changes in exchange rates, (ii) changes or conditions generally affecting the industries (including changes in prices for raw materials and finished products and changes in shipping, logistics and supply chain conditions), markets or geographical areas in which the Company or any of its Subsidiaries operates (including COVID-19 Measures), (iii) any outbreak or escalation of hostilities, acts of war (whether or not declared), terrorism or sabotage, or other changes in geopolitical conditions, including any material worsening of such conditions threatened or existing as of the date hereof, (iv) any epidemics, pandemics or disease outbreaks (including COVID-19 pandemic), natural disasters (including hurricanes, tornadoes, floods or earthquakes) or other force majeure events, (v) the downgrade in rating of any debt or debt securities of the Company or any of its Subsidiaries, (vi) any failure by the Company or its Subsidiaries to meet any internal or published (including analyst) projections, expectations, forecasts or predictions in respect of the Company's revenue, earnings or other financial performance or results of operations, or any failure by the Company to meet its internal budgets, plans

or forecasts of its revenue, earnings or other financial performance or results of operations, (vii) changes in GAAP or the interpretation thereof or the adoption, implementation, promulgation, repeal, modification, amendment, in each case, after the date hereof or change of any Law (including any COVID-19 Measures) after the date hereof applicable to the operation of the business of the Company or any of its Subsidiaries, (viii) the taking of any action expressly required by, or the failure to take any action expressly prohibited by, this Agreement, including any action expressly prohibited by Section 5.1 or the taking of any action or refraining from taking any action at Parent's or Merger Sub's prior written request, (ix) any change in the market price or trading volume of the Company's securities, (x) the public announcement or pendency of this Agreement or the Merger, including any resulting loss or departure of officers or other employees of the Company or any of its Subsidiaries, or the termination or reduction (or potential reduction) in the Company's or any of its Subsidiaries' relationships with any of its customers, suppliers, distributors or other business partners (provided, however, that the exceptions in this clause (x) shall not apply with respect to references to Company Material Adverse Effect in the representations and warranties contained in Section 3.4 and, to the extent related thereto, the conditions set forth in Section 8.2(a)), (xi) any Proceeding brought or threatened by stockholders of either Parent or the Company (whether on behalf of the Company, Parent or otherwise) asserting allegations of breach of fiduciary duty relating to this Agreement or violations of securities Laws solely in connection with the Merger and (xii) any matter listed on Section 1.1(a) of the Company Disclosure Letter; provided that the exceptions in the foregoing clauses (v), (vi) and (ix) shall not prevent or otherwise affect a determination that the underlying cause of any such failure or change referred to therein (if not otherwise falling within any of the exceptions provided by the foregoing clauses (i) through (iv), (vii), (viii) or (x) hereof) constitutes a "Company Material Adverse Effect"; and provided, further, that any effect, change, condition, fact, development, occurrence or event resulting from the matters described in the foregoing clauses (i), (ii), (iii), (iv) and (vii) (excluding any effect, change, condition, fact, development, occurrence or event arising from, resulting from or related to COVID-19 or any COVID-19 Measures) may be taken into account in determining whether there has been a "Company Material Adverse Effect" to the extent that such impact is disproportionately adverse to the Company and its Subsidiaries, taken as a whole, relative to other similarly situated companies in the industries in which the Company and its Subsidiaries operate.

"Company Notes" means the Company's outstanding 4.875% Senior Notes due 2026 issued under the Company Indenture.

"Company PSUs" means all awards of performance stock units of the Company.

"Company RSUs" means all awards of restricted stock units of the Company.

"Company Stock Options" means all options to purchase shares of Company Common Stock.

"Company Termination Fee" means \$40,000,000.

"Competition Act" means the Competition Act (Canada), as amended.

"Competition Act Approval" means, with respect to the transactions contemplated by this Agreement, any one of the following: (i) the issuance of an advance ruling certificate under section 102(1) of the Competition Act with respect to the transactions contemplated by this Agreement and such advance ruling certificate having not been modified or withdrawn before Closing; (ii) the obligation to give the requisite notice having been waived under section 113(c) of the Competition Act and, unless waived by Parent in its sole discretion, Parent having been advised in writing by the Commissioner that the Commissioner does not, at that time, intend to make an application under section 92 of the Competition Act in respect of the transactions contemplated by this Agreement (a "No-Action Letter"), and the No-Action Letter not having been modified or withdrawn before the Closing; or (iii) the applicable waiting periods under section 123 of the Competition Act having expired or having been terminated and, unless waived by Parent at its sole discretion, Parent having received a No-Action Letter from the Commissioner.

“Competition Laws” means the Sherman Antitrust Act, as amended, the Clayton Antitrust Act, as amended, the HSR Act, the Federal Trade Commission Act, as amended, the Competition Act, the Council Regulation (EC) No. 139/2004 on the control of concentrations between undertakings, and all other Laws that are designed or intended to prohibit, restrict or regulate actions having the purpose or effect of monopolization, lessening of competition or restraint of trade.

“Compliant” means, with respect to the Financing Information, that:

(a) such Financing Information, taken as a whole, does not contain any untrue statement of a material fact or omit to state any material fact necessary in order to make such Financing Information, taken as a whole, not misleading in light of the circumstances in which made;

(b) the Company’s auditors have not withdrawn any audit opinion with respect to any financial statements contained in the Financing Information, or, if withdrawn, a new opinion is issued with respect to the relevant financial statements by the Company’s auditors (for the avoidance of doubt such financial statements will not be Compliant for any period during which the audit opinion is withdrawn);

(c) such Financing Information contains the financial and other information that would be required to be included in a registration statement relating to a sale of the Company’s secured high-yield debt securities on Form S-1 to be declared effective on any date falling within the Marketing Period (other than such information that would not customarily be included in an offering memorandum for the sale of such debt securities in a Rule 144A private placement); and

(d) (i) the financial statements and other financial information included in such Financing Information are, and remain throughout the Marketing Period, sufficient to permit the Debt Financing Parties (including underwriters, placement agents or initial purchasers) to receive customary comfort letters from the Company’s auditors with respect to financial information contained in the Financing Information (including customary negative assurance comfort with respect to periods following the end of the latest fiscal year or fiscal quarter for which historical financial statements are included in the Marketing Material) on any date during the Marketing Period, and (ii) the Company’s auditors have delivered drafts of customary comfort letters, including, customary negative assurance comfort with respect to periods following the end of the latest fiscal year or fiscal quarter for which historical financial statements are included in the Marketing Material, and such auditors have confirmed they are prepared to issue any such comfort letter upon each of any pricing date occurring during the Marketing Period and any closing date occurring during the Marketing Period.

“Confidentiality Agreement” means that certain letter agreement, dated as of March 31, 2022, by and between the Company and Terra 2, and the related Clean Team Agreement, dated as of May 11, 2022, in each case, as amended or supplemented.

“Continuing Employees” means all Employees as of immediately prior to the Effective Time (including those who are on any leave of absence).

“Contract” means any agreement, contract, instrument, note, bond, mortgage, indenture, deed of trust, lease, sublease, license or other legally binding instrument, obligation or commitment (whether written or oral).

“COVID-19” means the emergence or spread of SARS-CoV-2 or COVID-19, and any evolutions or mutations thereof or related or associated epidemics, pandemics, disease outbreaks or public health emergencies.

“COVID-19 Measures” means, whether in place currently or adopted or modified hereafter, any quarantine, “shelter in place,” “stay at home,” furlough, workforce reduction, social distancing, shutdown, closure, sequester, safety or other similar guideline, recommendation, Laws, Order or directive promulgated by any Governmental Authority, including the Centers for Disease Control and Prevention and the World Health Organization, in each case, in response to or as a result of COVID-19.

“Crown” means Her Majesty the Queen in Right of the Province of British Columbia, Ontario or Quebec, as applicable.

“Deferred Share Unit Plan” means the Company Outside Director Deferred Compensation Plan.

“Deposits on Estimated Duties” means cash deposits made by the Company or its Subsidiaries with the U.S. Treasury in respect of estimated countervailing and antidumping duties on entries of Canadian-origin softwood lumber products exported to the United States.

“Employee” means any employee of the Company or any of its Subsidiaries.

“Employee Representative” means any labor union, labor organization, works council, staff association, worker representative, trade union or any other employee representative body (whether elected or not).

“Environmental Claim” means any Proceeding, Order, notice, or, as to each, any settlement agreement or judgment, fine or penalty arising therefrom, by or from any Person alleging liability of whatever kind or nature (including liability or responsibility for the costs of enforcement proceedings, investigations, cleanup, governmental response, removal or remediation, natural resources damages, property damages, personal injuries, penalties, contribution, indemnification and injunctive relief) arising out of, based on, resulting from or pursuant to: (a) any Environmental Law, (b) the presence, or Release of, or exposure to, any Hazardous Substances or (c) any actual or alleged noncompliance with any Environmental Law or term or condition of any Environmental Permit.

“Environmental Condition” means any condition of the indoor or outdoor environment with respect to (i) the properties or assets of the Company and its Subsidiaries, including the Owned Real Property and real property subject to any Real Property Lease or (ii) any other real property at which any Hazardous Substances generated by or used in connection with the operation of the Company and its Subsidiaries or their predecessors of their respective business prior to Closing has been treated, stored, recycled or disposed of, or has otherwise come to be located, which in each case of (i) or (ii) violates any Environmental Law or has resulted in any Release, or threat of Release, or that is, or could reasonably be expected to become, the subject of any Environmental Claim or liability under Environmental Law.

“Environmental Law” means any Law or Order relating to pollution or the protection or restoration of the environment, flora, fauna, or the protection of human health and safety (solely to the extent related to exposure to Hazardous Substances), including any Law or Order relating to greenhouse gas emissions or climate change, endangered and threatened species and their habitats, and including any Law or Order relating to the use, handling, manufacture, labeling, generation, transportation, remediation, treatment, storage, disposal or Release or threatened Release of, or exposure to, Hazardous Substances, including landfill operation and closure and site restoration.

“Environmental Permits” means Governmental Authorizations that are necessary for the ownership or operation of the business of the Company or any of its Subsidiaries, as currently conducted, including any program participation, emission allowance, offsets or credits required under Environmental Law.

“Equity Plans” means the Resolute Forest Products Equity Incentive Plan (previously named the AbitibiBowater Inc. 2010 Equity Incentive Plan), the Resolute Forest Products Inc. 2019 Equity Incentive Plan, the Deferred Share Unit Plan and the Executive Restricted Stock Unit Plan, each as amended, modified, or supplemented from time to time.

“ERISA” means the Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended, and the rules and regulations issued thereunder.

“ERISA Affiliate” of any entity means each entity that is or was at any time treated as a single employer with such entity for purposes of Section 4001(b)(1) of ERISA or Section 414(b), (c), (m) or (o) of the Code.

“Exchange Act” means the Securities Exchange Act of 1934, as amended.

“Financing Deliverables” means the following information and documents with respect to the Company and its Subsidiaries reasonably requested by Parent and required to be delivered in connection with the Debt Financing: (a) information necessary for Parent to prepare customary perfection certificates; (b) corporate organizational documents for the Company and each of the Subsidiaries; (c) customary evidence of existing property and liability insurance of the Company and its Subsidiaries; (d) customary agreements, documents or certificates that facilitate the creation or perfection of liens securing the Debt Financing (including original copies of all certificated securities) as are reasonably requested by Parent and required to be delivered under the Debt Commitment Letters; and (e) such information with respect to the Company and its Subsidiaries as is reasonably available and customary and required for the completion or delivery of schedules and opinions in connection with financings similar to the Debt Financing.

“Financing Documents” means the definitive agreements, documents and certificates contemplated by the Debt Financing, including the credit agreements, credit agreement amendments, high yield purchase agreements, indentures and security documents pursuant to which the Debt Financing will be governed or contemplated by the Debt Commitment Letters.

“Financing Failure” means that (A) all of the conditions set forth in Article VIII have been satisfied (except for any conditions that by their terms can only be satisfied on the Closing Date, but subject to such conditions being able to be satisfied if the Closing were to occur or having been waived in writing by the Company) and (B) the full proceeds to be provided to Parent and Merger Sub by the Debt Financing are not available on the terms set forth in the Debt Commitment Letters (including any market “flex” provisions applicable thereto or any related fee letter).

“Financing Information” means such information about the Company and its Subsidiaries as may be reasonably requested by Parent or the Debt Financing Source Parties to prepare a customary preliminary offering memorandum suitable for use in a customary “high yield road show” for a private placement of non-convertible debt securities of the Company pursuant to Rule 144A (without registration rights) promulgated under the Securities Act, including (a) (i) audited consolidated balance sheets and related statements of earnings (loss) and comprehensive income (loss) and cash flows of the Company and its Subsidiaries for the three most recently completed fiscal years ended at least 90 days prior to the Closing Date, (ii) unaudited consolidated balance sheets and related statements of earnings (loss) and comprehensive income (loss) and cash flows of the Company and its Subsidiaries for each subsequent fiscal quarter (other than the fourth fiscal quarter) ended at least forty-five days prior to the Closing Date, and (iii) information necessary to prepare (A) pro forma balance sheets and related notes as of the most recently completed fiscal quarter ended at least forty-five days before the Closing Date (or ninety days in the case such period includes the end of the Company’s fiscal year) and (B) pro forma income statements and related notes for the most recently completed fiscal year, for the most recently completed fiscal quarter and for the twelve-month period ending on the last day of the most recently completed four-fiscal-quarter period ended at least forty-five days before the Closing Date (or ninety days in the case such period includes the end of the Company’s fiscal year); provided that none of the Company, any of its Subsidiaries or any of their Representatives shall be responsible in any manner for preparing any pro forma financial statements, or any information relating to Parent and its Subsidiaries or the proposed debt and equity capitalization that is required for such pro forma financial statements, (b) other customary financial information to the extent identified in paragraph 10(a) of Exhibit D to the Debt Commitment Letter in connection with the preparation of customary disclosure and marketing materials, as applicable, (c) other information related to the Company and its Subsidiaries of the type required by Regulation S-X (other than Rules 3-09, 3-10 and 3-16 of Regulation S-X) and Regulation S-K (other than Item 402 of Regulation S-K) under the Securities Act for such an offering and

other accounting rules and regulations of the SEC as may reasonably be requested of the type and form customarily included in private placement memoranda pursuant to Rule 144A of the Securities Act and (d) customary due diligence information (including backup due diligence materials) related to the Company and its Subsidiaries reasonably requested in connection with such an offering (including, subject to the receipt of customary non-reliance letters, existing reports prepared by third parties) requested by the Debt Financing Parties in connection with the Marketing Material.

“GAAP” means generally accepted accounting principles in the United States.

“Governmental Authority” means any nation or government, any federal, national, foreign, state, provincial (including an Applicable Authority), local or other political subdivision thereof, any entity, authority or body exercising executive, legislative, judicial, regulatory or administrative functions of or pertaining to government, any court, tribunal, arbitrator, bureau, ministry, agency or commission or any self-regulatory organization.

“Governmental Authorizations” means any licenses, franchises, approvals, clearances, permits, certificates, waivers, consents, exemptions, variances, expirations and terminations of any waiting period requirements (including pursuant to Competition Laws), and notices, filings, registrations, qualifications, declarations and designations with, and other similar authorizations and approvals issued by or obtained from a Governmental Authority.

“Harvesting Rights” means (i) all timber supply guarantees and permits to harvest issued pursuant to the Sustainable Forest Development Act (Quebec) held by the Company or any of its Subsidiaries and all contracts for the purchase of annual volumes of timber, harvest agreements and integration agreements relating thereto to which the Company or any of its Subsidiaries is a party, and (ii) all Sustainable Forest Licenses, issued to and held by the Company or any of its Subsidiaries and all agreements and licenses for the supply of crown forest resources relating thereto to which the Company or any of its Subsidiaries is a party.

“Hazardous Substance” means any substance, material or waste that is listed, defined, regulated or classified by any relevant Governmental Authority as a “pollutant” or “contaminant”, or as “hazardous” or “toxic”, or words of similar meaning or effect, including petroleum and petroleum products, asbestos or asbestos-containing materials, silica dust, radioactive materials, per- or polyfluoroalkyl substances (PFAS), or polychlorinated biphenyls and any other substance, material or waste for which costs, obligations or liabilities may be imposed pursuant to Environmental Law.

“HSR Act” means the Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976, as amended, and the rules and regulations promulgated thereunder.

“Incremental Cash Taxes” means any increase (determined on a “with and without” basis) in cash income Taxes of Parent and its Subsidiaries arising (x) solely as a result of the receipt of interest by an Applicable Recipient paid by the applicable Governmental Authority and included in Applicable Refund Payments and solely in the taxable year in which such interest is includible in income by Parent or any of its Subsidiaries under applicable Law as determined by Section 2.11(h) or (y) otherwise from the receipt by an Applicable Recipient of Applicable Refund Payments solely in the taxable year in which Applicable Refund Payments are received and solely as a result of (i) a change in law following the date hereof or (ii) the Company or any Subsidiary of the Company’s deduction of Deposits on Estimated Duties to which such Applicable Refund Payments relate on any income Tax Return of the Company or any of its Subsidiaries filed prior to the Closing Date.

“Intellectual Property” means any and all intellectual property rights throughout the world, whether registered or not, including all (i) patents and patent applications (including all reissues, divisionals, provisionals, continuations and continuations-in-part, re-examinations, renewals and extensions thereof), utility models, design

patents and community designs; (ii) copyrights and rights in copyrightable subject matter in published and unpublished works of authorship, including rights in Software, mask work rights, design rights, and database rights; (iii) trade names, trademarks and service marks, logos, corporate names, slogans, domain names and other Internet addresses or identifiers, trade dress and similar rights, and all goodwill associated therewith; (iv) registrations and applications for each of the foregoing; (v) rights, title and interests in all confidential information, trade secrets and trade secret rights arising under common law, state law, federal law or laws of foreign countries (including provincial law), including any such rights in processes, ideas, formulae, methods, schematics, technology, compositions, manufacturing and production processes and techniques, research and development information, drawings, specifications, designs, plans, proposals, technical data, financial, business and marketing information and plans, and customer and supplier lists, pricing and cost information and know-how (collectively, “Trade Secrets”); and (vi) moral rights, publicity rights and any other intellectual property rights or other rights similar, corresponding or equivalent to any of the foregoing of any kind or nature.

“Intervening Event” means any positive event, change or development with respect to the Company and its Subsidiaries, taken as a whole, that is not known to, or reasonably foreseeable by, the Company Board prior to the execution and delivery of this Agreement, which event, change or development becomes known to the Company Board prior to obtaining the Company Stockholder Approval, and that is not a result of a breach of this Agreement by the Company or its Subsidiaries; provided, however, that neither of the following will constitute, or be considered in determining whether there has been, an Intervening Event: (i) the receipt, existence of or terms of a Company Acquisition Proposal or any matter relating thereto or consequence thereof or (ii) changes in the market price or trading volume of the Company Common Stock or the fact that the Company meets or exceeds internal or published (including analyst) projections, expectations, budgets, forecasts or estimates of revenue, earnings or other financial results for any period (provided that the underlying causes of such change or fact shall not be excluded by this clause (ii)).

“IT Systems” means the hardware, Software, servers, computers, firmware, middleware, data communication lines, network and telecommunications equipment, Internet-related information technology infrastructure, wide area network and all other information technology equipment and systems, owned or controlled by the Company or any of its Subsidiaries.

“Knowledge” means (i) with respect to the Company, the actual knowledge, after reasonable inquiry, of each individual listed in Section 1.1(b) of the Company Disclosure Letter, and (ii) with respect to Parent, the actual knowledge, after reasonable inquiry, of each individual listed in Section 1.1(a) of the Parent Disclosure Letter.

“L/C Facilities” means (i) Amended and Restated Facility Agreement, dated as of September 30, 2015, by and between Resolute FP Canada Inc. as Borrower, Canadian Imperial Bank of Commerce as administrative agent and Canadian Imperial Bank of Commerce as initial Lender with respect to a CAD \$100,000,000 LC Facility and (ii) Amended and Restated Facility Agreement, dated as of September 30, 2015, by and between Resolute FP Canada Inc. as Borrower, Canadian Imperial Bank of Commerce as administrative agent and Canadian Imperial Bank of Commerce as initial Lender with respect to a CAD \$20,000,000 LC Facility.

“Laws” means any statutory, common or other United States, Canadian, federal, state, provincial, territorial, municipal, local or foreign law (including any provincial or territorial law), ordinance, order, code, rule, statute, regulation, treaty or other similar requirement enacted, issued, adopted, promulgated, entered into or applied by a Governmental Authority.

“Lien” means, with respect to any property or asset, any mortgage, lien, pledge, charge, security interest, lease, encumbrance, option, put, call, preemptive rights easement, restriction, right of first offer or refusal, hypothecation or other claim of any kind in respect of such property or asset.

“Marketing Material” means a customary “road show presentation” and a preliminary and final offering memorandum that is suitable for use in a customary “high-yield road show” prepared in connection with the Debt Financing.

“Marketing Period” shall mean the first period of 15 consecutive Business Days throughout and at the end of which:

(a) Parent shall have had access to the Financing Information (including through the SEC’s EDGAR system) that is Compliant; and

(b) the conditions set forth in Section 8.1(c) and Section 8.2 shall be satisfied (other than conditions that by their nature will not be satisfied until the Closing); provided that (i) (x) unless otherwise agreed to in writing by the parties, until the 180th day following the date hereof, the Marketing Period shall not start unless the conditions set forth in Section 8.1(a) and (b) shall have been satisfied (y) if the Marketing Period shall not end prior to (A) August 19, 2022, then it shall not commence until September 6, 2022 and (B) December 22, 2022, then it shall not commence until January 3, 2023 and (z) September 5, 2022, November 24, 2022 and November 25, 2022 shall not be considered Business Days for the purpose of the Marketing Period and (ii) the Marketing Period shall end on any earlier date that is the date on which the Debt Financing is consummated; provided, further, that if the Company shall in good faith reasonably believe it has provided the Financing Information and that the Marketing Period has begun, it may deliver to Parent a written notice (which may be delivered by email) to that effect (stating when it believes it so provided such Financial Information), in which case the Marketing Period will be deemed to have begun on the date of such notice unless Parent, in good faith, reasonably believes the Marketing Period has not begun and within three Business Days after the delivery of such notice by the Company, delivers a written notice to the Company to that effect (setting forth with reasonable specificity why Parent believes the Marketing Period has not begun).

“MI 61-101” means Multilateral Instrument 61-101 – Protection of Minority Security Holders in Special Transactions.

“NYSE” means the New York Stock Exchange, any successor stock exchange operated by the NYSE Euronext or any successor thereto.

“Net Applicable Refund Payments” means the amount of Applicable Refund Payments received from and after the Effective Time, as reduced (without duplication) by (i) the amount of reasonable and documented, out-of-pocket expenses (including the fees and disbursements of the CVR Agent and the CVR Representative, but excluding, for the avoidance of doubt, Taxes) incurred after the Effective Time and as of the time of any applicable distribution of Net Applicable Refund Payments by Parent or its Subsidiaries in the administration of the Contingent Value Rights and not previously applied to reduce Net Applicable Refund Payments and (ii) any Incremental Cash Taxes arising from the receipt of such Applicable Refund Payments.

“OFAC” means the U.S. Department of the Treasury’s Office of Foreign Assets Control.

“Order” means any order, writ, injunction, decree, consent decree, judgment, award, injunction, settlement, decision, ruling, verdict or stipulation issued, promulgated, made, rendered or entered into by or with any Governmental Authority (in each case, whether temporary, preliminary or permanent).

“Owned Intellectual Property” means any and all Intellectual Property owned or purported to be owned by the Company or any of its Subsidiaries.

“Parent Disclosure Letter” means the disclosure letter delivered by Parent to the Company in connection with, and upon the execution of, this Agreement.

“Parent Ontario Assets” means all of the right, title and interest in, to and under, or relating to, all of the tangible and intangible assets, property and undertaking owned or used by the Parent Parties or held by the Parent Parties, in each case exclusively for use in, or exclusively relating to, the pulp mill of the Parent Parties that is located in Dryden, Ontario or the pulp and paper mill that is located in Espanola, Ontario, including, in each case, for greater certainty, contracts for the purchase of wood fiber and customer contracts with respect thereto, together with customary transitional services.

“Payoff Letters” means customary pay-off letters or equivalent documentation with respect to the Company Credit Facilities, in which the creditors party thereto (or any agent on their behalf) state that upon payment of the amount of the indebtedness described therein, all obligations (other than contingent obligations that survive the termination of the Company Credit Facilities, as applicable, for which no claim has been asserted or which is not then due and owing) with respect to such indebtedness will be terminated and all Liens on any property of the Company and its Subsidiaries related to such indebtedness will be released.

“Permitted Liens” means (i) real estate and personal property Taxes, assessments, governmental levies, fees or charges or statutory Liens, in each case, for Taxes not yet due and payable or which are being contested in good faith and by appropriate proceedings and for which adequate reserves (as determined in accordance with GAAP) have been established on the Company Balance Sheet, (ii) mechanics’, carriers’, workers’, repairers’ and similar statutory Liens arising or incurred in the ordinary course of business with respect to amounts not yet due and payable or which are being contested in good faith and by appropriate proceedings and for which adequate reserves (as determined in accordance with GAAP) have been established on the Company Balance Sheet that would not be individually or in the aggregate materially adverse to the operations of the Company or any of its Subsidiaries, (iii) zoning, entitlement, building codes and other land use regulations, ordinances or legal requirements imposed by any Governmental Authority having jurisdiction over real property and that, in each case, are not violated in any material respect by the current use and operation of such real property or the operation of the businesses of the Company and its Subsidiaries, (iv) all rights relating to the construction and maintenance in connection with any public utility of wires, poles, pipes, conduits and appurtenances thereto, on, under or above real property which do not, individually or in the aggregate, materially impair the continued use of such real property for the purposes for which it is used by such Person, (v) any state of facts which a current and accurate survey or inspection of real property delivered to, or ordered by, Parent, would disclose and which, individually or in the aggregate, do not materially impair the continued use of such real property for the purposes for which it is used by such Person, (vi) title exceptions disclosed by any title insurance commitment or title insurance policy for any such real property issued by a title company and delivered to, or ordered by, Parent which do not, individually or in the aggregate, materially impair the continued use of such real property for the purposes for which it is used by such Person or materially detract from the value of such real property, (vii) all matters disclosed in Section 1.1(c) of the Company Disclosure Letter, (viii) all matters of public record for any real property which do not, materially impair the continued use of such real property for the purposes for which it is used by such Person or materially detract from the value of such real property, (ix) statutory Liens in favor of lessors arising in connection with any real property subject to the Real Property Leases, (x) other defects, irregularities or imperfections of title, encroachments, easements, servitudes, permits, rights of way, flowage rights, restrictions, leases, licenses, covenants, sidetrack agreements and oil, gas, mineral and mining reservations, rights, licenses and leases, which, individually or in the aggregate, do not materially impair the continued use of real property for the purposes for which it is used by such Person, (xi) grants of non-exclusive licenses with respect to Intellectual Property in the ordinary course of business, (xii) Liens pursuant to the Company Credit Facilities and Contracts entered into in connection therewith which will be released at Closing pursuant to the Payoff Letters and (xiii) non-monetary Liens that, individually or in the aggregate, do not, and would not reasonably be expected to, materially detract from the value of any of the property, rights or assets of the Company and its Subsidiaries or materially interfere with the use thereof as currently used by such Person.

“Person” means an individual, group (within the meaning of Section 13(d)(3) of the Exchange Act), corporation, partnership, limited liability company, association, trust or any other entity or organization, including a Governmental Authority.

“Personal Information” means information that (a) identifies, relates to, or describes, an identifiable natural Person, and/or (b) is “personally identifiable information,” “personal information,” “personal data” or similar term under one or more applicable Laws.

“Proceeding” means any litigation, suit, action, claim, proceeding, investigation, examination, indictment, arbitration, mediation, charge, audit or hearing (in each case, whether civil, criminal or administrative) commenced, brought, conducted or heard by or before, or otherwise involving, any Governmental Authority.

“Release” means any release, spill, emission, discharge, leaking, pumping, injection, deposit, disposal, dispersal, leaching or migration into or through the indoor or outdoor environment (including ambient air, surface water, groundwater and surface or subsurface strata) or into or out of any property, including the movement of Hazardous Substances through or in the air, soil, surface water, groundwater or property.

“Remedial Action” means, with respect to any Release of Hazardous Substances, any action to investigate, risk assess, delineate, remediate or clean up such Hazardous Substances, including any remedial or corrective actions taken, and including any post-remedial monitoring of Hazardous Substances or maintenance of any related engineering or institutional controls.

“Sanctioned Person” means a Person that is the target of Sanctions, including (a) any Person listed in any Sanctions-related list of designated Persons maintained by the Office of Foreign Assets Control of the U.S. Department of the Treasury or the U.S. Department of State, the Government of Canada, the European Union, any European Union member state, or the United Nations Security Council, (b) any Person operating, organized, or resident in country or territory which is the subject of country- or territory-wide Sanctions (a “Sanctioned Country,” currently Cuba, Iran, North Korea, Syria, the Crimea region, or the so-called Donetsk and Luhansk People’s Republics) or (c) the government of a Sanctioned Country; or (d) any Person 50% or more owned or controlled by any such Person or Persons.

“Sanctions” means those trade, economic and financial sanction Laws, Orders, embargoes and restrictive measures (in each case having the force of Law) imposed, administered, enacted or enforced from time to time by (i) the United States (including the Department of the Treasury, Office of Foreign Assets Control), (ii) the Government of Canada (including under the United Nations Act (Canada) or the Special Economic Measures Act (Canada)), (iii) the European Union and enforced by its member states, (iv) the United Nations Security Council, or (v) Her Majesty’s Treasury.

“Sarbanes-Oxley Act” means the Sarbanes-Oxley Act of 2002, as amended.

“SEC” means the United States Securities and Exchange Commission.

“Secured Delayed Draw Term Loan Facility” means that certain Secured Delayed Draw Term Loan Facility, dated as of November 3, 2020 (as amended, amended and restated, supplemented, restructured or otherwise modified, renewed or replaced from time to time), among Resolute FP Canada Inc., a subsidiary of the Company, as borrower, and Investissement Quebec, as lender.

“Securities Act” means the Securities Act of 1933, as amended.

“Senior Secured Credit Facility” means that certain Amended and Restated Credit Agreement, dated as of October 28, 2019 (as amended, amended and restated, supplemented, restructured or otherwise modified, renewed or replaced from time to time), among the Company, certain U.S. subsidiaries of the Company, as borrowers and guarantors, various lenders, and American AgCredit, FLCA, as administrative agent and collateral agent.

“SFL Holdcos” means the Persons to which Sustainable Forest Licenses have been granted and in which the Company or any of its Subsidiaries holds an interest, and “SFL Holdco” means any such Person.

“SFL Shares” means all of the interests in the share capital or ownership interests owned by the Company or its Subsidiaries in the SFL Holdcos.

“Software” means all software and computer programs, including applications, interfaces, tools and operating systems, together with all source code and object code versions thereof.

“Specified Detrimental Action” means (i) the failure to obtain any clearance, approval or consent set forth on Section 1.1(d)(i) of the Company Disclosure Letter, (ii) the imposition by an Applicable Authority of conditions or requirements for concessions, made within the authority of such Applicable Authority, required for the granting of any such clearance, approval or consent or (iii) the termination by the applicable Applicable Authority of rights described on Section 1.1(d)(ii) of the Company Disclosure Letter which, in the case of each of clause (i), (ii) and (iii), would be material and adverse to the value of the Company.

“Subsidiary” means, with respect to any Person, any other Person (other than a natural Person) of which securities or other ownership interests (i) having ordinary voting power to elect a majority of the board of directors or other persons performing similar functions or (ii) representing more than 50% of such securities or ownership interests are at the time directly or indirectly owned by such Person.

“Superior Proposal” means a *bona fide* written Company Acquisition Proposal from any Person (other than Parent and its Subsidiaries) (with all references to “more than 20%” in the definition of Company Acquisition Proposal being deemed to reference “more than 50%”) which the Company Board determines in good faith, after consultation with the Company’s outside financial advisors and outside legal counsel, (i) is reasonably capable of being consummated in accordance with its terms and (ii) is more favorable to the stockholders of the Company, from a financial point of view, than the transactions contemplated by this Agreement after taking into account the legal, financial (including the financing terms of any such Company Acquisition Proposal), regulatory, conditionality, timing or other aspects of such Company Acquisition Proposal, the Person or group making such Company Acquisition Proposal, the transactions contemplated hereby, any changes to the terms of this Agreement irrevocably offered in writing by Parent in response to such Company Acquisition Proposal pursuant to, and in accordance with, Section 7.2(f), and all other factors that the Company Board, in good faith, deems relevant.

“Sustainable Forest Licenses” means the sustainable forest licenses granted, with respect to the business of the Company or its Subsidiaries, to the Company, any of its Subsidiaries or a Person in which the Company or any of its Subsidiaries holds an interest under the Crown Forest Sustainability Act (Ontario).

“Takeover Statutes” mean any “business combination”, “control share acquisition”, “fair price”, “moratorium” or other takeover or anti-takeover statute or similar Law.

“Tax” or “Taxes” means any federal, state, provincial, territorial, municipal, local or foreign income, gross receipts, profits, sales, use, occupation, value added, ad valorem, transfer, franchise, withholding, payroll, employment, capital, goods and services, environmental, unemployment, social security, stamp, custom, excise or real or personal property, alternative or add-on minimum or estimated taxes, or other like assessment or charge imposed by a Governmental Authority, together with any interest, penalty or addition thereto.

“Tax Return” means any report, return, declaration or statement with respect to Taxes, including information returns, and in all cases including any schedule or attachment thereto or amendment thereof.

“Taxing Authority” means any Governmental Authority responsible for the imposition of any Tax (domestic or foreign).

“Third Party” means any Person other than Parent, the Company or any of their respective Affiliates.

“Timberlands” means the Owned Real Property and the real or immovable property subject to the Real Property Leases which are directly managed by the Company or any of its Subsidiaries as timberlands.

“Trade Control Laws” means (a) any U.S. laws concerning the importation of merchandise or items, including those administered by U.S. Customs and Border Protection or the U.S. Department of Commerce or (b) any U.S. laws concerning the exportation or re-exportation of items, including those administered by the U.S. Department of Commerce or the U.S. Department of State.

“Trade Secret(s)” has the meaning assigned to such term in the definition of Intellectual Property.

“Treasury Regulations” means the regulations promulgated under the Code.

“TSX” means the Toronto Stock Exchange.

“Willful Breach” means a material breach of this Agreement resulting from a deliberate act or a deliberate failure to act, taken or not taken with the actual knowledge that such act or failure to act would, or would reasonably be expected to, result in or constitute a material breach of this Agreement.

Section 1.2 Table of Definitions. Each of the following terms is defined in the Section set forth opposite such term:

<u>Term</u>	<u>Section</u>
2022 Capex Budget	5.1(d)
Agreement	Preamble
Alternative Acquisition Agreement	7.2(b)
Appraisal Shares	2.7
Book-Entry Shares	2.5(c)
CBAs	3.21(b)
Certificate	2.5(c)
Certificate of Merger	2.3
CIBC	3.25
Closing	2.2
Company	Preamble
Company Board	Recitals
Company Board Recommendation	Recitals
Company Common Stock	Recitals
Company Fundamental Representations	8.2(a)
Company Indemnified Party	6.2(a)
Company Material Contract	3.23(a)(xv)
Company Meeting	5.3
Company Plan	3.20(a)
Company Preferred Stock	3.5(a)
Company Related Parties	9.3(f)(i)
Company SEC Documents	3.7(a)
Company Securities	3.5(b)
Company Stockholder Approval	3.2(a)
Company Subsidiary Securities	3.6(b)
Contingent Value Right	Recitals
Continuation Period	6.3(a)
D&O Insurance	6.2(c)

<u>Term</u>	<u>Section</u>
Debt Commitment Letters	4.6(a)
Debt Financing	4.6(a)
Debt Financing Material Adverse Effect	7.3(b)
Debt Financing Parties	7.3(a)
Debt Financing Source Parties	10.8
Debt Financing Source Party	10.8
Debt Letters	4.6(a)
DGCL	Recitals
Effective Time	2.3
Employee Census	3.21(a)
End Date	9.1(b)(i)
Enforceability Exceptions	3.2(a)
Equity Commitment Letter	4.6(a)
Equity Financing	4.6(a)
Expense Reimbursement	9.3(c)
Fairfax	Recitals
Financing Commitment Letters	4.6(a)
FSC Certification	3.15(a)
Guaranteed Obligations	10.11(a)
Guarantors	10.11(a)
Leased Real Properties	3.14(a)
Material Customer	3.23(a)(viii)
Material Supplier	3.23(a)(viii)
Merger	Recitals
Merger Amounts	4.6(a)
Merger Consideration	Recitals
Merger Sub	Preamble
New Benefit Plans	6.3(b)
No-Action Letter	1.1
Non-Recourse Party	10.15
Non-U.S. Company Plan	3.20(a)
Owned Real Property	3.14(b)
Parent	Preamble
Parent Parties	Preamble
Parent Related Parties	9.3(f)(i)
Parent Termination Fee	9.3(d)
Parties	Preamble
Party	Preamble
Paying Agent	2.8(a)
Payment Fund	2.8(a)
Payroll Agents	2.10(f)
Premium Cap	6.2(c)
Proxy Statement	3.9
Real Property Leases	3.14(a)
Registered Intellectual Property	3.17(a)
Representatives	7.6(a)
Section 409A	2.10(f)
SFI Certification	3.15(a)
Solvent	4.7
Substitute Debt Financing	7.3(b)
Surviving Corporation	2.1

<u>Term</u>	<u>Section</u>
Upfront Per Share Merger Consideration	Recitals
U.S. Company Plan	3.20(a)
Vice President/General Manager Level	5.1(i)
Voting and Support Agreement	Recitals
WARN	3.21(e)
Water Rights	3.15(a)

Section 1.3 Other Definitional and Interpretative Provisions. The words “hereof”, “herein” and “hereunder” and words of like import used in this Agreement shall refer to this Agreement as a whole and not to any particular provision of this Agreement. The descriptive headings used herein are inserted for convenience of reference only and are not intended to be part of or to affect the meaning or interpretation of this Agreement. References to Articles, Sections, Exhibits and Schedules are to Articles, Sections, Exhibits and Schedules of this Agreement unless otherwise specified. All Exhibits and Schedules annexed hereto or referred to herein are hereby incorporated in and made a part of this Agreement as if set forth in full herein. Any capitalized terms used in any Exhibit or Schedule but not otherwise defined therein, shall have the meaning as defined in this Agreement. Any singular term in this Agreement shall be deemed to include the plural, and any plural term the singular. The definitions contained in this Agreement are applicable to the masculine as well as to the feminine and neuter genders of such term. Whenever the words “include”, “includes” or “including” are used in this Agreement, they shall be deemed to be followed by the words “without limitation”, whether or not they are in fact followed by those words or words of like import. “Writing”, “written” and comparable terms refer to printing, typing and other means of reproducing words (including electronic media) in a visible form. References to any Law shall be deemed to refer to such Law as it may be amended from time to time and to any rules or regulations promulgated thereunder, as they may be amended from time to time. References to any Contract are to that Contract as amended, modified or supplemented (including by waiver or consent) from time to time in accordance with the terms hereof and thereof. References to “the transactions contemplated by this Agreement” or words with a similar import shall be deemed to include the Merger. References to any Person include the successors and permitted assigns of that Person. References herein to “\$” or dollars will refer to United States dollars, unless otherwise specified. References from or through any date mean, unless otherwise specified, from and including such date or through and including such date, respectively. References to any period of days will be deemed to be to the relevant number of calendar days unless otherwise specified. The phrase “made available” with respect to documents shall include any documents (i) filed with or furnished to the SEC and publicly available prior to the date that was the calendar day prior to the execution of this Agreement, (ii) which were delivered in person or electronically to the other party or its Representatives prior to the execution of this Agreement or (iii) posted to the data room maintained by the Company or its Subsidiaries with respect to the transactions contemplated by this Agreement on or before 11:59 p.m. (Eastern Time) on the day prior to the date of this Agreement. In the event an ambiguity or question of intent or interpretation arises, this Agreement will be construed as if drafted jointly by the Parties, and no presumption or burden of proof will arise favoring or disfavoring any Party by virtue of the authorship of any of the provisions of this Agreement.

ARTICLE II

THE MERGER; EFFECT ON THE CAPITAL STOCK; PAYMENT

Section 2.1 The Merger. Upon the terms and subject to the conditions set forth in this Agreement, and in accordance with the DGCL, at the Effective Time, Merger Sub shall be merged with and into the Company, whereupon the separate existence of Merger Sub will cease and the Company shall continue as the surviving corporation (the “Surviving Corporation”). As a result of the Merger, the Surviving Corporation shall become a wholly-owned Subsidiary of Parent. The Merger shall have the effects provided in this Agreement and as specified in the DGCL.

Section 2.2 Closing. Subject to the provisions of this Agreement, unless another date, time or place is agreed to in writing by Parent and the Company, the closing of the Merger (the “Closing”) shall take place at

8:00 a.m., Eastern Time, either (i) remotely via telephone, video conference or other means of electronic transmission or (ii) at the offices of Paul, Weiss, Rifkind, Wharton & Garrison LLP, 1285 Avenue of the Americas, New York, New York 10019, in each case, no later than (a) the third Business Day following the satisfaction or, to the extent permitted by applicable Law, waiver of the conditions set forth in Article VIII (except for any conditions that by their terms are to be satisfied on the Closing Date, but subject to the satisfaction of such conditions or waiver by the Party entitled to waive such conditions); provided, that, if the Marketing Period has not begun or ended at the time of the satisfaction or waiver of the conditions set forth in Section 8.1 and Section 8.2 (other than conditions that by their nature will not be satisfied until the Closing), the Closing shall occur on the earlier of (i) a date during the Marketing Period specified by Parent on no less than three Business Days' notice and (ii) the third Business Day after the end of the Marketing Period (subject in each case to the satisfaction or waiver (by the party entitled to grant such waiver) of all the conditions set forth in Article VIII hereof for the Closing as of the date determined pursuant to the preceding clause (i) or (ii), as applicable), or at such other time or place as Parent and the Company may agree in writing.

Section 2.3 Effective Time. At the Closing, the Company shall file with the Secretary of State of the State of Delaware the certificate of merger relating to the Merger (the "Certificate of Merger"), executed and acknowledged in accordance with the relevant provisions of the DGCL. The Merger shall become effective at the time that the Certificate of Merger has been duly filed with the Secretary of State of the State of Delaware, or at such later time as Parent and the Company shall agree and specify in the Certificate of Merger (the time the Merger becomes effective, the "Effective Time").

Section 2.4 Surviving Corporation Matters.

(a) At the Effective Time, the certificate of incorporation of the Surviving Corporation shall be amended and restated to read in its entirety as set forth in Exhibit A, and as so amended and restated shall be the certificate of incorporation of the Surviving Corporation until further amended in accordance with applicable Law.

(b) At the Effective Time, the bylaws of the Surviving Corporation shall be amended and restated to read in their entirety as the bylaws of Merger Sub as in effect immediately prior to the Effective Time, in the form attached hereto as Exhibit B, except the references to Merger Sub's name shall be replaced by references to "Resolute Forest Products Inc.", and as so amended and restated shall be the bylaws of the Surviving Corporation until further amended in accordance with the provisions thereof and applicable Law.

(c) From and after the Effective Time, until their successors have been duly elected or appointed and qualified, or until their earlier death, resignation, incapacity or removal: (i) the directors of Merger Sub immediately prior to the Effective Time shall be the initial directors of the Surviving Corporation and (ii) the officers of the Company immediately prior to the Effective Time shall be the initial officers of the Surviving Corporation.

Section 2.5 Effect of the Merger on Capital Stock of the Company and Merger Sub. At the Effective Time, by virtue of the Merger and without any action on the part of the Parties or any holder of any securities of the Company or Merger Sub:

(a) All shares of Company Common Stock that are owned, directly or indirectly, by Parent, the Company (including shares held as treasury stock or otherwise), any Subsidiary of the Company or Merger Sub immediately prior to the Effective Time shall be automatically canceled and shall cease to exist and no consideration shall be delivered in exchange therefor.

(b) Each share of Company Common Stock issued and outstanding immediately prior to the Effective Time (other than shares (i) to be canceled in accordance with Section 2.5(a) and (ii) subject to the provisions of Section 2.7) shall at the Effective Time be converted into the right to receive the Merger Consideration, subject to the provisions of this Article II.

(c) As of the Effective Time, all shares of Company Common Stock converted into the right to receive the Merger Consideration pursuant to this Section 2.5 shall automatically be canceled and shall cease to exist, and each holder of (i) a certificate that immediately prior to the Effective Time represented any such shares of Company Common Stock (a “Certificate”) or (ii) shares of Company Common Stock held in book-entry form (“Book-Entry Shares”) shall cease to have any rights with respect thereto, except the right to receive the Merger Consideration, subject to compliance with the procedures set forth in Section 2.8.

(d) Each share of capital stock of Merger Sub issued and outstanding immediately prior to the Effective Time shall be converted into and become one validly issued, fully paid and nonassessable share of common stock, par value \$0.01 per share, of the Surviving Corporation.

Section 2.6 Certain Adjustments. Notwithstanding anything in this Agreement to the contrary, if, from the date of this Agreement until the earlier of (a) the Effective Time and (b) any termination of this Agreement in accordance with Article IX, the outstanding shares of Company Common Stock (or securities convertible or exchangeable into or exercisable for shares of Company Common Stock) shall have been changed into a different number of shares or securities or a different class by reason of any reclassification, stock split (including a reverse stock split), recapitalization, split-up, combination, exchange of shares, readjustment or other similar transaction, or a stock dividend thereon shall be declared with a record date within said period, then the Merger Consideration and any other similarly dependent items, as the case may be, shall be equitably adjusted to provide Parent and the holders of Company Common Stock (including Company Stock Options exercisable for Company Common Stock) the same economic effect as contemplated by this Agreement prior to such event. Nothing in this Section 2.6 shall be construed to permit any Party to take any action that is otherwise prohibited or restricted by any other provision of this Agreement.

Section 2.7 Appraisal Shares. Notwithstanding anything in this Agreement to the contrary, shares of Company Common Stock that are issued and outstanding immediately prior to the Effective Time (other than shares canceled in accordance with Section 2.5(a)) and that are held by any Person who is entitled to demand and has properly exercised appraisal rights in respect of such shares in accordance with Section 262 of the DGCL (“Appraisal Shares”) shall not be converted into the right to receive the Merger Consideration as provided in Section 2.5, but rather the holders of Appraisal Shares shall be entitled to payment by the Surviving Corporation of the “fair value” of such Appraisal Shares in accordance with Section 262 of the DGCL; provided, however, that if any such holder shall fail to perfect or otherwise shall waive, withdraw or lose the right to appraisal under Section 262 of the DGCL, then the right of such holder to be paid the “fair value” of such holder’s Appraisal Shares shall cease and such Appraisal Shares shall be deemed to have been converted as of the Effective Time into the right to receive, and to have become exchangeable solely for, the Merger Consideration as provided in Section 2.5. The Company shall provide prompt notice to Parent of any demands received by the Company for appraisal of any shares of Company Common Stock, withdrawals of such demands and any other documents or instruments received by the Company relating to Section 262 of the DGCL or stockholder demands or claims thereunder. Prior to the Effective Time, the Company shall not, without the prior written consent of Parent, make any payment with respect to, or settle or offer to settle, any such demands, or agree to do any of the foregoing. Parent shall have the right to participate in and direct and control all negotiations and proceedings with respect to such demands.

Section 2.8 Payment for Company Common Stock.

(a) Prior to the Effective Time, Parent shall enter into a customary paying agent agreement with a nationally recognized bank or trust company designated by Parent and reasonably acceptable to the Company (such acceptance not to be unreasonably conditioned, withheld or delayed) to act as payment agent for the stockholders of the Company Common Stock in connection with the Merger (the “Paying Agent”) and to receive the Merger Consideration in accordance with the terms of this Agreement. At or immediately prior to the Effective Time on the Closing Date, Parent shall deposit, or cause to be deposited, with the Paying Agent cash in

an aggregate amount that is sufficient to provide all funds necessary for the Paying Agent to pay the aggregate Upfront Per Share Merger Consideration payable in respect of Company Common Stock in accordance with this Article II (together, the “Payment Fund”). The Paying Agent shall deliver the aggregate Upfront Per Share Merger Consideration to be paid pursuant to Section 2.5 out of the Payment Fund in accordance with this Section 2.8. Except as provided in Section 2.8(g), the Payment Fund shall not be used for any other purpose.

(b) Payment Procedures.

(i) Certificates. Parent shall instruct, and cause, the Paying Agent to mail, as soon as reasonably practicable after the Effective Time and in any event not later than the fifth Business Day following the Closing Date, to each holder of record of a Certificate whose shares of Company Common Stock were converted into the right to receive the Merger Consideration pursuant to Section 2.5, (x) a letter of transmittal (which shall specify that delivery shall be effected, and risk of loss and title to the Certificates shall pass, only upon delivery of the Certificates (or affidavits of loss in lieu of the Certificates, as provided in Section 2.8(f)) to the Paying Agent and shall be in customary form) and (y) instructions for use in effecting the surrender of the Certificates (or affidavits of loss in lieu of the Certificates, as provided in Section 2.8(f)) in exchange for the Merger Consideration. Upon surrender of a Certificate (or affidavits of loss in lieu of the Certificates, as provided in Section 2.8(f)) for cancellation to the Paying Agent or to such other agent or agents as may be appointed by Parent, together with such letter of transmittal, duly completed and validly executed in accordance with the instructions thereto, and such other documents as may reasonably be required by the Paying Agent in accordance with the terms of the materials and instructions provided by the Paying Agent, the holder of such Certificate shall be entitled to receive in exchange therefor, and Parent shall instruct, and cause the Paying Agent to pay and deliver in exchange therefor as promptly as practicable, cash in an amount equal to the Upfront Per Share Merger Consideration multiplied by the number of shares of Company Common Stock previously represented by such Certificate (or affidavits of loss in lieu of the Certificates, as provided in Section 2.8(f)), and the Certificate (or affidavits of loss in lieu of the Certificates, as provided in Section 2.8(f)) so surrendered shall forthwith be canceled (subject to such holder’s rights in respect to the Contingent Value Rights as provided herein). In the event of a transfer of ownership of Company Common Stock that is not registered in the transfer records of the Company, payment may be made to a Person other than the Person in whose name the Certificate so surrendered is registered, if such Certificate shall be properly endorsed or otherwise be in proper form for transfer and the Person requesting such payment shall pay any transfer or other similar Taxes required by reason of the payment to a Person other than the registered holder of such Certificate or establish to the reasonable satisfaction of Parent that such Tax has been paid or is not applicable. No interest shall be paid or accrue on any cash payable upon surrender of any Certificate.

(ii) Book-Entry Shares. Notwithstanding anything to the contrary contained in this Agreement, any holder of Book-Entry Shares shall not be required to deliver a Certificate or an executed letter of transmittal to the Paying Agent to receive the Merger Consideration that such holder is entitled to receive pursuant to this Article II. In lieu thereof, each holder of record of one or more Book-Entry Shares whose shares of Company Common Stock were converted into the right to receive the Merger Consideration pursuant to Section 2.5 shall, upon receipt by the Paying Agent of an “agent’s message” in customary form or such other information or procedures as may be reasonably required by the Paying Agent (it being understood that the holders of Book-Entry Shares shall be deemed to have surrendered such shares of Company Common Stock upon receipt by the Paying Agent of such “agent’s message” or such other evidence, if any, as the Paying Agent may reasonably request), be entitled to receive, and Parent shall cause the Paying Agent to pay and deliver as promptly as practicable after the Effective Time, cash in an amount equal to the Upfront Per Share Merger Consideration multiplied by the number of shares of Company Common Stock previously represented by such Book-Entry Shares. No interest shall be paid or accrue on any cash payable upon surrender of any Book-Entry Shares.

(iii) Until surrendered as contemplated by this Section 2.8, each Certificate and Book-Entry Share (other than shares of Company Common Stock canceled pursuant to Section 2.5(a) and Appraisal Shares) shall be deemed at any time after the Effective Time to represent only the right to receive upon such surrender (together, in the case of a Certificate, with a letter of transmittal in customary form, duly completed and validly executed in accordance with the instructions thereto, and such other documents as may reasonably be required by the Paying Agent pursuant to such instructions) the Merger Consideration as contemplated by this Article II.

(c) After the Effective Time, there shall be no further registration of transfers on the stock transfer books of the Surviving Corporation of shares of Company Common Stock that were outstanding immediately prior to the Effective Time. If, after the Effective Time, any Certificates formerly representing shares of Company Common Stock are presented to Parent, the Surviving Corporation or the Paying Agent for any reason, they shall be canceled and exchanged as provided in this Article II.

(d) Any portion of the Payment Fund (including the proceeds of any investments thereof (if any)) that remains undistributed to the former holders of Company Common Stock after the first anniversary of the Effective Time shall be delivered to the Surviving Corporation, upon demand, and any former holder of Company Common Stock who has not theretofore complied with this Article II shall thereafter look only to the Surviving Corporation for payment of any Upfront Per Share Merger Consideration payable to such holder.

(e) None of Parent, Merger Sub, the Company, the Surviving Corporation or the Paying Agent shall be liable to any Person in respect of any cash from the Payment Fund delivered to a public official pursuant to any applicable abandoned property, escheat or similar Law. Any Merger Consideration remaining unclaimed by former holders of Company Common Stock immediately prior to such time as such amounts would otherwise escheat to or become property of any Governmental Authority shall, to the fullest extent permitted by applicable Law, become the property of the Surviving Corporation free and clear of any claims or interest of any Person previously entitled thereto.

(f) In the event any Certificate shall have been lost, stolen or destroyed, upon the making of an affidavit, in form and substance reasonably acceptable to Parent, of that fact by the Person claiming such Certificate to be lost, stolen or destroyed and, if required by Parent or the Paying Agent, the posting by such Person of a bond in reasonable and customary amount as Parent or the Paying Agent may direct, as indemnity against any claim that may be made against it or the Surviving Corporation with respect to such Certificate, the Paying Agent shall pay in exchange for such lost, stolen or destroyed Certificate the Merger Consideration that would have been payable had such lost, stolen or destroyed Certificate been surrendered as provided in this Article II.

(g) The Paying Agent shall invest the Payment Fund as directed by Parent; provided, however, that no such investment income or gain or loss thereon shall affect the amounts payable to holders of Company Common Stock pursuant to this Article II. Any interest, gains and other income resulting from such investments shall be the sole and exclusive property of Parent payable to Parent promptly upon its request, and no part of such interest, gains and other income shall accrue to the benefit of holders of Company Common Stock; provided, further, that any investment of such cash shall in all events be limited to direct short-term obligations of, or short-term obligations fully guaranteed as to principal and interest by, the U.S. government, in commercial paper rated A-1 or P-1 or better by Moody's Investors Service, Inc. or Standard & Poor's Corporation, respectively, or in certificates of deposit, bank repurchase agreements or banker's acceptances of commercial banks with capital exceeding \$10 billion (based on the most recent financial statements of such bank that are then publicly available), and that no such investment or loss thereon shall affect the amounts payable to holders of Company Common Stock pursuant to this Article II. If at any time following the Effective Time for any reason (including losses) the cash in the Payment Fund shall be insufficient to fully satisfy all of the payment obligations to be made by the Paying Agent hereunder, Parent shall promptly deposit, or cause to be deposited, cash into the Payment Fund in an amount which is equal to the deficiency in the amount of cash required to fully satisfy such payment obligations.

Section 2.9 Further Assurances. If, at any time after the Effective Time, Parent or the Surviving Corporation shall determine that any actions are necessary or desirable to vest, perfect or confirm of record or otherwise in the Surviving Corporation its right, title or interest in, to or under any of the rights, properties or assets of either of the Company or Merger Sub acquired or to be acquired by the Surviving Corporation as a result of, or in connection with, the Merger or otherwise to carry out this Agreement, then the officers and directors of the Surviving Corporation shall be authorized to take all such actions as may be necessary or desirable to vest all right, title or interest in, to and under such rights, properties or assets in the Surviving Corporation or otherwise to carry out this Agreement.

Section 2.10 Treatment of Company Awards.

Except as otherwise provided in Section 5.1 of the Company Disclosure Letter:

(a) Company Stock Options. Effective as of immediately prior to the Effective Time, all then-outstanding and unexercised Company Stock Options (whether vested or unvested) shall automatically be canceled and each such Company Stock Option shall be converted into the right to receive from the Surviving Corporation (i) an amount of cash, without interest and subject to any applicable Tax withholding (including, for the avoidance of doubt, any withholding Tax that may be required in respect of any Contingent Value Right issued with respect to such Company Stock Option) in accordance with Section 2.14, equal to the product of (A) the total number of shares of Company Common Stock then underlying such Company Stock Option multiplied by (B) the excess, if any, of the Upfront Per Share Merger Consideration over the exercise price per share of such Company Stock Option and (ii) one Contingent Value Right for each share of Company Common Stock subject to such Company Stock Options. In the event that the exercise price of any Company Stock Option is equal to or greater than the Merger Consideration, such Company Stock Option shall be canceled, without any consideration being payable in respect thereof, and have no further force or effect.

(b) Company RSUs. Effective as of immediately prior to the Effective Time, all then-outstanding Company RSUs (whether vested or unvested and including any corresponding dividend equivalents), shall automatically be canceled and each such Company RSU shall be converted into the right to receive from the Surviving Corporation (i) an amount of cash, without interest and subject to any applicable Tax withholding (including, for the avoidance of doubt, any withholding Tax that may be required in respect of any Contingent Value Right issued with respect to such Company RSU) in accordance with Section 2.14, equal to the product of (A) the total number of shares of Company Common Stock then underlying such Company RSU multiplied by (B) the Upfront Per Share Merger Consideration and (ii) one Contingent Value Right for each share of Company Common Stock subject to such Company RSU.

(c) Company PSUs. Effective as of immediately prior to the Effective Time, all then-outstanding Company PSUs (whether vested or unvested and including any corresponding dividend equivalents), shall become fully vested and each such Company PSU shall be canceled and converted into the right to receive from the Surviving Corporation (i) an amount of cash, without interest and subject to any applicable Tax withholding (including, for the avoidance of doubt, any withholding Tax that may be required in respect of any Contingent Value Right issued with respect to such Company PSU) in accordance with Section 2.14, equal to the product of (A) the total number of shares of Company Common Stock then underlying such Company PSU multiplied by (B) the Upfront Per Share Merger Consideration and (ii) one Contingent Value Right for each share of Company Common Stock subject to such Company PSU; provided, that, for purposes of determining the number of shares of Company Common Stock underlying each Company PSU outstanding immediately prior to the Effective Time: (1) for any portion of any Company PSU with respect to which the performance period has been completed as of the Closing, the number of shares of Company Common Stock underlying such portion shall be determined based on the actual level of performance achieved for the applicable performance period as determined by the Company Board prior to the Closing; and (2) for any portion of any Company PSU with respect to which the performance period has not yet commenced as of the Closing Date, the number of shares of Company Common Stock underlying such portion shall be determined assuming achievement of the target level

of performance. For purposes of determining the number of shares of Company Common Stock underlying each Company PSU outstanding immediately prior to the Effective Time with respect to any portion of any Company PSU for which the performance period has commenced but is not completed as of the Closing, the number of shares of Company Common Stock underlying such portion shall be determined based on the following: (1) with respect to the portion of Company PSUs that vest pursuant to either the total shareholder return metric or the return on capital metric, the greater of the target level of performance and actual level of performance achieved as of the Closing Date (taking into account the Merger Consideration) as determined by the Company Board, and (2) with respect to the portion of Company PSUs that vest pursuant to any other metric, the target level of performance.

(d) Company DSUs. Effective as of immediately prior to the Effective Time, all Company DSUs (whether vested or unvested and including any corresponding dividend equivalents) outstanding immediately prior to the Effective Time shall automatically be canceled and each such Company DSU shall be converted into the right to receive from the Surviving Corporation (i) an amount of cash, without interest and subject to any applicable Tax withholding (including, for the avoidance of doubt, any withholding Tax that may be required in respect of any Contingent Value Right issued with respect to such Company DSU) in accordance with Section 2.14, equal to the product of (A) the total number of shares of Company Common Stock then underlying such Company DSU multiplied by (B) the Upfront Per Share Merger Consideration and (ii) one Contingent Value Right for each share of Company Common Stock subject to such Company DSU.

(e) Non-U.S. Employees. Parent and the Company may agree to treat equity compensation held by Employees subject to non-U.S. Law in a manner other than that contemplated above in this Section 2.10 to the extent necessary to comply with applicable non-U.S. Law or Tax compliance requirements.

(f) Payments with Respect to Company Awards. At the Effective Time, Parent shall provide or shall cause to be provided to the Company's applicable payroll agents (the "Payroll Agents") the aggregate amount payable under this Section 2.10 in respect of any Company Awards. Promptly after the Effective Time (but in any event no later than five Business Days following the Effective Time) and subject to Section 2.12(f), Parent shall cause the Payroll Agents to pay to the holders of Company Awards, through its payroll systems, all amounts, less any required Tax withholding in accordance with Section 2.14, in respect of any Company Awards (taking into account any additional Tax withholding that may be required in respect of the Company's issuance of Contingent Value Rights to holders of Company Awards to the extent that the issuance thereof is treated by the Company and its Subsidiaries as an in-kind payment of compensation at such time for applicable Tax purposes); provided, however, that to the extent any such payment would cause an impermissible acceleration event under Section 409A of the Code ("Section 409A"), such amounts shall be paid at the earliest time such payment is permitted under the applicable Equity Plan that would neither cause an impermissible acceleration event nor trigger a Tax or penalty under Section 409A after taking into account the termination of the applicable Equity Plan to the extent permitted by Section 409A. No fewer than twenty Business Days prior to Closing, the Company shall determine, in good faith consultation with Parent, the portion of any amounts payable by the Payroll Agents to individuals that are treated as "nonresident alien individuals" for U.S. federal income tax purposes that are subject to U.S. tax and shall instruct the Payroll Agents to withhold in accordance with such determination.

Section 2.11 Contingent Value Rights, CVR Agent and CVR Representative.

(a) Each Contingent Value Right will be a direct obligation of Parent and each holder of a Contingent Value Right shall have the right to receive the payments set forth in Sections 2.12 and 2.13, as applicable. The Contingent Value Rights will not represent any equity or ownership interest in the Company, Parent, Merger Sub, Parent Parities or any Affiliate thereof, in any constituent company to the Merger, or in any other Person and will not be represented by any certificates or other instruments. The Contingent Value Rights will not have any voting or dividend rights and no interest shall accrue on any amounts payable on the

Contingent Value Rights to any holder thereof and other than as may be specifically provided for herein, the holders of Contingent Value Rights will not have any information or reporting rights from the Parent, the Company or Merger Sub.

(b) The Contingent Value Rights may not be sold, assigned, transferred, pledged or encumbered in any manner, other than transfers by will or intestacy, by inter vivos or testamentary trust where the Contingent Value Right is to be passed to the beneficiaries upon the death of the trustee, pursuant to a court order, by operation of law, or in connection with the dissolution, liquidation or termination of a corporation, limited liability company, partnership or other Person which is the holder thereof, or in accordance with Section 2.11(d).

(c) Prior to the Effective Time, Parent shall designate a nationally recognized bank or trust company (the “CVR Agent”), which may be the same Person as the Paying Agent, that is reasonably acceptable to the Company, to act as contingent value rights agent for the holders of Contingent Value Rights in connection with the Merger and to hold the Net Applicable Refund Payments deposited in accordance with the terms set forth in this Section 2.11, Section 2.12 and Section 2.13. Parent shall negotiate in good faith and, prior to the Effective Time enter into, a customary contingent value rights agent agreement with the CVR Agent that includes terms consistent with the applicable terms set forth in this Agreement, subject to such changes as may be reasonable or necessary to reflect reasonable requests of the CVR Agent. To the extent any modification to the terms of Section 2.11, 2.12 or 2.13 (and related defined terms) are reasonable or necessary to permit the effective issuance and administration of the contingent value rights in a manner substantially consistent with the rights and obligations of the parties contemplated by such provisions, Parent and the Company will negotiate and implement such modifications in good faith.

(i) The CVR Agent shall keep a register (the “CVR Register”) for the purpose of registering Contingent Value Rights and transfers of Contingent Value Rights as herein provided, which Contingent Value Rights will always remain in uncertificated form and be evidenced by a position on the CVR Register. The CVR Register shall show one position for Cede & Co. representing all the shares of Company Common Stock held by the Depositary Trust Company (“DTC”) on behalf of the street name holders of the shares of Company Common Stock held by such holders as of immediately prior to the Effective Time, and any payments to be made under Section 2.12 to any street holders of shares of Company Common Stock shall be accomplished by the Paying Agent sending one lump payment to DTC. In the case of any other former holder of record of Certificates or Book-Entry Shares, or Company Awards, the Contingent Value Rights shall be registered in the name and address of such former holder of record of Certificates or Book-Entry Shares, or Company Awards as such names and addresses are provided to Parent by or on behalf of the Company prior to the Closing.

(ii) A holder of a Contingent Value Right may make a written request to the CVR Agent to change such holder’s address of record in the CVR Register. The written request must be duly executed by the holder. Subject to any reasonable procedures imposed by the CVR Agent, the CVR Agent shall promptly record the change of address in the CVR Register upon receipt of such written notice.

(iii) Subject to the restrictions on transferability set forth in Section 2.11(b), every request made to transfer a Contingent Value Right must be in writing and accompanied by a written instrument of transfer in form reasonably satisfactory to the CVR Agent, duly executed by the holder thereof, his, her or its attorney duly authorized in writing, personal representative or survivor and setting forth in reasonable detail the circumstances relating to such transfer. Upon receipt of such written notice, the CVR Agent shall, subject to its reasonable determination that the transfer instrument is in proper form and the transfer otherwise complies with the other terms and conditions herein, register the transfer of the Contingent Value Rights in the CVR Register. The CVR Agent may require payment of a sum sufficient to cover any stamp or other tax or governmental charge that is imposed in connection with any such registration of transfer. No transfer of a Contingent Value Right shall be valid until registered in the CVR Register, and any transfer not duly registered in the CVR Register will be void *ab initio*.

(d) Notwithstanding anything to the contrary contained herein, the holder of a Contingent Value Right may at any time at its option abandon all of its remaining rights in a Contingent Value Right by written notice to the CVR Agent.

(e) Prior to the Closing, the Company shall select a representative (which shall be reasonably acceptable to Parent) (which representative may be an individual, a committee of individuals or a legal entity) (the “CVR Representative”) with authority to monitor compliance with, and enforce, on behalf of the holders of Contingent Value Rights, the obligations of Parent, its Subsidiaries and any Applicable Recipient, as applicable, contemplated by this Section 2.11, Section 2.12 and Section 2.13.

(i) To the fullest extent permitted by applicable law, none of the CVR Representative or any member, officer, director, employee, manager, partner, equityholder, attorney or agent of the CVR Representative or its Affiliates (each a “CVR Covered Person”) shall owe a fiduciary duty to the holders of Contingent Value Rights, and the holders of Contingent Value Rights hereby waive any and all fiduciary duties that, absent a waiver, may be implied in law or equity with respect to and such CVR Covered Person.

(ii) Neither the CVR Representative nor any other CVR Covered Person shall, in such capacity, have any liability for any actions taken or not taken in connection with the Contingent Value Rights, this Agreement or the transactions contemplated hereby, including the Merger, except to the extent of its willful misconduct or fraud. Parent shall indemnify and hold harmless the CVR Representative and each other CVR Covered Person against any and all losses, claims, damages or liabilities incurred by any such Person (in such capacity) in connection with or as a result of the services of the CVR Representative hereunder, except to the extent that any such loss, claim, damage or liability results from the gross negligence, willful misconduct or fraud of such CVR Covered Person.

(iii) The reasonable and documented out-of-pocket costs and expenses of the CVR Representative, including reasonable documented fees for counsel and accountants and reasonable compensation for service of the CVR Representative (whether comprised of individuals or a legal entity) shall be borne by Parent and be included as costs and expenses for purposes of determining Net Applicable Refund Payments.

(iv) At Closing, the Company shall wire to the CVR Representative \$500,000 (the “Expense Fund”), which the CVR Representative shall hold as agent for the benefit of the holders of Contingent Value Rights in a segregated account. The Expense Fund shall be used for the purposes of reimbursing the CVR Representative for expenses arising out of its role as CVR Representative to the extent not reimbursed by Parent or the Company. The CVR Representative shall be entitled to require Parent and/or the CVR Agent to pay into the Expense Fund, out of funds otherwise distributable to Contingent Value Rights Holders as Net Applicable Refund Payment, such amounts as the CVR Representative shall in good faith determine necessary to fund expenses incurred or expected to be incurred by the CVR Representative in the conduct of its role as CVR Representative, by written notice to Parent, the Company or the CVR Agent, as applicable, setting forth the amounts to be so paid, and such amounts shall be so paid within five Business Days following such written notice. The Parties agree that the Expense Fund shall be treated as owned by Parent for U.S. federal and state income Tax purposes.

(f) Following the Effective Time, the holders of not less than 35% of the outstanding Contingent Value Rights as set forth in the CVR Register may together effect changes with respect to the CVR Representative, including by changing the members thereof, increasing or decreasing the number of members thereof, appointing a legal entity (rather than individual(s)) to serve as CVR Representative or replacing a legal entity as CVR Representative, provided that any replacement CVR Representative shall be reasonably acceptable to Parent.

(g) The CVR Representative shall be an express third party beneficiary of the provisions of this Section 2.11, Section 2.12 and Section 2.13 with full authority on behalf of the holders of Contingent Value

Rights to enforce such provisions and to settle, negotiate or compromise any claims thereunder. Any decision, action or instruction of the CVR Representative with respect to the matters set forth in this Section 2.11, Section 2.12 and Section 2.13 shall be final, binding and conclusive on all holders of Contingent Value Rights.

(h) Unless otherwise required by a change in Law following the date hereof, and except to the extent that the Company or any Subsidiary of the Company has taken a deduction in respect of Deposits on Estimated Duties that could give rise to Applicable Refund Payments on any income Tax Return of the Company or any of its Subsidiaries filed prior to the Closing Date, the Company and its Subsidiaries and, after Closing, Parent and its Affiliates, shall treat any Deposits on Estimated Duties made on or prior to the last day of the Company's taxable year that includes June 30, 2022 as not giving rise to a deduction for U.S. federal and applicable state and local income Tax purposes until such time that the applicable Governmental Authorities reach a final determination that such Deposits on Estimated Duties are not recoverable. To the maximum extent permitted by applicable Law, Parent and its Affiliates agree to treat any interest paid or payable by an applicable Governmental Authority in respect of Deposits on Estimated Duties as includible in income in the same taxable year in which the income Tax deduction arising in respect of any unrecovered portion of Deposits on Estimated Duties made by the Company or its Subsidiaries on or prior to the last day of the Company's taxable year that includes June 30, 2022 is includible in income pursuant to the immediately preceding sentence.

Section 2.12 Efforts; Applicable Refund Payments Calculation and Payment Procedures.

(a) From and after the Effective Time, Parent shall (and shall cause the Company, its Subsidiaries and any Applicable Recipient to):

(i) use reasonable best efforts to apply a level of efforts to obtain the payment of Applicable Refund Payments that are at least consistent with those applied by the Company prior to Closing and shall apply no less than the same degree of efforts used by Parent (or such other Applicable Recipient) to seek other payments in respect of Deposits on Estimated Duties to which such Person may be entitled;

(ii) use reasonable best efforts to provide the CVR Representative and its counsel and accountants with reasonable access to the books and records, and the employees, management and advisors, in each case, of the Surviving Corporation, Parent and the Applicable Recipient, as applicable, and their respective Affiliates, in each case to the extent relevant to the Applicable Refund Payments, including with respect to substantive meetings with and substantive submissions to and substantive reports or correspondence from or with the United States Department of Commerce, any other applicable Governmental Authority or any other applicable negotiating body; provided that the Surviving Corporation, Parent or their Affiliates may redact or otherwise withhold such information or submission to the extent such information or submission contains competitively sensitive information or such disclosure could otherwise prejudice any attorney-client privilege that may be applied to such information or submission; and

(iii) keep the CVR Representative reasonably informed on a reasonably current basis of the status of the foregoing, including by promptly informing the CVR Representative of all substantive proceedings, material correspondence and substantive meetings and discussions with the United States Department of Commerce, any other applicable Governmental Authority or any other applicable negotiating body, in each case relating to Applicable Refund Payments.

(b) From and after the Effective Time, neither Parent nor any of its Subsidiaries (including the Company and its Subsidiaries), nor any other Applicable Recipient, shall, without the prior written consent of the CVR Representative, (x) transfer, assign or otherwise dispose of any Applicable Refund Payments or rights with respect thereto; provided, that nothing shall prohibit the Parent, the Company or any of its Subsidiaries from granting a security interest in its right to receive Applicable Refund Payments or rights with respect thereto pursuant to (i) that certain ABL Revolving Credit Agreement, dated as of November 30, 2021, by and between Domtar Corporation, as successor-in-interest to Pearl Merger Sub Inc. as borrower, Domtar Inc. as co-borrower,

Pearl Excellence HoldCo L.P. as holdings, the lenders from time to time party thereto, and Barclays Bank PLC, as administrative and collateral agent, as amended, restated or otherwise modified from time to time, (ii) that certain First Lien Credit Agreement, dated as of November 30, 2021, by and between Domtar Corporation, as successor-in-interest to Pearl Merger Sub Inc., as borrower, Pearl Excellence Holdco L.P., as holdings, the lenders from time to time party thereto, and Barclays Bank PLC, as administrative agent and collateral agent, as amended, restated or otherwise modified from time to time, (iii) that certain Indenture, dated as of October 18, 2021, by and among Domtar Corporation, as successor-in-interest to Pearl Merger Sub Inc., as issuer, the guarantors from time to time party thereto, and The Bank of New York Mellon, as trustee and collateral agent, as amended, restated or otherwise modified from time to time and (iv) the Debt Financing contemplated by the Debt Commitment Letters, provided, further, that the terms of the agreements in the forgoing clauses (i) through (iv) will not restrict any payments owed to holders of a Contingent Value Right pursuant to the terms of this Agreement or (y) waive (directly or indirectly), settle, compromise or consent to any judgement, settlement or compromise in respect of, rights to receive Applicable Refund Payments, such consent not to be unreasonably withheld, conditioned or delayed. In the event of any restructuring of Parent or its Affiliates that results in Parent no longer being the parent entity of the historic businesses of Parent and the Company, the applicable parent entity holding such businesses following such restructuring shall fully guarantee or otherwise adequately provide for the assumption of all of Parent's obligations with respect to the Contingent Value Rights.

(c) From and after the Effective Time, and no less than once each calendar quarter in which Applicable Refund Payments have been received (or such other period as shall be approved in writing by Parent and the CVR Representative (each, acting in good faith to achieve efficient delivery to holders of Contingent Value Rights)), Parent shall (i) deliver a written notice (a "CVR Payment Notice") to the CVR Representative, setting forth in reasonable detail and with reasonable supporting documentation of Parent's good faith determination of (x) the total payments received as of such date in respect of Deposits on Estimated Duties (including interest paid in respect thereof), (y) the total Applicable Refund Payments received as of such date (and the calculation of such amount from the aggregate payments in respect of Deposits on Estimated Duties) and (z) the total Net Applicable Refund Payments payable in respect of the Contingent Value Rights (and the calculations, including any deductions, with respect thereto) and (ii) subject to the process set forth in clause (d) of this Section 2.12, deposit the good-faith-determined amount of such Net Applicable Refund Payments as of such date with the CVR Agent or the Payroll Agent, as the case may be, for distribution to holders of Contingent Value Rights. Parent shall provide the CVR Representative with additional supporting documentation as reasonably requested by the CVR Representative in connection with the CVR Representative's review of the CVR Payment Notice promptly following such request.

(d) If the CVR Representative objects to any portion of the information set forth in the CVR Payment Notice, then within ten (10) Business Days of receipt of the CVR Payment Notice, the CVR Representative shall deliver written notice to Parent setting forth in reasonable detail the CVR Representative's objections (a "Notice of Objection").

(i) If the CVR Representative does not deliver a Notice of Objection by the end of such ten (10) Business Day period, then the calculations in the CVR Payment Notice shall be considered final, binding and conclusive.

(ii) If the CVR Representative delivers a Notice of Objection to the Applicable Recipient within such ten (10) Business Day period, then Parent and the CVR Representative shall promptly (and in any event within five (5) Business Days) thereafter submit the disputed items to an agreed upon independent registered public accounting firm, or if such independent registered public accounting firm is not available or willing to serve, then another public accounting firm of national standing that has expertise in the relevant subject matter (the "Accounting Firm"), which shall be instructed to consider only those unresolved disputed items as to which the CVR Representative has disagreed in its Notice of Objection. If it becomes necessary to replace the accounting firm at any time, Parent and the Company (or following the Effective Time, the CVR Representative) shall act in good faith to promptly designate a replacement.

(1) The Accounting Firm, acting as an expert and not as an arbitrator, shall deliver to the CVR Representative and the Applicable Recipient, as promptly as practicable (and the CVR Representative and the Applicable Recipient shall use their reasonable best efforts to cause delivery to occur within ten (10) Business Days after submission to the Accounting Firm), a report setting forth the resolution of each item identified in the Notice of Objection and the calculation of the Net Applicable Refund Payments based on such resolution. Such report shall be final, binding and conclusive on the parties. In resolving such disputed items, the Accounting Firm's final determination of the Net Applicable Refund Payments shall not be less than the amount thereof shown in the Applicable Recipient's calculation in the CVR Payment Notice, nor more than the amount thereof shown in the CVR Representative's calculation delivered pursuant to the Notice of Objection. Parent and the Company shall select such accounting firm promptly following the date hereof.

(2) Fifty percent (50%) of the fees and costs of the Accounting Firm shall be deemed expenses for purposes of determining Net Applicable Refund Payments and the remaining fifty percent (50%) shall be borne by Parent.

(3) Parent shall promptly, and in any event no later than ten (10) Business Days following such final determination of the Net Applicable Refund Payments as provided above, deposit (or cause to be deposited) by wire transfer of immediately available funds the applicable amount of Net Applicable Refund Payments with the CVR Agent (or Payroll Agent, as the case may be) for distribution to holders of Contingent Value Rights. Parent and the CVR Representative shall, substantially concurrent with such deposit, instruct the CVR Agent to promptly (and in any event within five (5) Business Days after such deposit) distribute such Net Applicable Refund Payments (less any amounts to be withheld for the Expense Fund pursuant to Section 2.11(e)) to the holders of Contingent Value Rights, with each Contingent Value Right entitling the holder thereof to a payment equal to the quotient of (A) the amount of the Net Applicable Refund Payments (less such withholding for the Expense Fund) divided by (B) the number of Contingent Value Rights then outstanding. As used in this Agreement, the "number of Contingent Value Rights then outstanding" shall be deemed to include, as of such payment date, (i) such number of Contingent Value Rights that former holders of Company Common Stock who have not properly surrendered their Certificate or Book-Entry Shares for exchange and cancellation to the Paying Agent in accordance with the terms of this Agreement would be entitled to receive upon such surrender and (ii) such number of Contingent Value Rights that would have been issued to holders of Appraisal Shares in the event that such holders' shares of Company Common Stock had been converted into the right to receive the Upfront Per Share Merger Consideration pursuant to Section 2.5, and the CVR Agent shall disburse to Parent such amount which would otherwise have been paid in respect of the Contingent Value Rights associated with such Appraisal Shares whenever any amounts are disbursed hereunder to the holders of Contingent Value Rights. Notwithstanding the foregoing, with respect to any payments in respect of Contingent Value Rights payable to a holder in respect of a Company Award (which payments are treated as compensation for applicable Tax purposes), Parent shall cause the Payroll Agent to pay, as soon as reasonably practicable (but in any event no later than the second regular payroll date following) the deposit of such funds with the Payroll Agent, through Parent's, the Surviving Corporation's or any Affiliate's payroll system, the applicable amount (less applicable withholding Taxes, if any) to such holder in accordance with Section 2.14. If any such payment in accordance with this Section cannot be made through the applicable payroll system or payroll provider, then the Surviving Corporation shall deposit by wire transfer of immediately available funds (less applicable withholding Taxes, if any) an amount for such payment and instruct the CVR Agent to promptly (and in any event within five (5) Business Days after such deposit) distribute such Net Applicable Refund Payments (less any amounts to be withheld for the Expense Fund pursuant to Section 2.11(e)) to the applicable holders of Contingent Value Rights.

(e) The Parties hereto intend to treat the issuance of a Contingent Value Right in exchange for Company Common Stock as the receipt of additional consideration paid at the Effective Time as part of a "closed transaction" for U.S. federal, state and local income Tax purposes. The Company shall cooperate with the Paying Agent to send to each U.S. Holder an IRS Form 1099-B reflecting the Company's good faith determination of the fair market value of the Contingent Value Rights issued in connection with the Merger. Parent and the Surviving Corporation shall report imputed interest on any payments made in respect of a Contingent Value Right as

required by applicable Law. The Parties agree that their mutual intention is that (i) the issuance of a Contingent Value Right to a holder of a Company Common Stock that is a Canadian taxpayer shall constitute a payment in-kind of consideration at the Effective Time for applicable Canadian Tax purposes in an amount equal to the Company's good faith determination of the fair market value of the Contingent Value Right as of the Effective Time and (ii) any payments thereafter made in respect of such a Contingent Value Right shall not constitute consideration for Company Common Stock for applicable Canadian Tax purposes.

(f) The Parties agree, to the extent consistent with applicable Laws, to treat any payments made in respect of a Contingent Value Right received with respect to any Company Award for all U.S. federal and applicable state and local income Tax purposes as compensation payments (and not to treat the issuance of the Contingent Value Right to a holder of a Company Award as a payment itself).

Section 2.13 Applicable Refund Payments Received Prior to the Effective Time.

(a) To the extent any Applicable Refund Payments are received by an Applicable Recipient prior to the Effective Time, the Upfront Per Share Merger Consideration shall be increased as provided in this Section 2.13.

(b) If any Applicable Refund Payments are received by an Applicable Recipient prior to the Effective Time, then prior to the Effective Time the Company shall promptly (i) deliver a written notice (a "Pre-Closing Payment Notice") to Parent, setting forth in reasonable detail and with reasonable supporting documentation (x) the total payments received as of such date in respect of Deposits on Estimated Duties (including interest paid in respect thereof), (y) the total Applicable Refund Payments received as of such date (and the calculation of such amount from the aggregate payments in respect of Deposits on Estimated Duties) and (z) the total Net Applicable Refund Payments to be added to the aggregate Upfront Per Share Merger Consideration (and the calculations, including any deductions, with respect thereto). If Parent objects to any portion of the information set forth in the Pre-Closing Payment Notice, then within ten (10) Business Days of receipt of the Pre-Closing Payment Notice Parent shall deliver a written notice to the Company setting forth in reasonable detail Parent's objections (a "Parent Notice of Objection"). If Parent does not deliver a Parent Notice of Objection by the end of such ten (10) Business Day period, then the calculations in the Pre-Closing Payment Notice shall be considered final, binding and conclusive. If Parent delivers a Parent Notice of Objection within such ten (10) Business Day period, then such objections shall be resolved following the procedures set forth in Section 2.12(d), applied *mutatis mutandis*, and fifty percent (50%) of the fees and costs of the Accounting Firm utilized therein shall be borne by the Company and be deemed expenses for purposes of determining Net Applicable Refund Payments and the remaining fifty percent (50%) shall be borne by Parent.

(c) Upon final determination of the Net Applicable Refund Payments to be applied to increase the Upfront Per Share Merger Consideration pursuant to the procedures in Section 2.13(b) the Upfront Per Share Merger Consideration shall be increased by an amount equal to the quotient of (x) such finally determined Net Applicable Refund Payments divided by (y) the number of fully diluted shares of Company Common Stock outstanding as of such date of determination (such resulting amount, the "Upfront Per Share Increase"). If such final determination is not completed at least three (3) Business Days prior to the Effective Time, then the procedures in this Section 2.13 shall continue until so completed and the amounts that otherwise would have been applied to increase the Upfront Per Share Merger Consideration shall instead be paid in respect of the Contingent Value Rights promptly following such completion, (such payment to be made in accordance with the procedures of Section 2.12, applied *mutatis mutandis*) and the Upfront Per Share Merger Consideration will not be increased.

(d) If there is an increase in the Upfront Per Share Merger Consideration as contemplated by this Section 2.13, at or immediately prior to the Effective Time on the Closing Date, the Company shall deposit, or cause to be deposited, with the Paying Agent, or Payroll Agent, as the case may be, cash in an aggregate amount equal to the aggregate Net Applicable Refund Payments applied to increase the Upfront Per Share Merger

Consideration, and such amounts shall be distributed as part of the Upfront Per Share Merger Consideration in accordance with the provisions of Article II.

Section 2.14 Withholding. Each of Parent, the Company, the Paying Agent, the Payroll Agents, the CVR Agent, the Surviving Corporation and each of their respective Affiliates, as applicable, shall be entitled to deduct and withhold from amounts otherwise payable pursuant to this Agreement to any Person such amounts as it is required to deduct and withhold with respect to the making of such payment (including, for the avoidance of doubt, the issuance of any CVR to such Person, in which case any such withholding with respect to such CVR may be made from any Upfront Merger Consideration payable to such Person) under the Code and the rules and regulations promulgated thereunder, or any applicable provisions of federal, state, municipal, local or foreign (including national, provincial or territorial) Law (which withholding, in the case of payments made to employees of the Company and its Subsidiaries, shall be consistent with (i) Section 2.12(f) and (ii) the determinations made by the Company pursuant to Section 2.10(f), so long as, in the case of this clause (ii), the relevant withholding forms and other documentation (reasonably requested to permit the applicable payor to determine all amounts required to be withheld under applicable Law with respect to such employee) have been furnished to the Company or its Subsidiaries (or, after the Closing Date, Parent or any Affiliate thereof)); provided, however, that Parent shall not, and shall not cause the Paying Agent or the CVR Agent to, withhold or deduct any amounts pursuant to this Section 2.14 or otherwise (except as required (w) in connection with compensation for services, (x) as a result of the Company's failure to comply with Section 2.15 to the extent required by applicable Law to avoid such withholding or deduction, (y) as a result of the failure by a holder of Company Common Stock to deliver timely to the Paying Agent, to the extent required by applicable Law to avoid such withholding or deduction as determined by the Paying Agent, a duly completed and executed IRS Form W-9 or IRS Form W-8, as applicable, establishing a complete exemption from U.S. backup withholding or (z) in respect of a payment made on a Contingent Value Right after Closing), without prior consultation with the Company at least five Business Days prior to Closing, and shall reasonably cooperate to reduce or eliminate such withholding or deduction. To the extent that amounts are so deducted or withheld and remitted to the applicable Taxing Authority, such amounts shall be treated for all purposes of this Agreement as having been paid to the Person in respect of which such deduction and withholding was made. Parent agrees to use commercially reasonable efforts to minimize the amount of withholding required in connection with any payment made on a Contingent Value Right after Closing by soliciting, or causing the CVR Agent to solicit, applicable withholding Tax forms.

Section 2.15 FIRPTA Certificate. At the Closing, the Company shall deliver to Parent a certificate to the effect that the interests in the Company are not "United States real property interests" within the meaning of Section 897 of the Code and the Treasury Regulations promulgated thereunder, together with a corresponding notice, which certificate and notice shall be reasonably satisfactory to Parent and in accordance with Treasury Regulations Sections 1.1445-2(c)(3) and 1.897-2(h). The Company hereby authorizes Parent to deliver such certificate and notice to the U.S. Internal Revenue Service on behalf of the Company upon the Closing.

ARTICLE III

REPRESENTATIONS AND WARRANTIES OF THE COMPANY

Except as (a) disclosed in the Company SEC Documents filed on or after January 1, 2019 and publicly available at least five Business Days prior to the date of this Agreement (provided that in no event shall any risk factor disclosure under the heading "Risk Factors" or disclosure set forth in any "forward looking statements" disclaimer or other general statements to the extent they are cautionary, predictive or forward looking in nature that are included in any part of any Company SEC Document be deemed to be an exception to, or, as applicable, disclosure for purposes of, any representations and warranties of the Company contained in this Agreement) (it being agreed that any matter disclosed in such Company SEC Documents shall not be deemed disclosed for

purposes of Section 3.1, Section 3.2, Section 3.5, or Section 3.6) or (b) subject to Section 10.5, set forth in the Company Disclosure Letter, the Company represents and warrants to Parent and Merger Sub that:

Section 3.1 Corporate Existence and Power. The Company is a corporation duly incorporated, validly existing and in good standing under the laws of the State of Delaware. The Company has all requisite corporate power and authority to own, lease and operate its assets, properties and rights and to carry on its business as now conducted. The Company is duly qualified to do business as a foreign corporation and is in good standing in each jurisdiction where such qualification is necessary for the conduct of its business as currently conducted, except where any failure to be so qualified would not have a Company Material Adverse Effect. Prior to the date of this Agreement, the Company has delivered or made available to Parent true and complete copies of the certificate of incorporation and bylaws of the Company as in effect on the date of this Agreement. The Company is not in violation of any provisions of its certificate of incorporation or bylaws.

Section 3.2 Corporate Authorization.

(a) The Company has all requisite corporate power and authority to execute and deliver this Agreement, to perform its obligations hereunder and to consummate the transactions contemplated hereby. The execution and delivery of this Agreement by the Company, the performance of its obligations hereunder and the consummation of the transactions contemplated hereby have been duly authorized by all necessary corporate action on the part of the Company, other than the Company Stockholder Approval. No other corporate proceeding on the part of the Company is necessary to authorize the execution and delivery of this Agreement, the performance by the Company of its obligations hereunder or the consummation by the Company of the transactions contemplated hereby, except, in the case of the Merger, for the approval of the Merger and the adoption of this Agreement by the holders of a majority of the issued and outstanding shares of Company Common Stock (the “Company Stockholder Approval”). This Agreement, assuming due authorization, execution and delivery by Parent and Merger Sub, constitutes a valid and binding obligation of the Company enforceable against the Company in accordance with its terms, except as such enforceability may be limited by applicable bankruptcy, insolvency, reorganization, fraudulent conveyance, moratorium, receivership or other similar Laws relating to or affecting creditors’ rights generally and by general principles of equity (regardless of whether enforceability is considered in a proceeding in equity or at Law) (collectively, the “Enforceability Exceptions”).

(b) The Company Board, by resolutions duly adopted at a duly held meeting, has unanimously (i) determined that the terms of this Agreement and the transactions contemplated hereby, including the Merger, are fair to, and in the best interests of, the Company and its stockholders, (ii) determined that it is in the best interests of the Company and its stockholders and declared it advisable for the Company to enter into this Agreement, (iii) approved the execution and delivery by the Company of this Agreement, the performance by the Company of its covenants and agreements contained herein and the consummation of the transactions contemplated by this Agreement, including the Merger, upon the terms and subject to the conditions contained herein and (iv) resolved to make the Company Board Recommendation. None of the foregoing resolutions of the Company Board has been amended, rescinded or modified as of the date hereof.

Section 3.3 Governmental Authorization. The execution and delivery of this Agreement by the Company, the performance of its obligations hereunder and the consummation by the Company of the transactions contemplated hereby require no action by or in respect of, or filing with or notification to, any Governmental Authority, other than (a) the filing of the Certificate of Merger (including the amended and restated certificate of incorporation of the Surviving Corporation to be attached thereto) with the Secretary of State of the State of Delaware, (b) compliance with any applicable requirements of the HSR Act, (c) receipt of the Competition Act Approval, (d) all consents, notices and approvals, as applicable, from the Governmental Authorities set forth in Section 3.3(d) of the Company Disclosure Letter, (e) compliance with any applicable requirements of the Securities Act, the Exchange Act and any other applicable state or federal securities Laws or Canadian Securities Laws, (f) compliance with any applicable requirements of the NYSE and the TSX and (g) any actions, filings or notifications the absence of which would not have a Company Material Adverse Effect.

Section 3.4 Non-Contravention. The execution and delivery of this Agreement by the Company, the performance of its obligations hereunder and the consummation by the Company of the transactions contemplated hereby do not and will not, assuming the Company Stockholder Approval and the authorizations, consents and approvals referred to in clauses (a) through (g) of Section 3.3 are obtained, (a) conflict with or breach any provision of the certificate of incorporation or bylaws of the Company or equivalent organizational documents of any Subsidiary of the Company, (b) conflict with or breach any provision of any Law or Order, (c) require any consent of or other action by any Person under, constitute a default or an event that, with or without notice or lapse of time or both, would constitute a default under, or cause or permit the termination, cancellation, acceleration or other change of any right or obligation or the loss of any benefit under, any provision of any Company Material Contract to which the Company or any of its Subsidiaries is a party or which is otherwise binding upon the Company or any of its Subsidiaries, any of their respective properties or assets or any license, franchise, permit, certificate, approval or other similar authorization to which the Company or any of its Subsidiaries is subject or (d) result in the creation or imposition of any Lien, other than any Permitted Lien, on any property, right or asset of the Company or any of its Subsidiaries, except, in the case of clauses (b), (c) and (d), as would not have a Company Material Adverse Effect.

Section 3.5 Capitalization.

(a) The authorized capital stock of the Company consists of 190,000,000 shares of Company Common Stock, and 10,000,000 shares of preferred stock, par value \$0.001 per share (the “Company Preferred Stock”). As of the close of business on June 28, 2022, (i) there were issued and outstanding (A) 121,277,594 shares of Company Common Stock, (B) no shares of Company Preferred Stock, (C) Company Stock Options to purchase an aggregate of 351,188 shares of Company Common Stock, all of which were issued under the Equity Plans, all of which were vested, with a weighted average exercise price of \$14.97, (D) Company RSUs with respect to an aggregate of 885,596 shares of Company Common Stock, all of which were issued under the Equity Plans, (E) Company PSUs with respect to an aggregate of 1,628,956 shares of Company Common Stock (assuming target levels of performance), all of which were issued under the Equity Plans, and (F) Company DSUs with respect to an aggregate of 216,678 shares of Company Common Stock, all of which were issued under the Equity Plans, (ii) 1,493,876 shares of Company Common Stock were available for issuance of future awards under the 2019 Equity Plans (assuming all Company Awards are settled in shares of Company Common Stock) and no other shares of Company Common Stock were available for issuance of future awards under any other Company equity compensation plan or arrangement, (iii) 27,360,535 shares of Company Common Stock were held in the treasury of the Company and (iv) 17,120,162 shares of Company Common Stock held by Subsidiaries of the Company. With respect to each Company Award, Section 3.5(a) of the Company Disclosure Letter sets forth, as of the date hereof, the identification number of each holder of such Company Award, the type of Company Award, the date of grant, the number of vested and unvested shares of Company Common Stock covered by such Company Award (including, if applicable, at target and at maximum performance), the cash exercise price per share of Company Common Stock of such Company Award (if applicable), and the applicable expiration date.

(b) Except (x) as set forth in Section 3.5(a) and (y) for any shares of Company Common Stock issued upon the exercise of Company Stock Options or the settlement of Company RSUs, Company PSUs, and Company DSUs in each case, that were outstanding on the date of this Agreement, as of the close of business on June 28, 2022, there are no issued, reserved for issuance or outstanding (i) shares of capital stock or other voting securities of or other ownership interests in the Company, (ii) securities of the Company convertible into or exchangeable for shares of capital stock or other voting securities of or other ownership interests in the Company, (iii) options, warrants, calls, redeemable, exercisable or exchangeable securities, rights, agreements, commitments or other understandings of any character to acquire from the Company, or other obligation of the Company to issue, any shares of capital stock or other voting securities of or other ownership interests in the Company (including any stockholder rights plan (or similar plan commonly referred to as a “poison pill”)), or securities convertible into or exchangeable for shares of capital stock or other voting securities of or other ownership interests in the Company or (iv) restricted shares, stock appreciation rights, performance units,

restricted stock units, contingent value rights, “phantom” stock or similar securities or rights issued or granted by the Company or any of its Subsidiaries that are derivative of, or provide economic benefits based, directly or indirectly, on the value or price of, any shares of capital stock or other voting securities of or other ownership interests in the Company (the items in clauses (i) through (iv) being referred to collectively as the “Company Securities”). All Company Awards have been granted in compliance with applicable Laws and the Equity Plans. All Company Stock Options were granted with a per share exercise price at least equal to the fair market value of the underlying share of Company Common Stock on the date such Company Stock Option was granted (within the meaning of Section 409A and the Treasury Regulations promulgated thereunder).

(c) There are no outstanding obligations of the Company or any of its Subsidiaries to repurchase, redeem or otherwise acquire any Company Securities. Neither the Company nor any of its Subsidiaries is a party to any voting trust, proxy, voting agreement, stockholders agreement, registration rights agreement or other similar agreement relating to the voting or disposition of, or dividends with respect to, any Company Securities (other than the Voting and Support Agreement). All outstanding shares of capital stock of the Company have been duly authorized and validly issued, are fully paid and nonassessable, are free of preemptive rights and were issued in compliance with all applicable securities Laws and Orders. All shares of capital stock of the Company subject to issuance as set forth above, upon issuance on the terms and conditions specified in the instruments pursuant to which they are issuable, will be duly authorized, validly issued, fully paid and nonassessable, free of preemptive rights and issued in compliance with all applicable securities Laws and Orders. No Subsidiary of the Company owns any shares of capital stock of the Company or any Company Securities. There are no outstanding bonds, debentures, notes or other indebtedness of the Company having the right to vote (whether on an as-converted basis or otherwise) (or convertible into, or exchangeable for, securities having the right to vote) on any matters on which stockholders of the Company may vote.

Section 3.6 Subsidiaries.

(a) Each Subsidiary of the Company is duly incorporated or otherwise duly organized, validly existing and (where such concept is recognized) in good standing under the Laws of its jurisdiction of incorporation or organization, except, in the case of any such Subsidiary, where the failure to be so incorporated, organized, existing or in good standing would not have a Company Material Adverse Effect. Each Subsidiary of the Company has all requisite corporate, limited liability company or comparable powers required to own, lease and operate its assets, properties and rights and to carry on its business as currently conducted, except as would not have a Company Material Adverse Effect. Each such Subsidiary is duly qualified to do business as a foreign entity and (where such concept is recognized) is in good standing in each jurisdiction in which it is required to be so qualified or in good standing, except where failure to be so qualified or in good standing would not have a Company Material Adverse Effect.

(b) All of the outstanding capital stock or other voting securities of or other ownership interests in each Subsidiary of the Company are owned by the Company, directly or indirectly, free and clear of any Lien (other than transfer restrictions imposed by applicable securities Laws) and have been duly authorized and validly issued and are fully paid and nonassessable, are free of preemptive rights (other than those provided by applicable Law) in favor of a party other than the Company and its Subsidiaries and were issued in compliance with all applicable securities Laws. Section 3.6(b) of the Company Disclosure Letter sets forth a complete and accurate list of the Subsidiaries of the Company, including, for each Subsidiary, its name and jurisdiction of organization. Each Subsidiary, is directly or indirectly wholly owned by the Company as set forth in Section 3.6(b) of the Company Disclosure Letter (except as otherwise specified therein). There are no issued, reserved for issuance or outstanding (i) securities of the Company or any of its Subsidiaries convertible into or exchangeable for shares of capital stock or other voting securities of or other ownership interests in any Subsidiary of the Company, (ii) options or other rights or agreements, commitments or understandings to acquire from the Company or any of its Subsidiaries, or other obligations of the Company or any of its Subsidiaries to issue, any shares of capital stock or other voting securities of or other ownership interests in, or any securities convertible into or exchangeable for, any shares of capital stock or other voting securities of or other ownership

interests in any Subsidiary of the Company or (iii) restricted shares, stock appreciation rights, performance units, contingent value rights, “phantom” stock or similar securities or rights issued or granted by the Company or any of its Subsidiaries that are derivative of, or provide economic benefits based, directly or indirectly, on the value or price of, any capital stock or other voting securities of or other ownership interests in any Subsidiary of the Company (the items in clauses (i) through (iii) being referred to collectively as the “Company Subsidiary Securities”). There are no outstanding obligations of the Company or any of its Subsidiaries to repurchase, redeem or otherwise acquire any of the Company Subsidiary Securities. Neither the Company nor any of its Subsidiaries is a party to any voting trust, proxy, voting agreement, stockholders agreement, registration rights agreement or other similar agreement relating to the voting or disposition of, or dividends with respect to any Company Subsidiary Securities. The Company does not own any capital stock of, or other equity, voting or ownership interests in, any Person other than its Subsidiaries.

(c) Prior to the date of this Agreement, the Company has delivered or made available to Parent true and complete copies of the certificate or articles of incorporation and bylaws (or equivalent organizational documents) of each Subsidiary of the Company, as in effect on the date of this Agreement. None of the Subsidiaries of the Company is in violation of any provisions of its incorporation and bylaws (or equivalent organizational documents), in each case, except for violations that would not have a Company Material Adverse Effect.

Section 3.7 SEC Filings; the Sarbanes-Oxley Act; Related Party Transactions.

(a) The Company has filed with or furnished to the SEC on a timely basis all reports, forms, schedules and other documents required to be filed or furnished, as the case may be, by the Company since January 1, 2019 (collectively, the “Company SEC Documents”). As of its filing date (or, if amended or supplemented, as of the date of the most recent amendment or supplement and giving effect to such amendment or supplement), each Company SEC Document complied in all material respects with the applicable requirements of the Securities Act, the Canadian Securities Laws, the Exchange Act and the Sarbanes-Oxley Act, and any rules and regulations promulgated thereunder, as the case may be, and none of the Company SEC Documents contained any untrue statement of a material fact or omitted to state any material fact required to be stated therein or necessary to make the statements therein, in light of the circumstances under which they were made, not misleading. The Company has made available to Parent all comment letters and all material correspondence between the SEC and the Company since January 1, 2019. As of the date of this Agreement, there are no material outstanding or unresolved comments in comment letters received from the SEC or any Canadian Securities Authority with respect to the Company SEC Documents and, to the Knowledge of the Company, none of the Company SEC Documents is the subject of outstanding SEC or Canadian Securities Authorities comment or outstanding SEC or Canadian Securities Authorities investigation or other governmental investigation regarding the accounting practices of the Company. The Company is a “reporting issuer” or equivalent thereof and not on the list of reporting issuers in default under applicable Canadian Securities Laws in each of the provinces and territories of Canada. The Company is in compliance in all material respects with the applicable provisions of the Sarbanes-Oxley Act and the applicable listing and corporate governance rules and regulations of the NYSE and the TSX. None of the Subsidiaries of the Company is subject to the reporting requirements of Section 13(a) or 15(d) of the Exchange Act, or is a “reporting issuer” under applicable Canadian Securities Laws in any province or territory of Canada.

(b) The Company has established and maintains disclosure controls and procedures and internal control over financial reporting (as such terms are defined in Rule 13a-15 under the Exchange Act) in compliance with the Exchange Act. Such disclosure controls and procedures are designed to reasonably ensure that material information required to be disclosed by the Company in the reports and other documents that it files or furnishes under the Exchange Act is recorded, processed, summarized and reported within the time periods specified in the rules and forms of the SEC, and that all such material information is accumulated and communicated to the Company’s management as appropriate to allow timely decisions regarding required disclosure and to make the certifications required pursuant to Sections 302 and 906 of the Sarbanes-Oxley Act. Since January 1, 2019, the

Company's principal executive officer and its principal financial officer have disclosed to the Company's auditors and audit committee, (i) any significant deficiencies and material weaknesses in the design or operation of internal control over financial reporting and (ii) any fraud, whether or not material, that involves management or other Employees who have a significant role in the Company's internal control over financial reporting and the Company, based on its most recent evaluation of internal control over financial reporting, has not identified any such material weaknesses or any such fraud. Since January 1, 2019, none of the Company, any of its Subsidiaries or, to the Knowledge of the Company, any director, officer, Employee, or independent auditor, has received or made any material complaint, allegation, assertion or claim, whether written or oral, regarding the accounting or auditing practices, procedures, methodologies or methods of the Company or any of its Subsidiaries or their respective internal accounting controls.

(c) As of the date hereof, except as disclosed in the Company's definitive proxy statements included in the Company SEC Documents, neither the Company nor any of its Subsidiaries is a party to any Contract or transaction with or for the benefit of any Person that is required to be reported by the Company pursuant to Item 404 of Regulation S-K.

(d) To the Knowledge of the Company, no "related party" of the Company (within the meaning of MI 61-101) together with its associated entities, beneficially owns or exercises control or direction over 1% or more of the outstanding Company Common Stock, except for related parties who will not receive a "collateral benefit" (within the meaning of MI 61-101) as a consequence of the transactions contemplated by this Agreement.

Section 3.8 Financial Statements.

(a) The consolidated financial statements of the Company included or incorporated by reference in the Company SEC Documents (including all related notes and schedules thereto) when filed complied as to form in all material respects with the applicable accounting requirements and the published rules and regulations of the SEC with respect thereto in effect at the time of such filing and fairly presented in all material respects the consolidated financial position of the Company and its consolidated Subsidiaries, as of the respective dates thereof, the shareholders' equity and the consolidated results of their operations and their consolidated cash flows for the respective periods then ended (subject, in the case of any unaudited statements, to normal year-end audit adjustments and to any other adjustments described therein, including the notes thereto) and were prepared in accordance with GAAP (except, in the case of any unaudited statements, for normal year-end adjustments and for the absence of notes) applied on a consistent basis during the periods involved (except as may be indicated therein or in the notes thereto).

(b) None of the Company or its Subsidiaries is a party to, or has any obligation or other commitment to become a party to, any "off balance sheet arrangement" (as defined in Item 303(a) of Regulation S-K promulgated by the SEC).

Section 3.9 Information Supplied. The information relating to the Company and its Subsidiaries to be contained in, or incorporated by reference in, the proxy statement (including the letter to stockholders, notice of meeting and form of proxy and any other document incorporated or referenced therein, as each may be amended or supplemented, the "Proxy Statement") to be filed by the Company with the SEC and Canadian Securities Authorities in connection with seeking the Company Stockholder Approval (including any amendments or supplements thereto) will not, on the date the Proxy Statement is first mailed to stockholders of the Company, on the date of any amendment or supplement thereto, or at the time of the Company Meeting, contain any untrue statement of any material fact or omit to state any material fact required to be stated therein or necessary in order to make the statements therein, at the time and in light of the circumstances under which they were made, not false or misleading. The Proxy Statement will comply as to form in all material respects with the requirements of the Exchange Act and the rules and regulations promulgated thereunder and any other applicable Laws governing the preparation, distribution or dissemination of such documents, including Canadian Securities Laws.

Notwithstanding the foregoing provisions of this Section 3.9, no representation or warranty is made by the Company with respect to information or statements made or incorporated by reference in the Proxy Statement that were not supplied by or on behalf of the Company for use therein.

Section 3.10 Absence of Certain Changes.

(a) From March 31, 2022 through the date of this Agreement, there has not been a Company Material Adverse Effect.

(b) From March 31, 2022 through the date of this Agreement, other than in connection with (i) the execution and delivery of this Agreement and the consummation of the transactions contemplated by this Agreement or (ii) any COVID-19 Measures, the business of the Company and its Subsidiaries taken as a whole has been conducted in the ordinary course of business consistent with past practice in all material respects and neither the Company nor any of its Subsidiaries has taken any action that, if taken after the date hereof, would require Parent's consent pursuant to clauses (a), (b), (e), (f), (g), (i), (j), (k), (l), (m), (n) or (p) of Section 5.1.

Section 3.11 No Undisclosed Material Liabilities. There are no liabilities or obligations of the Company or any of its Subsidiaries that would be required by GAAP, as in effect on the date hereof, to be reflected on the consolidated balance sheet of the Company (including the notes thereto), other than (a) liabilities or obligations disclosed, reflected, reserved against or otherwise provided for in the Company Balance Sheet or in the notes thereto, (b) liabilities or obligations incurred in the ordinary course of business consistent with past practice since March 31, 2022, (c) liabilities or obligations arising out of the preparation, negotiation and consummation of the transactions contemplated by this Agreement and (d) liabilities or obligations that have not had, and would not have, a Company Material Adverse Effect.

Section 3.12 Compliance with Laws and Court Orders; Governmental Authorizations.

(a) Except for matters that have not had a Company Material Adverse Effect, the Company and its Subsidiaries are and have been since January 1, 2019 in compliance with all Laws and Orders applicable to the Company or any of its Subsidiaries, and, to the Knowledge of the Company, the Company and its Subsidiaries are not under investigation by any Governmental Authority with respect to any violation by the Company or its Subsidiaries of any applicable Law or Order.

(b) Except for matters that have not had a Company Material Adverse Effect, (i) the Company and its Subsidiaries have, and have had since January 1, 2019, all Governmental Authorizations necessary to own, lease and operate their respective properties and assets and to conduct their respective businesses, and each such Governmental Authorization is in full force and effect, (ii) the Company and its Subsidiaries are and have been since January 1, 2019, in compliance with the terms of all Governmental Authorizations necessary to own, lease and operate their respective properties and assets and to conduct their respective businesses, (iii) since January 1, 2019, neither the Company nor any of its Subsidiaries has received written notice or other communication from any Governmental Authority alleging any conflict with or breach of any such Governmental Authorizations, (iv) there are no Proceedings pending or, to the Knowledge of the Company, threatened, that seek the revocation, cancellation or adverse modification of any such Governmental Authorizations, and (v) to the Knowledge of the Company, no event has occurred which could be grounds for revocation, withdrawal, suspension, cancellation, termination or modification of any such Governmental Authorizations.

Section 3.13 Litigation.

(a) Except as has not had a Company Material Adverse Effect, there is no Proceeding pending (or, to the Knowledge of the Company, threatened) with respect to or against the Company or any of its Subsidiaries, or any property, right or asset of the Company or any of its Subsidiaries, or, to the Knowledge of the Company, against any present or former officer or director of the Company or any of its Subsidiaries in such individual's capacity as such, in each case, by or before any Governmental Authority.

(b) There is no Order or other similar written agreement with a Governmental Authority to which the Company or any of its Subsidiaries, or any property, right or asset of the Company or any of its Subsidiaries, is subject that has had a Company Material Adverse Effect.

Section 3.14 Properties.

(a) Section 3.14(a) of the Company Disclosure Letter sets forth, as of the date of this Agreement, (i) a true, complete and correct list of all real properties owned by the Company or its Subsidiaries that are material to the business of the Company or its Subsidiaries, taken as a whole (the "Owned Real Property"), (ii) a true, complete and correct list of all leases, subleases, licenses, sublicenses or other occupancies (other than Harvesting Rights and Water Rights) to which the Company or any of its Subsidiaries is a party as tenant or licensee for real property, including all amendments, modifications or supplements thereto and guarantees thereof, in each case that are material to the business of the Company and its Subsidiaries, taken as a whole (collectively, the "Real Property Leases") and (iii) a list of all real property leased or licensed by the Company or any of its Subsidiaries as lessors that are material to the business of the Company and its Subsidiaries, taken as a whole (collectively, the "Leased Real Properties"). The Company has made available to Parent and Merger Sub true, correct and complete copies of all Real Property Leases.

(b) Except as would not have a Company Material Adverse Effect, (i) the Company or one of its Subsidiaries has good and marketable title to the Owned Real Property, free and clear of all Liens, other than Permitted Liens, (ii) there are no existing, pending or, to the Knowledge of the Company, threatened condemnation, eminent domain or similar proceedings affecting any Owned Real Property and (iii) except for Permitted Liens, neither the Company nor any of its Subsidiaries has assigned, transferred, conveyed, mortgaged or deeded in trust any interest in any of the Owned Real Properties.

(c) Except as would not have a Company Material Adverse Effect, (i) the Company or one of its Subsidiaries has good and valid leasehold or subleasehold (as applicable) title under each Real Property Lease, sufficient to allow each of the Company and its Subsidiaries to conduct its business as currently conducted, free and clear of all Liens, other than Permitted Liens, (ii) each Real Property Lease under which the Company or any of its Subsidiaries leases, subleases or otherwise occupies any real property is valid, binding and in full force and effect, subject to the Enforceability Exceptions and (iii) neither the Company nor any of its Subsidiaries or, to the Knowledge of the Company, any other party to such Real Property Lease has violated any provision of, or taken or failed to take any act which, with or without notice, lapse of time, or both, would constitute a default under the provisions of such Real Property Lease and no event has occurred or is reasonably expected to occur which, with or without notice, lapse of time or both, would constitute a default under the provisions of such Real Property Lease, (iv) to the Knowledge of the Company, as of the date hereof, neither the Company nor any of its Subsidiaries has received written notice from any other party to a Real Property Lease that such other party intends to terminate, not renew, or renegotiate in any material respect the terms of any such Real Property Lease (except in accordance with the terms thereof) and (v) either the Company or one of its Subsidiaries is in possession of each real property subject to a Real Property Lease and has not leased, subleased, licensed or otherwise granted to any Person the right to use or occupy any such real property subject to a Real Property Lease or any portion thereof.

(d) The Owned Real Property and real property demised under each Real Property Lease encompasses all of the material real property required to conduct the business of the Company or any of its Subsidiaries after the Closing Date as it is presently conducted (for the avoidance of doubt, excluding any Harvesting Rights or Water Rights).

(e) To the Knowledge of the Company, (i) there are no pending or threatened Proceedings against the Company or any of its Subsidiaries related to the presence of wildlife which inhabit areas of the Timberlands that are protected pursuant to the Endangered Species Act (U.S.), the Endangered Species Act (Ontario), the Species at Risk Act (Canada) or comparable state, provincial, local or municipal Laws related to the protection of endangered species.

(f) To the Knowledge of the Company, since May 1, 2019, there has been no material loss of timber from the Timberlands due to any casualty, insect infestation or other causes beyond the control of the Company or its Subsidiaries, other than such loss that would not have a Company Material Adverse Effect.

(g) Except as would not have a Company Material Adverse Effect, to the Knowledge of the Company, there are no unresolved disputes between the Company (or any Subsidiary of the Company) and any third party with respect to access to or use of the Timberlands.

(h) To the Knowledge of the Company, no Person other than the Company or a Subsidiary of the Company (or contractors harvesting on their behalf) has asserted or alleged, in writing, the right to harvest timber on the Timberlands, except pursuant to Contracts entered into by the Company or its Subsidiaries in the ordinary course of business and in a manner not inconsistent with its harvesting plan.

Section 3.15 Harvesting Rights and Water Rights.

(a) Except as would not have a Company Material Adverse Effect, the Company and its Subsidiaries have since January 1, 2019 maintained third-party certification from either the Sustainable Forestry Initiative Program (the “SFI Certification”) or Forest Stewardship Council (the “FSC Certification”), as applicable, for the Timberlands and forests subject to Harvesting Rights managed by the Company or its Subsidiaries during such period, and such certification is in full force and effect.

(b) To the Knowledge of the Company, since January 1, 2019, there has been no mining activity on the Timberlands that are material to the business of the Company and its Subsidiaries, taken as a whole.

(c) Section 3.15(c) of the Company Disclosure Letter contains (i) a true, complete and correct list of the Harvesting Rights. The Company and its Subsidiaries have the right to harvest the volumes of timber set forth under the Harvesting Rights, except for volumes committed to third parties pursuant to Contracts entered into by the Company or its Subsidiaries in the ordinary course of business.

(d) Except as would not have a Company Material Adverse Effect, since January 1, 2019 the Company and its Subsidiaries have not received written notice from any Governmental Authority of breach of the Harvesting Rights, any of the permits, licenses or operating or development plans issued or filed pursuant to any of the Harvesting Rights that would have the effect of materially reducing, suspending or terminating any Harvesting Rights or any rights or privileges attached thereto.

(e) Section 3.15(e) of the Company Disclosure Letter contains a true, complete and correct list of the rights issued by a Governmental Authority for the use of hydraulic forces in the domain of the state held by the Company or its Subsidiaries (the “Water Rights”). Except as would not have a Company Material Adverse Effect, since January 1, 2019 the Company and its Subsidiaries have not received written notice from any Governmental Authority of breach of the Water Rights that would have the effect of materially reducing, suspending or terminating any Water Rights or any rights or privileges attached thereto.

Section 3.16 SFL Holdcos.

(a) Section 3.16(a) of the Company Disclosure Letter sets forth a true, complete and correct list of (i) all of the SFL Holdcos and the SFL Shares, together with the jurisdiction of organization of each SFL Holdco and (ii) the percentage of each SFL Holdco’s outstanding SFL Shares owned by the Company and its Subsidiaries. The Company or a Subsidiary of the Company, as applicable, is the registered and beneficial owner of the SFL Shares.

(b) True, complete and correct copies of the shareholders’ agreements of the SFL Holdcos have been made available to Parent prior to the date hereof.

Section 3.17 Intellectual Property.

(a) Section 3.17(a) of the Company Disclosure Letter sets forth a complete and correct list, as of the date hereof, of the Owned Intellectual Property that is registered, issued or subject to an application for registration or issuance that is maintained by the Company (collectively, the “Registered Intellectual Property”). To the Knowledge of the Company, the Registered Intellectual Property used in the conduct of the business is valid, subsisting and enforceable, and the Company and its Subsidiaries exclusively own the Owned Intellectual Property material to the business of the Company and its Subsidiaries, free and clear of all Liens, except for Permitted Liens.

(b) The conduct of the business of the Company and its Subsidiaries has not, since January 1, 2019, infringed, violated or misappropriated any Intellectual Property of any other Person in any material respect. There is no pending or, to the Knowledge of the Company, threatened Proceeding against the Company or any of its Subsidiaries alleging any such infringement, violation or misappropriation (including any claim that the Company or any of its Subsidiaries must license or refrain from using any Intellectual Property of any Person) or contesting the ownership, validity, registrability, use or enforceability of any Registered Intellectual Property (excluding ordinary course proceedings in Intellectual Property registration offices of Governmental Authorities). To the Knowledge of the Company, no Person has engaged in any activity that infringes, violates or misappropriates any material Registered Intellectual Property since January 1, 2019.

(c) The Company and its Subsidiaries have taken commercially reasonable actions to protect and maintain the (i) Registered Intellectual Property and (ii) secrecy of the Trade Secrets and confidential Intellectual Property, in each case, that are Owned Intellectual Property. To the knowledge of the Company, no material Trade Secrets or confidential Owned Intellectual Property has been disclosed by the Company or any of its Subsidiaries to any Person except to Persons under a legal, contractual or enforceable ethical obligation to maintain the confidentiality of such Trade Secrets and confidential information. To the Knowledge of the Company, there has been no unauthorized access, use or disclosure of any material Trade Secrets or confidential Owned Intellectual Property since January 1, 2019.

(d) To the extent that any material Owned Intellectual Property has been conceived, developed or created for the Company or any of its Subsidiaries by any Person (whether alone or with others), (i) such Person has executed a valid and enforceable written agreement pursuant to which such Person transferred to the Company or such Subsidiary the entire and unencumbered right, title and interest of such Person therein and thereto, and, to the Knowledge of the Company, no party is in breach of such agreement or (ii) the Company or its Subsidiaries exclusively own such Intellectual Property as a matter of applicable Law. No Person has asserted in writing against the Company or any of its Subsidiaries any right, title, interest or other claim in, or the right to receive royalties or other consideration with respect to, any material Owned Intellectual Property.

(e) The IT Systems material to the business of the Company and its Subsidiaries (i) operate in all material respects in accordance with their documentation and functional specifications and as otherwise required by the Company and its Subsidiaries, (ii) are in a good state of maintenance and repair (ordinary wear and tear excepted) and are adequate and suitable for the purposes for which they are presently being used or held for use, and (iii) since January 1, 2019, have not malfunctioned or failed in a manner that resulted in a material disruption to the conduct of the business of the Company and its Subsidiaries.

Section 3.18 Data Privacy and Security.

(a) The Company and its Subsidiaries have, in all material respects, implemented and maintain commercially reasonable data backup, system redundancy, and disaster avoidance and recovery plans and procedures, as well as commercially reasonable information security plans, procedures and arrangements designed to protect and preserve the availability, integrity, security, confidentiality and operation of the IT Systems (including all information stored or contained therein or transmitted thereby) against any unauthorized

use, access, interruption, modification or corruption. Since January 1, 2019, there have been no data breaches or security incidents with respect to the IT Systems that resulted in any unauthorized access to or use, disclosure, modification or corruption of any information stored or contained therein, or resulted in the exertion of third-party control over any of the IT Systems, except those that (i) have been remedied without any material cost or material liability to the Company or any of its Subsidiaries or the duty to notify any other Person, and (ii) did not cause a material disruption to the IT Systems or otherwise have a material impact on the operation of the business of the Company or any its Subsidiaries.

(b) Since January 1, 2019, the Company and its Subsidiaries (i) have posted a privacy policy on the Company's website regarding the collection, use, disclosure, disposal, maintenance and transmission of any Personal Information of visitors to the website, (ii) have and, to the Knowledge of the Company, all affiliates, vendors, or processors, with respect to their processing of Personal Information on behalf of the Company and its Subsidiaries, been in compliance in all material respects with all applicable Laws and Orders concerning data protection or information privacy and security and (iii) have complied in all material respects with their posted privacy policies, and contractual requirements pertaining to data protection or information privacy and security. Since January 1, 2019, to the Knowledge of the Company, neither the Company nor any of its Subsidiaries (i) has been required to notify a Governmental Authority or any other Person in relation to a security incident or any applicable Law or Order relating to data protection or information privacy and security, (ii) has received any written notice from any Governmental Authority alleging a violation of any applicable Laws or Orders concerning data protection or information privacy and security and (iii) to the Knowledge of the Company, there is no pending investigation by any Governmental Authority of the Company or any of its Subsidiaries relating to such Laws or Orders.

Section 3.19 Taxes.

(a) Except for matters that have not had a Company Material Adverse Effect, (i) all Tax Returns required to be filed by, on behalf of or with respect to the Company or any of its Subsidiaries have been duly and timely filed and are complete and correct, (ii) all Taxes (whether or not reflected on such Tax Returns) required to be paid by the Company or any of its Subsidiaries have been duly and timely paid, (iii) all Taxes required to be withheld by the Company or any of its Subsidiaries have been duly and timely withheld, and such withheld Taxes have been either duly and timely paid to the proper Taxing Authority or properly set aside in accounts for such purpose, (iv) no Tax Returns or Taxes with respect to the Company or any of its Subsidiaries are under audit or examination by, or subject to any litigation with, any Taxing Authority and neither the Company nor any of its Subsidiaries has received a written notice of any such proposed audit or examination, (v) the Company and its Subsidiaries have established reserves in accordance with GAAP that are adequate for the payment of all Taxes not yet due and payable by the Company and its Subsidiaries through the date hereof, (vi) no Taxing Authority has asserted in writing any deficiency with respect to Taxes against the Company or any of its Subsidiaries with respect to any taxable period for which the period of assessment or collection remains open and (vii) there are no Liens for Taxes on any of the assets of the Company or any of its Subsidiaries other than Permitted Liens.

(b) During the two-year period ending on the date of this Agreement, neither the Company nor any of its Subsidiaries was a distributing corporation or a controlled corporation in a transaction intended to be governed by Section 355 of the Code.

(c) Except for matters that have not had a Company Material Adverse Effect, neither the Company nor any of its Subsidiaries is a party to any agreement providing for the allocation or sharing of Taxes, except for any such agreements that (i) are solely between the Company and any of its Subsidiaries, (ii) will terminate as of, or prior to, the Closing or (iii) are entered into in the ordinary course of business, the principal purpose of which is not the allocation or sharing of Taxes.

(d) Except as has not had a Company Material Adverse Effect, (i) neither the Company nor any of its Subsidiaries is or has been during the past three years a member of any affiliated, consolidated, combined or

unitary group (that includes any Person other than the Company and its Subsidiaries) for purposes of filing Tax Returns on net income, other than any such group of which the Company was the common parent, (ii) neither the Company nor any of its Subsidiaries has any liability for Taxes of any Person (other than the Company or any of its Subsidiaries) arising from the application of Treasury Regulations Section 1.1502-6 or any analogous provision of national, state, provincial, territorial, municipal, local or foreign Law or as a transferee or successor and (iii) neither the Company nor any of its Subsidiaries has waived any statute of limitations with respect to income Taxes or agreed to any extension of time with respect to any income Tax assessment or deficiency.

(e) Neither the Company nor any of its Subsidiaries that is required to file a U.S. federal income Tax Return has participated in a “listed transaction” within the meaning of Treasury Regulations Section 1.6011-4(c) within the last five years.

(f) The Company has not been, and will not be prior to the Closing, a United States real property holding company within the meaning of Section 897(c) of the Code during the applicable period specified in Section 897(c)(1)(A)(ii) of the Code.

(g) Except as has not had a Company Material Adverse Effect, neither the Company nor any of its Subsidiaries has (i) entered into any “closing agreement” under Section 7121 of the Code, or other agreement (including any advanced pricing agreement) with a Taxing Authority in respect of Taxes that remains in effect or (ii) received any private letter ruling or other written ruling from a Taxing Authority that relates to Taxes of the Company.

(h) Except as has not had a Company Material Adverse Effect, (i) the Company and each of its Subsidiaries has at all times been exclusively resident for all Tax purposes in its jurisdiction of formation and neither the Company nor any of its Subsidiaries has or has had a permanent establishment or otherwise been subject to income Tax jurisdiction in a country other than its country of organization and (ii) no claim has been made in writing by any Taxing Authority in any jurisdiction in which the Company or a particular Subsidiary does not file Tax Returns with respect to a particular type of Tax that the Company or such Subsidiary, as applicable, is or may be subject to taxation by that jurisdiction with respect to such type of Tax.

(i) Neither the Company nor any of its Subsidiaries has deferred material Taxes under Section 2302 of the CARES Act, similar law or executive order of the President of the United States or claimed any material Tax credit under Section 2301 of the CARES Act, similar law or executive order of the President of the United States or Sections 7001-7003 of the Families First Coronavirus Response Act, as may be amended.

Section 3.20 Employee Benefit Plans.

(a) Section 3.20(a) of the Company Disclosure Letter sets forth a true, complete and correct list identifying each material Company Plan, and separately identifies each U.S. Company Plan and Non-U.S. Company Plan. “Company Plan” means each “employee benefit plan” within the meaning of ERISA Section 3(3) (whether or not subject to ERISA), compensation, employment, consulting, severance, termination protection, change in control, transaction bonus, retention or similar plan, agreement, arrangement, program or policy, and any other plan, agreement, arrangement, program or policy providing for bonuses, profit-sharing, equity or equity-based compensation or other forms of incentive or deferred compensation, vacation benefits, insurance (including any self-insured arrangement), medical, dental, vision, prescription or fringe benefits, life insurance, relocation or expatriate benefits, perquisites, disability or sick leave benefits, tax equalization, employee assistance program, supplemental unemployment benefits or post-employment or retirement benefits (including compensation, pension, health, medical or insurance benefits), in each case whether written or unwritten (excluding any plan, program or arrangement maintained by a Governmental Authority, including any benefits that are required to be provided under applicable Law, such as statutory severance and any severance, retirement, pension or leave accruals provided by the Company as required by applicable Law), that the Company or any Subsidiary sponsors, maintains or contributes to, or is required to maintain or contribute to, for the benefit of any

current or former Employee of the Company or its Subsidiaries, or with respect to which the Company or any Subsidiary has or may have any direct or indirect liability. Notwithstanding the foregoing, Section 3.20(a) of the Company Disclosure Letter may list template employment or consulting agreements rather than individual agreements to the extent such individual agreements do not materially deviate from the forms provided and disclosed. For purposes of this Agreement, the term “Non-U.S. Company Plan” means each Company Plan that primarily covers current or former Employees, officers, directors or other service providers of the Company or its Subsidiaries based outside of the United States. For purposes of this Agreement, the term “U.S. Company Plan” means each Company Plan that primarily covers current or former Employees, officers, directors or other service providers of the Company or its Subsidiaries in the United States.

(b) The Company has made available to Parent with respect to each material Company Plan true, complete and correct copies of: (i) all documents setting forth the terms of each such Company Plan (or, with respect to any unwritten Company Plan, a written description of each material term thereof) and all material documents relating to each such Company Plan, including the plan document, all amendments thereto, and all related trust documents, (ii) the two most recent annual reports (including Form 5500 and, if applicable, all schedules and attachments thereto) and tax returns (including Form 990, if any, required under ERISA, the Code or other similar applicable Law in connection therewith or its related trust, and any federal, state, provincial, territorial, municipal, local or foreign tax returns, (iii) the most recent actuarial report (if applicable), (iv) all summary plan descriptions, together with each summary of material modifications, if any, required under ERISA or other similar applicable Law, (v) the most recent determination or opinion letter issued with respect to each such Company Plan intended to be qualified under Section 401(a) of the Code and (vi) all material correspondence to or from any Governmental Authority within the past three years with respect to any Company Plan.

(c) Except as would not have a Company Material Adverse Effect and other than routine claims for benefits, there are no pending or, to the Knowledge of the Company, threatened Proceedings by or on behalf of any participant in any Company Plan, or otherwise involving any Company Plan or the assets of any Company Plan.

(d) Except as would not reasonably be expected to have a Company Material Adverse Effect, (i) each U.S. Company Plan has been established, maintained, administered and operated in compliance with its terms and the requirements of applicable Law in all material respects; (ii) all contributions required to be made by the Company or any of its Subsidiaries to any U.S. Company Plan by applicable Law or by the terms of any U.S. Company Plan or CBA or other similar agreement or arrangement and all premiums, benefits and other expenses due or payable with respect to insurance policies funding any U.S. Company Plan, for any period in the prior three years through the date hereof, have been timely made or paid, as applicable; (iii) each U.S. Company Plan that is intended to be qualified under Section 401(a) of the Code is so qualified and each trust created thereunder is exempt from Tax under the provisions of Section 501(a) of the Code, and, to the Knowledge of the Company, no fact or event has occurred, either by reason of any action or failure to act, that could reasonably be expected to adversely affect the qualified status or tax-exempt status, as applicable, of any such U.S. Company Plan or trust created thereunder; (iv) no non-exempt “prohibited transaction” within the meaning of Section 406 of ERISA or Section 4975 of the Code or other similar applicable Law has occurred involving any U.S. Company Plan; and (v) with respect to U.S. Company Plans, neither the Company nor any of its Subsidiaries has received any notices, fines or other sanctions from any Governmental Authority or independent regulator and, to the Knowledge of the Company, no instances of non-compliance have been notified to any Governmental Authority or independent regulator.

(e) With respect to each U.S. Company Plan that is subject to Section 302 or Title IV of ERISA or Section 412 or 4971 of the Code, except as would not create a material liability for the Company: (A) such U.S. Company Plan satisfies all minimum funding requirements under Sections 412, 430 and 431 of the Code and Sections 302, 303 and 304 of ERISA, whether or not waived; (B) such U.S. Company Plan is not in “at risk status” within the meaning of Section 430(i) of the Code or Section 303(i) of ERISA; (C) no event has occurred

or circumstance exists that may constitute grounds under Section 4042 of ERISA for the termination of, or the appointment of a trustee to administer, such U.S. Company Plan; (D) no liability under Title IV of ERISA has been incurred by the Company, its Subsidiaries, or any of their ERISA Affiliates, that has not been satisfied, and no condition exists that would reasonably be expected to result in the Company, its Subsidiaries, or any of their ERISA Affiliates, incurring a liability thereunder; and (E) no “reportable event” within the meaning of Section 4043(c) of ERISA (excluding any such event for which the 30-day notice requirement has been waived under the regulations to Section 4043 of ERISA) has occurred in the preceding six years or will be required to be filed in connection with the transactions contemplated by this Agreement. The Company has not been required to post any security under ERISA or Section 436 of the Code with respect to any U.S. Company Plan, and to the Knowledge of the Company, no fact or event exists that could reasonably be expected to give rise to any such lien or requirement to post any such security with respect to any U.S. Company Plan.

(f) Except as would not create a material liability for the Company or result in the imposition of any excise tax on any Person, each U.S. Company Plan that is a “nonqualified deferred compensation plan” within the meaning of Section 409A(d)(1) of the Code, and any other payment or arrangement for which the Company or any of its Subsidiaries has liability that is subject to Section 409A, is, and at all relevant times has been, in operational and documentary compliance in all material respects with Section 409A.

(g) Except as would not reasonably be expected to have, individually or in the aggregate, a Company Material Adverse Effect, (i) each Non-U.S. Company Plan has been in all material respects established, maintained, operated and administered in accordance with its terms and all applicable Laws of any controlling Governmental Authority; (ii) each Non-U.S. Company Plan that is required to be registered has been in all material respects registered and maintained in good standing with the applicable Governmental Authority; (iii) each Non-U.S. Company Plan that is required to be funded is funded, as appropriate, in accordance with its terms and applicable Law; (iv) all contributions required to have been made to each Non-U.S. Company Plan will have been made as of the Closing Date; (v) there are no actions, suits or claims pending, or, to the Knowledge of the Company, threatened with respect to any Non-U.S. Company Plans (other than routine claims for benefits); and (vi) there have not occurred, nor are there continuing, any transactions or breaches of fiduciary duty under applicable Law with respect to any Non-U.S. Company Plans.

(h) Except as would not create a material liability for the Company, with respect to each Non-U.S. Company Plan that contains a “defined benefit provision”, as such term is defined in Section 147.1(1) of the Income Tax Act (Canada), and except as otherwise disclosed in Section 3.20(h) of the Company Disclosure Letter, and to the knowledge of the Company, no order has been made or notice given pursuant to any applicable Laws requiring (or proposing to require) the Company or its Subsidiaries to take (or refrain from taking) any action in respect of any Non-U.S. Company Plan, and no event has occurred and no condition or circumstance exists that has resulted or, to the Knowledge of the Company, could reasonably result in any Non-U.S. Company Plan (a) being ordered or required to be terminated or wound-up in whole or in part, (b) having its registration under any applicable Laws refused or revoked.

(i) With respect to the U.S. Company Plans, (i) neither the Company nor any ERISA Affiliate maintains, contributes to, or sponsors (or has in the past six years maintained, contributed to, or sponsored) (a) a multiemployer plan as defined in Section 3(37) of ERISA, (b) a “multiple employer plan” as defined in Section 210 of ERISA or Section 413(c) of the Code, (c) a “multiple employer welfare arrangement” as defined in Section 3(40) of the Code, (d) a “defined benefit plan” as defined in Section 3(35) of ERISA, or (e) a pension plan subject to the funding standards of Section 302 of ERISA or Section 412 of the Code. No Company Plan provides post-employment health or welfare benefits for any current or former Employees of the Company or its Subsidiaries (or their dependents), other than would not result in a material liability to the Company or any Subsidiary, or as required under Section 4980B of the Code or any similar state or foreign Laws.

(j) Neither the execution and delivery of this Agreement nor the consummation of the transactions contemplated hereby will, either alone or in combination with another event, (i) result in any payment becoming

due, accelerate the time of any payment or vesting, or increase the amount of compensation due to any director, officer or Employee of the Company or its Subsidiaries or trigger any other obligation under any Company Plan, (ii) result in any forgiveness of material indebtedness, trigger any material funding obligation under any Company Plan or impose any restrictions or limitations on the Company's rights to administer, amend or terminate any Company Plan or (iii) result in payments to any current or former Employee, director, officer or consultant of the Company or any of its Subsidiaries under any Company Plan that would, individually or in combination with any other such payment, be deemed an "excess parachute payment" and not be deductible under Section 280G of the Code. Neither the Company nor any of its Subsidiaries is a party to, and is not otherwise obligated under, any plan, policy, agreement or arrangement that provides for the gross-up or reimbursement of Taxes imposed under Sections 409A or 4999 of the Code (or any corresponding provisions of national, state, provincial, territorial, municipal, local or foreign Law relating to Tax).

Section 3.21 Employees; Labor Matters.

(a) The Company has made available to Parent a true and complete list (in all material respects and on a no-names basis if so required by applicable Laws) of all Employees employed as of June 28, 2022 by: (i) primary work location (province or state, and country); (ii) date of hire; (iii) job title; (iv) status as full-time or part-time; (v) status as exempt or non-exempt under applicable wage and hour Laws; (vi) whether paid on an hourly, salary or other basis; (vii) the amount of their hourly, base or other pay; and (viii) if the Employee is a member of a union or works council and, if so, which one (the "Employee Census").

(b) Section 3.21(b) of the Company Disclosure Letter sets forth a list of each collective bargaining agreement, works council agreement and other similar arrangement with a labor union, works council or labor organization to which the Company or any of its Subsidiaries is a party or is otherwise bound (the "CBAs"). There are no Proceedings or, to the Knowledge of the Company, other activities of any labor union to organize any Employees.

(c) Except as would not reasonably be expected to have a Company Material Adverse Effect, from January 1, 2019 to the date of this Agreement, there has not occurred or, to the Knowledge of the Company, been threatened, and neither the Company nor any of its Subsidiaries has been materially affected by, any strike, slowdown, work stoppage, picketing, lockout, concerted refusal to work overtime or other similar concerted labor activity or union-organizing campaign with respect to any former or current employees, independent contractors, consultants or other agents of the Company or any of its Subsidiaries.

(d) There are no claims, disputes, arbitrations, administrative charges, complaints (whether individual or collective) or other Proceedings pending or, to the Knowledge of the Company, threatened against the Company or any of its Subsidiaries involving any former or current employee, director, independent contractor, consultant or other agent of the Company or any of its Subsidiaries, or otherwise relating to any labor or employment matters of the Company or its Subsidiaries, in each case, which are material to the conduct of the business of the Company and its Subsidiaries taken as a whole. As of the date of this Agreement, there is no representation or certification proceeding or petition pending or, to the Knowledge of the Company, threatened with respect to any Employee of the Company or any of its Subsidiaries.

(e) Each of the Company and its Subsidiaries is in material compliance with all applicable Laws respecting employment and employment practices, including the Immigration Reform and Control Act and similar Laws of any jurisdiction, the Worker Adjustment and Retraining Notification Act and similar Laws of any jurisdiction ("WARN"), any Laws respecting employment of labor, wages, hours, overtime, paid leave, wage and hour standards, labor relations, collective bargaining, background checks, employment discrimination, harassment, retaliation, whistleblowing, civil rights, disability rights or benefits, safety and health, workers' compensation, pay equity, equal opportunity, affirmative action, classification and use of employees, independent contractors, consultants and other agents, immigration and work authorization, reduction in force, mass layoffs, collective dismissals, facility closings, plant closures, the collection and payment of withholding or

social security Taxes, severance or other termination-related payments, occupational safety and health requirements, leaves of absence, and unemployment insurance.

(f) Except as would not result in a material liability to the Company or any Subsidiary, each of the Company and its Subsidiaries is, and since January 1, 2019 has been, in material compliance with all applicable Laws relating to classification of individuals providing services for the Company or any of its Subsidiaries as an independent contractor, consultant, temporary employee, leased employee, volunteer or any other servant or agent compensated other than through reportable wages as an employee of the Company or a Subsidiary.

(g) Except as would not result in a material liability to the Company or any Subsidiary, since January 1, 2019, neither the Company nor any of its Subsidiaries has had any “plant closings” or “mass layoffs” (in each case, as defined in WARN) or other terminations for which notices were not timely and properly provided in accordance with WARN. In the six (6) month period immediately prior to the date hereof, the Company and its Subsidiaries have not carried out any layoffs, furloughs or hours or pay reductions that would, if continued, constitute an “employment loss” (as defined in WARN) and that would, together with any “employment loss” (as defined in WARN) in the past ninety (90) days, constitute a “mass layoff” or “plant closing” (as such terms are defined in WARN and that would require notice under WARN).

Section 3.22 Environmental Matters. Except as has not had a Company Material Adverse Effect:

(a) the Company and its Subsidiaries are, and, since January 1, 2019, have been, in compliance with all applicable Environmental Laws (which compliance has included obtaining, possessing and being in compliance with all Environmental Permits), and all such Environmental Permits are in full force and effect, and, to the Knowledge of the Company, neither the Company nor any of its Subsidiaries is under investigation by any Governmental Authority with respect to any actual or alleged violation of any applicable Environmental Law or Environmental Permit;

(b) no Proceeding is pending or, to the Knowledge of the Company, threatened against the Company or any of its Subsidiaries under any Environmental Law or relating to any Environmental Permit;

(c) no written notice of any threatened or pending Environmental Claim, Environmental Condition or potential liability under Environmental Law, has been received by the Company or any of its Subsidiaries, the substance of which has not been fully resolved without any pending, outstanding or ongoing costs, obligations or liabilities, including any notice regarding an actual or alleged Release of or exposure to Hazardous Substances, natural resource damages claims, or any Hazardous Substances sent offsite by the Company or any of its Subsidiaries for treatment, storage or disposal, and to the Knowledge of the Company, there are no existing facts, conditions or circumstances that would reasonably be expected to result in an Environmental Claim or Environmental Condition; and

(d) To the Knowledge of the Company, there has been no Release of any Hazardous Substances either (i) at, on, in, under, to or from any Owned Real Property or property that is subject to a Real Property Lease by the Company, any of its Subsidiaries or any other party including any predecessors of the Company and its Subsidiaries, (ii) at, on, in, under, to or from any real property formerly owned, leased, or operated by the Company, any of its Subsidiaries or their respective predecessors during the period of its ownership, operation or lease thereof, or (iii) by or on behalf of the Company, any of its Subsidiaries or their respective predecessors at any other real property (including any third-party disposal sites that have received waste material generated by the Company or its Subsidiaries or their respective predecessors) that, in the case of either (i), (ii) or (iii) above, requires any Remedial Action pursuant to Environmental Law or would reasonably be expected to result in any Environmental Claim or the imposition of any liability pursuant to Environmental Laws by or against the Company.

Section 3.23 Material Contracts.

(a) Section 3.23(a) of the Company Disclosure Letter sets forth, as of the date of this Agreement, a complete and correct list of each of the following types of Contracts to which the Company or any of its Subsidiaries is a party or by which any of their respective properties or assets is bound:

(i) each Contract that (A) limits or restricts in any material respect the Company or any of its Subsidiaries (or would, from and after the Effective Time, limit or restrict the Company or any of its Subsidiaries in any material respect) from competing in any line of business or with any Person or competing or operating in any geographic region, (B) contains material exclusivity obligations binding on, the Company or any of its Subsidiaries or (C) grants any material “most favored nation” or similar right in favor of any third party;

(ii) each Contract that is a joint venture or partnership agreement or provides for a similar arrangement that is material to the Company and its Subsidiaries, taken as a whole, and any Contract that relates to the management, governance or control of, or the economic rights or obligations of the Company or any of its Subsidiaries in, any such joint venture, partnership or other similar arrangement;

(iii) each Contract that is a loan, guarantee of indebtedness or credit agreement, note, bond, mortgage, indenture, security agreement or other binding commitment or other Contract relating to indebtedness for borrowed money, in each case in an amount in excess of \$5 million individually other than those between the Company and its wholly owned Subsidiaries or between its Subsidiaries);

(iv) each Contract with respect to an interest rate, currency or other swap or derivative transaction (other than those between the Company and its Subsidiaries or between its Subsidiaries) with a fair value in excess of \$5 million individually;

(v) each Contract that is an acquisition agreement or a divestiture agreement pursuant to which (A) the Company reasonably expects that it is required to pay total consideration (including assumption of debt) after the date of this Agreement in excess of \$5 million, (B) any other Person has the right to acquire any assets of the Company or any of its Subsidiaries after the date of this Agreement with a fair market value or purchase price of more than \$5 million or (C) the Company or any of its Subsidiaries has any ongoing indemnification or other obligations as of the date of this Agreement, which are reasonably expected to result in payments in excess of \$5 million, excluding, in each case, acquisitions or dispositions of (x) supplies, inventory or products in connection with the conduct of the Company’s and its Subsidiaries’ business in the ordinary course consistent with past practice or (y) supplies, inventory, products, equipment, properties or other assets that are obsolete, worn out, surplus or no longer used or useful in the conduct of business of the Company or its Subsidiaries;

(vi) each Contract pursuant to which the Company or any of its Subsidiaries has continuing “earn-out” or similar obligations that could result in payments in excess of \$5 million in the aggregate;

(vii) each Contract pursuant to which the Company or any of its Subsidiaries is licensed or licenses, or grants or receives a covenant not to sue or other right under any Intellectual Property material to the Company and its Subsidiaries, taken as a whole, in each case, to or from any third party, excluding (A) shrink wrap, click wrap, of off-the-shelf software licenses, and any other license of uncustomized software that is commercially available to the public generally, in each case with one-time or annual license, maintenance, support and other fees of \$150,000 or less, and (B) licenses of uncustomized Intellectual Property that are embedded in, built-in to or otherwise incorporated with or into manufacturing equipment or manufacturing processes;

(viii) each Contract with one of the ten largest customers (by revenue) of the Company and its Subsidiaries, taken as a whole (each, a “Material Customer”), or one of the ten largest vendors (by amounts paid) of the Company and its Subsidiaries, taken as a whole (each, a “Material Supplier”), in each case, based on the twelve-month period ended December 31, 2021;

(ix) each Contract involving any resolution or settlement of any actual or threatened Proceeding involving the Company or any of its Subsidiaries involving (A) a payment in excess of \$5 million and entered into since January 1, 2019 or (B) ongoing requirements or restrictions on the Company or any of its Subsidiaries which are material to the Company and its Subsidiaries, taken as a whole;

(x) each Contract between the Company or any of its Subsidiaries and a Governmental Authority (other than in any such Governmental Authority's capacity as a customer or supplier of the Company or any of its Subsidiaries) requiring payment by or to the Company and its Subsidiaries, taken as a whole, in excess of \$5 million per annum;

(xi) each Real Property Lease and each Contract pursuant to which the Company or any of its Subsidiaries is a lessor or lessee of any machinery, equipment or other personal property requiring by its terms aggregate payments by or to the Company or any of its Subsidiaries in excess of \$5 million for the twelve-month period ended December 31, 2021;

(xii) each Contract which restricts the payment of dividends or distributions in respect of any Company Securities or any Company Subsidiary Securities;

(xiii) each Contract that is a CBA;

(xiv) each employment Contract that materially varies from the Company's standard form employment offer letter and (A) provides for annual base salary in an amount greater than \$250,000, or (B) provides for any change of control retention or severance payments or benefits; and

(xv) each Contract that is required to be filed by the Company as a "material contract" pursuant to Item 601(b)(10) of Regulation S-K under the Securities Act.

Each Contract of a type described in clauses (i) through (xv) is referred to herein as a "Company Material Contract".

(b) Except for any Company Material Contract that has terminated or expired in accordance with its terms, and except as would not have a Company Material Adverse Effect, each Company Material Contract is valid and binding and in full force and effect and, to the Knowledge of the Company, enforceable against the other party or parties thereto in accordance with its terms, subject to the Enforceability Exceptions. Except for breaches, violations or defaults which have not had a Company Material Adverse Effect, neither the Company nor any of its Subsidiaries, nor to the Knowledge of the Company any other party to a Company Material Contract, is or has received any notice (written or oral) that it is in violation of or in default under any provision of such Company Material Contract, and, to the Knowledge of the Company, no event has occurred that would result in a violation of, or a default under, any Company Material Contract (in each case, with or without notice, the lapse of time or both) by the Company or any of its Subsidiaries or, to the Knowledge of the Company, any other party thereto. To the Knowledge of the Company, as of the date hereof, neither the Company nor any of its Subsidiaries has received written notice from any other party to a Company Material Contract that such other party intends to terminate, not renew, or renegotiate in any material respects the terms of any such Company Material Contract (except in accordance with the terms thereof). True and complete copies of the Company Material Contracts and any material amendments thereto, in each case as in effect as of the date of this Agreement, have been made available to Parent prior to the date of this Agreement.

Section 3.24 Customers; Suppliers.

(a) Since December 31, 2021 through the date hereof, neither the Company nor any of its Subsidiaries has received any written notice from any Material Customer that such Material Customer shall not continue as a customer of the Company or that such Material Customer intends to terminate or not renew its existing Company Material Contract with the Company or any of its Subsidiaries, except as has not been and would not reasonably be expected to be, individually or in the aggregate, material to the Company and its Subsidiaries, taken as a whole.

(b) Since December 31, 2021 through the date hereof, neither the Company nor any of its Subsidiaries has received any written notice from any Material Supplier that such Material Supplier shall not continue as a supplier or vendor to the Company or that such Material Supplier intends to terminate its existing Company Material Contract with the Company or any of its Subsidiaries, except as has not been and would not reasonably be expected to be, individually or in the aggregate, material to the Company and its Subsidiaries, taken as a whole.

Section 3.25 Finders' Fee, etc. Except for CIBC World Markets Corp. ("CIBC"), the fees and expenses of which will be paid by the Company, there is no investment banker, broker, financial advisor, finder or similar Person that has been retained by or is authorized to act on behalf of the Company or any of its Subsidiaries who is entitled to any fee or commission from the Company or any of its Subsidiaries, in each case in connection with the transactions contemplated by this Agreement.

Section 3.26 Opinion of Financial Advisor. The Company Board has received the opinion of CIBC to the effect that, as of the date of such opinion and based upon and subject to the assumptions, qualifications, matters and limitations set forth therein, the Merger Consideration to be received by the holders of Company Common Stock (other than (a) shares of Company Common Stock owned, directly or indirectly, by Parent, the Company (including shares held as treasury stock or otherwise), any of the Company's Subsidiaries or Merger Sub and (b) Appraisal Shares) pursuant to this Agreement is fair from a financial point of view to such holders. A signed, correct and complete copy of such opinion will be made available to Parent promptly following the delivery of such written opinion to the Company Board.

Section 3.27 Antitakeover Statutes. Assuming the accuracy of Parent's and Merger Sub's representations and warranties in Section 4.9, (a) the Company Board has taken all action necessary to exempt the Merger, this Agreement and the transactions contemplated hereby from Section 203 of the DGCL and any other similar Takeover Statute and (b) to the Knowledge of the Company, no other Takeover Statute enacted under U.S. state or federal laws applies to this Agreement, the Voting and Support Agreement or any of the transactions contemplated hereby.

Section 3.28 Certain Business Practices.

(a) Since January 1, 2019 none of the Company or its Subsidiaries, any director or officer, or to the Knowledge of the Company, any Employee or agent of the Company, nor any of its Subsidiaries with respect to any matter relating to the Company or any of its Subsidiaries, has: (a) used any funds for unlawful contributions, gifts, entertainment or other unlawful expenses relating to political activity; (b) offered, promised, made or authorized any unlawful payment of anything of value to foreign or domestic government officials or employees (including any officer or employee of a government or government-owned or -controlled entity or of a public international organization) or to foreign or domestic political parties or campaigns, or to any other Person acting in an official capacity, to unlawfully influence official action or secure an improper advantage, or otherwise violated any provision of any Anti-Corruption Law; (c) materially violated any Trade Control Laws; or (d) violated any Sanctions.

(b) Since January 1, 2019, none of the Company, any of its Subsidiaries or any director, officer, Employee, agent or other Person acting on behalf of the Company or any of its Subsidiaries, is a Sanctioned Person, or to the Knowledge of the Company, has engaged in, or is now engaged in, any dealings or transactions with or for the benefit of any Sanctioned Person.

(c) Since January 1, 2019, neither the Company nor any of its Subsidiaries has violated or is in violation of any applicable Anti-Money Laundering Law.

(d) Since January 1, 2019, the Company and its Subsidiaries have had in place and have adhered, in all material respects, to policies and procedures designed to prevent their officers and Employees from

undertaking any activity, practice or conduct relating to the business of the Company or its Subsidiaries that would constitute an offense under any Anti-Corruption Laws, Trade Control Laws or Sanctions.

Section 3.29 Insurance. Except as would not have a Company Material Adverse Effect, as of the date hereof, each of the insurance policies and arrangements relating to the business, assets and operations of the Company or any of its Subsidiaries are in full force and effect and all premiums due thereunder have been paid when due. Except as would not have a Company Material Adverse Effect, such insurance policies are sufficient for compliance with all applicable Laws. As of the date of this Agreement, neither the Company nor any of its Subsidiaries has received any written notice regarding any cancellation or invalidation of any such insurance policy, other than such cancellation or invalidation that would not have a Company Material Adverse Effect.

Section 3.30 Aboriginal Matters. Except as has not had a Company Material Adverse Effect:

(a) neither the Company nor any of its Subsidiaries is a party to any written agreement with any Aboriginal Group relating to the Company's or any of its Subsidiaries' assets, including in relation to the environment or the development of communities in the vicinity of, or in connection with, any of the Company's or its Subsidiaries' assets;

(b) neither the Company nor any of its Subsidiaries is currently a party to any Proceedings with (i) any Aboriginal Group or (ii) a Governmental Authority in relation to Aboriginal Claims; and

(c) there are no existing, in the form of a Proceeding, or, to the Knowledge of the Company, threatened Aboriginal Claims related to the Company's or its Subsidiaries' assets, including the ownership or operation of the business or the assets of the Company or any of its Subsidiaries.

Section 3.31 No Additional Representations; Acknowledgment.

(a) Except for the representations and warranties of the Company expressly set forth in this Article III, none of the Company, its Subsidiaries, or any other Person on behalf of the Company or its Subsidiaries makes any express or implied representation or warranty with respect to the Company or its Subsidiaries or with respect to any other information provided to Parent, Merger Sub or any of their Affiliates or Representatives relating to the financial condition, business, assets or results of operations of the Company and its Subsidiaries, in connection with the transactions contemplated by this Agreement, including the Merger, including any information, documentation, forecasts, budgets, projections or estimates provided by the Company or any Representative of the Company, including in any "data room" or management presentation.

(b) The Company acknowledges and agrees that, except for the representations and warranties of Parent and Merger Sub expressly set forth in Article IV, none of Parent, Merger Sub or any other Person on behalf of them is making, and none of them has made, any representations or warranties (express or implied) relating to itself or its financial condition, business, assets or results of operations or otherwise in connection with the transactions contemplated by this Agreement, including the Merger, and none of Company or its Representatives is relying on any representation or warranty of Parent, Merger Sub or any other Person on behalf of them, except for those expressly set forth in Article IV.

ARTICLE IV

REPRESENTATIONS AND WARRANTIES OF PARENT AND MERGER SUB

Except as set forth in the Parent Disclosure Letter, Parent and Merger Sub represent and warrant to the Company that:

Section 4.1 Corporate Existence. Each of the Parent Parties is duly organized, validly existing and in good standing under the laws of its jurisdiction of organization, and Merger Sub is a corporation duly

incorporated, validly existing and in good standing under the laws of the State of Delaware, except, in each case, where the failure to be so organized, existing or in good standing would not, individually or in the aggregate, prevent or materially delay the consummation of the transactions contemplated hereby. Prior to the date of this Agreement, each of the Parent Parties has delivered or made available to the Company true, correct and complete copies of the organizational documents of any of the Parent Parties and Merger Sub as in effect on the date of this Agreement.

Section 4.2 Corporate Power and Authorization; Merger Sub.

(a) Each of the Parent Parties and Merger Sub has all requisite corporate power and authority to execute and deliver this Agreement, to perform its obligations hereunder and to consummate the transactions contemplated hereby. The execution and delivery of this Agreement by the Parent Parties and Merger Sub, the performance of their obligations hereunder and the consummation of the transactions contemplated hereby have been duly authorized by all necessary corporate action on the part of the Parent Parties and Merger Sub. No vote of any holders of any of the Parent Parties' capital stock is necessary in connection with the consummation of the transactions contemplated hereby. This Agreement, assuming due authorization, execution and delivery by the Company, constitutes a valid and binding obligation of each of the Parent Parties and Merger Sub, enforceable against Parent and Merger Sub in accordance with its terms, subject to the Enforceability Exceptions.

(b) The respective boards of directors of each of the Parent Parties and Merger Sub, by resolutions duly adopted at duly held meetings, have each unanimously approved and declared advisable this Agreement and the transactions contemplated hereby. Parent, as the sole stockholder of Merger Sub, has approved and adopted this Agreement and the transactions contemplated hereby, effective as of immediately following the execution and delivery of this Agreement.

(c) Merger Sub is a direct, wholly-owned Subsidiary of Parent that was formed solely for the purpose of engaging in the Merger. All of the outstanding shares of capital stock of Merger Sub have been duly authorized and are validly issued, fully paid and non-assessable and owned by Parent. Since the date of its incorporation, Merger Sub has not carried, and prior to the Effective Time, will not carry, on any business or conduct any operations other than the execution of this Agreement, the performance of its obligations hereunder and matters ancillary thereto.

Section 4.3 Governmental Authorization. The execution and delivery of this Agreement by each of the Parent Parties and Merger Sub, the performance of their obligations hereunder and the consummation by each of the Parent Parties and Merger Sub of the transactions contemplated hereby require no action by or in respect of, or filing with, or notifications to, any Governmental Authority, other than (a) the filing of the Certificate of Merger with the Secretary of State of the State of Delaware, (b) compliance with any applicable requirements of the HSR Act, (c) receipt of the Competition Act Approval, (d) all consents, notices and approvals, as applicable, from the Governmental Authorities set forth in Section 4.3(d) of the Parent Disclosure Letter, (e) compliance with any applicable requirements of the Securities Act, the Exchange Act and any other applicable state or federal securities Laws or Canadian Securities Laws, (f) compliance with any applicable requirements of the NYSE and the TSX and (g) any actions, filings or notifications the absence of which would not reasonably be expected to, individually or in the aggregate, prevent or materially delay the consummation of the transactions contemplated hereby.

Section 4.4 Non-Contravention. The execution and delivery of this Agreement by each of the Parent Parties and Merger Sub, the performance of their obligations hereunder and the consummation by Parent and Merger Sub of the transactions contemplated hereby do not, assuming the authorizations, consents and approvals referred to in clauses (a) through (e) of Section 4.3 are obtained, (a) conflict with or breach any provision of the organizational documents of the Parent Parties or Merger Sub, (b) conflict with or breach any provision of any applicable Law or Order, (c) require any consent of or other action by any Person under, constitute a default or an event that, with or without notice or lapse of time or both, would constitute a default under, or cause or permit the

termination, cancellation, acceleration or other change of any right or obligation or the loss of any benefit under any provision of any material Contract binding upon the Parent Parties or Merger Sub, any of their respective properties or assets or any license, franchise, permit, certificate, approval or other similar authorization to which Parent and Merger Sub are subject or (d) result in the creation or imposition of any Lien, other than any Permitted Lien, on any property, right or asset of any of the Parent Parties or Merger Sub, except, in the case of each of clauses (b), (c) and (d), as would not reasonably be expected to, individually or in the aggregate, prevent or materially delay the consummation of the transactions contemplated hereby.

Section 4.5 Information Supplied. The information relating to, and supplied by, the Parent Parties, their Affiliates and Merger Sub to be contained in, or incorporated by reference in, the Proxy Statement will not, on the date the Proxy Statement is first mailed to the stockholders of the Company or at the time of the Company Meeting, contain any untrue statement of any material fact or omit to state any material fact required to be stated therein or necessary in order to make the statements therein, at the time and in light of the circumstances under which they were made, not false or misleading. Notwithstanding the foregoing provisions of this Section 4.5, no representation or warranty is made by Parent or Merger Sub with respect to information or statements made or incorporated by reference in the Proxy Statement that were not supplied by or on behalf of the Parent Parties or Merger Sub for use therein.

Section 4.6 Financing.

(a) Parent's and Merger Sub's obligations under this Agreement are not subject to a condition regarding Parent's or Merger Sub's obtaining of funds to consummate the Merger and the other transactions contemplated hereby. On or prior to the date of this Agreement, Parent has delivered to the Company true, correct and complete fully executed copies of (a) the equity commitment letter (the "Equity Commitment Letter") to Parent from an Affiliate of the Parent Parties, pursuant to which such Affiliate has committed to provide Parent with equity financing in the amount and on the terms and conditions set forth therein (the "Equity Financing"), (b) the commitment letters, dated as of the date hereof, among Parent and the applicable financing sources party thereto (the "Debt Commitment Letters") and (c) the fee letters, dated as of the date hereof, among Parent and the financing sources party thereto (redacted to remove only the fee amounts, fee percentages, price caps and certain other economic terms (including any economic market "flex" provisions) in a customary manner (none of which could reasonably be expected to adversely affect the conditionality, availability or termination provisions of the Debt Commitment Letters or reduce the aggregate amount available under the Debt Financing), in each case, including all exhibits, schedules, annexes and amendments to such letters in effect as of the date of this Agreement (together with the Debt Commitment Letters, the "Debt Letters" and the Debt Letters, together with the Equity Commitment Letter, the "Financing Commitment Letters"). Pursuant to the Debt Commitment Letters and subject to the terms and conditions thereof, each of the applicable parties thereto (other than Parent and Merger Sub) have severally committed to lend the amounts set forth therein to Parent or Merger Sub (the provision of such funds as set forth therein, the "Debt Financing") for the purposes set forth in such Debt Commitment Letters. As of the date of this Agreement, (i) the Financing Commitment Letters have not been amended, restated or otherwise modified or waived in any respect (and no amendment, restatement, modification or waiver is contemplated), (ii) the respective commitments contained in the Equity Commitment Letter and, to the Knowledge of Parent, the commitments contained in the Debt Commitment Letters have not been withdrawn, rescinded, amended, restated or otherwise modified in any respect and (iii) with respect to the commitments contained in the Equity Commitment Letter and, to the Knowledge of Parent, the commitments contained in the Debt Letters, no such withdrawal, rescission, amendment, restatement or modification is contemplated. As of the date of this Agreement, the Financing Commitment Letters are in full force and effect and constitute the legal, valid, enforceable and binding obligations of each of Parent, and to the Knowledge of Parent, the other parties thereto, subject in each case to the Enforceability Exceptions. As of the date of this Agreement, there are no conditions precedent or other contractual contingencies related to the funding of the full amount of the Debt Financing pursuant to the Debt Commitment Letters (other than as expressly set forth in the Debt Commitment Letters) and the Equity Financing pursuant to the Equity Commitment Letter. Assuming the satisfaction of the conditions precedent set forth in Section 8.1 and Section 8.2, the net proceeds contemplated from the Debt

Financing and the Equity Financing, together with Parent's available unrestricted cash, will, in the aggregate, be sufficient for the satisfaction of all of Parent's and Merger Sub's obligations under this Agreement, including the payment of the Merger Consideration, any payments in respect of equity compensation obligations to be made in connection with the Merger, any repayment or refinancing of any outstanding indebtedness of Parent, the Company and their respective Subsidiaries required in connection with the Merger and all fees and expenses reasonably expected to be incurred in connection with the Merger and the other transactions contemplated by this Agreement (the "Merger Amounts"). As of the date of this Agreement, assuming the satisfaction of the conditions to the Merger set forth in Section 8.1 and Section 8.2, to the Knowledge of Parent, no event has occurred which, with or without notice, lapse of time or both, would or would reasonably be expected to constitute a breach or default on the part of Parent or Merger Sub under the Financing Commitment Letters or any other party to the Financing Commitment Letters. As of the date of this Agreement, there are no side letters or other agreements, Contracts or arrangements that relate to the conditionality, availability, termination or amount of the Debt Financing, the Equity Financing or the funding of all or any part of the Debt Financing or the Equity Financing. Parent has fully paid all commitment fees or other fees required to be paid on or prior to the date of this Agreement in connection with the Debt Financing and satisfied all of the other terms and conditions required to be satisfied by Parent on or prior to the date hereof. As of the date of this Agreement, assuming the satisfaction of the conditions to the Merger set forth in Section 8.1 and Section 8.2, Parent has no reason to believe that any of the conditions to the Debt Financing or the Equity Financing will not be satisfied, nor does Parent have Knowledge that the full amount of the Debt Financing and the Equity Financing will not be made available to Parent as of the time the Closing is required to occur pursuant to Section 2.2 in accordance with the terms of the Debt Letters. Notwithstanding anything to the contrary contained herein, the Company agrees that a breach of this representation and warranty shall not result in the failure of a condition precedent to the Company's obligations under this Agreement if (notwithstanding such breach) Parent and Merger Sub are willing and able to consummate the Merger on the Closing Date.

Section 4.7 Solvency. Parent is not entering into this Agreement with the intent to hinder, delay or defraud either present or future creditors of the Company or any of its Subsidiaries. Assuming (a) the satisfaction or waiver of the conditions set forth in Article VIII (in each case, other than those conditions that by their terms are to be satisfied at the Closing, but subject to the satisfaction or waiver of such conditions at the Closing), (b) that the representations and warranties set forth in Article III as written are true and correct and (c) the Company is Solvent as of the date of this Agreement, at and immediately after the Closing, then, after giving effect to the consummation of the transactions contemplated hereby, each of Parent and the Surviving Corporation will be Solvent as of immediately after the consummation of the Merger and the other transactions contemplated by this Agreement. For the purposes of this Agreement, the term "Solvent", when used with respect to any Person, means that, as of any date of determination, (i) the amount of the "fair saleable value" of the assets of such Person will, as of such date, exceed the value of all "liabilities of such Person, including contingent and other liabilities", as of such date, (ii) such Person will not have, as of such date, an unreasonably small amount of capital for the operation of the businesses in which it is engaged or proposed to be engaged following such date and (iii) such Person will be able to pay its liabilities, as of such date, including contingent and other liabilities, as they mature, taking into account the timing of and amounts of cash to be received by it and the timing of and amounts of cash to be payable on or in respect of its indebtedness.

Section 4.8 Litigation. Except as would not reasonably be expected to, individually or in the aggregate, prevent or materially delay the consummation of the transactions contemplated hereby, as of the date hereof, (a) there is no Proceeding pending (or, to the Knowledge of Parent, threatened) by or before any Governmental Authority with respect to Parent or any of its Subsidiaries and (b) to the Knowledge of Parent, Parent and its Subsidiaries are not under investigation by any Governmental Authority with respect to any violation by Parent or its Subsidiaries of any applicable Law or Order.

Section 4.9 Share Ownership. None of Parent, Merger Sub or any of their respective "affiliates" or "associates" (as defined in Section 203 of the DGCL) (a) beneficially owns (as such term is used in Rule 13d-3 promulgated under the Exchange Act) any Company Common Stock or any options, warrants or other rights to

acquire Company Common Stock or other securities of, or any other economic interest (through derivatives, securities or otherwise) in the Company or (b) is, or at any time within the past three years has been, an “interested stockholder” of the Company (as defined in Section 203 of the DGCL, applied as if such provision were applicable to the Company).

Section 4.10 Finders’ Fee, etc. Except for Barclays PLC, there is no investment banker, broker or finder that has been retained by or is authorized to act on behalf of Parent or any of its Affiliates who is entitled to any fee or commission from Parent or any of its Affiliates in connection with the transactions contemplated by this Agreement.

Section 4.11 No Additional Representations; Acknowledgment.

(a) Except for the representations and warranties of Parent and Merger Sub expressly set forth in this Article IV, none of Parent, Merger Sub, its Affiliates or any other Person on behalf of Parent or Merger Sub makes any express or implied representation or warranty with respect to Parent or Merger Sub or with respect to any other information provided to the Company, its Subsidiaries or any of their Affiliates or Representatives relating to the financial condition, business, assets or results of operations of Parent, Merger Sub, its Subsidiaries or any of their Affiliates in connection with the transactions contemplated by this Agreement, including the Merger, including any information, documentation, forecasts, budgets, projections or estimates provided by Parent, Merger Sub or any Representative of Parent or Merger Sub, including any management presentation.

(b) Parent and Merger Sub acknowledge and agree that, except for the representations and warranties expressly set forth in Article III, none of the Company or any Person on behalf of the Company is making, and none of them has made, any representations or warranties (express or implied) relating to itself or its financial condition, business, assets or results of operations or otherwise in connection with the transactions contemplated by this Agreement, including the Merger, including with respect to any information, documentation, forecasts, budgets, projections or estimates provided by the Company or any Representative of the Company, including in any “data room” or management presentation, and none of Parent, Merger Sub or their respective Affiliates or Representatives is relying on any representation or warranty of the Company or any Person on behalf of the Company, except for those expressly set forth in Article III.

ARTICLE V

COVENANTS OF THE COMPANY

Section 5.1 Conduct of the Company. From the date of this Agreement until the earlier to occur of the Effective Time and the termination of this Agreement in accordance with Article IX except (i) as expressly permitted or expressly contemplated by this Agreement, (ii) as set forth in Section 5.1 of the Company Disclosure Letter, (iii) as consented to in writing by Parent (such consent not to be unreasonably withheld, conditioned or delayed), (iv) for any actions taken reasonably and in good faith to respond to COVID-19 Measures (provided that, in the case of this clause (iv), the Company shall, to the extent reasonably practicable, provide reasonable advance notice and consult with Parent prior to taking any such actions) or (v) as required by applicable Law, the Company shall, and shall cause each of its Subsidiaries to, (A) conduct its business in all material respects in the ordinary course of business consistent with past practice and (B) use its reasonable best efforts to preserve substantially intact its current business organization and maintain existing relations and goodwill with material customers, suppliers, distributors, creditors, lessors, Employees and other material business relations and keep available the services of the Company’s and its Subsidiaries’ present key employees; provided that (x) no action by the Company or any of its Subsidiaries permitted by an exception to any of Section 5.1(a) through (q) will be a breach of this sentence and (y) the Company’s or any of its Subsidiaries’ failure to take any action prohibited by any of Section 5.1(a) through (q) will not be a breach of this sentence. Without limiting the generality of the foregoing, from the date of this Agreement until the earlier to occur of the Effective Time and the termination of this Agreement in accordance with Article IX, except as otherwise

expressly permitted or expressly contemplated by this Agreement, as set forth in Section 5.1 of the Company Disclosure Letter, as consented to in writing by Parent (such consent not to be unreasonably withheld, conditioned or delayed) or as required by applicable Law, the Company shall not, nor shall it permit any of its Subsidiaries to:

(a) amend or otherwise change its certificate or articles of incorporation, bylaws or other similar organizational documents;

(b) split, combine, recapitalize, subdivide or reclassify any Company Securities or Company Subsidiary Securities, or redeem, repurchase or otherwise acquire or offer to redeem, repurchase, or otherwise acquire any Company Securities or any Company Subsidiary Securities (other than in connection with the exercise, vesting or settlement of Company Awards in accordance with past practice (or as modified after the date of this Agreement in accordance with the terms of this Agreement));

(c)(i) issue, deliver, sell, assign, pledge, grant, transfer, dispose of, or encumber (other than Permitted Liens), or authorize the issuance, delivery, sale, assignment, pledge, grant, transfer, disposition or encumbrance of, any Company Securities or Company Subsidiary Securities, other than (x) in connection with regular quarterly grants of Company DSUs to directors which are made in the ordinary course of business, in each case subject to the terms and conditions in the values as set forth in Section 5.1(c) of the Company Disclosure Letter, (y) the issuance of any shares of Company Common Stock upon the exercise of Company Stock Options or the settlement of Company RSUs, Company PSUs and Company DSUs that are outstanding on the date of this Agreement in accordance with the applicable terms thereof on the date of this Agreement and (z) issuances of securities of the Company's Subsidiaries to the Company or to wholly owned Subsidiaries of the Company or (ii) amend any term of any Company Security or Company Subsidiary Security (in each case, whether by merger, amalgamation, consolidation or otherwise);

(d) make or commit to any annual capital expenditures in any future fiscal year, except (i) in the ordinary course of business, (ii) pursuant to the Company's current capital expenditures budget provided to Parent prior to the date hereof (the "2022 Capex Budget"), either on projects itemized, if any, in the budget or on substitute projects, (iii) with respect to future annual capital expenditures budgets after fiscal year 2022, capital expenditures that do not exceed the aggregate amounts budgeted in the Company's capital expenditures budget for fiscal year 2023 provided to Parent prior to the date hereof, (iv) for any actions taken reasonably and in good faith to respond to COVID-19 Measures not to exceed \$10 million in the aggregate, or (v) any unbudgeted capital expenditures not to exceed \$10 million individually or \$30 million in the aggregate per annum without taking into account any amounts permitted by the foregoing clause (iv);

(e) make any acquisition (whether by merger, consolidation or acquisition of stock or assets) of any interest or otherwise invest in any Person or any division or assets thereof with a value or purchase price (including all potentially payable "earn-out" consideration or any other obligation to potentially pay consideration in the future) in excess of \$5 million individually or \$10 million in the aggregate, other than (i) acquisitions pursuant to Contracts in effect as of the date of this Agreement that were publicly announced prior to the date of this Agreement or otherwise made available to Parent prior to the date hereof and (ii) purchases of goods, raw materials and equipment in the ordinary course of business consistent with past practice;

(f) sell, assign, license, lease (as lessor) or otherwise transfer, abandon, allow to let lapse or expire or otherwise dispose of, fail to maintain, pledge or create any Lien on, or authorize any of the foregoing with respect to any material portion of the Company's or its Subsidiaries' assets, properties or rights, other than (i) Permitted Liens, (ii) the sale of inventory, or of obsolete or outdated personal property or equipment, in each case, in the ordinary course of business consistent with past practice, (iii) Intellectual Property portfolio management and maintenance conducted in the ordinary course of business consistent with past practice or (iv) non-exclusive licenses granted to third parties in the ordinary course of business consistent with past practice;

(g) incur, prepay, refinance or amend the terms of any indebtedness for borrowed money or guarantees thereof or issue any debt securities, warrants or other rights to acquire any debt securities or assume, guarantee or endorse or otherwise become responsible for, the obligations of any Person, other than (x) intercompany indebtedness, (y) under the Company Credit Facilities for (i) working capital purposes in the ordinary course of business and (ii) any other purposes permitted under this Section 5.1 in an amount not to exceed \$10,000,000 and (z) the issuance of letters of credit and bonds in the ordinary course of business consistent with past practice;

(h) other than in the ordinary course of business consistent with past practice or as would not be reasonably expected to impair the ability of the Company and its Subsidiaries to conduct its business as currently conducted, (i) amend or modify in any material respect or terminate (excluding terminations upon expiration of the term thereof in accordance with the terms thereof or for cause) any Company Material Contract, (ii) waive, release or assign any material rights, claims or benefits under any Company Material Contract or (iii) enter into any Contract that would constitute a Company Material Contract if entered into prior to the date hereof;

(i) other than as required by the terms of any Company Plan or Contract as in effect on the date of this Agreement or adopted or amended after the date of this Agreement in compliance with this Section 5.1, any CBA or applicable Law, (i) adopt, enter into, establish, terminate, or materially amend or modify any Company Plan (or plan or arrangement that would be a Company Plan if in effect on the date of this Agreement), except for routine amendments or renewals of Company Plans that would not result in a material increase in benefits or costs to the Company and its Subsidiaries, or any CBA, (ii) accelerate or increase payments or benefits payable under any Company Plan, (iii) grant any additional equity-based compensation awards (including, for the avoidance of doubt, Company PSUs, Company RSUs and Company DSUs, which upon the consummation of the Merger, shall be settled only in cash and Contingent Value Rights), pursuant to the Equity Plans or otherwise, or allow Employees to elect to receive cash incentive compensation in the form of equity-based compensation awards (except for grants of (x) in connection with regular quarterly grants of Company DSUs to directors which are made in the ordinary course of business, in each case subject to the terms and conditions in the values as set forth in Section 5.1(i) of the Company Disclosure Letter, which, upon the consummation of the Merger, shall be settled only in cash and Contingent Value Rights or (y) the grant of Company PSUs or Company RSUs after the date of this Agreement in accordance with Section 5.1(i) of the Company Disclosure Letter, which, upon the consummation of the Merger, shall be settled only in cash and Contingent Value Rights), (iv) grant any loan to, or increase compensation, bonus, severance or other benefits payable to any Employee, officer, director, consultant or other similar agent of the Company or its Subsidiaries, other than promotion or annual merit salary increases (and increases in bonus or other compensation to the extent related to base salary and tied to such promotion or annual merit salary increases), in the ordinary course of business that do not, in the aggregate, exceed the aggregate amounts budgeted for such items for fiscal year 2022, (v) hire (other than to fill an open position) or terminate (other than a termination “for cause”) any Employee who has a position that is at or above grade level 29 (“Vice President/General Manager Level”), (vi) grant any severance, change of control, retention, termination or similar compensation or benefits payable to any Employee, officer, director or consultant of the Company or its Subsidiaries, (vii) materially increase the funding or contribution rate with respect to any Company Plan, or (viii) enter into any employment or other similar agreement (or amend any existing agreement) with respect to any Vice President/General Manager Level Employee;

(j) change the Company’s methods, principles, policies, practices or procedures of financial accounting, except as required by GAAP or SEC rule or other applicable Law;

(k) make, change or revoke any material Tax election, change any annual Tax accounting period, adopt or change any material method of Tax accounting, amend any material Tax Returns or file any claims for material Tax refunds, enter into any material closing agreement, settle any material Tax claim, audit or assessment or surrender any right to claim a material Tax refund, except, in each of the foregoing cases, to the extent any such action is undertaken in the ordinary course of business, or request any ruling or written determination from a Taxing Authority with respect to a material amount of Taxes;

(l) adopt or publicly propose a plan of complete or partial liquidation or resolutions providing for or authorizing such a liquidation or a dissolution, in each case, of the Company or any Subsidiary of the Company;

(m) settle, or offer or propose to settle, any Proceeding involving or against the Company or any of its Subsidiaries for any payment in excess of \$5 million (excluding, for the avoidance of doubt, amounts paid by insurance and other amounts not paid out-of-pocket by the Company), or which would reasonably be expected to (i) prevent or materially delay or impair the consummation of the Merger or the other transactions contemplated by this Agreement or (ii) involve any criminal liability or any admission of material wrongdoing or any material wrongful conduct by the Company or any of its Subsidiaries;

(n) declare, set aside, establish a record date for or pay any dividends on, or make any other distributions in respect of, any Company Securities or any Company Subsidiary Securities, other than distributions by any direct or indirect wholly-owned Subsidiary of the Company to the Company or any other wholly-owned Subsidiary of the Company;

(o) other than in the ordinary course of business consistent with past practice, make any loans, advances, or capital contributions to or investments in any Person, including guarantees of the obligations of such Person, in excess of \$5 million in the aggregate, other than the Company or any direct or indirect wholly owned Subsidiary of the Company;

(p) enter into any new line of business outside its existing lines of business as of the date of this Agreement; or

(q) agree, resolve, authorize or commit to do any of the foregoing.

(r) Parent and Merger Sub acknowledge and agree that: (i) nothing contained in this Agreement shall give Parent or Merger Sub, directly or indirectly, the right to control or direct the Company's operations prior to the Closing, (ii) prior to the Closing, the Company shall exercise, consistent with the terms and conditions of this Agreement, complete control and supervision over its and its Subsidiaries' operations and (iii) notwithstanding anything to the contrary set forth in this Agreement, no consent of Parent or Merger Sub shall be required with respect to any matter set forth in this Section 5.1 or elsewhere in this Agreement to the extent that the requirement of such consent could violate any applicable Law.

Section 5.2 Proxy Statement.

(a) As promptly as practicable following the date of this Agreement, (i) the Company shall prepare and, subject to the receipt from the Parent Parties and Merger Sub of the information and assistance described in clause (ii), file with the SEC the Proxy Statement, which shall, unless the Company Board has made a Company Adverse Recommendation Change in accordance with Section 7.2, include the Company Board Recommendation and (ii) the Parent Parties and Merger Sub shall furnish all information concerning themselves and their Affiliates that is required by applicable Law to be included in the Proxy Statement, and shall provide such other assistance and information in the preparation of the Proxy Statement as may be reasonably requested by the Company from time to time.

(b) Each of the Company, the Parent Parties and Merger Sub shall ensure that the information supplied by or on its behalf for inclusion or incorporation by reference in the Proxy Statement (i) will, on the date the Proxy Statement is first mailed to stockholders of the Company, and at the time of the Company Meeting or filed with the SEC (as applicable), not contain any untrue statement of a material fact or omit to state any material fact required to be stated therein or necessary in order to make the statements therein, in light of the circumstances under which they are made, not misleading and (ii) will comply as to form in all material respects with the applicable requirements of the Exchange Act. Notwithstanding the foregoing, (A) the Company assumes

no responsibility with respect to information supplied in writing by or on behalf of the Parent Parties or Merger Sub or their Affiliates for inclusion or incorporation by reference in the Proxy Statement and (B) the Parent Parties, Merger Sub and their respective Affiliates assume no responsibility with respect to information supplied in writing by or on behalf of the Company or its Affiliates for inclusion or incorporation by reference in the Proxy Statement. If, at any time prior to the Company Meeting, any information relating to the Company, the Parent Parties or any of their respective Affiliates, officers or directors is discovered by the Company or the Parent Parties which should be set forth in an amendment or supplement to the Proxy Statement, so that the Proxy Statement shall not contain an untrue statement of a material fact or omit to state any material fact required to be stated therein or necessary in order to make the statements therein, in light of the circumstances under which they are made, not misleading, the Party that discovers such information shall promptly notify the other Parties thereof, and the Company shall prepare with the assistance of, and after consultation with, Parent as provided in this Section 5.2) an appropriate amendment or supplement describing such information, file such amendment or supplement with the SEC and, to the extent required by applicable Law, disseminate such amendment or supplement to the stockholders of the Company. The Company shall use its reasonable best efforts to cause the Proxy Statement to comply with the rules and regulations promulgated by the SEC.

(c) The Company shall promptly notify Parent upon the receipt of any comments from the SEC or its staff or any request from the SEC or its staff for amendments or supplements to the Proxy Statement, and shall promptly provide Parent with copies of all correspondence between it and its Representatives, on the one hand, and the SEC and its staff, on the other hand, relating to the Proxy Statement or the transactions contemplated hereby. The Company shall use its reasonable best efforts to respond to and resolve (with the assistance of, and after consultation with, Parent as provided by this Section 5.2(c)) as promptly as practicable any comments of the SEC with respect to the Proxy Statement.

(d) Notwithstanding anything to the contrary stated above, and except in connection with a Company Adverse Recommendation Change made in accordance with this Agreement, prior to filing or mailing the Proxy Statement (including any amendment or supplement thereto) or responding to any comments of the SEC or its staff with respect thereto, the Company shall provide Parent and its legal counsel with a reasonable opportunity to review and comment on such documents or responses and consider such comments in good faith, and the Company agrees that all information relating to the Parent Parties and their respective Affiliates included in the Proxy Statement shall be in form and content reasonably satisfactory to Parent. The Company shall cause the Proxy Statement to be mailed to holders of Company Common Stock as of the record date established for the Company Meeting as promptly as practicable after the date on which the SEC confirms that it has no further comments on the Proxy Statement.

Section 5.3 Company Meeting. Subject to Section 5.2, the Company shall take all action necessary in accordance with the DGCL and its certificate of incorporation and bylaws to duly call, give notice of, convene and hold a meeting of its stockholders as promptly as reasonably practicable after the Proxy Statement is cleared by the SEC for mailing to the Company's stockholders, subject to compliance with the DGCL and the Exchange Act, for the purpose of obtaining the Company Stockholder Approval (the "Company Meeting"); provided that the Company may postpone or adjourn the Company Meeting solely (a) with the consent of Parent, (b) if, as of the time for which the Company Meeting is scheduled, there are insufficient shares of Company Common Stock represented (either in person or by proxy) and voting to constitute a quorum necessary to conduct the business at the Company Meeting, (c) to the extent required by applicable Law or (d) to allow additional solicitation of votes to the extent necessary in order to obtain the Company Stockholder Approval. The Company shall, acting through the Company Board, but subject to the right of the Company Board to make a Company Adverse Recommendation Change pursuant to Section 7.2, provide the Company Board Recommendation and shall include the Company Board Recommendation in the Proxy Statement, and, unless this Agreement is validly terminated pursuant to Section 9.1, the Company shall use its reasonable best efforts to obtain the Company Stockholder Approval and shall, at the request of Parent, keep Parent reasonably informed on a reasonably current basis as to the proxy solicitation process for the Company Meeting (including interim results). Parent,

Merger Sub and their Representatives shall have the right to solicit proxies in favor of the Company Stockholder Approval.

ARTICLE VI

COVENANTS OF PARENT AND MERGER SUB

Section 6.1 Obligations of Merger Sub. Parent shall cause Merger Sub to perform when due its obligations under this Agreement and to consummate the Merger pursuant to the terms and subject to the conditions set forth in this Agreement.

Section 6.2 Director and Officer Indemnification.

(a) For a period of not less than seven years after the Effective Time, Parent shall cause the Surviving Corporation and its Subsidiaries to indemnify and hold harmless each former and present director or officer of the Company or any of its Subsidiaries (each, together with such person's heirs, executors or administrators, a "Company Indemnified Party") to the extent permitted by Law and as provided in their respective certificate of incorporation, bylaws (or comparable organizational documents) or any indemnification policy or agreement to which the Company or any of its Subsidiaries is legally as in effect on the date of this Agreement bound, as in and made available by the Company to Parent prior to the date of this Agreement. All rights to elimination of liability, indemnification and advancement of expenses for acts or omissions occurring or alleged to have occurred at or prior to the Effective Time, whether asserted or claimed prior to, at or after the Effective Time, in effect as of the date of this Agreement in favor of the Company Indemnified Parties shall survive the Merger and continue in full force and effect in accordance with their terms, and the Surviving Corporation shall (and Parent shall cause the Surviving Corporation to) honor all the terms thereof. Notwithstanding anything herein to the contrary, if any Company Indemnified Party notifies Parent on or prior to the seventh anniversary of the Effective Time of a matter in respect of which such Person may seek indemnification pursuant to this Section 6.2, the provisions of this Section 6.2 shall continue in effect with respect to such matter until the final disposition of all claims relating thereto.

(b) For a period of not less than seven years after the Effective Time, Parent, to the fullest extent permitted under applicable Law, shall cause to be maintained in effect the provisions in the certificates of incorporation and bylaws and comparable organizational documents of the Surviving Corporation and each Subsidiary of the Company (or in such documents of any successor thereto) regarding elimination of liability, indemnification and advancement of expenses in effect as of immediately prior to the Effective Time, and, during such seven year period, shall not amend, repeal or otherwise modify any such provisions in any manner that would adversely affect the rights thereunder of any individual who immediately before the Effective Time was a Company Indemnified Party, except as required by applicable Law or Order.

(c) Parent shall or shall cause the Surviving Corporation to either (i) continue to maintain in effect for a period of no less than seven years after the Effective Time the Company's directors' and officers' insurance policies (the "D&O Insurance") in place as of the date of this Agreement or (ii) purchase comparable D&O Insurance (from a carrier with the same or better credit rating as the Company's D&O Insurance carrier) for such seven-year period, in each case, with coverage for the persons who are covered by the Company's existing D&O Insurance, with terms, conditions, retentions and levels of coverage at least as favorable to the insured individuals as the Company's existing D&O Insurance with respect to matters existing or occurring prior to the Effective Time; provided that in no event shall Parent or the Surviving Corporation be required to expend for such policies pursuant to this sentence an annual premium amount in excess of 300% of the Company's current aggregate annual premium amount as set forth in Section 6.2(c) of the Company Disclosure Letter (the "Premium Cap"); provided, further, that if the amount necessary to procure such insurance coverage exceeds the Premium Cap, Parent shall, or shall cause the Surviving Corporation to, purchase the most advantageous policy available for an amount not to exceed the Premium Cap. At the option of either Parent or the Company, the Company may

purchase, prior to the Effective Time, a prepaid “tail policy” for a period of seven years after the Effective Time with coverage for the persons who are covered by the Company’s existing D&O Insurance, with terms, conditions, retentions and levels of coverage at least as favorable to the insured individuals as the Company’s existing D&O Insurance with respect to matters existing or occurring prior to the Effective Time, in which event Parent and the Surviving Corporation shall cease to have any obligations under the first sentence of this Section 6.2(c); provided that the aggregate premium for such “tail policy” and any policy maintained or purchased by Parent or the Surviving Corporation pursuant to the first sentence of this Section 6.2(c) shall not exceed the Premium Cap. In the event the Company elects to purchase such a “tail policy,” the Surviving Corporation shall (and Parent shall cause the Surviving Corporation to) maintain such “tail policy” in full force and effect for the period of such “tail policy” (which, for the avoidance of doubt, shall be no less than seven years after the Effective Time) and continue to honor its obligations thereunder.

(d) In the event that either Parent or the Surviving Corporation or any of its successors or assigns (i) consolidates with or merges into any other Person and is not the continuing or surviving corporation or entity of such consolidation or merger or (ii) transfers or conveys all or substantially all of its properties, rights and other assets to any Person, then, and in each such case, Parent shall cause the successors and assigns of Parent or the Surviving Corporation, as the case may be, to succeed to or assume the applicable obligations of such Party set forth in this Section 6.2.

(e) The provisions of this Section 6.2 shall survive consummation of the Merger, are intended to be for the benefit of, and will be enforceable by, each of the Company Indemnified Parties and are in addition to, and not in substitution for, any other rights to indemnification or contribution that any such person may have by Contract, at Law or otherwise.

Section 6.3 Employee Matters.

(a) For a period beginning on the Closing Date and continuing until and through December 31, 2023 (the “Continuation Period”), Parent shall provide, or shall cause the Surviving Corporation and its Subsidiaries to provide, Continuing Employees with (i) wage or base salary levels that are not less than those provided to such Continuing Employees by the Company or its Subsidiaries immediately prior to the Effective Time, and (ii) target annual cash bonus opportunities that are no less favorable than the target annual cash bonus opportunities provided to such Continuing Employees by the Company or its Subsidiaries immediately prior to the Effective Time (excluding, for the avoidance of doubt, (x) the value of any equity or other long-term incentive opportunities or (y) any opportunity to elect to convert cash incentive opportunities into Company Awards). For the Continuation Period, Parent shall provide, or shall cause the Surviving Corporation and its Subsidiaries to provide, each Continuing Employee with employee benefits that are at least as favorable (excluding, for the avoidance of doubt, the value of any equity, equity-based or other long-term incentive opportunities and any transaction, retention, or change in control compensation granted or paid (A) in connection with the execution and delivery of this Agreement or the consummation of the transactions contemplated hereby, or (B) relating to transactions following the Closing) to those in effect for such Continuing Employee immediately prior to the Closing; provided that during the period beginning on the Closing Date and continuing for two years thereafter, Parent and the Surviving Corporation agree to keep in effect all severance plans, agreements, practices and policies that are applicable to Employees and set forth in Section 6.3(a) of the Company Disclosure Letter or publicly filed with the SEC as of the date hereof, and agree that each Continuing Employee shall, during the Continuation Period, be provided with severance benefits that are no less favorable than the severance benefits provided under such plans, agreements, practices and policies (or such greater benefits as are required after giving effect to the acknowledgment in Section 6.3(d)). Except as set forth in Section 6.3(a) of the Company Disclosure Letter or a CBA, nothing herein shall be deemed to limit the right of Parent or its Subsidiaries (including the Surviving Corporation and its Subsidiaries) or any of their respective Affiliates to (I) terminate the employment of any Continuing Employee at any time, (II) change or modify the terms or conditions of employment for any Continuing Employee to the extent such change is not inconsistent with the provisions of this Section 6.3 or (III) change or modify any Company Plan or other employee benefit

plan or arrangement in accordance with its terms; provided that such change or modification does not otherwise violate the requirements of this Section 6.3. For avoidance of doubt, nothing in this Section 6.3 shall be deemed to obligate Parent to provide non-qualified deferred compensation or defined benefit compensation (other than as required by Law or CBA) in the same form as provided prior to the Closing Date so long as the value thereof as in effect prior to the Effective Time is replaced during the Continuation Period in some other manner to the extent provided herein. Notwithstanding the foregoing, the compensation and benefits treatment and terms and conditions of employment provided to all non-union Continuing Employees in Canada shall be at sufficient levels to avoid constructive dismissal.

(b) For all purposes (exclusive of purposes of defined benefit pension accrual or other plans providing for post-employment benefits, including, for the avoidance of doubt, supplemental retirement benefits, any retiree health or life insurance benefits or pursuant to any deferred compensation plan, for Employees who are not entitled to such benefit immediately prior to the Closing or pursuant to a CBA) under the employee benefit plans, programs and arrangements established or maintained by Parent and its respective Affiliates in which Continuing Employees may be eligible to participate after the Closing (the “New Benefit Plans”), each Continuing Employee shall be credited with the same amount of service as was credited by the Company immediately prior to the Effective Time under similar or comparable Company Plans in which such Continuing Employee participated immediately prior to the Effective Time (except (x) to the extent such credit would result in a duplication of benefits or the funding thereof; or (y) with respect to new benefit or compensation arrangements that are not a replacement for a Company Plan and past service is not required to be credited). In addition, and without limiting the generality of the foregoing, (i) with respect to any New Benefit Plans in which the Continuing Employees may be eligible to participate following the Closing, Parent or its respective Affiliates shall ensure (and shall use reasonable best efforts to cause any applicable third party insurance provider to provide) that each Continuing Employee will immediately be eligible to participate in such New Benefit Plans, without any waiting time, to the extent coverage under such New Benefit Plans replaces coverage under a similar or comparable Company Plan in which such Continuing Employee was eligible to participate immediately before such commencement of participation and (ii) for purposes of each New Benefit Plan providing medical, dental, pharmaceutical or vision benefits to any Continuing Employee, Parent shall (or shall use reasonable best efforts to cause any applicable third party insurance provider to) cause all pre-existing condition exclusions and actively-at-work requirements of such New Benefit Plan to be waived for such Continuing Employee and his or her covered dependents, to the extent any such exclusions or requirements were waived or were inapplicable under any similar or comparable Company Plan in which such Continuing Employee participated immediately prior to the Closing. Parent shall (or shall use reasonable best efforts to cause any applicable third party insurance provider to) cause any eligible expenses incurred by such Continuing Employee and his or her covered dependents during the portion of the plan year of the Company Plan ending on the Closing Date to be taken into account under such New Benefit Plan for purposes of satisfying all deductible, coinsurance and maximum out-of-pocket requirements applicable to such Continuing Employee and his or her covered dependents for the applicable plan year as if such amounts had been paid in accordance with such New Benefit Plan (except to the extent such payment would result in a duplication of benefits or the funding thereof).

(c) In furtherance of Section 6.3(a)(ii), if the Effective Time occurs prior to the payment of any outstanding amounts under each Company Plan that is a fiscal 2022 cash-based short-term bonus plan, Parent shall, or shall cause its Affiliates (including the Surviving Corporation and its Subsidiaries) to (A) pay, at the time that the Company and its Subsidiaries would have customarily made such bonus payments, a bonus to each eligible Continuing Employee who participates in a Company Plan that is a fiscal 2022 cash-based short-term bonus plan that is no less than the amount earned by (but not paid to) such Continuing Employee as of the Closing Date under each such plan, as determined and paid in accordance with the terms of, and subject to the conditions of, the applicable Company Plan, and (B) to the extent the Effective Time occurs in calendar year 2022, maintain the short-term cash incentive plans in effect for the remainder of calendar year 2022 on the same terms and conditions, and with respect to the same targets and performance measures as were in effect for such year. In furtherance of Section 6.3(a)(ii), to the extent the Company has adopted a Company Plan that is a fiscal 2023 cash-based short-term bonus plan, as permitted under Section 5.1(i) of the Company Disclosure Letter,

Parent shall, or shall cause its Affiliates (including the Surviving Corporation and its Subsidiaries) to pay, at the time that the Company and its Subsidiaries would have customarily made such bonus payments, a bonus to each eligible Continuing Employee who participates in each such Company Plan that is no less than the amount earned by (but not paid to) such Continuing Employee as of the Closing Date under each such plan, as determined and paid in accordance with the terms of, and subject to the conditions of, the applicable Company Plan.

(d) Notwithstanding anything to the contrary in Section 6.3(a), the compensation and benefits treatment and terms and conditions of employment afforded to all Continuing Employees who are covered by a CBA shall be provided in accordance with the applicable CBA. From and after the Effective Time, Parent shall assume, or shall cause the Surviving Corporation or one of its Subsidiaries to assume, the obligations of the CBAs until their respective expiration dates and treat the bargaining unit employees covered by such CBAs in accordance with the terms of the CBAs, as may be amended from time to time by the parties thereto. Each of the unions set forth on Section 6.3(d) of the Company Disclosure Letter shall be a third-party beneficiary of the obligations set forth in this Section 6.3(d) only, as required under the applicable CBA.

(e) Parent hereby acknowledges that the consummation of the Merger will constitute a “change in control” or “change of control” (or other similar phrase) for purposes of any Company Plan that contains a definition of “change in control” or “change of control” (or similar phrase), as applicable.

(f) From and after the Effective Time, Parent and its Subsidiaries (including the Surviving Corporation and its Subsidiaries) shall honor all Company Plans in accordance with their terms as in effect immediately prior to the Effective Time. Notwithstanding the foregoing, no provision of this Agreement shall limit the ability of Parent and its Subsidiaries (including the Surviving Corporation and its Subsidiaries) to provide compensation and benefits to Continuing Employees in accordance with this Agreement through plans of Parent or its Subsidiaries after the Effective Time.

(g) Following the Closing Date, Parent in consultation with the Company’s Chief Executive Officer, shall adopt a long-term incentive program for key employees that provides for long-term incentives comparable to those offered to such key employees prior to the Closing Date.

(h) Notwithstanding anything to the contrary in this Agreement, and subject to clause (d) of this Section 6.3, the terms of this Section 6.3 are included for the sole benefit of the Parties and shall not confer any rights or remedies upon any Continuing Employee or former Employee of the Company or any of its Subsidiaries, any participant or beneficiary in any Company Plan or any other Person or Governmental Authority (whether as a third-party beneficiary or otherwise) other than the Parties. Nothing contained in this Agreement is intended to or shall: (i) constitute or be deemed to constitute the establishment or adoption of or amendment to any Company Plan or other compensation or benefit plan, policy, program or arrangement for purposes of ERISA or otherwise or (ii) obligate the Company or any of its Subsidiaries or Parent or any of its Subsidiaries (including the Surviving Corporation and its Subsidiaries) to (x) maintain any particular benefit plan or arrangement or prevent the amendment, modification or termination thereof after the Effective Time, or (y) retain the employment of any particular Employee. Nothing in this Agreement shall alter the employment relationship (including the at-will employment relationship, if applicable) of any Continuing Employee or confer upon any director, consultant or other similar service provider of the Company or any of its Subsidiaries any right to continue in the service of the Surviving Corporation, Parent or any of its Subsidiaries.

Section 6.4 Conduct of Parent and Merger Sub. From the date of this Agreement until the earlier to occur of the Effective Time and the termination of this Agreement in accordance with Article IX, except as consented to in writing by the Company, none of the Parent Parties or Merger Sub shall, or shall permit any of their Affiliates to, (a) acquire any rights, assets, business or Person or merge or consolidate with any other Person or enter into any binding share exchange, business combination or similar transaction with another Person, (b) restructure, reorganize or completely or partially liquidate, (c) make any material loan, advance or capital contribution to, or investment in, any other Person, or (d) propose, announce an intention, enter into any

agreement or otherwise make a commitment to take any such action, in each case, that would reasonably be expected to (x) materially delay, impair or prevent the consummation of the transactions contemplated by this Agreement or (y) materially delay, impair or prevent the funding of the Debt Financing, or (e) make any filing with the federal government of Canada in respect of the transactions contemplated by this Agreement other than as specifically contemplated by this Agreement or such other filings (A) as Parent and Company, each acting reasonably, agree are advisable or (B) as may be specifically recommended or requested by a Governmental Authority in connection with the transactions contemplated by this Agreement.

ARTICLE VII

COVENANTS OF PARENT AND THE COMPANY

Section 7.1 Reasonable Best Efforts; Regulatory Approvals.

(a) Subject to the terms and conditions of this Agreement, each of the Company and the Parent Parties shall, and shall cause their respective Affiliates to, use its reasonable best efforts to take, or cause to be taken, all actions and to do, or cause to be done, all things necessary, proper or advisable under applicable Law to consummate and make effective the Merger and the other transactions contemplated by this Agreement as promptly as reasonably practicable after the date of this Agreement, including using its reasonable best efforts to (i) prepare and file, in consultation with the other Parties, as promptly as reasonably practicable with any Governmental Authority or other Third Party all documentation to effect all necessary, proper or advisable filings, notices, petitions, statements, registrations, submissions of information, applications and other documents, (ii) obtain and maintain all approvals, consents, registrations, permits, authorizations and other confirmations required to be obtained from any Governmental Authority or other Third Party and (iii) cooperate in meeting any information, consultation and notification requirements with Employees, Employee Representatives or other Third Parties, in each case, that are necessary, proper or advisable to consummate and make effective the Merger and the other transactions contemplated by this Agreement (whether or not such approvals, consents, registrations, permits, authorizations, consultations, notifications and other confirmations are conditions to the consummation of the Merger pursuant to Article VIII).

(b) In furtherance and not in limitation of the foregoing, unless Parent and the Company each agree in writing otherwise, each of the Parent Parties and the Company shall, and shall cause their applicable Affiliates to, (x) within 60 Business Days after the date of this Agreement, (i) make an appropriate filing of a Notification and Report Form pursuant to the HSR Act with respect to the transactions contemplated by this Agreement and (ii) make a filing under section 114(1) of the Competition Act (and Parent shall file a request for an advance ruling certificate pursuant to section 102 of the Competition Act) with respect to the transactions contemplated by this Agreement and (y) as promptly as reasonably practicable thereafter, make any filing that may be required under any other Competition Laws. Each of the Company and the Parent Parties shall supply or cause to be supplied as promptly as reasonably practicable and advisable any additional information and documentary material that may from time to time be required under any applicable Competition Law and/or be requested by a Governmental Authority pursuant to the foregoing, and use its reasonable best efforts to take all other actions necessary to cause the expiration, waiver or termination of the applicable waiting periods regarding the foregoing as soon as practicable. The Company and the Parent Parties shall each request early termination of the waiting period with respect to the Merger under the HSR Act.

(c) In furtherance and not in limitation of the foregoing, if the Commissioner issues a supplementary information request (“SIR”) under subsection 114(2) of the Competition Act, the Company and the Parent Parties shall, and shall cause each of their Affiliates to, use their reasonable best efforts to respond to the SIR as promptly as is reasonably practicable but, in any event, no later than ninety days after receiving the SIR, unless the Company and Parent mutually agree in writing upon a different period of time. For purposes of this Section 7.1(c), the Company and the Parent Parties shall be deemed to have responded to any such SIR by

providing a response that each, in respect of its own response, in good faith believes to be in compliance and by certifying its compliance pursuant to section 118 of the Competition Act within the ninety day period. In the event that the Commissioner disputes the adequacy of compliance by either or both the Company and the Parent Parties with respect to its or their compliance with the SIR, the Company and the Parent Parties, as applicable, shall endeavor to satisfy the Commissioner as soon as possible so as to minimize any delay in the conduct or resolution of the investigation. In the event Parent or the Company receives a second request under the HSR Act or any similar inquiry or request under applicable Competition Laws not otherwise addressed in this Section 7.1(c) in connection with the transactions contemplated by this Agreement, such party shall comply as promptly as practicable with such request (i) as provided by Section 7A(e) of the HSR Act or (ii) as otherwise provided under applicable Competition Laws. For purposes of this provision, a party shall be deemed to have complied with any such request by providing a response that the party in good faith believes to be in substantial compliance and by certifying in writing to the other parties its prompt, substantial compliance. In the event that a party receives a subpoena or civil investigative demand requesting materials and information similar to that usually demanded in a second request under the HSR Act or any similar inquiry or request under applicable Competition Laws, such party shall comply as promptly as practicable with such subpoena or civil investigative demand. In the event the Governmental Authority disputes the adequacy of compliance by a party with respect to a second request under the HSR Act or any similar inquiry or request under applicable Competition Laws, subpoena or civil investigative demand, such party shall endeavor to satisfy the Governmental Authority so as to minimize any delay in the conduct or resolution of the investigation. For purposes of this provision, a party shall be deemed to have complied with any such request by providing a response that the party in good faith believes to be in substantial compliance and by certifying in writing to the other parties its prompt, substantial compliance. Neither Parent nor the Company shall extend any required waiting period provided for under the HSR Act or “pull and refile” any filing submitted pursuant to the HSR Act or applicable Competition Laws, or enter into any timing agreement or similar agreement with any Governmental Authority to delay the consummation of the transactions contemplated by this Agreement, in each case without the prior written consent of the other.

(d) Except as prohibited by applicable Law or Order, each of the Parent Parties and the Company shall (i) cooperate and consult in good faith with each other in connection with any filing or submission with or request from a Governmental Authority in connection with the transactions contemplated by this Agreement and in connection with any investigation or other inquiry by or before a Governmental Authority relating to the transactions contemplated by this Agreement, including any proceeding initiated by a private party under Competition Laws, including by allowing the other Party to have a reasonable opportunity to review in advance and comment on drafts of filings and submissions, (ii) promptly inform the other Party of (and if in writing, supply to the other Party) any substantive communication received by such Party from, or given by such Party to, the Commissioner, the Federal Trade Commission, the Antitrust Division of the Department of Justice, or any other Governmental Authority and of any material communication received or given in connection with any proceeding under Competition Laws by a private party, in each case regarding any of the transactions contemplated by this Agreement, (iii) consult with each other prior to taking any material position with respect to any filings under any applicable Law in discussions with or filings to be submitted to any Governmental Authority in connection with the transactions contemplated by this Agreement, (iv) permit the other to review and discuss in advance, and consider in good faith the views of the other in connection with, any analyses, presentations, memoranda, briefs, arguments, opinions and proposals to be submitted to any Governmental Authority in connection with the transactions contemplated by this Agreement with respect to filings under any applicable Law and (v) coordinate with the other in preparing and exchanging such information and promptly provide the other (and its counsel) with copies of all filings, presentations or submissions (and a summary of any oral presentations) made by such Party with any Governmental Authority relating to this Agreement or the transactions contemplated hereby under any applicable Law; provided that, for any disclosure required under this Section 7.1, each Party shall be permitted to redact any materials (A) to remove references concerning the valuation of the Company, (B) as necessary to comply with contractual arrangements or applicable Law and (C) as necessary to address reasonable attorney-client or other privileged, confidentiality or competitively sensitive information concerns. For the avoidance of doubt, the Parent Parties and the Company shall coordinate

with respect to the appropriate course of action with respect to obtaining the approvals, consents, registrations, permits, authorizations and other confirmations required to be obtained from any Governmental Authority or other Person and the defense of the transactions contemplated hereby in any antitrust or foreign investment review investigation or litigation by, or negotiations with, any Governmental Authority or other Person relating to the Merger or regulatory filings under applicable Law.

(e) Unless prohibited by applicable Law or Order or by the applicable Governmental Authority, (i) neither the Company nor any Parent Party shall participate in or attend any meeting, or engage in any substantive conversation or other interaction, with any Governmental Authority in respect of the Merger (including with respect to any of the actions referred to in Section 7.1(a)) without the other Party, (ii) each of the Company and Parent shall give the other reasonable prior written notice of any such meeting, conversation or other interaction and (iii) in the event either the Company or Parent is prohibited by applicable Law or Order or by the applicable Governmental Authority from participating or attending any such meeting or engaging in any such conversation, the participating or attending Party shall keep the non-participating or non-attending, as the case may be, Party reasonably apprised with respect thereto.

(f) Notwithstanding anything to the contrary in this Section 7.1, the Parent Parties shall, and shall cause their respective Affiliates to, take any action to avoid or eliminate each and every impediment that may be asserted by any Governmental Authority with respect to the transactions contemplated by this Agreement so as to enable the Closing to occur as soon as reasonably possible and in any event on or before the End Date, including (i) the prompt use of its reasonable best efforts to obtain and maintain all approvals, consents, authorizations or other confirmations required to be obtained from any Governmental Authority, (ii) avoiding the entry of, or effecting the dissolution of, any permanent, preliminary or temporary Order that would delay, restrain, prevent, enjoin or otherwise prohibit consummation of the transactions contemplated by this Agreement, including (A) the proffer and agreement by Parent of its willingness to sell, lease, license or otherwise dispose of, or hold separate pending such disposition, and promptly to effect the sale, lease, license, disposal and holding separate of, all such assets, rights, product lines, categories of assets or businesses or other operations or interests therein of the Parent Parties or any of their Subsidiaries (including, after the Closing, the Company and its Subsidiaries) (and the entry into agreements with, and submission to orders of, the relevant Governmental Authority giving effect thereto) and (B) the proffer and agreement by the Parent Parties of their willingness to take any other such actions, and promptly to effect such other actions (and the entry into agreements with, and submission to orders of, the relevant Governmental Authority giving effect thereto), in each case if such action should be reasonably necessary or advisable to avoid, prevent, eliminate or remove the actual, anticipated or threatened (x) commencement of any Proceeding by any Governmental Authority in any forum or (y) issuance of any Order that would delay, restrain, prevent, enjoin or otherwise prohibit consummation of the transactions contemplated by this Agreement by any Governmental Authority and (iii) the defense through litigation on the merits of any claim asserted in any court, agency or other proceeding by any Person, including any Governmental Authority, seeking to delay, restrain prevent, enjoin or otherwise prohibit consummation of the transactions contemplated by this Agreement and the prompt use of its reasonable best efforts to take, in the event that any permanent, preliminary or temporary Order is entered or issued, or becomes reasonably foreseeable to be entered or issued, in any proceeding or inquiry of any kind that would make consummation of the transactions contemplated by this Agreement in accordance with its terms unlawful or that would delay, restrain, prevent, enjoin or otherwise prohibit consummation of the transactions contemplated by this Agreement, any and all steps (including the appeal thereof and the posting of a bond) necessary to resist, vacate, modify, reverse, suspend, prevent, eliminate or remove such actual, anticipated or threatened Order so as to permit such consummation on a schedule as close as possible to that contemplated by this Agreement. Nothing in this Section 7.1 shall obligate the Parent Parties or the Company to agree to any divestiture or other remedy, or to close the transactions contemplated by this Agreement into a hold separate arrangement, that (i) is not conditioned on the consummation of the transactions contemplated by this Agreement or (ii) is, or would reasonably be expected to result in, a Burdensome Condition. Additionally, the Parent Parties shall not, and shall cause their respective Affiliates to not, take any action after the date of this Agreement, including the acquisition of any assets (including the acquisition of any mill or other production or manufacturing facility) that would reasonably be expected to materially impede, materially

interfere with or materially delay the consummation of the Merger or the other transactions contemplated hereby, including the obtaining of, or result in not obtaining, any permission, approval or consent from any Governmental Authority necessary to be obtained prior to Closing. The Parent Parties shall be responsible for any actions taken or omitted to be taken by any Affiliates of the Parent Parties, that would be deemed a breach of Section 6.3 or this Section 7.1 if the Parent Parties had taken or omitted to take such actions.

(g) The Parent Parties shall (i) use reasonable best efforts to obtain any consents the failure of which to obtain would result in a Specified Detrimental Action, and otherwise to avoid a Specified Detrimental Action, provided that it will not be required to take such actions that would have an adverse effect that would be adverse and material to the Company and (ii) not take any action, or take any position publicly or with any Applicable Authority with respect to the Parent Parties' future plans for the business of the Company, that is inconsistent with Section 7.1 (g) of the Parent Disclosure Letter.

Section 7.2 Company Acquisition Proposals.

(a) The Company shall, and shall cause each of its Subsidiaries and its and their respective Representatives to, immediately cease and cause to be terminated any discussions or negotiations with any Person that may be ongoing with respect to any Company Acquisition Proposal, or any inquiry, proposal or offer that could reasonably be expected to lead to a Company Acquisition Proposal, including by terminating such Persons' access to any physical or electronic data rooms. With respect to any Person with whom such discussions or negotiations have been terminated, the Company shall promptly (and in any event, within three Business Days after the date of this Agreement) require such Person to promptly return or destroy, in accordance with the terms of the applicable confidentiality agreement, any information furnished by or on behalf of the Company, and at Parent's request, the Company shall take all actions so requested and reasonably necessary to enforce its rights and ensure the performance of any such Person's obligations under any applicable confidentiality agreement. The Company shall ensure that its Subsidiaries and its and their respective Representatives are aware of the provisions of this Section 7.2, and any violation of the restrictions contained in this Section 7.2 by the Company Board (including any committee thereof), the Company's Subsidiaries or its or their respective Representatives (acting on the Company's behalf) shall be deemed to be a breach of this Section 7.2 by the Company.

(b) Except as expressly provided for in this Section 7.2(b), from and after the date of this Agreement until the earlier to occur of the Effective Time and the termination of this Agreement in accordance with ARTICLE IX, the Company shall not, and shall cause its Subsidiaries not to, and shall not authorize or permit its and their respective Representatives to, and shall use reasonable best efforts to cause its and their respective Representatives not to, directly or indirectly, (i) solicit, initiate, knowingly facilitate or encourage any inquiry, proposal or offer or the making of any proposal or offer that constitutes, or could reasonably be expected to lead to, a Company Acquisition Proposal, (ii) other than engaging in discussions with any Person or group or their respective Representatives who has made a Company Acquisition Proposal solely for the purpose of clarifying the terms of such Company Acquisition Proposal or determining whether such Person intends to provide any documents (or additional documents) containing the terms and conditions of such Company Acquisition Proposal (provided that he Company promptly (and in any event within 24 hours after receipt) notify Parent of such discussion), engage in, enter into, continue or otherwise participate in any discussions or negotiations regarding, cooperate with or assist or participate in or knowingly facilitate any such discussions or negotiations or any effort or attempt to make any Company Acquisition Proposal or provide access to its properties, books and records or furnish to any Person (other than Parent, its Affiliates and its and their respective Representatives) any nonpublic information relating to the Company or any of its Subsidiaries, in connection with any Company Acquisition Proposal, (iii) approve, endorse or recommend, or publicly propose to approve, endorse or recommend, a Company Acquisition Proposal, (iv) enter into any letter of intent, merger agreement or other similar agreement providing for a Company Acquisition Proposal (other than an Acceptable Confidentiality Agreement) (each, an "Alternative Acquisition Agreement"), (v) submit any Company Acquisition Proposal to a vote of the stockholders of the Company, (vi) take any action to exempt any third party or transaction from the restrictions on "business combinations" contained in Section 203 of the DGCL or any other applicable Takeover

Statute (in each case to the extent such Takeover Statute is applicable to the Company), or otherwise cause such restrictions, or any restrictive provision of any applicable anti-takeover provision in the certificate of incorporation or bylaws of the Company, to not apply to such Person or transaction, or (vii) authorize, resolve or agree to do any of the foregoing. Notwithstanding anything to the contrary contained in this Agreement, the Company shall be permitted to grant waivers of, and not enforce, any standstill provision or similar provision to the extent that such provision has the effect of prohibiting the counterparty thereto from making an unsolicited Company Acquisition Proposal in accordance with this Section 7.2.

(c) If, at any time following the date of this Agreement and prior to the time the Company Stockholder Approval is obtained, the Company receives a *bona fide* written Company Acquisition Proposal that did not result from a breach of this Section 7.2 and the Company Board determines in good faith, after consultation with the Company's outside financial advisors and outside legal counsel, that (i) such Company Acquisition Proposal is or could reasonably be expected to result in a Superior Proposal and (ii) that failure to take such action would reasonably be expected to be inconsistent with the directors' fiduciary duties under applicable Laws, then the Company may (A) at the request of the Person making such Company Acquisition Proposal, furnish nonpublic information relating to the Company and its Subsidiaries to the Person or group (or any of their Representatives) making such Company Acquisition Proposal and (B) engage in, enter into or otherwise participate in discussions or negotiations with such Person or group and their Representatives regarding such Company Acquisition Proposal; provided that (w) prior to or substantially concurrently with furnishing any nonpublic information relating to the Company and its Subsidiaries to such Person or group or their respective Representatives, the Company enters into an Acceptable Confidentiality Agreement with the Person or group making such Company Acquisition Proposal, (x) prior to or substantially concurrently with furnishing any such nonpublic information to such Person, the Company furnishes such nonpublic information to Parent (to the extent such nonpublic information has not been previously made available to Parent or its Representatives) and (y) the Company shall not pay, agree to pay or cause to be paid, or reimburse, agree to reimburse or cause to be reimbursed, the expenses of any such Person or group or their Representatives in connection with any Company Acquisition Proposal (or inquiries, proposals or offers or other efforts or attempts that may lead to a Company Acquisition Proposal), in each case, without the prior written consent of Parent and (z) any competitively sensitive information or data provided to any such Person or group or their Representatives will be provided in a separate "clean data room" and subject to customary "clean team" arrangements regarding access to such information or data, as reasonably determined by the Company upon the advice from its outside legal counsel. Notwithstanding anything to the contrary contained in this Agreement, the Company and its Subsidiaries and the Company's Representatives may in any event inform a Person or group that has made a Company Acquisition Proposal of the provisions of this Section 7.2.

(d) The Company shall promptly (and in any event within 24 hours after receipt) notify Parent of any Company Acquisition Proposal, any inquiry, proposal or offer that would reasonably be expected to lead to a Company Acquisition Proposal or any inquiry or request for nonpublic information relating to the Company and its Subsidiaries by any Person who has made or would reasonably be expected to make a Company Acquisition Proposal. Such notice shall indicate the name of such Person making such Company Acquisition Proposal, inquiry, proposal or offer and the material terms and conditions of any such proposal or offer or the nature of the information requested pursuant to such inquiry or request and include copies of any substantive written documents or materials delivered in connection with such Company Acquisition Proposal, including any written material that constitutes an offer, copies of any proposed transaction agreements providing for a Company Acquisition Proposal and any materials related to such Person's proposed financing sources. The Company shall (i) keep Parent reasonably informed, on a reasonably current basis (and in any event within 24 hours after receipt), regarding any substantive changes or developments to the status and terms of any such proposal or offer (including any material amendments thereto or any material change to the scope or material terms or conditions thereof) and the status of any such discussions or negotiations and (ii) provide to Parent unredacted copies of any written documents or materials delivered to the Company in connection with such changes or developments.

(e) Notwithstanding anything to the contrary in this Agreement but subject to Section 7.2(f), prior to the time the Company Stockholder Approval is obtained, the Company Board may effect a Company Adverse

Recommendation Change (and, in the case of a Company Acquisition Proposal that did not result from a breach of this Section 7.2, terminate this Agreement pursuant to Section 9.1(d)(ii) and concurrently pay the fees required by Section 9.3 in order to enter into a definitive agreement in connection with a Superior Proposal) if: (i) (A) a *bona fide* written Company Acquisition Proposal is made to the Company after the date of this Agreement that did not result from a breach of this Section 7.2 and such Company Acquisition Proposal is not withdrawn prior to such Company Adverse Recommendation Change or (B) there has been an Intervening Event; (ii) in the case of a Company Acquisition Proposal, the Company Board concludes in good faith, after consultation with the Company's outside financial advisors and outside legal counsel, that (x) such Company Acquisition Proposal constitutes a Superior Proposal and (y) failure to take such action would reasonably be expected to be inconsistent with the directors' fiduciary duties under applicable Laws; and (iii) in the case of an Intervening Event, the Company Board concludes in good faith, after consultation with the Company's outside legal counsel, that failure to take such action would reasonably be expected to be inconsistent with the directors' fiduciary duties under applicable Laws.

(f) Prior to making any Company Adverse Recommendation Change or entering into any Alternative Acquisition Agreement: (i) the Company Board shall provide Parent at least four Business Days' prior written notice of its intention to take such action, which notice shall specify, in reasonable detail, in the case of a Superior Proposal, all required information under Section 7.2(d) and, in the case of an Intervening Event, a reasonably detailed description of such Intervening Event; (ii) during the four Business Days following such written notice, the Company Board shall, and shall cause its Representatives to, negotiate in good faith with Parent (to the extent requested by Parent) regarding any revisions to the terms of the transactions contemplated hereby proposed by Parent in response to such Superior Proposal or Intervening Event, as applicable; and (iii) at the end of the four Business Day period described in the foregoing clause (ii), the Company Board shall have concluded in good faith, after consultation with the Company's outside legal counsel and outside financial advisors (and taking into account any legally binding (if accepted by the Company) adjustment or modification of the terms of this Agreement proposed in writing by Parent), that, as applicable (A) the Company Acquisition Proposal continues to be a Superior Proposal or (B) the Intervening Event continues to warrant a Company Adverse Recommendation Change and, in each case, failure to take such action would reasonably be expected to be inconsistent with the directors' fiduciary duties under applicable Laws (it being understood and agreed that any material amendments or other material revisions to any Company Acquisition Proposal that was previously the subject of a notice hereunder will be deemed to be a new Company Acquisition Proposal, and shall require a new notice to Parent as provided above, but, with respect to any subsequent notice, references herein to "four Business Days" shall be deemed references to "two Business Days").

(g) Nothing contained in this Agreement shall prohibit the Company Board from taking and disclosing to the Company's stockholders a position contemplated by Rule 14e-2(a) promulgated under the Exchange Act or making a statement contemplated by Item 1012(a) of Regulation M-A or Rule 14d-9 promulgated under the Exchange Act; provided, however, that this Section 7.2(g) shall not permit the Company Board to effect a Company Adverse Recommendation Change except to the extent otherwise specifically permitted by this Section 7.2; provided, further, that, if such disclosure does not reaffirm the Company Board Recommendation or has the effect of withdrawing or adversely modifying the Company Board Recommendation, such disclosure shall be deemed to be a Company Adverse Recommendation Change and Parent shall have the right to terminate this Agreement as set forth in Section 9.1(c)(i). For the avoidance of doubt, any "stop, look and listen" communication or similar communication of the type contemplated by Rule 14d-9(f) under the Exchange Act shall not constitute a Company Adverse Recommendation Change.

Section 7.3 Financing.

(a) Parent and Merger Sub shall use reasonable best efforts to take, or cause to be taken, all actions, and to do, or cause to be done, all things necessary to arrange, obtain and consummate the Debt Financing (including, if applicable, any Substitute Debt Financing) on or prior to the time at which the Closing is required to occur pursuant to Section 2.2, including using its reasonable best efforts to (i) (A) maintain in effect

the Debt Letters and comply with all of their respective covenants and obligations thereunder, (B) negotiate and, assuming all conditions to Closing set forth in Section 8.1 and Section 8.2 have been satisfied, enter into and deliver definitive agreements with respect to the Debt Financing reflecting the terms and conditions contained in the Debt Letters (including any “flex” provisions), so that such agreements are in effect no later than the time at which the Closing is required to occur pursuant to Section 2.2, and (C) enforce their rights under the Debt Letters and (ii) satisfy (or obtain a waiver of) on a timely basis all the conditions to the Debt Financing and the definitive agreements related thereto that are in Parent’s (or its Affiliates’) control. In the event that all conditions set forth in Article VIII have been satisfied or waived or, upon funding shall be satisfied or waived, and the Closing should otherwise occur pursuant to Section 2.2, Parent and its Affiliates shall use their reasonable best efforts to cause the Persons providing the Debt Financing (the “Debt Financing Parties”) to fund the Debt Financing at the Closing in accordance with the terms of the Debt Letters and the definitive agreements related to the Debt Financing.

(b) Parent shall keep the Company reasonably informed on a reasonably current basis of the status of the Debt Financing and material developments with respect thereto as may reasonably be requested by the Company. Without limiting the foregoing, Parent shall promptly (and in any event within two Business Days) after obtaining Knowledge thereof, give the Company written notice of any (i) material breach or material default by Parent, its Affiliates, any Debt Financing Party or any other party to the Debt Letters or any definitive document related to the Debt Financing (or any event or circumstance, with or without notice, lapse of time, or both, would give rise to any such breach or default), (ii) receipt by Parent of any written notice of any threatened or actual withdrawal, repudiation, expiration or termination of the Debt Letters or the Debt Financing, (iii) material dispute or material disagreement between or among any parties to the Debt Letters or any definitive document related to the Debt Financing (other than ordinary course negotiations related to the Debt Financing) that Parent in good faith believes may lead to a Financing Failure or (iv) if for any reason Parent in good faith no longer believes it will be able to obtain all or any portion of the Debt Financing necessary to consummate the Merger at the Effective Time. Parent may amend, supplement, modify, terminate, assign or agree to any waiver under the Debt Letters without the prior written approval of the Company; provided that Parent shall not, without the Company’s prior written consent, permit any such amendment, supplement, modification, termination, assignment or waiver to be made to, or consent to or agree to any waiver of, any provision of or remedy under the Debt Letters which would (A) reduce the aggregate amount of the Debt Financing (including by increasing the amount of fees to be paid or original issue discount but excluding the exercise of any “flex” contemplated by the Debt Letters as in effect on the date hereof and any termination or reduction of the commitments in respect of any bridge facility pursuant to the express terms of the Debt Letters as in effect on the date hereof to the extent the amounts so terminated or reduced are replaced on a dollar-for-dollar basis by the issuance of debt securities contemplated by the applicable Debt Commitment Letter in lieu thereof), (B) impose new or additional conditions to the Debt Financing or otherwise expand, amend or modify any of the conditions to the Debt Financing or (C) otherwise expand, amend, supplement, modify, terminate, assign or waive any provision of the Debt Letters or Debt Financing, in a manner that in the case of clause (B) or clause (C) would reasonably be expected to (I) delay, prevent or make less likely the consummation of the Merger or the funding of the Debt Financing (or satisfaction of the conditions to the Debt Financing) at the Closing, (II) adversely impact the ability of Parent to enforce its rights against the Debt Financing Parties or any other parties to the Debt Letters or the definitive agreements with respect thereto or (III) adversely affect the ability of Parent to timely consummate the Merger and the other transactions contemplated hereby and to pay the Merger Amounts (each, a “Debt Financing Material Adverse Effect”) and provided, further, that the Debt Letters may be amended to add additional Debt Financing Parties who are not parties to the Debt Letters as of the date hereof, except as would reasonably be expected to have a Debt Financing Material Adverse Effect. Parent shall not, without Company’s prior written consent, permit any such amendment, supplement, modification, termination, assignment or waiver to be made to, or consent to or agree to any waiver of, any provision of or remedy under the Equity Commitment Letter. In the event that new commitment letters or fee letters are entered into in accordance with any amendment, supplement, other modification, termination, replacement, assignment or waiver of the Financing Commitment Letters permitted pursuant to this Section 7.3, such new commitment letters or fee letters shall be deemed to be a part of the “Equity Financing” or “Debt Financing”, as applicable, and deemed to be the “Equity Commitment

Letter”, “Debt Commitment Letters”, “Fee Letters” and “Financing Commitment Letters”, as applicable, for all purposes of this Agreement. Parent shall promptly after execution thereof (and in any event no later than one Business Day thereafter) deliver to the Company true, correct and complete copies of any amendment, supplement, other modification, termination, replacement, assignment or waiver of the Financing Commitment Letters. If funds in the amounts set forth in the Debt Letters, or any portion thereof, become unavailable, Parent and Merger Sub shall, and shall cause its controlled Affiliates, including any applicable financing affiliates, as promptly as practicable following the occurrence of such event to, (x) notify the Company in writing thereof, (y) use their respective reasonable best efforts to obtain substitute financing (on terms and conditions that are not less favorable to Parent, taken as a whole, than the terms and conditions as set forth in the Debt Letters, taking into account any “market flex” provisions thereof), including from alternative sources, in an amount sufficient, when added to the portion of the Debt Financing that is available, to enable Parent to consummate the Merger and the other transactions contemplated hereby and to pay the Merger Amounts (the “Substitute Debt Financing”) and (z) use their respective reasonable best efforts to obtain a new financing commitment letter that provides for such Substitute Debt Financing and, promptly after execution thereof (and, in any event, no later than one Business Day thereafter), deliver to the Company true, complete and correct copies of the new commitment letter and the related fee letters (redacted in the same manner as permitted under Section 4.6(a)) and related Financing Documents with respect to such Substitute Debt Financing. Upon obtaining any commitment for any such Substitute Debt Financing, such financing shall be deemed to be a part of the “Debt Financing” and any commitment letter and related fee letters for such Substitute Debt Financing shall be deemed the applicable “Debt Commitment Letter”, “Fee Letter” and “Debt Letters”, as applicable, for all purposes of this Agreement.

(c) Notwithstanding anything contained in this Agreement to the contrary, (i) Parent and Merger Sub expressly acknowledge and agree that neither Parent’s nor Merger Sub’s obligations hereunder are conditioned in any manner upon Parent or Merger Sub obtaining the Equity Financing, Debt Financing, any Substitute Debt Financing or any other financing and (ii) the Company acknowledges and agrees that a breach of the foregoing clauses (a) or (b) shall not result in the failure of a condition precedent to the Company’s obligations under this Agreement if (notwithstanding such breach) Parent and Merger Sub are willing and able to consummate the Merger on the Closing Date.

(d) The Company and its Subsidiaries shall use reasonable best efforts to, and shall use their reasonable best efforts to cause their Representatives to use their reasonable best efforts to, provide to Parent such customary cooperation as may be reasonably requested by Parent to assist Parent in arranging, obtaining and syndicating the Debt Financing (including any debt securities contemplated by the applicable Debt Commitment Letter), including:

(i) preparation and delivery to Parent and its Debt Financing Source Parties of the Financing Information that is Compliant as promptly as reasonably practicable following Parent’s request (or requests) therefor, whether or not the Marketing Period has been satisfied (it being understood that Parent hereby acknowledges receipt of the financial statements, pursuant to clause (a)(i) and (a)(ii) of the definition thereof, for each of the three years in the period ended December 31, 2021 and for the fiscal quarter ended March 31, 2022);

(ii) assisting in preparation for and, upon reasonable advance notice and at reasonable times, having appropriate senior management of the Company and its Subsidiaries with appropriate seniority and expertise participate in, a reasonable number of meetings and calls (including customary one-on-one meetings with parties acting as lead arrangers, bookrunners or agents for, and prospective lenders of, the Debt Financing (including any debt securities contemplated by the applicable Debt Commitment Letter)), rating agency presentations, road shows and due diligence sessions (including accounting due diligence sessions) and assisting Parent in obtaining ratings (but not any specific ratings) in respect of the relevant borrower, issuer or parent guarantors under the Debt Financing (including any debt securities contemplated by the applicable Debt Commitment Letter) and public ratings in respect of any debt issued as part of the Debt Financing (including any debt securities contemplated by the applicable Debt Commitment Letter);

(iii) assisting Parent and its potential financing sources in the preparation of (A) customary bank information memoranda (including a customary “public” and “private side” version), customary offering memoranda (including a preliminary and final offering memorandum that is suitable for use in a customary “high-yield road show”), customary offering documents and other customary disclosure and similar marketing documents for any of the Debt Financing (including any debt securities contemplated by the applicable Debt Commitment Letter) and (B) customary materials for rating agency presentations for the Debt Financing (including any debt securities contemplated by the applicable Debt Commitment Letter);

(iv) using reasonable best efforts to cause its independent registered public accounting firm (subject to any independence rules at such independent registered public accounting firm) to provide customary assistance with the due diligence activities of Parent and the Debt Financing Parties and the preparation of the customary disclosure and marketing materials referred to in clause (iii) above, and using reasonable best efforts to cause its independent registered accounting firm (subject to any independence rules at such independent registered public accounting firm) to provide customary consents to the use of audit reports in any disclosure and marketing materials relating to the Debt Financing (including any debt securities contemplated by the applicable Debt Commitment Letter) and related government filings and using reasonable best efforts to furnish the information necessary to enable the applicable accountants to deliver customary “comfort” letters (including “negative assurance” comfort);

(v) (A) cooperating with Parent’s efforts in respect of the prepayment, repayment or redemption of, or any tender offer or change of control offer for, the Company Notes, including delivering customary notices of redemption in connection with the redemption of the Company Notes, and the prepayment or repayment of the Company Credit Facilities and the termination of any guarantees and security interests related thereto, in each case in connection with the Debt Financing, and cooperating with any back-stop, “roll-over” or termination of any existing letters of credit thereunder (and the release and discharge of all related liens and security interests), including by delivering the Payoff Letters, and (B) to the extent that all or a portion of the Company Notes will not be repaid, defeased or satisfied and discharged at Closing, using reasonable best efforts to cooperate with Parent’s efforts to comply with any covenants in the Company Indenture or Company Notes that require that the Company Notes be secured on a ratable basis with the Debt Financing (it being understood that any legal opinions required in connection therewith shall be provided by Parent’s counsel);

(vi) executing and delivering customary authorization letters in connection with the disclosure and marketing materials relating to the Debt Financing, which authorization letters shall authorize the distribution of information relating to the Company and its Subsidiaries to prospective lenders and identify any portion of such information that constitutes material, nonpublic information regarding the Company or its Subsidiaries or their respective securities (in each case in accordance with customary syndication practices) and contain a representation that (to the extent accurate) the public-side version of any such marketing materials does not include material nonpublic information about the Company and its Subsidiaries or their respective securities;

(vii) executing and delivering as of, but not effective before, the Effective Time, customary Financing Documents as may be reasonably requested by Parent, including credit agreements, credit agreement amendments, high-yield purchase agreements, indentures, pledge and security documents, guarantees, customary officer’s certificates (other than a solvency certificate), instruments, filings and security agreements, required in connection with the Debt Financing, including delivering the Financing Deliverables;

(viii) assisting with the preparation of a customary borrowing base certificate relating to the borrowing base contemplated by the applicable Debt Commitment Letter, using reasonable best efforts to deliver applicable supporting information and documentation and assisting with, and providing reasonable cooperation with respect to, customary appraisals and field exams;

(ix) assisting with the delivery of customary officer's certificates as of, but not effective before, the Effective Time, with respect to information provided by the Company and included in any preliminary or final offering memorandum used for a private placement of debt securities of the Company in connection with the Debt Financing;

(x) at least three Business Days prior to the Closing Date, providing all documentation and other information relating to the Company and its Subsidiaries mutually agreed to be required by applicable "know your customer" and anti-money laundering rules and regulations including the USA PATRIOT Act and the Beneficial Ownership Regulation to the extent reasonably requested by Parent at least 10 Business Days prior to the Closing Date; and

(xi) filing such reports under the securities laws as may be customary or required for transactions of the type contemplated by this Agreement and the Debt Commitment Letters or as is reasonably requested by the Parent or required to comply with Regulation FD in connection with the distribution of Marketing Material.

provided that (i) no such cooperation shall be required to the extent that it would (A) require the Company to take any action that in the good faith judgment of the Company unreasonably interferes in any material respect with the ongoing business or operations of the Company or its Subsidiaries, (B) require the Company or any of its Subsidiaries to incur any fee, expense or other liability prior to the Effective Time for which it is not promptly reimbursed or indemnified by Parent pursuant to the final sentence of this clause (d), (C) cause any condition to Closing to fail to be satisfied or otherwise cause any breach of this Agreement, (D) be reasonably expected to cause any director, officer or Employee of the Company or any of its Subsidiaries to incur any personal liability or (E) cause any breach of any applicable Law or any material Contract to which the Company or any of its Subsidiaries is a party and (ii) the Company and its Subsidiaries shall not be required to enter into, execute, or approve any agreement or other documentation prior to the Closing or agree to any change or modification of any existing agreement or other documentation that would be effective prior to the Effective Time (other than the execution of the authorization letters pursuant to clause (vi) above). Parent (I) shall promptly, upon request by the Company, reimburse the Company for all reasonable and documented out-of-pocket expenses (including (A) reasonable attorneys' fees and (B) expenses of the Company's accounting firms engaged to assist in connection with the Debt Financing, including performing additional requested procedures, reviewing any offering documents, participating in any meetings and providing any comfort letters) incurred by the Company or any of its Subsidiaries or their respective Representatives in connection with the cooperation of the Company and its Subsidiaries and Representatives contemplated by this Section 7.3 and (II) shall indemnify, defend and hold harmless the Company, its Subsidiaries and their respective Representatives from and against any and all claims, damages or expenses suffered or incurred by any of them in connection with the arrangement of the Debt Financing (including the performance of their respective obligations under, or the taking of or refraining from any action in accordance with, this Section 7.3) and any written information used in connection therewith and in connection with the preparation for or conduct of any investigation with respect thereto, in each case other than to the extent any of the foregoing arises from (1) the bad faith, gross negligence or willful misconduct of, or material breach of this Agreement by, the Company or any of its Subsidiaries or, in each case, their respective Affiliates and Representatives or (2) historical information provided in writing by the Company or any of its Subsidiaries specifically for use in connection with the Debt Financing containing any untrue statement of a material fact or omitting to state a material fact necessary in order to make the statements therein, in light of the circumstances under which they were made, not misleading.

(e) The Company hereby consents to the use of all of its and its Subsidiaries' logos, names and trademarks in connection with the Debt Financing; provided that such logos, names and trademarks are used solely in a manner that is not intended to or reasonably likely to harm or disparage the Company or its Subsidiaries or the reputation or goodwill of the Company or any of its Subsidiaries; and subject to the prior review by, and consent of, the Company (such consent not to be unreasonably withheld or delayed). In addition, the Company agrees to use reasonable best efforts to supplement the written information (other than information of a general economic or industry-specific nature) concerning the Company and its Subsidiaries provided

pursuant to this Section 7.3 to the extent that the Company becomes aware that such information contains any material misstatements of fact or omits to state any material fact necessary to make such information concerning the Company and its Subsidiaries, taken as a whole, not misleading in any material respect in light of the circumstances in which made.

Section 7.4 Public Announcements. The initial press release with respect to the execution of this Agreement and the transactions contemplated hereby shall be a joint press release, the text of which has been agreed in writing by the Company and Parent. Thereafter, so long as this Agreement is in effect, neither Parent nor its Affiliates, nor the Company nor its Affiliates, shall issue or cause the publication of any press release or other public statement relating to the Merger or this Agreement without the prior written consent of the other Party, unless such Party determines, after consultation with outside counsel, that it is required by applicable Law or by any listing agreement with or the listing rules of a national securities exchange or trading market to issue or cause the publication of any press release or other public announcement with respect to the Merger or this Agreement, in which event such Party shall provide, on a basis reasonable under the circumstances, an opportunity to the other Party to review and comment on such press release or other announcement in advance and shall consider such comments in good faith. None of the limitations set forth in this Section 7.4 shall apply to any disclosure of any information (a) in connection with or following a Company Acquisition Proposal or Company Adverse Recommendation Change and matters related thereto, (b) in connection with any dispute between the Parties relating to this Agreement, (c) consistent with previous press releases, public disclosures or public statements made by Parent or the Company in compliance with this Section 7.4 or (d) to any Governmental Authority in connection with the filings, notices, petitions, statements, registrations, submissions of information, applications and other documents contemplated by Section 7.1.

Section 7.5 Notices of Certain Events. Each of the Company and Parent shall promptly notify and provide copies to the other of (a) any written notice from any Person alleging that the approval or consent of such Person is or may be required in connection with the Merger or the other transactions contemplated by this Agreement, (b) any notice or other communication from any Governmental Authority or securities exchange in connection with the Merger or the other transactions contemplated by this Agreement, (c) any Proceeding or investigation, commenced or, to the extent it becomes aware, threatened against, the Company or any of its Subsidiaries or Parent or Merger Sub, as the case may be, that could be reasonably likely to (i) prevent or materially delay the consummation of the Merger or the other transactions contemplated hereby or (ii) result in the failure of any condition to the Merger set forth in Article VIII to be satisfied, or (d) the occurrence of any event which would or would be reasonably likely to (i) prevent or materially delay the consummation of the Merger or the other transactions contemplated hereby or (ii) result in the failure of any condition to the Merger set forth in Article VIII to be satisfied; provided that the delivery of any notice (or failure to deliver any notice) pursuant to this Section 7.5 shall not (x) affect or be deemed to modify any representation, warranty, covenant, right, remedy, or condition to any obligation of any Party hereunder or (y) update any section of the Company Disclosure Letter or the Parent Disclosure Letter. Compliance with this Section 7.5 shall be disregarded for purposes of Section 8.2(b) and Section 8.3(b).

Section 7.6 Access to Information.

(a) From and after the date of this Agreement until the earlier to occur of the Effective Time and the termination of this Agreement in accordance with Article IX, upon reasonable advance notice and subject to applicable Law (including any applicable COVID-19 Measures), the Company shall (and shall cause its Subsidiaries to), afford to Parent, its Affiliates and its directors, officers, agents, control persons, employees, consultants and professional advisors (including attorneys, accountants and financial advisors) (“Representatives”) reasonable access during reasonable business hours, to all of its and its Subsidiaries’ properties, books, Contracts, commitments, records, officers and Employees and, during such period, the Company shall (and shall cause its Subsidiaries to) furnish to Parent all other information concerning it, its Subsidiaries and each of their respective businesses, properties and personnel as Parent may reasonably request; provided that the Company may restrict the foregoing access and the disclosure of information to the extent that,

in the good faith judgement of the Company, (i) any Law (including any COVID-19 Measures) applicable to the Company or its Subsidiaries requires the Company or its Subsidiaries to restrict or prohibit access to any such properties or information, (ii) the information is subject to confidentiality obligations to a Third Party pursuant to a Contract to which the Company or any of its Subsidiaries is bound, (iii) disclosure of any such information or document could result in the loss or waiver of attorney-client, work product or similar legal privilege or (iv) such access would unreasonably disrupt the operations of the Company or any of its Subsidiaries; provided, further, that the Company shall give notice to Parent of the fact that it is withholding such information or documents and thereafter use reasonable best efforts to provide Parent such information (or as much of such information as possible) in a manner that would not violate any such Law or confidentiality obligations, waive attorney-client, work product or similar legal privilege or cause such unreasonable disruption, as applicable (including through counsel-to-counsel disclosure, redaction or other customary procedures (and, with respect to any contractual confidentiality obligations, by taking reasonable best efforts to seek a waiver with respect to such contractual confidentiality obligations)). Notwithstanding the foregoing, Parent and its Representatives will not be permitted to perform any invasive or intrusive environmental sampling of ambient or indoor air, soil, groundwater or any other environmental media with respect to any property of the Company or its Subsidiaries without the Company's prior written consent, which may be withheld in the Company's absolute discretion.

(b) With respect to the information disclosed pursuant to Section 7.6(a), Parent shall comply with all of its obligations under the Confidentiality Agreement, which agreement shall remain in full force and effect in accordance with its terms; provided that the customary disclosure of information to any of the Debt Financing Source Parties pursuant to this Agreement in connection with the Debt Financing shall not require the prior written consent of the Company pursuant to the Confidentiality Agreement and may be made pursuant to the Debt Commitment Letters or other customary confidentiality undertakings from such Debt Financing Source Parties in the context of customary syndication practices.

Section 7.7 Section 16 Matters. Prior to the Effective Time, Parent and the Company shall use reasonable best efforts to take all such steps as may be required to cause any dispositions of Company Common Stock (including derivative securities with respect to Company Common Stock) resulting from the transactions contemplated by this Agreement by each individual who is subject to the reporting requirements of Section 16(a) of the Exchange Act with respect to the Company to be exempt under Rule 16b-3 promulgated under the Exchange Act, to the extent permitted by applicable Law.

Section 7.8 Stock Exchange De-listing; Exchange Act Deregistration. Parent shall, with the reasonable cooperation of the Company, take, or cause to be taken, all actions, and do or cause to be done all things, necessary, proper or advisable on its part under applicable Laws and rules and policies of the NYSE and the TSX to enable the de-listing by the Surviving Corporation of the Company Common Stock from the NYSE and the TSX, respectively, and the deregistration of the Company Common Stock and other securities of the Surviving Corporation under the Exchange Act and to cause the Company to cease being a reporting issuer in each jurisdiction in Canada, in each case as promptly as practicable after the Effective Time.

Section 7.9 Stockholder Litigation. The Company shall promptly notify Parent in writing of any litigation related to this Agreement, the Merger or the other transactions contemplated by this Agreement that is brought against the Company, any of its Subsidiaries or any of their respective directors and shall keep Parent informed on a reasonably current basis with respect to the status thereof. The Company shall give Parent the opportunity to participate, at Parent's expense and subject to a customary joint defense agreement, in the defense or settlement of any such litigation, and the Company shall not settle any such litigation without the prior written consent of Parent (which consent shall not be unreasonably withheld, delayed or conditioned). Without limiting in any way the Parties' obligations under Section 7.1, each of the Company and Parent shall, and shall cause their respective Subsidiaries and Representatives to, cooperate in the defense or settlement of any litigation contemplated by this Section 7.9. For the avoidance of doubt, any Proceeding related to Appraisal Shares will be governed by Section 2.7.

Section 7.10 Takeover Statutes. The Parties shall use their respective reasonable best efforts to (a) take all action necessary so that no Takeover Statute is or becomes applicable to the Merger or any other transaction contemplated hereby and (b) if any such Takeover Statute is or becomes applicable to any of the foregoing, take all action necessary so that the Merger and the other transactions contemplated hereby may be consummated as promptly as reasonably practicable on the terms contemplated by this Agreement and otherwise to eliminate or minimize the effect of such Takeover Statute on the Merger and the other transactions contemplated hereby.

ARTICLE VIII

CONDITIONS TO THE MERGER

Section 8.1 Conditions to Obligations of Each Party. The obligations of Parent, Merger Sub and the Company to consummate the Merger are subject to the satisfaction, at or prior to the Closing, of the following conditions (which may be waived, in whole or in part, to the extent permitted by Law, by the mutual written consent of Parent and the Company):

(a) Company Stockholder Approval. The Company Stockholder Approval shall have been obtained.

(b) Regulatory Approval. (i) Any waiting period (and extension thereof) under the HSR Act relating to the transactions contemplated by the Agreement or as set forth in Section 8.1(b)(i) of the Company Disclosure Letter shall have expired or been terminated, (ii) the Competition Act Approval shall have been obtained and (iii) the clearances, approvals and consents required to be obtained under the Competition Laws of the jurisdictions set forth in Section 8.1(iii) of the Company Disclosure Letter shall have been obtained.

(c) Statutes and Injunctions. No Law or Order (whether temporary, preliminary or permanent) shall have been promulgated, entered, enforced, enacted or issued or be applicable to the Merger by any Governmental Authority of competent jurisdiction that is in effect and restrains, enjoins, prohibits or makes illegal the consummation of the Merger or the other transactions contemplated hereby.

Section 8.2 Conditions to Obligations of Parent and Merger Sub. The obligations of Parent and Merger Sub to consummate the Merger are further subject to the satisfaction, at or prior to the Closing, of the following conditions (which may be waived, in whole or in part, to the extent permitted by Law, by Parent):

(a) Representations and Warranties. The representations and warranties of the Company (i) set forth in Section 3.5(a) (other than the last sentence of Section 3.5(a)) (Capitalization) and the last sentence of Section 3.5(b) (Capitalization) shall be true and correct in all respects, except for *de minimis* inaccuracies therein, as of the date hereof and as of the Closing as if made on and as of the Closing (except to the extent expressly made as of an earlier date, in which case as of such earlier date), (ii) set forth in the first two sentences of Section 3.1 (Corporate Existence and Power), Section 3.2(a) (Corporate Authorization), Section 3.5 (other than those exclusions described in the foregoing clause (i)) (Capitalization), Section 3.25 (Finders' Fee, etc.) and Section 3.27 (Antitakeover Statutes) (collectively, the "Company Fundamental Representations"), to the extent qualified by materiality or "Company Material Adverse Effect", shall be true and correct in all respects as of the date hereof and as of the Closing as if made on and as of the Closing, and all Company Fundamental Representations, to the extent not qualified by materiality or "Company Material Adverse Effect", shall be true and correct in all material respects as of the date hereof and as of the Closing as if made on and as of the Closing (in each case of this clause (ii), except to the extent any such Company Fundamental Representations are expressly made as of an earlier date, in which case as of such earlier date) and (iii) set forth in Article III (other than those described in the foregoing clauses (i) and (ii)) shall be true and correct in all respects (disregarding all materiality and "Company Material Adverse Effect" qualifiers contained therein, other than as such qualifiers are used in Section 3.10 (Absence of Certain Changes)) as of the date hereof and as of the Closing as if made on and

as of the Closing (except to the extent expressly made as of an earlier date, in which case as of such earlier date), except in the case of this clause (iii) where the failure of such representations and warranties to be so true and correct has not had a Company Material Adverse Effect.

(b) Performance of Obligations of the Company. The Company shall have performed or complied with, in all material respects, its covenants and obligations under this Agreement required to be performed or complied with by it at or prior to the Closing.

(c) Company Certificate. The Company shall have delivered to Parent and Merger Sub a certificate signed by an executive officer of the Company certifying on behalf of the Company, and not in such officer's personal capacity, that the conditions set forth in Section 8.2(a), Section 8.2(b) and Section 8.2(d) have been satisfied.

(d) No Company Material Adverse Effect. Since the date of this Agreement, there shall not have occurred and be continuing a Company Material Adverse Effect.

(e) No Specified Detrimental Action. No Specified Detrimental Action shall have occurred and be a continuing Specified Detrimental Action.

Section 8.3 Conditions to Obligations of the Company. The obligations of the Company to consummate the Merger are further subject to the satisfaction, at or prior to the Closing, of the following conditions (which may be waived, in whole or in part, to the extent permitted by Law, by the Company):

(a) Representations and Warranties. The representations and warranties of Parent and Merger Sub (i) set forth in Section 4.1 (Corporate Existence), Section 4.2 (Corporate Power and Authorization; Merger Sub) and Section 4.10 (Finders' Fee, etc.), to the extent qualified by materiality, shall be true and correct in all respects as of the date hereof and as of the closing as if made on and as of the Closing, and to the extent not qualified by materiality, shall be true and correct in all material respects as of the date hereof and as of the Closing as if made at and as of the Closing (in each case of this clause (i), except to the extent expressly made as of an earlier date, in which case as of such earlier date) and (ii) set forth in Article IV (other than those described in the foregoing clause (i)) shall be true and correct in all respects (disregarding all materiality qualifiers contained therein) as of the date hereof and as of the Closing as if made at and as of the Closing (except to the extent expressly made as of an earlier date, in which case as of such earlier date), except in the case of this clause (ii) where the failure of such representations and warranties to be so true and correct would not, individually or in the aggregate, impair, prevent or delay in any material respect the ability of Parent or Merger Sub to consummate the Merger or the other transactions contemplated by this Agreement.

(b) Performance of Obligations of Parent and Merger Sub. Parent and Merger Sub shall have performed or complied with, in all material respects, their covenants and obligations under the Agreement required to be performed or complied with by them at or prior to the Closing.

(c) Parent Certificate. Parent shall have delivered to the Company a certificate signed by an executive officer of Parent certifying on behalf of Parent, and not in such officer's personal capacity, that the conditions set forth in Section 8.3(a) and Section 8.3(b) have been satisfied.

Section 8.4 Frustration of Closing Conditions. None of the Company, Parent or Merger Sub may rely, as a basis for not consummating the Merger, on the failure of any condition set forth in Section 8.2 or Section 8.3, as the case may be, to be satisfied if such failure was primarily due to such Party's breach of any provision of this Agreement.

ARTICLE IX

TERMINATION

Section 9.1 Termination. This Agreement may be terminated at any time prior to the Effective Time (except as otherwise stated below):

(a) by mutual written consent of the Company and Parent;

(b) by either the Company or Parent:

(i) if the Effective Time shall not have occurred on or before April 5, 2023, (the “End Date”); provided that (A) if, on the End Date, the conditions set forth in Section 8.1(b), Section 8.1(c) (to the extent such Law or Order arises under any Competition Law or relates to a Specified Detrimental Action) or Section 8.2(e) are the only conditions in Article VIII (other than those conditions that by their terms are to be satisfied at the Closing, which are capable of being satisfied) that shall not have been satisfied or waived on or before such date, then the End Date shall automatically, without any action on the part of the Parties hereto, be extended to July 5, 2023, in which case the End Date shall be deemed for all purposes to be such later date, and (B) in the event that the Marketing Period has started but not ended by the End Date, the End Date shall automatically, without any action on the part of the Parties hereto, be extended to the date that is 15 Business Days following the then-scheduled end date of the Marketing Period, provided that in the event that both (A) and (B) apply, the End Date shall be deemed for all purposes to be the latter of both such dates; provided, further, that the right to terminate this Agreement under this Section 9.1(b)(i) shall not be available to a Party if the failure of the Effective Time to occur on or before the End Date was primarily due to such Party’s breach of any provision of this Agreement;

(ii) if there shall have been issued any Law or Order by a Governmental Authority of competent jurisdiction permanently restraining, enjoining, prohibiting or making illegal the consummation of the Merger or imposing a Burdensome Condition and such Law or Order shall have become final and non-appealable; provided that the Party seeking to terminate this Agreement under this Section 9.1(b)(ii) shall have complied, in all material respects, with its obligations under Section 7.1; or

(iii) the Company Meeting (including any adjournments or postponements thereof) shall have concluded following the taking of a vote to approve the Merger and the Company Stockholder Approval shall not have been obtained;

(c) by Parent:

(i) prior to obtaining the Company Stockholder Approval, if a Company Adverse Recommendation Change shall have occurred;

(ii) if the Company shall have breached or failed to perform any of its (A) representations or warranties set forth in this Agreement or (B) covenants or agreements set forth in this Agreement, in each case which breach or failure to perform (x) would give rise to the failure of a condition to the Merger set forth in Section 8.2(a) or Section 8.2(b) and (y) is incapable of being cured by the Company during the 30-day period after written notice from Parent of such breach or failure to perform, or, if capable of being cured during such 30-day period, shall not have been cured by the earlier of the end of such 30-day period and the End Date; provided that Parent shall not have the right to terminate this Agreement pursuant to this Section 9.1(c)(ii) if either Parent or Merger Sub is then in breach of any of its representations, warranties, covenants or agreements contained in this Agreement, which breach or failure to perform would give rise to the failure of a condition to the Merger set forth in Section 8.3(a) or Section 8.3(b).

(d) by the Company:

(i) if Parent or Merger Sub shall have breached or failed to perform any of its (A) representations or warranties set forth in this Agreement or (B) covenants or agreements set forth in this Agreement, in each case which breach or failure to perform (x) would give rise to the failure of a condition to the Merger set forth in Section 8.3(a) or Section 8.3(b) and (y) is incapable of being cured by Parent and Merger Sub during the 30-day period after written notice from the Company of such breach or failure to perform, or, if capable of being cured during such 30-day period, shall not have been cured by the earlier of the end of such 30-day period and the End Date; provided that the Company shall not have the right to terminate this Agreement pursuant to this Section 9.1(d)(i) if the Company is then in breach of any of its representations, warranties, covenants or agreements contained in this Agreement, which breach or failure to perform would give rise to the failure of a condition to the Merger set forth in Section 8.2(a) or Section 8.2(b);

(ii) prior to obtaining the Company Stockholder Approval, if (A) the Company Board authorizes the Company to enter into an Alternative Acquisition Agreement with respect to a Superior Proposal to the extent permitted by, and subject to the terms and conditions of, Section 7.2, (B) substantially concurrent with the termination of this Agreement, the Company enters into an Alternative Acquisition Agreement providing for a Superior Proposal and (C) prior to or concurrently with such termination, the Company pays to Parent in immediately available funds any fee required to be paid pursuant to Section 9.3; or

(iii) if (A) all of the conditions set forth in Article VIII have been and continue to be satisfied (except for any conditions that by their terms can only be satisfied on the Closing Date, but subject to such conditions being able to be satisfied if the Closing were to occur or having been waived in writing by the Company), (B) the Company has irrevocably confirmed by written notice to Parent that it is ready, willing and able to consummate the Closing and (C) Parent and Merger Sub fail to consummate the Closing within five Business Days following the later of (x) the date the Closing should have occurred pursuant to Section 2.2 and (y) delivery of such confirmation by the Company.

Section 9.2 Effect of Termination. In the event of the termination of this Agreement by either Parent or the Company as provided in Section 9.1, written notice thereof shall forthwith be given by the terminating Party to the other Party specifying the provision hereof pursuant to which such termination is made. In the event of the termination of this Agreement in compliance with Section 9.1, this Agreement shall be terminated and this Agreement shall forthwith become void and have no effect, without any liability or obligation on the part of any Party (or any stockholder, controlling person, director, officer, employee, Affiliate or Representative of such Party), other than the Confidentiality Agreement, Section 7.4, this Section 9.2, Section 9.3, and Article X, which provisions shall survive such termination; provided, however, that, subject to the limitations set forth in Section 10.13, nothing in this Section 9.2 shall relieve any Party from liability suffered or incurred by another Party as a result of such Party's Willful Breach of this Agreement prior to such termination or the requirement to make any payment required pursuant to Section 9.3. No termination of this Agreement shall affect the obligations of the Parties contained in the Confidentiality Agreement.

Section 9.3 Termination Fees; Expenses.

(a) In the event that this Agreement is terminated by Parent pursuant to Section 9.1(c)(i) or in the event that this Agreement is terminated by the Company pursuant to Section 9.1(d)(ii), then, in each case, the Company shall pay to Parent, by wire transfer of immediately available funds, the Company Termination Fee at or prior to the termination of this Agreement in the case of a termination pursuant to Section 9.1(d)(ii) or as promptly as practicable, and, in any event, within two Business Days following, such termination in the case of a termination pursuant to Section 9.1(c)(i).

(b) In the event that (i) this Agreement is terminated by the Company or Parent pursuant to Section 9.1(b)(i) or Section 9.1(b)(iii), (ii) prior to such termination, a Company Acquisition Proposal has been

made to the Company Board or the Company and has been publicly announced and not withdrawn and (iii) within 12 months after such termination, the Company enters into a definitive agreement with respect to a Company Acquisition Proposal or consummates a Company Acquisition Proposal (whether or not the same Company Acquisition Proposal as that referred to in clause (ii) above), then, in any such event, the Company shall pay to Parent, by wire transfer of immediately available funds, the Company Termination Fee (less any Expense Reimbursement previously paid to Parent by the Company in accordance with Section 9.3(c)), within two Business Days following the earliest to occur of the events described in clause (iii) of this Section 9.3(b); provided, however, that for purposes of the definition of “Company Acquisition Proposal” in this Section 9.3(b), references to “20%” shall be replaced by “50%”.

(c) In the event that this Agreement is terminated pursuant to Section 9.1(b)(iii) and, at such time, the Company Termination Fee is not otherwise payable as a result of such termination, then the Company shall pay to Parent an amount equal to the reasonable and documented out-of-pocket expenses incurred by Parent and Merger Sub in connection with this Agreement and the transactions contemplated hereby, including the Debt Financing (including fees and expenses of counsel, accountants, investment bankers, other advisors and financing sources), up to \$10 million (the amount paid pursuant to this Section 9.3(c), the “Expense Reimbursement”), within two Business Days following the date of Parent’s delivery of an invoice therefor, by wire transfer in immediately available funds to the account(s) designated in writing by Parent to the Company; provided that the existence of circumstances which could require the Company Termination Fee (less any Expense Reimbursement previously paid to Parent by the Company) to become subsequently payable by the Company shall not relieve the Company of its obligations to pay the Expense Reimbursement pursuant to this Section 9.3(c); provided, further, that the payment by the Company of the Expense Reimbursement pursuant to this Section 9.3(c) shall not relieve the Company of any subsequent obligation to pay the Company Termination Fee (less any Expense Reimbursement previously paid to Parent by the Company).

(d) In the event that this Agreement is terminated (i) by the Company or Parent pursuant to (A) Section 9.1(b)(i) and at such time, (x) the only conditions set forth in Section 8.1 and Section 8.2 that shall not have been satisfied or waived as of such time (other than those conditions that by their terms are to be satisfied at the Closing and are capable of being satisfied) are the conditions set forth in Section 8.1(b), or Section 8.1(c) (with respect to any law or order arising under any competition law) or (y) the Company could have terminated this Agreement pursuant to Section 9.1(d)(iii) or Section 9.1(b)(ii) (with respect to any Law or Order arising under any Competition Law), or (ii) by the Company pursuant to Section 9.1(d)(i) or Section 9.1(d)(iii), then, in each such case, (x) the Company shall be entitled to be paid a fee in the amount of \$80,000,000 (the “Parent Termination Fee”) and (y) Parent shall pay to the Company, by wire transfer of immediately available funds, the Parent Termination Fee as promptly as practicable (and, in any event, within two Business Days) following such termination.

(e) The Parties acknowledge that (i) the agreements contained in this Section 9.3 are an integral part of the transactions contemplated by this Agreement, and (ii) without these agreements, the Parties would not have entered into this Agreement. Accordingly, if the Company or Parent, as the case may be, fails to timely pay any amount due pursuant to this Section 9.3, and, in order to obtain such payment, the other Party commences a suit that results in a judgment against the defaulting Party for the amount due pursuant to this Section 9.3, or any portion of such amount, then such defaulting Party shall pay the other Party its reasonable and documented out-of-pocket costs and expenses (including reasonable attorneys’ fees and expenses) in connection with such suit, together with interest on the amount due pursuant to this Section 9.3 from the date such payment was required to be made until the date of payment at the annual rate of 5% plus the prime lending rate as published in The Wall Street Journal in effect on the date such payment was required to be made (or such lesser rate that is the maximum permitted by applicable Law). All payments under this Section 9.3 shall be made by wire transfer of immediately available funds to the account(s) designated in writing by Parent or the Company, as applicable. In no event shall a Company Termination Fee or Parent Termination Fee be payable more than once.

(f) Notwithstanding anything in this Agreement to the contrary, subject to Section 10.13 and other than in the case of Willful Breach (it being agreed that, if Parent and Merger Sub are not otherwise in material

breach of any of their representations, warranties, covenants or agreements contained in this Agreement, any failure by Parent and Merger Sub to consummate the Closing that results from a Financing Failure shall not in and of itself be deemed to be a Willful Breach by Parent or Merger Sub):

(i) in the event that this Agreement is terminated under circumstances in which the Company Termination Fee is payable pursuant to this Section 9.3, the payment of the Company Termination Fee shall be the sole and exclusive remedy of Parent, Merger Sub, the Debt Financing Parties and any of their respective former, current or future stockholders, directors, officers, employees, Affiliates and Representatives (the “Parent Related Parties”) against the Company and its Subsidiaries and any of their respective former, current or future stockholders, directors, officers, Employees, Affiliates or Representatives (the “Company Related Parties”) for all losses and damages suffered as a result of the failure of the transactions contemplated by this Agreement to be consummated or for a breach or failure to perform hereunder or otherwise, and upon payment of such amount, (X) none of the Company Related Parties shall have any further liability or obligation relating to or arising out of this Agreement or any of the transactions contemplated hereby (whether at Law or in equity and whether based on contract, tort or otherwise), (Y) none of the Parent Related Parties shall seek to recover any other damages or seek any other remedy, whether based on a claim at Law or in equity, in Contract, tort or otherwise, with respect to any losses or damages suffered in connection with this Agreement or the transactions contemplated hereby, and (Z) Parent shall cause any claim which is brought by any Parent Related Party against any Company Related Party and which is inconsistent with the limitations set forth in this Section 9.3(f)(i) to be dismissed promptly and in any event within five Business Days after it is first initiated; and

(ii) in the event that this Agreement is terminated under circumstances in which the Parent Termination Fee is payable pursuant to this Section 9.3, the payment of the Parent Termination Fee shall be the sole and exclusive remedy (whether based on a claim at Law or in equity, in Contract, tort or otherwise) of the Company, its Subsidiaries and the Other Company Related Parties against Parent, Merger Sub, the other Parent Related Parties and the Debt Financing Source Parties for all losses and damages suffered as a result of the failure of the transactions contemplated by this Agreement or Debt Commitment Letters to be consummated or for a breach or failure to perform hereunder, thereunder or otherwise, and upon payment of such amount, (X) none of the Parent Related Parties nor the Debt Financing Source Parties shall have any further liability or obligation relating to or arising out of this Agreement, the Debt Commitment Letters or any of the transactions contemplated hereby (including the Debt Financing) or thereby (whether at Law or in equity and whether based on contract, tort or otherwise), (Y) none of the Company, its Subsidiaries or any other Company Related Party shall seek to recover any other damages or seek any other remedy, whether based on a claim at Law or in equity, in Contract, tort or otherwise, with respect to any losses or damages suffered in connection with this Agreement, the Debt Commitment Letters or the transactions contemplated hereby (including the Debt Financing), and (Z) the Company shall cause any claim which is brought by any Company Related Party against any Parent Related Party or Debt Financing Source Party and which is inconsistent with the limitations set forth in this Section 9.3(f)(ii) to be dismissed promptly and in any event within five Business Days after it is first initiated.

(iii) For the avoidance of doubt, while each of the Company and Parent may pursue both a grant of specific performance and the payment of the Parent Termination Fee or the Company Termination Fee under this Section 9.3, as applicable, under no circumstances shall the Company or Parent be permitted or entitled to receive both (x) a grant of specific performance to cause Parent to make the payment of the Merger Consideration and the other Merger Amounts and to cause the Effective Time to occur and to consummate the Closing and (y) the payment of the Parent Termination Fee or the Company Termination Fee, as applicable.

ARTICLE X

MISCELLANEOUS

Section 10.1 No Survival of Representations and Warranties. None of the representations, warranties, covenants or agreements in this Agreement, or in any schedule, certificate, instrument or other document delivered pursuant to this Agreement, shall survive the Effective Time or, except as provided in Section 9.2, the termination of this Agreement pursuant to Section 9.1, as the case may be. This Section 10.1 shall not limit any covenant or agreement of the Parties which by its terms contemplates performance after the Effective Time.

Section 10.2 Amendment and Modification. Subject to applicable Law, this Agreement may be amended, modified or supplemented in any and all respects by written agreement of the Parties at any time prior to the Effective Time with respect to any of the terms contained herein; provided that after the Company Stockholder Approval is obtained, no amendment that requires further stockholder approval under applicable Law shall be made without such required further approval; provided, further, that Section 9.3(f)(ii), this Section 10.2, Section 10.8, Section 10.10 (third sentence), Section 10.12, Section 10.13(d), Section 10.14 and Section 10.15 (and any defined term used in any such sections, to the extent of the application of such defined term to such sections and the definitions of “Debt Financing Source Parties” shall not be amended in any manner adverse to the Debt Financing Parties without the prior written consent of the Debt Financing Parties party to the applicable Debt Commitment Letter. A termination of this Agreement pursuant to Section 9.1 or an amendment or waiver of this Agreement pursuant to this Section 10.2 or Section 10.3 shall, in order to be effective, require, in the case of Parent, Merger Sub and the Company, action by their respective board of directors (or a committee thereof).

Section 10.3 Extension; Waiver. At any time prior to the Effective Time, subject to applicable Law, Parent and Merger Sub, on the one hand, or the Company, on the other hand, may (a) extend the time for the performance of any of the obligations or other acts of the other Party, (b) waive any inaccuracies in the representations and warranties contained in this Agreement or in any document delivered pursuant to this Agreement of the other Party or (c) subject to the second proviso of the first sentence of Section 10.2, waive compliance by the other Party with any of the agreements or conditions contained in this Agreement. Any agreement on the part of a Party to any such extension or waiver shall be valid only if set forth in an instrument in writing signed on behalf of such Party. The failure of any Party to assert any of its rights under this Agreement or otherwise shall not constitute a waiver of such rights, nor shall any single or partial exercise by any Party of any of its rights under this Agreement preclude any other or further exercise of such rights or any other rights under this Agreement. The Parties acknowledge and agree that Parent shall act on behalf of Merger Sub and the Company may rely on any notice given by Parent on behalf of Merger Sub with respect to the matters set forth in this Section 10.3.

Section 10.4 Expenses and Transfer Taxes. Except as otherwise provided herein, all costs and expenses incurred in connection with this Agreement shall be paid by the Party incurring such cost or expense. Notwithstanding the foregoing, (i) Parent shall pay any and all fees and expenses, other than the Company’s attorneys’ fees, incurred in connection with the filing by the Parties of the premerger notification and report forms relating to the Merger under the HSR Act and the filing of any notice of other document under any applicable foreign Competition Law and (ii) except as provided in Section 2.8(b)(i), Parent or the Surviving Corporation shall bear all transfer, documentary, stamp, registration and other similar Taxes imposed with respect to the Merger or the transfer of shares of Company Common Stock pursuant to the Merger.

Section 10.5 Company Disclosure Letter References. All capitalized terms not defined in the Company Disclosure Letter shall have the meanings assigned to them in this Agreement. The Company Disclosure Letter shall, for all purposes in this Agreement, be arranged in numbered and lettered parts and subparts corresponding to the numbered and lettered sections and subsections contained in this Agreement. Each item disclosed in the Company Disclosure Letter shall constitute an exception to or, as applicable, disclosure for the purposes of, the representations and warranties (or covenants, as applicable) to which it makes express reference and shall also be deemed to be disclosed or set forth for the purposes of every other part in the Company Disclosure Letter relating

to the Company's representations and warranties (or covenants, as applicable) set forth in this Agreement to the extent a cross reference within the Company Disclosure Letter is expressly made to such other part in the Company Disclosure Letter, as well as to the extent that the applicability of such item as an exception to or, as applicable, disclosure for purposes of, such other section of this Agreement is reasonably apparent from the face of such disclosure. The listing of any matter on the Company Disclosure Letter shall not be deemed to constitute an admission by the Company, or to otherwise imply, that any such matter is material, is required to be disclosed by the Company under this Agreement or falls within relevant minimum thresholds or materiality standards set forth in this Agreement. No disclosure in the Company Disclosure Letter relating to any possible breach or violation by the Company of any Contract, Law or Order shall be construed as an admission or indication that any such breach or violation exists or has actually occurred. In no event shall the listing of any matter in the Company Disclosure Letter be deemed or interpreted to expand the scope of the Company's representations, warranties, covenants or agreements set forth in this Agreement.

Section 10.6 Notices. All notices and other communications hereunder shall be in writing and shall be deemed given if delivered personally, by email (with confirmation of email transmission) or sent by a nationally recognized overnight courier service, such as Federal Express, to the Parties at the following addresses (or at such other address for a Party as shall be specified by like notice made pursuant to this Section 10.6):

if to any of the Parent Parties, or Merger Sub, to:

Domtar Corporation
234 Kingsley Park Drive
Fort Mill, South Carolina 29715
Attention: Nancy Klembus
Senior Vice President, General Counsel
And Corporate Secretary
Email: Nancy.Klembus@domtar.com

with a copy (which shall not constitute notice) to:

Latham & Watkins LLP
1271 Avenue of the Americas
New York, NY 10020
Attention: Robert M. Katz
Jason Morelli
Email: Robert.Katz@lw.com
Jason.Morelli@lw.com

if to the Company, to:

Resolute Forest Products Inc.
1010, de la Gauchetière West Street
Suite 400
Montreal, QC, H3B 2N2
Attn: SVP and Chief Financial Officer
Email: sylvain.a.girard@resolutefp.com

and

Attn: SVP Corporate Affairs and CLO
Email: legalnotices@resolutefp.com

with a copy (which shall not constitute notice) to:

Paul, Weiss, Rifkind, Wharton & Garrison LLP
1285 Avenue of the Americas
New York, NY 10019
Attention: Steven J. Williams
Email: swilliams@paulweiss.com

Section 10.7 Counterparts. This Agreement may be executed in one or more counterparts, all of which shall be considered one and the same agreement, it being understood that each Party need not sign the same counterpart. This Agreement shall become effective when each Party shall have received a counterpart hereof signed by all of the other Parties. Signatures delivered electronically or by facsimile shall be deemed to be original signatures.

Section 10.8 Entire Agreement; No Third Party Beneficiaries. This Agreement (including the Exhibits hereto and the documents and the instruments referred to herein), the Voting and Support Agreement, the Company Disclosure Letter, the Parent Disclosure Letter, the Voting and Support Agreement, the Equity Commitment Letter and the Confidentiality Agreement (a) constitute the entire agreement and supersede all prior agreements and understandings, both written and oral, between Parent and the Company and among the Parties with respect to the subject matter hereof and thereof (provided that any provisions of the Confidentiality Agreement conflicting with this Agreement shall be superseded by this Agreement) and (b) are not intended to confer any rights, benefits, remedies, obligations or liabilities upon any Person other than the Parties and their respective successors and permitted assigns, except for the rights of the Company to pursue, on behalf of the holders of Company Common Stock and Company Awards, damages (including damages incurred or suffered by the holders of Company Common Stock and Company Awards in the event such holders would not receive the benefit of the bargain negotiated by the Company on their behalf as set forth in this Agreement) in the event of Parent's, or Merger Sub's breach of this Agreement, the rights of the holders of Company Common Stock to, following the Effective Time, receive the Merger Consideration in accordance with Article II, the rights of the holders of Company Awards, following the Effective Time, to receive the consideration payable in accordance with Article II and the rights of holders of Contingent Value Rights to receive all amounts distributable in respect thereof in accordance with Article II; provided that notwithstanding the foregoing, following the Effective Time, the provisions of Section 6.2 shall be enforceable by each Company Indemnified Party hereunder and his or her heirs or representatives; provided, further, that the Company shall be an express third-party beneficiary with respect to the Equity Commitment Letter; provided, further, that the Debt Financing Parties and each of their respective Affiliates and their respective directors, officers, employees, agents, Affiliates, members, managers, general or limited partners, assignees or representatives (each, a "Debt Financing Source Party", collectively, the "Debt Financing Source Parties") shall be express third-party beneficiaries with respect to Section 9.3(f)(ii), Section 10.2, this Section 10.8, Section 10.10 (third sentence), Section 10.12, Section 10.13(d), Section 10.14 and Section 10.15.

Section 10.9 Severability. If any term or other provision of this Agreement is held by a court of competent jurisdiction or other authority to be invalid, void, unenforceable or against its regulatory policy, the remainder of the terms and provisions of this Agreement shall remain in full force and effect and shall in no way be affected, impaired or invalidated, so long as the economic and legal substance of the transactions contemplated hereby, taken as a whole, are not affected in a manner materially adverse to any Party. Upon such a determination, the Parties shall negotiate in good faith to modify this Agreement so as to effect the original intent of the Parties as closely as possible in an acceptable manner in order that the transactions contemplated hereby be consummated as originally contemplated to the fullest extent possible.

Section 10.10 Assignment. Neither this Agreement nor any of the rights, interests or obligations hereunder shall be assigned by any of the Parties in whole or in part (whether by operation of Law or otherwise) without the prior written consent of the other Parties, and any such assignment without such consent shall be null

and void. This Agreement shall be binding upon, inure to the benefit of and be enforceable by the Parties and their respective successors and permitted assigns. Notwithstanding the foregoing, each of Parent and Merger Sub may collaterally assign their respective rights under this Agreement, in whole or in part, (i) to any Debt Financing Party or (ii) assign their respective rights under this Agreement in connection with the mitigation of any withholding or deduction pursuant to Section 2.14, but only so long as such assignment does not give rise to any obligation to withhold or deduct from any payments to be made pursuant to this Agreement, which obligation did not apply prior to such assignment; provided that in each case no such assignment shall relieve Parent or Merger Sub of their obligations hereunder.

Section 10.11 Guarantee.

(a) Terra 1 and Terra 2 (the “Guarantors”) hereby jointly and severally, absolutely, unconditionally and irrevocably guarantee, as primary obligors and not as surety, the due, prompt and full performance, payment and discharge when due of all of the covenants, obligations, agreements and undertakings of Parent and Merger Sub under this Agreement (including any payment obligations hereunder) in accordance with its express terms (such obligations, the “Guaranteed Obligations”). The Guaranteed Obligations are primary, absolute, unconditional and irrevocable, and such obligations shall continue in full force and effect until the payment and performance, as applicable, of all of the Guaranteed Obligations and are not conditioned upon any event or contingency or upon any attempt first to obtain payment or performance from Parent under this Agreement, or pursuit of any other right or remedy against Parent through the commencement of a Proceeding or otherwise. With respect to its obligations hereunder, the Guarantors expressly waive diligence, presentment, demand of payment, protest and all notices whatsoever, all defenses which may be available by virtue of any valuation, stay, moratorium law or other similar applicable Law now or hereafter in effect, any right to require the marshalling of assets of Parent, and all suretyship defenses generally. The Guarantors acknowledge and agree that their obligations hereunder shall continue in full force and effect, without notice from any other party in the event the obligations of Parent or the Guarantors under this Agreement are amended or in any way modified, and that the Guaranteed Obligations shall continue and shall apply in full to such amended obligations of Parent or the Guarantors as though the amended terms had been part of this Agreement from the original date of execution thereof. The Guarantors acknowledge and agree that their obligations hereunder shall not be released or discharged, in whole or in part, or otherwise affected by (i) the failure or delay on the part of Company to assert any claim or demand or to enforce any right or remedy against Parent; (ii) any change in the time, place or manner of payment or performance of any of the Guaranteed Obligations or any rescission, waiver, compromise, consolidation or other amendment or modification of any of the terms or provisions of this Agreement; (iii) any change in the corporate existence, structure or ownership of Parent; (iv) any insolvency, bankruptcy, reorganization or other similar proceeding affecting Parent; (v) the existence of any claim, set-off or other right which the Guarantors may have at any time against Parent, whether in connection with the Guaranteed Obligations or otherwise; or (vi) the adequacy of any means the Company may have of obtaining payment or performance related to the Guaranteed Obligations.

Section 10.12 Governing Law. This Agreement shall be governed by, and construed in accordance with, the Laws of the State of Delaware, without giving effect to conflicts of laws principles that would result in the application of the Law of any other state; provided that, notwithstanding the foregoing, except as otherwise set forth in the Debt Letters as in effect as of the date of this Agreement, all matters relating to the interpretation, construction, validity and enforcement (whether at law, in equity, in contract, in tort, or otherwise) against any of the Debt Financing Source Parties in any way relating to the Debt Letters or the performance thereof or the Debt Financing or in any definitive documentation related to the Debt Financing, shall be exclusively governed by, and construed in accordance with, the Laws of the State of New York, without giving effect to conflicts of laws principles that would result in the application of Law of any jurisdiction other than the State of New York.

Section 10.13 Enforcement; Exclusive Jurisdiction.

(a) The rights and remedies of the Parties shall be cumulative with and not exclusive of any other remedy conferred hereby. The Parties agree that irreparable damage would occur and that the Parties would not have any adequate remedy at law in the event that any of the provisions of this Agreement were not performed in accordance with their specific terms or were otherwise breached. It is accordingly agreed that, subject to the limitations in Section 9.3(f), the Parties shall be entitled to an injunction or injunctions to prevent breaches or threatened breaches of this Agreement and to enforce specifically the terms and provisions of this Agreement, including the obligations to consummate the Merger, in the Court of Chancery of the State of Delaware or, if the Court of Chancery of the State of Delaware declines to accept jurisdiction over a particular matter, any federal court located in the State of Delaware, or, if both the Court of Chancery of the State of Delaware and the federal courts located in the State of Delaware decline to accept jurisdiction over a particular matter, any state court of the State of Delaware having subject matter jurisdiction, without proof of actual damages or otherwise (and each Party hereby waives any requirement for the securing or posting of any bond in connection with such remedy), this being in addition to any other remedy to which they are entitled at law or in equity (including monetary damages). The Parties' rights in this Section 10.13 are an integral part of the transactions contemplated hereby and each Party hereby waives any objections to any remedy referred to in this Section 10.13.

(b) Notwithstanding anything in this Agreement to the contrary, but subject to Section 9.3(f), the Parties hereby acknowledge and agree that the Company shall be entitled to specific performance to cause Parent to draw down the full proceeds of the Equity Financing pursuant to the terms and conditions of the Equity Commitment Letter and to make the payment of the Merger Consideration and the other Merger Amounts and to cause the Effective Time to occur and to consummate the Closing if, and only if, (i) the conditions to the Merger set forth in Article VIII have been satisfied or waived (except for any conditions that by their terms can only be satisfied on the Closing Date but subject to such conditions being able to be satisfied if the Closing were to occur or having been waived in writing by the Company) and (ii) the Company has irrevocably confirmed in writing to Parent that it is ready, willing and able to consummate the Closing; provided that the Company shall not be entitled to specific performance to cause Parent to make the payment of the Merger Consideration and the other Merger Amounts and to cause the Effective Time to occur and to consummate the Closing if (A) the Marketing Period has ended, (B) the failure by Parent to make the payment of the Merger Consideration and the other Merger Amounts and to cause the Effective Time to occur and to consummate the Closing results from a Financing Failure and (C) Parent and Merger Sub are not in material breach of any of their representations, warranties, covenants or agreements contained in this Agreement.

(c) In addition, each of the Parties (i) agrees that it will not bring any action relating to this Agreement or any of the transactions contemplated by this Agreement in any court other than the Court of Chancery of the State of Delaware or, if the Court of Chancery of the State of Delaware declines to accept jurisdiction over a particular matter, any federal court located in the State of Delaware, or, if both the Court of Chancery of the State of Delaware and the federal courts located in the State of Delaware decline to accept jurisdiction over a particular matter, any state court of the State of Delaware having subject matter jurisdiction, (ii) consents to submit itself, and hereby submits itself, to the personal jurisdiction of the aforesaid courts in the event any dispute arises out of this Agreement or any of the transactions contemplated by this Agreement, (iii) agrees that it will not attempt to deny or defeat such personal jurisdiction by motion or other request for leave from any such court, and agrees not to plead or claim any objection to the laying of venue in any such court or that any judicial proceeding in any such court has been brought in an inconvenient forum and (iv) consents to service of process being made through the notice procedures set forth in Section 10.6.

(d) Notwithstanding anything to the contrary in this Agreement, each Party (x) agrees (on behalf of itself and its Affiliates) that it will not bring or support any action, cause of action, claim, cross-claim or third-party claim of any kind or description, whether in law or in equity, whether in contract or in tort or otherwise, against any Debt Financing Source Party in any way relating to this Agreement, including any dispute arising out of the Debt Letters or the performance thereof or the Debt Financing or any of the transactions contemplated

hereby or thereby or the performance of any services thereunder, in any forum other than the Supreme Court of the State of New York, County of New York, or, if under applicable law exclusive jurisdiction is vested in the Federal courts, the United States District Court for the Southern District of New York (and of the appropriate appellate courts therefrom) and (y) waives (on behalf of itself and its Affiliates), to the fullest extent permitted by Law, any objection which it may now or hereafter have to the laying of venue of, and the defense of an inconvenient forum to the maintenance of, any such action in any such court.

Section 10.14 WAIVER OF JURY TRIAL. EACH OF THE PARTIES HEREBY KNOWINGLY, INTENTIONALLY AND VOLUNTARILY IRREVOCABLY WAIVES ANY AND ALL RIGHTS TO TRIAL BY JURY IN ANY LEGAL PROCEEDING ARISING OUT OF OR RELATED TO THIS AGREEMENT OR THE TRANSACTIONS CONTEMPLATED HEREBY (INCLUDING ANY LEGAL PROCEEDING AGAINST THE DEBT FINANCING SOURCE PARTIES ARISING OUT OF OR RELATED TO THE TRANSACTIONS CONTEMPLATED HEREBY, THE DEBT LETTERS, THE DEBT FINANCING, THE TRANSACTIONS CONTEMPLATED THEREBY OR THE PERFORMANCE OF SERVICES WITH RESPECT THERETO).

Section 10.15 No Recourse. Notwithstanding anything herein to the contrary, this Agreement may only be enforced against, and any claim, action, suit or other legal proceeding based upon, arising out of, or related to this Agreement, or the negotiation, execution or performance of this Agreement, may only be brought against the entities that are expressly named as parties hereto and then only with respect to the specific obligations set forth herein with respect to such party. No past, present or future director, officer, employee, incorporator, manager, member, general or limited partner, stockholder, equityholder, controlling person, Affiliate, agent, attorney or other Representative of any Party, Fairfax, the CVR Representative, or any of their respective successors or permitted assigns or any direct or indirect director, officer, employee, incorporator, manager, member, general or limited partner, stockholder, equityholder, controlling person, Affiliate, agent, attorney, Representative, successor or permitted assign of any of the foregoing (each, a “Non-Recourse Party”), shall have any liability for any obligations or liabilities of any Party under this Agreement or for any claim or Proceeding (whether in tort, contract or otherwise) based on, in respect of or by reason of the transactions contemplated hereby or in respect of any written or oral representations made or alleged to be made in connection herewith; provided that, notwithstanding the foregoing, the Company shall be an express third-party beneficiary with respect to the Equity Commitment Letter entitled to enforce its rights against the parties thereto in accordance with the terms thereof. Without limiting the rights of the Company against Parent, in no event shall the Company or any of its Affiliates seek to enforce its rights, make any claims for breach, or seek to recover monetary damages from, any Non-Recourse Party under this Agreement. Without limiting the rights of Parent against the Company, in no event shall Parent or any of its Affiliates seek to enforce its rights, make any claims for breach, or seek to recover monetary damages from, any Non-Recourse Party under this Agreement. Notwithstanding anything herein to the contrary, the Company on behalf of itself and each of its Subsidiaries and Affiliates agrees that none of the Debt Financing Source Parties will have any liability to the Company or any of its Subsidiaries or any of their respective Affiliates (in each case, other than Parent and Merger Sub), and hereby waives any rights or claims against any Debt Financing Source Parties, in each case, relating to or arising out of this Agreement, the Debt Letters, the Debt Financing, any of the agreements entered into in connection with the Debt Financing or any of the transactions contemplated hereby or thereby or the performance of any services thereunder, whether in law or in equity, whether in contract or in tort or otherwise. Notwithstanding the foregoing, nothing in this Section 10.15 shall in any way limit or modify the rights and obligations of the Parent Parties and Merger Sub under this Agreement or any Debt Financing Source Party’s obligations to Parent, Merger Sub and, from and after the Effective Time, the Surviving Corporation and its Subsidiaries under the Debt Letters, the Debt Financing or any of the agreements entered into in connection with the Debt Financing.

[Remainder of Page Intentionally Left Blank]

IN WITNESS WHEREOF, the Parties have caused this Agreement to be duly executed by their respective authorized officers as of the date set forth on the cover page of this Agreement.

RESOLUTE FOREST PRODUCTS INC.

By: /s/ Remi G. Lalonde
Name: Remi G. Lalonde
Title: President and Chief Executive Officer

[Signature page to Merger Agreement]

IN WITNESS WHEREOF, the Parties have caused this Agreement to be duly executed by their respective authorized officers as of the date set forth on the cover page of this Agreement.

DOMTAR CORPORATION

By: /s/ John D. Williams

Name: John D. Williams

Title: President and CEO

[Signature page to Merger Agreement]

TERRA ACQUISTION SUB INC.

By: /s/ Hardi Wardhana _____

Name: Hardi Wardhana

Title: Authorized Signatory

[Signature page to Merger Agreement]

KARTA HALTEN B.V.

By: /s/ Hardi Wardhana

Name: Hardi Wardhana

Title: Authorized Signatory

By: /s/ Petrus H. Bosse

Name: Petrus H. Bosse

Title: Authorized Signatory

[Signature page to Merger Agreement]

PAPER EXCELLENCE B.V.

By: /s/ Hardi Wardhana

Name: Hardi Wardhana

Title: Authorized Signatory

By: /s/ Petrus H. Bosse

Name: Petrus H. Bosse

Title: Authorized Signatory

[Signature page to Merger Agreement]

Annexe B - Avis de CIBC World Markets Corp. - version originale anglaise



CIBC World Markets Corp.

300 Madison Avenue

New York, NY

10017

July 6, 2022

The Board of Directors of
Resolute Forest Products Inc.
1010, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 400
Montréal (Québec), H3B 2N2

Dear Sirs and Mesdames:

You have requested our opinion as to the fairness, from a financial point of view, of the Merger Consideration (as defined below) to be paid to the holders of the common stock, par value \$0.001 per share (other than (a) shares of such common stock owned, directly or indirectly, by Parent, the Company (including shares held as treasury stock or otherwise), any of the Company's Subsidiaries or Merger Sub and (b) Appraisal Shares) (the "Company Stock"), of Resolute Forest Products Inc., a Delaware corporation (the "Company"), by Paper Excellence B.V. ("PE") pursuant to the agreement and plan of merger (the "Merger Agreement"), between the Company, Domtar Corporation, a Delaware corporation ("Parent"), Terra Acquisition Sub Inc. ("Merger Sub"), Karta Halten B.V., a private limited corporation organized under the laws of the Netherlands and PE, pursuant to which Merger Sub will merge with and into the Company with the Company surviving as a wholly owned subsidiary of Parent (the "Transaction"). Capitalized terms used herein but not defined have the same meanings as set forth in the Merger Agreement.

As further described in the Merger Agreement, and subject to the terms and conditions set forth therein, at the Effective Time, each share of Company Stock will be converted into the right to receive (i) \$20.50 in cash, without interest (the "Upfront Per Share Merger Consideration") and (ii) one contractual contingent value right (each a "Contingent Value Right," together with the Upfront Per Share Merger Consideration, the "Merger Consideration"), entitling the holder thereof to a pro rata portion of all amounts (net of certain expenses and applicable taxes) received by the Company or any of its subsidiaries at any time after execution of the Merger Agreement, in respect of deposits made by the Company or its subsidiaries on or prior to June 30, 2022 in respect of countervailing and antidumping duties on Canadian-origin softwood lumber products exported to the United States, together with all interest paid in respect thereof, in each case to the extent that such payments are not applied to increase the Upfront Per Share Merger Consideration.

By letter agreement, dated June 20, 2022 (the "Engagement Letter"), the Company retained us to act as financial advisor in connection with the Transaction. Pursuant to the Engagement Letter, we will be paid an announcement fee on the date of the public announcement of the Transaction, which fee will be credited against any completion fee otherwise payable to us under the engagement letter. We also will be paid a completion fee at the time of and subject to the closing of the Transaction. We also will be paid an opinion fee payable upon delivery of this opinion, which fee will be credited against any completion fee payable to us upon the closing of the Transaction. The Company has also agreed to reimburse our expenses and indemnify us in respect of certain liabilities that might arise out of its engagement. Our parent, Canadian Imperial Bank of Commerce, has during the last two years been, and is currently, a lender to the Company and certain of its subsidiaries for which it has received customary fees. In addition, during the last two years, we and our affiliates have previously served as financial advisors to the Company, in connection with merger and acquisition transactions, and in each case, were entitled to receive customary fees in connection with such services. During the last two years, neither we nor our affiliates have had any material relationships with PE or its affiliates. We and our affiliates may seek to provide financial advisory and financing services to the Company, PE and their respective affiliates in the future and would expect to receive fees for the rendering of these services.

In connection with rendering our Opinion, we have reviewed and considered such financial and other matters as we have deemed relevant, including, among other things, the following:

- i) a draft, dated July 4th, 2022, of the Merger Agreement (which includes the terms of the Contingent Value Rights);
- ii) a draft, dated July 4th, 2022, of the voting and support being entered into by Hamblin Watsa Investment Counsel Ltd., in its capacity as investment manager and/or authorized power of attorney in respect of Company Stock held by Fairfax Financial Holdings Limited and affiliates thereof;
- iii) the audited financial statements of the Company for the fiscal years ended December 31, 2021 and 2020;
- iv) the unaudited interim financial statements of the Company for the three months ended March 31, 2021 and 2022;
- v) certain internal financial, operational, corporate and other information prepared or provided by the management of the Company, including forecasts for the Company prepared by the Company's management, as approved for our use by you (the "Forecasts");
- vi) the reported prices and trading activity for the Company stock;
- vii) selected public market trading statistics and relevant financial information of public entities;
- viii) selected financial statistics and relevant financial information with respect to relevant precedent transactions; and
- ix) such other information, analyses, investigations, and discussions as we considered necessary or appropriate in the circumstances.

We have participated in discussions with selected members of the management of the Company regarding the Company's past and current business operations, financial performance and future prospects. We have also reviewed the reported price and trading activity for the Company Stock; compared certain financial and stock market information for the Company with similar information for certain other companies the securities of which are publicly traded; reviewed the financial terms of certain recent business combinations in the forest products industry and in other industries; and performed such other studies and analyses, and considered such other factors, as we deemed appropriate.

In arriving at our opinion, we were not authorized to solicit, and did not solicit, interest from any party with respect to an acquisition, business combination or other extraordinary transaction, involving the Company.

Our Opinion is subject to the assumptions, explanations and limitations set forth below.

With your permission, we have relied upon, and have assumed the completeness, accuracy and fair presentation of all financial, legal, regulatory, tax, accounting, actuarial and other information, data, advice, opinions and representations obtained by us from public sources, provided to us by the Company or otherwise obtained by us pursuant to our engagement. We have not been requested to or attempted to verify independently the accuracy, completeness or fairness of presentation of any such information, data, advice, opinions and representations. We have not met separately with the independent auditors of the Company in connection with preparing this Opinion and, with your permission, we have assumed the accuracy and fair presentation of the historical financial statements and the other financial, accounting, actuarial and operating data provided to us concerning the Company and relied upon in our financial analyses. With your permission, we have assumed that the financial forecasts and budgets provided to us concerning the Company and relied upon in our financial analyses have been reasonably prepared on bases reflecting the most reasonable currently available assumptions, estimates and judgements of the management of the Company.

We have not made an independent evaluation or appraisal of the assets and liabilities (including any contingent, derivative or other off-balance-sheet assets and liabilities) of the Company or any of its subsidiaries and we have not been furnished with any such evaluation or appraisal. We have assumed that all governmental, regulatory or other consents and approvals necessary for the consummation of the Transaction will be obtained without any adverse effect on the expected benefits of the Transaction in any way meaningful to our analysis. We have assumed that all of the representations and warranties contained in the draft Merger Agreement are correct as of the date hereof and that the Transaction will be consummated on the terms set forth in the Agreement, without the waiver or modification of any term or condition, the effect of which would be in any way meaningful to our analysis. We have also assumed that all draft documents referred to above are accurate versions, in all material respects, of the final form of such documents.

Our Opinion does not address the underlying business decision of the Company to engage in the Transaction or the relative merits of the Transaction as compared to any strategic alternatives that may be available to the Company; nor does it address any legal, regulatory, tax or accounting matters. This opinion addresses only the fairness from a financial point of view, as of the date hereof, to the holders of the Company Stock, of the Merger Consideration to be paid to such holders pursuant to the Agreement. We do not express any view on, and our opinion does not address, any other term or aspect of the Merger Agreement or Transaction or any term or aspect of any other agreement or instrument contemplated by the Merger Agreement or entered into or amended in connection with the Transaction, or the fairness of the amount or nature of any compensation to be paid or payable to any of the officers, directors or employees of the Company.

We are not legal, tax or accounting experts and we express no opinion concerning any legal, tax or accounting matters concerning the Transaction or the sufficiency of this letter for your purposes. Furthermore, we are not experts in the evaluation of customs duties or the recoverability of cash deposits thereof, and, as a result, we have relied, with your permission, on the Company's estimate of the likelihood, amount and timing of payments pursuant to the Contingent Value Right.

Our Opinion is rendered on the basis of securities markets, economic and general business and financial conditions prevailing as at the date hereof and the conditions and prospects, financial and otherwise, of the Company as they were represented to us in our discussions with management of the Company. In our analyses and in connection with the preparation of our Opinion, we made numerous assumptions with respect to industry performance, general business, markets and economic conditions and other matters, many of which are beyond the control of any party involved in the Transaction.

This financial advice and this Opinion are being provided to you for your exclusive use only in considering the Transaction and may not be published, disclosed to any other person, relied upon by any other person other than you, or used for any other purpose, without the prior written consent of CIBC, except that a copy of this opinion may be included in its entirety in any filing the Company is required to make with the Securities and Exchange Commission or the Canadian Securities Authorities in connection with the Transaction if such inclusion is required by applicable law. Our Opinion is not intended to be and does not constitute a recommendation to you as to whether you should approve the Agreement and does not constitute a recommendation as to how any holder of Company Stock should vote with respect to such Transaction or any other matter.

CIBC believes that its financial analyses must be considered as a whole and that selecting portions of its analyses and the factors considered by it, without considering all factors and analyses together, could create a misleading view of the process underlying the Opinion. The preparation of a fairness opinion is complex and is not necessarily susceptible to partial analysis or summary description and any attempt to carry out such could lead to undue emphasis on any particular factor or analysis.

We assume no obligation to update, revise or reaffirm our opinion and expressly disclaim any responsibility to do so based on circumstances, developments or events occurring after the date hereof.

This opinion has been approved by a fairness committee of CIBC World Markets Corp.

Based upon and subject to the foregoing and such other matters we considered to be relevant, it is our opinion, as of the date hereof, that the Merger Consideration to be received by the holders of Company Stock pursuant to the Agreement is fair, from a financial point of view, to such holders of Company Stock.

Yours very truly,

/s/ CIBC World Markets Corp.

THE GENERAL CORPORATION LAW OF THE STATE OF DELAWARE

SECTION 262 APPRAISAL RIGHTS.

(a) Any stockholder of a corporation of this State who holds shares of stock on the date of the making of a demand pursuant to subsection (d) of this section with respect to such shares, who continuously holds such shares through the effective date of the merger or consolidation, who has otherwise complied with subsection (d) of this section and who has neither voted in favor of the merger or consolidation nor consented thereto in writing pursuant to § 228 of this title shall be entitled to an appraisal by the Court of Chancery of the fair value of the stockholder's shares of stock under the circumstances described in subsections (b) and (c) of this section. As used in this section, the word "stockholder" means a holder of record of stock in a corporation; the words "stock" and "share" mean and include what is ordinarily meant by those words; and the words "depository receipt" mean a receipt or other instrument issued by a depository representing an interest in 1 or more shares, or fractions thereof, solely of stock of a corporation, which stock is deposited with the depository.

(b) Appraisal rights shall be available for the shares of any class or series of stock of a constituent corporation in a merger or consolidation to be effected pursuant to § 251 (other than a merger effected pursuant to § 251(g) of this title), § 252, § 254, § 255, § 256, § 257, § 258, § 263 or § 264 of this title:

- (1) Provided, however, that, no appraisal rights under this section shall be available for the shares of any class or series of stock, which stock, or depository receipts in respect thereof, at the record date fixed to determine the stockholders entitled to receive notice of the meeting of stockholders to act upon the agreement of merger or consolidation (or, in the case of a merger pursuant to § 251(h), as of immediately prior to the execution of the agreement of merger), were either: (i) listed on a national securities exchange or (ii) held of record by more than 2,000 holders; and further provided that no appraisal rights shall be available for any shares of stock of the constituent corporation surviving a merger if the merger did not require for its approval the vote of the stockholders of the surviving corporation as provided in § 251(f) of this title.
- (2) Notwithstanding paragraph (b)(1) of this section, appraisal rights under this section shall be available for the shares of any class or series of stock of a constituent corporation if the holders thereof are required by the terms of an agreement of merger or consolidation pursuant to §§ 251, 252, 254, 255, 256, 257, 258, 263 and 264 of this title to accept for such stock anything except:
 - a. Shares of stock of the corporation surviving or resulting from such merger or consolidation, or depository receipts in respect thereof;
 - b. Shares of stock of any other corporation, or depository receipts in respect thereof, which shares of stock (or depository receipts in respect thereof) or depository receipts at the effective date of the merger or consolidation will be either listed on a national securities exchange or held of record by more than 2,000 holders;
 - c. Cash in lieu of fractional shares or fractional depository receipts described in the foregoing paragraphs (b)(2)a. and b. of this section; or
 - d. Any combination of the shares of stock, depository receipts and cash in lieu of fractional shares or fractional depository receipts described in the foregoing paragraphs (b)(2)a., b. and c. of this section.
- (3) In the event all of the stock of a subsidiary Delaware corporation party to a merger effected under § 253 or § 267 of this title is not owned by the parent immediately prior to the merger, appraisal rights shall be available for the shares of the subsidiary Delaware corporation.

(4) [Repealed.]

(c) Any corporation may provide in its certificate of incorporation that appraisal rights under this section shall be available for the shares of any class or series of its stock as a result of an amendment to its certificate of incorporation, any merger or consolidation in which the corporation is a constituent corporation or the sale of all or substantially all of the assets of the corporation. If the certificate of incorporation contains such a provision, the provisions of this section, including those set forth in subsections (d),(e), and (g) of this section, shall apply as nearly as is practicable.

(d) Appraisal rights shall be perfected as follows:

- (1) If a proposed merger or consolidation for which appraisal rights are provided under this section is to be submitted for approval at a meeting of stockholders, the corporation, not less than 20 days prior to the meeting, shall notify each of its stockholders who was such on the record date for notice of such meeting (or such members who received notice in accordance with § 255(c) of this title) with respect to shares for which appraisal rights are available pursuant to subsection (b) or (c) of this section that appraisal rights are available for any or all of the shares of the constituent corporations, and shall include in such notice a copy of this section and, if 1 of the constituent corporations is a nonstock corporation, a copy of § 114 of this title. Each stockholder electing to demand the appraisal of such stockholder's shares shall deliver to the corporation, before the taking of the vote on the merger or consolidation, a written demand for appraisal of such stockholder's shares; provided that a demand may be delivered to the corporation by electronic transmission if directed to an information processing system (if any) expressly designated for that purpose in such notice. Such demand will be sufficient if it reasonably informs the corporation of the identity of the stockholder and that the stockholder intends thereby to demand the appraisal of such stockholder's shares. A proxy or vote against the merger or consolidation shall not constitute such a demand. A stockholder electing to take such action must do so by a separate written demand as herein provided. Within 10 days after the effective date of such merger or consolidation, the surviving or resulting corporation shall notify each stockholder of each constituent corporation who has complied with this subsection and has not voted in favor of or consented to the merger or consolidation of the date that the merger or consolidation has become effective; or
- (2) If the merger or consolidation was approved pursuant to § 228, § 251(h), § 253, or § 267 of this title, then either a constituent corporation before the effective date of the merger or consolidation or the surviving or resulting corporation within 10 days thereafter shall notify each of the holders of any class or series of stock of such constituent corporation who are entitled to appraisal rights of the approval of the merger or consolidation and that appraisal rights are available for any or all shares of such class or series of stock of such constituent corporation, and shall include in such notice a copy of this section and, if 1 of the constituent corporations is a nonstock corporation, a copy of § 114 of this title. Such notice may, and, if given on or after the effective date of the merger or consolidation, shall, also notify such stockholders of the effective date of the merger or consolidation. Any stockholder entitled to appraisal rights may, within 20 days after the date of giving such notice or, in the case of a merger approved pursuant to § 251(h) of this title, within the later of the consummation of the offer contemplated by § 251(h) of this title and 20 days after the date of giving such notice, demand in writing from the surviving or resulting corporation the appraisal of such holder's shares; provided that a demand may be delivered to the corporation by electronic transmission if directed to an information processing system (if any) expressly designated for that purpose in such notice. Such demand will be sufficient if it reasonably informs the corporation of the identity of the stockholder and that the stockholder intends thereby to demand the appraisal of such holder's shares. If such notice did not notify stockholders of the effective date of the merger or consolidation, either (i) each such constituent corporation shall send a second notice before the effective date of the merger or consolidation notifying each of the

holders of any class or series of stock of such constituent corporation that are entitled to appraisal rights of the effective date of the merger or consolidation or (ii) the surviving or resulting corporation shall send such a second notice to all such holders on or within 10 days after such effective date; provided, however, that if such second notice is sent more than 20 days following the sending of the first notice or, in the case of a merger approved pursuant to § 251(h) of this title, later than the later of the consummation of the offer contemplated by § 251(h) of this title and 20 days following the sending of the first notice, such second notice need only be sent to each stockholder who is entitled to appraisal rights and who has demanded appraisal of such holder's shares in accordance with this subsection. An affidavit of the secretary or assistant secretary or of the transfer agent of the corporation that is required to give either notice that such notice has been given shall, in the absence of fraud, be prima facie evidence of the facts stated therein. For purposes of determining the stockholders entitled to receive either notice, each constituent corporation may fix, in advance, a record date that shall be not more than 10 days prior to the date the notice is given, provided, that if the notice is given on or after the effective date of the merger or consolidation, the record date shall be such effective date. If no record date is fixed and the notice is given prior to the effective date, the record date shall be the close of business on the day next preceding the day on which the notice is given.

(e) Within 120 days after the effective date of the merger or consolidation, the surviving or resulting corporation or any stockholder who has complied with subsections (a) and (d) of this section hereof and who is otherwise entitled to appraisal rights, may commence an appraisal proceeding by filing a petition in the Court of Chancery demanding a determination of the value of the stock of all such stockholders. Notwithstanding the foregoing, at any time within 60 days after the effective date of the merger or consolidation, any stockholder who has not commenced an appraisal proceeding or joined that proceeding as a named party shall have the right to withdraw such stockholder's demand for appraisal and to accept the terms offered upon the merger or consolidation. Within 120 days after the effective date of the merger or consolidation, any stockholder who has complied with the requirements of subsections (a) and (d) of this section hereof, upon request given in writing (or by electronic transmission directed to an information processing system (if any) expressly designated for that purpose in the notice of appraisal), shall be entitled to receive from the corporation surviving the merger or resulting from the consolidation a statement setting forth the aggregate number of shares not voted in favor of the merger or consolidation (or, in the case of a merger approved pursuant to § 251(h) of this title, the aggregate number of shares (other than any excluded stock (as defined in § 251(h)(6)d. of this title)) that were the subject of, and were not tendered into, and accepted for purchase or exchange in, the offer referred to in § 251(h)(2)), and, in either case, with respect to which demands for appraisal have been received and the aggregate number of holders of such shares. Such statement shall be given to the stockholder within 10 days after such stockholder's request for such a statement is received by the surviving or resulting corporation or within 10 days after expiration of the period for delivery of demands for appraisal under subsection (d) of this section hereof, whichever is later. Notwithstanding subsection (a) of this section, a person who is the beneficial owner of shares of such stock held either in a voting trust or by a nominee on behalf of such person may, in such person's own name, file a petition or request from the corporation the statement described in this subsection.

(f) Upon the filing of any such petition by a stockholder, service of a copy thereof shall be made upon the surviving or resulting corporation, which shall within 20 days after such service file in the office of the Register in Chancery in which the petition was filed a duly verified list containing the names and addresses of all stockholders who have demanded payment for their shares and with whom agreements as to the value of their shares have not been reached by the surviving or resulting corporation. If the petition shall be filed by the surviving or resulting corporation, the petition shall be accompanied by such a duly verified list. The Register in Chancery, if so ordered by the Court, shall give notice of the time and place fixed for the hearing of such petition by registered or certified mail to the surviving or resulting corporation and to the stockholders shown on the list at the addresses therein stated. Such notice shall also be given by 1 or more publications at least 1 week before the day of the hearing, in a newspaper of general circulation published in the City of Wilmington, Delaware or

such publication as the Court deems advisable. The forms of the notices by mail and by publication shall be approved by the Court, and the costs thereof shall be borne by the surviving or resulting corporation.

(g) At the hearing on such petition, the Court shall determine the stockholders who have complied with this section and who have become entitled to appraisal rights. The Court may require the stockholders who have demanded an appraisal for their shares and who hold stock represented by certificates to submit their certificates of stock to the Register in Chancery for notation thereon of the pendency of the appraisal proceedings; and if any stockholder fails to comply with such direction, the Court may dismiss the proceedings as to such stockholder. If immediately before the merger or consolidation the shares of the class or series of stock of the constituent corporation as to which appraisal rights are available were listed on a national securities exchange, the Court shall dismiss the proceedings as to all holders of such shares who are otherwise entitled to appraisal rights unless (1) the total number of shares entitled to appraisal exceeds 1% of the outstanding shares of the class or series eligible for appraisal, (2) the value of the consideration provided in the merger or consolidation for such total number of shares exceeds \$1 million, or (3) the merger was approved pursuant to § 253 or § 267 of this title.

(h) After the Court determines the stockholders entitled to an appraisal, the appraisal proceeding shall be conducted in accordance with the rules of the Court of Chancery, including any rules specifically governing appraisal proceedings. Through such proceeding the Court shall determine the fair value of the shares exclusive of any element of value arising from the accomplishment or expectation of the merger or consolidation, together with interest, if any, to be paid upon the amount determined to be the fair value. In determining such fair value, the Court shall take into account all relevant factors. Unless the Court in its discretion determines otherwise for good cause shown, and except as provided in this subsection, interest from the effective date of the merger through the date of payment of the judgment shall be compounded quarterly and shall accrue at 5% over the Federal Reserve discount rate (including any surcharge) as established from time to time during the period between the effective date of the merger and the date of payment of the judgment. At any time before the entry of judgment in the proceedings, the surviving corporation may pay to each stockholder entitled to appraisal an amount in cash, in which case interest shall accrue thereafter as provided herein only upon the sum of (1) the difference, if any, between the amount so paid and the fair value of the shares as determined by the Court, and (2) interest theretofore accrued, unless paid at that time. Upon application by the surviving or resulting corporation or by any stockholder entitled to participate in the appraisal proceeding, the Court may, in its discretion, proceed to trial upon the appraisal prior to the final determination of the stockholders entitled to an appraisal. Any stockholder whose name appears on the list filed by the surviving or resulting corporation pursuant to subsection (f) of this section and who has submitted such stockholder's certificates of stock to the Register in Chancery, if such is required, may participate fully in all proceedings until it is finally determined that such stockholder is not entitled to appraisal rights under this section.

(i) The Court shall direct the payment of the fair value of the shares, together with interest, if any, by the surviving or resulting corporation to the stockholders entitled thereto. Payment shall be so made to each such stockholder, in the case of holders of uncertificated stock forthwith, and the case of holders of shares represented by certificates upon the surrender to the corporation of the certificates representing such stock. The Court's decree may be enforced as other decrees in the Court of Chancery may be enforced, whether such surviving or resulting corporation be a corporation of this State or of any state.

(j) The costs of the proceeding may be determined by the Court and taxed upon the parties as the Court deems equitable in the circumstances. Upon application of a stockholder, the Court may order all or a portion of the expenses incurred by any stockholder in connection with the appraisal proceeding, including, without limitation, reasonable attorney's fees and the fees and expenses of experts, to be charged pro rata against the value of all the shares entitled to an appraisal.

(k) From and after the effective date of the merger or consolidation, no stockholder who has demanded appraisal rights as provided in subsection (d) of this section shall be entitled to vote such stock for any purpose or to receive payment of dividends or other distributions on the stock (except dividends or other distributions

payable to stockholders of record at a date which is prior to the effective date of the merger or consolidation); provided, however, that if no petition for an appraisal shall be filed within the time provided in subsection (e) of this section, or if such stockholder shall deliver to the surviving or resulting corporation a written withdrawal of such stockholder's demand for an appraisal and an acceptance of the merger or consolidation, either within 60 days after the effective date of the merger or consolidation as provided in subsection (e) of this section or thereafter with the written approval of the corporation, then the right of such stockholder to an appraisal shall cease. Notwithstanding the foregoing, no appraisal proceeding in the Court of Chancery shall be dismissed as to any stockholder without the approval of the Court, and such approval may be conditioned upon such terms as the Court deems just; provided, however that this provision shall not affect the right of any stockholder who has not commenced an appraisal proceeding or joined that proceeding as a named party to withdraw such stockholder's demand for appraisal and to accept the terms offered upon the merger or consolidation within 60 days after the effective date of the merger or consolidation, as set forth in subsection (e) of this section.

(l) The shares of the surviving or resulting corporation to which the shares of such objecting stockholders would have been converted had they assented to the merger or consolidation shall have the status of authorized and unissued shares of the surviving or resulting corporation.

[Cette page a été intentionnellement laissée vierge]

VOTING AND SUPPORT AGREEMENT

THIS VOTING AND SUPPORT AGREEMENT (this “Agreement”) is made and entered into as of July 5, 2022, by and among Domtar Corporation, a Delaware corporation (“Parent”); and Hamblin Watsa Investment Counsel Ltd., a Canadian corporation, in its capacity as investment manager and/or authorized power of attorney in respect of the Covered Shares (as defined below) held by the entities listed on Schedule I hereto (“Stockholder”).

WHEREAS, contemporaneously with the execution of this Agreement, Parent, Terra Acquisition Sub Inc., a Delaware corporation and a direct wholly owned subsidiary of Parent (“Merger Sub”), and Resolute Forest Products Inc., a Delaware corporation (the “Company”), are entering into an Agreement and Plan of Merger, dated as of the date hereof (the “Merger Agreement”), providing, among other things, for an integrated transaction pursuant to which Merger Sub will be merged with and into the Company (the “Merger”) in accordance with the Merger Agreement and the General Corporation Law of the State of Delaware (the “DGCL”), with the Company as the surviving corporation; and

WHEREAS, as a condition of and inducement to Parent’s willingness to enter into the Merger Agreement, Parent and the Merger Sub have required that Stockholder enter into this Agreement.

NOW, THEREFORE, in consideration of the foregoing and the respective representations, warranties, covenants and agreements set forth in this Agreement and in the Merger Agreement, and intending to be legally bound hereby, the parties hereto agree as follows:

1. Certain Definitions. For the purposes of this Agreement, capitalized terms used but not otherwise defined in this Agreement shall have the meanings ascribed to them in the Merger Agreement, and other capitalized terms used herein shall have the respective meanings ascribed to them in this Section 1.

“Additional Owned Shares” shall mean all shares of Company Common Stock and any other equity securities of the Company which become beneficially owned by Stockholder, the entities listed on Schedule I, or any of their respective controlled Affiliates, after the date hereof and prior to the Expiration Date.

“Affiliate” shall have the meaning set forth in the Merger Agreement; *provided, however*, that the Company and its subsidiaries shall not be deemed to be Affiliates of Stockholder or of any of its Affiliates.

“beneficial ownership” (and related terms such as “beneficially owned” or “beneficial owner”) shall have the meaning set forth in Rule 13d-3 under the Exchange Act, and a Person’s beneficial ownership of securities shall be calculated in accordance with the provisions of such rule (in each case, irrespective of whether or not such rule is actually applicable in such circumstance).

“Beneficial Ownership Disclosure” means the Schedule 13D filed by or on behalf of Stockholder and/or its Affiliates with respect to the Covered Shares, as amended through the date of this Agreement.

“Company Stockholders Meeting” shall have the meaning set forth in Section 2 hereof.

“Covered Shares” shall mean the Owned Shares and Additional Owned Shares.

“Exempt Transfer” means any Transfer of Covered Shares to (i) any member of the Fairfax Group provided that the Stockholder continues to beneficially own the Covered Shares to the same extent or (ii) pursuant to the AVLN Transfer (as further described in the Beneficial Ownership Disclosure) to any member of the Fairfax Group.

“Fairfax Group” means Fairfax Financial Holdings Inc., and its controlled Affiliates.

“knowledge of Stockholder” shall mean the actual knowledge, after reasonable inquiry, of the Chief Risk Officer and General Counsel of Stockholder.

“Owned Shares” shall mean all shares of Company Common Stock and any other equity securities of the Company which are beneficially owned by Stockholder, the entities listed on Schedule I, or any of their respective controlled Affiliates, as of the date hereof, as set forth on Schedule I.

“Representatives” shall mean, with respect to a Person, all of the officers, directors, employees, consultants, legal representatives, agents, advisors, auditors, investment bankers, and other representatives of such Person and, solely with respect to any Stockholder that is not an individual, any of its controlled Affiliates.

“RiverStone Europe Companies” shall mean RiverStone Corporate Capital Limited and RiverStone Insurance (UK) Limited.

“Term” shall have the meaning set forth in Section 6 hereof.

“Transfer” shall mean, with respect to a security, the transfer, pledge, hypothecation, encumbrance, assignment or other disposition (whether by sale, merger, consolidation, liquidation, dissolution, dividend, distribution or otherwise) of such security or the beneficial ownership thereof, the offer to make such a transfer or other disposition, and each option, agreement, arrangement or understanding, whether or not in writing, to effect any of the foregoing. As a verb, “Transfer” shall have a correlative meaning.

2. Agreement to Vote. Prior to the Expiration Date, at any meeting of the stockholders of the Company, however called, or at any adjournment or postponement thereof, or in any other circumstance in which the vote, consent or other approval of the stockholders of the Company is sought (each, a “Company Stockholders Meeting”), Stockholder irrevocably and unconditionally (except as expressly provided herein) agrees that it shall, and shall cause any other holder of record of the Covered Shares to, either (a) appear at each such meeting or otherwise cause all Covered Shares to be counted as present thereat for purposes of calculating a quorum and vote (or cause to be voted) all Covered Shares, or (b) if action is to be taken by written consent in lieu of a Company Stockholders Meeting, execute and deliver a written consent (or cause a written consent to be executed and delivered) covering all Covered Shares (in each case to the extent that the Covered Company Shares are entitled to vote thereon or consent thereto):

(i) in favor of the adoption of the Merger Agreement and the approval of the Merger and the other transactions contemplated by the Merger Agreement;

(ii) in favor of any adjournment or postponement recommended by the Company with respect to any Company Stockholders Meeting to the extent permitted or required pursuant to Section 5.3 of the Merger Agreement;

(iii) against any Company Acquisition Proposal;

(iv) against any merger agreement or merger (other than the Merger Agreement and the Merger), consolidation, combination, sale of substantial assets, reorganization, recapitalization, dissolution, liquidation or winding up of or by the Company, in each case except as consented to by Parent or as expressly permitted by the Merger Agreement; and

(v) against any proposal, action or agreement submitted to the stockholders of the Company (other than any proposal, action or agreement that is consented to by Parent or is otherwise expressly permitted by the Merger Agreement) that is intended to (A) materially impede, frustrate, interfere with, delay, postpone, prevent or otherwise impair the Merger or the other transactions contemplated by the Merger Agreement or (B) result in any of the conditions set forth in Article VIII of the Merger Agreement not being fulfilled. Stockholder shall not commit or agree to take any action inconsistent with the foregoing.

3. No Disposition or Solicitation.

(a) No Disposition. Stockholder hereby covenants and agrees that, except as contemplated by this Agreement and the Merger Agreement, prior to the Expiration Date, Stockholder shall not (i) offer to Transfer, Transfer or consent to any Transfer of any or all of the Covered Shares or the beneficial ownership thereof without the prior written consent of Parent, (ii) enter into any contract, option or other agreement or understanding with respect to any Transfer of any or all Covered Shares or any beneficial ownership thereof, or (iii) deposit any or all of the Covered Shares into a voting trust or enter into a voting agreement or arrangement with respect to any or all of the Covered Shares other than investment management agreements with, and powers-of-attorney held by, Stockholder, or (iv) grant any proxy, power-of-attorney or other authorization or consent in or with respect to any or all of the Covered Shares that is inconsistent with Section 2 hereof. Notwithstanding the foregoing but subject to Section 9(d) hereof, Stockholder may Transfer Covered Shares pursuant to an Exempt Transfer. If any involuntary Transfer of any of the Covered Shares shall occur (including, but not limited to, a sale by Stockholder's trustee in any bankruptcy, or a sale to a purchaser at any creditor's or court sale), the transferee (which term, as used herein, shall include any and all transferees and subsequent transferees of the initial transferee) shall take and hold such Covered Shares subject to all of the restrictions, liabilities and rights under this Agreement, which shall continue in full force and effect. Any attempted Transfer (including Exempt Transfer) of Covered Shares or any interest therein in violation of this Section 3(a) shall be null and void *ab initio*.

(b) Non-Solicitation. Stockholder has read Section 7.2 of the Merger Agreement and agrees that such Stockholder and its employees and Affiliates will not, directly or indirectly, take any action that would violate Section 7.2 of the Merger Agreement if Stockholder and its employees and Affiliates were deemed Representatives of the Company for purposes of Section 7.2 of the Merger Agreement; provided, the foregoing shall not serve to limit or restrict any actions taken by Stockholder or its employees and Affiliates in any such Person's capacity as a director of the Company, to the extent such actions are permitted or required under Section 7.2 of the Merger Agreement or this Agreement. Notwithstanding anything to the contrary herein, this Agreement shall not restrict the ability of such Stockholder and its Affiliates and their respective Representatives to review and privately discuss with the Company any Acquisition Proposal or Superior Proposal, including to privately discuss and confirm to the Company the willingness of Stockholder to support and sign a voting and support agreement in connection therewith in the event of any termination of the Merger Agreement or Company Adverse Recommendation Change.

4. Additional Agreements.

(a) Certain Events. In the event of any stock split, stock dividend, merger, reorganization, recapitalization or other change in the capital structure of the Company affecting the Covered Shares or the acquisition of Additional Owned Shares or other securities or rights of the Company by Stockholder, (i) the type and number of Covered Shares shall be adjusted appropriately, and (ii) this Agreement and the obligations hereunder shall automatically attach to any additional Covered Shares or other securities or rights of the Company issued to or acquired by Stockholder.

(b) Waiver of Appraisal and Dissenters' Rights and Actions. Stockholder, on behalf of itself and any other beneficial owner of Covered Shares, hereby (i) waives and agrees not to exercise any rights of appraisal or rights to dissent from the Merger that Stockholder may have and (ii) agrees not to commence or participate in,

assist or knowingly encourage, and to take all actions necessary to opt out of, any class in any class action with respect to, any action or claim, derivative or otherwise, against Parent, Merger Sub, the Company or any of their respective Subsidiaries or Affiliates and each of their successors and assigns relating to the negotiation, execution or delivery of this Agreement or the Merger Agreement or the consummation of the Merger, including any claim (A) challenging the validity of, or seeking to enjoin the operation of, any provision of this Agreement (including any claim seeking to enjoin or delay the closing of the Merger) or (B) alleging a breach of any fiduciary duty of the Company Board in connection with the Merger Agreement or the transactions contemplated thereby; *provided* that nothing in this Section 4(b) shall restrict or prohibit Stockholder on behalf of itself and any other beneficial owner of Covered Shares, from asserting (x) its right to receive the Merger Consideration in accordance with the Merger Agreement and the DGCL or any of its other rights under this Agreement or the Merger Agreement or (y) counterclaims or defenses in any proceeding brought or claims asserted against it by Parent, Merger Sub, the Company or any of their respective Subsidiaries or Affiliates and each of their successors and assigns relating to this Agreement or the Merger Agreement, or from enforcing its rights under this Agreement.

(c) Communications. Stockholder (i) hereby consents to and authorizes the publication and disclosure by Parent and the Company in any press release or the Proxy Statement (including all documents and schedules filed with the SEC) or other disclosure document required under applicable Law in connection with the Merger Agreement or the transactions contemplated thereby, its identity and ownership of shares of Company Common Stock, the nature of its commitments, arrangements and understandings pursuant to this Agreement and such other information reasonably required under applicable Law in connection with such publication or disclosure (“Stockholder Information”), (ii) hereby agrees to cooperate with Parent and the Company in connection with such filings, including providing Stockholder Information reasonably requested by Parent or the Company and necessary in connection with such filings and (iii) hereby agrees as promptly as practicable to notify Parent of any required corrections with respect to any written information supplied by Stockholder specifically for use in any such filings. Parent shall provide Stockholder with reasonable advance notice of and opportunity to review and comment on such draft documentation (or excerpts thereof to the extent related to Stockholder and its Affiliates) and consider and take into account all reasonable comments of Stockholder regarding disclosure related to the Stockholder and its affiliates. Parent hereby consents to and authorizes the publication and disclosure by each Stockholder and its Affiliates of this Agreement and any Stockholder Information in any document, schedule or other disclosure required by applicable Law (including any Schedule 13D or other filing with the SEC).

(d) Additional Owned Shares. Stockholder hereby agrees to notify Parent promptly (and in any event within 1 Business Day of filing an amendment to its Schedule 13D) in writing of the number and description of any Additional Owned Shares.

(e) FIRPTA Certificate. Reasonably promptly (and in no event later than 60 days after the Closing Date), Parent shall cause the Company to deliver to each stockholder listed on Schedule II hereof, and to any permitted transferee of such stockholder pursuant to an Exempt Transfer with respect to which Parent has received written notice, a certificate to the effect that such stockholder’s applicable interest in the Company is not, and has not been during the relevant period specified in Section 897(c)(1)(A)(ii) of the Code, a “United States real property interest” within the meaning of Section 897 of the Code and the Treasury Regulations promulgated thereunder, together with a corresponding notice to the U.S. Internal Revenue Service, which certificate and notice shall be reasonably satisfactory to Stockholder and in accordance with Treasury Regulations Sections 1.897-2(g)(1)(ii)(A) and 1.897-2(h) (such certificate and notice, collectively, a “FIRPTA Certificate”). Parent shall cause Company to authorize each such stockholder to deliver a copy of such certificate and such notice to the U.S. Internal Revenue Service on behalf of the Company within 30 days after such stockholder’s receipt thereof.

5. Representations and Warranties of Stockholder. Stockholder hereby represents and warrants to Parent as follows:

(a) Ownership of Shares; Investment Power and Control or Direction. As of the date hereof: (i) the entities listed in Schedule I are each the beneficial owners of the Owned Shares set forth opposite their names in Schedule I; and (ii) the Stockholder beneficially owns (namely having voting power and/or investment management power) all of the Owned Shares. The Owned Shares constitute all of the Company Common Stock that may be directed by the Stockholder. Other than the Owned Shares, neither the Stockholder nor any of its Affiliates, beneficially owns, or exercises control or direction over any additional or other capital stock, any other equity securities, or any securities convertible or exchangeable into any additional capital stock or other equity securities, of Company or any of its Affiliates. Except as permitted by this Agreement (including pursuant to an Exempt Transfer), the Owned Shares are now, and at all times prior to the Expiration Date will be, beneficially owned by Stockholder and held by or on behalf of the entities listed in Schedule I, or by a nominee or custodian for the benefit of such entities.

(b) Organization and Qualification. Stockholder is a legal entity duly organized, validly existing and, to the extent such concept is applicable, in good standing under the laws of the jurisdiction of its organization.

(c) Authority. Stockholder has all necessary entity power and authority and legal capacity to execute, deliver and perform all of Stockholder's obligations under this Agreement, and no other proceedings or actions on the part of Stockholder are necessary to authorize the execution, delivery or performance of this Agreement.

(d) Due Execution and Delivery. This Agreement has been duly and validly executed and delivered by Stockholder and, assuming due authorization, execution and delivery hereof by Parent, constitutes a legal, valid and binding agreement of Stockholder, enforceable against Stockholder in accordance with its terms, subject to the Bankruptcy and Equity Exception.

(e) No Filings; No Conflict or Default. Except for any required filings under applicable securities Laws, the HSR Act, any competition, antitrust and investment laws or regulations of foreign jurisdictions and the Exchange Act, and for those Governmental Authorizations identified in Part 3.3(d) of the Company Disclosure Letter, no filing with, and no permit, authorization, consent or approval of, any Governmental Entity is necessary for the execution and delivery of this Agreement by Stockholder. None of the execution and delivery of this Agreement by Stockholder will (i) result in a violation or breach of, or constitute (with or without notice or lapse of time or both) a default (or give rise to any third party right of termination, cancellation, modification or acceleration) under, any of the terms, conditions or provisions of any Contract to which Stockholder is a party or by which Stockholder or any of Stockholder's properties or assets may be bound, (ii) violate any judgment, order, writ, injunction, decree or award of any court, administrative agency or other Governmental Entity that is applicable to Stockholder or any of Stockholder's properties or assets, (iii) constitute a violation by Stockholder of any law or regulation of any jurisdiction applicable to Stockholder, (iv) render Section 203 of the DGCL, or any other state takeover statute or similar statute or regulation, applicable to the Merger, or (v) contravene or conflict with Stockholder's governing or organizational documents, in each case, except, in the case of clauses (i) through (iv), for any conflict, breach, default or violation described above which would not reasonably be expected to materially impair the ability of Stockholder to perform its obligations under this Agreement.

(f) No Litigation. As of the date hereof, there is no action, investigation or proceeding pending or, to the knowledge of Stockholder, threatened against Stockholder at law or in equity before or by any Governmental Entity that restricts or prohibits (or, if successful, would restrict or prohibit) the beneficial or record ownership of Stockholder's Covered Shares or that would reasonably be expected to impair the ability of Stockholder to perform its obligations under this Agreement.

(g) No Fees. No broker, finder or investment banker is entitled to any brokerage, finder's or other similar fee or commission in connection with this Agreement or the Merger based upon arrangements made by or on behalf of Stockholder.

6. Representations and Warranties of Parent. Parent hereby represents and warrants to Stockholder as follows:

(a) Organization and Qualification. Parent is a legal entity duly organized, validly existing and, to the extent such concept is applicable, in good standing under the laws of the jurisdiction of its organization.

(b) Authority. Parent has all necessary corporate power and authority and legal capacity to execute, deliver and perform all of Parent's obligations under this Agreement, and no other proceedings or actions on the part of Parent are necessary to authorize the execution, delivery or performance of this Agreement.

(c) Due Execution and Delivery. This Agreement has been duly and validly executed and delivered by Parent and, assuming due authorization, execution and delivery hereof by Stockholder, constitutes a legal, valid and binding agreement of Parent, enforceable against Parent in accordance with its terms, subject to the Bankruptcy and Equity Exception.

(d) No Filings; No Conflict or Default. Except for any required filings under the HSR Act, any competition, antitrust and investment laws or regulations of foreign jurisdictions and the Exchange Act, and for those Governmental Authorizations identified in Part 3.3(d) of the Company Disclosure Letter, no filing with, and no permit, authorization, consent or approval of, any Governmental Entity is necessary for the execution and delivery of this Agreement by Parent. None of the execution and delivery of this Agreement by Parent will (i) result in a violation or breach of, or constitute (with or without notice or lapse of time or both) a default (or give rise to any third party right of termination, cancellation, modification or acceleration) under, any of the terms, conditions or provisions of any Contract to which Parent is a party or by which Parent or any of Parent's properties or assets may be bound, (ii) violate any judgment, order, writ, injunction, decree or award of any court, administrative agency or other Governmental Entity that is applicable to Parent or any of Parent's properties or assets, (iii) constitute a violation by Parent of any law or regulation of any jurisdiction, or (iv) contravene or conflict with Parent's governing or organizational documents, in each case, except, in the case of clauses (i) through (iii), for any conflict, breach, default or violation described above which would not materially impair the ability of Parent to perform its obligations under this Agreement.

(e) No Litigation. As of the date hereof, there is no action, investigation or proceeding pending or, to the knowledge of Parent, threatened against Parent at law or in equity before or by any Governmental Entity that restricts or prohibits (or, if successful, would restrict or prohibit) the validity of this Agreement or that would reasonably be expected to impair the ability of Parent to perform its obligations under this Agreement.

(f) Other Voting Agreements. Parent has delivered to Stockholder a complete and accurate copy of each other voting agreement (however characterized) being entered into with stockholders, directors or officers of the Company in connection with the Merger.

(g) No Other Representations. Parent acknowledges and agrees that other than the representations expressly set forth in this Agreement, no Stockholder has made, or is making, any representations or warranties to Parent with respect to the Company, such Stockholder's ownership of Company Common Stock, the Merger Agreement or any other matter. Parent hereby specifically disclaims reliance upon any representations or warranties (other than the representations expressly set forth in this Agreement).

7. Termination. This Agreement and all rights and obligations of the parties hereunder shall commence on the date hereof and shall terminate upon the earliest to occur of the following (such time, the "Expiration Date"):

(a) the mutual agreement of Parent and Stockholder, (b) the Effective Time, (c) the valid termination of the Merger Agreement pursuant to Article IX thereof, (d) a Company Adverse Recommendation Change has occurred as contemplated by Section 7.2 of the Merger Agreement, or (e) without Stockholder's prior written consent, any amendment to the Merger Agreement that in any way decreases the amount or changes the form of the Merger Consideration, or (f) the occurrence of the End Date; *provided* that (i) nothing herein shall relieve any party hereto from liability for any Willful Breach of this Agreement and (ii) Section 4(e), Section 6, and Section 9, hereof shall survive any termination of this Agreement; *provided* that Section 9(b) and Section 9(l) shall only apply to any provisions that survive termination of this Agreement.

8. No Limitation. Nothing in this Agreement shall be construed to prohibit Stockholder or any of Stockholder's Representatives who is an officer or member of the Company Board from taking any action (or failing to take any action) solely in his or her capacity as an officer or member of the Company Board (or any committee thereof) or from taking any action with respect to any Company Acquisition Proposal as an officer or member of the Company Board (or any committee thereof).

9. Miscellaneous.

(a) Entire Agreement. This Agreement (together with Schedule I) constitutes the entire agreement and supersedes all prior and contemporaneous agreements and understandings, both written and oral, among or between any of the parties hereto with respect to the subject matter hereof.

(b) Reasonable Efforts. At the other party's reasonable request and without further consideration, each party hereto shall use reasonable best efforts to take all such further lawful action as may be reasonably required or necessary to comply with its obligations hereunder.

(c) No Assignment. This Agreement shall be binding upon, and shall be enforceable by and inure to the benefit of, the parties hereto and their respective successors and permitted assigns. Except in connection with an Exempt Transfer, this Agreement shall not be assignable by any party, in whole or in part, by operation of law or otherwise, without the express prior written consent of the other parties hereto. Any attempted assignment in violation of the terms of this Section 9(c) shall be null and void *ab initio*.

(d) Binding Successors. Without limiting any other rights Parent may have hereunder in respect of any Transfer (including Exempt Transfer) of the Covered Shares, Stockholder agrees that this Agreement and the obligations hereunder shall attach to the Covered Shares beneficially owned by Stockholder and its Affiliates and shall be binding upon any Person to which beneficial ownership of such Covered Shares shall pass, whether by operation of law or otherwise, including, without limitation, Stockholder's heirs, guardians, administrators, Representatives, successors or permitted assigns.

(e) Amendments. This Agreement may be amended at any time prior to the Effective Time (whether before or after receipt of the Company Stockholder Approval) by an instrument in writing signed on behalf of each of the parties hereto.

(f) Notices. Any notice or other communication required or permitted to be delivered to any party under this Agreement shall be in writing and shall be deemed properly given and made as follows: (i) if sent by registered or certified mail in the United States, return receipt requested, then such communication shall be deemed duly given and made upon receipt; (ii) if sent by nationally recognized overnight air courier (such as DHL or Federal Express), then such communication shall be deemed duly given and made two (2) Business Days after being sent; (iii) if sent by electronic mail, when transmitted (*provided* that the transmission of the email is promptly confirmed by telephone or response email); and (iv) if otherwise actually personally delivered to a duly authorized representative of the recipient, then such communication shall be deemed duly given and made when delivered to such authorized representative, *provided* that such notices, requests, demands and other

communications are delivered to the address set forth below, or to such other address as any party shall provide by like notice to the other parties to this Agreement:

if to Parent:

Domtar Corporation
234 Kingsley Park Drive
Fort Mill, South Carolina 29715
Attention: Nancy Klembus
Senior Vice President, General Counsel
And Corporate Secretary
Email: Nancy.Klembus@domtar.com

with a copy (which shall not constitute notice) to:

Latham & Watkins LLP
1271 Avenue of the Americas
New York, NY 10020
Attention: Robert M. Katz; Jason Morelli
Email: Robert.Katz@lw.com; Jason.Morelli@lw.com

if to Stockholder:

Hamblin Watsa Investment Counsel Ltd.
95 Wellington Street West Suite 802
Toronto, Ontario, Canada
M5J 2N7
Attention: Derek Bulas
Email: dbulas@fairfax.ca

with a copy (which shall not constitute notice) to:

Torys LLP
1114 Avenue of the Americas, 23rd Floor
New York, NY 10036
Attention: Michael Horwitz and Mile Kurta
Email: mhorwitz@torys.com and mkurta@torys.com

(g) Severability. Any term or provision of this Agreement that is invalid or unenforceable in any situation in any jurisdiction shall not affect the validity or enforceability of the remaining terms and provisions hereof or the validity or enforceability of the offending term or provision in any other situation or in any other jurisdiction. If the final judgment of a court of competent jurisdiction declares that any term or provision hereof is invalid or unenforceable, the parties hereto agree that the court making such determination shall have the power to limit the term or provision, to delete specific words or phrases or to replace any invalid or unenforceable term or provision with a term or provision that is valid and enforceable and that comes closest to expressing the intention of the invalid or unenforceable term or provision, and this Agreement shall be enforceable as so modified. In the event such court does not exercise the power granted to it in the prior sentence, the parties hereto agree to replace such invalid or unenforceable term or provision with a valid and enforceable term or provision that will achieve, to the extent possible, the economic, business and other purposes of such invalid or unenforceable term.

(h) Remedies. All rights, powers and remedies provided under this Agreement or otherwise available in respect hereof at law or in equity shall be cumulative and not alternative, and the exercise of any such right,

power or remedy by any party hereto shall not preclude the simultaneous or later exercise of any other such right, power or remedy by such party.

(i) No Waiver. Except as otherwise provided in this Agreement, any failure of any of the parties to comply with any obligation, covenant, agreement or condition herein may be waived by the party or parties entitled to the benefits thereof only by a written instrument signed by the party granting such waiver. Any such waiver shall not be applicable or have any effect except in the specific instance in which it is given. No failure on the part of any party to exercise any power, right, privilege or remedy under this Agreement, and no delay on the part of any party in exercising any power, right, privilege or remedy under this Agreement, shall operate as a waiver of such power, right, privilege or remedy. No single or partial exercise of any such power, right, privilege or remedy shall preclude any other or further exercise thereof or of any other power, right, privilege or remedy.

(j) No Third Party Beneficiaries. This Agreement shall be binding upon and inure solely to the benefit of each party hereto, and nothing in this Agreement, express or implied, is intended to confer upon any other Person any rights or remedies of any nature whatsoever under or by reason of this Agreement.

(k) Applicable Law; Jurisdiction.

(i) This Agreement is made under, and shall be construed and enforced in accordance with, the laws of the State of Delaware applicable to agreements made and to be performed solely therein, without giving effect to principles of conflicts of law. Each of the parties hereto (A) consents to and submits to the exclusive personal jurisdiction of the Court of Chancery of the State of Delaware or, if that court does not have jurisdiction, a federal court sitting in Delaware in any action or proceeding arising out of or relating to this Agreement; (B) agrees that all claims in respect of such action or proceeding shall be heard and determined in any such court; (C) shall not attempt to deny or defeat such personal jurisdiction by motion or other request for leave from any such court; and (D) shall not bring any action or proceeding arising out of or relating to this Agreement in any other court. Each of the parties hereto waives any defense of inconvenient forum to the maintenance of any action or proceeding so brought and waives any bond, surety or other security that might be required of any other Person with respect thereto.

(ii) EACH OF THE PARTIES HERETO HEREBY WAIVES TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LEGAL REQUIREMENTS ANY RIGHT IT MAY HAVE TO A TRIAL BY JURY WITH RESPECT TO ANY LITIGATION DIRECTLY OR INDIRECTLY ARISING OUT OF, UNDER OR IN CONNECTION WITH THIS AGREEMENT. Each of the parties hereto acknowledges that it and the other parties have been induced to enter into this Agreement by, among other things, the mutual waivers and certifications in this Section 9(k).

(l) Specific Performance. Each of the parties hereto agrees that irreparable damage would occur in the event that any of the provisions of this Agreement were not performed in accordance with their specific terms or were otherwise breached, and that monetary damages, even if available, would not be an adequate remedy therefor. It is accordingly agreed that, in addition to any other remedy that a party hereto may have under law or in equity, in the event of any breach or threatened breach by Parent or Stockholder of any covenant or obligation of such party contained in this Agreement, the other parties shall be entitled to obtain (i) an Order of specific performance to enforce the observance and performance of such covenant; and (ii) an injunction restraining such breach or threatened breach. In the event that any action is brought in equity to enforce the provisions of this Agreement, no party hereto shall allege, and each party hereto hereby waives the defense or counterclaim, that there is an adequate remedy at law. Each party hereto further agrees that no other party hereto or any other Person shall be required to obtain, furnish or post any bond or similar instrument in connection with or as a condition to obtaining any remedy referred to in this Section 9(l), and each party hereto irrevocably waives any right it may have to require the obtaining, furnishing or posting of any such bond or similar instrument.

(m) Interpretation. The descriptive headings used herein are inserted for convenience of reference only and are not intended to be part of or to affect the meaning or interpretation of this Agreement. The words “include” and “including,” and variations thereof, shall not be deemed to be terms of limitation, but rather shall be deemed to be followed by the words “without limitation.” The parties hereto have participated jointly in the negotiation and drafting of this Agreement. No provision of this Agreement shall be interpreted for or against any party hereto because that party or its legal representatives drafted the provision. The words “hereof,” “hereto,” “hereby,” “herein,” “hereunder” and words of similar import, when used in this Agreement, shall refer to this Agreement as a whole and not any particular section in which such words appear.

(n) Counterparts. This Agreement may be executed and delivered (including by facsimile or other form of electronic transmission) in one or more counterparts, and by the different parties hereto in separate counterparts, each of which when executed shall be deemed to be an original but all of which taken together shall constitute one and the same agreement. The exchange of a fully executed Agreement (in counterparts or otherwise) by facsimile or other electronic delivery shall be sufficient to bind the parties to the terms and conditions of this Agreement.

(o) Expenses. Except as otherwise provided herein, each party hereto shall pay such party’s own expenses incurred in connection with this Agreement.

(p) No Ownership Interest. Nothing contained in this Agreement shall be deemed, upon execution, to vest in Parent any direct or indirect ownership or incidence of ownership of or with respect to any Covered Shares, and Parent shall have no authority to manage, direct, superintend, restrict, regulate, govern or administer any of the policies or operations of the Company or exercise any power or authority to direct Stockholder or any of the entities listed on Schedule I hereto in the voting of any of the Covered Shares, except as otherwise provided herein.

(q) Capacity as Stockholder. Notwithstanding anything herein to the contrary, Stockholder signs this Agreement solely in its capacity as investment manager of and/or authorized power of attorney in respect of the Covered Shares held by the entities listed in Schedule I, and not in any other capacity, and this Agreement shall not limit or otherwise affect the actions (or failure to take any actions) of any Affiliate, director, employee or designee of Stockholder or any of its Affiliates in his or her capacity, if applicable, as an officer or director of the Company or any other Person.

(r) RiverStone Europe Companies. Notwithstanding any other term of this Agreement, Affiliates of the RiverStone Europe Companies shall not be bound by or subject to the terms of this Agreement in any manner whatsoever.

[Signature page follows]

IN WITNESS WHEREOF, Parent and Stockholder have caused this Agreement to be duly executed as of the date first above written.

DOMTAR CORPORATION

By: /s/ John D. Williams
Name: John D. Williams
Title: President and CEO

**HAMBLIN WATSA INVESTMENT
COUNSEL LTD.**

By: /s/ Peter Clarke _____
Name: Peter Clarke
Title: Chief Risk Officer

SCHEDULE I*

<u>Portfolio Legal Name or other holders**</u>	<u>Shares of Company Common Stock</u>
Wentworth Insurance Company Ltd.	294,600
CRC Reinsurance Limited	1,456,803
Federated Insurance Company of Canada	198,735
Northbridge General Insurance Corporation	2,318,774
Verassure Insurance Company	524,807
United States Fire Insurance Company	4,199,893
The North River Insurance Company	823,731
TIG Insurance Company	746,111
Zenith Insurance Company	8,281,136
Allied World Insurance Company	1,000,000
Allied World Specialty Insurance Company	1,364,610
Brit Reinsurance (Bermuda) Limited	1,719,099
HWIC Global Equity Fund	1,832,041
Fairfax Financial Holdings Master Trust Fund	183,229
RiverStone Corporate Capital Limited***	2,910,400
RiverStone Insurance (UK) Limited***	2,694,221
Total (as of the date hereof)	30,548,190

* Additional detail set forth in the Beneficial Ownership Disclosure.

** For purposes of this Agreement, the address for each portfolio is c/o Stockholder, as set forth in Section 9(f).

*** Pursuant to the Asset Value Loan Notes, Stockholder has retained sole control over voting regarding Owned Shares, as described in more detail in the Beneficial Ownership Disclosure and pursuant to a Power of Attorney granted by each of the RiverStone Europe Companies in favor of Stockholder.

SCHEDULE II

1. Fairfax Financial Holdings Limited
2. Wentworth Insurance Company Ltd.
3. Brit Reinsurance (Bermuda) Limited
4. Federated Insurance Company of Canada
5. Northbridge General Insurance Corporation
6. Verasure Insurance Company
7. CRC Reinsurance Limited
8. Fairfax Financial Holdings Master Trust Fund
9. HWIC Global Equity Fund
10. RiverStone Corporate Capital Limited
11. RiverStone Insurance (UK) Limited



ALTERNATIVE OPAQUE

La circulaire de sollicitation de procurations est imprimée sur du papier **Alternative Opaque^{MD}** de 27 lb (40 g/m²). Ce papier est fabriqué à l'usine d'Alma (Québec) de Produits forestiers Résolu.

L'usine d'Alma détient les certifications suivantes :

- système de suivi de la fibre certifié selon les normes de chaîne de traçabilité de la Sustainable Forestry Initiative® (SFI®), du Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC) et du Forest Stewardship Council® (FSC®)
- approvisionnement en fibre certifié conforme à la norme SFI
- système de gestion de l'environnement certifié conforme à la norme ISO 14001

SIÈGE SOCIAL

Produits forestiers Résolu
1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 2N2, Canada
514-875-2160 ou 1-800-361-2888

Pour la liste complète des personnes-ressources,
consultez le www.pfresolu.com/nousjoindre.